Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Original from
Digitized by Google

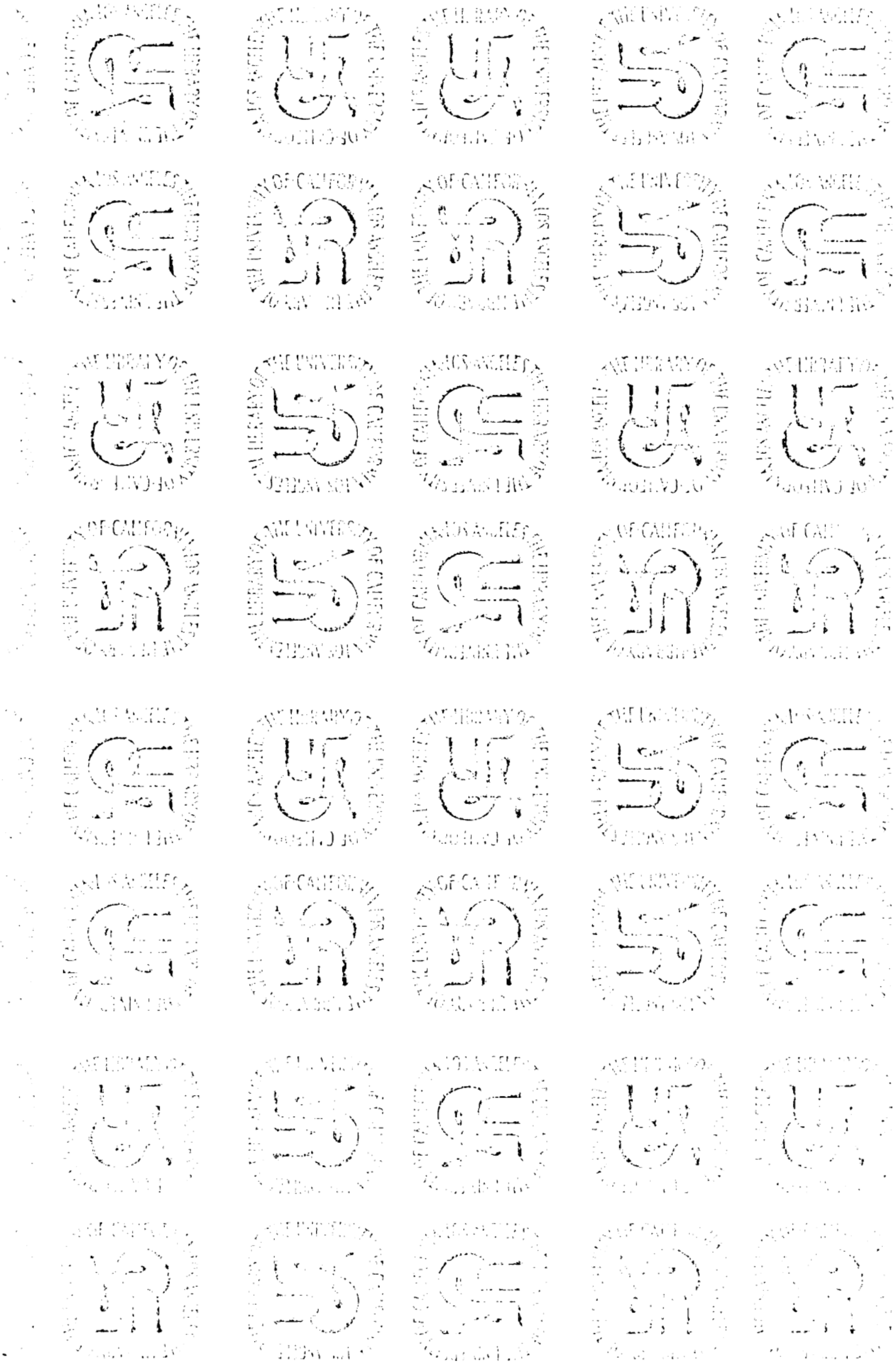

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 1

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

41e Année. — Janvier-Février 1914

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1914

Toute reproduction même partielle des articles de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE :

I *La Société agenaise au XVIII^e siècle,* par le chanoine Durengues 1

II. *Cryptographie Agenaise ou Journal secret d'Agen depuis le 1^er mars 1814 jusques à pareil jour 1817 de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans* (suite), publiée et annotée par R. Bonnat..... 35

III. CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE (*R. Marboutin*)..... 72

IV. CHRONIQUE RÉGIONALE : Vœux de bonne année. — Discours de M. Labadie-Lagrave.— Société de Vesins M. Charles de Batz Trenquelléon. — M. l'abbé Destrac. — La maison du Sénéchal. — Eglise de Mézin. Congrès des Sociétés savantes (*Ph. L.*)..... 80

V. BIBLIOGRAPHIE : *Apostolat d'un prêtre lorrain. Gustave III et la rentrée du Catholicisme en Suède,* par P. Fiel et A. Serrière (*Chan. Durengues*)..... 88

VI. Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen (janvier, février) Ph. Lauzun 90

GRAVURES :

Messire Jules Mascaron, évêque d'Agen.

Monseigneur d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser directement* à M. LE DIRECTEUR, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais,* de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais.*

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais,* imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte réimprimées jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	100	—	12 fr.
12	—	50	—	14 fr.
12	—	100	—	16 fr.
16	—	50	—	15 fr.
16	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE DE L'AGENAIS

TOME LXI. — 1914.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cliché Marboutin

MESSIRE JULES MASCARON

ÉVÊQUE D'AGEN

d'après une gravure de la collection Bellecombe (Archives départementales)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE

DE L'AGENAIS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Tome quarante-unième.

IMPRIMERIE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES MASCARON

B[illegible] Archives départementales

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome quarante-unième. — Année 1914

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)
—
1914

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA SOCIÉTÉ AGENAISE AU XVIII[E] SIÈCLE

(Conférence donnée à Agen, le 18 février 1914,
sous les auspices de la « Société de Vesins ».)

Monseigneur (1), Mesdames, Messieurs,

S'il est vrai que l'annaliste à force de vivre dans le passé, perd plus ou moins la notion, le sens, le contact de la vie réelle et quotidienne et devient presque fatalement et, plus qu'il ne s'en doute bien souvent, le contemporain des époques où il a pris, pour ainsi dire, ses habitudes, où il a coutume de reporter sans cesse ses pensées et aussi un peu son cœur, vous comprendrez qu'après un assez long séjour chez les Agenais du XVIII[e] siècle, dont vous attendez que je vous parle ce soir, je vous arrive avec une âme plus que séculaire, et vous voudrez bien, je vous prie, ne pas trop vous étonner de ce qu'il peut y avoir de démodé, de suranné, de désuet, d'archaïque dans ma tournure d'esprit, dans mon langage, dans mes idées et notamment, tout de suite, dans mes réminiscences.

Donc, lorsqu'il y a quelques semaines, dans cette même salle et dans une réunion analogue, un orateur (2) prestigieux vous tenait tout frémissants sous l'empire et sous le charme de son verbe enflammé, un mot qui certes ne date pas de nos jours, un mot du savant père de la très savante M[me] Dacier me revenait à la mémoire et me jetait dans un trouble profond. Ce mot de Tanneguy le Fèvre, ce mot qui me bouleversait, qui me terrorisait le voici tout simplement : « Malheur, trois fois malheur à ceux qui viendront parler ici après Mascaron. » Vous avez saisi le rapprochement.

Si encore nous avions gardé l'usage juif qui était, vous le

---

(1) Mgr du Vauroux, évêque d'Agen.
(2) M. Armand Praviel.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

savez, de servir le bon vin d'abord et de garder, pour la fin, la piquette ! Mon malheur alors tout naturel, ne paraîtrait même plus un malheur. Mais non, il était écrit que tout, dans cette occasion, serait contre moi, tout jusqu'aux préventions, hélas ! bien trop favorables que peut vous donner de mon mérite l'honneur qui m'est fait de vous parler ce soir au nom de la « Société de Vesins ».

Heureusement mon sujet est là pour tout sauver. Et puisque, dans cette conférence, il doit s'agir de vos pères, de ces nobles et vaillants aînés qui ne sont plus, mais dont la cendre encore chaude forme le sol que vous foulez, dont le sang coule dans vos artères, dont l'âme immortelle palpite et tressaille dans vos cœurs, il me suffira, en un tel sujet, de laisser les choses parler d'elles-mêmes pour exciter, j'espère, votre intérêt, et pour captiver, j'en ai la douce confiance, votre sympathique attention.

Sous l'ancien régime et plus particulièrement dans le siècle qui a précédé la Révolution, faisait partie de droit, pour ainsi dire, de la société agenaise, quiconque était en état de produire le certificat suivant, délivré par telles personnes dûment qualifiées : « Les soussignés déclarent qu'ils ont toujours entendu dire que le sieur N... était de bonne famille, dans laquelle il n'y a jamais eu de serviteurs ni domestiques; qu'il n'y a eu dans ladite famille aucune alliance avec la nation juive, ni avec les hérétiques ou avec les gens de métier bas et mécanique ; que d'ailleurs lui et les siens ont toujours fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine... »

Ouverte à tous les honnêtes gens, sauf aux mécréants et aux esclaves, si l'on peut dire, cette société reconnaissait pour son chef, de temps immémorial, l'évêque-comte d'Agen. Or, par la grâce de Dieu, tous nos prélats du XVIII^e^ siècle furent de grands évêques. Il est entendu que je n'ai pas à m'occuper ici de leur ministère, de leurs œuvres, de leurs travaux apostoliques, de leur rôle public et officiel. C'est leur personne même que je voudrais atteindre directement, que je voudrais saisir et peindre dans l'intimité de la vie privée, où je les trouve

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut-être encore plus grands — prêt à donner raison à Barrès quand il dit : « Les âmes seules sont intéressantes. »

Le premier qui se présente à nous, le front nimbé de bonté et de grâce, d'une noble stature, d'un visage imposant et dont les traits charmants annoncent la belle âme, est ce Jules de Mascaron qui fut, dans son temps, si l'on veut bien donner à ce mot toute sa force, l'idole de la ville et du diocèse. Aussi bien assure-t-on, était-il difficile de ne pas l'aimer : sa figure, son éloquence, sa politesse, le ton même de sa voix, tout chez lui contribuait à lui gagner les cœurs. Ses contemporains ne savaient assez répéter, sur tous les tons, combien il était d'un caractère doux, bon citoyen, bon ami ; avec quelle facilité il se dépouillait de sa grandeur pour jouir des charmes de la société, aussi affable envers les petits qu'envers les grands, également accessible aux pauvres et aux riches. Chacun, après l'avoir vu, se retirait le cœur content et, comme de Germanicus, Tacite eût dit de lui : *Fruebatur fama sui* (1).

Quelques anecdotes, si vous le voulez bien, prises sur le vif, me permettront de situer l'homme en pleine réalité concrète. Un jour, un ecclésiastique étranger, un de ces ecclésiastiques du Rouergue, dont M. Joly « remplissait le diocèse », fait demander à Mascaron une audience. Le Prélat lui répond en l'invitant à dîner, non seulement à dîner, mais encore à souper. Donnons maintenant, s'il vous plaît, la parole au curé.

« Après les grâces, Monseigneur me pria de vouloir le suivre dans sa chambre. Là étant, Sa Grandeur me prit la main et me dit bien des choses très gracieuses et fort encourageantes : de vouloir prendre de l'emploi dans son diocèse, que je serais content. — Je répondis : « Monseigneur, je suis à vous, vous pouvez disposer de ma personne pour tout ce que vous voudrez. — Montrez-moi vos lettres, reprit l'Evêque. » — Après avoir tout vu et examiné où j'avais étudié, il me dit : « Tout cela est fort bien, Monsieur, et dans le bon ordre. Il n'y manque qu'un *exeat*, n'importe, nous l'aurons si nous voulons, j'écrirai à votre évêque. Cependant *animi gratia*, je veux vous

---

(1) Saint-Amans.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire quelques questions pendant quelques moments. » Et il me présenta le saint Concile de Trente, me priant de lui expliquer une session *ad aperturam libri* sur les Sacrements et deux arguments sur le Traité de la foi. Mais tout d'abord il m'interrompit par ces mots : « Je suis content, Monsieur, voilà qui est bien, en voilà assez. »

Le curé eut son poste. Il devint même dans la suite curé de Monbran et familier de l'évêque. C'est de lui que nous avons appris les relations très intimes et, pour ainsi dire, de père à fils, qui existèrent entre Mascaron et l'abbé Fleury, depuis évêque de Fréjus et cardinal-ministre. Quand il quittait Monbran, où il venait fréquemment passer la belle saison, l'abbé Fleury ne manquait pas de dire au curé : « Monsieur Durand, soyez attentif à Monsieur d'Agen, attachez-vous à lui, car il vous aime d'inclination et avec confiance, et si je puis vous faire plaisir, je n'y manquerai.» Aussi ce bon M. Durand avait-il toujours à la bouche l'abbé Fleury, « cet abbé Fleury, disait-il, qui a fleuri à la Cour étant aumônier du roi, qui a fleuri étant évêque de Fréjus, qui fleurit dans toute la France comme premier ministre, et qui fleurira éternellement dans le ciel pour sa récompense. »

Après la mort de Mascaron, qui avait légué tous ses biens aux pauvres, quel ne fut pas l'étonnement des administrateurs de notre hôpital lorsqu'ils reçurent de M. l'évêque de Fréjus, 1.311 livres « pour pareille somme, disait ce Prélat, dont le feu évêque d'Agen lui avait fait remise et qu'il n'était pas tenu de payer, mais qu'il payait cependant dans cet esprit de charité qu'il avait pour les pauvres. » Comme cela justifie bien cette parole de Saint-Simon sur le Cardinal : « C'était l'homme du monde qui se souciait le moins d'avoir. »

Pour revenir à Mascaron, je vous citerai maintenant un trait qui révèle bien toute la charmante et ingénue simplicité de son caractère. — « Près d'ici, au-delà du faubourg de Rouquet, un vallon s'ouvre sur la gauche du chemin qui conduit à l'ancienne villa des Scaliger. Ce vallon, peu fréquenté, s'élève assez rapidement vers le sommet de la colline. Là, parmi les rochers et les arbres antiques dont ils sont ombra-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gés, se voyait alors l'humble demeure d'une bonne femme, célèbre dans la contrée, par l'originalité de son esprit et la solidité de son jugement. Elle était généralement connue sous le nom de la *Madone del Papet*. Et Mascaron, dans quelques-unes de ses promenades solitaires, ayant fait sa connaissance, se dérobait souvent à la société, durant le séjour qu'il faisait à Monbran, pour aller passer des heures entières et causer de bonne amitié avec sa spirituelle voisine. Lorsqu'il venait d'Agen, il abandonnait presque toujours son carosse et sa suite, à l'entrée du vallon de Vérone ; se dirigeant seul, à pied, il gagnait le haut du Papet, où dans la solitude du désert, assis sur un quartier de rocher, au pied d'un chêne, dégagé de soucis, il oubliait son rang pour se livrer à une intimité familière: là sa belle âme trouvait un intérêt qu'on ne peut décrire; puis, content de lui-même, il se retirait au château de Monbran. Ce grand homme était tellement satisfait de la justesse des raisonnements et de l'esprit de la Madone du Papet, qu'il disait à ses amis : « Soyez certains qu'avec son catéchisme et son almanach, cette femme mènerait bien loin vos universités et vos académies. ». Et le chroniqueur (1) qui nous a conservé cette anecdote conclut son récit par cette judicieuse réflexion : « Il peut être facile aux hommes de génie de s'élever au-dessus de leurs supérieurs, dans quelques circonstances, mais il est moins aisé de se rabaisser avec grâce, au niveau de ceux qui nous sont inférieurs. »

Ce digne émule des Bourdaloue et des Fléchier devait garder jusqu'au bout la sensibilité et toute la délicatesse naïve d'une âme d'enfant. Lorsque frappé du coup qui devait l'emporter et sentant sa fin prochaine, il dut quitter Monbran pour Agen où il voulait mourir, on raconte qu'il fit arrêter sa voiture au moment où il allait perdre de vue cette demeure qui lui était si chère et qu'il s'écria, avec des larmes dans la voix : « Adieu, Monbran, adieu pour la dernière fois ! » Puis, craignant que son attendrissement ne marquât trop d'attache à la créature et une opposition à la volonté de Dieu, il en eut du

(1) Saint-Amans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remords et s'en fit des reproches. Après sa mort qui fut très sainte, quand on embauma son corps, avant de l'ensevelir dans le chœur de sa cathédrale, on trouva, paraît-il, sa bile pétrifiée dans le fiel. Cette particularité déjà observée à propos de saint François de Sales, fut regardée comme une preuve des violences qu'ils s'étaient faites tous les deux pour acquérir et conserver cette aimable douceur qui les a l'un et l'autre si bien caractérisés.

M. Hébert qui succèda à Mascaron, offre un visage plus austère. « Sévère, exact, dur pour lui-même, mais ardent et menant les gens à la baguette », dit un de ses biographes, il se posa d'abord en réformateur du diocèse. Il fit même contre les perruques des ecclésiastiques, un coup d'état qui eut d'ailleurs un lamentable succès. Sous de froids dehors il cachait cependant un grand fond de bonté. Qui en pourrait douter après cette lettre qu'au lendemain de sa promotion à l'épiscopat, il adressait de Versailles, à M. Durand toujours curé de Monbran : « Mon cher Curé, j'ai appris que vous étiez fort affligé sur la mort de M. de Mascaron, mais vous pouvez être très assuré que je ferai, toute ma vie, tout ce que je pourrai pour vous consoler de cette perte et vous prie, de tout mon bon cœur, de vouloir continuer tous les mêmes emplois que vous aviez par son ordre, et vous aurez de moi toutes les mêmes douceurs que vous aviez auprès de lui. »

On cite volontiers comme preuve de sa rigidité extrême et de son rigorisme, le fait que sous son administration, il suffisait de solliciter un bénéfice pour en être exclu. *Qui rogat per se vel per alium jam judicatus est*, aimait-il à redire après saint Bernard. Un bon sujet de son diocèse obtint de lui cependant une riche prébende qu'il méritait d'ailleurs à juste titre, en lui disant avec une finesse bien gasconne : « Monseigneur, si je vous le demande, je ne l'aurai pas, et, si je ne vous la demande pas, je ne l'aurai pas non plus. — Je vous entends, dit M. Hébert en riant, je vous la donne. »

Evêque pendant cette période calamiteuse et sombre qui précéda la mort du grand Roi, M. Hébert se retira, à diverses reprises, au Séminaire où il vivait comme le plus humble

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clerc, pour épargner son revenu et distribuer de plus abondante aumônes. Bien des fois il employa tout son crédit à la Cour dont il avait été le curé, pour soulager le pays des charges qui l'écrasaient. Aujourd'hui notre ville, si oublieuse des siens, ne sait même plus qu'elle doit le compter parmi ses plus insignes bienfaiteurs, et c'est en vain que vous chercheriez son nom parmi ceux, si étranges parfois, qui décorent soi disant nos rues et nos places publiques.

Après lui vint M. d'Yse de Saléon. Ce prélat, nouveau converti et cependant évêque, malgré le veto, malgré l'exclusive de l'Apôtre, *non neophytum*, roulait dans ses veines toute l'âpreté du sang huguenot. C'était bien, en vérité, un très saint homme, le plus saint homme du monde, mais la grâce en lui n'avait pas encore transformé tout à fait la nature. Un détail. Il n'alla qu'une seule fois à Monbran, cette maison de plaisance ne lui paraissant sans doute qu'un lieu de mollesse et de sensualité ou tout au moins qu'un luxe inutile et ruineux. Le curé — ce n'était plus M. Durand — qui était logé au château et qui n'avait pas de presbytère, reçut l'ordre de déguerpir, sous peine de voir découvrir son appartement, s'il ne s'exécutait pas dans la quinzaine.

Par bonheur ce « triste et sombre règne » ne devait pas être de longue durée. Lorsque au bout de trois ou quatre ans, on apprit la translation de M. de Saléon à l'évêché de Rodez, ce fut, dans tout le diocèse, un grand soupir de soulagement. A Rodez, l'intransigeant prélat trouva, paraît-il, avec qui compter, et pendant qu'il se débattait avec ses nouveaux diocésains, les anciens marquaient les coups non sans un malin plaisir. D'une lettre écrite par une religieuse d'Agen, je tire, par exemple, ces lignes significatives : « M. de Saléon est à Paris à la poursuite d'un procès avec son Chapitre *qui n'est pas manchot*. Il a interdit, avant son départ, tous les confesseurs des religieuses de Rodez et leur a donné pour toutes un vicaire de campagne qui n'entend pas le français. »

Avec M. de Chabannes, l'allégresse et la bonne grâce remontèrent sur le trône épiscopal. On a de cet arrière petit neveu du fameux maréchal de La Palisse un portrait en pied, tracé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'après nature que je suis trop heureux de placer sous vos yeux.« M. de Chabannes était né avec beaucoup d'esprit, son imagination était brillante, il écrivait bien et avec une facilité prodigieuse. Sa mémoire était véritablement surprenante et lui donnait un avantage singulier dans la conversation. Il narrait avec feu et jamais le mot propre ne lui manqua au besoin. Cette facilité d'élocution, la rapidité de ses idées, la grâce avec laquelle il les énonçait et le timbre agréable et sonore de sa voix enchantaient visiblement tous ceux qui l'approchaient. Il avait étudié la théologie à Paris et avait été reçu le premier de sa licence en Sorbonne. Avec cela il savait bien le grec et le latin et parlait avec aisance quelques-unes des langues de l'Europe, l'anglaise surtout et l'italienne. Les généalogies avaient pour lui un attrait particulier et l'histoire ecclésiastique lui était aussi familière que la profane. Au reste il aimait beaucoup la société et avait toutes les qualités pour y plaire.

« Quoiqu'il sentît vraisemblablement tout ce qu'il valait du côté de l'esprit, il paraissait encore faire plus de cas de son cœur qu'il avait en effet excellent. Il n'a jamais refusé un service lorsqu'il a pu le rendre. Son crédit, sa bourse, son temps étaient toujours à la disposition de ses diocésains. Les petits comme les grands avaient un accès facile auprès de lui. Ses plus beaux jours étaient ceux où il avait accordé quelque grâce et ce n'était pas la vanité qui le lui faisait répéter vingt fois dans une journée, mais cette jouissance douce d'avoir fait un heureux. Son cœur ne connut jamais la vengeance et nous l'avons vu plus d'une fois revenir le premier à des personnes qui l'avaient cruellement offensé. Il aimait la paix au-dessus de tout et pendant près de trente-deux ans d'épiscopat, malgré toutes les querelles religieuses de cette époque, il a eu la satisfaction de l'avoir maintenue dans son diocèse (1). »

L'avènement de Jean-Louis d'Usson de Bonnac qui prit la houlette des mains de Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes fut saluée par des cris de joie et sous les tentes d'Israël et dans les demeures des Egyptiens. Le Clergé comptait, on n'a jamais

(1) Labrunie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chrh. Ph. Lauzun

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cliché Ph. Lauzun

MONSEIGNEUR D'USSON DE BONNAC

ÉVÊQUE D'AGEN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Révolution n'avait pas d'abord interrompu, puis détruit son œuvre, nous possèderions aujourd'hui, grâce à lui, une des belles cathédrales du midi de la France. En tout cas c'est lui qui a doté la capitale de l'Agenais du seul de ses édifices civils vraiment digne d'admiration. Son nom et sa mémoire resteront toujours attachés à cette merveille d'architecture que Napoléon a parée du titre de Palais impérial, qui a manqué de si peu l'honneur autrement grand d'abriter un pape (1), à cet évêché aujourd'hui désaffecté, mais qui bâti par un évêque, payé par un évêque, destiné à des évêques, semble crier sans cesse après ses maîtres légitimes et répéter inlassablement à ces hôtes de passage, à ces pâles ombres de proconsuls qui successivement le hantent : « Passants, n'avez-vous pas honte de vous installer ainsi, même l'espace d'un matin, dans le nid des autres ? » M. de Bonnac avait des goûts de grand seigneur. C'est entendu. Mais qui donc, sinon le peuple, en a profité, quand on pense que ce prélat bâtisseur a, de 1774 à 1790, versé dans les mains des ouvriers agenais plus de 240,000 livres ? Et encore convient-il de noter que, par son exemple, il entraîna, au grand profit de tous les corps d'état, de riches partisans à commander ces joyaux d'art architectural parmi lesquels je citerai entre autres les hôtels Garreau et d'Escouloubre.

Il n'était pas moins bon et plein d'affabilité dans le particulier et il sut ainsi s'attacher dans la bonne fortune des fidélités qui devaient résister aux plus mauvais jours. Nous avons sur ce point son propre témoignage : « Mon administration, écrivait-il un jour, était douce, paisible et je me fais un plaisir de penser que c'est à elle que je dois le bonheur dont j'ai joui pendant un si long temps ainsi que les témoignages d'intérêt qui n'ont pas été interrompus pendant mes malheurs. »

Je ne tairai pas, car l'historien doit avoir toutes les audaces : *Nil non audeat* a dit Léon XIII et Cicéron, je crois, avant Léon XIII, je ne tairai pas que ce généreux Prélat, dont la nièce, nous le savons, quoique vouée à Terpsichore, n'était pas jolie, était lui-même légèrement contrefait. J'ai même sou-

(1) Pie VII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

venance de l'avoir vu traité dans une lettre de *cilain Bonnac*. alors, il est vrai, qu'il était encore *in minoribus*. Mais s'il avait le dos voûté, les épaules rentrées, on lui reconnaissait bien en revanche, tout l'esprit que l'on prête généralement aux personnes ainsi disgraciées. Comme preuve, vous me permettrez de vous rapporter une historiette qu'on a très bien intitulée : « Un médecin qui manque de tact. » La scène se passe à Paris, au commencement de la Restauration, alors que M. de Bonnac, rentré de l'exil, était premier aumônier du Roi.

« Un soir, chez Mme de Roquefeuil, afin d'animer la conversation, Charles Brifaut s'amusait à soutenir que la Révolution avait rendu aussi des services : « Quand elle n'aurait fait que restituer la santé à toutes les femmes vaporeuses de la cour, qui n'ont plus eu le temps d'être malades, ne lui aurait-on pas encore des obligations ? — C'est vrai, c'est vrai, dit le Dr Laville, prenant la chose au sérieux. Non seulement des femmes, mais des hommes eux-mêmes ont été miraculeusement guéris par ce remède héroïque. Et tenez, je puis citer l'exemple de l'abbé de..., je le soignais. Il avait cent mille écus de rentes en bénéfices, et cent maladies pour faire contrepoids. Le pauvre riche ! Quel état ! Quelle figure ! Il était bossu comme vous, Monseigneur. » A ces paroles qui s'adressaient au premier aumônier du roi, s'il vous plaît, nous voilà tous consternés, baissant les yeux, rougissant pour le docteur, qui restait intrépidement assis sur sa balourdise. Mais l'abbé de Bonnac, riant à gorge déployée, nous mit bien vite à notre aise... Laville, gardant son flegme doctoral, pousse sa pointe : « Il était pâle, défait, maigre comme vous, Monseigneur. Oh ! il faisait vraiment pitié (nouveaux rires). Et puis une faiblesse si grande qu'il fallait deux robustes laquais pour le hisser dans sa voiture et pour l'en tirer. — Achevez-donc, dit M. de Bonnac, qui étouffait. Que devint mon sosie ? — Ce qu'il devint ! Bah ! quand la Révolution lui eût ôté ses bénéfices, ses laquais, sa voiture et son médecin, ce fut un tout autre homme. Deux ans après son émigration, je le retrouvai à Rome, où il s'était sauvé sans le sou. Figurez-vous ma surprise en voyant un abbé dispos, leste, au teint fleuri, à la face rebondie, courant comme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un Basque. Oh ! il ne vous ressemblait plus du tout, Monseigneur. » A cette seconde bordée, il n'y eut plus moyen d'y tenir. Nous fûmes saisis d'un accès de gaieté folle qui nous fit dire tout ce qui nous passait par la tête. En somme, on convint que l'exemple était convaincant, ma proposition vraie, et la Révolution excellente par-ci par-là pour redresser les *torts* (1). »

Et maintenant que les *torts* sont redressés, au moment de faire ma révérence à nos grands et dignes évêques du XVIII^e^ siècle, je me tourne aussi vers leur successeur d'aujourd'hui, dont la présence honore cette assemblée, et j'ose lui dire comme le D^r^ Lavitte : « Ils étaient comme vous, Monseigneur. En vous notre cœur aime à retrouver leurs plus éminentes, leurs plus séduisantes qualités. Telle la fameuse statue de Corinthe qui se trouva formée de tous les précieux métaux. — Pour vous, Mesdames, Messieurs, j'espère que ces rapides esquisses vous auront donné une idée sinon adéquate du moins assez juste, assez précise des personnages qui par leur primauté d'honneur dans la cité, leur poids social, sans parler de leur caractère sacré, étaient appelés à servir de modèles et de types, à donner le ton à la société agenaise vers la fin de l'ancien régime.

Or l'élite de cette société se composait de deux éléments principaux : d'abord des nobles, puis des bourgeois vivant noblement. Sur une liste officielle dressée en 1717, que nous avons tout lieu de croire limitative, au moins pour la juridiction, nous dirions aujourd'hui la commune d'Agen, on relève une trentaine de familles de la première catégorie et une quinzaine de la seconde. De ces trente familles nobles, deux seules appartenaient à l'ancienne noblesse, dite la noblesse d'épée et une seule était titrée. Toutes les autres avaient été anoblies par lettres du Prince, c'est-à-dire par arrêt du Conseil, à une date relativement récente, la plupart au cours du siècle précédent. Sur le même palier, quoique dans des compartiments

(1) Cit. de Victor Du Bled.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

séparés, noblesse ancienne et noblesse récente vivaient en paix.

A l'étage immédiatement au-dessous, gémissaient, comme dans une sorte de purgatoire où ils achevaient de se purifier, de se décrasser de leur roture originelle, les gens vivant déjà noblement, c'est-à-dire de leurs revenus. Là tout en s'employant dans les divers offices de judicature et d'échevinage, ils attendaient le moment fatidique où leurs ascendants enrichis dans les métiers, l'industrie, le négoce, les fermes ou la banque, ayant enfin disparu dans les limbes du passé et de l'oubli, plus rien ne les empêchât d'entrer, moyennant finances, dans le paradis de leurs rêves et de se payer un blason.

Et oui, en ce temps-là, les petits agenais n'avaient pas la fierté de naître égaux. Il y avait une hiérarchie sociale fortement constituée, et l'individu isolé, parti des bas-fonds, quelle que fût d'ailleurs sa valeur personnelle, ne pouvait guère prétendre d'en atteindre le sommet. Une telle visée n'était permise qu'à une collectivité comme la famille, grâce à une accumulation continue d'efforts coordonnés et disciplinés, pendant quatre ou cinq générations où l'on se faisait de père en fils la courte échelle pour monter toujours plus haut jusqu'au faîte. Dans cette marche ascensionnelle, lente mais sûre, où l'on ne brûlait pas les étapes, les faibles restaient en route, les meilleurs seuls arrivaient au but. Quoi de plus conforme, en somme, à la nature qui ne fait pas de saut, selon le langage de l'Ecole, qui ne procède pas par bond et dont la sélection est la loi fondamentale ? Ainsi se formait autrefois, dans notre ville, non pas au hasard, mais d'après de très rationnels principes, une vraie aristocratie. Quelques-uns peut-être vont se demander si, avec notre démocratie — ne faut-il pas dire notre ochlocratie, le mot est d'Aristote — nous n'avons pas perdu au change.

Considérez maintenant tous ces gentilshommes parvenus ou en train de parvenir. Ce qui frappe chez eux tout d'abord c'est qu'ils n'ont pas l'air de parvenus et qu'ils semblent tous sortis du moule de l'ancienne et authentique noblesse. A les considérer de près on a vite fait de discerner dans leur physio-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nomie morale les principaux traits qui caractérisent les barons et seigneurs des temps héroïques : la passion des armes, l'attachement à la terre, l'amour du pouvoir.

Le service militaire, telle est bien pour eux la préface obligée de la vie. « Si la véritable noblesse, disaient-ils, vient des armes, c'est par les armes qu'elle doit se maintenir; nous devons pour cela sacrifier nos biens comme nos vies. » Quel livre d'or ne formerait-on pas avec les noms de ceux qui ont en effet sacrifié leur vie ? Ils sont légion dans nos annales les émules de ce chevalier de Poussou, natif d'Agen, lieutenant au régiment de la marine, qui, au siège d'Ypres, ayant été commandé pour l'attaque d'une demi-lune, y reçut le coup mortel en des circonstances si glorieuses que son corps fut pompeusement enseveli dans la cathédrale même de la ville conquise.

Tous assurément n'ont pas l'honneur de verser leur sang sur un champ de bataille, mais tous donnent les plus belles années de leur jeunesse, tous consentent des sacrifices pécuniaires qui emportent le plus clair de leurs biens. Lorsqu'après bien des démarches, ils ont enfin obtenu de l'emploi dans un régiment, il y a d'abord les frais d'équipement, la dépense du voyage pour rejoindre le corps, enfin l'achat du grade. Sous la monarchie toutes les charges étaient vénales même à l'armée. Une sous-lieutenance se payait 1,800 livres, une lieutenance 2,400 livres environ. Il fallait ensuite se soutenir au service, selon l'expression alors en usage. Or ce n'est certainement pas avec une solde de 950, de 720 livres par an, solde souvent mal payée, qu'un lieutenant, qu'un sous-lieutenant pouvait se suffire et tenir son rang. Et l'on a peine à s'imaginer à quel point la guerre aggrave encore une situation déjà si onéreuse en temps de paix. Dévalisé à la suite d'une malheureuse affaire près de Soria en Catalogne, le jeune de Fontirou, cornette dans un régiment de cavalerie, dépêche à sa mère demeurant à Agen, son ordonnance à franc étrier pour lui porter la lettre suivante : « Mademoiselle ma mère, M. le Prince faisait un parti de 3,000 chevaux où j'étais. Il me fut tué un de mes meilleurs chevaux, et, au retour, je trouvai que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'on m'avait pris ma valise, où j'avais presque tout mon linge et deux habits, avec mon argent montant à 42 pistoles. » Il la supplie de lui venir en aide car il se trouve dans la dernière extrémité. La pauvre mère emprunte 350 livres qu'elle remet au messager. Qui pourrait dire toutes les lettres de même style que renferment les vieux papiers de nos vieilles maisons ?

Et quand ils couraient ainsi au-devant de tant de sacrifices, aucun calcul utilitaire ne guidait ces jeunes gentilshommes. Ils savaient que, sauf exception, l'armée n'était pas pour eux, ne pouvait pas être, une carrière. Sans doute il y a ce Malvin de Montazet qui parti à vingt ans, simple cornette, revint mourir à Quissac dans sa 49me année, grand-croix de Saint-Louis et lieutenant-général, au moment où l'Impératrice-roi Marie-Thérèse allait lui confier un corps de 24,000 hommes. S'il eût rempli tout son destin peut-être eût-il égalé notre glorieux Monluc, ou tout au moins notre illustre maréchal d'Etrades. Mais ce 'est guère qu'une fois par siècle que l'on voit de telles fortunes.

Un cas moins extraordinaire et encore cependant bien rare est celui de ce chevalier de Châteaurenard, qui, après avoir servi depuis l'âge de dix ans, prit sa retraite en 1769, comme Brigadier des armées du Roi et avec une pension de 1,800 livres. Quand la nouvelle s'en répandit dans Agen, tout le monde s'extasia, on cria au miracle, on accabla la famille de félicitations. C'est que, règle générale, nos officiers agenais, tous ou presque tous de petite noblesse, après avoir végété 10, 12, 15 ans dans les grades subalternes, rentraient dans leurs foyers avec un titre purement honorifique de capitaine, quelquefois avec la croix de Saint-Louis, toujours avec des dettes.

N'importe, ils avaient la fierté, la satisfaction d'avoir accompli le premier de tous les devoirs pour un gentilhomme : *ils avaient servi*. A ce moment ils entraient dans la seconde phase de leur existence. Les aînés, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, puisque pour les cadets, carrière, établissement, tout était à la grâce de Dieu, les aînés devenaient alors les vrais chefs de famille et prenaient la direction de la maison

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et du domaine paternels. A cette terre qui portait l'honneur de leur nom, qui devait leur fournir leurs principales ressources ils se donnaient vite tout entiers et lui consacraient toutes leurs forces et leur activité.

Ab uno disce omnes. Vers 1740, un lieutenant au régiment de Médoc-infanterie, ayant été blessé à la bataille de Parme, était venu en congé renouvelable dans son domaine de Saint-Amans, à une lieue d'Agen. Cette petite terre noble, les Boudon anoblis en 1708, la possédaient depuis plus d'un siècle et en avaient pris le nom. Malade et dévoré de soucis, le jeune officier était vite tombé dans une mélancolie profonde, lorsque dans cette agonie morale, la Providence lui envoya un bon ange pour le réconforter. C'était une femme d'âge, religieuse dans ce couvent de la Visitation — hier encore notre Petit-Séminaire — que sa famille avait donné à l'Ordre. On la connaissait dans le monde et aussi dans le cloître, sous le nom de M^me^ de Selve. Elle adressa donc au pauvre blessé une série de lettres dont il devait goûter et le ferme bon sens et la verdeur originale. « Je voudrais, lui écrivait-elle un jour, pouvoir vous donner le remède de ma grand-mère qui dans les peines n'en prenait, disait-elle, qu'autant qu'elle en pouvait porter pour n'être pas incommodée. Elle a vécu 98 ans. Imitez-la, Monsieur. » Ou encore : « Prenez, s'il vous plaît, une livre de patience, trois de religion, six onces de joie, huit de tranquillité d'esprit, neuf de bon sommeil et autant d'appétit. Broyez ces bonnes drogues ensemble et prenez-en le matin une bonne prise. Ajoutez-y un tendre souvenir pour la meilleure de vos amies qui voudrait être trois heures du jour avec vous afin de vous aider à vous mieux porter et de vous assurer de son tendre et sincère attachement. »

Vous le voyez, une pratique déjà longue de la vie religieuse n'avait desséché ni l'esprit ni le cœur de M^me^ de Selve. Agen comptait alors six monastères cloîtrés renfermant un personnel de près de 200 moniales. On a souvent médit des couvents de l'ancien régime faute de se rendre compte de la nécessité sociale à laquelle ils répondaient. Au lieu d'en faire des ergastules sombres où gémissaient de pitoyables victimes, il est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus juste de les considérer comme des asiles honorables et sûrs où beaucoup de filles de condition mais peu fortunées et par suite inhabiles au mariage, étaient trop heureuses, moyennant une aumône dotale de 2.500 à 3.000 livres, de trouver un refuge pour toute leur vie, plutôt que de vieillir, sous le toit paternel, dans une situation plus ou moins fausse et équivoque, à la charge d'un frère aîné, puis d'un neveu, qui pouvaient le leur faire cruellement sentir. C'étaient, si l'on veut, des sortes de béguinages, établis dans la ville même, où, sans se dépayser, on gardait toutes ses relations de famille et de société. On y jouissait au moins de ce bonheur négatif dont se contentent ici bas, faute de mieux, les vrais sages. Quel meilleur commentaire à tout cela que ce billet de M^me^ de Selve à son jeune ami de Saint-Amans : « Je suis plus incommodée que je ne dis, car il n'y a pas de plaisir à se plaindre quand on ne nous plaint pas : voilà mon sort céans. Cependant je n'ai jamais été si heureuse, parce qu'on ne me fait ni bien ni mal. J'ai un brin de philosophie naturelle. Cela n'est pas indifférent dans cette vie. Je vous embrasse de tout mon cœur sans scrupule, et suis, Monsieur, toute vôtre. »

Le traitement psychothérapique de notre Visitandine eut des effets merveilleux. Rendu à la santé, M. de Saint-Amans se décida enfin à quitter définitivement l'armée et à s'établir. Toute sa fortune consistait dans son domaine paternel et c'est de là qu'il devait tirer ses moyens d'existence. A une époque où le crédit public était encore dans l'enfance, il ne pouvait être question de valeurs de portefeuille; la terre était presque le seul capital, la source à peu près unique des revenus. Mais le bien de Saint-Amans, estimé le joli denier de 40,000 livres, était grevé de telles charges : engagements à liquider, dettes et arrérages à payer, que le passif n'était pas loin d'égaler l'actif. Un bon et riche mariage pouvait seul permettre de renflouer la barque et la remettre à flot. Et voilà comment M. de Saint-Amans qui, en fait de dot, se fût volontiers contenté, sans doute, comme les preux de nos anciennes légendes, d'un chapel de roses, se vit réduit à ne faire le bonheur que d'une riche héritière. Il s'en présenta plusieurs, une entre au-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tres, sur les bords du Lot, opulente et sage comme Sémiramis, mais qui pour n'être plus de la prime jeunesse, fut écartée par la Visitandine, d'un geste coupant, impitoyable. La plume de Mme de Selve osa écrire : « Je ris de celle de Clairac qui me paraît une vieille médaille. Ces sortes de meubles doivent rester en paix, et s'ils sont de bon aloi pour le bon sens, servir à meubler un cabinet pour l'étude. »

Enfin, après bien des recherches, des échecs peut-être, il eut la chance d'être agréé comme gendre, par M. de Raymond, grand-maître des eaux et forêts de Guyenne dont il épousa la fille Marguerite, le 17 mars 1747. Cette alliance était pour lui des plus honorables, car la famille de sa femme, déjà des plus marquantes à Agen au XVIe siècle, anoblie officiellement en 1667, occupait, par rapport à la sienne, un rang social sensiblement supérieur. Mais ni la naissance ni la fortune ne pouvaient entrer en ligne de compte avec les qualités personnelles de la jeune épouse. Caractère noble et fortement trempé, Marguerite de Raymond devait traverser la vie le front ceint d'une auréole de vertu, de fière résignation, de courageuse dignité. marchant jusqu'à la fin, sans défaillance et sans trouble, dans la voie du devoir. Elle cachait un cœur très aimant sous de froides apparences et ne se répandait pas volontiers en effusions verbales. C'est à peine si ses lettres à son mari, toutes remplies de détails de ménage, d'affaires domestiques, s'illuminent vers la fin d'un éclair de tendresse, comme par exemple : « Soyez persuadé que je vous aime autant ce matin qu'hier soir, comme tous les moments de ma vie. » Réduit ainsi à la portion congrue, le mari plus sentimental protestait quelquefois. Elle lui répondit un jour : « Je ne vous appellerai donc plus mon cher Monsieur dans mes lettres puisque cela vous fait de la peine. » Depuis elle l'appela toujours mon roi, mon cher roi et c'est la seule concession qu'elle lui fit. Au moins devait-il trouver en elle une vraie compagne, un aide moral de tous les instants, un appui sûr, un auxiliaire aussi avisé que dévoué. Jamais maîtresse de maison ne devait pousser plus loin la pratique de ces vertus essentiellement domestiques : l'ordre et l'économie, et ne fut davantage pénétrée de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce principe si en honneur dans notre vieille France, que c'est l'épargne qui fait les bonnes maisons.

Or, dans le moment, la grande affaire pour le nouveau ménage n'était pas de s'enrichir mais de vivre. Sans doute, M. de Saint-Amans s'était, dès le premier jour, voué tout entier et d'un cœur allègre à l'exploitation de son domaine, y donnant tout son temps, y consacrant toute son activité, surveillant, dirigeant les travaux, ne craignant pas à l'occasion de payer de sa personne, se rendant aux marchés, aux foires pour les ventes et les achats, comptant de très près avec les journaliers, etc. Mais hélas ! alors comme aujourd'hui la terre se montrait avare et ingrate, le ciel souvent inclément ; alors comme aujourd'hui on était soumis à toutes les crises de la culture, à tous les risques de la vie agricole. De là un état presque permanent de misère chez les petits, de gêne parfois aiguë dans les hautes classes.

Cependant, on peut dire, les besoins étaient alors réduits au plus strict nécessaire. Rien certes dans l'ameublement de l'époque qui annonçât le confort moderne. Pour une gentilhommière l'inventaire est bientôt fait : une tenture à personnages ou en verdure dans le salon de compagnie avec des rideaux d'indienne aux fenêtres, une douzaine de fauteuils ou chaises de paille, une paire de flambeaux d'argent sur la cheminée et quelque glace; dans les chambres un lit à baldaquin garni d'indienne, quelques sièges de bois et çà et là un coffre contenant le linge facile à compter ou les habits de gala, seul luxe de toilette qui durait toute une existence. Ici pour Madame, un manteau de brocard, une robe de même étoffe, bordée d'une dentelle d'argent au point d'Espagne, deux paires de souliers brodés d'or et d'argent, deux coiffes en dentelle d'Angleterre; là pour Monsieur une *oppulente* d'écarlate, garnie de boutons d'or, un justeaucorps bleu en drap de Hollande, à parements et boutons d'or, quelques paires de bas de soie, de gants blancs, de manchettes et cravates à dentelle, un chapeau castor, orné d'un galon d'or fin, des jarretières à tresses d'or et boutons de cuivre. Dans une vitrine quelques objets d'art, pièces d'orfèvrerie, vaisselle d'étain fin, couverts d'ar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gent formaient comme un petit trésor de famille qu'une génération transmettait à l'autre avec une pieuse fidélité.

Quant aux dépenses courantes, elles étaient également fort restreintes. Toujours la table était servie avec frugalité et sans recherche. Bouilli et tranche, tel était l'ordinaire auquel on ajoutait les dimanches et fêtes quelque volaille apportée de la ferme. Même sobriété dans les dîners priés. Voici par exemple un menu préparé par Mme de Saint-Amans pour son mari qui devait recevoir sans elle à la campagne. « Je vous envoie cinq quarts de bouilli, une tranche, une pièce de côtelettes, un poulet, que vous pourrez mettre en fricassée parce qu'il n'est pas gras, six petites saucisses. Vous avez des chapons et des cuisses d'oie, arrangez votre dîner, sans compter la chasse que vous avez faite hier. » Le billet suivant adressé par M. de Saint-Gillis à M. de Saint-Amans prouve également que l'on savait fort bien exercer l'hospitalité sans trop de frais. « Monsieur ton oncle et toi êtes priés d'avoir la bonté de vous rendre ici jeudi matin, 26e du courant, pour assister à la destruction d'un cochon de lait. Les destructeurs seront Mesdames de Saint-Gillis de Castres et Davach, MM. de Saint-Amans, oncle et neveu, de Monlorton, de Cambefort, le curé de Saint-Pierre, mon beau-frère et moi, je crois que cela fait dix. Adieu, porte-toi bien. »

Ce train fort modeste qui n'exigeait guère qu'un couple de domestiques aux gages de 10 à 12 écus par an, excédait bien souvent les ressources du ménage. Suivant un usage qui dure encore, je crois, dans nos bonnes maisons, les Saint-Amans avaient deux installations : une à la ville où ils passaient l'hiver et le printemps, l'autre à la campagne où ils se retiraient pendant l'été et l'automne. Lorsque, vers la Toussaint, Madame rentrait à Agen avec le reste de la famille, bien souvent Monsieur prolongeait son séjour à Saint-Amans pour surveiller les travaux d'arrière saison. Cela entraînait une double dépense qui écrasait le budget des époux. Pour y couper court, l'économe Mme de Saint-Amans prit un beau matin de novembre le parti héroïque d'écrire à son mari : « Vous pouvez envoyer samedi une charrette où nous mettrons ce que nous au-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rons à emporter qui consistera en peu de choses. Vous aurez aussi la bonté d'envoyer encore une autre paire de bœufs parce que j'emprunterai le carosse de ma tante pour votre mère et pour moi. Il est inutile de brûler la chandelle par les deux bouts, à cause que, quand il fait nuit, il faut y voir, se chauffer quand il fait froid et manger quand on a faim. » Ce détail en dit assez long, je pense. M^me^ de Saint-Amans ne devait pas d'ailleurs connaître d'autre régime. Elle écrira vers la fin de sa vie : « Moi-même d'un certain âge, fille, femme et veuve, je n'ai pu me faire passer aucune fantaisie. »

Après la guerre de Sept-Ans, à partir de 1763 s'ouvrit, il est vrai, une ère de prospérité inouie. Une longue série de bonnes récoltes, la liberté accordée au commerce, la création de grosses manufactures, l'apparition de la grande industrie décuplèrent en quelques années la richesse publique et privée. « Les embellissements de la ville se multiplièrent, la promenade du Gravier fut améliorée, les faubourgs se construisirent au-delà des murs d'enceinte qui furent percés de portes nouvelles (1). » C'est pendant cette période que s'élevèrent la plupart des édifices qui sont encore la parure de la cité : la Préfecture, les hôtels déjà cités Garreau et d'Escouloubre, l'Evêché d'hier, ancien logis des Lacépède et des Narbonne, à côté la maison Vigué, aujourd'hui à M. de Lafore, celles des Lacuée de Cessac aujourd'hui à M. Montels, des Cazabonne de la Jonquière en face du Gravier, aujourd'hui à M^me^ de Calmels-Puntis, des Raymond, rue de l'Ecole-Vieille, des Bergonié au coin de la place du Palais et de la rue Moncorny, etc., etc...

Dans ces riches demeures, richement meublées, toutes tendues de tapisseries précieuses représentant soit la fable de Psyché ou le ravissement d'Hélène, soit les Quatre-Saisons, soit les batailles d'Alexandre; où la table était servie avec une prodigalité inconnue depuis le temps des Valois, les dames poudrées, musquées, avec leurs mouches, leurs coiffures vertigineuses, véritables gratte-ciel, leurs souliers *puce* garnis

---

(1) M. Granat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du fameux *venez-y-voir*, étalaient leurs robes à panier, *couleur des cheveux de la Reine* ou encore de *soupirs étouffés* (1). C'est alors que les Agenais connurent vraiment la douceur de vivre.

M. de Saint-Amans mourut au seuil de cet Eldorado. Il fut vraisemblablement emporté par la petite vérole, le fléau de l'époque. L'Esculape agenais, le Dr Fonfrède qui le soigna, n'était pas partisan de l'inoculation. C'était pourtant un médecin progressiste et il avait délibérément rompu avec les errements de ses prédécesseurs du temps de Molière. Tombiez-vous malade à Agen au XVIIe siècle, le médecin prescrivait le premier jour un clystère, le lendemain un clystère réitéré, le troisième jour une potion cordiale composée avec confection de hyacinthe, poudre diamagaritum frigidum pour user à la cuillère ; le jour suivant, une médecine, plus un emplâtre vésicatoire; le cinquième jour, la potion cordiale réitérée; le sixième, une épithème solide, cordiale, composée de hyacinthe, de thériaque — de cette fameuse thériaque formée elle-même de plus de soixante substances baroques — de poudre diamagaritum frigidum (*bis*), qu'on vous appliquait sur le cœur; le septième jour, jour climatérique... vous mouriez. Fonfrède, lui, avait proscrit la multitude des remèdes comme fille de l'ignorance. Saigner pour lui était tout le secret de l'art, la vraie, l'unique panacée et il saignait ses malades éperdûment, étant de l'école de ce Gui Patin d'après lequel « le sang dans le corps humain est comme l'eau dans une bonne fontaine. Plus on en tire, plus il s'en trouve. »

Si Dieu avait prêté plus longue vie à M. de Saint-Amans, il eût certainement terminé sa carrière, comme tous ses pareils, dans quelque fonction publique. Dépouillée par la royauté de tout droit de souveraineté, la noblesse était restée une classe dirigeante et le pouvoir dont elle ne pouvait plus guère user en son nom, elle l'exerçait par délégation du Prince, dans les divers emplois de l'Etat. Ces emplois étaient d'ailleurs assez nombreux à Agen : une trentaine au Sénéchal-

(1) Cf. Ph. Lauzun.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Présidial, sorte de Parlement au petit-pied, une dizaine à l'Election, une dizaine encore à la Mairie et au Consulat, sans parler de la Subdélégation de l'Intendance, de la Maréchaussée, etc...

Outre les honorifiques qui y étaient attachés et qui étaient fort appréciés, toutes ces places étaient plus ou moins rétribuées. Elles étaient fort recherchées des nobles et des gens vivant noblement. On le comprend, les revenus qu'ils en tiraient étaient un appoint précieux à leurs ressources ordinaires. Car s'ajoutant aux produits de la terre dont ils vivaient, ils leur permettaient de faire de l'argent, comme on disait alors. Ils arrivaient ainsi à se constituer un fonds de réserve qui devait leur servir, dans l'occasion, à augmenter leur domaine ou plutôt à élever leurs enfants, dont le sort d'ailleurs était réglé d'avance d'après un déterminisme assez rigoureux. A une époque où la famille était comme la cellule sociale, tout allait à l'aîné, chargé de la représenter et de la perpétuer. On ne devait aux cadets qu'un titre clérical pour entrer dans les ordres ou bien la cape et l'épée avec la bénédiction paternelle; aux filles qu'une dot pour le mariage ou pour le cloître.

Après avoir étudié la société agenaise du xvuɪᵉ siècle dans ses principaux éléments constitutifs et comme dans le privé, il est temps que je vous la montre dans son ensemble et dans ses manifestations extérieures et publiques.

Rien de plus édifiant certes que le spectacle offert par elle dans nos églises remplies, aux jours de solennité. « D'un côté les hommes, couverts de leurs manteaux, esclaves de l'étiquette, les mains gantées, leur épée à la ceinture, assistaient à tous les offices; de l'autre les femmes, voilées jusqu'aux talons, ne chuchotaient pas, ne levaient pas les yeux. Les uns et les autres, dans le plus profond recueillement, suivaient, avec leurs gros livres de prières, les psaumes, les oraisons, les antiennes du jour. Au lieu d'une génuflexion distraite, ils se prosternaient dans les moments les plus solennels de la célébration des saints mystères ; ils se précipitaient, se rempla-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çaient en foule, lors des grandes fêtes, pour recevoir la communion des mains de l'évêque, qui, doré comme le calice qu'il portait, faisait briller, avec dignité, son améthyste pastorale (1). »

Mais cette tenue hiératique et non sans beauté des fidèles dans les temples était-elle autre chose qu'une sorte de formalisme pur et officiel ? Ce culte rendu ainsi à la divinité était-il vraiment intérieur et non point trop superficiel ? Le Jansénisme en faisant passer sur les âmes son souffle desséchant, n'y avait-il point tué toute fleur de piété sanctifiante et de dévotion affective ? Ces questions on est en droit de les poser quand on sait que dans cette fin de régime, les chefs du troupeau eux-mêmes avaient presque déserté l'autel. Un archevêque d'Auch, de passage à Agen, fut regardé comme un phénomène parce que, disait-on, « il célébrait la sainte messe tous les jours ». L'anecdote suivante montre-t-elle assez à quel point nos derniers Prélats d'avant la Révolution étaient devenus étrangers aux fonctions les plus ordinaires du ministère ecclésiastique ? « M. de Bonnac, étant allé à la campagne, chez un de ses amis, son postillon se laissa tomber du haut d'un grenier à foin sur le pavé. Tout le monde courait au secours du malheureux qui était tout fracassé. — Allez chercher un chirurgien, criait-on. — Hé non ! dit naïvement l'Evêque, dans le plus grand effroi, cet homme se meurt, vite un prêtre, amenez un prêtre ! — Et vous, Monseigneur, répondit quelqu'un qui était plus de sang-froid, ne l'êtes-vous pas ? — Ah ! c'est vrai, je n'y pensais pas, répliqua le Prélat à qui l'excès du trouble avait fait oublier son caractère (2). »

En revanche on était facilement crédule et superstitieux. Un jour arriva dans Agen une espèce de vagabond, porteur d'une prétendue relique de saint Hubert, avec laquelle il se faisait fort de guérir tous les maux. Aussitôt toute la ville fut soulevée ; les Cordeliers allèrent, la croix levée, au-devant du thaumaturge et l'amenèrent au milieu de la foule surexcitée, dans

---

(1) Saint-Amans. *Cryptographie* publiée par M. Bonnat.
(2) Paris-Versailles, XVIII^e^ siècle. Paris 1811.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur chapelle, aujourd'hui l'église Saint-Hilaire. Là, ayant autour du cou, sur son habit laïque, un ruban blanc, large d'un doigt, en guise d'étole, il commença ses opérations. Elles consistaient à appliquer le talisman sur le malade en disant : « Je te touche, Dieu te guérisse. » La suggestion produisait parfois son effet et l'on criait au miracle. On cite cependant un certain M. Grave qui voulant se débarrasser d'un rhumatisme cruel vint aussi aux Cordeliers. Le guérisseur lui crie de jeter ses béquilles, il les jette mais pour s'effondrer sur le sol. « Ah ! coutré, moussu, dit-il en gémissant, m'abès manquat ». Enfin de tels échecs se multipliant, ce chevalier de pieuse industrie fut trop heureux de battre aux champs pour échapper aux fureurs d'un peuple berné et déçu.

Quelque peu judaïsant peut-être, quoique non allié à la nation juive, ce peuple était extrêmement attaché aux observances légales de son culte. Pour avoir voulu, dans une année de famine, tempérer la rigueur de l'abstinence en temps de carême, M. Hébert s'attira ce méchant quatrain :

En milo sept céns
Naou
L'abesqué d'Agén
Débenguet higounaou.

Grave injure, car les Agenais professaient contre nos frères séparés, une haine inexpiable et héréditaire. C'était d'ailleurs beaucoup moins par fanatisme qu'en souvenir des atrocités commises dans la ville et tout le pays, par les champions de la Réforme, au temps des guerres de religion. Comment expliquer autrement cette alarme, cette terreur panique, qui hanta si longtemps l'imagination de nos pères et qui est rapportée dans nos annales, sous le nom de la *paou dos hygounaous* ? Dans la nuit du 20 août 1690, le bruit s'étant répandu, on ne sait comment, que les protestants s'étaient soulevés, ce fut dans tout le pays comme une trainée de poudre ; en un instant de paroisse en paroisse les cloches se mirent à sonner le tocsin ; les hommes prirent les armes et se portèrent d'eux-mêmes sur Agen au nombre de cent mille ; dans la ville la ter-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reur était à son comble, les habitants affolés s'enfuyaient de toute part, au loin, dans la campagne, cherchant un refuge dans les bois, les lieux écartés, les souterrains... on eût dit la fin du monde. Un demi-siècle plus tard, la disposition des esprits n'avait guère changé. En effet, vers 1750, un contrôleur général, économiste sans doute, s'avisa de recommander à M. de Chabannes, un riche étranger protestant qui voulait se fixer à Agen pour y fonder un grand établissement de commerce ou d'industrie. La ville évidemment avait tout intérêt à l'accueillir. Le présent et le grec ou plutôt le huguenot, l'Evêque les refusa par une lettre ouverte qui fit le tour du royaume. A Agen on s'en disputait les copies ; approuvée de tous elle y fut considérée non seulement comme un modèle de sagesse et de prévoyance, mais comme le cri de la conscience publique. L'ostracisme fut maintenu.

Avec cela ni cléricaux ni papistes, peut-on dire des Agenais du XVIII^e^ siècle. Rongés de gallicanisme jusqu'à la moëlle, ils professaient à l'égard de Rome une sorte de défiance instinctive et d'aversion irraisonnée. Ils voulaient bien adorer le Christ, mais sans faire la révérence à son vicaire. Toutes les humiliations infligées au Pape, les dégoûts, les avanies étaient pour eux pain bénit. C'est plutôt avec une satisfaction intime qu'ils avaient assisté à l'expulsion des Jésuites longtemps si populaires à Agen. Bien qu'ils comptassent la plupart, des ecclésiastiques dans leur parenté et qu'ils vécussent généralement avec eux sur le pied d'une cordiale familiarité ils n'eussent pas toléré dans leurs affaires ou publiques ou privées, l'ingérence des gens d'église, qui d'ailleurs n'y songeaient pas. Ils tenaient avant tout à l'indépendance et de la couronne et de leur propre conscience. On conçoit combien un tel terrain était ouvert aux infiltrations philosophistes.

Si du chapitre des idées et des croyances nous passons à celui des mœurs, nous tombons dans un monde enfiévré de plaisir. Sans remonter jusqu'aux diatribes d'ailleurs inqualifiables d'un Scaliger, jusqu'aux sévérités plus méritées d'un Belleforest, ces vers de Lachapelle et Bachaumont sont toujours d'actualité :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Agen, cette ville fameuse
De tant de belles le séjour;
Si fatale et si dangereuse
Aux cœurs sensibles à l'amour
Dès qu'on en approche l'entrée,
On peut bien prendre garde à soi,
Car tel y va de bonne foi
Pour n'y passer qu'une journée,
Qui s'y sent par je ne sais quoi,
Arrêté pour plus d'une année.

De fait les scandales étaient tellement multipliés qu'ils n'étaient plus des scandales et s'il est vrai qu'on y mettait plus de décence que dans les siècles barbares, le diable, paraît-il, n'y perdait rien. Ce n'est pas que Dieu n'envoyât ses prophètes à ce peuple idolâtre. « Vous vous rendez indignes des bénédictions du ciel par la vie que vous menez, vaticinait M. Hébert ; à peine connaît-on en vous les moindres marques de christianisme. La plupart de vous autres se portent à des excès condamnables dans les payens. Jusqu'aux pieds de nos redoutables autels vous paraissez avec une impiété sacrilège. Votre vie se passe dans une recherche continuelle de plaisirs. Vous y employez la plus grande partie du jour et les nuits presque entières. Vous élevez mal vos enfants ; vous leur apprenez de bonne heure à aimer le jeu et les délices. On en voit parmi vous, courbés par le poids des années, être de toutes les parties de divertissements, sans que la pensée de la mort prochaine soit capable de les convertir. C'est le sujet de nos gémissements (1). »

Prèche dans le désert que tout cela ! A chaque saison, le théâtre, misérablement installé au Jeu de Paume, était toujours comble. Molière et sa troupe s'y étaient fait applaudir.

---

(1) Vers le même temps un jeune jésuite écrivait ces distiques :

Est locus Aginni mediam qui dividit urbem
Qui locus a cornu nomen et omen habet :
Hic, dum se recreant (infelix turba !) mariti,
Heu ! crescunt miseris cornua quanta domi !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Agenais ne devaient plus connaître semblable fortune. La plupart du temps ils se contentaient de pauvres comédiens de passage qui venaient leur débiter des niaiseries grotesques ou des fadaises sentimentales. Bien mêlées ces troupes ambulantes ! Un soir se détachait sur l'affiche un nom destiné à une tout autre gloire, le nom de Mac-Mahon. Vous plairait-il d'entendre quelques lignes de la chronique mondaine d'Agen à la date du 18 janvier 1767 : « On jouera la comédie dimanche par de nouveaux acteurs, car ceux qui l'ont jouée d'abord ont été chassés par la directrice. Elle eut le désagrément de les voir siffler presque au moment qu'ils parurent sur le théâtre, au point qu'elle proposa de rendre l'argent au parterre, ce qui faisait pitié. Il y a apparence qu'elle aura mieux remonté sa troupe et qu'Agen sera fort brillant, puisqu'il y a bal une fois par semaine dans les quartiers des Pénitents Blancs (aujourd'hui traversés par la rue Voltaire et l'extrémité du Grand-Boulevard), concert, comédie et grand jeu. Tant pis, comme vous le voyez, pour les gens du monde, s'ils ne savent pas s'amuser. »

De fait, pendant le Carnaval, un bal n'attendait pas l'autre. Je lis dans la même chronique, à la date du 1er jeudi de Carême 1770 : « Le carnaval a été fort vif en danse et en jeu. Les négociants ont beaucoup brillé par leurs belles assemblées. On a dansé les trois jours gras chez Mme de Saint-Pé, qui se donne un grand air de considération depuis qu'elle a perdu la perruque de 80 ans. Elle ne s'est coiffée qu'un peu mieux à la grecque et assortie à la parure la plus élégante.... On a aussi dansé chez Mme de Clairfontaine. On offrit le bouquet (c'est ainsi qu'on s'invitait en bloc), à Mme de Cambefort (une mondaine effrénée) qui le refusa, chose étonnante et qui fit augurer qu'elle avait la bourse en défaillance. »

Le jeu était de tous les temps, mais c'est pendant le carême — on devine pourquoi — qu'il sévissait avec le plus de fureur. Les dés, le hocca, la bassette, le lansquenet, le berlan, le pharaon, le quinze étaient comme autant de divinités infernales auxquelles des milliers de fanatiques ne craignaient pas de sacrifier leur temps, leur fortune et parfois leur honneur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce fut de la frénésie lorsque l'anglomanie envahissant la bonne compagnie, le whist pénétra, vers 1768, dans les salons agenais. Le fait est consigné à cette date dans notre chronique : « Ici on passe le temps en carême en jouant beaucoup le ouix (*sic*). Il n'est pas question d'autre jeu dans les sociétés ; c'est presque une fureur, car beaucoup de personnes qui ne jouaient point, ne peuvent point tenir contre celui-là. »

Après le recueillement des fêtes pascales, le mouvement mondain reprenait à l'époque des foires du Gravier, d'autant plus vif et animé que les célèbres foires, comme le Grand Prix pour les Parisiens de nos jours, marquaient la fin de la saison et donnaient le signal des départs. Nos pères étaient très fiers de leur Gravier. De fait, avec son admirable perspective que rien ne venait couper depuis Rouquet jusqu'à la manufacture Delas, aujourd'hui l'hôpital Saint-Jacques, avec ses quatre rangées d'ormes superbes, plantés en quinconces, sa vaste pelouse centrale, cette promenade était bien alors une des plus belles du monde. C'est là que se tenait à partir du 1er juin la grande kermesse agenaise. La ville entrait alors dans une effervescence indescriptible. De quinze, vingt lieues à la ronde les étrangers arrivaient par bandes de dames et messieurs. On appellait cela des descentes. Tout ce monde s'installait plus ou moins pêle-mêle chez les parents, les amis, les connaissances, car l'hospitalité était à l'époque une vertu courante, ou bien dans les divers logis plus pittoresques que confortables où pendaient pour enseignes le *Petit Paris*, *l'Image de Notre-Dame*, de *Saint-Jacques*, de *Saint-Pierre*, de *Saint-Philippe*, la *Tour d'Argent*, la *Table royale*, le *Chapeau-Rouge*, l'*Echarpe*, les *Trois-Rois*, la *Croix d'Or*, les *Trois Cornes*, etc., etc... La matinée était consacrée aux affaires, la soirée aux plaisirs. Dans l'après-dîner, des groupes joyeux, pompeusement parés, se dirigeaient vers la rue Garonne, la grande artère de la ville avant les bouleversements modernes, longeaient la rue Pont-de-Garonne, traversaient le Pont-Long et, sans s'arrêter aux éventaires des marchands, aux tréteaux des baladins, gagnaient à pas lents, le coin réservé de la pelouse où les gens de la bonne compagnie prenaient leurs ébats. On rentrait à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nuit et la journée se terminait aux réceptions, bals et concerts que les plus notables de la ville tenaient à honneur de donner tour à tour et où ils rivalisaient de courtoisie et de luxe.

Il arrivait même parfois qu'un grand seigneur, un riche partisan profitassent de l'occasion pour donner, à leurs frais, une grande fête. On parla beaucoup, en son temps, de celle qu'organisa, aux foires de 1768, le comte de Montazet. Elle devait avoir lieu sur le Gravier où une tente richement ornée avait été dressée pour un banquet de 60 couverts, suivi d'un grand bal. Mais un orage ayant éclaté dans la matinée, tout fut transféré à l'Hôtel de ville.

Parfois c'étaient un bel incendie, un riche mariage qui faisaient courir toute la ville. Pâr une chaude nuit du mois d'août de cette même année 1768, Agen fut réveillé tout à coup par le bruit du tocsin. La maison de M. Chemin, située près de Notre-Dame du Bourg, était en feu. Ce M. Chemin, grand fabricant de serges et d'étamines, comptait avec les Lichigaray, les Gounon, les Bory, les Guitard, les Lamouroux, les Lauzun, parmi nos plus gros industriels. Je trouve le récit du sinistre dans une lettre qui rappelle, quoique de loin, celle de M^me^ de Sévigné sur l'incendie de la maison de M .de Guitaut. Jugez-en par ces quelques extraits. « D'un côté tu aurais vu les Capucins, la robe retroussée, puiser de l'eau et la faire passer à des Jacobins presque en chemise. Les uns y allaient en robe de chambre, les autres en bonnet. M. l'Evêque et les consuls donnèrent l'exemple. Les valets de ville, la lance à la main, chassaient les bouches inutiles (*sic*).... Les religieuses de la Visitation craignaient beaucoup pour elles et leur maison, et, du haut de leur mirande, les chapelets à la main, priaient Dieu d'apaiser un vent funeste qui portait des étincelles et des charbons jusque dans leur cour. Plusieurs attribuent le changement aux scapulaires que les pieuses religieuses firent jeter dans les flammes. Les consuls, par leur vigilance et leurs soins, parvinrent à éteindre le feu qui dura deux jours de suite. Tant il est vrai que Dieu se plaît, pour exercer la patience des justes, à détruire ce qui leur a coûté tant de peines et tant de veilles. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cet incendie fumait encore qu'un mariage attirait la foule dans les mêmes parages, mais pour de tout autres émotions. Le compte-rendu de cette cérémonie fut également donné dans une lettre dont vous écouterez, sans doute avec plaisir, la lecture.

« La noce de M. de Bastard avec Mlle Pomponne de Redon a été l'une des plus brillantes qu'on ait faites ici depuis longtemps. En voici un petit détail. Ils épousèrent le 22 août. L'abbé de Raymond en fit la cérémonie à la Chapelle du Bourg, à 11 heures du matin. Les rues étaient bordées de monde, mille âmes au moins qui voulaient entrer tous à la fois. On avait mis des gardes à la porte. Ensuite cinquante dames et messieurs accompagnèrent les époux, rue de l'Ecole-Vieille, chez M. de Raymond, qui avait cédé son hôtel pour la circonstance. M. de Redon, le père de la mariée, fit les choses grandement. Un dîner somptueux et un souper où tout le monde fut prié. On a mangé dans l'orangerie qu'on avait très bien décorée. Un ciel avait été dressé tout le long de la maison où tous les appartements étaient remplis de monde, tant des cinquante personnes qui avaient dîné que des visites, qui s'amusèrent à danser ou à jouer ou à se promener dans le jardin. Cette maison est faite exprès pour une fête brillante. Le lendemain son propre maître fit les honneurs aux nouveaux mariés en leur donnant à dîner et à souper avec beaucoup de monde. Il y eut donc continuation de plaisirs. Le mercredi la noce partit pour Saint-Denis, dans un bateau couvert, tapissé, orné de fleurs et de rubans de toutes couleurs, un tambour et un fifre qui annonçaient la noce, une artillerie qui se trouva sur le bord de l'eau, vingt hommes au moins qui remontaient le bateau. Aussi allait-on aussi vite que possible. Il fallut cependant près de trois heures pour faire le trajet. Nous arrivâmes à six heures du soir, assez tôt pour que les dames fussent se promener... Nous y avons resté cinq jours toujours à dîner et à souper au moins vingt personnes. Tout le monde y a été fort gai. Ce mariage a été applaudi de tous. Il est vrai que le public n'a tenu à son sujet aucun mauvais propos, ce qui est très rare en pareille occasion. »

Certes, un quart de siècle plus tard, sous le règne de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Liberté et de l'Egalité, on ne mettait pas aux mariages tant de façons. En l'an II, un citoyen écrivait à la citoyenne son épouse : « Je connais ton cœur, il ne fait qu'un avec le mien : nous voulons le bonheur de nos enfants et de la République ; nos frères demandeurs en alliance sont républicains, tu es républicaine; tu feras ton devoir en unissant ces braves défenseurs de la Liberté avec nous s'ils le méritent. J'aime à me persuader qu'ils sont dignes de nous, qu'ils participeront au bonheur de tous, et qu'ils concourront au bonheur de tous. Ça va, ça ira, vive la République ! Accélère l'union de bons enfants avec de bons enfants. Salut et fraternité ! Ton amoureux époux. SARREAU. »

Un mot maintenant des réjouissances publiques, mais seulement un mot car le temps presse et j'ai le tort d'abuser de votre si généreuse patience. Il n'y avait pas alors de fête nationale proprement dite, mais chaque évènement heureux de la Couronne était célébré par un feu de joie qui excitait toujours le délire de la foule. La ville était toujours prête à décerner les honneurs de l'ovation ou du triomphe aux personnages illustres qui se présentaient à ses portes. Je ne parlerai pas de cet ambassadeur de la Sublime-Porte qui, le 6 février 1721, passa sur la Garonne devant Agen, sans daigner s'y arrêter. Toute la population cependant s'était massée sur le Gravier, les hommes sous les armes, les dames dans leurs plus beaux atours. Il fut assez turc pour résister à tant d'avance. Pareille déconvenue ne devait pas se renouveler. Le 14 septembre 1759, le maréchal de Richelieu fut reçu à l'égal d'un roi. C'est à lui que sur les marches de la Cathédrale, M. de Chabannes adressa ce compliment encore plus spirituel que laconique : « M. le Duc, je vous souhaite autant de bonheur et de gloire dans le ciel que vous en avez sur la terre. » Deux ans après c'était le tour de la duchesse de Choiseul à qui l'on rendit également les honneurs souverains. L'année 1776 amena dans Agen le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, depuis Philippe-Egalité et sa femme, fille du duc de Penthièvre. La célèbre M^me^ de Genlis était de la suite. On ne dit pas si le Prince se présenta à la Cathédrale, mais on sait qu'il tint une loge de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

francs-maçons en sa qualité de Grand-Orient. Le passage du comte de Provence, depuis Louis XVIII, le 19 juin 1777, devait clôturer pour l'ancien régime, la série de ces grandes réceptions. Le futur roi de France soupa en public à l'hôtel de ville entouré du comte de Fumel, du duc et du chevalier de Narbonne, du comte et du commandeur de Valence, du commandeur de Montazet et de ce brigadier des armées du roi, comte de Châteaurenard, dont nous avons déjà parlé.

Or, en ce moment même, la société agenaise venait d'éprouver une transformation aussi subite que profonde. Jusque-là elle avait toujours vécu comme entassée et repliée sur elle-même, derrière l'épaisseur de ses murailles closes, presque sans communication avec le dehors, presque sans culture intellectuelle, loin de tous les courants de la Pensée, uniquement préoccupée de sa maigre provende, ne se plaisant qu'aux mesquines rumeurs des passions locales et des intérêts de clan. Tout à coup nous la voyons briser le cercle étroit où elle étouffait depuis des siècles. La richesse, comme nous l'avons dit, est venue, et, avec la richesse, des besoins nouveaux. Les esprits s'éclairent, la raison se perfectionne, la littérature, l'étude des sciences, le goût des beaux-arts en poésie, en éloquence, en musique, en peinture, en architecture s'emparent et des intelligences et des cœurs. C'est un bond formidable vers les sommets de la civilisation. Dans toutes les bonnes familles il est de mode d'envoyer les enfants aux grandes écoles de Paris et du royaume. Ainsi se forma une studieuse et active génération d'hommes distingués et quelques-uns illustres qui plus tard devaient porter si haut la gloire de leur petite patrie : les Lacépède, les Lacuée, les Saint-Amans, les Lafont du Cujula, les Vigué, les Lamouroux, les Martinelli, et après eux les Bory de Saint-Vincent, magistrats, administrateurs, professeurs, littérateurs, poètes, savants dont le nom et la réputation a franchi le cercle étroit d'une renommée de province. Jeunes alors, pleins d'émulation et d'enthousiasme, ils osèrent demander à la vie des plaisirs plus hauts que des danses, des spectacles et des jeux et fondèrent, sous les auspices de l'Evêque, M. de Bonnac, cette Académie agenaise qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aujourd'hui plus que séculaire mais toujours jeune poursuit, avec plus d'éclat que jamais, sa lumineuse carrière. Puisse la Société de Vesins, créée par vous, Monseigneur, avoir d'aussi beaux destins que sa glorieuse aînée !

Hélas ! les temps étaient proches où il aurait fallu non des académiciens mais des héros. En des circonstances plus graves, nos ancêtres du XVI^e^ siècle, à la suite de Monluc, cet homme grand entre les plus grands, sauvèrent la monarchie et la religion nationale. Car, on ne saura jamais le crier assez haut, c'est dans nos plaines que se décida alors lá fortune de la France. Nos pères de la fin du XVIII^e^ siècle n'eurent pour la Révolution, d'abord que des sourires, ensuite que des larmes secrètes. Ils laissèrent tuer le Roi et profaner les autels sans un sursaut de révolte et le pays ne compta pas un chouan. Ce qui devait arriver arriva. L'âme nationale se retira de ces hommes si admirablement doués, mais sans caractère. Ils devinrent des émigrés à l'intérieur, allant jusqu'à insulter nos soldats vaincus et à battre des mains à l'étranger souillant le sol de la patrie. Maudits pour avoir déserté, faute de courage civique, leur mission providentielle, ils ont disparu tout entiers dans l'indifférence universelle.

Que ce soit la leçon du passé au présent et à l'avenir. Le royaume de la terre, comme d'ailleurs celui du ciel, n'appartient qu'aux hommes vaillants, qu'aux hommes de bonne et ferme volonté, qu'aux hommes, les seuls vraiment hommes, qui ont un idéal, qui non contents d'avoir un idéal « s'y emploient tout entiers, y versent leur sang s'il le faut et tout au moins leurs facultés, leurs dons naturels, riches leur or, pauvres leur denier, passionnés leurs passions, orgueilleux s'y prosternent, voluptueux s'y sèvrent, nonchalants s'y aiguillonnent, indépendants s'y disciplinent et s'y oublient (1). »

Ce n'est pas trop quand on a pris comme vous, Messieurs, comme programme de vie cette noble et fière devise : « Tout pour Dieu et pour la France ! »

Chanoine DURENGUES.

---

(1) Sainte-Beuve.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CRYPTOGRAPHIE
AGENAISE
OU
Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817
(SUITE)

Dimanche 28 mai 1815. — L'entière défaite de Murat se confirme. Les Autrichiens vont entrer maintenant par nos frontières de l'Est. On dit aussi dans les journaux beaucoup d'autres nouvelles ; mais comme ils persistent dans leur système d'imposture et d'extravagance, on ne saurait ajouter foi en leurs rapports insidieux et mensongers. En confrontant ce qu'ils disent dans leurs différens articles, en pesant leurs expressions, en rapprochant les dates, on y voit clairement néanmoins la certitude de la chute de Murat.

La femme du préfet, que nos agenais nomment sans difficulté la préfète, est arrivée hier au soir avec ses enfans. Elle est indienne, dit-on, et fille d'un gouverneur de Calcutta. On ajoute qu'elle est jolie, quoique déjà d'un âge mûr. Mais tout cela est d'un bien petit intérêt auprès de ceux de la patrie.

Lundi 29. — On a pris le parti de ne plus rassembler les hommes qu'on veut envoyer aux armées. Ils reçoivent d'abord l'ordre de s'approcher ; on les enregistre, puis ils se retirent jusqu'à nouvel ordre ; ensuite, on les mande individuellement en les appelant des communes les plus éloignées entre elles. On évite ainsi les rassemblemens, on les isole les uns des autres et ils partent tant bien que mal. Ils partent; mais comme la flèche décochée par l'antique arbalétrier, ils partent pour revenir : telle est sans doute leur devise.

Mardi 30. — Le fameux *Domine, salvum fac imperatorem* ne se chante qu'à la cathédrale; dans les autres églises de la ville

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de la campagne, on est muet à cet égard. Le doute politique où se trouvent les fidèles le veut ainsi, et personne ne s'en formalise. Deux lettres écrites à l'évêque paraissent sur ce sujet en réponse à l'invitation qu'il avait faite aux curés de prier Dieu publiquement pour l'*imperatorem*. L'une de ces lettres est assez faiblement écrite ; l'autre est très énergique et presque injurieuse pour le préfet.

PROGRAMME POUR LE CHAMP DE MAI

« On doit, à divers passetemps,
« Occuper tous les patriotes ;
« Les électeurs dépouilleront les votes,
« Et les fédérés, les votans. »

Mercredi 31. — Le préfet veut une garde à la porte de son hôtel; cela est juste. On a commandé 30 hommes de la garde nationale pour ce nouveau service. De ces 30 hommes, 21 ont manqué au rendez-vous. Grande colère de M. le préfet, qui enjoint au conseil de discipline de punir sévèrement les défaillans.

Espèce de scandale à l'église de Notre-Dame du Bourg, où le séminaire fait l'office divin. MM. Roux et Fabry, grands vicaires, s'y sont transportés à l'heure de la bénédiction (nous sommes dans l'octave du Saint Sacrement); ils venaient sur certains soupçons s'assurer si les ordres de l'évêque étaient exécutés au sujet de l'antienne en question. Est-ce bien une antienne ? Je n'en sais rien ; je crois même que non, mais n'importe. M. Planton (1) devait officier. Ces Messieurs lui ont demandé s'il chanterait l'*imperatorem* ? — « Non sans doute. — Quoi, vous ne le chanterez pas ? — Non, vous dis-je. — Vous désobéirez à votre évêque ! ont-ils ajouté en assaisonnant leur instance d'injures qui rappelaient quelque ancienne galanterie dont le pauvre Planton avait fait pénitence depuis longtemps, vous désobéirez à votre évêque ? — Oui, sur ce point-là. J'aime mieux lui désobéir qu'à ma conscience. Don-

(1) Planton était professeur de théologie au Séminaire d'Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nez-moi le temps de faire mon porte-manteau, c'est tout ce que je vous demande. Faites chanter votre *salvum fac* par qui vous voudrez. »

Les grands vicaires se sont adressés alors à M. Mouran, supérieur du séminaire (1), qui leur a répondu la même chose sur le même ton ; celui-ci leur a demandé le temps de faire sa malle. Pour le coup, les grands vicaires sont montés sur leurs grands chevaux et ont donné l'ordre au séminaire en corps de se rendre à la bénédiction de la cathédrale. Ils ont été obéis. Supérieur et séminaristes se sont rendus à St-Caprais, mais sont restés muets et passifs comme des termes (*sic*) au fameux *salvum fac imperatorem*. Après la bénédiction, ils ont été semoncés à cet égard ; mais ils ont persisté dans leur refus et l'honneur du champ de bataille leur est resté. Il n'est rien de si têtu que les prêtres ! Ils n'entendent raison tout au plus que lorsqu'ils sont devenus évêques avec 25 mille livres de rente, et encore !....

Jeudi 1er juin 1815. — Rien. Tout est dans le même état d'incertitude sur notre sort futur. Les armées ennemies n'entrent pas. On fortifie toujours Paris. Les fédérés se signalent ; on ne parle que de leur bravoure. Selon les journaux, ils seront les sauveurs de la France. La Vendée ? On n'en sait rien de positif. Ce qui est bien sûr, c'est qu'ici le mécontentement et l'inquiétude sont à leur comble.

Vendredi 2. — Les vingt-un gardes nationaux ont été jugés par le conseil de discipline et ont été renvoyés absouts, comme n'ayant pas été avertis à temps. Grandissime colère de M. le préfet.

Samedi 3. — Les cercles ou sociétés dit de Biot et de la grande horloge sont fermés par ordre du préfet. Voilà qui arrange bien les choses ! (2).

---

(1) Mouran n'était pas le supérieur du Séminaire; il était directeur de cet établissement et collègue de ce pauvre Planton. Le Supérieur s'appelait Gardelle.

(2) C'étaient les deux cercles de la ville d'Agen. La Société dite *de Biot*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dimanche 4. — La compagnie des canonniers de la garde nationale, commandée pour la procession de l'octave de la Fête-Dieu, s'est rendue à la mairie sans armes et avec des bâtons pour escorter les magistrats. L'adjoint Menne est entré en fureur. — Monsieur, nous sommes désarmés, ont répondu les canonniers. — On n'a pas besoin de vous, a dit l'adjoint. A ces mots les canonniers se sont retirés en poussant des huées. On peut juger à quel point les citoyens honorent et respectent l'autorité.

La procession des pénitens qui devait avoir lieu cet après-midi a été défendue. Le peuple d'Agen, pour lequel cette procession est une espèce de fête publique, y attache beaucoup d'intérêt et accuse l'évêque d'avoir dans cette occasion cédé à l'instigation du préfet, auquel il voulait attribuer tous les torts possibles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne devait point entendre *l'imperatorem* aux divers reposoirs où devaient se donner les bénédictions accoutumées. On a interdit aussi les vêpres à la chapelle de Notre-Dame du Bourg que desservent les séminaristes. Ce petit grain de persécution religieuse commence à produire un excellent effet sur les servantes.

Lundi 5. — Les Espagnols dont on nous faisait peur sont les meilleurs du monde. Ils trouvent atroce, et ils ont raison, que Bonaparte veuille les faire battre contre leurs compatriotes, desquels ils n'ont aucune grâce à attendre s'ils sont faits prisonniers. Cependant ces Espagnols sont commandés pour se rendre à Pau ; ils devaient partir ce matin, mais le préfet a retardé leur départ jusqu'après la foire qui commence aujourd'hui et qui peut donner lieu à un rassemblement dont il a peur. Ces pauvres Espagnols, victimes des dissensions civiles suscitées par le perturbateur de l'univers, sont dignes

---

(du nom de la maison où elle tenait ses séances) siégeait rue Garonne, dans le bâtiment qu'occupait récemment la Bourse du Travail. La Société de la Grande-Horloge, qui fut dissoute en janvier 1816 et où l'on comptait une majorité bonapartiste (Proché, *op. cit.*, p. 243), occupait dans la rue de ce nom l'immeuble où se trouve aujourd'hui l'épicerie-droguerie en gros Lerou et Dellery.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de pitié. Ils se comportent d'ailleurs parfaitement bien dans notre ville où ils ne demanderaient qu'à rester et qu'à rester tranquilles.

Mardi 6. — On dit que la Vendée grossit et que l'orage se forme tout de bon sur les frontières. Les journaux même le font entendre assez clairement.

Mercredi 7. — Plusieurs estafettes sont arrivées cette nuit. Un nouveau mouvement se remarque dans les esprits. Les têtes se montent ; des nouvelles circulent de toutes parts et enfantent l'espérance. On ne sait cependant rien de positif sur tout ce qui se raconte, ni de la Vendée, ni de Nantes qu'on fortifie, ni de La Rochelle qu'on dit au pouvoir des royalistes. Rien de certain que l'humeur massacrante du préfet, rien de sûr que le courroux qu'il a montré à l'ouverture des dépêches.

Au reste, la comédie à grand spectacle n'en a pas moins été jouée à Paris. Rien n'y a manqué : messe, *Te Deum*, prêtres, comédiens, etc., électeurs pastiches raccrochés dans tous les coins pour figurer et faire nombre dans les groupes des départemens, discours qu'on n'a point entendus, qu'on a fort applaudis, sermens accoutumés, que sais-je tout ce qu'on a fait à ces champs de mai tenus en juin pour achever de tromper la canaille.

Jeudi 8. — Aujourd'hui, plus que jamais, on remarque sur toutes les figures, sur toutes les figures absolument, un air morne et pensif qui décèle la profonde inquiétude dont chacun est dévoré. On assure, on donne tout bas pour certain qu'il existe dans le département un corps de quinze cens hommes secrètement organisés qui, au premier signal, paraîtrait, comme les enfants de Cadmus, sortir tout armé de la terre. Ce corps, ajoute-t-on, est tout composé de jeunes gens bien déterminés, qui ne se connaissent point entre eux, mais qui se trouveront prêts à agir à la minute. Ils doivent maintenir l'ordre et la tranquillité publique, quelque évènement qui puisse arriver. Une pareille mesure, si elle est prise, ainsi qu'on le fait entendre à l'oreille, est propre à rassurer bien de braves gens.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elle est surtout une preuve de l'excellent esprit qui anime en général le département de Lot-et-Garonne.

Vendredi 9. — Marmande et Meilhan sont en état de siège depuis quelques jours (1). Le sous-préfet de l'arrondissement est destitué. Il est remplacé par un militaire estropié, l'un des fidèles de l'île d'Elbe. Quelle administration que celle de Bonaparte ! Le préfet du Gers a 23 ans ; celui de Tarbes est peut-être plus jeune encore ; le nôtre, on le connaît. Agen sera bientôt aussi en état de siège. L'état de siège suppose nécessairement l'état de guerre ; or, celui qui assiège déclare la guerre. Le gouvernement a donc tiré par le fait l'épée contre le peuple, qui se trouve par conséquent constitué envers lui en état de défense légitime. Ainsi le gouvernement nous donne ou nous laisse donner par ses agens le signal de la guerre civile. Au surplus, l'ennemi public n'a jamais procédé que par des voies iniques. On assure que des officiers d'un grade supérieur, chargés de débaucher les militaires en sa faveur, étaient passés à Agen dans le mois de janvier et que, pour mieux réussir dans leur honorable mission, ils montraient un traité de paix conclu pour 18 ans entre les puissances et Bonaparte, traité signé par les parties contractantes. Le général Menne et son frère furent, dit-on, les dupes de cette fourberie. Reste à savoir cependant s'ils ne font pas maintenant circuler une pareille histoire pour s'excuser. Il est certain que depuis le commencement de l'année on a parlé d'émissaires secrets qui parcouraient le département et préparaient les esprits au débarquement fatal. Mais l'histoire fût-elle vraie, l'excuse n'en serait pas meilleure.

Si l'on en croit les bruits qui courent les rues, Niort est au pouvoir des Vendéens. Oui, Niort, plutôt que Nantes ou La Rochelle.

Les dépêches sans cesse apportées par les estafettes demandent des gardes nationales pour Bayonne, mais tout dort.

Nos Espagnols se trouvent humiliés de la proposition qu'on

---

(1) Il en était de même pour Tonneins. (Proché, p. 199.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur fait de servir de garnisaires (1). Pour les convertir, on les menace de les priver de leur solde. Ils persistent en gens d'honneur. — Nous allons, leur dit-on, vous envoyer à la frontière, à Bayonne. — Où vous voudrez, répondent-ils ; mais nous ne nous battrons pas contre nos compatriotes. — Eh bien ! leur réplique-t-on, vous serez traités comme des prisonniers de guerre. — On n'en fera rien, je l'espère ; ce serait une trop grande atrocité.

La garde nationale d'Agen est ajournée à lundi. Il serait possible qu'avant deux jours nous fussions en état de siège. Il est arrivé cet après-midi une foule de paysans ramassés par force dans le département. Ces misérables marchaient comme des moutons, à la voix de quelques conducteurs sales et déguenillés. Il y en avait de jeunes, de vieux, de grands, de petits, de très petits qui n'avaient pas quatre pieds de haut. En total, cela faisait pitié.

Samedi 10. — Les pauvres paysans arrivés hier sont partis cette nuit ; empaquetés dans des bateaux, ils descendent la Garonne. Il est encore passé pendant la nuit des troupes sur la rivière, qui se rendent à Toulouse, à Bordeaux ou du côté de Bordeaux. Ces mesures si précipitées ont sans doute été provoquées par des événemens majeurs, ou bien ne peuvent être justifiées que par de grandes alarmes. Tel est le résultat de ce passage d'estafettes qui nous surprenait il y a deux jours.

Si les Espagnols refusent avec hauteur l'emploi de garnisaires, les officiers retraités qui ont servi sous Bonaparte l'acceptent avec empressement. C'est une affaire arrangée. Ces militaires, qui ne veulent point marcher aux frontières, sont enchantés de faire la guerre à leurs concitoyens. Ils iront avec grand plaisir, à cinq francs par jour, s'établir dans les familles

---

(1) Lespès, à la date du 15 mai, nous raconte que tous les officiers espagnols (au nombre de 390) qui se trouvaient dans le département furent rassemblés à Agen : « On les logea chez les habitans par billet; on en envoya 100 à Tonneins avec des fusils pour servir de garnisaires (pour faire payer les contributions), ce qui leur fit bien de la peine. » Proché confirme (p. 200) et déclare « qu'ils ont été embarqués jusqu'à Tonneins; plusieurs avaient leurs femmes ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des jeunes gens qui, comme eux, ne sauraient consentir à prendre les armes contre leur patrie et ils les ruineront gaiement. De tels garnemens sont l'opprobre de la France qui l'est déjà de l'Europe. Et comment voudrait-on que cela tînt ? Comment serait-il possible que la France, après tout ceci, fut tranquille ? Croit-on qu'après cet orage les jeunes gens, dont les familles auront été vexées et dépouillées de leur aisance, n'en voudront pas aux infâmes garnisaires et qu'à leur tour et plus justement sans doute ils ne les traiteront pas en ennemis ? Cette mesure impolitique, abominable, nous ouvre une nouvelle carrière de calamités. La ville, comme ces éphémérides, est plus triste de jour en jour. On sait, en n'en pas douter, que le canon du Château Trompette à Bordeaux est braqué sur la ville et les Chartrons, et la mêche allumée brûle nuit et jour à côté de chaque pièce. Il semble que cet état de choses ne peut durer longtemps.

Dimanche 11. — Plusieurs jeunes gens billetés pour partir demain s'absentent et disparaissent. D'autres se rendront à l'ordre par la crainte des garnisaires. Que faire en effet ? Se révolter ? Ils ne le peuvent, ni le doivent en ce moment ; tout doit se faire à propos. Ils occasionneraient un mouvement hors de saison, inutile, dangereux. Attendre et gémir, voilà notre devise. Puisque Paris, Bordeaux, puisque les grandes villes n'osent secouer leurs fers, il ne nous appartient pas de remuer les nôtres.

La liste des nouveaux pairs circule dans le public; elle est même dans certains journaux. C'est un assemblage monstrueux de gens décrédités, de généraux déshonorés, d'assassins de Louis XVI, parmi lesquels on trouve quelques-uns de ces noms dont la France s'honorait jadis, mais qui se confondront désormais avec ceux de tous ces scélérats dévoués à l'infamie. La Chambre des députés envoyés par le gouvernement offre le parfait pendant des dignes pairs de Bonaparte. Ces gens-là savent bien qu'ils ne sont pas et ne peuvent être les représentans de la nation, quoique, prise en corps, elle ne vaille pas grand chose. Cependant ils vont délibérer, faire des lois et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jouer effrontément une nouvelle comédie politique. Quels que soient leurs succès sur le grand théâtre du jour, ils n'inspirent aucune confiance. Dans la foule de ces élus, pairs ou non, nommés ou non par Bonaparte, il est affreux de ne pouvoir, à la rigueur, compter un seul honnête homme : ils ont tous débuté par trahir leurs sermens. Rien de nouveau d'ailleurs.

Lundi 12. — La journée s'est passée en préparatifs pour le départ définitif de notre garde nationale. C'est demain qu'il doit s'effectuer.

On prépare à la préfecture le travail relatif à la conscription de 1815. Il paraît qu'à cet égard le gouvernement compte sur le prétendu corps législatif. Il paraît que le préfet compte aussi beaucoup sur la docilité de nos jeunes gens, car il les rudoie, dit-on, et les mécontente de plus en plus. Mais pourquoi ces mauvaises manières ? Ne sont-ils pas assez soumis quoiqu'ils soient plus forts ?

Mardi 13. — Le départ des gardes nationaux de la campagne s'effectue, sauf désertion. Celui des citadins traîne davantage, mais s'effectuera sans doute aux mêmes conditions. Puisque rien ne bouge dans les grandes villes, il faut suivre le même plan tacitement concerté. L'inertie est aussi une force et, dans cette occasion, il est possible qu'elle triomphe à la longue de l'action désordonnée du gouvernement. C'est au surplus la dernière ressource des faibles.

Mercredi 14. — Il nous faut ici consigner la grande peur du préfet, lors d'un orage qu'il fit lundi dernier. Ce n'est point un évènement, mais qu'importe ! on aime à recueillir jusqu'aux moindres détails sur les personnes qui vous intéressent. Dans la nuit de lundi dernier, il fit donc un orage. Le tonnerre était assez fort, le vent soufflait avec violence, une porte vint à s'ouvrir d'elle-même dans l'appartement du préfet. Celui-ci s'éveille en sursaut : qui vive ? qui va là ? au secours ! à la garde ! La garde, le secours arrivent. Le préfet en chemise était sous les armes. Après les premières recherches, tout allait s'éclaircir, lorsque le vent souffla la chandelle. Aussitôt,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les craintes renaissent; on joue à collin-maillard, sans savoir ce qu'on recherche, ni ce qu'on peut avoir à redouter. Dans cette incertitude, on tâtonne, on s'évite, on s'éloigne. La garde riait sous cape. Enfin, la lumière reparaît et ramène le courage. On visite, on furète tous les recoins, la cave, le grenier, et il résulte de la perquisition la plus exacte et la plus solennelle que M. le préfet a eu peur d'une porte qui s'est ouverte par un coup de vent.

Jeudi 15. — 7 à 8 jeunes gens de la ville sont partis; d'autres ont obtenu sous divers prétextes quelques jours de délai; d'autres enfin se sont éloignés de la ville. Les familles de ces derniers vont être la proie des garnisaires : une seule, dit-on, en a trois, chacun à 16 francs par jour. La faculté de se faire remplacer est interdite. Nous voilà revenus au bon temps de la terreur. Y manque-t-il quelque chose ? Les visites domiciliaires, les arrestations vont leur train. On est allé chez le curé de Sainte-Foy, chez M. Dales, chez la sœur Rose, ancienne religieuse soupçonnée d'avoir des correspondans à l'étranger. Un adjoint ou le commissaire de police accompagnés de deux appariteurs se présentent; il faut montrer ses papiers et rendre un compte circonstancié de sa conduite. Les mêmes visites ont eu lieu simultanément dans les principales villes du département, à Tonneins surtout où elles ont été tyranniques, attendu qu'elles étaient faites par la gendarmerie.

M^me^ Donisan, belle-mère de M. Larochejaquelin, a été arrêtée chez M. Dijon, où elle s'était arrêtée quelques jours en se rendant aux eaux des Pyrénées (1). M. Dijon, étant venu parler au préfet à cette occasion, en a été mal reçu. Ses amis ont craint pour lui. Son attachement à la cause du Roi est connu et quel que soit le bel emploi qu'il fait de sa fortune, qu'il con-

---

(1) Le comte Philippe de Dijon, ou Digeon, était né à Poudenas (L.-et-G.), le 13 septembre 1765. Capitaine de cavalerie, il abandonna l'armée en 1792 et se consacra à l'agriculture. Elu le 7 octobre 1815 député de Lot-et-Garonne, il siégea au Parlement jusqu'en 1821. C'est lui qui dota Nérac de la statue d'Henri IV. Officier de la Légion d'honneur, il mourut à Poudenas le 1^er^ janvier 1836.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sacre au soulagement des pauvres, il n'est point à l'abri d'un acte arbitraire qui le priverait de sa liberté. On lui conseille de ne point se retirer ce soir dans l'arrondissement de Nérac où il fait sa résidence.

Vendredi 16. — Si l'on pouvait ajouter foi aux nouvelles qu'on débite, les autrichiens seraient maîtres de Chambéry et marcheraient sur Lyon.

Samedi 17. — M. Dijon, revenu chez le préfet, en a été mieux reçu, quoiqu'il lui ait parlé avec beaucoup de fermeté, et à cause de cela peut-être. — « Je n'aime point Napoléon, lui a-t-il dit, et ne l'ai jamais aimé, parce que je n'ai jamais cru qu'il fît le bonheur de la France. Mais incapable et par caractère et par calcul de troubler l'ordre public, j'obéis au gouvernement établi en réclamant la liberté d'opinion dont il doit protéger l'indépendance. » La visite s'est terminée, de la part du préfet, par l'invitation d'aller voir sa femme. M. Dijon lui a répondu qu'entièrement occupé en ce moment des intérêts et du sort de l'amie envers laquelle il exerçait l'hospitalité, il le priait d'agréer qu'il repartît à l'instant pour Nérac et qu'il remît à une autre fois l'honneur de faire sa cour à M^me^ Rouen des Mallets. Fort bien, M. Dijon !

Dimanche 18. — Toujours des nouvelles auxquelles on ne peut croire parce qu'on a été trompé mille fois. Il n'y a que l'administration de Bonaparte de bien instruite au moyen de nombreuses estafettes qui passent et repassent continuellement. Deux de ces estafettes arrivent et partent régulièrement chaque jour; quelquefois, leur nombre augmente au point qu'on en a vu jusqu'à 6 et même 7 dans 24 heures.

M. de Béraud, de Castillonnès, devait être arrêté. Pourquoi donc ? on n'en sait rien, à moins que ce ne soit pour avoir commandé les gardes nationales à cheval. N'importe, son arrestation était décidée, et l'ordre en était donné. M. de Vassal, de Villeneuve-d'Agen, ayant vu par hasard cet ordre dans les bureaux de la Préfecture, s'empressa d'en avertir son ami qui se mit en sûreté. La grande colère du préfet à ce sujet vint aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

oreilles de M. de Vassal. Il s'est rendu aujourd'hui à Agen et à la préfecture. — « Vous ignorez, a-t-il dit au préfet, qui peut avoir averti M. de Béraud de ce qui se tramait contre lui ? N'en accusez personne autre que moi; je viens vous faire cet aveu : c'est moi, Monsieur. Le hasard m'ayant mis à la portée de connaître l'ordre d'arrêter M. de Béraud, j'ai cru qu'il était de mon devoir de lui fournir les moyens de se soustraire à la tyrannie. A ces mots, la grande colère du préfet s'est réchauffée; il était furieux. — « Si j'avais quelqu'un ici, je vous ferais arrêter vous-même sur le champ, a-t-il dit à M. de Vassal. » — « Qui vous empêche de disposer de moi, a répondu celui-ci. Je suis prêt à obéir à la force. » Après une vive altercation soutenue de part et d'autre assez longtemps sur ce ton-là, M. de Vassal s'est retiré et a pris le parti de sortir du département et de la 20e division militaire. Ainsi les honnêtes gens sont proscrits et mis en fuite.

Lundi 19. — Mme Donisan devait être traduite à la commission militaire de Périgueux, mais les médecins de Nérac ayant déclaré que son âge et l'état de sa santé ne lui permettaient pas de faire le voyage, on lui épargne cette corvée. Les alguazils qui la gardaient à vue ont même reçu l'ordre de rester désormais dans son antichambre.

Il est arrivé des soldats d'artillerie de Toulouse qui vont à la Vendée.

Mardi 20. — Les soldats arrivés hier sont partis cette nuit en toute hâte. Des canons, des obus qu'ils précèdent sont débarqués aujourd'hui sur le Gravier. La Vendée qu'on disait totalement écrasée devient, dit-on, plus redoutable que jamais. On parle d'une action près de Saumur dans laquelle les troupes de Bonaparte ont été défaites. Ainsi soit-il ! Mais éternellement placé entre le pour et contre, on ne peut rien croire, ni rien nier. Cependant, si quelque chose paraît certain, c'est que les hostilités sont commencées sur la frontière du Nord. Bonaparte, enfin décidé à quitter Paris, se rend à l'armée, à son armée. Il a tout de suite gagné une bataille, pris Charleroi,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

etc., etc. On s'y attendait bien; cela n'a surpris personne. Plus près de nous, il se passe aussi des évènemens dont il n'est pas permis de douter. Un rassemblement armé s'est formé dans le bois du Ramier, près Lectoure. Des gendarmes, des officiers à la demi-solde ont marché pour le dissoudre à coups de fusils. C'étaient des conscrits réfractaires; les pauvres diables ont payé mal leur maladresse et leur inexpérience. Ils n'ont tué, ni blessé personne. Cinq d'entre eux sont morts, trois estropiés, et vingt prisonniers. Le reste s'est sauvé dans les broussailles.

Des fusils qu'on embarquait furtivement ici ont été saisis. Grand bruit à la mairie, plus grand bruit encore à la préfecture; nous saurons demain de quoi il s'agit.

Mercredi 21. — Les fusils ont été réellement saisis hier dans un bateau prêt à partir pour Auvillars. Le maître du bateau est en prison. Il faut qu'il dise ce qu'il voulait faire de ces fusils; il faut qu'il dise qui les lui a donnés, à qui il devait les remettre; trois questions importantes auxquelles il s'obstine mordicus à ne pas répondre, ce qui est très suspect.

Une lettre authentique de Grenoble porte ce qui suit : « Depuis Agen (c'est un voyageur qui parle), depuis Agen jusqu'au Rhône, l'esprit public peut passer pour bon, quoique en général on ne paraisse pas disposé à faire de grands sacrifices pour la cause du Roi. Après avoir passé le pont Saint-Esprit, il semble qu'on est dans une terre étrangère. Il y règne un enthousiasme presque universel pour Bonaparte. Les gardes nationales s'organisent et marchent en troupes nombreuses. Plus on avance vers la frontière, plus ce beau dévouement s'accroît. On a fortifié tous les passages par lesquels les autrichiens pourraient pénétrer du côté de la Savoie. L'armée de Suchet n'est cependant que de 18,000 hommes de troupes réglées; sa principale force consiste en gardes nationaux qui s'y rendent de toutes parts et qui sont déterminés à se battre.» Il faut avouer que le Dauphiné qui donna le signal de la liberté en 89 est aujourd'hui une bien mauvaise province; sa capitale, ses campagnes ne mériteront plus de compter sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le sol français. Si ce malheureux Dauphiné venait à être ruiné dans la crise actuelle, si ses villes étaient rasées, ses villages détruits, ses habitans décimés, il serait à plaindre sans doute, mais beaucoup moins qu'aucune autre partie de la France qui aurait subi le même sort.

Jeudi 22 juin 1815. — Les détails de la grande victoire remportée par Bonaparte sont arrivés en pompe, brodés et rebrodés à plaisir. Cette nouvelle édition, revue, corrigée, surtout augmentée, est affichée aux coins des rues. On y lit en gros caractères que les lignes ennemies ont été forcées, qu'on a fait 10,000 prisonniers, qu'on a pris 40 pièces de canon; pour les morts, c'est incalculable. Ces nouvelles, dont le peuple sent même l'exagération, ne produisent aucun effet sur lui. On avoue cependant 3,000 hommes de tués et la défection de quelques généraux ou officiers supérieurs. On dit aussi que la division du duc de Trévise (1) n'a point donné, parce que le maréchal avait la sciatique. Un maréchal, sans doute, peut avoir, tout comme un autre, de vieilles douleurs qui l'obligent à garder la chambre et le lit. Mais les lieutenans généraux, les maréchaux de camp qui commandent sous lui la division étaient-ils donc aussi tous infirmes? Cela semble un peu suspect et donne lieu à quelques réflexions critiques.

Le général Clausel est parti de Bordeaux pour se rendre à Bayonne. Cette ville est-elle menacée? Les Espagnols se décident-ils enfin sérieusement à nous attaquer?

Larochejaquelin est véritablement mort. Il est enterré avec la Vendée. On commence à se le persuader. Ce qui le confirme aux yeux de bien des gens, c'est l'arrivée à Bordeaux de trois régimens de gardes nationales de la Saintonge qu'on destine apparemment pour Bayonne. Cependant on parle

---

(1) Le duc de Trévise qui avait cette malencontreuse sciatique, c'était le maréchal Mortier, pair de France. A la seconde restauration, il fut élu député du Nord (1816) et vota avec le parti libéral. Sous le gouvernement de juillet, il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg, ministre de la guerre, président du Conseil des ministres, grand chancelier de la Légion d'honneur. En 1835, il mourut victime de la machine infernale de Fieschi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi de quelques hostilités commises du côté d'Alençon et qui pourraient bien être émanées de la Vendée ou de la Bretagne. Dans le fait, on ignore absolument tout ce qui se passe dans cette partie de la France qui, la première, a refusé le joug de l'usurpateur. L'administration seule est instruite au moyen des cinquante mille estafettes qui circulent pour elle jour et nuit sur les grandes routes. La famille Menne, au reste, est fort triste depuis deux jours et donne des marques d'une affliction concentrée qu'elle paraît vouloir dérober à la connaissance du public. Serait-il arrivé quelque chose de malheureux au général (1)? à son frère? Ou bien les affaires n'iraient-elles pas le mieux du monde?

Lafont du Cujula est nommé sous-préfet à Agen, par un décret impérial du 10 de ce mois. Le bon billet qu'a La Châtre (2)!

Une lettre, apportée de Bordeaux par le fils du maître de bateau, nous instruit du départ de Clausel pour Bayonne (on

---

(1) Le général Menne, fougueux bonapartiste, était le second fils du conseiller de préfecture, préfet par intérim. Lespès, qui n'est point suspect d'hostilité à la famille Menne, nous raconte (p. 439) qu'elle « n'était pas riche avant la Révolution et que, depuis, elle est parvenue dans l'un de ses membres au fait des grandeurs et dans un autre à une fortune incalculable ». Menne père était conseiller de préfecture depuis le 25 mai 1800. Avant la Révolution il était petit marchand d'indiennes; « il quitta le commerce, et fut nommé par le peuple suppléant du juge de paix. Il fut bon patriote, mais modéré; il ne fut ni *bonnet rouge*, ni *sans-culotte* de 1793; il n'a pas cessé de remplir des fonctions administratives pendant la Révolution et il les a remplies et les remplit encore avec honneur. »

Menne avait quatre garçons. L'aîné était oratorien. « A la Révolution il quitta le froc », parvint au grade de capitaine d'infanterie, puis quitta l'armée pour monter un gros commerce de mercerie sous les auspices de sa grand'mère. Il fit une fortune brillante. Le cadet entra aussi au service dans un bataillon de volontaires lot-et-garonnais et devint maréchal de camp, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et baron de l'Empire. « Le troisième entra dans la maison de commerce de l'aîné. Et enfin le quatrième entra aussi au service; il s'y est poussé jusqu'au grade de lieutenant-colonel; il était chevalier de la Légion d'honneur. En 1814, le roi l'en fit officier. »

(2) Lafont du Cujula naquit en 1777 à Agen, où il mourut le 16 septembre 1850. On le trouve en l'an II lieutenant d'artillerie dans la légion des Pyrénées. Suspendu comme ci-devant noble, simple hussard à l'armée des Pyrénées occidentales, capitaine, puis inspecteur d'un dépôt d'artillerie, enfin capitaine d'infanterie légère, Lafont du Cujula fut maire de Foulayronnes pendant les Cent-Jours, conseiller d'arrondissement, puis sous-préfet d'Agen

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le savait déjà); elle dit encore que le duc d'Angoulême a passé la Bidassoa à la tête d'une nombreuse armée, à laquelle se joignent chaque jour beaucoup de royalistes. Cette lettre dit encore que la duchesse est attendue positivement à Saint-Jean-de-Luz avec une flotte anglaise qu'on avait signalée à son passage au bas de la rivière; enfin elle ajoute que la garde nationale de Bordeaux, après avoir passé la revue le 11 de ce mois, est restée tranquille et muette et qu'il n'est parti en tout que 40 mauvais sujets. On disait hier trente-sept, la différence n'est pas grande. Si l'horizon se charge donc de tous côtés, l'orage ne peut être que terrible.

Vendredi 23. — Terrible en effet ! Comment ! D'après les nouvelles apportées par une estafette, Bonaparte a pris ou tué cinquante-cinq mille hommes aux alliés; quarante pièces de canon sont tombées dans ses mains; cinq mille écossais ont été *si bien taillés en pièces qu'il n'en a pas resté vestige*.

Mon bonheur est si grand que j'ai peine à le croire !

C'est pourtant ce qu'on débitait ce matin dans la société de la grande horloge. Il est vrai qu'on en riait. A dimanche, *Te Deum*, feu de joie, grandes réjouissances !

Samedi 24. — Je comptais en rire aussi, mais ce n'est pas possible. Les couleuvrines ont tiré depuis huit heures du matin jusqu'à midi. Malgré cet argument, incontestable sans doute, certaines personnes disent tout bas : ce qu'on nous annonce-là est-il bien vrai ? ou n'y a-t-il qu'une partie de vraie ? ou même y a-t-il quelque chose de vrai ? Ces personnes spéculatives observent encore que dans tout ce qu'on publie il n'y a rien d'officiel. Avant de nous réjouir, disent-elles, et de jeter notre bonnet en l'air, il faut attendre, quoiqu'en puissent prétendre les couleuvrines, une plus ample information.

---

le 10 juin 1815 ; installé le 1er juillet, il dut bien vite céder sa place, après Waterloo, à l'ancien sous-préfet M. de Léotard qui reprit possession de ses anciennes fonctions le 22 juillet. Il devint plus tard conseiller de préfecture, après avoir été secrétaire général en 1830. (V. Andrieu, *Bibliographie de l'Agenais*, t. 2, p. 33.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Etat des dons patriotiques déposés chez le receveur général, en vertu de l'appel fait aux bons citoyens, pour subvenir de tous leurs moyens aux besoins indispensables de l'Etat (1).

M. le Préfet.....	500 fr.
Le secrétaire général et les conseillers de préfecture	200
La cour impériale en corps.....	1.000
à peu près 25 francs pour chacun.	
Le procureur général Mouysset, baron de l'Empire	100
	1.800 fr.

A 5 heures du soir, les personnages administratifs exclusivement instruits des évènemens qui règlent nos destinées, débitent avec ostentation qu'après la grande victoire, Bruxelles est devenue la proie de leur héros. A dix heures — oh ! comment exprimer la vive émotion dont nous sommes pénétrés ! — à dix heures, la chance a totalement tournée : l'armée de Bonaparte est complètement défaite (2); il est à Paris ; la déroute, la chute de son parti est complètement consommée. Cela est sûr, très sûr. Bon Français, lecteur mourant sous le poids des malheurs publics, respirez enfin. Ces nouvelles qui rendent la vie à la France ont été apportées à dix heures du soir (il faut qu'on le sache), par M. de Maleprade aîné qui, en ayant reçu l'avis de Bordeaux, est parti sur le champ en poste de Clairac pour venir épancher sa joie dans le sein d'une société d'amis intimes qui partagent ses sentimens. Comme il n'avait d'autre but, d'autre affaire à Agen, sa communication furtive effectuée, il s'est à l'instant remis en route aussi secrètement qu'il était arrivé. Ces importantes nouvelles sont arrivées à Bordeaux avec la plus grande célérité par des estafettes expédiées au commerce.

---

(1) Ces dons patriotiques avaient pour but de pourvoir à l'habillement des gardes-nationales. (*Journal de Lot-et-Garonne*, n° 973.)

(2) Ainsi, les Agenais du groupe Saint-Amans apprirent le désastre de Waterloo le 24 au soir, c'est-à-dire 6 jours après la bataille. C'est à peu près le temps que mettaient les nouvelles de Paris à parvenir à Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dimanche 25. — Dès le matin, les rapports de la veille, propagés par d'autres voies, se confirment, circulent et se répandent dans la ville. C'est la rapidité d'un incendie qui éclate au milieu des matières les plus combustibles. A huit heures, les royalistes pleuraient de joie et leurs ennemis, de rage. Cependant, tous s'écoutent attentivement en public et s'observent mutuellement. La prudence l'exige. Les uns et les autres sentent qu'ils ont des ménagemens à garder. Tel est le fruit de l'expérience.

Au reste, point de couleuvrinés, point de fêtes, point de *Te Deum*. Le préfet, pour redonner quelques forces à son parti, fait réafficher les placards de la veille. Cependant les estafettes arrivent, des lettres particulières, le *Moniteur* du 22. Il parle clair pour qui veut l'entendre : une affaire sanglante et décisive a jugé le procès sans appel aux portes de Bruxelles. Wellington a mis à profit un moment précieux qu'il avait prévu et préparé. Il a cerné les Français dont il a fait un affreux carnage. La vieille garde qui, dans sa rage meurtrière, avait arboré, comme les barbares flibustiers, la livrée de la mort, a été presque détruite. Son digne chef s'est sauvé, comme il a toujours fait, l'un des premiers de la mêlée; il a traversé froidement en calèche le champ du massacre et a pris le chemin de Paris en passant sur le corps des traîtres qui lui ont sacrifié leur vie et leur honneur. Désordre général à Paris, banque de France pillée, dit-on, toutes les autorités en permanence, la patrie déclarée en danger, la cavalerie des alliés entre Lille et Paris, Bonaparte aux Tuileries, voilà, je pense, assez de tapage, assez de fracas pour un jour. A demain ! nous en saurons davantage. Encore un mot : on dit que le préfet projette un départ furtif. Il est guetté jour et nuit, qu'il y prenne garde.

Lundi 26. — Quoique l'administration soit seule instruite des évènemens par la voie des estafettes, quoique les journaux mentent à l'envi, quoiqu'on n'ose s'écrire par la poste, les nouvelles d'hier se confirment en grande partie dans le public qui s'agite en mille manières pour connaître la vérité. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

membres des autorités postiches qui nous régissent ne sont pas très heureusement des génies; on les tourne, on les environne, on finit par les circonvenir. Une sainte hypocrisie, un chagrin simulé leur arrache de cuisans aveux, et le fatal secret leur échappe. C'est ainsi qu'on a su tous les détails de la bataille à jamais mémorable du Mont Saint-Jean et le désastre complet de Bonaparte. Ce monstre est à Paris. Il n'a pas eu de défection parmi ses troupes, ainsi qu'on l'avait d'abord dit; non, ses troupes n'ont pas même eu dans leur chute la gloire d'un remords tardif. Ses malheureux soldats marchaient à la destruction en désespérés. Leurs aigles, leurs drapeaux étaient chargés de crêpes funèbres, de cravates noires, et des cris forcenés annonçaient l'horrible dessein de ne faire aucun prisonnier. C'est ainsi qu'ils ont immortalisé leur heure dernière. Les demi-soldes qui nous restent donnent chaque jour des preuves du même dévouement avec moins de courage. L'un d'eux, vociférant aujourd'hui contre les royalistes devant les cafés du Gravier, s'efforçait d'armer les espagnols, qui se trouvaient en grand nombre sur la promenade, contre les citoyens qui leur donnent un asile. Il s'écriait en furieux que les agenais du parti du Roi devaient incessamment les égorger et qu'ils périraient tous au même instant de la main de leurs hôtes. Il ajoutait que les patriotes devaient avoir le même sort, qu'il en était certain, et donnait à ce sujet des détails capables d'exciter à l'instant la sédition et l'incendie. Cet homme n'était point pris de vin, il n'était ivre que de brigandage et joignait à coup sûr la scélératesse à la lâcheté. M. Maréchal, auquel on alla se plaindre et dont on connaît la franche loyauté, manda ce perturbateur du repos public, le tança fortement et le mit pendant huit jours sous la surveillance de la police. En sa qualité de commandant de la place, il pouvait, devait même le punir avec plus de sévérité.

On dit le préfet et sa femme en guerre ouverte. Il y a quelques jours que la pauvre dame épouvantée voulait partir; son mari s'y opposait; elle insista peut-être un peu trop. Voilà le sultan qui s'impatiente et qui lui donne des taloches; elle l'égratigne; il jure, elle pleure. Un maire de campagne écou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tait tout cela d'une chambre voisine. On ajoute que cette scène se renouvelle chaque jour.

Le bruit court sur le soir que Bonaparte a quitté Paris. On ignore quelle route il a prise.

Mardi 27. — Pour le coup, Bonaparte est à bas ! Toutes les lettres particulières le disent; tous les rapports le confirment. Le terrible *Moniteur* enfin fait entendre sa voix. La défaite du Mont Saint-Jean ou de Waterloo est certaine. Bonaparte est rentré à Paris le 19 au matin de très bonne heure. Il n'osa se rendre au corps législatif, refusa d'abdiquer, voulait être nommé dictateur, demandait dans son égarement de grandes levées d'hommes qui lui furent refusés : son délire, comme on le voit, était complet et sa démence, mortelle. Cependant la garde nationale faisait très exactement le service dans la capitale, qui paraissait tranquille. La chambre des députés ne l'était pas. Quelques-uns avaient nommé une commission qui devait faire un rapport sur le parti qu'il y avait à prendre; quelques autres voulaient le duc d'Orléans. La commission restait muette. On proposait aussi dans le tumulte une défense dont on sentait néanmoins l'inutilité, enfin le parti du Roi prévalut à l'assemblée. Elle n'avait, en effet, rien de mieux à faire que d'implorer sa miséricorde. L'armée victorieuse à chaque instant s'approchait de Paris; mais revenons à Agen.

Ce matin vers huit heures et demie, les nouvelles commençaient à circuler. La place du Palais était déjà remplie d'une foule agitée, inquiète de l'avenir, lorsqu'il arrive un jeune homme tenant à la main une lettre ouverte qu'il vient de recevoir. On l'entoure, on se presse pour l'écouter. Tout à coup, dès les premiers mots qu'il prononce, les cris de *Vive le Roi* se font entendre. On se précipite vers la commune; mille mains enlèvent et déchirent le drapeau tricolore, tandis que les acclamations du salut royal se prolongent au loin et reviennent en écho de toutes les parties de la ville. Le mouvement devenu général dans moins d'une minute n'éprouve aucun obstacle; on court les rues, on s'embrasse sans se connaître, on se félicite sans s'être jamais vu, on célèbre partout l'heureux évène-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment qui va nous rendre un gouvernement régulier et tel que la France aux abois le désire. Quelques militaires qui se trouvent sur la place veulent cependant murmurer en voyant mettre en lambeaux leur étendard révolutionnaire, on les joint, on les presse, on les chasse avec des huées. Ils vont, disent-ils pleins de colère, porter leur plainte au général; on se moque de la menace et on rit de leur courroux.

Cependant les autorités du moment n'ayant pas su, comme celles du mois de mars dernier, ménager cette transition délicate et périlleuse, elle pouvait occasionner en ville les résultats les plus désastreux. Aucun des membres de ces autorités ne jouissait d'une considération personnelle qui pût lui donner quelque poids aux yeux du peuple. Etablies contre son vœu, bien assurées d'être avilies, elles n'osèrent d'abord se montrer. Enfin le général d'abord intimidé, ensuite rassuré par le commandant de la place, fait monter la gendarmerie à cheval. D'un autre côté, la garde nationale court aux armes qui se retrouvent dans cette occasion. Il était temps. Le tumulte commençait à se manifester, on éclatait en murmures, on se plaignait surtout que l'administration retenait les nouvelles de Paris, on l'accusait de vouloir prolonger la détresse publique et les sollicitudes du moment, on l'accusait enfin de prendre des mesures tyranniques et d'organiser en secret un nouveau despotisme. Cependant le préfet ayant fait demander une escorte pour se rendre sur la place, la compagnie des canonniers partit à l'instant et l'amena bientôt après. Il parla d'un air déconcerté, se répéta avec embarras, avoua la vérité des bruits qui circulaient sur la défaite de l'armée (*grands applaudissemens*), sur la rentrée de Bonaparte à Paris, réclama le calme et la paix en attendant les évènemens et, ajouta-t-il, les mesures que prendront les représentans de la nation, ce qui a déplu et devait déplaire. Il promit enfin, mais de mauvaise grâce, de communiquer au public les nouvelles officielles qui lui parviendraient. On le reconduisit ensuite; il tremblait de peur.

On a dit qu'un détachement de conscrits de Bordeaux, qui se trouvait en ville, avait donné le signal de ce mouvement populaire. Le fait est faux; ces jeunes gens ont suivi l'impul-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion donnée par les agenais, dont ils se sont à la vérité montrés les dignes émules.

Le préfet retiré, la tranquillité s'est rétablie. On fait des patrouilles pour la maintenir.

Cependant, vu l'état des choses, le calme ne pouvait être de longue durée. La capitulation du préfet ne devait inspirer aucune sécurité; mais quel que fût le peu de confiance que méritât sa conduite, on ne s'attendait pas néanmoins qu'il oubliât aussitôt ses promesses et qu'avant la fin de la journée il manquât à la foi des traités. Il se hâta de prouver le contraire, conformément aux principes de son maître; il prit vers le soir un arrêté d'après lequel le drapeau tricolore fut clandestinement arboré sur la tour de la commune. Le nommé Bonis le fils, qui s'est acquitté de cette commission en bonapartiste zélé, a même osé faire flotter les couleurs proscrites à l'une des fenêtres de sa maison, rue Porte-Neuve, mais sur la rumeur qui en a résulté dans le quartier, un gendarme est survenu et a fait justice de l'emblème fatal, dont il suffisait bien (*sic*) que la vue appelât le désordre, l'incendie et la mort sur la tour de la commune. Une foule immense était alors rassemblée en tumulte sur la place du Palais. L'aspect de ce drapeau excitait la rage et l'indignation, mais comme il était cette fois hors de la portée d'un coup de main, que la nuit était obscure et qu'on faisait d'ailleurs espérer que l'autorité allait ordonner de l'abattre, on se retira peu à peu, mais sans murmurer et sans imprécations. Un rassemblement s'était même formé pour aller demander compte au préfet de sa conduite après la parole qu'il avait si solennellement donnée; mais, sur les conseils de M^me^ Martinelli et de quelques autres personnes prudentes, ce rassemblement s'est dissipé.

Mercredi 28 juin 1815. — On s'attendait à une journée orageuse. Ce pressentiment, fondé sur les évènemens de la veille, n'a point été trompé (1).

---

(1) Voir le récit des échauffourées du 28 et du 29 juin 1815 dans Proché, pp. 201 à 206. Celui de Lespès s'en différencie sur quelques points. Ainsi, par exemple, il déclare que les royalistes *appelèrent des renforts* de certaines communes du département, ce que Proché passe sous silence; il ajoute

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dès le matin plusieurs groupes se sont formés devant la commune. La place du Palais était pleine de jeunes gens qui manifestaient l'ardent désir de voir abattre le drapeau tricolore. On les a bercés quelque temps des plus belles promesses à cet égard. Vers dix heures, le bruit s'étant tout à coup répandu que le préfet rassemblait autour de lui des gendarmes, des demi-soldes et des soldats, le mouvement s'est décidé avec la rapidité de l'éclair. On a escaladé la tour de l'horloge; le drapeau a été porté sur la place et brûlé. Le général est arrivé presque à l'instant au milieu des acclamations tumultueuses qui signalaient cet exploit. Il a paru pétrifié de l'évènement, dont il a resté tranquille spectateur, quoiqu'un jeune homme portant un drapeau blanc ait passé plusieurs fois devant lui, suivi d'une longue farandole.

On a prétendu, car il faut tout dire, que l'adjoint Lassale et Tournon, prévoyant que le drapeau tricolore allait être enlevé de force, s'étaient transportés avec huit hommes armés chez le préfet et l'avaient décidé à permettre que ce signal de la discorde disparût. On a prétendu qu'à leur retour le drapeau fatal était en cendres, que le général Bessières, lorsqu'il parut sur la place, revenait de la préfecture avec les deux députés, qu'il portait des paroles de paix et la promesse que le drapeau proscrit ne serait remplacé par aucun autre. Enfin on ajoute que, nonobstant ce qui venait de se passer, ce dernier article fut convenu entre les parties belligérantes. Le fait est-il certain ? Cela peut être; mais, à moins d'y avoir participé, il semble difficile qu'on ait pu acquérir une parfaite certitude à cet égard, au milieu du trouble et du mouvement dont la ville était alors agitée.

Quoiqu'il en soit, je m'arrête ici pour revenir sur les mesu-

---

que, si l'on en était venu aux mains, les royalistes n'auraient pas eu beau jeu le 29; que les étrangers à la ville n'avaient que faire à Agen et que certains d'entre eux regrettaient d'être venus; que les habitants, le 30, « paraissaient disposés à accepter tel gouvernement que ce fût, pourvu qu'ils pussent jouir de la tranquillité dans leurs familles et que leurs propriétés fussent respectées ». Voir aussi Paillard : *Histoire de la préfecture, op. ci.*, pp. 100 et suiv. et un rapport fait au Conseil municipal d'Agen le 24 novembre 1815.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

res prises secrètement dans l'intérêt de la chose publique et dont la connaissance devient nécessaire pour expliquer les évènemens qui se préparent.

Peu de temps après le départ du Roi, quelques hommes bien intentionnés s'étaient réunis à Agen pour aviser aux moyens de concourir le plus efficacement et le plus promptement possible au retour du seul gouvernement qui pût sauver la France. Ces hommes, tous connus par leur attachement aux Bourbons et jouissant de la considération publique, s'adjoignirent facilement des auxiliaires qui, dans les différentes parties du département, devaient agir dans le même esprit et former dans chaque localité particulière un noyau de royalistes prêts à se manifester au besoin. Dans cette vue, quatre comités furent organisés. Leurs présidents devaient correspondre entre eux et se communiquer toutes les mesures qu'ils prenaient, suivant les circonstances, dans l'intérêt général. Des envoyés intelligens étaient sans cesse en activité sur tous les points du département; d'autres étaient expédiés à Bordeaux, à Toulouse, à Montauban, à Auch, à Pau, enfin dans toutes les villes qui pouvaient prendre à chaque instant l'initiative et donner le signal d'un mouvement dont il était indispensable de soutenir et d'étendre les résultats. Nos intérêts étant les mêmes que ceux des départemens voisins, on y trouva nombre de royalistes disposés à s'entendre avec les nôtres. Leurs réponses furent satisfaisantes et il demeura convenu qu'on s'instruirait mutuellement, avec la prudence et le secret convenables, de tout ce qu'on ferait, de tout ce qu'on apprendrait d'essentiel pour la cause commune. En conséquence, on se transmettrait exactement d'un département à l'autre tous les pas qu'on hasarderait dans la carrière mystérieuse et difficile où l'on venait de s'engager. Le comité d'Agen, en attendant l'occasion d'agir, prit autour de lui, avec un secret admirable, toutes les précautions que les grands intérêts de l'entreprise pouvaient lui suggérer. Des agens fidèles, tant à Laplume qu'à Astaffort, à Monpezat, etc., travaillaient sous main et disposaient tout pour faire paraître au premier éveil le plus grand nombre d'hommes armés possible. Les routes étaient soigneusement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éclairées, et l'on savait sur le champ les noms, la profession et les affaires des étrangers qu'on y avait rencontrés, surtout de ceux qui voyageaient en poste. D'Agen on se rendait fréquemment à Moissac, à Astaffort, on allait même jusqu'à Lectoure pour savoir par soi-même ce qui se passait dans les départemens de Tarn-et-Garonne et du Gers. Ces mesures ne pouvaient être mieux prises; elles étaient parfaitement exécutées. L'activité de la surveillance était plus que jamais à l'ordre du jour, lorsque la nouvelle de la bataille de Waterloo, de la fuite de Bonaparte et de son abdication forcée décidèrent le comité à dépêcher extraordinairement des émissaires dans les chefs-lieux des départemens voisins pour y prendre connaissance des mesures que le nouvel ordre de choses allait commander. Quelque sages que fussent ces dispositions, elles deviendront non seulement inutiles à la cause du Roi, mais dangereuses pour ceux qui les avaient prises avec tant de persévérance, de zèle et de résolution. Les émissaires, promptement de retour, rapportèrent que la ville de Toulouse, divisée d'opinion, était à la veille de voir éclater une guerre civile dans ses murs; que Montauban, après avoir arboré le drapeau blanc, avait ensuite relevé le tricolore; que Bordeaux ne bougerait point, attendu le grand nombre de troupes qui le comprimaient et qui marcheraient peut-être bientôt sur Agen ; enfin, qu'à Auch, les bonapartistes très nombreux l'emportaient sur les royalistes. Cependant la défaite de Waterloo avait échauffé toutes les têtes. Nos jeunes gens enivrés d'un zèle très louable, mais irréfléchi, s'étaient livrés à des mesures tranchantes et prématurées, qui pouvaient attirer sur la ville les plus grands malheurs. Telle était la situation critique où se trouvait Agen dans la matinée du 28 juin. Je reprends ma narration interrompue.

A peine le drapeau tricolore était-il en cendres que le blanc fut arboré au milieu des plus énergiques acclamations. Bientôt après la garde nationale parut en armes et dans le meilleur ordre. Le général était disparu subitement. Des émissaires furent envoyés dans les communes voisines dans l'objet de hâter les secours que les circonstances pouvaient rendre néces-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

saires et qu'on avait demandés la veille par d'autres émissaires, attendu l'appareil hostile dont s'environnait le préfet. Dans le même instant une députation s'est rendue à la préfecture pour obtenir que le drapeau de Bonaparte, qui flottait sur la porte de cet édifice, fût abattu. Cette proposition éprouva les difficultés auxquelles on devait s'attendre et fut mal accueillie. Après une très vive altercation entre les députés, le préfet et le général qui avait repris courage, il fut convenu que le drapeau blanc serait respecté par les militaires et que celui de la préfecture ne serait point attaqué par les citoyens.

Le calme que produisit en ville cette mesure ne fut pas de longue durée; le langage du préfet, les dispositions hostiles qu'il faisait, le concours de toutes les demi-soldes qu'il appelait sous sa bannière, exaspéraient les esprits. Vers trois heures de l'après-midi, le bruit s'étant répandu qu'il arrivait un corps de troupes sur la route d'Auch, un fort détachement de la garde nationale s'est porté sur cette route et ne s'est arrêté qu'au passage de Layrac. Personne n'ayant paru que quelques chasseurs à pied, qui se rendaient à Bordeaux, le détachement est rentré dans la soirée.

Cependant, un nombre considérable de jeunes gens sont survenus des communes voisines, entre lesquelles celle de Laplume s'est distinguée par son zèle et son activité. Leur arrivée enflamme nos citoyens, tout s'arme, tout s'agite. Le cri de *Vive le Roi !* devient le salut mutuel de tous ceux qui se rencontrent dans les rues, dans les places publiques, tandis que celui de *Vive l'Empereur !* retentit à la préfecture, autour de laquelle des piquets de soldats se sont groupés. Dans cet état de choses, la nuit arrive ; on bivouaque de part et d'autre et de nombreuses patrouilles circulent jusqu'au jour.

Les faits suivants vont faire juger jusqu'à quel point la surveillance était nécessaire :

Des soldats avaient fait le complot chez Pandelé, aubergiste, d'enlever le drapeau blanc et, s'ils avaient réussi, ne s'en seraient pas tenus à ce premier exploit sans doute. Par bonheur, la femme Pandelé en avertit à temps l'autorité. L'adjoint Menne ayant instruit à son tour le commandant de la place

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du projet dont l'exécution pouvait être si fatale à notre repos, celui-ci se transporta sur le champ à la caserne. Une centaine d'hommes déjà réunis pour cette équipée étaient prêts à sortir. Il fallut toute la fermeté du commandant pour les faire rentrer dans l'ordre.

Une patrouille de la garde nationale, cheminant cette nuit dans l'obscurité, a rencontré un homme armé dans les rues :

« Où allez-vous ? »

« A la Préfecture. »

« Qui vous a commandé ? »

« Un caporal. »

« Son nom ? »

« Je l'ignore. »

« De quelle compagnie êtes-vous ? »

« De celle de M. Cruzel. »

On s'est contenté de prendre le fusil de cet homme et de le renvoyer; c'était, à ce qu'il paraît, un imbécile. Mais cet incident ne se lie-t-il pas avec le complot des soldats qui sortaient de la caserne ?

Jeudi 29 juin 1815. — Jusqu'à midi les deux partis sont en présence. L'un s'est fortifié pendant la nuit de la compagnie des voltigeurs du 66e régiment, du 44e en entier, de 80 hommes du 3e et de beaucoup de brigands. L'autre est secouru par les gardes nationales des villes voisines.

Vers neuf heures, l'ex-président du conseil général, longtemps sollicité par quelques citoyens très distingués d'avoir une entrevue avec le sieur Desmallets (*sic*), se décide enfin à lui écrire pour lui demander une audience dans l'objet de lui faire connaître tout le danger qui menaçait la ville et le département (*et le soi-disant préfet lui-même*). Un officier à demi-solde, à qui seul il pouvait être permis de traverser les postes militaires dont les entours de la préfecture étaient hérissés, est chargé de la lettre ; mais cette lettre, quoique écrite au nom

---

(1) Saint-Amans écrit Desmallets en un seul mot pour manifester au préfet son mépris d'ex-président du Conseil général, ci-devant noble.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sacré de l'intérêt public et du ton le plus sage et le plus mesuré, n'ayant point obtenu de réponse, il fut très clairement démontré que le soi-disant préfet, s'il se croyait chef d'une administration paternelle, avait résolu de tirer l'épée contre ses enfans. Cependant, comme la conduite insolente et brutale du sieur Desmallets ne fut pas d'abord généralement connue et qu'on voulait sérieusement la paix, on négocia. Quelques-uns attribuent l'honneur de cette idée à M. Menne, adjoint du maire, mais enfin on négocia. On proposa de réunir en assemblée générale toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires pour aviser au moyen de remplacer les deux adjoints qui avaient donné leur démission et de rétablir l'autorité publique. Les deux partis, l'un avec la loyauté, l'autre avec une arrière-pensée, adoptèrent ce projet. L'assemblée eut lieu à une heure de l'après-midi à la préfecture et fut présidée par le sieur Desmallets. On en sortit à trois heures, après être convenu : 1° que le drapeau blanc resterait arboré sur l'hôtel de la commune; le tricolore, sur celui de la préfecture, et qu'ils seraient également respectés par les deux partis ; 2° qu'il n'entrerait aucun soldat dans la ville qui ne fût accompagné par un officier ; 3° qu'il serait libre à chacun de crier *Vive le Roi !* ou *Vive l'Empereur !* sans que personne eût le droit de le trouver mauvais; 4° que toutes les provocations qui auraient lieu à cet égard seraient punies sur le champ de la prison ; 5° que tous les cabarets de la ville seraient fermés à 10 heures du soir. Il a été enfin convenu que ces dispositions tiendraient jusqu'à ce qu'on fût fixé sur le gouvernement qui serait adopté.

Personne ne voulant remplacer les adjoints du maire, ils continuèrent leurs fonctions.

Tel fut le résultat de cette assemblée pendant laquelle le sieur Des Mallets se plaignit avec aigreur de ce qu'on avait méconnu son autorité. Il alla même plus loin : il traita de factieux et de brigands les habitans des campagnes qui étaient accourus au secours de la ville; en quoi, il fut soutenu par un membre de la cour d'appel. *Il est temps*, dit celui-ci, de *balayer les rues d'Agen des paysans dont elles sont encombrées*. Ces indécens propos, qui révoltèrent tous les bons esprits, ne de-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

meurèrent point au reste sans recevoir le blâme qu'ils méritaient et furent relevés par M. Rivière, avocat général, avec beaucoup de chaleur et d'énergie (1). L'adjoint Menne s'exprima de manière à rehausser l'idée qu'on avait de ses talens et de sa prudence. M. Bergognié, président de la cour impériale, parla longtemps dans le sens de l'autorité (2). Selon lui, il fallait céder aux circonstances et s'en rapporter en tout à la sagesse du préfet (la sagesse du préfet !) Sans quoi nous allions, ajoutait-il, tomber dans l'anarchie. Que parlait-il d'anarchie, est-ce que nous n'y sommes pas ? Il est maintenant moins question d'y tomber que d'en sortir sans naufrage. Quelques membres demandèrent enfin que les résolutions prises par l'assemblée fussent consignées dans un arrêté du soi-disant préfet qui, publié dans la ville, y ramènerait le calme. Leur réclamation fut éludée sous divers prétextes ; il fallut se contenter de la parole d'honneur du sieur Des Mallets et du général qui, sous cet engagement inviolable pour les braves gens, promirent de maintenir les conditions du traité et de n'y porter aucune atteinte. Les royalistes firent la même promesse et de meilleure foi.

Cependant, M. Menne, auquel on ne peut refuser le mérite d'avoir dans cette circonstance fait éclater beaucoup de zèle dans l'intérêt de ses concitoyens, proclama sur toutes les places publiques ce qui venait d'être statué par l'assemblée. La sagesse de ces dispositions fut en général approuvée ; les esprits exaltés s'apaisèrent peu à peu; le calme se rétablit; presque tous les étrangers armés regagnèrent leur domicile ; la garde nationale elle-même déposa ses armes et ne laissa sur pied que

---

(1) Rivière était un correzien né en 1766. Professeur de belles lettres chez les doctrinaires de Moissac, il fut élu maire de cette ville en 1791 et, en l'an V, professeur de législation à l'Ecole centrale du Lot. Juge suppléant, puis substitut du procureur général près la Cour d'Agen en 1808, avocat-général en 1811, procureur général le 1er juillet 1818, chevalier de la Légion d'honneur en 1820, il fut élu député le 6 octobre 1816 et réélu en 1820. En 1830, il fut révoqué de ses fonctions de procureur général.

(2) Bergognié avait été conseiller au Présidial d'Agen en 1785, puis juge au tribunal du district et au tribunal civil pendant la Révolution. En l'an V, il avait été élu juge suppléant du tribunal de Cassation par le département de Lot-et-Garonne. Il mourut à Agen en 1836.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelques détachemens, assez faibles, mais suffisans pour maintenir l'ordre public.

Déjà, la très grande partie des royalistes des communes rurales avaient quitté la ville. Les plus éloignés surtout, ceux de Granges, de Beauville, de Laplume, de Lusignan s'étaient retirés les premiers. Ceux de Lusignan, qui au nombre de 150 étaient venus armés de faux emmanchées au bout de longues piques et qui se montraient avec un appareil redoutable (c'étaient les lanciers du département), étaient partis les derniers. On commençait à se reconnaître et à respirer, lorsque vers six heures et demie, un cri d'alarme se fit entendre vers la Porte neuve et se propagea dans tous les quartiers de la ville. Les scélérats, que les chefs rebelles avaient ameuté et tenaient à leur solde, s'étaient rassemblés plus nombreux que jamais. Enivrés de l'espoir du pillage et d'eau-de-vie, ils poussaient des cris affreux, provoquaient les citoyens paisibles et désarmés et se permettaient contre eux les excès les plus intolérables. A l'instant, un royaliste se présente pour rentrer dans la ville; il est arrêté, insulté: sa cocarde, arrachée avec violence, est mise en pièces. Un mouvement d'indignation générale éclate simultanément parmi les citoyens prêts à s'endormir sur la foi des traités ; ils courent aux armes. Dès le premier moment du tumulte, l'adjoint Menne se présente au poste de la garde nationale ; il demande une escorte pour l'accompagner à la préfecture et part avec six ou sept hommes. Cette escorte est assaillie dès qu'elle paraît à la Porte neuve ; elle est désarmée, maltraitée, sous les yeux de l'adjoint, par les militaires retraités et par les factieux qui gardaient les avenues de la préfecture. Bientôt ces brigands, qui n'avaient en tête qu'une foule immobile et désarmée, se forment en colonne, mettent la baïonnette en avant, marchent le pas de charge et se dirigent vers la ville.

Cependant la garde nationale est déjà ralliée pour repousser cette inconcevable agression. Les volontaires royaux à cheval arrivent au même instant sous la conduite de M. de...(1).

---

(1) Saint-Amans n'a pu nous livrer le nom du commandant des volontaires

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A peine sont-ils rangés en bataille sur la place du Palais que le général Vidalot paraît et demande à être admis dans les rangs de la garde nationale (1). Son dévouement est connu, on l'accueille avec enthousiasme et, d'une voix unanime, on lui défère le commandement. — « Voulez-vous attaquer ou vous tenir sur la défensive, s'écrie-t-il aussitôt ? » — « Nous voulons repousser la force par la force », est le cri général. A ces mots, ce chef expérimenté ordonne les dispositions les plus sages et les mieux combinées :

Un corps de réserve doit rester sur la place du Palais et surveiller les différentes rues qui y aboutissent. Le corps des volontaires royaux occupera la rue Porte-neuve et protègera la caisse du receveur général (2). Une partie de la compagnie des grenadiers sera placée en échelons vers la porte Saint-Louis et à l'entrée de la rue du Cat (3); l'autre partie reçoit l'ordre de s'avancer par l'allée des accacias (4) pour prendre en flanc les bonapartistes. L'excellente compagnie des canonniers va s'embusquer à l'extrémité de la rue du Cat, au coin de celle de l'Angle droit.

Pendant qu'on arrêtait ces dispositions, ce qui fut l'affaire d'un instant, quelques coups de fusils se firent entendre, ainsi que les tambours des assaillans. A ces bruits hostiles, les divers corps partent pour se rendre à leurs postes respectifs ; ils marchent aux cris de *Vive le Roi !* répétés par les spectateurs et par les femmes qui sont aux fenêtres. Le général Vi-

---

royaux à cheval. Proché et Lespès n'en parlent pas, et le *Journal de Lot-et-Garonne* ne communiqua que plus tard une note d'allure officielle sur les évènements des 28-29 juin.

(1) Vidalot avait d'autant plus de mérite à venir soutenir les royalistes agenais qu'il était, comme nous l'avons dit, le fils d'un conventionnel régicide et que sa sœur avait péri victime des agissements royalistes, le 28 avril 1800.

Le général Vidalot passait alors, comme l'écrit Lespès (p. 303) pour « un révolutionnaire de première classe, qui avait pourchassé les royalistes et notamment M. Termes, l'un des chefs résidant dans la commune d'Auvillars ». Sa maison du Sirat fut incendiée et sa sœur périt dans les flammes.

(2) Le receveur général, M. Lemaitre, habitait rue Porte-Neuve, aujourd'hui rue Montesquieu, dans une maison qui fait actuellement partie du Petit-Séminaire.

(3) Aujourd'hui rue Mirabeau.

(4) Actuellement rue Palissy.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dalot s'élance sur le premier cheval qu'on lui présente, désigne M. Groussou (1), l'un des volontaires royaux, pour son aide de camp, et va se réunir à la cavalerie dans la rue Porteneuve, d'où il peut se porter partout au premier signal.

Il n'est pas douteux que ces mouvemens, exécutés avec autant de promptitude que de résolution, arrêtèrent la soldatesque effrénée qui se dirigeait sur la ville. A peine fut-elle instruite qu'on marchait en avant, qu'elle fit halte à la hauteur de la première maison qui se présente à gauche en entrant ; il est indubitable surtout que si les chefs des royalistes n'eussent pas voulu s'en tenir au système défensif et que, profitant de la première impulsion, ils eussent attaqué les rebelles étonnés d'une énergie à laquelle ils ne s'attendaient point, il est indubitable, sans doute, qu'ils eussent passés sur le ventre à ce ramassis de scélérats et se fussent emparés de la préfecture. Ce quartier général du brigandage, assailli du côté de la ville, investi du côté de la campagne, d'où on aurait facilement escaladé l'enceinte du parc, n'eût pas longtemps résisté à ces attaques combinées dans lesquelles on aurait été puissamment soutenus par les royalistes étrangers à la commune, qui n'étaient point encore sortis d'Agen. Heureusement et très heureusement néanmoins, on raisonna de sang-froid, au lieu de se laisser entraîner par les conseils de la vengeance. En effet, cette première victoire eût eu des suites. La ville et le département seraient devenus le théâtre d'une guerre dont on ne pouvait prévoir les désastreux résultats, vu les circonstances où se trouvaient les villes voisines et les troupes disponibles qui restaient à Bordeaux. D'ailleurs, il était à redouter que la populace bonapartiste ne saisît ce moment de trouble pour se livrer au pillage et peut-être à l'incendie, ce qu'on n'aurait pas manqué de lui conseiller pour opérer une diversion. Bénissons donc la salutaire réserve qui nous a préservé d'un tel danger. La position critique où l'on se trouvait placé exigeait

---

(1) Groussou, second, avait fait partie des volontaires lot-et-garonnais, au nombre de 25, qui étaient allés le 24 mars 1815 offrir leurs services au duc d'Angoulême, alors à Toulouse. (Proché, p. 184.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans doute du courage, mais la prudence n'en était pas moins à l'ordre du jour. Reprenons le fil des événemens de la soirée.

A peine la troupe des soldats factieux, soutenus de la gendarmerie à cheval, se présentait à la Porte-neuve que les français fidèles occupaient simultanément les postes qui leur avaient été assignés. Leur apparition, sans doute imprévue, surprit la colonne ennemie dont la tête s'arrêta subitement. Cette troupe désordonnée qui obstruait le passage, une foule de spectateurs qui se trouvait sur le même local, trop resserré pour lui permettre de s'écouler, donnaient à ce rassemblement un air moitié armé, moitié populaire, ce qui contribua d'abord à rassurer les uns, à épouvanter les autres, selon qu'on se trouvait à portée de juger s'il était question d'un combat ou simplement d'une dispute. On imagine, au reste, tout le fracas d'une pareille cohue, le mouvement, les vociférations de cette foule composée de soldats armés et de citoyens agités de sentimens contraires; les cris de *Vive le Roi ! Vive l'Empereur !* qui s'entrechoquaient et se repoussaient mutuellement ; la poussière qui s'élevait au-dessus de toutes les têtes et qui dérobait les acteurs de cette scène tumultueuse à leurs propres yeux. Le bruit et le désordre étaient à leur comble, lorsqu'une main assassine, mais inconnue, paraît à l'angle du mur où les canonniers sont embusqués. Elle est armée d'un pistolet dirigé vers eux. L'amorce seule prit feu : si le coup était parti, qu'il eût porté, la ville devenait un champ de massacre et des flots de sang allaient couler. A la gloire éternelle des canonniers, ils se contentèrent de mettre en joue pour faire feu sur le premier assaillant qui paraîtrait au détour de la rue. Moment terrible, lorsqu'on pense surtout que M. Maréchal, commandant de la place, se montra presqu'aussitôt sur le point même où les fusils étaient ajustés ! Si le ciel n'eût protégé ce brave homme justement estimé des royalistes, il tombait victime d'une méprise dont on ne se serait jamais consolé. A sa vue, le peloton épouvanté releva ses armes et il se fit un mouvement qui produisit un instant de calme et permit de s'entendre. Le commandant venait envoyé par Bessières, qui feignait de vouloir parlementer; il ne pouvait, dit-il, retenir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses soldats et allait donner le signal de l'attaque, si l'on ne se hâtait de se retirer. La réponse fut sèche et ferme; on ne bougea point. Cependant, M. Maréchal, en s'acquittant de sa commission, avait fait envisager confidentiellement le danger que les bonapartistes de la ville, armés à la préfecture, ne se répandissent sur les derrières de la garde nationale pour la cerner. Les choses étaient parvenues à un tel degré d'effervescence qu'il n'était plus possible de juger à quel point elles pourraient s'arrêter, ni quels seraient les désastres qui, dans les chances mêmes les plus heureuses, devaient en résulter pour Agen. Fortement pénétré de cette idée, l'un des commandans de la garde nationale s'avança seul vers Bessières pour tâcher de le ramener aux principes de justice et de raison dont il s'était si étrangement écarté, mais qui devaient cependant le diriger pour son propre salut dans ce moment critique. L'auteur de ces notes s'était alors rendu par le dehors de la ville, sur la Plateforme, où presque seul et monté sur la banquette, il dominait le lieu de la scène et avait sous les yeux tout ce qu'il s'y passait. Le général, désappointé dans ses projets et se sentant compromis, était hors de lui-même. Les soldats, arrêtés dès le premier pas, avaient mis leurs armes en faisceaux et, réunis en groupes, se contentaient de vociférer de vaines imprécations. Les brigands de la Porte-du-Pin arrivaient à la file, et des mégères du même quartier les précédaient en les appelant au meurtre ou les suivaient en les poussant au pillage. Ces hommes affreux qui, pour la plupart, arrivaient à cheval au galop, le sabre nu à la main, et qui semblaient ne respirer que le massacre, à peine rendus sur le théâtre où ils devaient se signaler, perdaient cependant leur air terrible, se cachaient dans la foule et devenaient timides à l'apparence du danger. Comme tous les brigands, ils étaient poltrons, par conséquent point à redouter sur un champ de bataille. D'un autre côté, le général et ses soldats, malgré tous les beaux mouvemens de leur héroïsme, ne parurent pas à l'auteur, qui les observait froidement, plus disposés à se battre. Enfin la garde nationale, comme on l'a vu, avait des raisons pour ne point prendre l'initiative. On criait à la vérité,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

on se démenait, on s'agitait beaucoup; mais il était aisé de juger qu'il n'y aurait point, du moins encore, beaucoup de sang répandu et que personne dans ces troupes armées n'avait au fond grande envie d'en découdre, ce qui, au reste, était très heureux. En effet, il y eut par bonheur, dans tout ce beau tapage, plus de bruit que de mal. Bessières, en pourparlers avec le commandant, usa d'abord de perfidie et répondit aux reproches fondés de son adversaire par de fausses récriminations. L'entretien fut long et animé, mais j'abrège. Le général insistant sur ce qu'il avait été provoqué, le commandant lui répondit : « Ce ne fut jamais l'intention des agenais. Si vous les voyez en armes, c'est pour repousser une attaque à laquelle ils ne devaient point s'attendre. N'avancez pas, ils se tiendront sur la défensive. Nous ne demandons que l'exécution de la promesse que vous et le préfet avez garantie sur votre honneur. » A ces mots, le général, profitant de la circonstance pour se tirer d'embarras, prit un air plus calme et se hâta de faire rentrer ses troupes. La garde nationale se retira bientôt après, et la foule, pouvant s'écouler, abandonna le champ de bataille qui fut désert presque à l'instant. La tranquillité paraissant dès lors rétablie, chacun regagna son domicile; il ne resta qu'un détachement au poste de la place royale. Le général Vidalot, auquel on devait tant de reconnaissance, partit bien persuadé que sa présence à Agen n'était plus nécessaire.

Cependant la force n'ayant pu réussir, c'était pour les agens de l'usurpateur, qui n'abandonnaient point leur infâme entreprise, le moment de prendre les moyens les plus sûrs, moins dangereux, de l'astuce et de la perfidie. La retraite précipitée de leurs soldats, qui semblait un acquiescement formel à la prolongation de l'armistice, n'était en effet qu'une ruse, un calcul insidieux pour tromper, pour endormir les royalistes d'Agen et déterminer ceux qui étaient venus des autres communes à se retirer sur leurs foyers. Cette manœuvre devait réussir en pareille circonstance; les scélérats ont toujours l'avantage sur les honnêtes gens.

Ceux-ci sommeillaient donc sur la foi des traités, lorsque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs ennemis complotaient dans l'ombre vers 9 heures et demie du soir, toutes leurs mesures étant prises, les deux adjoints, qui depuis 24 heures n'avaient pas quitté la préfecture, revinrent à la commune. Trouvant la plupart des officiers de la garde nationale qui promenaient sur la place, il les engagèrent à monter avec eux dans la salle du conseil. Là, sans préambule, Lassale portant la parole, ils déclarent nettement qu'ils ne peuvent plus tenir les gens du peuple armés à la préfecture, ni le général ses militaires, si les étrangers, et surtout les volontaires à cheval, ne quittent la ville à l'instant. Un individu, aposté sans doute, se présente alors, portant sur la figure tous les signes de la terreur. Il débite d'office que tout est perdu, qu'il n'y a plus de moyens de résistance, qu'une foule immense d'insurgés se rassemble dans les paroisses de Saint-Hilaire et de Sainte-Foy et que, tandis qu'on en sera aux mains avec les soldats, ils doivent profiter de l'occasion pour commencer le pillage.

Cette alarmante nouvelle circulait déjà dans la ville et prenait à chaque instant plus de consistance par les rapports qui se succédaient des divers quartiers. Les émotions de la terreur s'accroissent et se propagent si facilement pendant la nuit ! On devait surtout si peu s'attendre à ce nouvel attentat, que le trouble et le découragement qui s'emparèrent alors de tous les esprits ne peuvent surprendre. En effet, après quelques moments d'hésitation, la garde nationale, se trouvant trop peu nombreuse pour faire face à tant d'ennemis à la fois, ne se montre plus disposée à se rassembler; les citoyens qui la composent, menacés sur tous les points, craignant pour ce qu'ils ont de plus cher, se dispersent et courent précipitamment à la défense de leur famille et de leurs propriétés; les volontaires royaux eux-mêmes, dont le dévouement était désormais inutile, prennent le parti de se retirer.

Cependant plusieurs officiers, restés avec les adjoints dans la salle du conseil, exhalaient leur indignation en protestations vaines, en plaintes également hors de saison. Le danger croissait à chaque instant, tout était perdu jusqu'au plus petit moyen de résistance. Une voix s'élève, interprète de la résí-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnation forcée et du dernier vœu des bons citoyens : elle conjure l'autorité publique d'aller dissiper les rassemblemens qui menacent toutes les familles et toutes les propriétés. — « Soyez tranquilles, répond l'adjoint Lassale, j'y cours; *ma voix leur est connue.* » Après ces terribles paroles qui consternèrent l'assemblée, il sortit; un morne silence régna jusqu'à son retour, qui ne se fit pas longtemps attendre. — « Eh bien ! lui dit-on, quelle nouvelle ? » — « Le général, la troupe et les citoyens, répondit-il, exigent le rétablissement du drapeau tricolore. » A ces mots des cris de désespoir, d'indignation, d'inutiles appels à la parole d'honneur du général et du préfet se font encore entendre. Tout le monde parle à la fois, sans écouter, sans se répondre. L'un des officiers, M. Bonnal, s'échappe, tenter un dernier effort, court à la préfecture : — « Eh bien, lui dit le général d'un air fier en le voyant arriver, quel parti va-t-on prendre ? » — « Puisque on ne peut compter sur votre parole, il ne nous reste plus qu'à mettre sous votre responsabilité nos propriétés et nos familles. » Point de réponse.

- « Donnez-nous seulement quatre heures pour les mettre en sûreté. » Même silence. Cette barbare impassibilité n'étonna point, mais fut le signal d'une retraite nécessaire. Plus de temps à perdre désormais. Il était près de minuit lorsque, victimes de la plus noire perfidie, les officiers se retirèrent consternés, emmenant avec eux leurs compagnons d'infortune, qui, dans cette orageuse soirée, ne les avaient pas abandonnés.

Tels sont les premiers résultats d'une démarche irréfléchie, trop précipitée, blâmable même en ce qu'elle devait être soutenue et que les circonstances ne permettaient aucun espoir de succès. Il est à craindre que les auteurs inconsidérés de cette démarche peu calculée n'aient bientôt à déplorer les effets de leur imprévoyance. Jeunes gens ! votre entreprise fut mal commencée, mal terminée: honte et dommage suivront de près.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Sous ce titre, nous voudrions, au moins deux fois par an, tenir les lecteurs de la *Revue* au courant des événements, trouvailles, fouilles et publications archéologiques pouvant intéresser les chercheurs agenais. Nous serions donc reconnaissant à tous les amis de l'histoire et de l'archéologie locales de nous signaler tout ce qui se rapporte à nos études.

La *Revue de l'Agenais* a parlé plusieurs fois des fouilles entreprises à Sos. Nous n'en dirons rien dans cette chronique.

Sur un autre point du département, des fouilles faites par des particuliers ont amené des résultats intéressants. Dans le canton de Laroque, et à l'extrémité ouest de cette commune, s'élève, au-dessus du vallon de la Masse, un plateau connu sous le nom de Pech de Vitrac.

En 1877, M. Tholin le signalait dans ses *Notes sur les stations, les oppidums, camps et refuges du département de Lot-et-Garonne* dans le *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, t. V, p. 398. « Le plateau de Vitrac, à Laroque, écrit-il, a presque les mêmes dimensions que le Castillou, mais ses abords sont plus escarpés. Le fossé est tranché avec une netteté parfaite. On voit tout à côté quelques pierres taillées. D'ailleurs, pas de constructions anciennes. Auprès d'une petite maison bâtie sur ce plateau, on trouve un amas de poterie rouge et grise, fort épaisse, à grains siliceux, qui ne paraît pas avoir été faite au tour. On n'a pas recueilli d'autres objets qui puissent fournir un élément de date. Il y a quelques grottes creusées dans la roche dure sur les deux versants de ce promontoire. »

M. Tholin ne voyait donc en Vitrac qu'une station préhistorique. Les fouilles qui viennent d'être faites par M. Vigué de La Croix-Blanche ont prouvé que ce point a été occupé durant tout le moyen âge.

M. Vigué avait remarqué, au centre du plateau, — j'avais fait jadis la même observation, — une motte factice sur laquelle avait poussé un petit bois. Quelques moëllons piqués, des débris de char-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bon glissant sur le talus, des trouvailles anciennes de monnaies, et plusieurs légendes lui firent croire que sous ce tumulus il y avait de vieilles constructions. Il voulut s'en rendre compte et bientôt il découvrait un mur parfaitement bâti en moyen appareil et arrivait à l'encoignure intérieure d'une salle, ornée d'une corniche en chanfrein.

Ces premiers travaux firent constater que l'édifice, dont on découvrait les restes informes, avait été détruit par un incendie. Le feu avait laissé des traces bien visibles sur les murs, et une couche de cendres et de charbons. Dans les décombres il y avait beaucoup de débris de poteries du moyen âge, quelques objets en fer, des ossements, parmi lesquels un fragment de crâne humain.

Un peu plus loin, une porte munie de la rainure pour la poutre de fermeture, débouche dans un couloir. Non loin de cette porte et dans l'épaisseur du mur s'ouvre un puits de 1 mètre 10 de diamètre. La margelle a une hauteur de 0 m. 60 cent. Ce puits était comblé soigneusement avec des matériaux bien posés et non jetés pêle-mêle. A 1 m. 150 de profondeur, le puits s'évase et devient plus large. Dès cet instant, de chaque côté et vis à vis, deux rangées de pierres en encorbellement très rapprochées permettent de descendre facilement. A 3 mètres environ de profondeur, on découvrit une dizaine de squelettes de chiens dont quelques-uns devaient être très gros.

A 11 mètres les marches latérales cessent, et du côté ouest s'ouvre une galerie de 1 m. 80 de hauteur. Elle n'a qu'un mètre de développement; la mauvaise qualité de la roche a dû faire abandonner ce travail. Le puits a été vidé jusqu'à une profondeur de 18 mètres.

Ces ruines qui ne sont pas encore entièrement dégagées, occupent le centre d'un plateau, de forme ovale, mesurant environ 200 ou 300 mètres de long sur 60 mètres de large. C'est l'extrémité d'un promontoire, isolée du coteau voisin par une coupure énorme bien visible.

Une falaise de rochers à pic de cinq à six mètres de hauteur, couronnant des pentes très rapides, faisait de ce plateau une position très forte. Pour la rendre encore plus difficile d'accès, on a taillé les diverses assises de rochers qui garnissent les pentes, en trois retraites successives qui servaient d'ouvrages avancés.

Ce plateau fut certainement occupé aux époques préhistoriques et servit de refuge. Au moyen âge on éleva en son centre le château dont on vient de mettre à jour les quelques restes. C'est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans doute à ce moment que l'on creusa les trois fossés qui le coupent transversalement, un à chaque bout et le troisième au milieu, contre le mur est du château. Entre ce dernier et le fossé de l'ouest s'étendait probablement une cour. Dans un coin de cette cour, on a découvert l'entrée d'un souterrain creusé dans la roche vive. Il se compose d'une galerie, munie d'un escalier tournant, à angle droit et donnant accès dans une petite salle carrée. En face de cette dernière la galerie s'enfonce encore et débouche dans une vaste salle rectangulaire, ouverte dans la falaise à cinq ou six mètres au-dessous du plateau.

Sur le fossé de l'ouest, on jetait un pont-levis pour faire communiquer la cour du château avec l'extrême pointe du plateau, qui, défendue naturellement par l'escarpement plus accentué de la falaise, servait sans doute de barbacane. Deux avancements ménagés au milieu de ce fossé paraissent en effet être destinés à un pont-levis.

A quelle époque, se demande-t-on, a été bâti le château de Vitrac ? Rien de bien caractéristique n'a encore été découvert permettant de préciser cette date. On nous a montré des pièces de monnaies trouvées sur ce plateau et frappées au XII^e^ siècle. Mais les murs que j'ai pu voir et étudier me paraissent être du XIV^e^ siècle.

Dans les hommages des seigneurs de l'Agenais rendus au roi de France en 1259, Arnaud et Gaufred de Fauguerolles frères font hommage pour le château de Fauguerolles et la motte de Vitrac (1). Cela semblerait indiquer que le château de Vitrac n'existait pas encore. Cependant il faut noter que dans quelques textes anciens, *mota* est synonyme de donjon et que l'un est souvent employé pour l'autre. A propos du donjon d'Ardres, il est dit, dans un texte du XII^e^ siècle, « *motam altissimam sive dunjonem* (2). » Dans ce cas, il se pourrait qu'un château s'élevât au XIII^e^ siècle sur le plateau de Vitrac.

Du XIV^e^ siècle au XVI^e^, Vitrac a appartenu aux Durfort de Bajamont. Mais jamais dans les nombreux documents qui sont passés sous nos yeux nous n'avons trouvé mention du château de Vitrac. A quelle époque fut-il détruit ? C'est encore une question qui restera longtemps sans réponse, à moins que les fouilles ne viennent

---

(1) *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, 2^e^ série, t. XVIII, p. 36.

(1) *Manuel d'archéologie* par Eulart, t. II, p. 495.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous renseigner. Je souhaite donc qu'elles soient continuées avec la même ardeur et le même soin intelligent.

Non loin de Vitrac, dans la commune de Saint-Antoine, canton de Villeneuve-sur-Lot, à la fin du mois d'octobre dernier, M. Lacoste, demeurant à Martel, défrichait une luzernière. Sa charrue amena à la surface quelques pièces de monnaie couvertes de carbonate de cuivre. Surpris, le laboureur s'arrête et se met à fouiller son champ, et découvre un vase en terre contenant une grande quantité de pièces d'argent entourées d'un linge grossier. La trouvaille était importante; elle pesait 4 kilogr. 500 et était composée de cinq à six mille pièces.

Avertis par M. l'abbé Demeaux, curé de Saint-Antoine, nous allâmes, M. Bonnat, archiviste départemental et moi, nous rendre compte de cette découverte. Nous n'eûmes que le temps de faire un examen rapide et un choix des variétés que nous pûmes reconnaître, pour les étudier plus à loisir.

Il fallut d'abord les nettoyer (1) et les débarrasser du carbonate de cuivre qui empêchait de lire les inscriptions et de reconnaître les types. Nous pûmes alors nous rendre compte qu'il n'y avait que trois ou quatre variétés, oboles ou deniers, dont voici la description. Nous devons les dessins ci-joints à l'amabilité de M. Recours

1° Denier d'argent. Dans le champ de l'avers, une croix pattée accompagnée de deux globules. Légende : CENTVLLO COM. — Revers : Dans le champ, PAX. Légende : ONOR FORCAS.

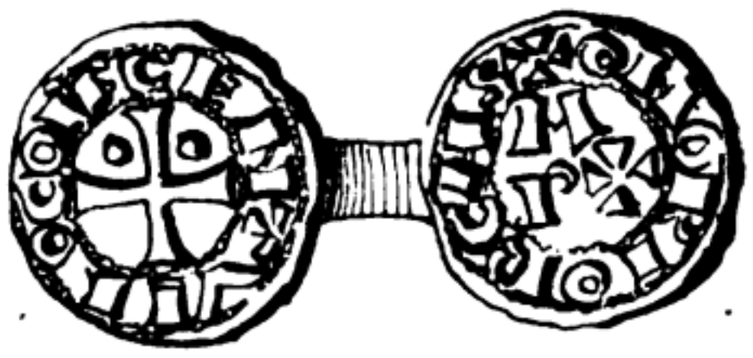

C'est une monnaie des Comtes de Béarn, type immobilisé des Centulle, qui furent seigneurs de cette terre du XI^e^ au XV^e^ siècle. La légende du revers signifie : *Onor* ou *Honor*, seigneurie; *Forcas*, Fourches, à cause des fourches patibulaires; c'est la Hourquie, château de Morlaas, capitale du Béarn, non loin de Pau.

---

(1) Je ne saurais trop recommander aux archéologues le *Guide pratique de l'Antiquaire* par MM. A. Blanchet et Villenoisy, Paris, E. Leroux, 1899, qui nous a fourni plusieurs recettes de nettoyage. La première édition est presque épuisée, je crois, mais on en prépare une seconde.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le trésor de Saint-Antoine contient aussi des oboles du même type.

2° Denier d'argent. L'avers porte une croix pattée et la légende BVRDEGHLA. — Revers : Quatre croisettes posées autour d'un annelet, légende GVILLELMO, Guillaume. Quelques exemplaires ne portent pas l'annelet central.

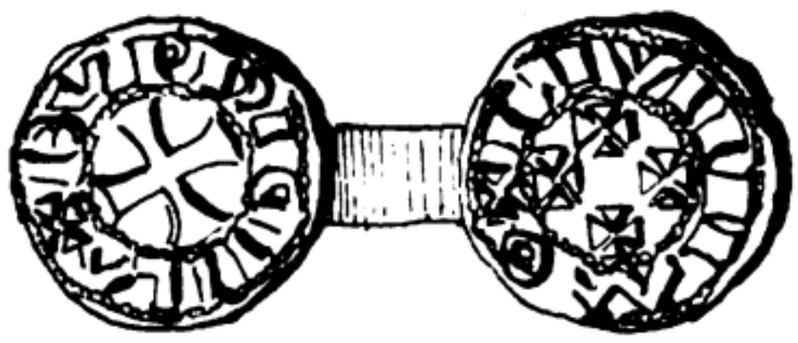

C'est le type immobilisé des monnaies des ducs d'Aquitaine. Celles-ci ont été frappées à Bordeaux par Guillaume X (1127-1137). M. Camille Jullian, dans son *Histoire de Bordeaux*, p. 129, a donné le dessin du type sans annelet et semble croire qu'il a été frappé en 1135.

Il y a aussi des oboles de ce même type, mais elles sont plus rares.

Il est à remarquer que sur le plateau de Vitrac il a été trouvé un grand nombre de monnaies de ce type.

3° Type dégénéré de la monnaie des évêques du Puy portant, d'un côté une croix et de l'autre une rosace à six feuilles. La légende est rognée. Sur quelques exemplaires la partie inférieure des lettres paraît. Les monnaies du Puy portaient primitivement d'un côté MONETA, et de l'autre Sancte Mariæ. Cette monnaie fut imitée à Gap et ailleurs.

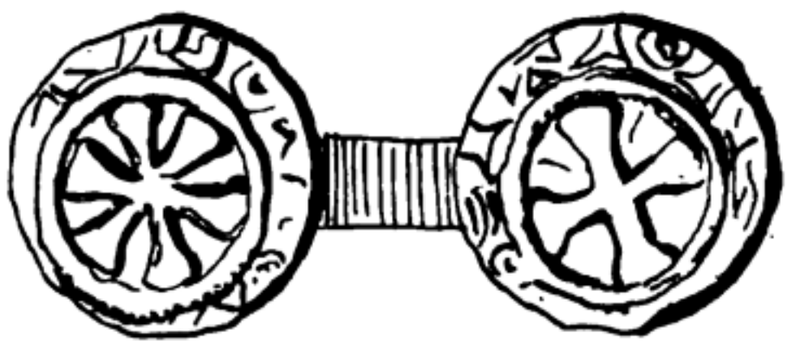

Le trésor de Saint-Antoine se compose de monnaies féodales à type immobilisé, paraissant dater du XII^e^ siècle. C'est à la fin de ce siècle ou au commencement du XIII^e^ qu'il fut enfoui. C'est du moins l'opinion de M. Ad. Blanchet, un des maîtres de la Numismatique française, qui a bien voulu nous donner de précieux renseignements pour l'identification de ces pièces.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A ce moment, en effet, les campagnes de l'Agenais étaient peu sûres. La croisade contre les Albigeois avait apporté chez nous la guerre et ses suites néfastes. Le possesseur de ce trésor craignit pour sa fortune et peut-être à la suite de quelque fait de guerre survenu dans la contrée, il se décida à le cacher. Il choisit les pentes d'un vallon boisé, dans un lieu fort reculé, en face des rochers où s'élève aujourd'hui le vieux château de Péchon. Fut-il tué, emmené prisonnier ou simplement ne sut-il pas retrouver l'endroit précis de sa cachette ? Le fait est que sept ou huit siècles plus tard seulement ce trésor a revu le jour.

Puisque nous parlons numismatique, signalons la découverte à Agen, au lieu dit Perpignan, d'une belle pièce de monnaie romaine en or de Marc-Aurèle.

Il n'est jamais trop tard pour signaler aux travailleurs les livres qui peuvent leur rendre service. Aussi bien je n'hésite pas à parler ici d'un ouvrage paru en 1912 à Bordeaux, que plusieurs de nos lecteurs connaissent peut-être, mais que d'autres ignorent : « *Les vieilles églises de la Gironde*, par M. J.-A. Brutails (1). Des circonstances indépendantes de ma volonté, m'ont empêché de le faire plus tôt, mais je m'en voudrais de ne pas signaler aux archéologues agenais tout le profit qu'ils peuvent retirer de ce livre .

Le Lot-et-Garonne, un des premiers, a eu la bonne fortune de posséder un travail de ce genre, *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, par G. Tholin. C'était en 1874. Malgré le temps écoulé, les progrès de l'archéologie, ce livre n'a pas vieilli. Une chose cependant laissait à désirer, l'illustration. Quelques plans, coupes et dessins d'ornements, c'était sans doute beaucoup pour l'époque, mais quelle différence avec les ouvrages d'archéologie de notre temps, très abondamment illustrés de similigravures et de phototypies qui suivent le texte et apportent la preuve des affirmations de l'auteur.

M. Brutails a largement tiré parti des progrès que la photographie et l'art de l'illustration ont fait depuis quelques années. 400 gravures dont 16 planches hors texte en phototypie font de son livre une véritable œuvre d'art.

Quant au texte, ceux qui connaissent la science archéologique de

---

(1) *Les vieilles églises de la Gironde*, par Jean-Auguste Brutails, correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Gironde, in-4°-400 gravures dont 16 planches hors texte. Péret et fils, éditeurs, Bordeaux, 1912.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'auteur, peuvent deviner ce qu'il doit être. Le plan comprend deux parties. La première nous offre la monographie de soixante églises girondines, choisies parmi les plus caractéristiques, étudiées dans tous leurs détails et aussi dans l'histoire de leurs réparations et de leurs accroissements. La seconde partie est d'ordre plus général. L'auteur étudie les causes de l'architecture girondine, le plan, la construction des arcs, voûtes, supports, percements, clochers, cryptes, etc., sans oublier la fortification des églises. La décoration fournit un chapitre d'une merveilleuse richesse d'observations. Le dernier chapitre donne les conclusions et s'occupe de la classification et du classement par écoles.

Nous avons, nous, agenais, beaucoup à prendre et apprendre dans ce livre. La Gironde et le Lot-et-Garonne sont vraiment trop voisins pour qu'il n'y ait pas eu des échanges de procédés et de méthode de l'un à l'autre. De fait, si nous étudions certaines églises dont quelques-unes faisaient jadis partie du diocèse de Bazas, comme Esclottes bâtie par les mêmes ouvriers que Saint-Macaire. Sainte-Colombe de Baleyssague, Lagupie, Saint-Pierre de Londres, Cadillac près d'Allemans-du-Drop, etc., nous remarquerons sans difficulté combien leurs constructeurs se sont inspirés des églises voisines du Bordelais, surtout pour les procédés de décoration, qui, à travers ce pays, venaient de l'école saintongeoise.

Cela nous amène à la grande question des écoles d'architecture. A quelle école rattacher les églises girondines ? Elles ont bien quelques points de ressemblance avec celles de l'Agenais, du Périgord, elles doivent à l'Orient quelques sujets de décoration, mais c'est surtout avec celles de la Charente, de l'Anjou et du Poitou qu'elles ont des affinités. Et M. Brutails, à mon sens, est dans le vrai lorsqu'il les range dans une école détachée de celle du Poitou et qu'il appelle Charentaise-Bordelaise.

Et cette conclusion nous intéresse spécialement puisque je le disais tout à l'heure, c'est à travers le Bordelais que l'influence de la Saintonge s'est fait sentir chez nous. Sans doute, nous devons beaucoup pour la décoration et la sculpture à l'école toulousaine. Il y a au Musée d'Agen tel groupe de chapiteaux très fortement apparentés avec ceux de Toulouse et nous pourrions citer dans nombre de nos églises des influences qui nous viennent de ce centre artistique. Mais l'influence de l'école saintongeoise est parfaitement reconnaissable dans notre pays. Est-ce que la façade de Layrac, par exemple, n'appartient pas incontestablement à cette école, et nous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voilà déjà loin du Bordelais ? Est-ce que la décoration de Sainte-Colombe de Baleyssague, d'Esclottes, de Lagupie, de Saint-Pierre de Londres, de Cadillac, etc., ne s'inspire pas directement de procédés et méthodes de la Charente ?

Les archéologues agenais trouveront donc grand profit à l'étude de ce beau et excellent livre. Ce sont des ouvrages comme celui-ci qui feront mieux connaître et mieux aimer nos églises, ces trésors de grandeur et de noblesse, d'art et de poésie dont «la série à travers « les siècles, nous dit Maurice Barrès, constitue presque à elle seule « la belle chaîne de l'art français. Qu'avons-nous, en effet, d'archi- « tecture civile que nous ait légué notre passé, auprès de cette im- « mense floraison, ininterrompue depuis plus de dix siècles et va- « riée suivant les époques, suivant les régions, que dis-je ! suivant « les paroisses ? Il n'y a pas sur la terre de France deux églises « rurales qui soient en tous points pareilles, pas plus qu'il n'y a deux « feuilles identiques dans la vaste forêt. Eglises romanes, églises « gothiques, églises de la Renaissance française, églises de style « baroque, toutes portent un témoignage magnifique, le plus puis- « sant, le plus abondant des témoignages en faveur du génie fran- « çais.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE RÉGIONALE

Vœux de bonne année. — Fidèle à ses louables habitudes, la Société archéologique du Tarn-et-Garonne a adressé à la Société académique d'Agen, à l'occasion du nouvel an, les vœux suivants :

1914

Nil patria tellure tibi sit carius unquam :
Illa fuit lacrymis aspersa et sanguine patrum.
Majorum turres castellaque servat amanter ;
Servat item ingenuas Musarum et Apollinis artes !
Si « juvat immites ventos audire cubantem »,
Ut dixit quondam Romæ citharædus amænus,
Plus mentem doctam delectat murmur avorum
Qui trans funereos lapides tumulosque loquuntur.
Has, audi, frater, voces et scribe quod audis :
Sic eris historiæ famulus fidusque minister,
Et meriti venient tibi posteritatis honores.
Talia pro nobis novus annus vota secundet !

Traduction.

Que rien jamais ne vous soit plus cher que la terre de vos pères, arrosée de leurs larmes et de leur sang ! Elle conserve avec amour les tours et les châteaux des ancêtres; elle conserve aussi l'art des Muses et d'Apollon.

Si l'homme en repos trouve du plaisir à écouter le mugissement de la tempête, comme le dit un charmant poète latin, les doctes esprits aiment encore davantage la faible voix des aïeux qui nous parlent du fond de leurs demeures sépulcrales. Ecoutez-la, cette voix, cher confrère, et écrivez ce que vous entendez. Ainsi vous serez le confident et fidèle serviteur de l'histoire ; et la postérité vous accordera de justes honneurs. Puisse la nouvelle année nous apporter l'accomplissement de ces vœux !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Société académique d'Agen, par les soins de M. F. Ferrère, ancien président, membre résidant, lui a répondu :

1914

Nil stabile in terris : semperque fugacia cursu
Cuncta trahit rapido renovatve volubilis annus.
At monumenta manent, patrum testantia laudem
Perpetuam; qua perpetua tu laude nitebis
Nominibus patrum inscripta. Gaudebis honestis
Dum vives, studiis; et erit tibi certa voluptas
Artibus haud capto vanis, at magna petenti.
Nec tua laus solum arcanos expandere fontes
Historiæ, verumque a mutis discere saxis :
Torpentem refoves Musam; quum sordet Apollo,
Dulcia cum spreta jungis commercia Musa;
Versibus antiquis nova, frater, fratribus affers
Vota precesque : quibus votis et versibus una
Addere nostra juvat, meritas et solvere grates :
O teneas animi, vita labente, juventam,
Historiamque diu foveas et Apollinis artem !

TRADUCTION.

Rien n'est stable en ce monde; tout s'enfuit avec les années qui dans leur cours rapide emportent ou changent toutes choses. Mais les œuvres de nos pères restent, attestant leur gloire immortelle. Cette gloire fera resplendir votre nom inscrit avec leurs noms. Vous goûterez, pendant toute votre vie, les charmes des nobles études; charmes assurés pour vous qui, détachés des vaines occupations, portez haut vos pensées. Mettre au grand jour les sources cachées de l'histoire; arracher la vérité aux pierres muettes : voilà en quoi vous excellez. Vous réchauffez aussi la Muse engourdie : alors qu'on dédaigne Apollon et qu'on délaisse la Muse, vous entretenez avec elle un agréable commerce. Vos vers antiques, cher confrère, nous apportent des vœux nouveaux. Aussi nous est-il doux de répondre par des vers à ces vœux, et de vous exprimer notre reconnaissance.

Puissiez-vous conserver, quand viendra la vieillesse, la jeunesse de l'âme ! Puissiez-vous longtemps encore cultiver et l'histoire et l'art d'Apollon !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Discours de M. G. Labadie-Lagrave. — Elu président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, pour l'année 1914, M. G. Labadie-Lagrave a prononcé à la première séance de janvier le discours suivant :

« Messieurs,

« Avant de nous remettre ensemble au travail, je tiens à m'acquitter d'une dette envers vous. Vous êtes allés au devant de mes désirs, vous avez réalisé la dernière ambition qui fut permise à mes vieux jours, mais vos suffrages dont l'unanimité a rehaussé le prix ne sont pas votre seul titre à ma reconnaissance. Lorsque le sort m'a permis, après quarante-cinq années d'éloignement, je serais presque tenté de dire après quarante-cinq années d'exil, de revivre enfin sur le sol où je suis né et de resouder ma vieillesse à mon enfance, je me suis aperçu qu'il n'était pas nécessaire d'être un géant pour retrouver la force au contact de la terre natale. Mais en même temps que je ressentais les effets bienfaisants d'un air, d'un climat, d'un milieu privilégiés entre tous, je retrouvais, grâce à vous, une vie intellectuelle aussi intense que celle que je venais de quitter. Je croyais entrer dans une période de recueillement et de solitude, que je m'étais ménagée pour me préparer à un repos bien plus complet et bien plus définitif encore, et voilà qu'une existence nouvelle s'ouvrait devant moi.

« Comment vous témoignerai-je, Messieurs, toute ma gratitude. Dans l'accomplissement de la mission que vous m'avez confiée, il me sera impossible de me libérer de la dette de cœur que j'ai contractée envers vous. La tâche de votre président est facile ; elle consiste à s'asseoir à une place privilégiée pour assister à des réunions où n'éclate jamais aucun orage. C'est donc bien moins à un prédécesseur qu'à un collègue et à un ami que je m'adresse pour rendre hommage à mon devancier immédiat. Pour reconnaître ses mérites sous une forme digne de lui, je devrais, à mon tour, parler la langue des poètes antiques dont il a fait revivre les élégances et retrouvé les secrets. Mais, hélas ! si je demandais un suprême effort à Pégase après un demi-siècle d'oubli et de repos absolu, ce n'est pas sur son front qu'il recevrait des couronnes, il les porterait hélas! sur ses genoux. Ce sera donc, si vous voulez bien me le permettre, dans notre langage ordinaire que je m'adresserai au Président arrivé au terme de son mandat pour le remercier et le féliciter, au nom

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de vous tous, d'avoir apporté la note purement littéraire, la note vibrante, la note émue dans un milieu où devaient nécessairement dominer les notes plus graves de l'histoire locale et de l'archéologie.

« Mais, sans méconnaître le charme et le délassement qu'un peu de variété apporte à nos travaux, nous ne devons pas perdre de vue que la principale raison d'être des sociétés savantes est l'étude du passé. Leur véritable mission est d'affranchir l'Histoire dont le dix-neuvième siècle, surtout pendant sa première moitié, avait fait la servante de la politique. Les matériaux de l'Histoire impartiale, qui apprend à rendre justice au passé, à subir avec courage les épreuves du présent et à avoir confiance dans l'avenir, il faut aller les chercher dans les entrailles du sol et dans la poussière des archives. Mais je crois que j'ai dit « la poussière des archives », je m'empresse de faire amende honorable; en usant de cette formule consacrée par l'usage, j'ai commis une erreur et une injustice, il n'y a pas de poussière dans les archives d'Agen. Elles sont maintenues dans un ordre si parfait, elles sont classées et vérifiées sans cesse avec une vigilance si éclairée et si prévoyante que les dents des rongeurs n'ont pas le temps d'exercer leurs ravages sur les papiers des siècles passés. Pourquoi n'ajouterai-je pas que ces dépôts de documents précieux entre tous sont protégés par les recherches quotidiennes de nos savants collègues que je ne nommerai pas pour ménager leur modestie mais dont notre Société a le droit de s'enorgueillir.

« Et maintenant, Messieurs, au travail ! »

Société de Vesins. — La Société de Vesins, composée uniquement, on le sait, d'ecclésiastiques et créée dans le but si louable de développer chez les jeunes prêtres le goût de l'histoire et de l'archéologie, a tenu à prouver sa vitalité en organisant, cette année, deux conférences publiques à la salle Saint-Paul.

Le succès qu'elles ont obtenu, et que nous sommes heureux de constater ici, mérite que nous les signalions aujourd'hui à nos lecteurs.

Malgré un froid des plus rigoureux qui avait retenu chez eux bon nombre d'auditeurs, la première de ces conférences, présidée par Mgr l'Evêque, n'en a pas moins été des plus suivies et des plus intéressantes, rehaussée par le charme de la parole si claire et si captivante de M. Armand Praviel, mainteneur des Jeux-Floraux.

Mistral et Jasmin, tel est le sujet qu'il a traité. « Il l'a fait, écrit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« l'*Avenir du Lot-et-Garonne*, en littérateur élégant et qui sent pro-
« fondément le charme des beaux vers.

« Après avoir payé un juste tribut à la gloire de Jasmin, M. Pra-
« viel s'est plus particulièrement étendu sur la vie et l'œuvre de
« Mistral en en soulignant toutes les belles étapes... Avec un très
« brillant et très juste coloris, il a évoqué la Provence et ses poètes,
« à la tête desquels se détache la belle figure du chantre de Mireille.
« Quelle attachante et complète analyse des œuvres du délicieux
« poète l'éloquent conférencier nous a ensuite donnée, et combien,
« dits par lui, les vers de Mistral nous ont apparus dans toute leur
« finesse et leur puissance.

« Avons-nous besoin d'ajouter que de très sympathiques applau-
« dissements ont souligné les principaux passages de cette belle
« conférence. » Comme la seconde, elle a été encadrée par un charmant concert, où se sont fait entendre plusieurs virtuoses agenais.

Non moins brillante a été la deuxième conférence, à laquelle avait tenu à assister un public des plus élégants et des plus nombreux. Le sujet en était : *La Vie à Agen au XVIII*e siècle ; le conférencier, M. le chanoine Durengues, membre résidant et ancien président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

De ces pages si littéraires et si attachantes, nous nous garderons bien, par une froide analyse, d'en déflorer le charme et la fraîcheur. Leur auteur a bien voulu les réserver pour la *Revue de l'Agenais;* et nos lecteurs, en les lisant *en tête de ce numéro*, ne manqueront pas de les apprécier eux-mêmes, ainsi qu'elles le méritent, à leur juste valeur.

Bornons-nous donc à remercier chaleureusement M. le chanoine Durengues de son extrême complaisance, et constatons ainsi, que, par cet élégant procédé, la Société de Vesins, à laquelle nous adressons nos vœux bien sincères de prospérité, « loin de se poser en
« rivale de la Société académique d'Agen, ne veut en être que la
« sympathique émule, ne poursuivant comme elle d'autre but que
« celui de développer le goût des études locales, et, dans sa sphère
« limitée, en la faisant mieux connaître, de faire aimer davantage
« la petite patrie. »

M. Charles de Batz Trenquelléon. — Nous apprenons la mort, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, de notre collègue, M. Charles de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Batz-Trenquelléon, depuis plus de trente ans membre correspondant de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

M. Ch. de Batz Trenquelléon était surtout un journaliste. Après avoir collaboré à divers périodiques, notamment au *Journal de Calais*, à la *Revue de Toulouse*, à la *France centrale*, etc., il avait définitivement établi son domicile à Bordeaux, où, pendant plus de vingt ans, il occupa l'emploi d'abord de rédacteur, puis de rédacteur en chef du journal *La Guienne*.

Néanmoins, en dépit de ses absorbantes occupations jounalières, il ne négligeait pas les études historiques, pour lui toujours d'un très grand attrait. Son principal ouvrage, qui restera comme son œuvre la mieux écrite et la plus utile, est son livre *Henri IV en Gascogne*, où il dépeint avec amour le caractère toujours si sympathique du Béarnais, le suivant pas à pas, jour par jour, depuis sa naissance jusqu'à son avènement au trône, principalement en Albret, en Béarn, dans les Landes de Gascogne, et étayant chacun de ses dires sur des documents, souvent nouveaux, marqués au coin de la plus solide authenticité.

Nous n'aurions garde d'oublier aussi sa dernière brochure *Le vrai Baron de Batz*, où, avec une fougue toute juvénile, M. Ch. de Batz-Trenquelléon nous montre sous son vrai jour d'aventurier gascon le soi-disant héros royaliste de la Révolution, ne l'acceptant pas comme membre de sa famille, les de Batz-d'Armenthieu d'origine très rôturière n'ayant aucun lien de parenté avec les de Batz-Trenquelléon et les de Batz-Mirepoix, et, par des preuves irréfutables, mettant à néant la plupart des titres qui jusqu'à ce jour avaient capté à tort la confiance en la sincérité de son dévouement des défenseurs de la royauté.

M. Ch. de Batz-Trenquelléon laissera le souvenir d'un esprit cultivé, d'un polémiste ardent, d'un historien intègre, et aussi d'un poète et d'un auteur dramatique, ayant écrit des pièces qui, sur la scène du Théâtre-Français de Bordeaux, obtinrent un incontestable succès.

M. Ch. de Batz-Trenquelléon était notre compatriote, étant né en 1835 au Mas-d'Agenais.

M. l'abbé Destrac. — Tout récemment aussi vient de mourir, à l'âge de 86 ans, M. l'abbé Destrac, membre non résidant de la Société académique d'Agen. Curé d'Asquet depuis 55 ans, il laissera dans sa paroisse où il avait tout créé un souvenir inoubliable. Il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne nous appartient pas de dire ici tout le bien que, comme prêtre modèle, il a fait dans sa longue vie. Nous nous bornerons à rappeler qu'il cultiva en même temps les lettres et les sciences, et qu'il a publié, outre plusieurs discours prononcés dans des cérémonies religieuses, tels que son *Discours pour la Bénédiction de la Cloche de Fargues* (10 avril 1862), *Discours pour la fête de Sainte Jeanne de Valois à la chapelle des Annonciades de Villeneuve-sur-Lot* (4 février 1877), etc. quelques brochures d'un grand intérêt, parmi lesquelles nous citerons : *Consécration de l'église de N.-D. de Bergerac* (1865); *Visite archéologique à l'église de N.-D. de Bergerac* (1865); et surtout : *Mon Pèlerinage de Pénitence à Jérusalem, Lettres à un Ami suivies du résumé complet de la Conférence faite à bord sur les précautions hygiéniques à prendre pendant le voyage en Palestine, et en général dans les pays chauds* (Nérac, 1882). Cette année-là, en effet, l'abbé Destrac fit partie « de la caravane héroï-
« que des mille qui s'embarquèrent pour la Terre-Sainte. Sa verve
« et son entrain, écrit la *Semaine catholique d'Agen* du 14 février
« dernier, ne manquèrent pas de le signaler à bord, et il fut nommé
« chef du groupe du Patriarcat. Ses services lui valurent la croix
« de chevalier du Saint-Sépulcre. »

Signalons aussi le don très précieux d'une sphère céleste que M. l'abbé Destrac a fait, au Musée d'Agen, vers l'époque de sa fondation, et qui prouve une fois de plus, par l'ingéniosité de son système, combien étaient variées les connaissances de ce modeste et infatigable travailleur.

La maison du Sénéchal. — M. le Préfet de Lot-et-Garonne a pris récemment un arrêté en vertu duquel il va être procédé à l'achat par le Ministère des Beaux-arts et la ville d'Agen de la maison dite du Sénéchal, achat déclaré d'utilité publique le 1er novembre 1913.

Son classement comme monument historique viendra immédiatement après.

La Société académique d'Agen qui, dès les débuts de cette affaire, avait pris l'initiative de ce classement, voit ainsi ses vœux réalisés.

Eglise de Mézin. — Nous apprenons que M. le Ministre des Beaux-arts vient d'allouer une subvention de 12,000 francs pour des travaux de restauration à la belle église romane de Mézin, classée depuis longtemps comme monument historique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces travaux, qui s'élèvent à la somme de 12,314 francs, seront exécutés sous la direction de M. l'Architecte départemental inspecteur des Monuments historiques. Ils consistent en réfection de la maçonnerie, charpente, couverture, zinguerie, serrurerie, menuiserie, peinture, etc. Ils seront incessamment commencés.

Congrès des Sociétés savantes. — Le Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Paris, à la Sorbonne, du 14 au 18 avril. Les manuscrits des communications devront être adressés avant le 31 janvier, au *3e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur*, au Ministère de l'Instruction publique; les demandes pour l'obtention de places à demi-tarif, avant le 15 mars, dernier délai. Les lettres seront valables, à l'*aller*, du samedi 4 au jeudi 16; et, au *retour*, du samedi 18 au lundi 27 avril.

PH. L.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

P. Fiel et A. Serrière. — **Apostolat d'un prêtre lorrain. Gustave III et la rentrée du Catholicisme en Suède,** d'après des documents inédits, avec préface de *M. Mézières*, de l'Académie française. — Paris, Plon, in-16 de VI-309 pp.

Cet ouvrage, paru récemment, a reçu de la critique les plus favorables témoignages. On peut donc, avec d'autant plus d'assurance, le recommander aux lecteurs érudits de la *Revue*.

Dans un travail publié ici, au cours de l'année écoulée, M. Fiel, qui avait bien voulu nous associer à son œuvre, avait déjà fait connaître le pénultième abbé de Clairac, l'italien Anselmi. Son nouveau livre, écrit cette fois en collaboration avec M. Serrière, est consacré à Nicolas Oster, prêtre du diocèse de Metz, successeur à Clairac de l'abbé Anselmi et dernier administrateur de l'abbaye de ce nom.

C'est, il est vrai, tout à fait accidentellement que l'abbé Oster s'est trouvé mêlé, en des jours tragiques, à notre histoire locale. Né à Hellimer (Lorraine), en 1738, principal du Collège de Bouquenom (aujourd'hui Saar-Union), de 1768-1779, Oster avait été désigné en 1782, par la Propagande, sur la recommandation du nonce de Paris, prince Doria Pamphili, pour occuper, en Suède, le poste récemment créé de vicaire apostolique. Gustave III, par son édit du 24 janvier 1781, venait d'accorder à ses sujets catholiques le libre exercice de leur culte, et il s'agissait de profiter de cette heureuse disposition.

A Stockolm, l'abbé Oster remplit sa difficile mission avec un zèle et une habileté au-dessus de tout éloge. Malgré mille difficultés en apparence insurmontables, il eut le mérite, dans un Etat foncièrement luthérien, « de donner grand air au catholicisme et de l'introduire, aux yeux des protestants surpris, dans un beau maintien de noblesse, de beauté, de tact et de dignité ».

Cependant les maigres subsides que lui alloue la Propagande entravent sa marche et paralysent son activité. Il se décide en 1781, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

revenir à Paris pour s'y créer des ressources, pour tâcher d'intéresser à son œuvre le gouvernement français et gagner son appui non seulement diplomatique mais encore financier. De fait, à force de démarches, de sollicitations, il obtient d'abord une pension de 3,000 livres sur l'abbaye de Corbie, puis un secours de 9,000 livres sur les Economats. Soudain la Révolution éclate et ruine d'un coup toutes ses espérances. Le désir de sauver du naufrage quelques épaves le détermine à prolonger son séjour en France.

Sur ces entrefaites, la position de l'abbé Anselmi à Clairac était devenue intenable. Le Chapitre du Latran, conseillé aussi par le Nonce, charge l'abbé Oster de le remplacer. Celui-ci assiste donc impuissant à l'agonie de l'abbaye. Sa qualité de prêtre insermenté l'expose aux pires dangers dans une petite ville qui vient de massacrer, en haine de la foi, un de ses propres enfants, le très saint abbé de Lartigue. Il doit enfin chercher son salut dans la fuite. On l'arrête à Agen et il obtient avec peine son élargissement en se déclarant citoyen suédois.

Pour comble de malheur, la Propagande, abusée par un traître, lui enlève son titre et sa fonction de Vicaire apostolique.

Après le Concordat, il est nommé vicaire général de Metz et il meurt en 1817, curé de la paroisse de Sarralbe.

Telle est l'existence que MM. Fiel et Serrière viennent, avec un art consommé de mettre en pleine lumière. Comme elle justifie avec tant d'autres, ce jugement de Tocqueville : « Je ne sais si, à tout prendre.... il y eut jamais, dans le monde, un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France, au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, et, en même temps, de plus de foi... J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, j'en suis sorti plein de respect. »

Chanoine DURENGUES.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 8 *janvier 1914. -- Présidence de M. Labadie-Lagrave*

Prenant place au fauteuil présidentiel, M. G. Labadie-Lagrave remercie ses collègues de l'honneur qui lui est fait. Après quarante-cinq ans d'éloignement, d'exil, serait-il tenté de dire, il pensait, revenant sur le sol gascon où il est né, entrer dans une période de recueillement et de solitude. Mais une existence nouvelle s'est ouverte tout à coup devant lui, au contact de ses collègues, de leur commerce agréable, de leurs études. Il leur en témoigne sa profonde gratitude et il rend hommage à son prédécesseur qu'il félicite « d'avoir apporté la note purement littéraire, la note vibrante, la « note émue, dans un lieu où doivent nécessairement dominer les « notes les plus graves de l'histoire locale et de l'archéologie »; car la principale raison d'être des Sociétés savantes est et doit être, il le reconnaît hautement, l'étude du passé.

M. le trésorier rend ses comptes de gestion de l'année 1913. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le tome XVI du Recueil de la Société vient de paraître. Il contient notamment, on le sait, l'*Inventaire des Titres de la Maison d'Albret*, et l'*Enquête sur l'origine du Protestantisme en Agenais*. La Société décide que le prochain volume sera consacré tout entier à la publication des *Œuvres de Cortète de Prades*, qui seront éditées et annotées par M. Ch. Ratier, félibre majoral, trésorier de la Société. La Société est heureuse de pouvoir répondre ainsi aux désirs du dernier descendant du poète Agenais, M. Daurée de Prades, qui veut bien s'intéresser à cette importante publication régionale.

Dans un substantiel chapitre, M. le chanoine Durengues fait l'historique de l'abbaye de Pérignac en Agenais, de l'ordre de Citeaux, fondée vers le milieu du XII[e] siècle par Flandrine, dame de Montpezat d'Agenais, qui manda sur ses domaines les moines de Bonnefont en Comminges. Dévastée par les Anglais, puis par les Calvinistes et peut-être avant eux par les Albigeois, elle se releva de ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ruines au commencement du XVII^e^ siècle et se trouvait assez florissante en 1789. M. le chanoine Durengues fait connaître l'état de ses revenus comme de ses charges, la liste de ses abbés, celle de ses domaines, le nombre et la dotation des religieux, etc., et il la suit jusqu'à notre époque, fournissant sur cette abbaye les détails les plus circonstanciés.

M. l'abbé Marboutin entretient enfin la Société de la découverte à Saint-Antoine, près de Villeneuve, d'un trésor de plus de 6.000 pièces d'argent, présentant, d'après M. Adrien Blanchet, trois types bien distincts : d'abord un denier d'argent de Morlas, avec une obole plus petite ; puis un denier d'argent du type des ducs d'Aquitaine, frappé à Bordeaux de 1127 à 1137 par Guillaume X, avec une obole également plus petite ; enfin un type dégénéré de la monnaie des évêques du Puy.

Il apprend aussi que les fouilles de Vitrac ont amené la découverte d'un puits, comblé d'une façon méthodique, dont les parois évasées vers le milieu sont revêtues de degrés permettant d'y descendre. A trois mètres ont été trouvés sept cadavres de gros chiens, et à onze mètres l'entrée d'une galerie qu'on est en train de dégager. Un nouveau fossé, précédé d'un silo, a été également reconnu un peu plus loin. Les fouilles sont poussées très activement. PH. L.

Séance du 5 février 1914. — Présidence de M. G. Labadie-Lagrave

M. le Secrétaire donne connaissance d'une circulaire de la Faculté des Sciences de Lyon, protestant de toutes ses forces et engageant toutes les sociétés savantes à protester, comme elle, contre le vote par le Sénat de l'article 6 de la nouvelle loi du 31 décembre dernier sur la conservation des monuments historiques. Cet article a trait aux recherches préhistoriques. Il les entoure de telles formalités et de prescriptions tellement draconiennes, que s'il était adopté par la Chambre des députés toute recherche de ce genre serait désormais rendue impossible aux savants provinciaux. L'activité des Sociétés savantes des départements serait gravement compromise et le très remarquable effort de décentralisation scientifique qu'elles ont réalisé, et qui s'accentue d'année en année, se trouverait complètement anéanti.

Après discussion, la Société académique d'Agen s'associe à cette manière de voir et émet le vœu que cet article 6, qui, en effet, enlève

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute initiative privée, soit supprimé, sauf ce qui concerne les pénalités frappant tous ceux qui chercheraient à exporter les objets découverts.

Fidèle à la tradition annuelle, M. Ferrère donne lecture des jolis vers latins qu'au nom de la Société d'Agen il a adressés à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, en réponse aux vœux formulés par elle à l'occasion du nouvel an.

M. Lauzun fait part d'une communication de M. Barthalès, de Meylan, sur l'historique des fouilles de Sos. Commencées vers 1840, ainsi que l'a appris le vicomte de Métivier, elles furent successivement continuées en 1901, époque où fut trouvée la rarissime monnaie du roi Aduetanus, puis en 1911, et enfin, de nos jours, sur le plateau de Loustalet, lequel n'a point dit encore son dernier mot.

Cherchant à débrouiller la parenté, ou plutôt l'alliance, d'un certain capitaine agenais, La Bastide, dont parle Monluc dans ses *Commentaires* comme étant « un sien parent », M. l'abbé Dubois le distingue d'un autre capitaine du même nom, et donne lecture de plusieurs lettres, fort élogieuses, que lui adressèrent Charles IX, Henri III, Louis de La Valette, et que possède actuellement la famille de Bideran.

La séance se termine par une très intéressante discussion philologique, provoquée par une question de M. le Dr Labat, au cours de laquelle, évoquant ses souvenirs d'antan, M. G. Labadie-Lagrave raconte comment, se trouvant, à l'un des dîners des rédacteurs du *Journal des Débâts*, à côté d'Ernest Renan, ce dernier, devinant le pays d'origine de son voisin, lui parla longuement de Jasmin, dont il critiqua la langue trop francisée, qui n'était, à ses yeux, même pas un dialecte, et dont le patois bâtard froissait ses convictions de linguiste. Il ne le considérait pas moins comme un très grand poète, mais plutôt français que gascon.

Ph. L.

Commission d'administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue historique. — *Janvier-Février 1914.* — J. Flach, de l'Institut : Le comté de Flandre et ses rapports avec la couronne de France du IXe au XVe siècle (1re partie). — Marcel Fosseyeux : Le cardinal de Noailles et l'administration du diocèse de Paris (1695-1779) (suite et fin). — Henri Malo : Les origines de Jean Bart. — Pierre Foncin : Remarques sur la généalogie des Turgot. — Ch Schmidt : Sismondi et le Blocus continental. — Bulletin historique : Antiquités chrétiennes, par Ch. Guignebert. Histoire de France, 1328-1498, par Ch. Petit-Dutaillis. Histoire d'Allemagne, publications relatives à la Réforme, par Alfred Stern. — Comptes-rendus critiques. — Notes bibliographiques. — Correspondance : Lettre de M. Louis Reynaud et de M. Pierre Grillet sur les origines de l'influence française en Allemagne. — Recueils périodiques et sociétés savantes. — Chronique.

Polybiblion. — *Janvier 1914.* — Partie historique. — L. Bonnard : La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine. — L. Bertrand : S. Augustin. — J.-M. Vidal : Bullaire de l'Inquisition française au XVIe siècle et jusqu'à la fin du Grand Schisme. — A. Le Glay : Histoire de la Conquête de la Corse par les Français. — Vicomte de Reiset : Joséphine de Savoie, comtesse de Provence (1750-1810). — J. de la Tour : Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du palais impérial (1772-1813), etc.

Revue historique de Bordeaux. — *Novembre-Décembre 1913.* — Meaudre de Lapouyade : Les Armoiries de Bordeaux. — Paul Courteault : les Cendres du maréchal d'Ornano. — Jean de Maupassant : Un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis (1699-1780) (suite). — Mélanges : Un projet de halle aux cotons en 1818, par M. G. D.-D. — Une lettre peu connue de Mme Tallien, par M. R. Brouillard. — Une rétrospective du peintre bordelais J.-L. Brown à Paris, par M. M. de L. — Chronique. — Bibliographie. — Correspondance. — Table des matières.

Annales du Midi. — *Janvier 1914.* — Langfors, A. : Le troubadour Guilhem de Cabestanh. — Bourrilly (V. L.) : La contrebande des toiles peintes en Provence au XVIIIe siècle. — Mélanges et documents : R. Latouche : Un registre de P. Alègre, notaire à Castelsarrasin (1303-1306). — Comptes-rendus critiques. — Revue des Périodiques : Périodiques français méridionaux. — Nécrologie. — Chronique. — Livres annoncés sommairement. — Publications nouvelles.

Revue de Gascogne. — *Janvier 1914.* — R. Darmaillacq : Le Prince Noir contre le Comte d'Armagnac. — Baron de Batz : Comment on recommandait les gens du XVIe siècle. — Baron A. Perez : Un officier gascon au régiment. — A. Degert : Revue des Périodiques. — Notes diverses. J. Duffour : La pension d'un écolier. — A. D. : Tremblement de terre à Bagnères de Luchon. — Billet inédit de Fromentières.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque. — *Février 1914.* — L. Batcave : Episode militaire de février 1814 à Sauveterre et dans ses environs. — P. Laborde-Barbanègre : Cahiers des griefs de la communauté de Bougarber en 1789. — J. Annat : Le Clergé de la Révolution dans l'archiprêtré de Mont et Diusse. — J.-B. Daranatz : Ecrits de Reynon (suite). — Notes diverses : Chapelle de Sainte-Ursule à Pau en 1837. — Les premières confréries du Saint-Sacrement à Pau en 1805. — Croyance des habitants de Lescun touchant le pic d'Anie. — Le procès du Président Doat, pendu en effigie.

Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 2

REVUE DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

41e Année. — Mars-Avril 1914

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1914

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE :

I *Les reliques de Sainte Innocente et la famille de Valence*, par J.-R. Marboutin..... 93

II. *Un centenaire, 12 avril 1814. — La Prise de Nérac par Florian*, par Jacques Amblard..... 112

III. *Cryptographie Agenaise ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817 de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans* (suite), publiée et annotée par R. Bonnat..... 119

IV. *Extraits du Rapport au Préfet et au Conseil général sur le service des Archives de Lot-et-Garonne*, par René Bonnat..... 153

V. *La Font de Raché d'Agen*, par Bitaubé..... 168

VI. Bibliographie : *La Culture morale à l'Ecole du Village*, par M. le docteur Emmanuel Labat (*Ph. Lauzun*). — *Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France*, par Paul Courteault (*J. Dubois*)..... 170

VII. Chronique régionale : Union historique et archéologique du Sud-Ouest. Congrès de Tarbes. — Une église en péril : l'église de Tayrac. — Rue Couture, rue Bladé, à Toulouse.— Un Mandement inédit de Mgr Jacoupy. — L'abbaye de Flaran classée comme monument historique (*Ph. Lauzun*)..... 180

VIII. Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences. Lettres et Arts d'Agen (mars-avril)..... 186

GRAVURES :

Portrait de Madame Marie-Louise de Timbrune de Valence, religieuse et prieure du Paravis, abbesse de l'ordre de Fontevrault.

Autel de Sainte Innocente (église de Ligardes, Gers).

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser directement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte réimprimées jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	— —	100	—	12 fr.
12	— —	50	—	14 fr.
12	— —	100	—	16 fr.
16	— —	50	—	15 fr.
16	— —	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande. 50 centimes l'exemplaire.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MARIE LOUISE DE TIMBRUNE DE VALENCE

Religieuse et Prieure du Paravis

Abbesse de l'Ordre de Fontevrault

d'après un portrait appartenant à M. Palustre de Montifaut

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES RELIQUES DE S[illegible]

[illegible]

Au cours de mes recherches [illegible]
levraste du Paravis, j'ai eu [illegible]
tromjoie [illegible]. Un jour, en [illegible]
Lugardes, un autre sujet [illegible]
monastère du Paravis. Je [illegible]
sommaire de ce livre [illegible]
plus loin. Elle m'apprit [illegible]
nacle avait renfermé [illegible]

Que pouvait bien être [illegible]
on ne savait rien. Je [illegible]
études. Personne ne pouvait [illegible]
archives des notaires ou [illegible]
renoncé à avoir la réponse [illegible]
occasion de parcourir les pièces [illegible]
Regni du diocèse d'Agen [illegible]
cause. Je fus amplement [illegible]
de juillet 1876 est conçue [illegible]
Eglise » *Les reliques de* [illegible]
Elle n'est pas signée [illegible]
Semaine catholique. [illegible]
pu écrire le précieux [illegible]

Au mois de février 1[illegible]
Jac-Valentin fut nommée [illegible]
fut l'avant-dernière abbesse [illegible]

---

(1) *Le Journal du Paravis* [illegible]
Agen, Imprimerie Moder[illegible]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LOUISE DE TIMBRUNE DE VALENCE

Religieuse et Prieure du Paravis

Abbesse de l'Ordre de Fontevrault

D'après un tableau appartenant à M. Palustre de Montifaut

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES RELIQUES DE Ste INNOCENTE

ET LA FAMILLE DE VALENCE

Au cours de mes recherches pour l'histoire du prieuré Fontevriste du Paravis, j'ai eu à étudier le beau rétable de Lamontjoie (1). Un jour, on me signala, dans le voisinage, à Ligardes, un autre autel provenant, comme le premier, du monastère du Paravis. Je m'y rendis aussitôt. Je pus lire, au sommet de ce monument, une inscription que je donnerai plus loin. Elle m'apprenait que la châsse surmontant le tabernacle avait renfermé le corps de sainte Innocente.

Que pouvait bien être cette sainte ? A Ligardes, évidemment, on ne savait rien. Je m'adressai aux Bénédictins, aux Bollandistes. Personne ne put me renseigner. Je fouillai en vain les minutes des notaires du Port-Sainte-Marie et j'avais presque renoncé à avoir la réponse à mes questions, lorsque j'eus l'occasion de parcourir les premières années de la *Semaine catholique* du diocèse d'Agen, dont la collection est rare et précieuse. Je fus amplement renseigné; tout un numéro du mois de juillet 1876 est consacré à sainte Innocente. La notice intitulée « *Les reliques de sainte Innocente* » est très bien faite. Elle n'est pas signée mais elle doit être du directeur de la *Semaine catholique*, l'abbé Carrère. C'est grâce à elle que j'ai pu écrire le présent travail.

Au mois de février 1754, Madame Marie-Louise de Timbrune-Valence fut nommée par le roi abbesse de Fontevrault. Ce fut l'avant-dernière abbesse de l'ordre (2).

---

(1) *L'autel du Paravis* (*église de Lamontjoie*), par J.-R. Marboutin. 1909, Agen, Imprimerie Moderne.

(2) Le portrait que nous donnons en tête de ce travail est la photographie d'un tableau appartenant à M. Palustre de Montifond de Fontevrault, que nous tenons à remercier pour l'aimable autorisation qu'il nous a donnée de le reproduire. Notre reconnaissance s'adresse également à M. le docteur Bontemps, de Saumur, qui nous a signalé ce tableau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La famille de Timbrone (on disait Timbrune au XVIII^e^ siècle), était originaire de l'Artois, de Thiembrone, commune de l'arrondissement de Saint-Omer. Un mariage l'amena, vers le début du XV^e^ siècle, dans l'Agenais et noble Guillaume de Thiembrone, qui avait épousé, vers 1400, Bertrande de Saint-Pierre de Laval, fut le premier à prendre le titre de seigneur de Valence. A la fin du XVI^e^ siècle, plusieurs rameaux se détachèrent du vieux tronc des Timbrone (1).

L'un d'eux eut pour auteur noble Emmanuel de Timbrone, seigneur de Castels, Valence, Saint-Philip, Cuq, Cambes et autres lieux. Dans sa jeunesse, il fit partie de la garde des quarante-cinq et il devint plus tard gouverneur de Caudecoste (1615) et de Puymirol (1621). Il se maria en 1603 et mourut en 1633.

Un de ses descendants, messire Emmanuel de Timbrune, se maria trois fois, en premières noces (1675) avec Renée de la Roche-Fontenilles, qui lui donna cinq enfants dont la dernière devait être l'abbesse de Fontevrault.

Marie-Louise de Timbrune-Valence naquit vers 1682 ou 1683. A dix ans elle entrait au couvent du Paravis, le 11 septembre 1693. La règle de Fontevrault exigeait cet âge pour admettre un enfant dans les couvents de l'ordre (2).

Elle fut élevée et instruite dans ce prieuré, qui, à l'exemple des maisons importantes, avait sa maîtresse d'école (3). Parmi les religieuses envoyées au Paravis pour y introduire la réforme de l'ordre, nous trouvons la maîtresse d'école Fébronie Souchet, qui devint plus tard prieure de la maison (4).

Sept ans après, Marie-Louise de Valence ayant terminé son noviciat, demandait la permission de faire ses vœux. A cette occasion, et selon l'usage, son père donna, le 16 juillet 1700,

---

(1) A. Grèze. *Une ancienne Bastide royale. Valence-d'Agenais.* — Montauban. Ed. Forestié, 1901, p. 117.

(2) Nulla Soror ante decimum annum..... ad habitum novitiatus recipiatur. *Règle reformée de Fontevrault*, chap 15.

(3) Dans la *Règle réformée*, il y a un chapitre spécial consacré à la maîtresse d'école, le chapitre 40.

(4) Arch. de Maine-et-Loire. Fonds de Fontevrault, prieuré du Paravis, liasse 2.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au couvent, la somme de 3,000 livres à titre d'aumône dotale, 600 livres pour l'ameublement et le trousseau de la nouvelle religieuse. Il promit en outre une pension annuelle et viagère de 60 livres (1).

Le lendemain, 17 juillet 1700, la jeune novice était admise à faire ses vœux. La cérémonie se fit, comme le demande la règle, après la messe solennelle. Les religieuses de chœur assemblées durent donner leur consentement. Madame Marie Gères de Gassies était prieure, Françoise de Flammarens, prieure du cloître. Après elles, et par rang d'ancienneté, venaient Anne de Tarneau, Louise de Xaintrailles, Anne Daste, Louise de Barbot, Suzanne de Lansac, Ysabeau de Maisonnoble, Jeanne de Lancré, Françoise de Durfort, Henriette de Montferrant, Françoise de Primet, Antoinette de Secondat, Françoise de Pontac, Marie de Tastes, Marie de Rémond, Louise de Montméjean, Marianne de Boucaud, Marianne de Labrède, Marguerite-Françoise de Gasc, Marie-Henriette des Cars, Henriette de Roques, Marie de Rochemarin, Françoise de Latrêne, Mathurine de Ferron, Marianne de Lauvergne, Elizabeth de Sentout, Catherine de Cours, Catherine de Pontac d'Anglade, Marie Barbe de Boucaud.

Le consentement des dames du chœur donné, après lecture de l'évangile « *Stabat juxta crucem* » et une courte allocution, la novice prononçait les vœux selon la formule écrite dans un billet : « Ego soror Maria Ludovica de Valence promitto sta-
« bilitatem sub clausura, conversionem morum meorum, cas-
« titatem, paupertatem et obedientiam secundum statuta re-
« formationis ordinis Fontisabraldi decreto Sixti pape quarti
« in hoc loco juxta regulam Beati Benedicti ordinata, in hono-
« rem Salvatoris, matrisque ejus et Sancti Joannis evangelis-
« tæ, in presentia vestra mater hujus monasterii priorissa. »

Le prieuré du Paravis dans lequel Marie-Louise de Valence avait fait profession était un des plus importants de l'ordre de Fontevrault, dans le Sud-Ouest. Il abritait plus de trente religieuses de chœur et une dizaine de sœurs converses.

---

(1) Min. Plantey, étude de M. Beyries, notaire à Port-Sainte-Marie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sa fondation remontait presque au berceau de l'ordre. Trente ans à peine s'étaient écoulés depuis le temps où Robert d'Arbrissel était allé s'établir à Fontevrault, lorsqu'en 1130 l'évêque d'Agen Raimond Bernard, grâce aux libéralités d'Amalvin du Paravis et d'Onors, son épouse, jeta les fondements de ce prieuré. Pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, de nombreuses donations vinrent développer son domaine. Les guerres anglaises lui portèrent de rudes coups et ruinèrent en partie les bâtiments claustraux.

Le Paravis reçut la réforme de l'ordre de Fontevrault en 1522 et connut pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles une période brillante. Le XVIII^e^ siècle fut néfaste à notre couvent et le relâchement qui s'y était introduit causa de graves désordres. Mais la ferveur et la discipline revinrent et la Révolution le trouva en pleine prospérité.

Les premières années de la profession de Marie-Louise de Valence s'écoulèrent dans le calme, sous la direction des prieures Marie Gères de Gassies, Anne Daste, Marie-Françoise de Flammarens, Jeanne d'Estignols de Lancre. Mais elle connut bientôt les heures de trouble et de désordre qui vinrent bouleverser le couvent. Une grave affaire d'incendies, provoquée par une sœur converse et dans laquelle fut compromise une religieuse de chœur, jeta la consternation et l'effroi dans la communauté. Des personnes laïques se mêlant de cette affaire, la firent traîner en longueur et toutes les religieuses vivaient dans la crainte, au grand détriment du bon ordre.

Un évènement heureux allait ramener le calme et la joie au Paravis, Marie-Louise de Valence avait un oncle dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. C'était noble Henri-Bernard de Valence, seigneur de Cuq, chef d'escadre des galères de France et plus tard commandeur de Burgaud (1). Vers 1728, il sollicita et obtint du Pape Benoît XIII un des corps saints que l'on retirait journellement des catacombes romaines.

A cette époque, en effet, on explorait avec passion les cata-

---

(1) M. A. Dubourg. *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 263. Toulouse, Sistac, 1883.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

combes, dans le but de trouver des reliques (1). Le 16 mars 1728, du cimetière des saints Abdon et Semen, plus connu sous le nom de saint Pontien, fut extrait le corps de sainte Innocente avec un vase de verre en partie brisé (2). « Reconnu, vérifié et approuvé par la Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, il fut enfermé dans une caisse de bois bien close enveloppée de papier marbré et de ruban de soie rouge. »

Il fut alors donné à Henri Bernard de Valence avec la faculté de le transporter hors de Rome, d'en disposer en faveur d'autrui et de l'exposer à la vénération des fidèles dans une église quelconque ou dans un oratoire (3).

Le 24 mars 1728, ces reliques furent confiées au chevalier Phipper, capitaine des gardes suisses du Pape, pour les transporter par la voie de mer à Marseille. La traversée fut longue, mais heureuse. Le capitaine arriva en France à la fin du mois de mai et remit son précieux dépôt au commandeur de Valence, qui l'attendait.

« A peine entré en possession du don précieux qu'il avait sollicité et enfin obtenu, M. le commandeur de Valence fut soudainement guéri, dit la relation, d'une maladie regardée par les médecins comme désespérée, et mis en état d'entreprendre le voyage. Lui-même,

---

(1) H. Marucchi. *Eléments d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 12, Paris, Desclée.

(2) Le vase de sang trouvé dans les tombes des catacombes, est-il un signe que le défunt fut martyrisé ? La question a soulevé beaucoup de polémiques, fort bien résumées dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de dom Cabrol. Au mot : *Ampoules de sang*, voici ce qu'en dit H. Marucchi : « Mais pour constater si le contenu des vases dont on trouve les fragments, était réellement du sang, il est nécessaire de recourir à l'analyse chimique. A cette condition seulement, l'ampoule peut être le critérium exigé par la S. Congrégation des Rites, pour établir la présence d'un corps de martyr. Encore faut-il se garder d'admettre, que les « *phialæ* » trouvées sur plusieurs tombeaux des catacombes sont des signes de martyre. Il est bien impossible que celles que l'on retrouve brisées, et qui étaient fixées à l'extérieur du tombeau, aient contenu du sang. De plus, ces fioles se rencontrent, la plupart du temps, sur des tombeaux de l'époque de la paix, d'une époque où il n'y avait plus de martyrs. On s'est très souvent trompé à cet égard, du XVI^e^ siècle jusqu'à l'institution de la commission d'archéologie chrétienne par le Pape Pie IX (1851). *Eléments d'archéologie*, t. I, p. 133.

(3) *Semaine catholique du diocèse d'Agen*, 1876, p. 513.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ses propres mains, et avec le plus grand respect, il plaça le corps saint dans sa litière couverte de velours cramoisi; n'ayant point de passeport, sa foi qui lui tenait lieu de tout secours humain, l'engagea à s'exposer à tous les obstacles et inconvénients de la route, et il disait ces paroles remarquables de foi et de piété, que lorsqu'on était à la suite des grands, on n'avait rien à craindre.

« C'est ainsi que le commandeur arriva sans encombre à Tholose où il trouva les passeports nécessaires, dont l'un existe encore, en bonne et due forme, signé à l'hôtel des fermes du Roi, à Paris, le 15 juin 1728, et par lesquels les receveurs et contrôleurs des bureaux des Fermes du Roi, *de la route de Rome aux religieuses du Paradis*, sur la rivière de Garonne, sont requis de laisser passer librement et sans percevoir aucuns droits, un corps saint que *Mgr le cardinal de Polignac* envoie de Rome aux religieuses, et de prendre un certificat du préposé à l'envoi, faisant foi que le corps saint ci-dessus spécifié a passé sans payer aucuns droits.

« Cette pièce parfaitement conservée et comme sortie aujourd'hui même des bureaux de l'administration, collationnée à l'ordre de M. le contrôleur général de Paris, et portant entre autres la signature de La Reynière, prouve que le cardinal de Polignac, alors ambassadeur de France à Rome, ne fut pas étranger à l'obtention et à l'envoi du corps de sainte Innocente. Il ne pouvait en être autrement, et cette participation résulte encore de quelques lettres de Son Eminence longtemps conservées avec celles du chevalier Phipper et plusieurs autres, dans les archives du couvent du Paradis, mais qui paraissent ne plus exister (1). »

De Toulouse, le commandeur de Valence gagna une de ses terres, à cinq lieues du Paravis. Ce doit être Cuq dont il était seigneur. Il y resta plusieurs jours. Là, le corps de sainte Innocente reçut de grands honneurs, et, dit la relation de ce voyage, un domestique du commandeur fut miraculeusement guéri d'une fièvre dangereuse.

Il semble, d'après la relation manuscrite, que Henri Bernard de Valence n'avait sollicité ce corps saint *que sur la prière de la Chère Mère Louise de Valence, sa nièce, qui a toujours témoigné un grand intérêt pour la maison* (le prieuré

(1) *Semaine catholique du diocèse d'Agen*, 1876, p. 514.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Paravis) et ce fut, en effet, à cause d'elle qu'il en fit don à ce monastère.

Après avoir séjourné quelque temps à Cuq, Bernard de Valence, emportant le corps de sainte Innocente, se dirigea vers le Paravis, où il était attendu avec impatience. Le vicaire-général de Condom, M. Maubranche, remplaçant Mgr Louis Milon, était venu à sa rencontre. Une foule immense se pressait sur les bords de la Garonne. Dès que le bateau fut arrêté, le cortège se mit en marche vers le couvent.

« M. le commandeur marchait en tête, suivi de son illustre famille, de Madame de Bressure, sa sœur, de Madame la marquise de Valence, sa nièce, et de quatre de ses enfants dont l'aîné, âgé de vingt ans, était un de ceux qui portaient le corps saint, le front découvert sous un soleil ardent, et suivi d'une infinité de noblesse et d'une grande foule d'habitants de la contrée. Le son des cloches, les accents joyeux d'un corps de musique, le concours, la piété de la foule couvrirent cette cérémonie d'un éclat merveilleux *qui tirait des larmes des yeux de tous les assistants* (1). »

Dès que l'on fut arrivé au couvent, on procéda à l'examen et à la reconnaissance des reliques, et on dressa le procès-verbal suivant :

« L'an mil sept cent vingt-huit, et le quatorzième jour de juillet, dans le parloir des Religieuses du Paradis, ordre de Fontvrault, nous, Claude de Biet de Maubranches, prêtre, docteur en théologie, official et vicaire-général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Messire Louis Milon, évêque et seigneur de Condom, nous étant revêtu d'un surplis et d'une étole, messire Henry Bernard de Timbrune de Valence, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, chef d'escadre des galères de France, nous auroit dit qu'il avoit obtenu de Sa Sainteté le corps de sainte Innocente, martire, avec pouvoir de le donner à quelle église il jugerait à propos, ayant dessein d'en gratifier la présente communauté il avait apporté ledit corps avec luy nous priant et requérant d'en faire la vérification et à l'instant, il nous auroit représenté un balot à son addresse,

(1) *Semaine catholique du diocèse d'Agen*, 1876, p. 515.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lequel balot ayant été ouvert, il s'y serait trouvé une boette de sapin de deux pieds de long sur un de large, dans laquelle dite boëtte de sapin il s'en est trouvé une autre couverte de papier marbré, liée du ruban de couleur rouge, sellée en trois endroits du cachet de Monseigneur l'Evêque de Porphyre, évêque assistant du trône pontifical, et préfet de la sacristie apostolique, sous lequel ruban était l'autantique signé dudit seigneur Evêque de Porphire, portant et attestant que ledit corps de sainte Innocente, martire, avec un fragment d'un vase du sang de ladite sainte, a été tiré par ordre de Notre Saint-Père le Pape Benoît treize, du cimetière des saints martirs Abdon et Semen, et ayant fait ouvrir cette dernière boëtte, nous aurions d'abord trouvé un billet où ces mots étoient écrits : *Die 16 martis 1728, sacrum corpus cum vase sanguinis fracto sanctæ christi martiris Innocentiæ è cemeterio SS. MM. Abdon et Sennen extractum*, et procédant à la vérification des divers ossements de ce saint corps que nous aurions trouvé sous différents lits de coton, que nous avons remis les uns après les autres entre les mains de maître Jean Serres, chirurgien, juré, par nous appellé, qui nous a dit qu'à l'exception des extrémités des pieds et des mains tout le corps y était en entier, et après avoir arrangé lesdits ossements à peu près dans la même situation sous les mesmes lits de coton, aussi bien que le vase rompu du sang de la sainte, nous avons fait refermer ladite boëtte, rattaché du même ruban rouge et fait sceller des armes de Monseigneur l'Evêque de Condom, jusqu'à ce qu'on place ledit corps saint dans une châsse décente pour l'exposer à la vénération des fidèles, dans laquelle châsse on aura soin de placer, tant l'autentique de Monseigneur l'Evêque de Porphire, et le billet trouvé sur les dites reliques qu'une coppie de notre présent procès-verbal, et cependant pour satisfaire à la dévotion d'un grand nombre de personnes de tous états accourus au bruit de l'arrivée de ce saint corps, nous avons permis que demain matin sur les neuf heures ayant été déposé dans la chappelle de Saint-Jean de Labit, il soit transféré solennellement dans l'église du présent monastère pour y être exposé à la vénération des fidelles, sans cependant qu'il soit permis d'en faire aucun office, ny dire aucune messe en son honneur, jusques à ce qu'il en soit obtenu une licence expresse de Sa Sainteté. Fait en présence de mondit sieur le chevalier de Valence, de messire François-Louis de Lafon Déjan, chevalier de Saint-Projet, messire Louis-Jean-Baptiste Momméjan de Saint-André, messire Marc-Antoine de Singlande, Me François du Long, prêtre,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

curé de Feugarolles, Me Pierre Navarre, prêtre, curé de Xaintrailles, Me Joseph Lagutère, prêtre, curé de Saint-Laurent, qui ont signé le jour et an que dessus.

Maubranches, vicaire-général, le ch. T. de Valence, le chevalier de Saint-Projet, de Montméjan de Saint-André, de Singlande, du Long, prêtre, curé de Feugarolles, Navarre, curé de Xaintrailles, Lagutère, prêtre, curé de Saint-Laurent, Serres, docteur, chirurgien, juré, Saint-Germain, secrétaire de Mgr l'Evêque de Condom.

Lecture faite du présent procès-verbal à la communauté, la dame Henriette Des Cars, prieure du présent monastère, à la tête de toutes les religieuses, a très humblement remercié Monsieur le chevalier de Valence du grand et saint présent qu'il a eu la bonté de leur faire.

Sœur Des Cars, prieure, s. de Ferron, s. Françoise de Durfort de Civrac, s. Henriette de Monferrand, s. Françoise de Malvin de Prinet, s. de Pontac, s. de Monméjan, s. de Gasq, s. de Labrède, s. F. de Latresne, s. de Lauvergne de Labescau, s. de Sentout, s. de La Salle, s. M. B. de Boucaut, s. des Barthes, s. de Valence, s. de Carbounieux, s. Marie de Montesquieu, s. de Pontac Lasalle, s. de Cours des Barthes, s. de Genissac, s. de Malvin, s. de Larmandie, s. de Noé, s. de Lombard, s. M. d'Essenaut, s. de Casaux, s. de Lau de Lusignan, s. du Pouy de Noé, s. Marie de Laboyrie, s. de Lansac, s. de Baritault, s. de Montégut, s. de Ribérac, s. de Landiras de Montferrand.

« Le lendemain, selon les dernières lignes de ce procès-verbal et les indications de la relation qui sert de guide à ce récit, le corps de sainte Innocente déposé la veille dans la chapelle de Saint-Jean de Labit, fit son entrée triomphale dans le monastère. Ce fut encore pour la contrée une fête solennelle et magnifique, célébrée avec une fervente piété et un grand concours. La belle procession compta vingt-quatre prêtres revêtus du surplis, accompagnés par toute la noblesse qui avait assisté la veille à l'arrivée de la sainte, par les 15 postulantes du monastère, voilées, portant chacune un cierge à la suite de leur bannière, et par une foule considérable. M. le commandeur de Valence, dont la vertu resta toujours en vénération dans la maison du Paravis, demanda par grâce singulière et obtint de M. le grand-vicaire que ses neveux fussent admis à l'honneur de porter le corps saint, les jugeant plus honorés par cette action de piété que par la possession des plus belles couronnes de l'univers. On entra dans l'église au son de toutes les cloches et le corps fut exposé sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'autel de la Cène, dans la chapelle disposée à cet effet, M. le vicaire-général de Condom chanta la grand-messe, et, avant le *Credo*, le Père Darmagnan, de la Compagnie de Jésus, fit un sermon très édifiant sur la translation de la sainte relique. Après la messe et le *Te Deum*, la foule fut si empressée à la porte de l'église, qu'on fut obligé d'y mettre des gardes pour éviter des accidents, et non longtemps après, quand les sœurs du Paravis placèrent avec toutes les précautions et les formes requises, le corps sain dans une châsse plus convenable, qu'elles ornèrent à l'envi de tout ce que chacune d'elles avait de plus précieux, on eut le soin de réserver et de mettre dans un petit reliquaire d'argent quelques fragments sacrés, afin de les rendre plus facilement accessibles aux fleurs, linges, ou autres objets que la piété des peuples apportait journellement en grande quantité, pour les faire jouir du contact de la sainte. Des faveurs singulières, des miracles nombreux, des grâces inestimables, la délivrance de plusieurs maladies furent accordées à la foi et à la religion des gens de la contrée. Il serait édifiant de raconter plusieurs traits qui marquent à la fois la puissance de l'intercession des saints et la piété des peuples. Plusieurs de ces faits sont attestés avec la précision, la simplicité et la confiance d'une âme qui a vu, et pour ainsi dire, touché les faits et les évènements. Un des plus remarquables c'est le récit de la guérison parfaite d'une fille du métayer de la Conche, paroisse de Laplume, atteinte d'un mal horrible dont elle fut délivrée par sa visite au Paravis, et par le contact du corps de la sainte, en présence de plus de mille personnes (1). »

La prieure du Paravis était alors Henriette des Cars. Elle avait fait profession en 1690. En 1723 elle était dépositaire et trois ans après prieure (1726). Ces deux dignités étaient conférées par le Chapitre, à la majorité des suffrages. La prieure était élue pour trois ans, elle était rééligible pour trois ans seulement.

Henriette des Cars remplit la charge de prieure à quatre reprises, de 1726 à 1729, de 1735 à 1738, de 1741 à 1746, de 1753 à 1758, ce qui fit dix-huit ans de priorat. Elle fut longtemps dépositaire.

Elle eut donc l'honneur et la joie de recevoir le corps de

(1) *Semaine catholique du diocèse d'Agen*, 1876, p. 516.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sainte Innocente, de constater l'établissement et la diffusion de son culte dans la contrée. « Déjà, le dimanche après le 15 juillet, les R. P. Jacobins du Port-Sainte-Marie franchirent la rivière et allèrent chanter la grand-messe à l'église du couvent du Paravis, devant les reliques de la sainte, et les sœurs du monastère voulurent être les premières dans leurs témoignages de piété. Presque aussitôt après avoir pris possession de leur trésor, elles donnèrent tous leurs soins à l'érection d'une chapelle en son honneur, et s'adressèrent au R. P. Elisée de Bordeaux, alors supérieur des Grands Carmes d'Agen, « le plus habile et le plus expérimenté dans toute sorte de sciences et de beaux arts » (1).

L'année suivante Henriette des Cars était élue dépositaire et Henriette de Montferrant devint prieure. Cette dernière avait fait sa profession vers 1666. Boursière en 1710, prieure du cloître en 1712, dépositaire en 1717, elle devint prieure une première fois en 1720 jusqu'en 1726 et une seconde fois en 1729 jusqu'en 1734. Les douze ans de ses deux priorats furent attristés par deux malheureuses affaires, celle des incendies et celle d'un empoisonnement.

Mais elle eut la joie, le 14 décembre 1729, de poser la première pierre d'une chapelle construite pour sainte Innocente sur le plan et dessins du R. P. Elisée, approuvés *comme magnifiques et de très bon goût.*

Les comptes de cette construction nous ont été conservées. On employa des pierres de Bourg et de Saint-Martin. La dépense s'éleva à 650 livres.

Il fallait songer aussi à l'ornementation de cette chapelle. Un autel digne de l'insigne relique était nécessaire. La prieure y pourvut, en appelant au Paravis un sculpteur agenais, Jean Galau. Le 14 janvier 1730, elle passait avec lui la police suivante :

« Aujourd'hui ce quatorze janvier de l'année mille sept cens trante a été convenu et pacé police entre nous soubsignés dame de

(1) *Semaine catholique*, 1876, p. 519.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montferran, prieure du monastère du Paravis et Jean Galau, sculpteur, dans la ville d'Agen, savoir est que moy, Jean Galau, sculpteur, m'engage d'exécuter fidèlement le dessein de rétable tabernacle devant d'autel et marchepied avec l'attique et urnes entre nous accordé, agréé et parafé dans toutes ses propositions et dimensions toute la menuiserie en bon bois de noyer et la sculpture en bois doux, faict et parfait et visité si bon semble par gents experts et connaisseurs avant que de sortir de ma boutique d'Agen; m'engage aussi d'aller poser tout le marbre décrit dans ledit dessein, faire aussi en sculpture et menuiserie qui doit composer ledit rétable conformément au dessein approuvé et promets avoir fini le tout à Saint-Jean prochain.

Et moy dame Louise-Henriette de Montferrant, prieure soubsignée, m'engage fournir tout le marbre nécessaire, le tableau et toute la ferrure qu'il faudra pour arrêter ledit ouvrage ensemble de fournir la nourriture à mes dépens audit Galau et à ses ouvriers lorsqu'ils viendront pour poser l'ouvrage et pour le tout tant bois que menuiserie et sculpture la somme de huit cens livres payables en trois pactes savoir deux cent soixante-six livres trese sols quatre deniers par avance, pareille somme à moitié ouvrage et autant quand tout sera fini, ce qui fera en tout la susdite somme de huit cens livres et sera tenu ledit Galau, sculpteur, remettre le desseing quand on aura fini l'ouvrage le tout à peine de tous dépens, domages et autres peines pécuniaires que bon semblera aux parties laisées si échoit.

Fait et signé double et copie chaqun pardevant soy, au Paradis, ce quatorze janvier mille sept cens trente, de Montferrand, prieure du Paravis. — Galaud. »

A la suite se trouvent plusieurs quittances. La dernière est du 4 février 1731 (1).

Le marbre fut acheté à Toulouse.

Cet autel et son rétable existent. Ils sont le plus bel ornement de l'église de Ligardes dans le Gers.

Le tombeau de l'autel est divisé en cinq panneaux, sculptés

---

(1) Ce document intéressant, ainsi que les comptes de la chapelle de Sainte Innocente, nous ont été communiqués par M. le vicaire général Maurin, auquel nous offrons nos respectueux remerciements.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

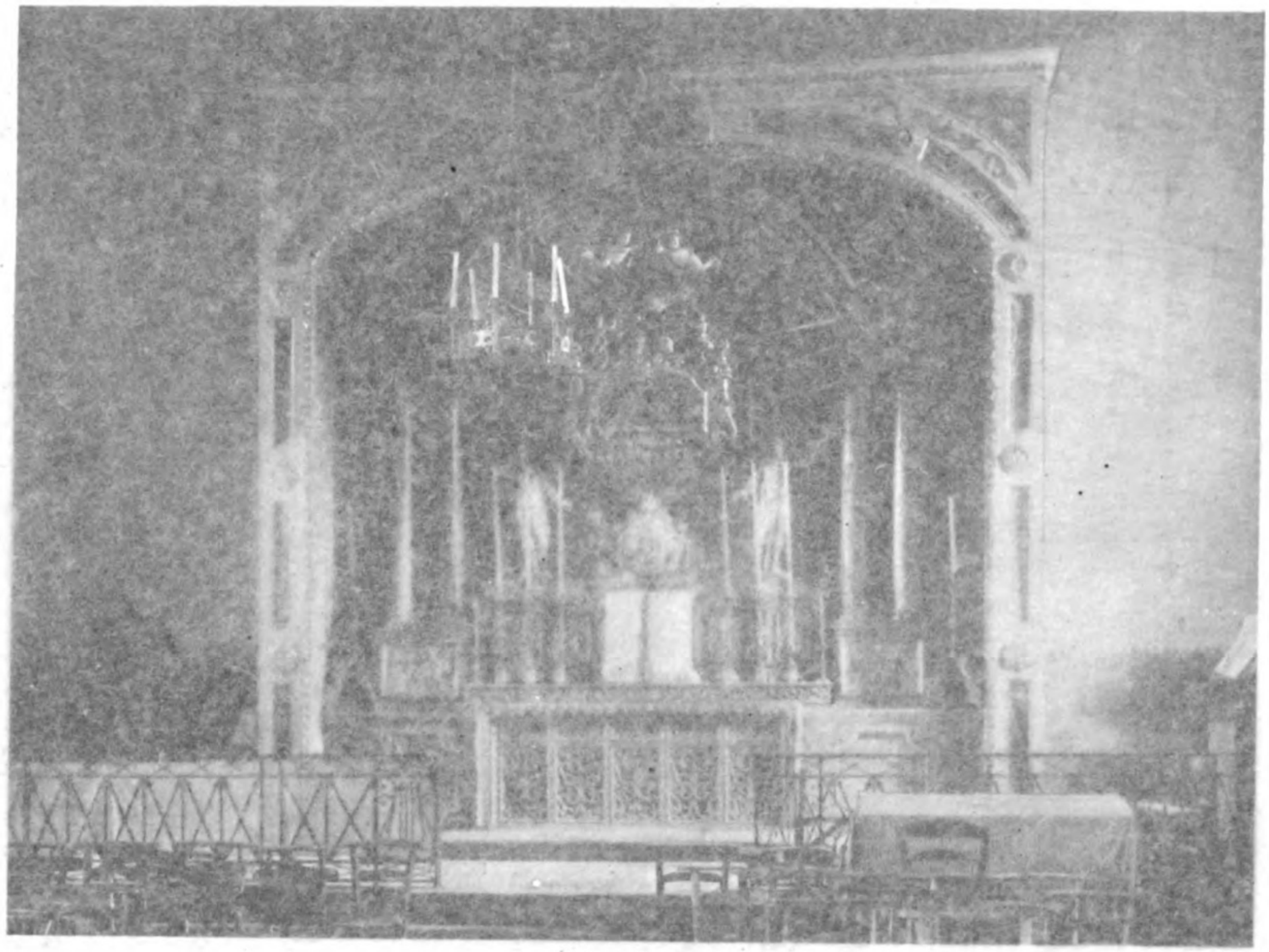

Cliche Marboutin

AUTEL DE SAINTE INNOCENTE

église de [illegible] (Gers)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cliché Marboutin

AUTEL DE SAINTE INNOCENTE

église de Ligardes (Gers)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à jour de motifs Louis XV dorés. Sur le gradin, un tabernacle pentagone, orné de colonnettes, et de petits sujets d'applique, est accosté d'un petit rétable. Chaque côté de ce rétable est divisé par des colonnettes torses, en deux tableaux. Du côté de l'évangile le premier tableau représente l'Annonciation, le second est ajouré. Du côté de l'épître, nous voyons la Visitation.

Sur le tabernacle, une urne en bois doré, ornée sur les angles de têtes d'anges, porte en faisceau les instruments de la Passion. Au-dessus du petit rétable et de chaque côté, deux grands anges debout soutenaient d'une main une châsse. Aujourd'hui ces anges sont mal placés, en sorte que leur geste n'a aucune signification. Il serait facile de corriger cette erreur en les changeant de côté.

La châsse ornée de consoles feuillagées, de fleurs et de fruits, surmontée de têtes d'anges et d'une couronne, repose sur un cul-de-lampe en forme de pyramide renversée. Elle coûta 200 livres.

Au-dessus, un couronnement en arc surbaissé se compose de petits panneaux ajourés et d'une corniche décorée d'oves et de petits modillons. Au centre, deux petits anges, en plein vol, tiennent, au-dessus de la châsse, une couronne de roses. Ce couronnement repose sur deux pilastres adossés au mur et sur un petit entablement surmonté d'un pot à fleurs, soutenu par des colonnes de marbre rouge .

Ces colonnes galbées sont au nombre de quatre, deux de chaque côté. Elles sont couronnées de chapiteaux composites et s'élèvent sur un piédestal orné d'une plaque de marbre. Elles furent achetées à Toulouse et coûtèrent 227 livres. Le piédestal repose sur un soubassement également orné d'une plaque de marbre encadrée d'une forte moulure, et de roses en relief.

Le tout est encadré d'un édicule de bois mesurant 6 mètres 15 de hauteur sur 6 mètres de largeur. L'angle intérieur est orné d'une course de feuilles, stylisée. Sur la face des plaques de marbre rouge sont encadrées dans la boiserie et séparées par de grosses roses en relief.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au sommet, sur une plaque de marbre surmontée d'une colombe, on lit l'inscription suivante :

HIC JAC. CORP. S. INOCENTIÆ
A B. 13 DAT. PETIONI D. H. B. DE
VALENCE E. S. I. D. I. NOBIS. Q.
Q. DEPOSITVM DIE 15 I. 1728.

Il faut lire « Hic Jacet corpus sanctæ Innocentiæ, a Benedicto 13 datum petitioni Domini Henrici Bernardi de Valence... depositum die 15 Julii 1728. » Ici repose le corps de sainte Innocente donné par Benoît 13, à la demande du seigneur Henri Bernard de Valence... et déposé le 15 juillet 1728. Le sens d'une partie de cette inscription nous échappe, peut-être parce que nous n'avons pu nous en approcher suffisamment pour être bien sûr des lettres de la troisième ligne.

Les dépenses occasionnées par tous ces travaux ne furent définitivement soldées qu'en 1749. Pendant ce temps, plusieurs prieures s'étaient succédé à la tête de la maison. Henriette de Montferrant de 1729 à 1734, Henriette des Cars de 1735 à 1737, Françoise Leconte de Latresne de 1738 à 1740, Henriette des Cars de nouveau de 1741 à 1747. En 1748 fut élue prieure Marie-Louise de Valence, à laquelle le couvent du Paravis devait le corps de sainte Innocente.

Marie-Louise de Valence avait été successivement discrète en 1738, prieure du cloître en 1740, dépositaire de 1742 à 1748. Lorsqu'elle fut prieure, elle voulut obtenir un office particulier et complet en l'honneur de sainte Innocente. Elle fit donc des démarches auprès de l'évêque de Condom.

Elle demanda « que la fête de Saint-Henri fut renvoyée du 15 au 21 juillet, afin de pouvoir célébrer l'office de la sainte le jour même de la translation de son corps, ou au moins que sa fête fût définitivement fixée pour le plus tard au 21 juillet, les autres jours entre le 15 et le 21 étant remplis par un office du rit double tant du bréviaire romain que de celui de l'ordre de Fontevrault. La supplique demandait aussi que la fête et l'office de sainte Innocente fussent élevés au rang Double majeur, les religieuses regardant la sainte martyre comme leur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

titulaire après la Sainte Vierge à laquelle leur maison était dédiée. L'affaire ne tarda pas à être instruite, car, par une lettre datée de Paris le 11 septembre 1751, le nonce du Pape, archevêque de Rhodes, annonce à Mgr de Condom qu'il a reçu et envoyé aussitôt à Rome les pièces par lesquelles les religieuses du Paradis demandent à Sa Sainteté la permission de faire un office particulier en l'honneur de sainte Innocente. Je ne doute pas, ajoute Son Excellence, que leurs vœux ne soient accomplis, ayant mandé au Saint-Père le grand intérêt qu'y prend Votre Grandeur (1). »

Nous ignorons le résultat de cette demande. Bientôt, d'ailleurs, Marie-Louise de Valence fut appelée sur un plus vaste théâtre.

En 1752, elle avait accompagné, à Paris, sa cousine-germaine Madame Angélique de Laroche-Fontenilles, que le roi venait de nommer à l'abbaye de Pont-au-Dames. Elle y séjourna quelque temps. L'année suivante, son neveu, Mgr Crussol d'Amboise, évêque de Blois, ayant été nommé archevêque de Toulouse, elle s'en retourne au Paravis. Elle n'était pas encore arrivée à son couvent, lorsque l'évêque de Mirepoix lui annonça sa nomination comme abbesse de Fontevrault. « Ce prélat, chargé de la feuille des bénéfices après avoir été précepteur de Monseigneur le Dauphin, avait été charmé du grand génie de Madame de Valence, qu'il avait vue plusieurs fois chez Mgr l'archevêque de Toulouse (2) et l'évêque de Meaux (3), et chez Madame de Montmorin, pour lors notre abbesse, qui prenait l'air à Paris. Cette dame, d'un esprit infini et d'un grand discernement, avait connu tout le mérite de Madame de Valence, ainsi que l'évêque de Langres, son frère (4). »

Madame de Valence fut bénite à l'abbaye royale de Saint-

---

(1) *Semaine catholique d'Agen*, 1876, p. 520.

(2) Mgr de Crussol d'Uzès d'Amboise, archevêque de Toulouse, de 1753 à 1758.

(3) Mgr de la Roche Fontenilles, évêque de Meaux de 1738 à 1759.

(4) *L'avant-dernière abbesse de Fontevrault*, dans l'Anjou historique, 1906, pp. 80 et suiv.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cyr, par son parent, Mgr de la Roche-Fontenilles, évêque de Meaux, et s'installa bientôt après à Fontevrault. Elle dirigea l'ordre jusqu'au 6 mai 1765. Elle avait alors 84 ans. Son oraison funèbre fut faite le 15 septembre 1766 à Fontevrault, par M. Michel Testas, curé de Saint-Paul, ancien professeur de rhétorique au collège royal de Sainte-Marthe de Poitiers (1).

Le corps de sainte Innocente resta au prieuré du Paravis jusqu'à la Révolution. Obligées de se disperser, les religieuses emportèrent leur relique. L'autel de la sainte et la châsse qui le surmontait furent acquis le 19 fructidor an III (5 septembre 1795), par un nommé Fontanié.

« A Fontanié de la présente commune (Feugarolles), le petit hôtel doré, à coronne de marbre et deux grands chandeliers dorés, 4,520 livres (2). »

Après la Révolution cet autel fut transporté à Ligardes (Gers), où il se trouve encore. Dernièrement il a été restauré avec goût.

Quant aux reliques, trois anciennes religieuses du Paravis les apportèrent en 1827 au couvent des Filles de Marie. En 1869, il fallut remplacer la châsse tombant de vétusté. On découvrit alors, sous les ossements, des documents qui permirent de dresser le procès-verbal suivant :

EVÊCHÉ
D'AGEN

Agen, le 6 avril 1870.

Procès-verbal constatant l'authenticité des reliques de sainte Innocente.

Aujourd'hui six avril mil huit cent soixante-dix, Nous, vicaire-général capitulaire soussigné, nous étant transporté au parloir des religieuses connues sous le nom de Filles de Marie, à la prière de Madame la Supérieure de cette communauté, et là, nous étant revêtu

(1) Cette oraison funèbre fut imprimée à Poitiers, chez Braud, en 1766. (Voir *Bibliographie poitevine*, par M. de la Bouralière (1908).

(2) Arch. départ. de Lot-et-Garonne. Fonds révolutionnaire, biens nationaux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un rochet et d'une étole, les sœurs présentes nous ont raconté ce qui suit :

« En 1728, les religieuses du Monastère du Paradis, ordre de Fontevrault, reçurent de Rome, par les bons offices de son Eminence le cardinal de Polignac, le corps de sainte Innocente, martyre, extrait, par l'ordre du Pape, du cimetière des saints martyrs Abdon et Semen. Toutes les précautions voulues en pareil cas furent prises pour bien constater l'authenticité de ladite relique. En 1793, ou vers cette époque néfaste, les religieuses du Paradis furent, comme beaucoup d'autres, expulsées de leur monastère. Quelques-unes désirant soustraire le précieux trésor aux profanations des impies, le cachèrent soigneusement et l'emportèrent. En l'année 1827, trois anciennes religieuses Fontevristes du Paradis, savoir : les sœurs des Coutures, de Bourran et Antoinette (1) s'étant retirées chez les Filles de Marie, leur remirent le saint dépôt. Mais comme on n'avait aucune pièce pour en prouver l'authenticité, on ne put pas exposer ces reliques à la vénération des fidèles.

« En 1860, l'ancienne châsse faite en bois de sapin et recouverte de papier peint, tombant de vétusté, il a fallu forcément retirer la relique et la placer dans une autre châsse. En faisant ces opérations diverses on a été agréablement surpris de trouver, sous le corps même de la sainte, les différentes pièces qui en prouvent l'authenticité, les papiers sont au nombre de sept. Nous les avons examinées avec soin et nous leur avons trouvé tous les caractères de véracité que l'on peut désirer. De plus, ayant interrogé les religieuses : Mère Sophie, Mère François Régis, Mère Marie-Pauline, et sœur Anatolie qui ont fait l'extraction, et leur ayant demandé si rien n'avait été enlevé, elles nous ont affirmé par serment qu'aucune parcelle n'avait été soustraite, et que la relique était bien dans l'état où on l'avait trouvée.

---

(1) Madame Sérène Duperrier, ancienne religieuse du Paravis, habitante d'Agen, fait son testament en faveur de Madame de Bourran, le 14 mars 1809. Elle mourut le 7 août 1817.

Madame Marie de Bourran, ex-religieuse du Paravis, retirée à Agen, habita dans la maison des héritiers Capdeville, rue Caillou, puis au couvent des Filles de Marie, ancienne maison des Augustins. Elle fit son testament le 17 février 1826 en faveur des dames Catherine Descoutures, Félicité Delmas, Antoinette Bédry, anciennes religieuses du Paravis, demeurant avec elle.

Sœur Antoinette Bédry lègue son mobilier aux Filles de Marie, par son testament du 21 juillet 1826.

(*Notes transmises par M. le vicaire général Maurin*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Sur ces déclarations, nous avons permis et permettons d'exposer publiquement lesdites reliques à la vénération des fidèles. Nous les avons nous-même fait déposer dans une châsse de forme carrée, oblongue, de bois de sapin, munie par devant d'un verre de vitre et nous avons scellé ladite châsse du sceau du Chapitre avec de la cire rouge en six endroits.

Fait et dressé le présent procès-verbal au parloir des Filles de Marie d'Agen, le jour, mois et an que dessus, signé de notre main et muni du sceau du Chapitre. Etaient présents : M. l'abbé Pierre Tranié, aumônier de la maison, et Barthélemy Maurin, pro-secrétaire de l'Evêché, lesquels ont signé avec nous ainsi que les Filles de Marie présentes.

J.-P. Tranié, aumônier; G. Bordes, v.-g. cap.; Maurin, p. s.; sœur Marie-Joseph, supérieure des Filles de Marie; sœur Marie-Sophie; sœur Saint-François Régis; sœur M. Pauline; sœur Françoise de Chantal; sœur M. Anatolie (1). »

L'inondation du 24 juin 1875 souilla la châsse et les reliques. On les purifia et on remit les choses dans leur premier état en attendant une translation définitive, qui eut lieu l'année suivante, le 20 juillet 1876.

« Après quelques mois de délai exigés par la fabrication de la châsse nouvelle, cette glorieuse translation s'est opérée le jeudi 20 juillet, qu'on peut appeler le second jour de splendeur pour les saintes reliques, depuis celui de leur arrivée au monastère du Paradis. Comme on l'a vu aux premières lignes de cette courte notice, M. l'abbé Thermoz, vicaire-général, a été désigné par Mgr l'Evêque pour procéder à cette action sainte et solennelle. Dès huit heures du matin, une des belles salles de la maison des Filles de Marie avait été transformée en chapelle. Dans le fond, un autel orné avec goût et piété de flambeaux, de fleurs et de feuillages au milieu desquels se dressait une belle statue de Marie-Immaculée; sur le devant, à droite, une table supportait l'ancienne châsse contenant le corps de la sainte; à gauche, s'élevait sur une autre table la châsse nouvelle, travail riche et artistement ouvragé par un orfèvre en renom, bien connu à Paris par plusieurs productions de grand mérite.

---

(1) *Semaine catholique du diocèse d'Agen*, 1876, pp. 521 et 522.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après avoir prié en commun avec MM. les chanoines en habit de chœur et avec les religieuses en costume de cérémonie, M. le Vicaire général, revêtu des insignes de sa dignité, a examiné toutes les pièces, a donné lecture des documents déjà indiqués, et rompu les sceaux de la châsse qui contenait provisoirement les ossements sacrés. Des mains attentives, émues, les ont dépouillées des beaux linges, des dentelles et des riches guipures dont la piété les avait enveloppés, et M. le docteur Lalanne en a constaté l'existence, le nombre, la qualité et la conservation. Recueillis avec soin jusque dans le dernier grain de poussière, ils ont été placés sur deux coussins de velours rouge étagés dans la châsse nouvelle, et aux points de jonction de cette belle châsse avec son riche pavillon, M. le Vicaire général de l'évêché a apposé sur deux rubans rouges les sceaux aux armes épiscopales, en présence de tous les assistants » (1).

M. Thermoz, en finissant la cérémonie, prit la parole et, s'adressant à la Communauté et aux élèves du pensionnat, parla de la gloire du martyre, des bienfaits du culte des saints et de la protection particulière de sainte Innocente, à tous les moments de la vie.

Le samedi suivant s'ouvrit un triduum en l'honneur de la sainte. Le lundi, pour la clôture, Monseigneur l'Evêque veut dire la messe et donner la communion générale. Le soir une procession solennelle présidée par M. le vicaire-général, parcourt la maison et la cour. Les élèves, habillées de blanc, escortèrent la châsse de la sainte portée par quatre séminaristes. Dès ce jour, le corps de sainte Innocente fut exposé à la vénération des fidèles.

J.-R. Marboutin.

---

(1) *Semaine catholique*, 1876, p. 523.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UN CENTENAIRE. 12 AVRIL 1814

La Prise de Nérac par Florian

La France entière célèbre le douloureux centenaire de 1814; les étudiants parisiens apportaient hier des fleurs à la statue du général Moncey en souvenir de l'héroïque défense de Paris; les revues de la capitale ont publié d'intéressants articles sur la fin de l'Empire (1); et dans notre Sud-Ouest, les journaux et les revues historiques rappellent les émouvants épisodes des batailles d'Orthez, d'Aire et de Toulouse; j'ai pensé que le moment était particulièrement bien choisi pour vous communiquer un intéressant document extrait des archives de ma famille, et qui évoque le souvenir de certaines personnalités intéressantes de cette époque.

De toutes les figures de notre histoire locale il en est une qui nous paraît particulièrement curieuse c'est celle de Florian le chef d'une de ces audacieuses bandes de partisans qui harcelèrent l'armée de Wellington pendant les premiers mois de 1814. Point n'est besoin d'évoquer devant vous la vie de ce patriote mi-héros, mi-bandit, qui a tenté la plume experte des maîtres de notre histoire gasconne : est-il besoin de rappeler que sous le titre pompeux de *Etat militaire et politique de la Gascogne en 1814*, J.-F. Bladé avait commencé l'histoire de ces francs-tireurs de Gascogne; notre sympathique secrétaire perpétuel, M. Ph. Lauzun, a consacré lui aussi une captivante étude à *Florian et ses bandes de partisans;* elle nous permet de nous

(1) Notamment la *Revue Hebdomadaire* qui, depuis le commencement de l'année, publie sous le titre 1814 des articles qui nous fixent sur l'état des esprits à cette époque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire une idée de l'état des esprits en 1814, une de ces époques de l'histoire où selon le mot de Guizot : la difficulté n'était point de faire son devoir, mais de le connaître; plus récemment, notre spirituel confrère, M. Bonnat, évoquait dans la Cryptographie agenaise la pittoresque figure de cet aventurier.

Encore qu'il soit osé de vouloir ajouter à l'œuvre de pareils maîtres, j'ai pensé que je pouvais apporter ma modeste contribution à l'histoire de cette époque troublée. Vous recevrez donc la communication que je vais vous faire, lorsque vous saurez, par ailleurs, que le document dont je vais vous donner lecture appartenait à un des membres les plus assidus de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, mon arrière-grand-père, M. Jacques-Nicolas Labat (1), premier avocat-général à la Cour d'Agen. Il se trouvait en 1814 à Paris où il poursuivait ses études de droit; il envoyait régulièrement à son père, M. Pierre Labat (2), qui habitait Nérac, des nouvelles de la capitale et celui-ci lui renvoyait celles de la petite patrie. Parmi sa volumineuse correspondance, j'ai cru intéressant de vous communiquer la lettre qu'il écrivait à son fils le 17 avril 1814 au sujet de la prise de Nérac par Florian; elle remettra ainsi toutes choses au point et si elle confirme certains renseignements historiques, elle infirme bien des détails dictés à la plume méchante de Saint-Amans par la passion politique :

---

(1) Jacques-Nicolas Labat, né à Nérac le 10 mai 1794, décédé au château de Cambes le 23 septembre 1868, fut un magistrat éminent et un fin lettré. Nommé substitut à Auch, en 1817, substitut du procureur général à Agen en 1820, il fut nommé avocat-général en 1826, et enfin premier avocat-général à la Cour d'appel d'Agen en 1830. Il était de ces magistrats qui aiment à se reposer des fatigues de l'audience dans le culte des belles-lettres. Il fut un des membres les plus assidus de la Société académique d'Agen et publia de remarquables études sur l'Ancienne magistrature française, le Barreau français au XVI^e^ siècle, la Magistrature sous Henri IV et sous Louis XIII, les Souvenirs du château de Nérac et enfin une série d'articles sur les Agenais illustres : Blaise de Monluc, le Maréchal d'Estrades, etc.

(2) Pierre Labat, né le 11 janvier 1763 à Nérac, fils de Joseph Labat et de Marie de Lamude, fut avocat au Parlement de Bordeaux et juge de paix de Nérac pendant de nombreuses années jusqu'à sa mort survenue le 11 octobre 1835.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nérac, 17 avril 1814.

Nous avons reçu, mon cher Labat, le procès-verbal de la séance du 3 avril du Sénat conservateur avec les proclamations, etc... certes, il était temps pour notre tranquillité : on avait commencé de se battre dans notre ville dans la nuit du onze; les partisans arrivèrent vers les dix heures du soir, tuèrent une sentinelle sur le pont du Petit-Nérac et se dirigèrent dans la ville pour attaquer les portugais qui étaient au nombre de soixante-dix cavaliers, le combat s'engagea sur la place du griffon, il ne fut point long, ni meurtrier, il ne périt point d'hommes seulement trois chevaux. Les partisans étaient au nombre de 25 hommes y compris huit à pied, lesquels huit formés en tirailleurs fatiguèrent beaucoup l'ennemi qui fut contraint de se rallier à Larrouset (1) sur le chemin de Condom et le combat fini les partisans maîtres de la ville se retirèrent sur le Port-Sainte-Marie. Il n'y eut rien contre les habitants qui tous étaient retirés dans leur maison. Cette nuit ne fut pas des plus agréables pour nous et, au jour, on ne voyait qu'une consternation générale dans la ville. Les Portugais furent renforcés dans la matinée d'un escadron de cent hommes venus de Condom dans les journées du douze et treize. L'ennemi s'attendait de nouveau à revoir les Français qui étaient annoncés. La bonne nouvelle de la paix mit fin à tout cela, elle était connue au Port-Sainte-Marie et le commandant anglais y envoya un parlementaire qui nous en apporta la certitude. Alors plus d'ennemis dans notre ville, habitants et soldats tous pêle et mêle crièrent : Vive le Roi ! avec la cocarde blanche et la troupe est logée chez les particuliers. Nous n'avons qu'à nous louer de leur bonne conduite, aussi chacun fait de son mieux à leur égard et demain il y aura réunion générale en les bienfaitant. Tu es le témoin de grandes choses, je le vois avec plaisir et j'espère que ce sera pour le bonheur général. J'attends de toi des détails bien circonstanciés, je te prie de ne rien négliger pour m'instruire, tu dois bien penser que j'attendrai souvent de tes nouvelles.

Il a été bien malheureux pour la ville de Toulouse que la nouvelle de la paix ne fut point parvenue avant le 10, car ce jour-là les Anglais attaquèrent le maréchal Soult aux portes de cette ville, il y eut une bataille des plus meurtrières et l'on dit qu'il y a péri près de

(1) Larrouset ou Larrousé, halte située à 18 kilomètres de Nérac.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vingt mille hommes, la plus grande perte est du côté des Anglais, qui ont cependant pris possession de la ville le onze, Soult s'étant retiré sur Carcassonne. Madame Gramon de Lagrue te fait prier, si tu vois M. de Sainte-Luce, de lui dire s'il a eu des nouvelles de Monsieur son fils qui est prisonnier et comment pourrait-on lui écrire et lui envoyer des secours.

Je suis maintenant tranquille sur ton sort. Ménage ta santé. Vois tes bonnes connaissances, Dieu te conserve, je me porte bien. Adieu, je te rembrasse. Dis-moi si on a fait partir les élèves de Saint-Cir. Il nous arrive dans ce moment tous les paquets de tous les courriers depuis le 12 mars dont nous avons été privés. J'ai reçu ta lettre du 24 mars et du 2 avril, c'est tout ce que j'ai reçu de toi depuis le 10 du mois dernier.

Les journaux des 10, 11 et 12 nous donnent les détails de grands évènements avec la nouvelle constitution. Dieu soit loué et mette fin à tous nos tourments.

Adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur, nos parents et amis te font mille amitiés. J'ai chez moi un officier portugais avec 2 soldats et 3 chevaux. Cet officier est charmant et boit tous les jours à ta santé...

Cette lettre nous a paru intéressante au point de vue de l'histoire locale, car elle nous donne de précieux renseignements sur les opérations qu'effectuèrent les bandes de partisans en 1814. Elle nous a semblé curieuse aussi, car elle nous fixe sur l'état d'esprit de nos ancêtres en 1814.

Ce document nous prouve, en effet, que Florian ne fut point comme semble le dire Saint-Amans, uniquement un brigand qui ne rêvait que pillages, vols et assassinats, ni un aventurier qui profitait du trouble occasionné par l'invasion pour se livrer à toutes sortes de coups de main.

S'il eût été ce *condottieri* de bas étage, il aurait, à coup sûr, profité du splendide résultat qu'il avait acquis en s'emparant de Nérac. A cette époque, cette ville et ses environs étaient habités par une société brillante qui ne manquait pas de richesses, susceptibles de tenter les partisans et l'heure était propice pour rançonner Nérac et les châteaux voisins. Après le combat dont vous venez d'entendre le récit, Florian, en effet, était littéralement maître de toute cette riche vallée de la Baïse, de Port-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sainte-Marie à Larrousé. Il me semble, messieurs, qu'on n'a pas assez insisté sur la bravoure et le courage de ce chef de bandes qui avait appris en Espagne l'art difficile de la guerre de guérillas et qui excella dans ce genre d'opérations militaires.

A la tête d'une petite armée composée de dix-sept cavaliers et de huit hommes à pied, il se dirige, à la nuit tombante, sur Nérac que défendait une petite garnison de soixante-dix portugais et sans souci de l'énorme disproportion qui existe entre ses troupes et celles de l'ennemi, sans s'inquiéter de la position forte qu'occupaient les Portugais renfermés dans la ville, il les attaque avec sa petite troupe aux cris mille fois répétés de vive l'Empereur ! Fut-ce l'effet magique de ce vivat qui tant de fois mena nos troupes à la victoire ! Fut-ce l'effet de la promptitude de cette attaque brusquée, toujours est-il que les 70 Portugais, effrayés, battirent rapidement en retraite et se retirèrent à Larrousé, petite localité située non loin de Condom, à dix-huit kilomètres de Nérac. Ce n'était pas une défaite, c'était une déroute et Florian et ses troupes régnaient en maître sur la vallée de la Baïse. Ils n'abusèrent pas de leur victoire et laissèrent bien tranquilles les Néracais qui, cachés derrière leurs portes, attendaient prudemment le résultat du combat pour savoir s'il fallait crier vive le Roi ou vive l'Empereur (1).

Nous sommes loin du récit indigné de Saint-Amans : « Mardi, 12 avril. — ... Quoiqu'il en soit, les partisans de Flo- « rian ont tué, la nuit dernière, plusieurs anglais ou portu- « gais à Nérac. C'est un assassinat atroce, tel est le cri géné- « ral ! On est, en effet, forcé d'en convenir, si l'on réfléchit que « ces étrangers dormaient sur la foi des traités dans une ville « amie dont ils réconciliaient les citoyens avec l'ordre et la « paix. Deux de leurs sentinelles ont été surprises et égorgées, « la dernière ayant poussé quelques cris, la garde est sortie.

(1) Tous ces faits relatifs à l'attitude de Florian après sa victoire et aux sentiments des Néracais sont conformes aux récits que plusieurs de nos confrères ont recueilli de la bouche même de leurs parents, ainsi que l'a fort aimablement fait remarquer notre distingué président, M. Labadie-Lagrave.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Alors les partisans, cachés derrière un mur voisin qui mas-
« quait le corps de garde, ont tiré presque à bout portant sur
« la troupe désarmée, en ont tué la moitié sur place et haché
« la tête avec leur sabre. De là ils ont parcouru la ville com-
« me des tigres altérés de sang (1). »

Le récit de M. Boudon de Saint-Amans est donc formellement contredit par le témoignage impartial d'un témoin oculaire qui, comme lui, criait vive le Roi, mais savait mettre son souci de la vérité au-dessus de ses convictions politiques.

Quoiqu'il en soit, les deux récits si différents nous laissent cependant une triste idée des qualités militaires des Portugais, et il semble que s'ils justifiaient à Nérac leur universelle réputation de gaîté, s'ils savaient boire à leurs hôtesses et danser allègrement, ils ne se souciaient guère du bon renom guerrier de leur pays.

Il faut bien reconnaître, du reste, que tous, Portugais, Anglais ou Français, semblaient avoir assez de ces perpétuelles guerres et tout le monde aspirait à la paix bienfaisante, et ceci nous explique l'attitude étrange de nos pères en 1814.

Si nous relisons les journaux de l'époque, nous y voyons que partout où les Anglais faisaient leur entrée, ils étaient acclamés et fêtés comme des libérateurs (1).

Après l'affaire de Nérac, Florian, battant en retraite sur Agen, amena un officier anglais qu'il avait fait prisonnier; la populace faillit lui faire un mauvais parti et l'obligea à relâcher cet officier, au cri de : Vivent les Anglais ! et si ce cri n'a pas l'air d'étonner Proché, par contre Lespès, le greffier de la Cour prévôtale d'Agen, qui raconte cette anecdote, la fait suivre de cette juste appréciation : « Vivent les Anglais... ce dermot était très déplacé (1). »

On ne saurait mieux dire et que penser des demoiselles de Montaut qui recevaient princièrement le lieutenant anglais

---

(1) *Cryptographie Agenaise ou Journal secret d'Agen*, depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, par Boudon de Saint-Amans, publié et annoté par R. Bonnat. (*Revue de l'Agenais*, n° de mai-juin 1913, page 224.)

(2) Lespès, *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*, recueil inédit qui est une copie revue, corrigée et allongée de Proché, page 379.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Woodberry, faisaient avec lui, dans la journée, de longues promenades à cheval dans la pinada des environs de Nérac et rentraient le soir au château de Lisse où l'on chantait, où l'on dansait, où l'on flirtait avec l'envahisseur (1) !

A Nérac, les Portugais étaient reçus avec enthousiasme et chacun se disputait l'honneur de les avoir à sa table.

A quoi devons-nous attribuer ces sentiments qui cadrent si peu avec le patriotisme ardent de nos générations modernes ?

Nous nous refusons à croire que la passion politique obscurcissait l'esprit de nos pères au point de leur faire oublier que le pays était envahi, menacé et que leur devoir de patriotes était de défendre l'Empire et la France quand même !

Nous croyons plutôt que cette aberration d'esprit était symptomatique d'une lassitude générale : on en avait assez de ces guerres continuelles qui fauchaient la jeunesse française dans sa fleur; on trouvait que la gloire côûtait trop cher au cœur des mères et l'on aspirait au moment où la France goûterait enfin la douceur de la paix. Nous nous permettons de penser que ce n'était pas une raison pour acclamer les soldats de l'étranger qui violaient la terre de France et nous croyons que Florian et ses troupes, qui harcelaient l'avant-garde anglaise, comprenaient mieux leur devoir patriotique que ceux qui fêtaient comme des héros les envahisseurs de la patrie.

Napoléon, qu'ils poursuivaient de leur haine, leur donnait, quelques jours après, une leçon de patriotisme que l'impartiale histoire doit relever, lorsque, parlant à ses fidèles grenadiers et oubliant ses ambitions personnelles, il leur disait : « La France, elle-même, a voulu d'autres destinées, vous, mes amis, continuez à la servir. »

JACQUES AMBLARD.

---

(1) Journal du lieutenant Woodberry, traduit de l'anglais par Georges Hélie; un très intéressant compte-rendu de ce livre a été fait dans la *Revue de l'Agenais*, année 1896, page 254, par M. Philippe Lauzun.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CRYPTOGRAPHIE
AGENAISE
OU
Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817
(SUITE)

Vendredi 30 juin 1815. — Au tumulte du jour d'hier succède dans les rues un silence universel. On est désappointé, abattu, découragé; cependant les vainqueurs ne paraissent pas encore user de leur victoire. Auraient-ils quelque vergogne des moyens qu'ils ont pris pour l'obtenir ? Non, non, ils arrangent leurs mesures ; Arimane n'y perdra rien (1). Royàlistes, déçus dans votre calcul, trompés dans vos projets, dupes de votre bonne foi, de votre loyauté native, résignez-vous. Chaque jour, par sàgesse, par prudence, les gens sensés cèdent aux entêtés, aux imbéciles. Ira-t-on aujourd'hui s'égorger pour une guenille rouge ou blanche qui flotte ou ne flotte pas sur un toit ? Cela serait au moins ridicule, surtout lorsqu'on est assuré du succès. Laissez faire ces énergumènes : la terre leur manque sous les pieds. Les événemens qui vont se passer à Paris ou qui se sont déjà passés vous donneront bientôt ici gain de cause et l'on vous payera les dépens, les dommages, les intérêts. Attendez-vous seulement à souffrir toutes sortes de vexations jusqu'au-retour de la justice.

Samedi 1er juillet 1815. — Villeneuve, Le Port-Ste-Marie, Tonneins ont éprouvé les mêmes agitations. Les autres grandes communes du département auront sans doute aussi plus ou moins participé à la commotion générale.

---

(1) Arimane ou Ahriman, c'est, dans la religion des anciens Perses, le principe du mal et des ténèbres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On se demande comment il se peut que presque toutes les personnes connues pour avoir manifesté des opinions exclusivement républicaines soient aujourd'hui les partisans du tyran le plus cruel, du despote le plus absolu. En y réfléchissant un peu, cela s'explique. Il n'est point ici question de principe ni de patriotisme, mais de caractère et de dispositions naturelles qui ne changent jamais. Les individus dont il s'agit étaient autrefois républicains, comme ils sont aujourd'hui partisans de Bonaparte, comme ils seront toujours partisans de l'oppression, sous quelque régime que ce soit. De telles gens seront éternellement les ennemis de l'ordre et de la tranquillité. Le règne de la justice les épouvante ; essentiellement mauvais sujets, on est toujours assuré de les trouver sous les enseignes du crime.

On a eu des craintes de pillage pour la nuit dernière; on en a peut-être de mieux fondées pour la nuit prochaine. Certains rapports clandestins font redouter au moins des visites domiciliaires pour enlever les armes de la garde nationale, ce qui pourrait occasionner des événemens dont les résultats seraient difficiles à prévoir.

Abdication de Bonaparte en faveur de son fils, acte singulier par lequel cet homme abdique effrontément ce qui ne lui appartient pas.

Proclamation de Napoléon second par la Chambre des députés, acte plus singulier encore, émané d'individus sans titre, d'une association de rebelles, d'un attroupement d'insurgés qui se disent les représentans de la nation, mais qui, désavoués par la nation, ne représentent personne. On peut se moquer des Français, je l'avoue, mais on ne peut se jouer ainsi de toutes les nations de l'Europe sans mériter de leur part un juste et profond mépris.

Une proclamation violente du général Clausel vient d'être affichée. Je dédaigne de la transcrire ici.

Dimanche 2. — La scène a changé : Napoléon II, comme Napoléon 1^er^, comme tous les Napoléons du monde, est à bas, déchu de son trône, comme son père ; on n'en parle plus. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

journaux, échos fugitifs de l'assemblée défaillante, ne nous entretiennent aujourd'hui que *du peuple* et de la *Nation*, aux noms desquels agit un gouvernement provisoire; c'est-à-dire que nous sommes en pleine anarchie. Heureusement qu'elle ne sera pas de longue durée et que Wellington arrive avec ses baïonettes du Mont-Saint-Jean. Cet inévitable moment de relache, toujours interposé entre le gouvernement qui s'écroule et celui qui s'élève, est dangereux. Mais le préfet et le général imperturbablement redoutables, nous rassurent à cet égard. Tant qu'ils veilleront à nos intérêts, il n'y aura point ici d'anarchie. Le premier a destitué ce matin M. Menne, adjoint au maire, et le second a suspendu M. Maréchal, commandant de la place qui, le dernier surtout, étaient trop braves gens (1). Le préfet aussi, par une affectation atroce, a fait accompagner ce matin, par un détachement de soldats armés, le garçon de bureau qu'il envoyait à la poste aux lettres. Cette insulte gratuite n'aura pas échappé sans doute aux agenais. De plus, le général et lui ont fait rétablir cette nuit le drapeau tricolore sur le clocher de l'hôtel de ville. En valait-il beaucoup la peine pour le temps qu'il doit y rester ? Enfin, ils ont demandé 600 hommes au général Clausel, qui les leur fait passer avec deux pièces de canon, ce qui, comme on le voit, est une attention pour éloigner de nous toute idée d'anarchie. Reconnaissance à part, on peut avec respect leur dire cependant : à qui voulez-vous faire la guerre ? Vous avez le champ de bataille, vous avez votre drapeau, personne au monde ne vous dispute rien, ni ne vous contredit. Ces Messieurs sont-ils réellement malins jusqu'au dernier soupir, ou bien veulent-ils assurer leur retraite ?

Au reste, la nuit a été tranquille, mais tout le monde ne l'est pas ; on craint, avec raison sans doute, des arrestations, des actes arbitraires.

M. Lafont du Cujula a été installé hier sous-préfet de l'arrondissement d'Agen. Je consigne ici cet acte d'intrépidité, et

---

(1) Saint-Amans démentira lui-même plus loin ces nouvelles et ces bruits.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je l'affirme sous serment, afin qu'à l'avenir il ne se passe pas pour une calomnie.

M. Cominal, pauvre professeur de mathématiques au collège, a été arrêté hier, on ne sait pourquoi, et relaché ce matin (1). La ressemblance de nom avait d'abord fait penser que le nommé Cominal, voiturier à la porte du Pin, personnage très digne en effet d'être arrêté sous le règne de la justice, était celui dont il s'agit ; aussi était-on très étonné de son aventure. Mais ce dernier est maintenant un très honnête homme et ne mérite que des encouragemens.

Le nom de place Royale aurait-il été restitué par une main adroite et furtive aux quatre coins de la place du Palais ? Il y figure en gros caractères. Cette place est pleine de militaires; aucun d'eux n'y fait attention.

Lundi 3. — Vers midi arrivent les 600 hommes attendus par le préfet et que Clauzel, sur sa demande, lui a expédiés de Bordeaux. La plus grande partie de ce corps d'élite est composée de chasseurs à pied ; il y a aussi des dragons du duc d'Angoulême, une compagnie de nègres — des nègres, grand Dieu ! — des conscrits éguenillés, enfin des brigands de toute espèce et de toutes couleurs. Leur vue glace d'effroi, lorsqu'on pense surtout que le département est en état de siège, que ces malheureux doivent être payés, doivent vivre à nos dépens et à discrétion, bien entendu. On se demande à l'oreille ce que cela signifie dans un moment où les journaux nous apprennent la mise en liberté de M. de Vitrolles, détenu à Paris, que Wellington et le comte d'Artois doivent être entrés le 29 dans la capitale ; lorsque le préfet doit savoir d'une manière très positive les changemens qui vont s'opérer ou qui se sont effectués dans le gouvernement. Cette conduite paraît inconcevable. Veut-il donc nous opprimer de sa propre autorité ? Le général et lui !..... On se perd en conjectures. Les troupes sont arrivées en vociférant le nom de l'Empereur. L'Empereur ! Ces

---

(1) Cominal, autrefois professeur de mathématiques au Collège d'Agen, était notaire à Prayssas.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

imbéciles ne devraient-ils pas savoir que l'Empereur n'est plus sur le sol français. A l'heure qu'il est, ces cris sont des cris séditieux ; ils évoquent peut-être son ombre. Après ce début, leur première imprécation a été contre les prêtres, contre les nobles, contre les femmes. Les gens de ce parti sont si bêtes qu'ils n'ont pas seulement l'esprit d'inventer de nouvelles injures, ils profèrent toujours les mêmes, celles qu'ils répétaient il y a trois mois lors de la rentrée du Corse. On loge une partie des soldats et même des officiers quatre par quatre chez des particuliers riches ou aisés (1). Il paraît que ceux qui tiennent à la garde nationale sont préférés.

On a commencé hier à désarmer les voyageurs. Quand ils se présentent aux portes de la ville, on prend leurs pistolets.

— « Vous me les rendrez, n'est-ce pas, quand je sortirai ? »

— « Non. »

— « Qui vous a donné cet ordre ? »

— « C'est le général. »

Le général ! Adieu mes pistolets ! Le département, la ville sont en état de siège, les pistolets des voyageurs lui appartiennent. Voulez-vous savoir quels sont les droits d'un général dans une ville qui est en état de siège ? Il peut tout ce qu'il veut et veut tout ce qu'il peut. Ainsi, non seulement les pistolets, mais la selle, le cheval, le porte-manteau même sont à lui sans difficulté. Il n'a qu'à vouloir ; tout est de bonne prise. Fort heureux encore le voyageur si, dépouillé jusqu'à la chemise, il ne va pas coucher en prison. Mais la justice ? Allons, vous dis-je, donnez vos pistolets. Il n'y a plus ici d'autre justice que celle du général. Telle est la jurisprudence des corps de garde et du vrai code Napoléon.

M. Maréchal n'est pas précisément suspendu, comme on l'avait dit ; il conserve le titre de commandant de la place,

---

(1) Une partie des soldats, les cavaliers surtout, fut bien logée chez des particuliers riches et aisés,, ou, comme l'écrit Lespès, « chez des royalistes trop marquants et qui s'étaient démontrés d'une manière trop forte », mais l'ensemble des troupes fut casernè, par ordre du général Bessières, au dépôt de mendicité, au grand déplaisir de M. Lacoste, directeur de cet établissement. (Lespès, p. 428.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais a perdu la confiance et ne reçoit aucune communication de la part des autorités. M. Menne est toujours adjoint.

A neuf heures du soir, les soldats casernés au dépôt de mendicité faisaient un épouvantable tapage et brisaient les meubles. Ils sont furieux de n'être point, comme leurs camarades, logés à discrétion chez les particuliers.

Voici le nom des honorables membres du conseil du préfet, d'après ce qui circule dans le public : MM. Sembauzel (1), Grenier, Lafont du Cujula, Bauthian, le général Bessières et, en sous-ordres, Ferret et Delard, chefs de bureau (2).

Mardi 4. — Il a paru ce matin un ordre du jour épouvantable (3). De nouvelles troupes arrivent de Périgueux dans la journée (4). Presque tous les Espagnols réfugiés ont pris du service ; sans cela, point de traitement pour eux. Quelques-uns s'arment avec zèle; la plupart y sont forcés par la crainte de mourir de faim ; presque tous sont furieux de leur mauvaise fortune.

On a distribué la troupe venue de Périgueux dans les casernes. Deux cens hommes ont été dirigés sur la manufacture de toiles à voile de M. Gounon. C'était une méprise ; ils devaient se rendre au dépôt de mendicité. Avant que l'erreur n'ait été reconnue, ces deux cens hommes avaient déjà bu une barrique de vin et mangé plus d'un quintal de pain au propriétaire. Ces hôtes affamés et très altérés agissaient sans complimens et eussent bientôt dévoré toutes les provisions de la manufacture. Au reste, la coutume en est établie : partout où les soldats

---

(1) C'était l'ancien procureur général syndic nommé par Tallien, le 25 septembre 1793, à la place de Coutausse, destitué.

(2) Ferret et Delard étaient chefs de bureau à la Préfecture, le premier s'occupait de l'administration générale, le second, des finances.

(3) Il s'agit 1° d'un ordre du jour du général Clauzel, daté du 1er juillet, de Bordeaux, mettant le Lot-et-Garonne en état de siège, nommant le général Pégot commandant supérieur du département et le chargeant de prendre toutes mesures utiles pour maintenir l'ordre et désarmer les suspects ; 2° de l'ordre du jour de Pégot, rassurant les populations. Pégot était arrivé le 3 juillet à Agen.

(4) C'était un bataillon du 44e de ligne, venant de Périgueux. Il se rendit à l'hôpital de Las, maison de mendicité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aboutissent, ils vivent ou cherchent à vivre à discrétion. Les chefs, au lieu de s'opposer au brigandage, donnent l'exemple de la rapine en affichant l'oubli de tout sentiment d'honneur et de délicatesse, et en exigeant avec insolence ce qui ne leur est pas dû, principalement des prêtres et des femmes. Un aide de camp a forcé l'évêque à lui fournir un domestique à ses frais. Deux autres officiers s'étant présentés pour loger chez lui, ont reçu du prélat 50 francs pour aller s'établir dans un autre gîte. Quelques-uns de leurs camarades couraient, sous le même prétexte, les maisons des ecclésiastiques et tachaient, en les menaçant d'un logement militaire, de leur arracher un petit écu. Ce n'est pas tout, voici mieux encore : on a jugé très utile de former un corps de garde la nuit dans la cour de l'évêché, pour défendre sans doute l'extrémité de la rue qui se rend de la ville à la préfecture. Du moment où les offiicers, sous-officiers et soldats sont rendus à ce poste, c'est une ribotte continuelle aux dépens de l'évêque. Toutes ses provisions, son vin, ses meubles sont en réquisition ; on dirait que ces malheureux sont en pays ennemi. Notre évêque a cependant chanté de son mieux et fait chanter l'*Imperatorem*, mais l'Empereur n'est plus qu'un prétexte ; son nom n'est plus qu'un cri de ralliement, un appel au brigandage. Celui qu'on exerce à l'évêché prend sa source dans un autre motif; le voici : M. Dirat, ex-sous-préfet de Nérac, compagnon de Bory-Saint-Vincent, mais moins heureux que lui, est resté à Agen où il se dit commissaire de Bonaparte, et quoique ce soit un mensonge, il ne laisse pas de dénoncer chaque jour en cette qualité beaucoup d'honnêtes gens dont il n'a jamais entendu parler peut-être. Quoiqu'il en soit, M. Dirat fut, il y a quelques jours, demander la soupe au préfet. Celui-ci dînait à l'évêché; sa marmite était renversée.

— « Eh bien, dit-il, je vous suivrai chez l'évêque. »

En effet, rien de plus simple, pour un commissaire impérial surtout. Il est impossible que toutes les portes ne lui soient pas ouvertes à deux battans partout où il se présente. Cependant, dans cette occassion, Dirat avait compté sans son hôte. L'évêque, par je ne sais quel misérable calcul, s'obstina à ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas vouloir augmenter pour M. le commissaire le nombre fixé de ses couverts. Le procédé, si l'on veut, n'était pas très honnête, mais le prélat tenait aux arrangemens qu'il avait pris la veille dans sa sagesse. Force fut à Dirat d'aller diner à l'auberge. *Inde iræ*. Le corps de garde, les orgies nocturnes auxquelles on s'y livrait, les réquisitions indécentes, etc...., n'ont pas d'autre cause. Monseigneur paye cher le diner refusé et fit souper plus d'une fois à ses dépens la soldatesque effrénée que Dirat associa facilement à sa vengeance.

Il est évident, au surplus, que les généraux (il en est arrivé un second nommé Pégot (1) depuis trois jours) ne veulent ou ne peuvent pas contenir leurs troupes. Ces bandes de militaires courent la ville qu'ils épouvantent par leurs affreuses chansons depuis 8 heures du soir. Il en est onze, et cet intolérable désordre dure encore à la lueur des flambeaux que ces énergumènes portent sans doute pour rendre leur indiscipline plus apparente et leurs excès plus menaçans. Ce vacarme a dignement commencé par l'*Hymne des Marseillais* hurlé devant le corps de garde, à la place du Palais, et ne s'est terminé qu'après minuit, apparemment par lassitude. On peut concevoir l'alarme qui, pendant cette scène, régnait dans la ville. Les personnes honnêtes n'osaient sortir de leur maison. D'un autre côté, la corruption se répand de plus en plus parmi le peuple. On est effrayé des progrès que font à chaque instant la licence et l'exaltation dans les têtes qu'on avait jusqu'ici regardées comme raisonnables et sur lesquelles on comptait le plus. Maintenant, la basse classe se montre impunément telle qu'elle est lorsqu'elle peut courir la bride abattue dans la carrière du crime et qu'elle a secoué le frein des lois. On trouve partout aujourd'hui, chez elle, des gens qui se soulèvent insolemment, qui s'irritent avec fureur contre les hommes les plus respectables et les meilleurs amis de l'humanité, contre ceux qui, dans toutes les circonstances, leur ont fait le plus de bien. Ils accusent et maudissent à présent la garde nationale, dont

---

(1) Le général Pégot n'arriva à Agen que le 3 juillet. Il était né en 1773. Après les Cent-Jours il fut mis en demi-solde.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ils sont incapables d'apprécier les sacrifices et dont les officiers, les commandans surtout, sont devenus leurs ennemis. Leurs maisons, disent-ils, seront brûlées les premières. Ingrats ! Vous ne méritez plus désormais qu'on vous protège, ni qu'on vous défende. Vous n'inspirerez plus même l'intérêt de la pitié, lorsque vous gémirez dans les fers que la tyrannie vous prépare. En attendant, faut-il que les discordes civiles viennent augmenter et combler peut-être la mesure de nos malheurs !

Mercredi 5. — Ordre du général Pégot de ne plus crier dans les rues, après la retraite surtout, et de ne chanter quelque chanson que ce puisse être. Plusieurs militaires, qui parcouraient hier soir la ville, ont été mis en prison.

On publie à 10 heures du matin, au bruit de la caisse, l'ordre d'apporter à la commune toutes les armes qu'on peut avoir chez soi. Deux heures après, on renouvelle la même publication sous les peines les plus sévères.

Le bruit court en ville qu'il est arrivé une proclamation du Roi; cela peut être, mais les autorités n'en diront mot.

Il est parti ce matin pour Villeneuve quelques soldats et l'armée infâme des retraités; on dit celle-ci dissoute et définitivement renvoyée. Ah ! du moins, qu'elle ne revienne plus à Agen, dût-elle aller au diable !

A 5 heures du soir, deux gendarmes ont arrêté M. Boé (1), instituteur, l'ont conduit d'abord chez le général Bessières, puis chez le général Pégot, et enfin dans les prisons criminelles. MM. de Lugat (2) et Gogelin (3), l'un commandant, l'autre capitaine de la garde nationale, ont eu aussi la visite de deux

---

(1) Boé, ancien prêtre constitutionnel, défroqué, était maître de pension. Son établissement, où se formèrent de nombreux élèves, était situé sur la place de la volaille, actuellement place de la République, maison Gué. Il mourut à Agen le 16 mai 1838. Il était accusé, lorsqu'il fut arrêté, d'avoir arboré le drapeau blanc dans sa maison et dans la salle d'études de sa pension. (Proché, pp. 209-210, et Lespès, p. 430.)

(2) M. de Lugat devint maire d'Agen après la Restauration.

(3) M. Martinelly-Gogelin ne fut pas arrêté. Les gendarmes se trompèrent et conduisirent au général Pégot M. Martinelly aîné. (Proché, p. 209; Lespès, p. 429.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gendarmes, mais ne se sont pas trouvés chez eux. Ainsi commence le régime des arrestations; on s'y attendait, il est vrai; on le regardait comme inévitable. Cependant on le voit se réaliser avec le même effroi que si on ne l'eût pas prévu et plusieurs personnes quittent furtivement la ville.

Voici une scène d'un autre genre : trois soldats entrent dans la boutique du sieur Marcet, armurier, rue de Garonne. L'un d'eux s'adresse à lui et lui dit de crier : *Vive l'Empereur*. — « Non, lui répond Marcet. » — « Comment, tu ne crieras pas *Vive l'Empereur?* » — « Non, vous dis-je, cela ne me plaît pas. » Le soldat furieux porte la main à son sabre, mais Marcet, plus leste, lui saute au visage et, empoignant fortement ses lèvres et son nez, le pousse violemment contre le mur, en lui meurtrissant la tête. Heureusement pour Marcet, les autres soldats ne prirent point part au combat; très heureusement pour le pauvre patient, un officier survint; Marcet lâcha prise alors; c'est entre le soldat et l'officier que la rixe s'établit, l'un fait entendre le ton de l'autorité, l'autre manque à la subordination et finit enfin par aller en prison avec la figure ensanglantée.

A six heures du soir, troisième publication pour la remise des armes. L'adjoint Menne fait à savoir, dit l'appariteur, qu'il doit rendre compte aujourd'hui de cette opération à M. le général et à M. le préfet. A la bonne heure ! Jamais désarmement en pareille circonstance n'a été et ne doit être complètement effectué !

Quelques personnes parlent d'aller voir le général Pégot, qualifié par elles, malgré les arrestations qu'il ordonne, du nom de brave homme. Je pense cependant qu'il aura peu de visites. Un général parjure et rebelle qui, en temps de guerre, au lieu de se battre à l'armée, vexe les citoyens, n'est point un brave homme, ni peut-être un homme brave. N'ayons, quoiqu'il en soit, rien de commun avec lui. Si nous allons le voir aujourd'hui, non seulement il ne nous rendra pas la visite, de quoi je me moque, mais il croira que nous avons peur.

Jeudi 6. — On a remis hier une grande quantité d'armes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Si on les a toutes rendues, nous voilà donc à la merci des braves. Ces braves, au surplus, se retranchent aujourd'hui sous l'égide de Napoléon II; ils font comme les membres de l'assemblée : ils battent en retraite. La République, Napoléon second, le duc d'Orléans, enfin, l'espérance d'obtenir une capitulation, une armistice, un pardon, la liberté de se retirer chez eux, mais cela n'est pas possible !

Selon les journaux d'aujourd'hui, Wellington est à Saint-Denis, et Paris s'arme pour se défendre; c'est sans doute pour gagner du temps, pour abuser de la bonté du Roi, pour obtenir des conditions, s'il se peut, moins humiliantes, comme l'assemblée des prétendus députés qui, d'assez mauvaise grâce, marchande ses derniers momens.

Il est parti cette nuit un gros détachement de dragons. Il a pris la route de Toulouse; l'ordre n'a été donné qu'une heure avant le départ.

Une estafette arrive à onze heures du matin; on prétend qu'elle porte de grandes nouvelles. Monsieur de Roquevert, - - arrêté chez lui, près d'Astaffort, par des gendarmes et une nuée de soldats qui commettent des désordres, volent et pillent sa maison et sur la route — est conduit chez le général Pégot et ensuite en prison, ainsi que cela se pratique (1). Il est mis au dépôt de mendicité, où M. Boé a été transféré ce matin.

On avait dit que M. Baze, curé de Sainte-Foy, ardent royaliste, avait eu dix militaires logés chez lui à discrétion. Ce n'est point exact; il en a été quitte pour un petit écu, lequel lui a été extorqué par les mêmes officiers peut-être qui, par la même manœuvre, attrapèrent les 50 francs de l'évêque. Ces Messieurs lèvent une contribution sur le clergé; c'est bon, mais leur tarif n'est point basé sur une égalité proportionnelle, car il en a coûté 10 francs au vicaire qui devait, selon les règles ordinaires, payer moins cher que son curé.

La soirée et la nuit sont tranquilles.

Vendredi 7. — On renouvelle dès le matin l'ordre de remet-

(1) M. de Roquevert fut mis en liberté le mercredi 12 juillet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tre les armes, mais on a beau faire, il en restera toujours. Il est cependant nécessaire de calmer le courroux du général, auquel l'adjoint Menne faisait hier au soir, très humblement, d'excellentes observations sur la justice qu'il y aurait de soumettre la liste des arrestations projetées à une révision définitive. Cette liste, en effet, émanée de la préfecture, paraît avoir été dressée au moins avec trop de précipitation. On doit savoir gré à M. Menne des soins qu'il se donne à cet égard. En attendant leur résultat, plusieurs familles quittent la ville, dans la vue de se dérober à la tyrannie qui plane sur toutes les têtes et qui menace toutes les classes de la société.

Rien, au reste, n'est plus vrai. On a arrêté, ce matin, Toussaint Louverture cadet, misérable nègre, proscrit d'origine, qui n'a de rapport avec qui que ce soit, sédentaire retiré, oublié dans sa retraite où il s'occupe de la culture d'un petit parterre, ce qui annonce un caractère tranquille et des goûts simples; il s'est précipité d'une fenêtre du 2me étage de la maison qu'il habite, à la vue des gendarmes, et s'est meurtri sur le pavé, s'est démi le poignet, s'est estropié peut-être. N'importe! il a fait la course fatale chez le général et, de chez le général impitoyable, à la prison (1). Un autre pauvre homme, ou maître d'école, ou petit marchand vers la porte du Pin (2), a été pareillement arrêté, ainsi que 3 ou 4 citoyens, tout aussi peu connus.

---

(1) Il semble superflu de rappeler ici l'histoire de Toussaint Louverture. C'est une physionomie extrêmement curieuse, comme la fin du XVIIIe et le commencement du XIXe siècles en comptent tant. On sait que le héros de Saint-Domingue, prisonnier de Napoléon, fut enfermé au fort de Joux. Sa famille fut conduite à Agen où elle arriva en janvier 1803. Elle se composait de sa femme, de ses deux fils, Isaac et Saint-Jean, et de sa nièce, Louise Chancy, qui épousa Isaac en 1804. Plus tard, le fils d'un premier lit de Mme Toussaint Louverture, Séraphin Clerc, vint les rejoindre.

Il est probable que le « misérable nègre », arrêté en 1815, n'est autre qu'Isaac. La femme de Louverture mourut le 19 mai 1816. Isaac alla se fixer à Bordeaux dans les derniers mois de la même année. (Gragnon Lacoste : La famille de Toussaint Louverture à Agen (1803-1816). *Revue de l'Agenais*, 1883, pp. 97-103.) A la Société académique d'Agen, M. l'abbé Marboutin a fait une communication fort intéressante sur les difficultés existant entre Clerc et Isaac.

(2) Il s'agit de Salives, marchand à la porte du Pin ; il fut mis en liberté le 8, en même temps que Toussaint, par ordre du général Pégot.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« *Maure, juif ou chrétien, vous n'épargnez personne.* »

On peut appliquer ces vers de Polyeucte au général, en attendant mieux.

Il arrive encore aujourd'hui de Bordeaux 700 soldats (1) qui, entrant dans la ville, crient à l'ordinaire *Vive l'Empereur*. Cependant, l'Empereur parti depuis le 29 pour Le Hâvre ou pour Rochefort, ayant abdiqué, est en ce moment peut-être prisonnier dans quelque recoin du monde, ou sur terre ou sur mer. N'importe ! il est et sera toujours Empereur, mort ou vif, pour les soldats qui n'y entendent pas finesse, comme leurs braves officiers. Au reste, les soldats dont il s'agit ne sont presque tous que de jeunes conscrits de la Saintonge. La plupart en veste blanche, bonnet et paremens bleus, les autres vêtus de toile, tous très las, très recrus du voyage. On les a conduits à la manufacture de toiles à voiles où les particuliers, sur l'avertissement de la commune, font apporter des matelas. A l'allure de ces derniers arrivés, on voit que nous touchons le fond du sac; ce sont les miettes.

Samedi 8. — Toujours des estafettes et jamais de nouvelles pour nous. Il en arriva une hier au soir (2), qui n'est pas sans doute réjouissante pour nos maîtres, puisqu'après avoir lu les dépêches, le général Pégot faisait chez lui un tapage qu'on entendait dans le quartier; puisqu'on suspend les arrestations et qu'on remet les détenus en liberté. On a cependant fait juger ce matin M. Boé à la police correctionnelle; mais c'est le seul qu'on ait traduit à ce tribunal, qui, au reste, lui a rendu promptement justice et l'a renvoyé chez lui. Les officiers, auxquels il est parvenu peut-être quelque émanation de l'estafette dont il s'agit, paraissent rêveurs et préoccupés; les soldats semblent aussi plus sages. Néanmoins les généraux, après avoir

---

(1) Lespès et Proché (p. 210) fixent à 500 le nombre des soldats arrivés le 7 : C'étaient, disent-ils, des conscrits de la Charente. Saint-Amans les déclare saintongeais.

(2) Ce que Pégot apprit le 7, c'était l'ordre de Clauzel de reprendre le commandement du département de la Gironde et de passer la main au général Bessières. (*Journal de Lot-et-Garonne*, n° 978.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désarmé la garde nationale, la recréent moins nombreuse et de gens choisis à leurs mains, sous le nom de « *Compagnie franche* ». Le nommé Sarrau, qualifié de grand Sarrau, espèce de soudard assez mal famé, en est le capitaine. On dit qu'il a répondu sur sa tête de la tranquillité de la ville (1).

Sur le soir, le bruit se répand que le général Pégot va bientôt partir avec sa troupe.

Dimanche 9. — Le général Pégot est, en effet, parti cette nuit. On disait depuis quelques jours Bayonne menacé, et Toulouse dans une sainte insurrection. C'est apparemment sur une de ces deux villes que le général se dirige avec ses forces.

Quoiqu'il en soit, à 7 heures du matin, des appariteurs signifient à tous les particuliers aisés de la ville le billet imprimé suivant :

MAIRIE D'AGEN — Agen, le 9 juillet 1815.

« MONSIEUR,

« Les mesures extraordinaires, (très extraordinaires, en
« effet) nécessitées par la mise du département en état de siè-
« ge, exigent que la commune d'Agen fasse une certaine
« avance. C'est à ce titre que vous êtes requis d'effectuer dans
« le jour entre les mains de M. Larivière, receveur de la mai-
« rie, la somme de deux cens francs dont il vous sera rendu
« compte lors du rôle définitif qui devra être fait. Cette me-
« sure est ordonnée par l'autorité militaire, qui menace de
« toute sa rigueur celui qui n'y déférerait pas.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Signé : J.-B. MENNE, *adjoint*.

« Reçu de Monsieur.....
« la somme de deux cens francs.

« A Agen, ce juillet 1815. »

(1) Sarrau, marchand de la porte du Pin, « avait demeuré longtemps au service et avait la réputation de n'être pas royaliste ». (Lespès, p. 430). Proché (p. 210) dit qu'il ne quittait pas le préfet Rouen des Mallets.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il est superflu de faire ici aucune réflexion sur ce billet de M. Loyal. Paris a capitulé le 3, les alliés y sont entrés le 6, et l'armée se retire sur la rive gauche de la Loire (1). Nos généraux vont déguerpir; ils sont encore les plus forts et, pour partir avec honneur, ils prennent dans nos poches.

Cependant, le terrible Pégot (est-ce une ruse de guerre ?) s'évade en louvoyant; sorti ce matin de la ville par la route de Toulouse, il a fait un crochet sans doute, puisque on l'a rencontré à la pointe du jour sur celle de Bordeaux. Ses deux aides de camp ont été on ne sait où. Le général Bessières est resté avec la troupe. Officiers et soldats ont l'air fort capot.

Les nouvelles, qui s'accumulaient depuis longtemps à la préfecture, comme l'eau dans un vase profond, commencent aujourd'hui à s'épancher dans le public. Le vase étant plein, le débordement s'effectue. Vingt lettres d'ailleurs mentionnent la reddition de Paris et les journaux contiennent sa capitulation. C'est une affaire terminée, nous verrons maintenant ce que feront et l'invincible armée et l'inébranlable Chambre des députés. Ni l'une, ni l'autre, j'en suis sûr, ne mourront à leur poste. On sait, par la voix de M. Lemaitre, receveur général, que le Roi a dû rentrer hier, 8, à Paris, avec une brillante armée française.

Dans l'après-midi, rassemblement tumultueux de militaires de tous grades devant les cafés du Gravier. Ils crient, ils vocifèrent, ils chantent leurs éternelles chansons et répètent leurs perpétuelles invectives. Sur le soir, autre scène plus bruyante encore, par les mêmes acteurs, sur la porte du café de la place du Palais. Ils braillent l'*Hymne des Marseillais*, crient *Vive l'Empereur !* à pleine tête, mettent le sabre à la main, renouvellent leur serment à l'Empereur, ne veulent absolument que l'Empereur. Quelle rage ! quelle démence ! Ils criaient encore par intervalles à 9 heures du soir. C'est ainsi que MM. les généraux, les officiers supérieurs, font observer la discipline. A 10 heures et demie, un groupe d'officiers firent ouvrir de force

(1) Ces nouvelles, disent Lespès (p. 430) et Proché (p. 211), ne furent pas agréables aux troupes stationnées à Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un des cafés du Gravier et renouvelèrent leurs imprécations et leurs orgies. Pour le coup, Bessières leur envoya son aide de camp, avec l'ordre de se retirer; ils se moquèrent de lui; la seule fatigue leur commanda le repos.

Lundi 10. — Il est parti des troupes, infanterie et cavalerie, un peu avant le jour. On les fait sans doute défiler ainsi furtivement et presque à la sourdine, afin que leur nombre diminue insensiblement. Il est aussi possible qu'elles soient nécessaires ailleurs et qu'on en garde le secret (1). Misérable finesse, qui décèle les derniers efforts d'un pouvoir expirant.

On garde en général le silence sur les billets doux de M. Menne. Personne n'en parle et cependant tout le monde les a reçus. Peut-on avoir en effet un grand empressement d'y satisfaire ? Le général Pégot avait d'abord demandé une somme de 50.000 francs. Impossible ! On marchanda longtemps : Pégot ne pouvait pas faire à moins. Enfin, M. Menne parvint, avec beaucoup de peine, dit-il, à obtenir un rabais, on ne sait précisément lequel. Mais il faut payer, nous sommes tous sous la toute puissance des baïonnettes. En sorte que nous voilà mis à contribution, pillés, tortillonnés par nos propres troupes, par des Français que nous payons bien plus cher qu'ils ne valent depuis longtemps ; par des gens au bien-être, à l'amour-propre desquels nous faisons toutes sortes de sacrifices; par le soi-disant préfet, par le général Bessières qui ont forfait, vis à vis de nous, à leur parole d'honneur. Tous réunis dans le même complot, ils nous oppriment à leur aise, nous imposent des contributions dont on leur distribue chaque jour le produit. J'ignore quelle est la part de l'administration et même si elle participe à ce honteux pillage, mais c'est un louis par jour pour les colonels, 18 fr., 12 fr., 6 fr., etc., suivant les grades, et jusqu'aux soldats. Ah ! sans doute un jour, et ce jour n'est pas loin peut-être, la plus flétrissante des injures qu'on pourra proférer contre un militaire, quel qu'il soit, sera la qualification de soldat de Bonaparte.

---

(1) Ces troupes partirent pour Tonneins et Marmande « afin de faire effectuer le désarmement des citoyens, comme on l'avait fait à Agen ». (Lespès, p. 431 ; Proché, p. 211).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au reste, trois ou quatre de ces officiers, qui se signalèrent hier au soir par leur indiscipline et leurs délits séditieux, sont, dit-on, aux arrêts. Ils seraient mieux en prison, beaucoup mieux au cachot. D'autres officiers, ce matin et de sang-froid, menaçaient de se venger sur la ville et d'y mettre le feu, si les nouvelles que le courrier doit apporter demain n'étaient pas bonnes pour eux. Conçoit-on une pareille audace ? Mon Dieu, oui ! De cette espèce de gens, tout est possible. Il n'est rien de mauvais, de cruel, dont ils ne soient capables. Citons ici, à l'occasion de cet affreux propos, une phrase plus affreuse encore du général Pégot. Ce général, qui en impose quelquefois, dit-on, par un faux air de bonhomie, est parfois un énergumène à faire frémir. Il était dans un de ses mauvais momens la veille de son départ, à la Préfecture. On y traitait sans doute de quelque chose qui pouvait lui déplaire. « Oui, disait-il, avec l'accent de la fureur, le département sera écrasé. J'établirai des commissions militaires qui feront fusiller les coupables, et si elles ne les jugent pas assez vite, je les ferai étrangler dans les prisons. » Lorsqu'il sortit ensuite, quelqu'un qui l'accompagnait rappela tout doucement le sujet de son courroux et sa terrible menace. « Vous croyez peut-être que je ne l'exécuterais pas ; soyez persuadé du contraire ; point de quartier pour nos ennemis. » Le sanguinaire Robespierre, dans le bon temps du comité du salut public, ne témoigna jamais de sentimens plus horribles. On a réellement tout à craindre des tentatives de ces forcenés. Leur rage est à son comble et plusieurs personnes, trop pusillanimes peut-être, en redoutent sérieusement les effets. Ce que ces malheureux font ici, ce qu'ils font à Bordeaux, ce qu'ils font partout où ils sont les maîtres, le voisinage de Bonaparte qui, dit-on, est à Rochefort où il a été bien reçu, tout cela doit, en effet, épouvanter sur la suite possible des événemens. Si l'armée de Waterloo retirée sur la Loire, si les troupes qui oppriment Bordeaux, Toulouse et tout ce pays-ci, se réunissaient à leur digne chef, elles pourraient, dit-on, prolonger encore longtemps une guerre dans laquelle et ces troupes et ce chef n'ont plus que la vie à perdre. Cela dans le fait est possible. Tous ces brigands succomberaient sans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

doute ; ils périraient jusqu'au dernier dans cette lutte insensée contre les alliés et la France réunie à son Roi, mais quel déluge de maux s'étendrait sur nous ? Que de sang coulerait encore ?

Personne n'ose sortir en public ; on ne se voit qu'en cachette. Dans les rues, dans les promenades, on n'aperçoit que des militaires ; le calme règne, mais c'est le calme des tombeaux.

Mardi 11 juillet 1815. — Proclamation du Roi, datée du 6 et de Cambrai. Aux accens de son incroyable miséricorde, les armes doivent tomber des mains à tous les rebelles, qui doivent eux-mêmes tomber à genoux. Paris possède sans doute son libérateur, depuis le 8, et les événemens marchent avec un aplomb, avec une mesure qui nous garantissent la stabilité des actes qui vont leur succéder. Quoiqu'encore courbés sous nos chaînes, nous commençons à respirer. Le préfet et le général, régis jusqu'au bout par leur gouvernement provisoire, cramponnés jusqu'au dernier moment à leurs couleurs déshonorées, ne bougent point, ne disent rien. F'ont-ils tout doucement leurs paquets ? cela peut être, on le dit du moins. On parle aussi d'une voiture louée incognito par M. Memne pour la femme du préfet. Les militaires, les espagnols font la grimace et gardent le silence ; les premiers, de regrets ; les seconds, de misère. Les premiers, je le crois bien ! c'est un général qui, se promettant l'impunité que les circonstances semblent lui garantir, se fait compter une forte somme arrachée à la consternation des habitans ; ce sont des officiers supérieurs, des capitaines, des lieutenans, des soldats, qui reçoivent en toute sûreté de délicatesse, qui touchent gaiement, en sus de leur traitement ordinaire, vingt, quinze, dix, six francs par jour, selon leur grade, aux dépens des bons Agenais chez lesquels ils vivent d'ailleurs à discrétion. Comment apercevoir un siège dans cet état de choses ? Il serait, sans doute, plus tôt l'effet d'une conquête, mais comme il n'y a point eu de guerre préalable, c'est tout uniment ce qu'on appelle un pillage organisé, régularisé selon les us et coutumes des soldats de Bonaparte. Nul doute qu'ils ne fassent durer cette sorte d'hostilité le plus longtemps

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il leur sera possible. En conséquence, on publie aujourd'hui une nouvelle sommation de payer, d'ici à demain au soir, les sommes demandées *pour acquitter les frais de l'état de siège*. L'état de siège, je ne pourrai jamais me faire à cette expression ; sans doute, une ville peut à la rigueur, quoiqu'elle soit ouverte de toutes parts, être considérée comme assiégée ; mais un département peut-il être assiégé ? C'est absurde et ridicule ; c'est l'Angleterre en état de blocus. On ne s'accoutume point à cette nouvelle manière de s'exprimer. Qu'on dise tout uniment qu'Agen et le département de Lot-et-Garonne tranquilles, soumis, muets, d'une nullité politique absolue, sont hostilement mis à contribution, le fait est au moins vrai et si jamais acte plus gratuitement criminel n'a été commis, si jamais on ne vit un plus effronté brigandage, il sera du moins caractérisé dans notre histoire par le nom qui lui convient.

Cependant, comme il faut que l'ordre se rétablisse un jour, et qu'il est bon de mettre à profit les derniers momens d'une existence financière aussi lucrative, le général, après avoir pris notre argent, après s'être approprié un fusil, magnifiquement monté, et deux paires de pistolets de la manufacture de Versailles remis par des particuliers, le général, qui n'aurait fait ici désormais que vivoter, est parti pour Bordeaux, pareillement en état de siège et où il doit trouver plus de ressources. D'un autre côté, les militaires sous ses ordres, après avoir laissé à Agen la troupe suffisante pour continuer le siège, ont été assiéger dans le même goût Villeneuve, Marmande, Nérac, etc...., qui seront exploitées avec le même courage jusqu'à ce que le gouvernement royal fasse cesser le désordre ou qu'il cesse faute d'aliment. Il était donné au Corse de tout altérer dans l'ordre politique et moral, de porter même la confusion dans la grammaire en changeant l'acceptation des mots, en leur donnant quelquefois un sens absurde. Assiéger une ville déjà prise ou rendue, c'est tuer un homme déjà mort. Assiéger un département, bloquer une puissance maritime, dont les vaisseaux empêchent les vôtres de sortir du port, avait-on jamais ouï parler jusqu'à ce jour de pareils actes de démence ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La nuit dernière, malgré les menaces de nos assiégeans, la ville a été tranquille. On avait doublé les postes ; la troupe était commandée pour prendre les armes au premier signal et tous les officiers ont été en permanence aux casernes. Ces mesures, peu rassurantes au premier coup d'œil, sont prises, dit-on, pour empêcher la désertion des soldats qui commence à être considérable. A la bonne heure ! quoique le départ de ces Messieurs ne soit point une calamité publique !

Mercredi 12. — Aujourd'hui le nombre des ennemis diminue; plusieurs détachemens de 25, de 50, de 100 hommes, sont partis pour aller faire la guerre et lever des contributions dans les villages et les communes rurales du département. Sauterelles dévastatrices, ils vont dans le temps de la moisson porter l'épouvante dans les campagnes où ils assiègeront à leur aise et prendront d'assaut sans danger les maisons des paysans. M. de Roquevert a été acquitté par le tribunal de police correctionnelle auquel il avait été déféré. Le geôlier, très heureusement pour lui, l'a mis sur le champ en liberté, car il avait à peine disparu qu'il est survenu un ordre du préfet pour le retenir en prison comme suspect. M. de Roquevert, au reste, s'est dérobé à cet acte arbitraire en s'éloignant au plus vite. Le préfet est d'une affreuse colère contre le tribunal. Il a juré, il a prédit que M. de Roquevert, auquel il a joint M. Martinelly-Gogelin, ne lui échapperaient pas. Nous verrons ; cet oracle pourrait être moins sûr que celui de Calchas. Néanmoins, sans perte de temps, une soixantaine d'hommes ont été mis à la poursuite de ces Messieurs.

On placarde au coin des rues les actes du gouvernement provisoire parvenus par le courrier d'hier, les décrets de nos représentans. On pourrait épargner les frais des affiches. Tout près de ces billets de *La Châtre*, figure l'ordre du jour de Clauzel qui nomme le maréchal de camp Bessières commandant du siège du département de Lot-et-Garonne, en place du général Pégot. Mon Dieu ! que cela est plaisant, je veux dire ridicule !

Jeudi 13. — Le Roi, comme on l'avait annoncé, est entré à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris samedi dernier, 8 du courant. Que les gens se réjouissent, que les méchans **crèvent de rage**. Il est temps que le monde soit délivré. Par une ordonnance du Roi, insérée dans le *Moniteur*, redevenu journal officiel, tous les fonctionnaires nommés par Bonaparte sont destitués et leurs prédécesseurs rétablis. Un conseil secret s'est à l'instant rassemblé à la préfecture. On n'entend parler de rien ; personne ne bouge, ni ne souffle, ni n'a l'air de respirer. On écoute seulement. Nos ennemis sont au pied du mur. Que feront-ils ? Le moment décisif approche.

Puisque l'armée de la Loire laisse passer les courriers de Paris, on augure qu'elle peut devenir raisonnable.

Qui le croirait, grand Dieu ! Le courrier de Paris est arrivé ce matin, avant huit heures. A dix heures on affichait en grande pompe les articles additionnels à la Constitution. Presque au même instant, arrive une estafette. Eh bien ! un paquet contenant des ordres du Roi tombe comme la foudre au milieu du conseil assemblé à la préfecture. Le préfet s'évanouit; le sous-préfet prend le paquet et, comme s'il s'était brûlé les doigts, le jette avec fureur sur le parquet. Les uns pâlissent de peur; les autres, de rage. La commotion se propage à l'instant dans les bureaux où les commis, partagés d'opinions, vocifèrent et se battent. Tout est en combustion dans le palais préfectoral. Ferret, l'un des champions du préfet, est molesté par ses camarades qui lui crachent à la figure. Ces scènes scandaleuses et dégoûtantes, suivies d'allées et venues désordonnées, annoncent l'agitation et l'embarras de tout ce qui tient à la faction détrônée. Ces mouvemens, ce trouble durent tout le jour, pendant lequel; soit réflexion, soit étonnement, les militaires se tiennent tranquilles. La désertion continue.

Vendredi 14. — On croyait voir aujourd'hui le drapeau blanc arboré, et les ordonnances du Roi promulguées. Mais non ! il n'est sans doute pas temps encore. Rien ne sort de la préfecture, ni de chez le général. Cette nuit, les gardes, les patrouilles ont été doublées; un gros corps de troupes armé est resté jusqu'au jour sur la place du Palais et les sentinelles ont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reparu aux coins des rues qui débouchent dans cette place. Le bruit court que les chefs ne peuvent contenir leurs soldats qui s'obstinent à ne pas reconnaître Louis XVIII. Cela peut être, mais les soldats ont l'air bien tranquilles, bien calmes dans les rues. Ne serait-ce pas plutôt les chefs, les officiers, qui ne voudraient pas démordre de l'état de siège et qui ne perdent pas encore l'espoir. Sans s'arrêter précisément à cette idée, elle se présente très naturellement à l'esprit en comparant la conduite actuelle des soldats et celle des officiers dans la soirée de dimanche dernier.

Vers le soir, les soldats démentent la bonne idée qu'on avait pris d'eux depuis hier. Le nommé Duffour, chapelier, est arrêté par plusieurs d'entre eux sous prétexte de quelques chansons royalistes. Ils le conduisaient chez le général, mais celui-ci, qu'ils ont rencontré dans la rue, a fait mettre Duffour en liberté. Quoiqu'il en soit de cet acte de justice, il est très clair maintenant que les chefs et les officiers sont ceux qui s'opposent le plus à la levée du siège. Le retour du Roi ne leur paraît pas certain. Le préfet affecte aussi des doutes sur l'authenticité des ordres et des bulletins des lois qu'il a reçus et dont il refuse même d'accuser la réception. A merveille ! Préfet, généraux, officiers, soldats, veulent tous partir ensemble, et le plus tard qu'ils pourront. Voilà leur dernier mot. C'est-à-dire qu'ils veulent vivre à nos dépens le plus longtemps possible (1).

Samedi 15. — Rien de nouveau; nous dormons dans les bras du despotisme militaire en attendant les évènemens qui sont en route pour nous délivrer. A trois heures de l'après-midi, Florian et sa troupe de braves gens arrivent à Agen. Ils logent chez les habitans qui doivent les surveiller (2), s'ils ont quelque chose à perdre. Des nègres armés, des partisans, des dra-

---

(1) *De minimis non curat prætor.* Saint-Amans, qui se livre à des considérations générales, ne rend pas compte de l'arrestation de deux citoyens effectuée par les soldats de l'Empereur : celle 1° d'un garçon du parfumeur Labatut et 2° du domestique du sieur Gignoux, négociant, qui demeurait rue Molinier, dans l'immeuble Lanes, actuellement habité par M. Marquis-Sébie, conseiller à la Cour d'Agen.

(2) Ils furent installés rue Grenouilla et ne manquèrent pas le soir de crier : *Vive l'Empereur ! A bas les Bourbons.* (Proché, p. 212.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gons, des troupes de ligne, des canons, c'est l'assortiment complet d'une armée. Mais le siège est fini : la ville est prise ; que veut-on faire ici d'une armée ? On se perd dans les chances d'un avenir ténébreux qui n'a pas l'air de s'éclaircir encore, du moins pour nous.

Le préfet a fait demander ce matin au receveur général le montant de quinze jours de traitement qui lui reviennent depuis le premier du mois. Le receveur l'a payé, mais le préfet ayant exigé un supplément de je ne sais combien, sous je ne sais quel prétexte, le receveur a refusé d'acquitter ce supplément. Rouen des Mallets, qui n'entend pas plus raillerie que raison, a fait marcher sur la caisse un piquet de soldats armés, et le receveur a cédé à la force des baïonnettes. Cet empressement de toucher les termes échus annoncerait cependant de la part du préfet qu'il ne compte pas s'éterniser dans nos contrées.

Au surplus, depuis quelques jours, toutes les voitures sont fouillées aux portes de la ville pour savoir s'il y a des armes. Un beau cabriolet, dans lequel il y avait un homme et une dame, vient d'être arrêté à la porte du Pin, parce qu'on y a trouvé un sabre. Il est évident que les voyageurs doivent être exposés sans défense à être dévalisés, même assassinés sur les routes, et que le sabre de celui-ci doit appartenir au général. M. de La Caussade, par la même raison, doit être très satisfait de perdre ses pistolets. M. de La Caussade, qui a toute sa famille à Agen, entrait en ville sur la foi des traités. On lui a pris ses pistolets. Il s'est rendu chez le général et lui a demandé qu'ils lui fussent au moins restitués lorsqu'il sortirait de la ville pour se rendre à Monflanquin où il habite.— « Allez, Monsieur, lui a dit le général, vous êtes fort heureux qu'on se soit contenté de saisir vos pistolets et qu'on ne se soit point assuré de votre personne. » Il n'y a rien à répondre à un général qui s'exprime ainsi et qui commande des soldats, mais il y a quelques jours qu'un pareil propos eût été incroyable.

Les partisans de Florian ne sont qu'au nombre de 25. Ils sont à pied. Si vous avez des chevaux, prenez garde à votre écurie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dimanche 16 juillet 1815. — Clauzel a fait, dit-on, tirer à Bordeaux sur le peuple qui dansait et se livrait à la joie en apprenant la rentrée du Roi dans la capitale. Il y a eu des tués et des blessés. Le préfet, les généraux Pégot et d'Armagnac (1) sont ensuite partis à Bordeaux. On ajoute qu'il y a des Anglais au bas de la rivière; mais on le dit trop souvent pour y croire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Clauzel est tout à fait en démence. Il donne à tort et à travers des ordres à toutes les autorités. Les nôtres, qui lui obéissent, se perdent avec lui, du moins celles qui ne sont pas déjà perdues.

Quant aux militaires, leurs mauvais propos, leurs menaces continuent. On les évite, on ne leur répond rien. Ils sont presque seuls dans les rues. La quantité de vin qu'on requiert pour eux chez les particuliers est presque incroyable. On ne voit partout que soldats qui le charrient à pleines cruches. Les sentinelles qui gardent les avenues de la place du Palais ne permettent pas que deux personnes qui se rencontrent s'arrêtent ensemble. Nous sommes tout à fait traités en ennemis. Pour le préfet, on ne peut lui parler. On est fouillé trois fois avant de parvenir dans son cabinet, où il n'est d'ailleurs visible que par la porte entr'ouverte. Les coins des rues sont chamarrés de placards : arrêtés, proclamations aux armées, aux habitans, ordres du jour, etc., etc. Peine et dépense perdues ! personne n'y fait la moindre attention.

Les soldats désertent par compagnies. Plus de soixante ont décampé cette nuit. Dans la soirée, des fusilliers, la baïonnette en avant, se répandaient sur les allées de la Plateforme et firent retirer tous les promeneurs à dix heures, ainsi que tous les habitans qui prenaient le frais devant leurs maisons dans la rue de la Porte-Neuve. En conséquence, aujourd'hui, tout le monde reste chez soi.

Lundi 17. — Une bande d'officiers, ivres sans doute, parcouraient cette après-midi la rue de Garonne et les Cornières,

---

(3) Le général baron d'Armagnac, qui était cuisinier de M. d'Argicourt avant la Révolution, commandait alors pour le roi la 20e division militaire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

portant des bustes de Bonaparte qu'ils faisaient baiser à tous ceux qu'ils rencontraient. Ils avaient à leur chapeau, ainsi que sur la poitrine, le nom de leur patron écrit en gros caractères. On dit que cette troupe d'énergumènes et d'imbéciles était sorti de la préfecture. L'un de ces malheureux a maltraité le vieux Lafréné, aveugle depuis dix ans, et sa belle-fille accourue au secours du vieillard, contre laquelle le scélérat a tiré son sabre.

Et cependant le bruit court que Clauzel a été sommé de se rendre par les Anglais. Il y a plus : beaucoup de gens assurent avoir entendu le canon tirer avec force du côté de Bordeaux pendant toute la matinée.

Une nouvelle plus certaine, c'est l'arrivée du député Noubel. Son collègue Sevin paraît être resté à Paris pour se trouver sur les lieux à la rentrée de la Chambre, lorsque la partie se renouera, ce qui ne manquera pas d'arriver bientôt, sans doute.

Sur le soir, le rassemblement d'officiers qui couraient les rues, s'est porté au café Saubès (1), en ont brisé l'enseigne, y ont commis des désordres, ont provoqué Saubès lui-même au combat et se sont illustrés par de nouvelles infamies. Les autres cafetiers, épouvantés, doivent demain fermer leur boutique. Il ne restera plus aux officiers, s'ils ne les font pas rouvrir par force, que d'établir leur champ de bataille au cabaret.

Pour le coup, et l'indiscipline et la désertion sont à leur comble. Les soldats ont forcé cette nuit une porte du Dépôt où ils étaient casernés et se sont échappés au nombre de plus de cent.

Plusieurs officiers ont fait dans la soirée une orgie à *Cartes*, s'y sont établis en fourrageurs, ont ravagé le verger et sont partis en mettant en contribution le paysan qui leur avait ouvert ses portes.

Bravo ! M. Descressonnières, directeur des domaines et de

---

(1) C'était l'un des cafés les plus fréquentés de la ville. Il était situé 28, rue Garonne. Magen, qui édita Proché, nous dit (p. 198) qu'on « y jouait gros nuit et jour, tout en faisant de la politique, et très avancée ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'enregistrement, a prévenu Rouen des Mallets qu'il ne pouvait plus fournir les fonds à son administration, attendu qu'ils étaient retenus par le ministre des Finances du Roi dont le gouvernement était rétabli.

Mardi 18. — Environ cent et quelques chasseurs à pied, dits *voltigeurs*, sont partis ce soir par eau pour Bordeaux. Ces mauvais sujets, accompagnés par ceux qui restent à Agen, ont couvert un instant l'esplanade du Gravier; les uns et les autres ont fait retentir l'air de leur cri favori, qu'ils ont répété sur le bord de la rivière, ensuite dans les bateaux, aussi longtemps qu'on a pu les entendre.

Clauzel a cependant fait parvenir ici un ordre du jour dans lequel il annonce un changement de choses prochain. Cet ordre, dans un style très différent des autres du même auteur, a été porté par une estafette et affiché dans l'instant. Il leur en a bien coûté sans doute de nous laisser apercevoir cette première aurore d'un nouveau jour,

M. Thomas (1), payeur, a fait à Rouen des Mallets la même signification que M. Descressonnières.

Mercredi 19. — Malgré les événemens dont la nouvelle nous parvient et qui nous annoncent le retour de l'ordre public, les militaires vexent plus que jamais les voyageurs et les campagnes. Ils insultent partout les paysans, les menacent et les pillent. Une vingtaine de nègres surtout se distinguent dans ce brigandage. Quelques communes, pour éloigner d'elles un pareil fléau, donnent cinq francs par jour à chaque officier et trois francs à chaque soldat. Il est bien étonnant que le peuple ne mette pas de force fin à ces abus.

La troupe de Florian a cependant l'air d'être inquiète de l'avenir, quoique son chef n'ait rien perdu de sa confiante audace. Sa compagnie de partisans assemblée près de la petite

---

(1) A cette époque, les services de recette et de dépense, aujourd'hui centralisés dans les mains du trésorier-payeur général, étaient bien distincts l'un de l'autre. Le receveur, c'était M. Lemaître, dont nous avons déjà parlé. Le payeur, qui dépendait de son collègue de Périgueux, c'était M. Thomas, qui habitait rue des Colonels-Lacuée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

boucherie, chaque homme a reçu quatre cartouches de la main du capitaine. — « Je vous les donne, a-t-il dit, au nom de Napoléon, et pour être employées à son service. » Ensuite, il est sorti avec ses gens par la porte du Pin. Arrivés au bas de la côte du Grésel, ils ont fait halte, se sont étendus sur la route et dans une prairie voisine. Ils ont resté près de trois heures en cet état de paix, mais le soir arrivant, le capitaine a fait entrer en ville deux hommes pour rapporter les effets que la troupe avait laissés dans les logemens. Au retour de ces envoyés qui ont au moins repris chez leurs hôtes tout ce qui leur appartenait, l'entière bande, faisant semblant de manœuvrer, a pris la route de Villeneuve. On dit qu'elle se rend à Périgueux. Ce n'est pas vraisemblable; je crois plutôt qu'ils ont attendu la nuit pour aller non loin d'ici peut-être faire un mauvais coup. Il n'est pas possible d'imaginer une plus franche et plus dangereuse canaille. Ce sont les roturiers, les lansquenets, les reîtres du bon temps qui court.

Quoiqu'il en soit, le courrier de Toulouse est arrivé ce matin avec la cocarde blanche et un drapeau blanc qui flottait sur sa voiture. Il a paru surpris de trouver encore ici les couleurs de Bonaparte, mais, par prudence, il a serré les siennes et a bien fait. Cependant on murmure, on prétend que si dans la journée le drapeau blanc n'est point arboré, 4,000 gardes nationales de Montauban, de Moissac, etc., doivent venir le relever de vive force. C'est néanmoins un orage qu'il serait bon de prévenir. Mais avec le préfet et le général que nous avons, tout acte de prudence et d'intérêt public n'est point au rang des choses possibles. *Oculos habent et non videbunt.* Le Florian a plus d'esprit : il bat en retraite.

Demain un régiment d'infanterie nous arrive. C'est un détachement de l'armée de la Loire qui vient grossir celle de la Garonne.

Vers le soir, Bécane, jeune fou, royaliste téméraire, même dangereux sous ce rapport, est allé à Colayrac se déguiser en estafette, puis arrive ventre à terre. Toute la ville accourt. Il prend le chemin de la préfecture, on le suit en foule. Mon drôle s'arrête et descend à la porte d'un cabaret voisin. Grands éclats

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de rire. Depuis plus de trois mois, aucun signe de gaîté ne s'était manifesté en public.

Jeudi 20 juillet. — Toute la nuit s'est passée en alarmes. Les bonapartistes réunis aux mauvais soldats ont occupé la porte du Pin jusqu'à trois heures du matin et entretenaient des rapports fréquens avec la préfecture, devant la porte de laquelle les canons chargés à mitraille étaient braqués. Chaque soldat avait une quarantaine de cartouches. Tous ces préparatifs de guerre étaient dirigés contre une troupe de jeunes gens d'Agen qui, disait-on, avait été ou devait aller chercher M. de Villeneuve pour le ramener parmi nous. La partie en était faite sans doute et même depuis le jour du départ de M. de Villeneuve. Mais il n'était nullement question de l'exécuter. Cette démarche était encore prématurée. Cependant, que penser d'un tel rassemblement ? Les malheureux qui le formaient projetaient avec un horrible sang-froid de massacrer des jeunes gens qui de leur propre mouvement rendaient à la vertu l'hommage de la reconnaissance, qui agissaient dans l'esprit du gouvernement actuel, qui d'ailleurs ne menacent personne, qui n'en veulent à qui que ce soit, pas même à ceux qui formaient cet attroupement criminel et rebelle. Que dire surtout du préfet et du général qui, non seulement n'ignoraient point cet atroce complot, mais qui soutenaient de pareils garnemens et leur prêtaient l'appui de leur influence usurpée ? Si les premiers sont des assassins, les autres sont leurs instigateurs et leurs complices.

Le régiment annoncé hier est arrivé à onze heures du matin. C'est un assez beau régiment, le 60e de ligne, mais déjà très diminué par la désertion ou par les baïonnettes des alliés. Quoiqu'il en soit, son esprit ne paraît pas tout à fait aussi mauvais que celui des régimens que nous avons eu le plaisir de voir jusqu'ici. Les officiers forcenés, que nous payons et que nous nourrissons, ont été les recevoir à la porte de la ville en criant : *Vive l'Empereur, il vit encore; nous voulons verser tout notre sang pour lui.* Quelques voix se sont élevées sans doute dans les rangs, mais les cris n'ont été ni chauds ni sou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenus. Il se peut que ces braves, encore étonnés du brouhaha de Waterloo, n'osent pas faire tapage. Ils partent après-demain pour Auch, où le drapeau blanc doit être arboré depuis deux jours.

Grande nouvelle : Bosseront, directeur des diligences (1), a reçu à deux heures de l'après-midi, par un exprès, une lettre de Bordeaux par laquelle on lui mande que Clauzel s'est rendu. Notre tour viendra sans doute. Agen est peut-être la ville de France qui sera la dernière délivrée de l'oppression.

Patience ! voici le dénouement qui se prépare. A six heures du soir, le général fait assembler toutes les troupes sur le Gravier. Il leur dit sans préambule que l'armée de la Loire a pris le drapeau blanc et la cocarde blanche, que le général Clauzel et ses troupes en ont fait autant à Bordeaux, qu'il n'a point encore positivement reçu l'ordre d'arborer cette couleur, mais que, dès l'instant où il recevra cet ordre, il s'empressera d'y obéir. Il ajoute deux mots pour le maintien de la tranquillité et de l'exacte discipline, enfin il les avertit qu'ils seront incessamment envoyés à leurs dépôts respectifs pour y recevoir une destination définitive.

Nous devons nous attendre cette nuit au départ de Rouen des Mallets, ainsi qu'au remplacement du drapeau tricolore par le drapeau blanc.

Vendredi 21. — A la pointe du jour, tout retentit en effet des cris de *Vive le Roi !* et des chants d'allégresse. Le drapeau blanc flotte sur l'hôtel de ville et Rouen est parti (2). Il est parti à une heure après minuit et se dérobe ainsi furtivement à la vindicte du public. Qu'il s'éloigne, qu'il aille expier loin d'ici et sa noire méchanceté et sa mauvaise foi, et tout le mal qu'il

---

(1) Le bureau des messageries ou des diligences, que dirigeait M. Bosseront, était installé au faubourg Saint-Antoine, près du café Foy.

(2) Rouen partit en effet dans la nuit. Il fut escorté par vingt chasseurs à cheval jusqu'à la première *poste* d'Agen à Bordeaux, c'est-à-dire jusqu'à Saint-Hilaire. L'éditeur de Proché, qu'une erreur de lecture a trompé, consacre toute une note pour nous expliquer que Rouen des Mallets fut accompagné seulement jusqu'à la porte Saint-Hilaire d'Agen, c'est-à-dire jusqu'à la porte Saint-Georges. Magen a mal lu : au lieu de *porte*, il faut lire : *poste*. (Lespès, p. 435.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous a fait et tout celui qu'il aurait voulu nous faire. C'est un homme atroce, dont nous ne nous occuperons plus. Les militaires oppresseurs qu'il a rassemblés dans nos murs, les demi-soldes déshonorés dont il a fait ses sbires, ses Espagnols, ses partisans, ses nègres, ses canons sont encore sous nos yeux, il est vrai, mais ces bandes bigarrées vont disparaître ou jouer le royalisme par lâcheté. Les canons seuls nous resteront et pourront devenir les garans de notre tranquillité future.

On ne saurait rendre la joie qui règne dans la ville. Enfin, se dit-on partout, notre agonie est à son terme. Il nous sera désormais permis de parler, de chanter, de respirer et de nous livrer à l'impulsion des sentimens que la tyrannie militaire comprimait au fond de notre âme. Soit à jamais béni cet heureux jour, après lequel nous soupirons depuis le 5 avril d'odieuse mémoire.

Les écoliers du collège ayant reçu ce matin congé de leur principal, et pour trois jours, ont débordé tout à coup dans la rue aux cris de *Vive le Roi !* en agitant leurs livres au-dessus de leur tête et leurs mouchoirs. Cet élan rapide de l'enfance a donné dans le quartier le signal de la joie publique. Le salut royal s'est à l'instant croisé partout dans les airs et, de proche en proche, s'est communiqué avec la rapidité d'une étincelle électrique. On se félicite, on s'embrasse sans se connaître. Les soldats même, qui passent en armes faisant leur service, sourient et prennent part à l'allégresse universelle, les uns entraînés par la force de l'exemple, les autres peut-être par un juste retour. On en a vu dont les yeux étaient baignés de larmes. Nous avons cru devoir consigner ici ce mouvement spontané d'un ressort qui se détend après une compression violente et qui réagit sur ceux qui devaient le briser.

Il paraît dans la matinée une proclamation du général à ses troupes, dans laquelle il leur recommande d'être, à l'avenir, soumis et fidèles aux Bourbons. Elle est signée de Menne. Chacun veut maintenant être royaliste.

A midi, MM. Bory, Chaudordy, adjoints du maire, et M. de Gasc, commissaire de police, sont réinstallés au son de la cloche de la commune et au bruit des couleuvrines.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Divers détachemens de volontaires partent ensuite pour aller chercher le préfet à Cauzac, chez M. le comte de Chateaurenard, son gendre (1).

A peine les adjoints et le conseil de la commune sont-ils réintégrés qu'ils s'empressent d'acquitter envers M. Maréchal la reconnaissance de la ville par l'arrêté suivant (2) :

« Le Conseil municipal, considérant que dans les journées orageuses des 27, 28 et 29 juin dernier, M. Maréchal, major d'artillerie de la marine, en demi-solde à Agen, a tenu la conduite d'un brave militaire et d'un bon citoyen ; que, notamment dans la journée du 29, son intrépidité et sa sagesse ont contribué à sauver la ville d'Agen des horreurs de la guerre civile et du pillage, délibère :

« 1° Il sera offert au major Maréchal, de la part de la ville d'Agen, une épée aux armes de la ville (3).

« 2° Le Roi sera supplié d'acquitter la reconnaissance de la ville d'Agen envers ce respectable militaire. »

A 5 heures du soir, la compagnie des canonniers, cette brave compagnie qui fut toujours notre sauvegarde, prend les armes sous les ordres de M. Gogelin-Martinelly, son capitaine. Tous les canonniers sont en uniforme neuf et complet. Il est impossible de voir une plus jolie jeunesse et plus instruite aux exercices militaires. Quel mérite n'a-t-elle point d'avoir eu si longtemps le courage de la patience ! Cette compagnie, au son de la musique de la garde nationale, va chercher avec allégresse un drapeau blanc, chargé des armes de France et de fleurs de lys d'or, que de jeunes beautés brodaient depuis longtemps en

---

(1) La famille d'Alby de Châteaurenard possédait le château de Cauzac depuis le XVIII[e] siècle. Elle le possède encore aujourd'hui.

(2) Le *Journal de Lot-et-Garonne* (n° 986) publie également cette délibération. A vrai dire, on se demande la raison de cet acte. Proché (p. 224) déclare ignorer la part prise par Maréchal dans les journées des 27, 28 et 29 juin. Saint-Amans n'en dit mot et Lespès, plus explicite, affirme que la délibération du Conseil municipal causa un certain étonnement dans la ville. « Chacun se demanda ce qu'avait fait M. Maréchal plus que les autres pour mériter cette marque de distinction. On eut beau chercher ; on ne reconnut de sa part aucune action d'éclat ni de dévouement particulier » (p. 442).

(3) Cette épée se trouve aujourd'hui au Musée d'Agen, dans une vitrine de la salle Louis XV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cachette. Ils l'apportent à la commune aux bruits des couleuvrines et aux acclamations répétées de toute la population.

A peine cette inauguration est-elle terminée qu'on part pour aller au-devant du préfet. Une foule immense précède et suit le cortège au milieu duquel marchent les autorités.

Cependant, presque toutes les dames de la ville, vêtues de blanc, tous les hommes qui se distinguent par la considération dont ils jouissent ou les places qu'ils occupent s'étaient rendus à la préfecture avec une grande quantité de personnes de toutes les classes, de tout sexe et de tout âge. La salle à droite était préparée pour un concert, celle de la gauche fut occupée par les dames. M^me^ et M^lle^ de Chateauville, l'une belle-mère et l'autre tante du préfet, en faisaient les honneurs, assistées de M^me^ de Châteaurenard et de M^lle^ de Villeneuve, qui arrivèrent bientôt après, accompagnées de M. de Laborde et par d'autres jeunes gens qui leur avaient servi d'escorte. La pièce du péristyle, la cour et l'avenue étaient remplies par un peuple nombreux.

A huit heures et demie, le bruit des couleuvrines, qui tirent à la porte du Pin, annonce que le préfet vient d'y paraître. Il arrive en effet environné de la garde nationale et d'un escadron de jeunes gens, vêtus dans les costumes des mamelucks, vert et blanc. Les cris de *Vive le Roi ! Vive notre Préfet !* commencent alors avec une force qui semblait avoir atteint son maximum dès le début, mais qui ne fit que s'accroître jusqu'à la fin de la soirée. Après avoir été reçu et complimenté par les adjoints et le sous-préfet, après avoir été serré dans les bras de tous ceux qui purent parvenir jusqu'à lui, le préfet entra dans la ville qui se trouva spontanément illuminée. Sa marche fut un véritable triomphe. Il était à cheval, suivi de son escorte et précédé par des acclamations qui parvinrent de la porte du Pin à la préfecture avec la rapidité de l'éclair. Au moment où l'on y reçut cette espèce de commotion, qu'on pourrait nommer électrique, vingt voix sonores et fortes firent entendre en chœur des couplets en l'honneur de M. de Villeneuve et qui célébraient son heureux retour. Ce chant, qui rappelait les formes antiques usitées en pareille circonstance, avait quelque chose

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de solennel. Il saisit d'abord l'attention, mais provoqua bientôt après des acclamations qui le couvrirent totalement par leur énergie et leur universalité. C'est en ce moment que le préfet parut. J'abandonne ici ma relation parce qu'il m'est impossible de peindre la succession et l'ensemble des mouvemens de cette grande réunion, livrée à l'exaltation d'un sentiment qu'on peut partager, mais qu'on ne saurait décrire. Il me suffira d'ajouter qu'on était dans une véritable ivresse, qu'on pleurait de joie, que le préfet se jetait dans tous les bras tendus vers lui, qu'on se précipitait dans les siens, qu'il disparaissait par intervalle dans les embrassemens dont on le couvrait avec un empressement qui tenait du délire. Ce tumulte de sentimens réciproques, pendant lequel la musique et les tambours se faisaient, quoique avec peine, entendre, fut cependant un instant suspendu par M. Menne, conseiller de préfecture, qui remit à M. de Villeneuve les rênes de l'administration. Ensuite les embrassemens, les acclamations recommencèrent et durèrent jusqu'après onze heures. Il y eut alors un beau concert donné par les amateurs et qui termina la fête. On n'en vit, on n'en imagina jamais une plus véritable ; le cœur seul l'avait préparé, lui seul en fit aussi les frais (1).

Aucun autre membre de l'administration usurpatrice que M. Menne ne se présenta pour accueillir le préfet. Resté dans l'assemblée, après avoir fait son compliment, il y promena quelque temps son embarras, puis ayant paru sous le péristyle, il y reçut, dit-on, des avanies de la part du peuple (2).

Le régiment arrivé hier ne repartira pas demain comme on

---

(1) Voir les récits de Proché, pp. 218-20, et de Lespès, pp. 436-37.

(2) On verra plus loin que Menne et ses collègues du Conseil de Préfecture furent destitués. Il en fut de même des adjoints du maire, Menne fils et Lassalle, et du commissaire de police Delbourg. Lespès (p. 438) affirme « que, pendant l'exercice des fonctions qui leur furent confiées, ils se conduisirent bien, qu'ils ne firent de la peine à personne de leur propre mouvement et que si quelqu'un eût à se plaindre de leur administration, leurs supérieurs les forçaient d'agir contre leur gré ; encore ne firent-ils pas tout ce qui leur était prescrit contre certains royalistes exagérés. En un mot, on peut dire, en homme impartial, qu'on n'a aucun reproche à leur faire et il est bien possible que ceux qui critiquent leur conduite en auraient fait peut-être plus qu'eux dans des circonstances pareilles ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'avait annoncé, du moins tel qu'il était à son arrivée. Il s'est presque entièrement fondu par la désertion. Tous les autres militaires prennent, à ce qu'il paraît, le même parti et se retirent ailleurs. Il ne reste absolument que quelques officiers abandonnés, qui n'osent même produire au grand jour leur triste figure. Leur brave général éprouve la même détresse. Il a perdu à tout ceci sa colère et son latin.

Soyons justes cependant envers lui et envers Rouen des Mallets. Leur intérêt, à la vérité, se trouvait concourir avec le nôtre, mais nous ne leur devons pas moins de bonnes actions de grâce d'avoir capitulé comme ils l'ont fait hier au soir. Si le drapeau blanc n'eût pas été arboré de bon gré cette nuit, il n'eût pas tardé de l'être par force. Le coup partait, comme je l'ai dit, de Montauban et il eût été frappé il y a deux jours, si le maréchal Pérignon n'eût voulu diriger lui-même la marche des troupes (1). MM. Vidalot et Termes, commandant chacun un corps de 7 à 800 hommes, devaient approcher d'Agen pendant la nuit : l'un devait former une fausse attaque sur le quartier le plus éloigné de la préfecture, tandis que l'autre aurait attaqué de vive force les postes qui se seraient défendus. Le général et le soi-disant préfet étaient pris ; la troupe, désarmée ; les officiers, jetés dans un cachot. A merveille, sans doute ! mais il pouvait y avoir plus d'une éclaboussure à craindre dans ce brouhaha. Il vaut mieux, et beaucoup mieux, que ces messieurs, instruits que l'horizon se chargeait autour d'eux, aient prévenu l'orage. Ainsi s'explique la harangue inattendue et la proclamation subite du général.

(*A suivre.*)

---

(1) Pour récompenser Périgon, la Restauration le fit marquis et commandant de la 1re division militaire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

EXTRAITS

DU

RAPPORT AU PRÉFET ET AU CONSEIL GÉNÉRAL

SUR

LE SERVICE DES ARCHIVES DE LOT-ET-GARONNE

Par M. René BONNAT, archiviste départemental

1912-1913

Accroissements. — Durant l'exercice 1912-1913, les Archives départementales ont fait d'importantes acquisitions : elles sont entrées en possession d'une partie — considérée comme perdue — de la bibliothèque de Boudon de Saint-Amans, botaniste célèbre, érudit extrêmement fécond qui présida l'administration départementale à certaines heures de la Révolution et le Conseil général de Lot-et-Garonne, presque sans interruption, de 1800 à 1831. Déjà, en 1889, à la vente Lacaze, mon prédécesseur avait acheté pour le département quelques-uns des manuscrits qui constituaient les pièces les plus précieuses de la collection de ce personnage qui joua un rôle considérable à la fin du XVIII^e^ et au commencement du XIX^e^ siècles. Avec la série que je viens d'acquérir on retrouvera, presque au complet, aux Archives départementales les fonds historiques très curieux que Saint-Amans conservait dans son manoir de Castelculier et que ses héritiers laissèrent piller plus tard. Voici en quoi consistent nos nouvelles acquisitions :

1. *Mémoires chronologiques et critiques pour servir à l'histoire de l'Eglise et des Evêques d'Agen*, par Argenton. Petit in-4° relié, de 107 pages, avec une liasse de copie de ces mémoires. — 2. *Biographies d'évêques agenais et de personnages célèbres*, par Argenton. Une liasse. — 3. *Mémoire historique sur les évêques d'Agen*, cahier. — 4. *Notes d'Argenton et de Labrunie sur la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne, sur*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le pont de Garonne. — 5. *Discours préliminaire sur les auteurs qui ont écrit de l'histoire de l'Agenais ou du Condomois*, cahier. — 6. *Biographies agenaises.* — 7. *Chronologie générale de l'histoire d'Agen*, composée par J. Labrunie, curé de Monbran, d'après les écrits de M. Argenton et autres écrivains du païs, à Monbran lez Agen, 1790, in-4° de 517 pages. — 8. Copies de l'*Histoire du Calvinisme dans l'Agenais et des guerres qu'il y occasionna pendant le* XVI^e^ *siècle.* — 9. Les feuillets 55-78, de la *Chronique du frère Hélie*, des Ermites d'Agen, feuillets qui manquaient au volume original des archives. — 10. Les Extraits faits par Labrunie du *Journal des frères Malebaysse.* — 11. L'*abrégé historique ou chronologique de l'histoire d'Agen*, composée par Labrunie, curé de Monbran, d'après les écrits de M. Argenton et autres écrivains du pays. — 12. *Calendrier historique* ou Extraits de l'histoire universelle selon l'ordre chronologique pour tous les jours de l'année, in-4° de 208 pages, avec 2 cartes. — 13. La *Cryptographie agenaise* ou *Journal secret d'Agen* depuis le 1^er^ mars 1814 jusques à pareil jour 1817, œuvre extrêmement curieuse de Boudon de Saint-Amans que je publie dans la *Revue de l'Agenais.* — 14-16. Copies d'œuvres d'Argenton et de Labrunie. — 17. Pièces diverses (XVI^e^-XVIII^e^ siècles) sur tous sujets.— 18.*Premier registre in-fôlio des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, 1776.* Ce volume est réclamé par la Société académique d'Agen à qui il a été autrefois soustrait. Il appartient au Conseil général de prendre une décision à ce sujet. — 19. *Règles et constitutions des religieux solitaires de Saint-Antoine de l'Ermitage Saint-Vincent d'Agen*, un volume in-8° [Imprimé chez Noubel] de 106 pp., 1766. — 20. *Analyse des instructions de M. Miquel*, missionnaire, par J.-J. Lacoste, ex-professeur à l'Ecole centrale de Lot-et-Garonne, 1806, etc... L'ensemble a été classé dans la série F, exception faite pour les n^os^ 17, 18, 19 et 20 rangés dans les séries E, D, H, et dans la bibliothèque historique du dépôt départemental.

A la série F, a été également rattaché un bel in-folio, relié, de 648 pp., qu'un habitué des archives, aujourd'hui décédé,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. O. Fallières m'avait remis quelques mois avant sa mort : « *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen*, de Labrunie, augmenté et continué jusqu'en 1818, par J.-B. *Lespès*, avoué au tribunal civil d'Agen, greffier en chef de la Cour de justice criminelle de Lot-et-Garonne et de la ci-devant Cour prévôtale des douanes », avec tables. A la série E (n° 97) ont été attribuées cinq pièces intéressant la famille de Roussannes (1569-1701). En outre, mon distingué prédécesseur, M. Georges Tholin a fait don d'une série de documents relatifs aux premiers essais de photographie en couleurs par l'agenais Ducos du Hauron et de toute une correspondance sur l'histoire locale qui ne sera communiquée qu'après sa mort.

Bibliothèque. — Nous avons reçu pour elle :

a) Du ministère de l'Instruction publique : les cahiers des doléances des bailliages des généralités de Mets et de Nancy pour les Etats-Généraux de 1789, t. II, par Ch. Etienne; les documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde, t. II, par Marion, Bencazar et Caudrillier; les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes, t. IV, par Séc et Lesort; le dictionnaire topographique du département de l'Aude, par Sabarthès; le recueil des actes du Comité de salut public, t. 22, édité par Aulard; le bulletin de la Commission d'histoire économique de la Révolution française; les subsistances et les céréales dans le district de Chaumont de 1788 à l'an V, t. II; le répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les archives communales du Calvados; les cahiers de doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint-Maixent, par Cathelineau.

b) Des préfectures : les répertoires numériques de l'Allier, Ariège (H et N), Corrèze, Corse (L), Deux-Sèvres (K et V), Doubs (L), Loiret (K), Lot (V), Lozère (K et L), Manche (G et V), Orne (V), Haute-Savoie (N et R), Seine-et-Oise (C), Seine-Inférieure (C et D), Tarn-et-Garonne (L et V), Vosges (S) et les inventaires analytiques des séries : E, fonds de Saxe de l'Aube, t. III; L, de l'Allier; L, période révolutionnaire à Bordeaux,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

t III, de la Gironde; E sup., t. 1er, d'Indre-et-Loire; H, t. III de la Manche; L. t. 1er des Hautes-Alpes, E sup., t. 1er, du Cher.

c) De divers particuliers ou par voie d'échange ou d'acquisition : *Hauser :* Etudes sur la réforme française. — *Caron :* Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française. — Liste des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris. — *Ch. Schmidt :* Les sources de l'histoire de France (XVIe siècle) t 3, 1559-1589. — Chanoine *Ulysse Chevalier :* Son œuvre scientifique. Sa bio-bibliographie. — *Houdard :* Précis justificatif de l'arrestation et de la condamnation du duc d'Enghien. — *Christian de Parrel :* L'Egérie de Philippe-Egalité. — *Paul Viollet :* Le roi et ses ministres pendant les trois derniers siècles de la monarchie.

Et parmi les ouvrages d'histoire régionale ou locale : *Brutails :* Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde. — Archives historiques de la Gascogne : fragments d'un ancien sacramentaire d'Auch. — *Patry :* Les débuts de la Réforme en Guyenne (1523-1559); arrêts du Parlement de Bordeaux. — *Patry :* Frère Nicolle Maurel, apostat célestin, dit le Prédicant (15.-1546). — Travaux de la Commission interdépartementale des canaux du Midi : procès-verbaux et rapports (1910-1912). — Archives historiques de la Gironde, t. 47. — *Lauzun* : Le tombeau de l'intendant d'Etigny. — La vocation paysanne et l'école, d'après le docteur Labat. — *Marboutin :* Un agenais ami de Ronsard : Jean Dutreuil de Belot. — Le château de Castelnoubel. — *Dubourg :* Histoire de Damazan depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. — Généalogie de la famille de Sevin. — *Momméja* (Jules) : Les découvertes de Sos : les mines de fer. — *Veilhon :* Recherches historiques et statistiques sur la commune de Cocumont. — *Dubois :* Charles-Ogier de Sérignac, gouverneur de Clairac (1623-1639). — *Georges Sand : Histoire de ma vie*, qui renferme de nombreux détails sur Nérac, Guillery et les Dudevant. — Règlement du musée d'Agen. — *Allègre :* La réforme à Agen. Et enfin deux ouvrages d'auteurs agenais : La mort des heures d'*A. Crespy* et Aux confins de la politique de *M. de Monzie.*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Travaux annuels. — Extrêmement variés cette année : d'un côté le classement — encore inachevé — des dossiers administratifs récemment versés; de l'autre, la confection ou la mise au point de répertoires numériques réclamés par le Ministère de l'Instruction publique.

Actuellement est achevé le répertoire numérique de la série C : subdélégation, élection, bureau des finances d'Agen et administration du contrôle des actes de notaires, des sous-signatures privées, des insinuations et du centième denier. Le répertoire de la série Q (Biens nationaux; administration du séquestre des biens; indemnité du milliard des émigrés; biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement) est presque terminé; il a simplement besoin d'être revu et mis au point, à la suite de versements récents de l'administration des domaines. On l'utilise déjà avec profit, car il constitue presque un inventaire sommaire de cette très curieuse série. Quant aux fonds de l'évêché, extrêmement importants, nous les avons répertoriés après la Séparation qui nous les a confiés. Nous avons affecté aux diverses sous-séries de l'ancien chartrier épiscopal la masse énorme de pièces qui n'avaient pas été classées à l'ancien évêché. Le répertoire numérique que nous avons établi sera publié immédiatement après celui de la série C. — Enfin j'ai continué l'inventaire analytique de la série L, t. II. *Affaires militaires*. Les dossiers relatifs aux volontaires nationaux, aux bataillons lot-et-garonnais, aux troupes de ligne, aux réquisitions et aux engagements plus ou moins volontaires, etc., ont été dépouillés et longuement décrits.

Archives des sous-préfectures et des communes. — Une circulaire du 1er août 1912 m'a fait inspecter à nouveau les archives des sous-préfectures, autrefois classées d'après le cadre-type du 24 avril 1841. A *Marmande* elles sont admirablement tenues. L'ordre est parfait à *Nérac*, j'y ai trouvé une grosse liasse concernant les biens communaux de l'arrondissement vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement (an VIII-1815); je l'ai déposée aux archives départementales, série Q.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— *A Villeneuve*, au contraire, par suite du manque de place et d'une organisation primitive défectueuse, le désordre s'accentue. Les dossiers jonchent le sol; les greniers sont encombrés, il est impossible de se retrouver au milieu d'une masse de documents qu'on ne peut classer et qui s'accumulent tous les jours. Pour remédier à cet état de choses, deux mesures peuvent être proposées : la vente des dossiers inutiles et l'affectation aux archives d'une salle longue et claire qu'un service d'Etat — le bureau des chemins de fer — occupe actuellement *sans titre, sans payer aucun loyer*. Je vous ai déjà signalé le fait en 1911, après M. le Sous-Préfet de Villeneuve. Ce bureau des chemins de fer s'est installé provisoirement dans un bâtiment départemental, il y a plus de 20 ans. Le provisoire dure plus que le définitif, c'est entendu. Mais il semble qu'avant de donner l'hospitalité gratuite à une administration dont il n'a pas à se charger, le Département, plus égoïste, doive d'abord penser à soi-même et loger convenablement ses propres services.

Quant aux *archives anciennes des communes*, la nécessité de les centraliser à Agen, au dépôt départemental, apparaît de plus en plus évidente. Les secrétaires de mairie n'ont pas le temps de s'en occuper. Ils les apprécient mieux toutefois, et ils en saisissent mieux l'importance depuis que MM. les Inspecteurs primaires ont chargé les instituteurs de rédiger de petites monographies communales. Initiative heureuse, à laquelle nous applaudissons, bien que ces monographies, la plupart faites sur place, soient forcément incomplètes.

Au fonds ancien inventorié de *Clermont-Dessous*, il faut ajouter un beau *terrier*, in-folio relié de 843 feuillets : « Reconnaissances faites par les tenanciers de la seigneurie de Clermont-Dessous à Louis de Narbonne, seigneur de Clermont », avec tables des prénoms (1686-1694). Classé *E. sup. 890 bis*. J'ai découvert ce terrier au grenier, au milieu d'une masse poussiéreuse de livres administratifs et de documents modernes qui doivent être incessamment classés. — Le fonds révolutionnaire est représenté par 16 cahiers brochés d'état-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

civil (1793-1802) et par un autre cahier renfermant le « tableau des habitants, de l'âge de 12 ans et au-dessus, de la commune» (an IV-an IX). 1.034 citoyens ou citoyennes y sont mentionnés. — Les plus anciennes délibérations du Conseil municipal ne remontent qu'à 1853.

Les archives de *Marmont-Pachas*, d'ailleurs peu importantes, sont bien tenues par M^lle^ Valdès, secrétaire de mairie. — Pour la révolution, une liasse d'état-civil de 1790 à 1800. Marmont-Pachas, dans le premier quart du XIX^e^ siècle, fut détaché de l'arrondissement de Nérac et du canton de Francescas pour être affecté à l'arrondissement d'Agen et au canton de Laplume.

Au fonds ancien de *Saint-Urcisse*, inventorié par G. Tholin, ii faut ajouter un petit cahier de 3 pages contenant les baptêmes et les sépultures pour 1764. Classé *E. sup. 1.204 bis.* — Rien pour la Révolution.

Saint-Caprais-de-Lerm a des archives en désordre, poussiéreuses et délaissées au fond d'un placard de la salle de mairie. — Les délibérations municipales commencent en 1818. — Rien pour la partie antérieure à 1789. — Le fonds révolutionnaire est réduit à l'état-civil : 3 registres demi-reliés, in-4°, 1° naissances; 2° mariages; 3° décès. 1793-an XI.

Le classement est meilleur à *Saint-Pierre-de-Clairac*, mais 4 registres paroissiaux de la Madeleine y manquaient, prêtés depuis quelque temps à un érudit du département. J'ai invité l'administration municipale à les faire restituer. — Le fonds révolutionnaire est limité à l'état-civil : 1. Paroisses de Saint-Pierre-de-Clairac, Saint-Christophe, La Madeleine, Saint-Jean-de-Thurac, Cabalsaut, aujourd'hui dans d'autres communes; 1 liasse de 25 cahiers, 1790-an IV. Manque 1791;

2. Commune de Saint-Pierre-de-Clairac : naissances, mariages, décès (1796-1800). 1 volume demi-relié, parchemin;

3. Une petite liasse de 3 cahiers faisant ensemble 17 feuillets : « tables décennales de 1792 à l'an X : *a*) naissances; *b*) mariages; *c*) décès. Les délibérations municipales ne commencent qu'en l'an XI.

Les fonds anciens de *Moirax* ont été inventoriés; mais il faut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

y ajouter deux registres in-4°, reliés parchemin, contenant pour la paroisse de Notre-Dame : 1° les *baptêmes*, du 28 juin 1648 au 27 octobre 1669 (*E sup. 602 bis*); 2° *les sépultures*, du 28 juin 1648 au 26 septembre 1674, et, en tournant le registre sens dessus-dessous, les *mariages*, du 15 octobre 1648 au 2 juillet 1674 (*E sup. 602 ter*). — Le fonds révolutionnaire est constitué par : I. Une série de Bulletins des lois, en paquets non classés. — II. Quatre grosses liasses de lois et décreis, arrêtés et circulaires de l'administration départementale, 1790-an IV, avec quelques pièces jusqu'à l'an VIII; l'ensemble sort de l'imprimerie Noubel. — III. Les délibérations du Conseil général de la commune, deux articles : 1° un cahier cartonné, in-folio, de 140 pages, 22 mai 1793-27 thermidor an II; 2° un gros registre, relié parchemin, dont les 51 premières pages sont occupées par les délibérations municipales du 2 fructidor an II au 1er frimaire an IV. — IV. Etat-civil ; 1° commune de Moirax, 1792-an VIII, 1 liasse de 21 cahiers in-4° ; commune de Ségougnac, depuis rattachée à Moirax, 1793-an VIII, 1 liasse de 13 cahiers in-4°. — Là, comme ailleurs, j'ai retiré des liasses modernes tous les documents révolutionnaires pour en former un fonds spécial, bien distinct des archives contemporaines qui ne commencent plus qu'en 1800. Il y aurait intérêt à modifier en ce sens la circulaire du 20 novembre 1879.

Mêmes obeservations pour *Galapian*. Je n'y ai pas retrouvé E sup. 928 : transaction passée, en 1631, entre le seigneur et la communauté de Galapian. Cette disparition, si disparition il y a, n'a pas d'importance, car il ne s'agit que d'une copie authentique de 1849, dont l'original est conservé aux Archives départementales. Mais, en revanche, j'ai trouvé dans les armoires de la mairie un registre de 95 feuillets où figurent les baptêmes, mariages et sépultures pour Saint-Christophe de Galapian, Notre-Dame de Quintran et Saint-Pierre de Pompéjac, ses annexes, 1723-1737 (*E sup. 933 bis*). — Voici comment se trouve désormais formée la série révolutionnaire : I. Bulletin des lois, 3 liasses, ans II, III et VII. — II. Arrêtés et circulaires de l'administration départementale ; lois et décrets imprimés par ordre de cette administration, 1 liasse, 1791-an

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VIII. — III. Délibérations du comité de la juridiction de Galapian et de la municipalité, 5 cahiers : 1° 25 octobre 1789, 25 mars 1791, 54 pages ; 2° 25 juillet 1790-1er novembre, 13 pages ; 3° 20 novembre 1791-27 décembre 1792, 34 pages ; 4° 30 septembre 1792-10 août 1793, 40 pages ; 5° 8 septembre 1793-22 floréal an II, 30 pages. (Ces cinq cahiers se trouvent aux Archives départementales). — IV. Contribution foncière. Matrices et rôles par sections, 1791 ; 1 liasse de 5 cahiers. — Mutations à la contribution foncière ou mobilière : évaluation des loyers des maisons et campagnes de la municipalité, 1791-an VII : une liasse de 6 cahiers et 2 feuillets. — V. Etat-civil ; an V-an VIII ; tables décennales pour la Révolution, le tout très incomplet. 1 liasse.

A *Monbalen*, les anciens registres paroissiaux ont été reliés et ne correspondent plus aux articles portés sur l'inventaire analytique. — Pas d'autres documents pour la période révolutionnaire que l'état-civil de 1793 à 1802, 1 registre relié. La partie moderne a été irrégulièrement tenue sous le second empire. Quelques actes de naissance manquent aux environs de 1850 ; certains même n'ont pas été enregistrés, ce qui n'est pas sans causer de graves ennuis et de sérieux préjudices à quelques personnes nées dans la commune.

Aux fonds anciens de *Sainte-Colombe-de-Laplume* que j'ai trouvés complets et auxquels j'ai donné le numéro de l'inventaire, on doit ajouter 1 registre et 2 cahiers paroissiaux concernant Saint-Martin de Mourrens, rattaché aujourd'hui à Sainte-Colombe : 1° *Baptêmes*, 24 juin 1620-29 mars 1637, cahier non paginé ; 2° *Baptêmes* (1636-1666) et *mariages* (1639-1667), registre ; 3° *Sépultures*, 12 septembre 1643-27 juin 1654, cahier. Le tout a été réuni en une liasse côtée *E sup. 661 bis*. — Pour la période révolutionnaire : 1° Bulletin des lois, série de fascicules ; 2° Enregistrement des lois et décrets, 1790, cahier ; 3° Délibération du Conseil général de la commune du 28 juin 1790 au 26 décembre 1791, cahier de 49 pages, et du 16 juin 1793 au 14 pluviôse an II, cahier de 48 pages ; 4° Etat-civil : pour Sainte-Colombe, 1792-1799, 1 liasse ; pour Mourrens, 1797-1800, une petite liasse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sos fut chef-lieu de canton pendant la Révolution. Le fonds révolutionnaire comprend, avec une collection incomplète du Bulletin des lois et des arrêtés de l'administration centrale du département, 7 cahiers et 1 registre de *délibérations :* 1° 7 mars 1790--22 décembre, cahier ; 2° 9 janvier-26 avril 1791, cahier de 36 pages ; 3° 1er mai 1791-mai 1792, cahier de 98 pages ; 4° 20 mai 1792-20 août 1793, cahier de 100 pages; 5° 6 octobre 1793-3 ventôse an II, cahier non paginé; 6° 5 ventôse an II-6 nivôse an III, cahier de 77 pages; 7° 20 nivôse an III-1er nivôse an IV, cahier de 96 pages; 8° 17 brumaire an IV-1828, registre dérelié et non paginé, intéressant l'administration cantonale dont Sos fut le chef-lieu. Il ne peut être versé aux archives départementales parce qu'il contient aussi les délibérations municipales de Sos-commune, de l'an VIII à 1828.

Après un véritable voyage d'exploration à travers un pays désert, riche en chemins, mais vierge de poteaux indicateurs, j'ai eu la bonne fortune de découvrir la mairie de *Sembas*, mais elle était vide de ses habitants. Je n'ai donc vu ni archives, ni secrétaire de mairie.

A *Saint-Sylvestre* et à *Trentels*, rien pour le fonds ancien, rien pour le fonds révolutionnaire; la première de ces communes date de 1853, la seconde de 1839, elles ont été démembrées de Penne. Les archives de Saint-Sylvestre sont fort bien tenues.

J'en dirai autant de *Sainte-Colombe-de-Villeneuve*. Le fonds révolutionnaire est représenté seulement par l'état-civil de l'an II à l'an X, 1 liasse.

L'inventaire de la série E. sup. porte, pour la commune de *Lédat*, qu'on n'y trouve aucun document antérieur à 1790. C'est une erreur que des recherches faites à la mairie me permettent de corriger. J'y ai retrouvé les registres paroissiaux de Saint-Géraud de Lédat et de Saint-Martin-de-Campagnac. Les premiers vont de 1704 à 1792 et forment 18 registres ou cahiers et 2 de tables (Classé *E. sup. 3767 bis*). Les seconds, plus anciens, remontent à 1664 et vont jusqu'en 1792; ils sont au nombre de 24, dont un de tables de 1709 à 1712 (Classé *E. sup. 3767 ter*). — Pour la Révolution, quelques bulletins

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des lois et l'état-civil de l'an IV à l'an IX, 7 cahiers et 1 de tables.

Clermont-Dessus a conservé de son chartrier communal de nombreuses épaves. A deux reprises cette année, je suis allé les trier et les classer, et j'ai sorti de la poussière quantité de pièces non inventoriées, antérieures à 1790 : 1. *Jurades*, deux cahiers de 90 et de 29 feuillets, 1634-1655 et 1657. (*E. sup. 1108 ter*). — 2. *Jurades*, deux cahiers de 7 et de 87 feuillets, 1672 et 12 janvier 1676-7 janvier 1678. A la fin du cahier, quelques notes sur les passages des gens de guerre à Clermont-Dessus (*E. sup. 1109 bis*). — 3. *Jurades*, 13 septembre 1739-22 novembre 1772, une liasse classée *E. sup. 1109 ter*. — 9 pièces annexes 1769-1789 (*E sup. 1109-4*). — 4. *Comptes* des collecteurs principaux, recettes et dépenses, 1740-1790, une liasse de 149 pièces (*E. sup. 1110 bis*). — 5. Tableaux des personnes aptes à remplir l'office de collecteur. Nominations et élections, 1726-1788, liasse de 92 pièces (*E. sup. 1110 ter*). — 6. Impositions, fournitures, reçus, 1749-1783, 86 pièces (*E. sup. 1110-4*). — *E. sup. 1111 bis* : cinq cahiers contenant des rôles de capitation de 1701-1722. — 7. Cadastre de 1717, in-folio de 250 feuillets (*E sup. 1112 ter*). — 8. Affaires militaires : milices, troupes provinciales, passages de troupes, 1759-1783, 13 pièces (*E sup. 1112-4*). — 9. Police, 1768-1773, 37 pièces (*E sup. 1112-5*). — 10. Paroisse de Sainte-Victoire de Clermont-Dessus : baptêmes, mariages et sépultures, 1674-1718 (liasse *E. sup. 1119 bis*). — 11. *Idem*, 1718-1792 (*E. sup. 1119 ter*). — 12. Paroisse de Saint-Pierre de Malaure, annexe de Clermont : baptêmes, mariages et sépultures, 1627-1719 (*E. sup. 1119-4*). — 13. *Idem*, 1720-1792 (*E. sup. 1119-5*). — 14. Registres paroissiaux, feuillets détachés, pièces diverses, 23 pièces, 1674-1795 (*E. sup. 1119-6*). — 15. Grains : secours accordés aux cultivateurs, 1 cahier, 4 pièces, 1758-1782 (*E. sup. 1119-7*). — 16. Notaires, 1 acte, 1777 (*E. supplément 1119-8*). — Après triage minutieux, j'ai ainsi constitué le fonds révolutionnaire : 1. Lois et décrets, 1790-an VIII, une liasse. — 2. Actes de la municipalité, mars 1790 (10 pages d'un registre qui va jusqu'en 1844). — 3. Délibération du Conseil général de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commune, 19 février 1790-16 décembre 1790, cahier. — 4. *Idem*, 27 mai 1792-3 frimaire an IV (les 168 premières pages d'un in-folio de 383 pages). — 5. Contribution foncière et mobilière, mutations matrice des rôles, 1791-an VII, 2 liasses. — 6. Etat-civil, 1793-1803, volume relié. — 7. *Idem*, an IV-an X. une liasse. — 8. Et enfin une série de cahiers ou de feuilles cousus entre eux contenant des statistiques, des réponses faites lors des enquêtes économiques ordonnées par les administrations sur les subsistances, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les dîmes inféodées, les biens nationaux, etc... 1790-an VIII. (Versé aux archives départementales.)

Rien à *Longueville*, qui jusqu'en 1872-74 ne formait qu'une commune avec *Saint-Pardoux du Breuil*. Dans cette dernière localité l'administration municipale a fait relier tous ses cahiers paroissiaux; les volumes ainsi formés ne correspondent plus aux articles de l'inventaire; désormais, il faudra ainsi corriger : *Paroisse de Saint-Pardoux*, 1724-1750, un vol. relié; 1751-1791, idem. — *Paroisse de Longueville*, 1624-1691, 1692-1732, 1735-1760, 1761-1790, 4 vol. reliés. Mais le triage des cahiers provenant des deux paroisses n'a pas été fait avec un soin très rigoureux, en sorte qu'on trouvera à Longueville des actes d'état-civil intéressant Saint-Pardoux et vice-versâ. Le fonds révolutionnaire se compose : 1°) de quelques numéros du *Bulletin des Lois;* 2°) des *délibérations* du Conseil général de la commune du 31 janvier 1790 à 1812, un cahier dont les 69 premiers feuillets vont jusqu'au 16 fructidor an III. Les deux feuillets suivants contiennent un document intéressant la commune pendant l'an V. Au feuillet 77 on trouvera une table « moderne » des principales délibérations; 3°) de *l'état-civil :* Longueville, 1791-an X; Saint-Pardoux, 1792-an X, an V-an X (décès), ensemble 3 volumes reliés. M. l'instituteur secrétaire de mairie m'a déclaré en outre avoir confié quelques documents de la Révolution et de l'Empire à M. Baby, inspecteur primaire, qui s'occupe d'histoire locale.

On peut considérer comme perdue une partie des archives anciennes de *Taillebourg*. Le nouveau maire opère un classement méthodique de collections en désordre, mais combien de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

papiers anciens, de documents historiques mangés par les rats, déchirés ou détruits ! Leurs débris jonchent le sol. Quand donc un texte législatif imposera-t-il le versement aux archives départementales de toutes les pièces historiques qui, la plupart du temps, périssent dans les mairies ? De tout l'état-civil ancien inventorié il ne reste que E suppl^t 1727: trois articles manquent. Quant aux papiers de la famille Faurés, bourgeois et jurats de Taillebourg, nous les avons retrouvés, le maire et moi, au fond d'un placard, pêle-mêle, confondus, incomplets. Je les ai remis en liasses tant bien que mal; mais de nombreux documents de cette série n'existent plus. — Pour la Révolutoin : 1°) une liasse de lois, décrets et arrêtés de l'imprimerie Noubel; 2°) état-civil, 1793-an X, un vol. rel. avec tables; 3°) contribution foncière de l'an V, 4 cahiers in-folios.

Les archives de *Dausse* sont bien tenues. Le n° 3.575 contient l'état-civil paroissial de Dausse de 1676 à 1792; il n'y est pas question de la paroisse de Puycalvary; l'inventaire imprimé doit être ainsi corrigé. — Au fonds ancien on ajoutera (E. suppl^t 3.575 bis) des cahiers in-12 et in-8° formant 134 feuillets, papier, et contenant les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Puycalvary, de 1700 à 1747. — Pour la Révolution, rien que 5 cahiers d'état-civil, 1793-an VIII.

La mairie de *Trémons*, étroite et malsaine, a ses archives en désordre sous une épaisse couche de poussière. J'y ai retrouvé les documents antérieurs à 1790 analysés dans l'inventaire. Pour la période postérieure, rien que l'état-civil, 1795-an VIII, une liasse.

A *Auradou*, le fonds révolutionnaire se compose : 1° de 6 cahiers relatifs à la contribution foncière de 1792 à l'an VII, et 2° de l'état-civil, 1 reg. relié, 1792-1801. — Fonds ancien complet.

Hautefage a été chef-lieu de canton pendant la Révolution. On ne s'en douterait guère en parcourant les dossiers de ses archives; je n'y ai trouvé que des liasses du *Bulletin des lois*, an IV-an VIII, un gros registre relié d'état-civil de 1793 à 1802 et un cahier de promesses de mariages pour cette époque. — Quant au fonds ancien, j'ai emporté aux archives départemen-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tales ce qu'il en restait, mais tous les registres paroissiaux de Notre-Dame d'Hautefage, de Pépinés et de Saint-Jean de Bonneval, inventoriés par mon prédécesseur, ont été égarés à la mairie.

On s'apprête à déménager la mairie de *Sauvagnas*. Je n'y ai pas retrouvé le cadastre de 1676 inventorié E sup. 731. — Le fonds révolutionnaire comprend : 1° Contribution foncière, 1791-an VII : Matrice. Etats par sections; liste des contribuables. 11 cahiers in-folios; 2° Etat-civil pour la commune de Sauvagnas, 1793-1810, naissances; mariages, 1793-1813; décès, an IV-1817, 3 reg. reliés; 3° Etat-civil de la partie de la commune de Bajamont rattachée à Sauvagnas : naissances, mariages, décès, an IV-1826, 3 reg. reliés. Les délibérations communales existent à partir de 1817.

Abondante moisson à *Cancon*, où le fonds révolutionnaire est important. Il se divise en deux parties, l'une, relative à l'administration municipale de canton, qui a été versée aux archives départementales conformément aux règlements; l'autre, concernant l'administration communale, qui reste à la mairie, après avoir été classée et triée par mes soins.

I. *Administration cantonale :* 1. Délibérations du 2 nivôse an VI à 1813, 1 registre cartonné de 334 pages. La période révolutionnaire occupe les 138 premières pages. — 2. Correspondance, an V-an X, deux cahiers de 50 et 38 feuillets : 15 vendémiaire an V-30 fructidor an V, 10 prairial an VII-1er vendémiaire an X.

II. *Administration communale :* 1. Lois et décrets 1789-1790, reg. cartonné. — 2 Délibérations du comité permanent, 1789-1790; cahier de 42 pages. — 3. Délibérations de la municipalité et du Conseil général de la commune, 5 juin 1791-22 juillet 1792, 64 pages. — 4. *Idem*, 23 juillet 1792-21 mai 1793, 89 pages. — 5. *Idem*, 27 mai 1793-21 nivôse an II, 97 pages. — 6. *Idem*, 21 nivôse an II-22 germinal. — 7. *Idem*, 25 germinal-21 thermidor an II, 95 pages. — 8. *Idem*, 16 thermidor an II-9 nivôse an III, 112 pages. — 9. *Idem*, 14 nivôse an III-22 prairial, 86 pages. — 10. *Idem*, 24 prairial an III-15 nivôse an IV, 100 pages. — 11. Contribution foncière, 1791, cahier de 169

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pages (aux archives départementales). — 12. Etat-civil, 1792-1802, 3 reg. reliés pour naissances, mariages et décès.

Au fonds ancien inventorié il faut ajouter : 1. Charges et décharges par ordre chronologique, 1776-1791, un registre de 283 pages et un cahier de 68 pages (E. sup. 3178 bis). — 2. Registre paroissial de Saint-Martial de Cancon : baptêmes, mariages et sépultures, 1777-1792, relié (E. sup. 3180 bis).— Enfin j'ai constaté qu'à E sup. 3179 plusieurs feuillets des années 1594 et 1595 avaient été arrachés; il y était question des Montferrand, seigneurs de Cancon.

A *Castelnaud de Gratecambes*, j'ai trouvé quelques documents que j'ai triés et classés, pour la période antérieure à 1790 : *E sup. 3205 bis* (liasse de 38 cahiers ou feuillets détachés) : Fragments de registres paroissiaux de Castelnaud, Saint-Pierre de Cailladelles et Saint-Sulpice de Caillac qui n'ont pas été inventoriés; 1606-1770. — 2° E sup. 3207 bis, cahier de 24 pages : Information faite par Jehan Bruguière, sergent royal de Cancon, à la réquisition de Jehan de Boissonnade, docteur en théologie, sieur et prieur du Lédat, Marmande, Castelnaud, contre Jacques Garrigou, sergent royal à Cancon, et Pierre Charlet, son beau-frère (1643). — Le fonds révolutionnaire est ainsi constitué : 1° Contribution foncière, 1791-(?), 2 cahiers in-folio; 2° Etat-civil : Castelnaud, 1792-1801, et Cailladelles, an IV-an X, 2 volumes reliés.

Enfin, à *Agen*, les archives antérieures à 1790, inventoriées par M. G. Tholin, vont être, dans le courant de l'exercice prochain, versées aux archives départementales où nous leur ferons une place d'honneur. Elles sont extrêmement intéressantes et remontent à 1197. Le Conseil général, qui ne cesse de subventionner la ville d'Agen, a pris l'excellente habitude de déposer au Musée municipal les collections et objets d'art qu'il détient ou achète. La municipalité lui a proposé de verser au dépôt départemental les collections de documents historiques qui encombrent les locaux de la mairie. C'est une excellente mesure. Souhaitons qu'elle soit promptement exécutée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA FONT DE RACHÉ D'AGEN

Nous recevons la communication suivante, que nous nous empressons de publier.

« Dans une des séances de la Société académique d'Agen, je vous ai indiqué qu'au cours de mes lectures j'avais rencontré, bien par hasard, une explication possible du nom de « *Fon de Raché* », que porte une de nos plus anciennes rues d'Agen.

« Dans le tome Ier de ses *Portraits littéraires*, Sainte-Beuve nous dit que Boileau était souvent, à Baville, l'invité de M. le Président Lamoignon.

« Le poète, dans sa 6e épître, exprime à son hôte sa reconnaissance pour les plaisirs qu'il a goûtés dans ce séjour enchanteur. Il n'oublie pas la fontaine Polycrène, qu'il visitait si fréquemment que dans le pays on la nomma la *Fontaine de Boileau*.

« Sainte-Beuve reçu au château du Marais fut conduit à la fontaine Polycrène, et, au retour de cette promenade, adressa une épître à Madame la Comtesse Molé.

« S'adressant à Boileau :

Fier de suivre à mon tour des hôtes dont le nom
N'a rien qui cède en gloire au nom de Lamoignon,
J'ai visité les lieux, et la tour, et l'allée
Où des fâcheux ta Muse épiait la volée,
Le berceau plus couvert qui recueillait tes pas,
La fontaine surtout, chère au vallon d'en bas,
La fontaine, en tes vers Polycrène épanchée,
Que le vieux villageois nomme aussi *la Rachée*,
Mais que plus volontiers, pour ennoblir son eau,
Chacun salue encor Fontaine de Boileau.

« Sainte-Beuve donne cette note : « *Une rachée;* on appelle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ainsi les rejetons nés de la racine après qu'on a coupé le « tronc. Les ormes qui ombrageaient autrefois la fontaine, « avaient probablement été coupés pour pousser en rachée; « de là le nom. »

« Notre rue agenaise n'est plus ornée de sa fontaine et de sa rachée ombreuse et protectrice (1).

« Ecrasons les Vandales, pour lesquels nous sommes toujours impitoyables, sous cette malédiction que renferme la même épître :

Malheur à qui, docile au cupide intérêt
Déshonore le front d'une antique forêt,
Ou dépouille à plaisir la colline prochaine;
Trois fois malheur, si c'est au bord d'une fontaine.

BITAUBÉ.

---

(1) Nous croyons devoir rappeler que la fontaine de Raché se trouvait dans le quartier Saint-Antoine, à l'extrémité de la petite rue qui porte encore le nom de Fon-de-Raché, et au-dessous de l'éminence sur laquelle s'élevait ce qu'on était convenu d'appeler « *le Château* ». Elle fut l'objet d'importantes reparations d'abord en 1540, ainsi que nous l'apprend le registre des jurades de cette année (arch. municip. BB, 5, p. 172), puis en 1816, 1817, 1818 ,comme le dit Proché. « La source, écrit Ad. Magen, coulait au fond d'un bassin d'un « niveau extrêmement bas. On y arrivait par un double escalier d'au moins « vingt-cinq marches. Une grande et forte grille de fer l'entourait des deux « côtés, c'est-à-dire vers les deux rues qui, de l'Est à l'Ouest, aboutissent à « la fontaine. Nous avons vu, enfant, un jour d'inondation de la Garonne, un « homme se noyer dans le bassin devenu comme un petit lac. » Depuis plus de cinquante ans, la jolie fontaine de Raché a été sottement démolie pour faire place à une vulgaire borne-fontaine. C'est ainsi que chaque jour voit disparaître un côté pittoresque du vieil Agen.

PH. L..

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

La Culture morale à l'Ecole du Village, par M. le docteur Emmanuel LABAT. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 janvier 1914.)

Tel est le titre du quatrième article, paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier dernier, que M. le docteur Emmanuel Labat consacre à ses belles études philosophiques et sociales, sur l'*Abandon de la terre en Gascogne*, le *Problème de la natalité*, ou plutôt de « l'hyponatalité », la *Vocation du petit paysan*, et cette fois sur sa *Culture morale à l'Ecole*, « question complexe, s'empresse-t-il de « dire, difficile, surtout délicate, avec des points sensibles, même « brûlants. »

« On peut étudier l'enseignement moral de l'école, ajoute-t-il, à « divers points de vue d'un très grand intérêt. Le nôtre, modeste et « précis, est celui des résultats ; et en pédagogie comme en méde- « cine, le succès seulement nous touche. »

Ce souci du succès, M. le docteur Labat l'a jusqu'à l'obsession, « dans un pays où l'existence même de la race est mise en péril « par un mal dont le caractère essentiellement moral n'échappe « plus à personne. » Il aime le petit paysan ; il se penche sur son âme sans qu'il s'en doute ; il a reçu de lui plus d'une confidence, « sous le manteau de la cheminée, pendant que des flambées de bois « menu séchaient ses habits mouillés ; il l'a souvent accompagné « en voiture, soit qu'il revint de l'école avec son sac de toile bleue, « d'où sortait le goulot d'une petite bouteille vide, soit que, plus « grand, il portât, le soir, à l'aiguisage, les fers de la charrue « émoussés par le travail de la journée. »

Or, il veut son bonheur, car il le mérite. Sous une enveloppe quelconque, il est intelligent. « Ses yeux sont vivants et souvent beaux. « Ils éclairent le geste et la parole, celle-ci facile, animée, avec une « nuance d'amplitude dans l'image. C'est une vivacité intérieure qui « se répand au dehors. »

Cette intelligence a été bien cultivée. Car, l'enseignement intellectuel, M. Labat le reconnaît hautement, réussit à merveille. Pour-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quoi faut-il que l'enseignement moral échoue ? Car l'échec est formel, absolu. Tous le reconnaissent sans distinction d'opinions.

« Pourquoi cette âme reste-t-elle insensible à la culture profonde « et déterminante que l'école lui veut donner ? Elle reste froide, « réfractaire, fermée. » Tel est le cas, « continu depuis trente ans, « donc chronique, pénible, douloureux, qu'il faut chercher à étu- « dier. » Telles sont les causes qu'il s'agit de découvrir et d'analyser, « à la manière dont les médecins en usent avec les cas clini- « ques, en y mettant un peu de psychologie et de philosophie, phi- « losophie qui va nous permettre de pousser jusqu'au bout une ana- « lyse attristante, sans que notre confiance dans l'avenir en soit « ébranlée. »

En dix petits chapitres, où la distinction de la forme ne le cède en rien à la justesse du raisonnement, M. le docteur Labat analyse, avec son scalpel toujours sûr, les sources du mal moral qui empoisonne aujourd'hui les campagnes de France. Les âmes ne répondent pas. L'enseignement ne dépasse pas le livre et le cahier. « Il ne « traverse pas le plan de l'intelligence pour atteindre des régions « plus profondes, d'où il ressortirait sous forme de vie morale. C'est « donc qu'il y a quelque chose. »

Oui, il y a quelque chose, et même beaucoup trop de choses.

En premier lieu, la famille s'est entièrement transformée, et pas à son avantage. Il n'y a guère plus qu'un enfant dans le ménage ; et il est férocement égoïste. S'il aime, c'est pour recevoir davantage. « Le délicieux sourire des petites lèvres roses dans le berceau est « intéressé. Il fait gonfler le sein et jaillir le lait. » Plus tard, s'il se présente à nous avec une certaine gentillesse morale, elle est toute en surface. Au moindre choc le dessous apparaît, et il n'est point joli. L'enfant n'attend pas longtemps pour parler haut devant les parents réduits à parler bas. « La famille, cellule « sociale, école et foyer de toutes les vertus publiques, se dissout « par l'individualisme excessif, anarchique, stérilisant des jeunes, « car un tel excès est contre l'ordre et la vie. Il ruine la terre, en « brisant l'organisation familiale du travail agricole ; et il n'est pas « de source plus dangereuse de découragement pour la natalité pay- « sanne. »

Bien d'autres causes existent encore, étrangères à l'école, de l'échec de la culture morale de l'enfant.

Ce n'est pas tant, ainsi qu'on l'a dit, le fléchissement physique

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du paysan gascon, conséquence fatale de la faiblesse de la natalité, qui altère principalement son âme. Le cerveau reste intact. « Entrez « dans une école où tous les enfants se lèvent vivement en votre « honneur, le sourire aux lèvres, les yeux pétillants de curiosité ; « l'impression est très favorable. Elle sera meilleure encore, si vous « devenez l'ami et le confident des écoliers. » L'hyponatalité cependant ne doit pas être mise hors de cause, mais pour d'autres raisons. La plupart des fils aînés restent fils uniques. Or, certains auteurs estiment, peut-être avec raison, « que les aînés ne sont pas les mieux « doués, et qu'il y aurait progrès dans la valeur des enfants à me- « sure que les naissances se succèdent. » L'école est donc privée d'une foule d'écoliers excellents qu'une natalité plus élevée lui donnerait.

Autre conséquence : Le fils unique est indocile, capricieux, inabordable, parce qu'il a été affreusement gaté par ses parents, en Gascogne plus que partout ailleurs, chez les paysans plus que chez les bourgeois. Il n'aime pas ses parents. Peut-être les aimerait-il davantage si, à ses côtés, frères et sœurs se disputaient les caresses de la mère. Seul, il ne saura jamais l'héroïsme, la sainteté du dévouement maternel, qu'en termes émus dépeint M. le docteur Labat. Il en résulte donc une irrémédiable infériorité pour sa culture morale.

D'un autre côté, cette culture laisse les parents complètement indifférents. Pour eux, le savoir est tout. Ils ignorent le besoin de cette culture morale. S'ils l'entrevoient, elle doit être enseignée avec le reste. Ils n'ont pas à s'en occuper. La gratuité scolaire est ici une cause de leur éloignement. « Le moyen de s'occuper d'une affaire « qui ne vous coûte rien ! La plus modeste rétribution suffirait pour « améliorer immédiatement la fréquentation scolaire, parce que les « paysans veulent toujours de la marchandise en retour de leur « argent; et ils ne manqueraient pas d'aller de temps en temps à « l'école pour vérifier l'emploi de celui qu'ils ont donné. »

Et ici, une jolie page, où, rappelant le passé, M. Labat évoque le souvenir des trois juridictions par lesquelles passait l'écolier d'antan, celle du père, de l'instituteur, du prêtre, chacun ajoutant une peine différente à la faute de l'enfant, « qui apprenait ainsi, en en- « trant dans la vie, que la règle, l'obligation, le devoir, la morale « en un mot, y tiennent une place considérable, puisque les trois « hommes, qui fixaient le plus son esprit et son admiration, étaient « unanimes à s'en occuper avec lui. La tâche de l'Ecole en était sin- « gulièrement facilitée. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bien d'autres contingences de la vie rurale sont défavorables à la culture morale de l'enfant. M. Labat les énumère avec force détails.

D'abord les pratiques incessantes du maquignonnage, école de mensonge et de fourberie, qui chaque jour corrompt l'enfant.

Puis l'abolition presque entière du métayage, cette vieille institution, toute d'honneur, de loyauté, de respect, qui assurait la richesse de la terre, en était l'ornement et a donné à la France agricole ses plus beaux jours. « On ne se maintenait dans les métairies, écrit « M. Labat, que par une vie de travail, une conduite sérieuse, une « bonne tenue morale, excellent exemple pour les jeunes. Mais le « métayage perd chaque jour du terrain en Gascogne; ses meilleurs « éléments lui sont enlevés par l'acquisition facile de la terre; il les « remplace par les rapports médiocres de l'immigration; il est al- « téré par une foule de circonstances secondaires. Il ne peut plus « être un auxiliaire de la culture morale de l'Ecole. »

Et M. Labat de nous tracer le tableau le plus lamentable du sens moral du paysan devenu propriétaire et maître de son champ. Tous les arbres de sa nouvelle demeure sont immédiatement abattus. Les terrasses, les vieilles constructions, les perrons, les charmilles, tout ce qui portait encore la trace mélancolique et pittoresque du passé, rasés et remplacés par du neuf blanchi à la chaux. Les oiseaux eux-mêmes, hôtes fidèles du lieu, ne trouvent pas grâce devant lui. Comment les faire aimer à l'enfant, « lorsque le sentier qu'il suit chaque « jour est bordé de champs couverts de lacets; que les haies sont « remplies de pièges; que le fusil est toujours au bout du sillon. Au « printemps, on détruit les couvées; et pendant les soirées d'hiver, « on allume des torches de paille pour aller dans les bois assom- « mer sur les branches les pauvres chanteurs endormis. La capture « et le massacre sont incessants. »

Il n'est pas jusqu'aux vieux parents, dont on ne cherche à se débarrasser. On ne veut plus les garder à la maison. On les confie à l'Assistance publique ou au Bureau de bienfaisance, dont l'action ici est franchement démoralisatrice.

Je ne parle pas des Bourses que l'on a raison de multiplier à tous les degrés de l'enseignement, mais qui, d'après M. Labat, devraient être considérées comme une simple avance et remboursées plus tard par l'enfant, devenu grand.

Que de faits ne signale-t-il pas encore de plus en plus déplorables, dans l'ambiance générale !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'abord, les moyens de locomotion, rendus trop faciles par l'usage, non encore de l'automobile trop chère, mais de la bicyclette. « Car, dit-il, la facilité et la rapidité des déplacements, la mobilité, « la trépidation, la vitesse de la vie amènent de la surdité morale. » Aussi restent-ils sourds à la voix du maître les jeunes écoliers, lorsque ce dernier cherche à les émouvoir.

Ne faut-il pas compter aussi avec l'orgueil des parents, si fiers à la pensée qu'ils sont devenus les maîtres. Car, au village, hier encore, le paysan n'était rien. Il est tout aujourd'hui. Maître de la mairie, par elle du presbytère, de l'église, des cloches, il voit à ses pieds le sous-préfet, le préfet, le député, le sénateur. La terre est à lui seul. Aussi quelle griserie ! Comme il veut vivre, la femme ne pensant qu'à la toilette, l'homme qu'à la bombance, « à la table sur- « tout, qui pour le paysan ne vaut que par la viande ». Aussi comme elle est vraie, l'histoire de ce vieux métayer gascon qui, sur le point de mourir, n'a qu'une idée qu'il formule ainsi à ses enfants : « *Boli bezé lou pore !* » La viande et le vin, voilà les dieux du moment. Les légumes sont profondément méprisés. Et si le paysan apprécie le gibier, c'est surtout parce qu'il a la joie de l'enlever à son maître. Aussi disparaît-il sous une poursuite incessante. Pas un oiseau ne trouve grâce s'il est un manger passable.

« Bergeronnettes, qui, balançant votre queue, sautillez dans les « sillons, que vous sert de purger le champ des vermisseaux fumes- « les aux récoltes, d'être les amies du bouvier et de vous poser par- « fois sur la croupe des bœufs ? Votre chair a bon goût. Et nous « vous plaindrions, hirondelles, si la vôtre n'était pas détestable, « malgré tous les poétiques symboles que chaque printemps vous « nous ramenez. »

Le relâchement est donc partout, non pas seulement dans les mœurs proprement dites, mais dans ce qu'on entend, ce que l'on dit, ce que l'on pense, dans l'atmosphère morale, ou plutôt souverainement immorale, que respire l'enfant.

« L'idéal ancien s'est voilé, qui était religieux, efficace et puis- « sant. L'idéal nouveau s'avance, se dessine, se précise. Il marque « de son empreinte profonde l'armature sociale et lui donne une « vraie beauté; mais il n'a pas encore pris possession des âmes. La « vertu sociale monte; non celle des individus, qui plutôt descend...

« L'imprégnation religieuse s'est retirée de la surface, laissant « une croûte qui se dessèche et tombe, mais elle reste à l'entrée « des avenues profondes de l'âme qu'elle semble jalousement sur-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« veiller. » Et M. Labat de chercher à prouver que la *déchristianisation* du paysan (c'est le mot dont il se sert) est très superficielle, beaucoup plus que certains symptômes ne semblent l'indiquer, « et « par là même extrêmement nocive, son seul résultat étant de paralyser une discipline ancienne qui avait fait ses preuves, sans permettre l'action d'une discipline nouvelle, qui n'a pas d'ailleurs fait « les siennes... Le paysan déserte l'Église : mais pour des raisons « qui ne sont pas fondamentales. Il délaisse la religion, mais sans « rien mettre à la place, qui soit une équivalence psychologique et « morale. » Il n'a plus la foi, la clarté du jour nouveau étant contraire à la foi. Heureux d'être délivré de certaines contraintes morales que lui imposaient la religion, il la néglige, sans lui être hostile, et dans son âme, vide d'idéal et de foi, s'est creusé un vide qu'immédiatement a comblé « un matérialisme bas, lourd, épais, très toxique, qui détermine de l'anesthésie morale et n'offre à l'Ecole « qu'un terrain ingrat, où, d'une main encore novice, elle doit jeter « sa semence. »

Comment le fera-t-elle ? Et d'abord le fera-t-elle ? Oui, dit bien haut M. le docteur Labat; « car, nous continuons à mettre dans l'effort de l'Ecole, dont il est permis de penser que ni les méthodes, « ni l'esprit ne sont définitifs, les grands espoirs d'un *optimisme* que « rien ne saurait ébranler. »

Peut-être y a-t il dans cet optimisme quelque naïveté et même un peu de rêve. Cela, d'ailleurs, n'est pas pour déplaire à M. Labat « qui est optimiste, « parce qu'il y a dans la race des réserves de « richesse morale incomparables qu'on n'utilise pas et qu'on pourrait utiliser; parce que bien des choses ont été mal faites, mal « adaptées, qu'on pourrait reprendre et faire mieux; il en vaut la « peine, car c'est une question de vie ou de mort. Mais notre optimisme repose sur une raison plus générale et plus profonde; il « sort d'une source plus intime, plus riche et plus chaude. » C'est avant tout de l'impérieux désir de *vouloir vivre*.

Et dans des pages d'une haute éloquence, que le défaut de place nous interdit de reproduire ici, comme nous voudrions le faire, M. Labat met en lutte l'intelligence et l'instinct, et conclut par la victoire de celui-ci, surtout lorsqu'il est aidé par le cœur, duquel il attend beaucoup. Il cite, comme exemple, l'idée de régionalisme qui en ce moment travaille la France, et qu'il n'est pas sûr que l'intelligence comprenne bien. La page est trop couleur locale, pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que nous ne demandions pas à son auteur la permission de la citer tout entière :

« L'an dernier, sur les bords de la Baïse, dans notre voisinage, il « y a eu pour la première fois la fête des vieilles chansons patoises: « et comme on demandait à l'organisateur, non les motifs superfi- « ciels et secondaires, mais la raison profonde de son effort, lui « jeune médecin, d'un esprit scientifique, très ouvert aux idées nou- « velles les plus hardies, a simplement répondu : « On sent la mort « dans le pays; il faut l'éloigner. » Un appel fut lancé aux chan- « teurs, et de tous côtés des bords de la Garonne et de la forêt des « Landes, de l'Armagnac, pays de vignes, et du Bruilhois, terre de « labour, en foule ils accoururent. On entendit la chanson vespérale « du berger poussant ses animaux des prairies vers l'étable, les « couplets joyeux du vendangeur, qui, dans un geste dionysiaque, « *mouste* les jeunes filles, en écrasant sur leurs joues les grappes « oubliées, la monotone mélopée du laboureur, rythmée au pas lent « des attelages, douce et triste comme la vieille supplication de « l'homme demandant à la terre de le nourrir. De Nérac à Condom. « les maisons s'étaient vidées et la fête fut brillante. Des lettrés y « assistaient et y prirent un plaisir extrême. Mais il leur sembla que « l'âme paysanne n'était pas touchée, restait étrangère. Cependant, « quelques jours après, le hasard amène devant moi un couple de « paysans, qui, de fort loin, étaient allés entendre les chansons. Je « cherche l'impression. L'homme, gauchement, longuement, en « français me dit des banalités. Impatientée, la femme l'interrompit « et, laissant en patois éclater son âme : « *Jou, Moussu, baou tout « disé : à la cansoun dou bouè, ma calut ploura !* »

Et ici encore cette belle page, empreinte du plus pur patriotisme :

« Nous sommes optimistes, s'écrie M. Labat, parce que nous sen- « tons autour de nous l'énergique volonté de vivre. L'optimisme « vital de la France se voile sur certains points, mais il éclate sur « tant d'autres ! Aveugles ceux qui ne le voient pas et coupables « ceux qui le nient ! Chantecler claironne toujours. Chaque matin, « au Maroc, il sonne le réveil de nos colonnes, et, en Champagne, « sur le guidon de nos aviateurs, il perce les nuages que les vents « d'Est poussent vers nous. Il a lancé, ces temps derniers, quelques « appels plus sonores où l'on sentait l'alarme, et on sait de quelle « manière l'âme du pays s'est redressée pour répondre. Il a d'ail- « leurs d'autres chants, plus pacifiques, qui ne sont ni moins signi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ficatifs, ni moins beaux. Le vieux foyer brûle toujours. D'où « viendront les souffles vivifiants qui feront monter sa flamme en « gerbes triomphantes ? D'où, sinon de nous-même et de notre « effort d'éducation nationale, qui doit trouver là sa justification, « sa mesure et sa fin. C'est sur cette décisive épreuve qu'un jour « il sera jugé ! »

Après avoir recherché les causes extérieures à l'École qui paralysent son effort de culture morale, M. le docteur Labat est conduit naturellement et logiquement à se demander « si cette école ne porte « pas en elle-même, dans sa méthode et ses procédés, dans la forma- « tion et l'esprit de ses maîtres, dans la philosophie dont elle est « pénétrée, quelques raisons de son échec. »

Il pose très nettement la question, et, pour cette fois, n'en aborde pas l'étude. Mais il indique avec force dans quel sens l'enquête devra être faite, et qu'il faudra qu'elle porte sur un point capital, qui est précisément la philosophie dont l'école s'inspire.

« L'École, pour primaire qu'elle soit, telle que nous l'avons vou- « lue et faite, est l'expression de notre philosophie intellectualiste, « plus exactement de notre positivisme « scientiste. » N'aurait-elle « pas grand profit à puiser ses inspirations dans une autre philo- « sophie ?

« Cette philosophie est un positivisme nouveau, qui chaque jour « se précise et grandit, bien différent de celui de Comte, de Taine, « de Renan. Les esprits les plus éloignés les uns des autres », nous écrit M. le docteur Labat dans une page inédite, que nous sommes heureux de reproduire ici, comme conclusion à son bel article, « lui « témoignent une singulière faveur, que le grand public semble par- « tager. Il s'attaque à la complexité vivante du réel et veut épuiser « les possibilités de l'atteindre. Il est la philosophie de l'expérience, « mais à condition que cette expérience soit faite par l'âme tout en- « tière. Il veut qu'on s'écoute penser et davantage qu'on s'écoute « vivre. Il suit les idées en train de se vérifier dans l'homme tel qu'il « est aux prises avec la réalité de la vie, avec le dur et énigmatique « labeur qui la remplit. Il aime les forces, *quelles qu'elles soient*, « génératrices d'énergie et de beauté morales. En un mot cette « philosophie est *pragmatiste*.

« Elle a d'autres caractères. Elle répugne à un déterminisme in- « franchissable. Elle trouve en nous et hors de nous de la contin- « gence et du jeu; elle soulève l'âme, lui donne de l'air, des forces « et des ailes. Par elle, « bien des choses qu'on croyait abandon-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« nées, reprennent faveur », lisez le spiritualisme et les préoccupa-
« tions religieuses. Nous y revenons par la bonne voie, par la psy-
« chologie, par l'expérience complète du Moi pensant, *res cogitans*,
« en entendant ce mot *pensée* dans le sens le plus large, qui em
« brasse toute la conscience, toutes les activités de l'âme, formant un
« merveilleux et indivisible bouillonnement de force cognitive.....
« *Nous connaissons avec l'âme tout entière*. Et, de ce point de vue,
« bien des choses apparaissent sous un jour nouveau. »

M. le docteur Labat estime que lorsque les courants nouveaux de la pensée philosophique contemporaine auront pénétré dans la réalité journalière de notre vie individuelle, familiale, politique et sociale, quelque chose y sera changé.

« L'Ecole, écrit-il, est un chapitre important de cette réalité. L'In-
« fluence de la philosophie nouvelle, s'y substituant à l'influence
« scientiste, au fond matérialiste, sera un grand bienfait, un bien-
« fait d'apaisement. La neutralité scolaire, au lieu d'être difficile,
« gênante, froide et lourde d'inhibition, négative et stérilisante,
« comme elle l'est aujourd'hui, deviendra, sans cesser d'être rigou-
« reuse, aisée, souriante, positive et féconde, *soutenue par une égale*
« *curiosité pour toutes les formes de l'expérience humaine, par un*
« *égal respect, mêlé de reconnaissance, pour toutes celles qui sont*
« *nous, sources de force, de courage et d'allégresse devant le de-*
« *voir.* »

En lisant les pages substantielles et significatives par lesquelles M. le docteur Labat termine son article, on sent qu'il ne nous a pas encore donné sa pensée tout entière. Nous souhaitons qu'il nous la donne pour notre satisfaction et notre profit. En tous cas, nous applaudissons à son généreux effort pour sauver des choses qui nous sont chères entre toutes, l'âme de l'enfant, l'âme paysanne, la terre et la race.

PH. LAUZUN.

Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France. Edition critique publiée et annotée par Paul Courteault, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, t. II (1553-1563). — Paris, Auguste Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, 1914.

En 1908, M. P. Courteault publiait sur Blaise de Monluc, historien, une étude critique qui a reçu le meilleur accueil dans le monde savant. Un peu plus tard, pour mieux faire connaître le grand capi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taine gascon, le même auteur donnait une biographie de ce personnage. En 1911 paraissait le premier volume des *Commentaires*. Il en a été déjà rendu compte dans cette Revue. Le deuxième volume vient de voir le jour. Les autres sont en préparation.

Alphonse de Ruble, de 1864 à 1872, avait donné en cinq volumes in-8°, dans sa collection de la Société de l'Histoire de France, une édition des *Commentaires et Lettres* de Blaise de Monluc qui améliora singulièrement le texte des œuvres du capitaine gascon.

Par ses propres travaux, M. P. Courteault connaissait mieux que personne les défectuosités de l'œuvre de son prédécesseur. Il a essayé d'y obvier en donnant au bas de chaque page de son édition les variantes des divers manuscrits. A l'exemple de son devancier, il a multiplié les notes géographiques et biographiques. Pour réussir dans son entreprise, il a eu recours à de nombreux érudits. Grâce à ces concours, bien des erreurs ont pu être corrigées, bien des points obscurs éclaircis. Peut-on dire que la perfection a été atteinte ? Non. Pareille assertion serait téméraire. Mais du moins il faut reconnaître que les progrès sont des plus remarquables. Les érudits qui feuilleteront le nouveau tome seront surpris maintes fois de trouver élucidés des problèmes qui paraissaient devoir à tout jamais demeurer insolubles. Ce mérite de l'œuvre nouvelle de M. Paul Courteault est d'une telle importance qu'elle formera comme la caractéristique principale de l'actuelle édition des *Commentaires* de Monluc.

A l'auteur qui travaille avec tant de succès nous souhaitons un prompt achèvement de l'œuvre qu'il a entreprise. En même temps nous faisons des vœux pour que le public accueille avec une bienveillance marquée un livre si digne d'estime et d'intérêt.

Abbé J. Dubois.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE REGIONALE

Union historique et archéologique du Sud-Ouest. Congrès de Tarbes. — Nous recevons la communication suivante que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Monsieur et cher Collègue,

La Section centrale de l'*Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest* ayant décidé que le prochain Congrès régional se tiendrait cette année à Tarbes, sous les auspices de la *Société Académique des Hautes-Pyrénées*, nous avons l'honneur de vous prévenir que la date fixée par nous est celle du *mercredi soir 15 au dimanche soir 19 juillet*.

Pour le moment, nous vous prions de vouloir bien prévenir tous les membres de votre Société de la fixation de cette date, les engager à prendre part à ce Congrès, à préparer d'ores et déjà leurs communications et à nous en aviser le plus tôt possible.

Nous vous serions également reconnaissants de mentionner ce premier avis dans le plus prochain numéro du Bulletin de votre Société, et, si c'est possible, de le faire insérer dans les journaux de votre département, afin de donner à notre prochain Congrès toute la publicité désirable.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de nos confraternels sentiments.

Les Membres du Comité d'organisation :

Le Président du Comité, Comte de Roquette-Buisson, président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes; *le Vice-Président*, L. Camboué, vice-président de la Société académique, à Tarbes ; *le Secrétaire général*, J. Peyrafitte, avocat, secrétaire de la Société académique, 19, rue Brauhauban, à Tarbes; *le Trésorier*, H. Levens, trésorier de la Société académique, 39, rue Brauhauban, à Tarbes.

Nous avons fixé la date de notre Congrès en raison du 25e Con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grès eucharistique international, qui se tiendra à Lourdes du 22 au 26 juillet.

Règlement du Congrès.

Tarbes, mars 1914.

1° Le 5e Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest se tiendra à Tarbes du mercredi soir 15 au dimanche 19 juillet 1914.

2° Toute personne désirant prendre part au Congrès devra envoyer son adhésion, ainsi que la demande de billet de chemin de fer à demi-tarif, à M. Levens, trésorier du Congrès, 39, rue Brauhauban, à Tarbes, avec un *bon de poste de cinq francs* destinés aux frais d'organisation. Les membres de la famille des Congressistes pourront adhérer au Congrès dans les mêmes conditions.

3° Les membres de la Société académique des Hautes-Pyrénées, qui viendront prendre part au Congrès, devront également acquitter le droit de *cinq francs*.

4° Toute adhésion non accompagnée de cette somme sera considérée comme non avenue.

5° En échange de ce versement, chaque adhérent recevra une carte de Membre du Congrès, qui sera rigoureusement exigée à l'entrée des séances.

6° Les adhésions devront être formulées *avant le 1er juin 1914*.

7° Le prix du banquet et celui des excursions seront représentés par des cartes spéciales, qui devront être retirées le jour de l'ouverture, dans la salle des séances.

8° Les Congressistes qui désirent faire des lectures ou des communications sont priés d'en envoyer le titre exact et d'en faire connaître la durée probable à M. Jacques Peyrafitte, secrétaire général du Congrès, 19, rue Brauhauban, à Tarbes, *avant le premier juin 1911*.

9° Aucune lecture faite en séance ne devra dépasser quinze minutes.

10° La Société académique des Hautes-Pyrénées se proposant d'imprimer dans son Bulletin le compte-rendu analytique des séances qui sera distribué aux membres du Congrès, les auteurs sont priés de rédiger à l'avance un résumé de leurs communications, et de le remettre au secrétaire-général du Congrès. Celui-ci, sans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prendre néanmoins aucune responsabilité, s'efforcera d'utiliser aussi complètement que possible les résumés ainsi reçus.

Chaque Congressiste pourra se procurer un tirage à part de ses procès-verbaux au prix de revient.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

Mercredi 15 juillet. — Arrivée des Congressistes à Tarbes. — A huit heures et demie du soir, réception par la municipalité. Vin d'honneur.

Jeudi 16 juillet. — A huit heures du matin, séance d'ouverture dans la salle des fêtes de la Mairie.

De une heure à quatre heures, visite de la cathédrale, de la ville et des environs.

A huit heures et demie du soir, séance solennelle du Congrès : conférence de M. Graillot, professeur d'histoire de l'Art à la Faculté des Lettres de Toulouse, sur l'Art en Bigorre, avec projections.

Vendredi 17 juillet. — Excursion aux vallées d'Azun, Argelès, Luz, visites de la chapelle de Poueylaün, de l'église de Saint-Savin, de l'église fortifiée de Luz. — Départ à 5 h. ½ du matin en automobiles. — Déjeuner à Saint-Savin. — Retour à Tarbes vers 7 heures du soir.

Samedi 18 juillet. — A huit heures du matin, séance de travail.

A deux heures du soir, séance de travail. — A sept heures du soir, banquet.

Dimanche 19 juillet. — A dix heures du matin, séance de clôture. — L'après-midi, visite du Musée. — Fête Bigourdane au jardin Massey.

Dislocation du Congrès.

Le programme définitif et les feuilles d'adhésions seront envoyés en temps utile. — Les personnes désireuses de souscrire au Congrès sont priées de demander les feuilles d'adhésion à M. Jacques Peyrafitte, secrétaire-général du Congrès, 19, rue Brauhauban, à Tarbes.

* * *

Une église en péril : l'église de Tayrac (Lot-et-Garonne). — Sous la signature de notre collègue, M. le vicomte du Motey, nous lisons dans le *Soleil* l'article suivant, reproduit par l'*Avenir de Lot-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et-Garonne dans son numéro du 26 janvier dernier, et que la *Revue de l'Agenais* est heureuse de publier à sont tour :

« Les lecteurs du *Soleil* veulent-ils me permettre de plaider, auprès d'eux, la cause d'une de ces humbles églises de campagne dont M. Maurice Barrès s'est fait le grand et éloquent défenseur ?

« Celle dont je vais parler, l'église de Tayrac, se cache dans un coin charmant de la valée de la Séoune, affluent de la Garonne. Elle est bien vieille, puisqu'elle fut construite au onzième siècle par un Durfort, sur l'emplacement d'un oratoire édifié au sixième, près des ruines d'une villa gallo-romaine.

« Elle est bien vénérable, parce qu'en 1336, en haine de l'abbaye de Saint-Maurin, dont elle dépendait, et qui tenait pour la France, elle fut mise à sac par Fortanier d'Engarranague, sénéchal anglais; parce qu'elle fut incendiée pour le même motif, en 1356, par le Prince Noir.

« Elle n'a pas moins souffert pour la foi catholique, car elle fut incendiée par le huguenot Montgomery, en décembre 1561, et ravagée en 1733.

« A cette église, se rattache le souvenir de deux vaillants chevaliers : Ratier de Saint-Pey-Aval et Guillaume de Timbrune, seigneurs de Tayrac et gouverneurs de la forteresse de Puymirol, qui, sous Charles VI et Charles VII, conservèrent le pays à la France. Le second était le très proche parent de ce Timbrune qui releva Jeanne d'Arc blessée au siège de Paris.

« Aujourd'hui, cet édifice est dans un état lamentable de délabrement. Nef du onzième siècle, chœur et abside reconstruits en 1503, sacristie, ont besoin de réparations urgentes.

« Une voûte est étayée depuis dix ans, une lézarde profonde menace un gros mur. Il pleut partout. Les murailles semblent celles d'une étable croulante. Les pierres du campanile sont prêtes à se disjoindre.

« Le pays est pauvre, et le curé, un jeune prêtre, plein de zèle et de dévouement, m'a demandé d'intercéder en faveur du monument en péril, que quelques milliers de francs suffiraient à consolider et à remettre en état décent.

« Je le fais de grand cœur, connaissant cette église si intéressante, sur laquelle plane le souvenir protecteur, je l'espère, de faits historiques touchants.

« M. l'abbé Marc Ganibal, curé de Tayrac, par St-Maurin (Lot-et-Garonne) recevrait, avec une profonde reconnaissance, les offrandes qu'on voudrait bien lui adresser pour son église. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Rue Couture, rue Bladé, à Toulouse. — L'œuvre admirable de Léonce Couture, ancien professeur à l'Institut catholique de Toulouse, ancien directeur pendant plus de 40 ans de la *Revue de Gascogne*, est trop considérable, trop vivante aussi est encore la mémoire de notre compatriote d'adoption J.-F. Bladé, le folk-loriste gascon, pour que nous ne reproduisions pas ici, en lui donnant notre entière approbation, l'entrefilet suivant que nous lisons dans le dernier numéro d'avril de la *Revue de Gascogne* :

« Depuis plus d'un mois, Toulouse compte une rue Couture, une rue Bladé.

« Une notice accompagnant et justifiant ces dénominations nouvelles données à deux rues, nous apprend que les Toulousains ont voulu honorer en ces deux Gascons morts d'hier deux illustres représentants de notre esprit méridional qui ont bien mérité de notre Sud-Ouest.

« Cet hommage rendu à nos maîtres et devanciers dans l'œuvre de patriotisme régional, qui est la nôtre, touchera profondément leurs amis et admirateurs. La *Revue de Gascogne* est heureuse et fière de se faire l'écho de leurs remerciements envers tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la glorification posthume de son ancien directeur et de celui qui fut jusqu'à sa dernière heure son actif et fidèle collaborateur.

« Quand Auch se décidera-t-elle à suivre l'exemple de Toulouse qu'elle aurait dû précéder ?

« A. D. »

* * *

Un mandement inédit de Monseigneur Jacoupy. — A signaler aussi dans le même numéro de la même Revue, p. 156-161, l'analyse par M. B. Darmaillacq d'un mandement de Mgr Jacoupy, évêque d'Agen et d'Auch, à la date du 24 avril 1814, que ni M. l'abbé Delrieu, dans sa *Notice sur la vie et l'épiscopat de Mgr Jacoupy* (Agen 1874), ni J. Andrieu dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, ni surtout Saint-Amans dans sa *Cryptographie agenaise*, n'ont rappelé.

Est-ce parce que ce prélat, après avoir encensé Napoléon au lendemain de chacune de ses victoires, tourne subitement casaque à l'heure de ses revers et au jour de son abdication ? Mais Saint-Amans, dans son *Journal secret*, ne fait pas autre chose ? Toujours est-il que dans ce document l'évêque pousse un cri de joie exubé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rant et de reconnaissance pour les deux bienfaits qu'il annonce : la paix et le Roi. S'il ne reproduit pas *in extenso* ce curieux document, M. Darmaillacq en donne de nombreux extraits, permettant suffisamment de saisir les sentiments qui animaient à ce moment le cœur de notre trop changeant évêque, sentiments partagés du reste par la plus grande masse de la nation.

* * *

L'abbaye de Flaran classée comme monument historique. — Nous lisons dans le *Journal officiel* du 27 avril 1914 :

« Par décret du 7 avril 1914 : « Vu l'avis émis par la Commission « des monuments historiques le 28 novembre 1913 et tendant au « classement parmi les monuments historiques de l'ancienne *ab-* « *baye de Flaran*, à Valence-sur-Baïse (Gers). — Vu la lettre du « propriétaire, M. Amédée Laurans, en date du 30 décembre 1913, « n'acceptant cette mesure que sous réserve d'une indemnité ; — « Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ; — Vu la loi « du 31 décembre 1913, notamment l'article 5, paragraphe 2 ; — « La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-« Arts du Conseil d'Etat entendue ;

« Art. 1er. — *L'ancienne abbaye de Flaran, à Valence-sur-Baïse* « (*Gers*), *est classée parmi les monuments historiques.*

« Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-« Arts est chargé de l'exécution du présent décret. »

PH. L.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 mars 1914. — Présidence de M. Labadie-Lagrave

Au début de la séance, M. le président excuse M. Ph. Lauzun, secrétaire perpétuel, qu'une indisposition empêche d'assister à la réunion et fait des vœux pour son prompt rétablissement. La société s'associe à ces vœux. Un des membres présents, désigné par M. Lauzun, est charge du procès-verbal.

Dans la nuit du 12 avril 1814, Florian, un hardi chef de bande, mi-héros, mi-bandit, qui depuis l'Espagne harcelait l'armée de Wellington, attaqua avec dix-sept cavaliers et huit fantassins, les soixante-dix portugais qui occupaient Nérac et les mit en telle déroute que leur fuite ne s'arrêta qu'à 18 kilomètres, au village de Larrouzé. M. Jacques Amblard, grâce à une lettre de M. Jean Labat, son bisaïeul, précise tous les détails de cette affaire et fait justice du récit indigné de Saint-Amans qui voudrait faire passer ce fait d'armes, tout à l'honneur de Florian, pour un assassinat et un odieux massacre. Après leur victoire, les vainqueurs se retirèrent sans causer aucun désordre dans la ville. Cette lettre nous montre les populations accueillant avec joie les envahisseurs, espérant sans doute qu'ils mettraient fin à ces guerres dont ils étaient fatigués. Nous avons beaucoup de peine à comprendre cette attitude de nos pères faisant fête aux ennemis de la patrie, et nous trouvons autrement beau le sentiment de patriotisme qui dictait à Napoléon ces paroles adressées à ses grenadiers en leur faisant ses adieux : « La France elle-même a voulu d'autres destinées, vous, mes amis, continuez à la servir. »

M. Labadie-Lagrave ajoute que les récits entendus dans sa jeunesse corroborent ce que M. Amblard vient de dire sur le passage de Florian et des alliés dans la région de Nérac.

Lorsque Jean Gaspard Ferdinand Comte de Marchin se maria, en 1631, avec Marie de Balzac qui lui apporta en dot la seigneurie de Dunes, Le Double et Saint-Sixte, il était déjà célèbre. M. l'abbé Gayral retrace la physionomie de ce soldat heureux, ami de Condé avec lequel il se couvrit de gloire et qu'il suivit plus tard dans sa révolte. Ce fut alors, pendant la Fronde, qu'il guerroya dans nos contrées, déployant la plus grande activité. Quand Condé rentra en grâce et obtint le pardon du roi, Marchin ne fut pas compris dans l'amnistie. Il s'engagea alors au service des ennemis de la France, mais la fin de sa carrière fut assombrie par des revers. Ami des arts, il rebâtit somptueusement son château de Modave, près de Liège, sur les plans de l'architecte Jean Goujon. Il mourut à Spa le 21 août 1673.

M. le chanoine Durengues signale un article du Manuel général de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Instruction primaire datant déjà de 1910, dans lequel Bernard Palissy est fortement attaqué. L'auteur, M. Saint-Gilles, résumant un travail de M. Franchet, affirme que notre illustre compatriote ne fut pas l'inventeur de la céramique, qu'il fut pitoyable géologue et « le plus audacieux et le moins scrupuleux des plagiaires ». La Société estime qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir de ces attaques.

M. l'abbé Dubois ayant eu à examiner plusieurs documents du XVI^e^ siècle, fait remarquer quelques survivances philologiques intéressantes entre autres la forme du mot Cassanoil, employé au moyen âge, mais tombé en désuétude au XVI^e^ siècle, et l'emploi également des termes liards et sous dans quelques estimations de prix.

Séance du 2 avril 4911. — Présidence de M. Labadie-Lagrave

M. le Secrétaire annonce la mort de deux membres de la Société : **M. l'abbé Destrac, membre non résidant, curé d'Asquet depuis 55 ans,** qui, entre autres discours ou ouvrages religieux, a publié le *Récit d'un Pèlerinage à Jérusalem*, et M. Ch. de Batz de Trenquelléon, membre correspondant, ancien rédacteur en chef du journal bordelais *La Guienne*, dont les deux études historiques, *Henri IV en Gascogne* et *Le Vrai Baron de Batz*, ont été particulièrement remarquées. La Société adresse à leurs familles l'hommage de ses condoléances attristées.

La Section Centrale de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest vient de décider que le prochain Congrès régional se tiendrait cette année à Tarbes, sous les auspices de la Société des Hautes-Pyrénées, du mercredi 15 au dimanche 19 juillet. Elle engage tous les membres adhérents à prendre part à ce Congrès et à préparer d'ores et déjà leurs communications.

Ce n'est pas assez que la Société d'anthropologie de Paris, d'accord avec la plupart des Sociétés savantes, ait obtenu de l'administration des Beaux-arts et des deux rapporteurs de la loi sur les fouilles préhistoriques, au Sénat et à la Chambre, la suppression de l'article 6 qui paralysait toute initiative privée, cette Société demande encore que l'Etat ne puisse exercer aucun contrôle et que demeure intangible le principe de la liberté complète des fouilles scientifiques. Avant d'adopter une opinion aussi radicale, la Société d'Agen désirerait savoir comment s'exercera le contrôle de l'Etat; elle a donc besoin d'un supplément d'informations.

A propos des pièces d'or que les troupes de Wellington importèrent en 1814 en Gascogne, notamment la livre sterling, d'une valeur de 25 francs 22 centimes, M. Allègre est appelé à se demander quelle est l'origine de ce mot sterling. Il donne l'opinion de Du Cange, de Cambden, du docteur Walter Skeat, de Littré et même de Rabelais, et il conclut avec eux que les peuples germains des provinces baltiques avaient été dénommés Esterling; que ce sont eux qui ont donné leur nom à cette monnaie, admirablement frappée, d'excellente qualité, dont ils faisaient usage; et il rappelle de quelle faveur elle a joui auprès des populations gasconnes de 1814, signalant ce fait que le mot Esterling a longtemps été employé à Agen, sous la Restauration, comme adjectif servant de qualification lau-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dative à tout objet de consommation, dont la qualité était reconnue supérieure.

Ainsi qu'il l'a fait précédemment pour les trois articles, publiés déjà dans la *Revue des Deux Mondes* par M. le docteur Labat, sur l'*Abandon de la Terre en Gascogne*, le *Problème de la Natalité*, la *Vocation du petit paysan*, M. Ph. Lauzun lit son compte-rendu du quatrième article de notre distingue compatriote, paru dans le numéro du 15 janvier dernier, sur la *Culture morale à l'Ecole du village*, « question complète, délicate, avec des points sensibles, « même brûlants », et où M. le docteur Labat passe en revue les nombreuses sources du mal moral qui empoisonne aujourd'hui les campagnes de France, les décrit pour mieux les combattre, et, « malgré l'échec complet de la méthode scientiste, met encore, dans « l'effort de l'Ecole, les grands espoirs d'un optimisme que rien « ne saurait ébranler. »

Trois pièces de monnaie, et non des moins curieuses, viennent d'être découvertes au cours des fouilles entreprises sur le pech de Vitrac : d'abord, un denier de Louis XI dans les ruines du château; puis deux monnaies romaines, deux Galliens, dans le souterrain voisin; ce qui prouve, ajoute M. l'abbé Marboutin qui les montre à la Société, que ce point était occupé déjà au III^e^ siècle par les gallo-romains. Sur sa demande, la Société vote une somme de 100 francs pour la continuation de ces fouilles de Vitrac.

M. l'abbé Dubois présente enfin à la Société, avec les éloges qu'il mérite, le tome II des *Commentaires de Monluc*, publié par M. P. Courteault. L'abondance des notes et surtout l'excellente identification des noms de lieux et des capitaines gascons offrent, pour notre région, un intérêt exceptionnel.

PH. L.

Commission d'administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue historique. — *Mars-avril 1914.* — J. Flach, de l'Institut. Le comté de Flandre et ses rapports avec la couronne de France du IXe au XVe siècle (*suite et fin*). — G. Desdevises du Dezert : Les Jésuites de la province d'Aragon au XVIIIe siècle. — F. Lot : Encore la Chronique du Pseudo-Frédégaire. — Bulletin historique : Antiquités latines. Publications étrangères, par Ch. Lécrivain; Histoire de France. Epoque moderne (jusqu'en 1660), par Henri Hauser; Histoire des Pays-Bas, par Th. Bussemaker. — Comptes-rendus critiques. — Notes bibliographiques. — Recueils périodiques et sociétés savantes. — Chronique. — Index bibliographique.

Revue des Etudes historiques. — *Mars-avril 1914.* — Louis Madelin : La Jeunesse de Danton; ses débuts politiques. — François Rousseau : Les Sociétés secrètes en Espagne au XVIIIe siècle et sous Joseph Bonaparte. — Jacques Barth : L'Evolution de la question d'Orient. — Elphège Fremy : L'Académie et les femmes. — Comptes-rendus critiques. — Revues et publications des Sociétés savantes. — Chronique. — Livres nouveaux.

Revue de Gascogne. — *Avril 1914.* — Vicomte de Lary de Latour : Une affaire d'empoisonnement sous Louis XIII. — B. d'Armaillacq : Mandement de l'Evêque d'Agen sur le retour des Bourbons (avril 1814). — A. Degert : Les assemblées provinciales du clergé gascon. — A. Claverie : Au château de Mauvezin en Bigorre. — P.-J. Monbrun : Lettre inédite de l'abbé de Broglie à M. L. Couture. — Bibliographie : L. Le Grand : Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux archives nationales. — Wiederhold : Documents pontificaux sur la Gascogne : Guyenne. — P.-J. Monbrun : Baron de Bardies : Lettres inédites de Chateaubriand à une Couserannaise. — Notes diverses : J. Duffour : L'enseignement en Gascogne ; les Cigognes d'Irun. — A. D. : Rue Couture, rue Bladé, à Toulouse. — J. Lestrade : Sens du mot : « huque ».

Annales du Midi. — *Avril 1914.* — Duprat (Eug.) : Un faux évêque d'Avignon (Pierre, 1225). — Langfors (A.) : Le troubadour Guillem de Cabestanh (suite). — Mélanges et documents : 1. Ch. Babut : Bérenger, comte de Substantion en 898. — 2. J. Anglade : A propos d'un nom de lieu dans Peire Vidal. — 3. Le traitement du suffixe *anum* dans certains noms de lieu du département de l'Aude. — 4. Ant. Thomas : Dans les jardins d'Arpaillargues en 1397. — Comptes-rendus critiques. — Revue des périodiques. — Chronique. — Publications nouvelles.

Bulletin de la Société archéologique du Gers. — *3me trimestre 1913.* — Guerres de religion dans le Comté de l'Isle en Jourdain, par Saverne. — La paroisse de Vic-Fezensac par Baqué. — De la ressemblance de certains châteaux anglais avec nos châteaux Gascons, par Ph. Lauzun. — Jean Douillé, sculpteur, d'après les notes de Mgr de Carsalade. — La grande peur en Gascogne, par Brégail. — Les fêtes félibréennes d'Auch, par Ph. Lauzun. — M. le duc de Fezensac, par Lavergne. — *4e trimestre 1913 :* Deux comtes de Comminges, béarnais, au XVe siècle, par Jean de Jaurgain. — L'église de Flaran et l'architecture cistercienne, par R. Marboutin. — Couvents et confréries de Vic-Fezensac, par Baqué. — Vente du château de Rieutort à Louis XV, par Lamazouade. — La seigneurie de Duran, par Mme Dilhan. — La vie rurale en Gascogne, par l'abbé Lagisquet. — Les Luppé-Taybosc, par Mastron. — Eglise et couvent des Augustins de Marciac, par Métivier. — Une promesse de mariage au XVIIIe siècle par Despaux. — Découverte de tombeaux à Gaujan par P.-L. Saint-Martin. — Notes diverses. — Bibliographie.

Google

Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 3

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

41e Année. — Mai-Juin 1914

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1914

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOMMAIRE :

I *L'abbaye de Saint-Romain*, par le chanoine Durengues 189

II. *Cryptographie Agenaise ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817 de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans* (suite), publiée et annotée par R. Bonnat..... 226

III. *L'Ordre impérial des trois Toisons d'or et les Agenais*, par J.-R. Marboutin..... 245

IV. *Les Fouilles de Sos*, par A. Barthalès..... 249

V. *Les chefs-d'œuvre anciens et modernes traduits en langue gasconne*, par Labadie-Lagrave..... 253

VI. *Lois sur les monuments historiques*..... 258

VII. BIBLIOGRAPHIE : *Pour l'Histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest*, par P. Courteault (*Ph. Lauzun*). — Le Bienheureux Gabriel Maria O. F. M. et l'Ordre de l'Annonciade, par le R. P. Othon, O. P. M. (*J. Dubois*). 272

VIII. CHRONIQUE RÉGIONALE : *Histoire de la Gascogne*, par M. Louis Puech. — Société de Vesins. — Archives historiques de la Gironde. — Le cinquantenaire de la mort de Jasmin (*Ph. Lauzun*)..... 276

IX. Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen (mai-juin)..... 282

GRAVURE :

Abbaye de Saint-Maurin

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser directement* à M. LE DIRECTEUR, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	100	—	18 fr.

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

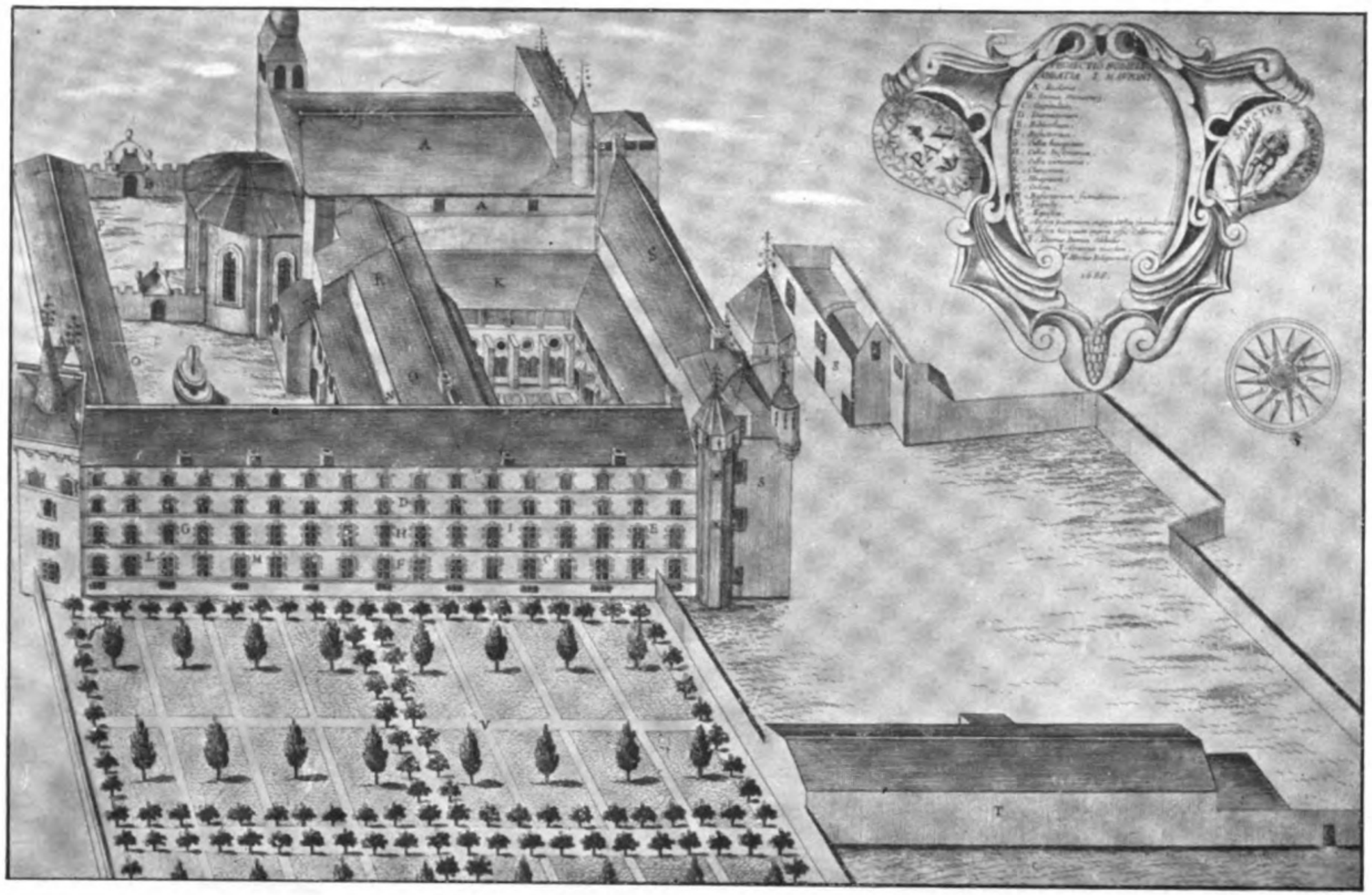

ABBAYE DE SAINT-MAURIN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'Abbaye
Sainte-Croix
sur les cou
lon agréable
de sa fon
miers occup
bertazie. *Hist*
par Gaillard
l'Abbé Laffe
noire, p. 6.
de la comtal
range les seig
et principaux bie
Au comte
dée par des
Bernard
p. 274 qu
lement du
seigneur et
dans *Anti*
La chroniqu
Saint-Maxen
blissement
Cluny. Elle
goire IX
p. 786.
Elle fut
massacrés
charle sans
fons de Tos
et la comte-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

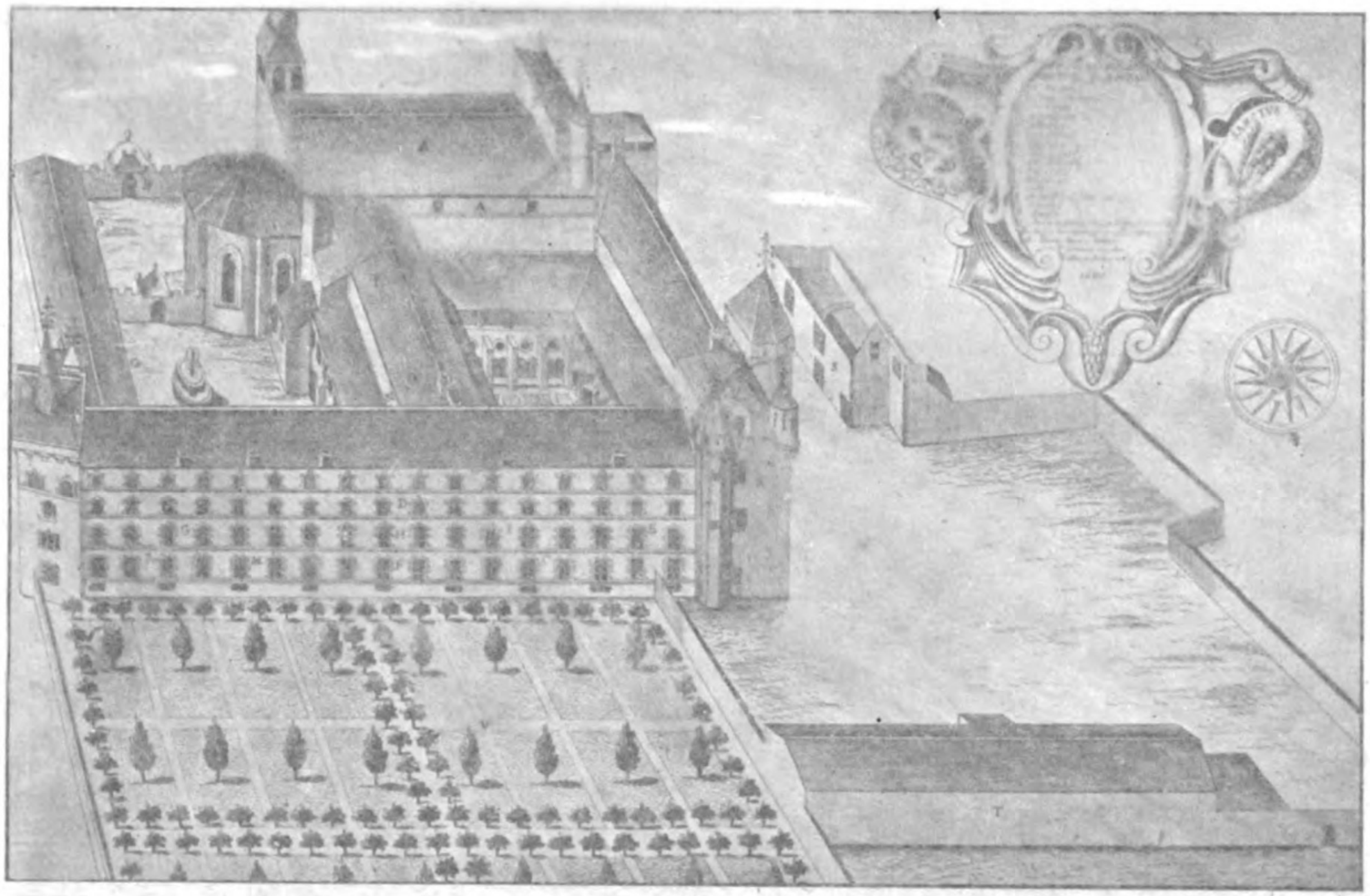

ABBAYE DE SAINT MAURIN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ABBAYE DE SAINT-MAURIN

IIISTORIQUE.

L'abbaye de Saint-Maurin, alias de la Sainte-Trinité, de Sainte-Croix et de Notre-Dame, était située en Agenais mais sur les confins des diocèses d'Agen et de Cahors, dans un vallon agréable et fertile. On ignore tout de ses origines et la date de sa fondation et le nom de son fondateur et la règle des premiers occupants. Elle existait avant 1040. (Dom du Laura, Labénazie, *Hist.* ms.). A cette date elle fut relevée de ses ruines par Guillaume de Durfort, seigneur de Clermont-Dessus. (Abbé Laffont, *Saint-Maurin pendant la période révolutionnaire*, p. 6, d'après une pièce insérée dans un vieux registre de la communauté de Saint-Maurin). *Nota.* Dom du Laura range les seigneurs de Clermont-Dessus parmi les premiers et principaux bienfaiteurs de ce monastère.

Au cours du xi^e^ siècle l'abbaye de Saint-Maurin était possédée par des laïcs. Un certain Bernard, surnommé Raymond, (Bernard-Raymond de Durfort, dit l'abbé Barrère, *Hist.*, t. I, p. 274) qui l'avait eue de son patrimoine, la donna, du consentement du vicomte Hugues, à l'abbé de Moissac, Hunald, son seigneur et son parent. (Charte tirée du Cartulaire de Moissac, dans *Antiquit. Bened. Probationes*). Par cette donation que la chronique de Moissac place en l'année 1082, l'abbaye de Saint-Maurin fut assujettie à celle de Moissac qui en fit un établissement bénédictin et l'affilia avec elle à la congrégation de Cluny. Elle devait reprendre son autonomie au temps de Grégoire IX (1227-1241). (Dom Estiennot, *Ant. Ben. Probat.* t. I, p. 786).

Elle fut saccagée peu après et perdit ses religieux qui furent massacrés. (Anduran, *Cartulaire de Moissac*, n° 6, 819). Une charte sans date, mais que le *Gallia Christiana* met aux environs de 1086, mentionne la restauration des édifices et la cons-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

truction de l'église. Il y est dit que Guillaume d'Osme permit aux religieux (nouveaux ou survivants) « de prendre dans le bois d'Aviol (à Corneillas près de Valence) tout ce qui était nécessaire pour bâtir l'église et leurs maisons. » (Dom Estiennot, *loc. cit.*, *carta III* [a]). L'église fut consacrée le 3 janvier 1097, par Simon, évêque d'Agen, assisté de Pierre, évêque de Lectoure, comme en fait foi cette inscription qu'on lit encore aujourd'hui sur la tour du clocher : « Anno millesimo nonagesimo septimo « ab incarnatione Domini, tertio nonas januarii, hanc aulam « Symon sacravit presul Agenni cum Petro Lectorensi episcopo, in nomine Sancte Trinitatis et honorem sancte Crucis, « et sancte Marie, et sancti Maurini et omnium sanctorum « Dei. »

Après quoi il faut sauter deux siècles pour trouver un fait saillant à signaler. Ce n'est pas à dire pour cela que pendant ce long espace de temps l'abbaye ait joui de cette heureuse paix des peuples qui n'ont pas d'histoire. Mais la perte des documents détruits et brûlés dans la suite avec l'abbaye elle-même condamne l'annaliste au silence. Des auteurs comme les MM. de Sainte-Marthe, Dom Estiennot, l'abbé du Tems ont avancé, selon toute vraisemblance, mais sans fournir de précisions, que pendant la guerre des Albigeois si fatale à tout l'Agenais, notre monastère n'avait pas été épargné. De fait, vers le milieu du XIII[e] siècle, l'abbaye devait être un monceau de ruines puisqu'aussi bien nous voyons abbé, moines et serfs décamper en masse et chercher dans la nouvelle bastide de Puymirol un asile plus confortable et plus sûr. (Charte de Raymond VII, datée de Toulouse les ides de mars 1247 dans : *Notice sur les abbés de Saint-Maurin*, p. 16.)

Après chaque ouragan, l'abbaye, avec une inlassable constance non seulement réparait ses brèches et reconstituait son capital anéanti, mais acquérait sans cesse de nouvelles possessions qu'elle mettait aussitôt en pleine valeur. C'est à elle que le bourg de Saint-Maurin, formé au cours des XII[e] et XIII[e] siècles, doit son existence. Pendant la même période, en des déserts comme à Lalande, à Tayrac, à Saint-Sixte et Gandaille dans l'Agenais, à Montjoy, à Montmagnerie, à Lavelanède, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Vincent de Lespinasse dans le Quercy, elle a créé, de toutes pièces, autour d'autant de prieurés essaimés par elle, des centres de population agricole qui subsistent encore. On a pour la seule paroisse de Lalande, une vingtaine de chartes échelonnées de 1259 à 1300 portant concession de terres aux colons qui affluaient sur ses domaines. (*Nota*. M. l'abbé Dubernet possède une copie de ces documents tous écrits en langue romane). Son patrimoine qui devait peu changer dans la suite, prit à la même époque toute son extension. Il englobait notamment 25 cures avec leurs annexes, 12 du diocèse d'Agen et 13 de celui de Cahors. A quoi il faut ajouter certains droits féodaux importants, la seigneurie de Saint-Maurin et pendant un temps celle de Ferrussac (1), le marché de Clermont-Dessus perdu de bonne heure, le moulin de Trasal, le péage de *La Pierre qui marche* (*Petra caminans*) et jusqu'au privilège accordé à l'abbé par Edouard Ier de chasser dans la forêt de Gaure et d'y prendre chaque année dix sangliers et dix chevreuils.

D'où il n'y a pas à s'étonner si, vers la fin du XIIIe siècle, les abbés de Saint-Maurin figurent parmi les principaux seigneurs de la province. L'un d'eux, Gausbert Girval, fut l'homme de confiance d'Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc de Guyenne. Ce prince le chargea de plusieurs missions importantes dont on peut voir le détail dans *Notice sur les Abbés de Saint-Maurin*, p. 20 et ss., et dans *Guyenne hist. et monum.*, loc. cit. Le même abbé ou son successeur immédiat — on ne sait — fut député par le clergé de la province auprès de Philippe-le-Bel pour obtenir justice contre les gens de loi qui, dans l'Agenais et le Périgord, ne cessaient d'empiéter sur les droits de l'Eglise. Son ambassade eut d'ailleurs un plein succès.

---

(1) En 1423-1424, Jean de Mote (de Mota), seigneur de Ferrussac, vendit à Guillaume d'Albusse, abbé de Saint-Maurin, la seigneurie de ce nom pour 28 écus d'or et 80 livres. (Acte passé à Clermont-Dessous, dans l'église de Sainte-Victoire, le 30 août 1424.) Le 17 novembre 1444-1445, l'abbé de Saint-Maurin poursuivit, devant le Parlement de Toulouse, Jean de Beauville qui s'était emparé du château de Ferrussac et de ses dépendances. Il y eut une transaction.

Par acte passé à Montjoy le 24 octobre 1451-1452, l'abbé, en considération des services rendus à l'abbaye par Jean de Beauville, abandonna à ce baron la seigneurie de Ferrussac moyennant une légère compensation. (*Chronicon.*)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Par contre la prospérité de l'abbaye l'exposait à toutes les convoitises des barons, ses puissants voisins. Ceux-ci, qui ne reconnaissaient guère d'autre droit que la force des armes, n'étaient que trop portés à faire des incursions sur des terres mal défendues, d'y opérer de fructueuses razzias, d'y extorquer de lourdes rançons. Il fallait à tout bout de champ recourir à la protection du suzerain temporel et même du Souverain-Pontife. « Cinq lettres d'Alphonse de Poitiers (1267), aussi bon justicier que Saint-Louis, son frère, répondent aux griefs des moines de Saint-Maurin. On usurpait leurs droits, on volait leur bétail et le bois de leurs forêts. Pour comble de malheur, le sénéchal d'Agenais, appelé à leur aide, leur avait extorqué la somme énorme de 500 livres ». (G. Tholin, *Hist. des Com.*, p. 46. — Cf. *Correspondance d'Alphonse de Poitiers*, t. I, pp. 275, 311, 312 et t. II, p. 167). Une lettre de Clément V, datée de Lormont le 5 novembre 1308, nous montre à quels excès se laissaient aller parfois contre les biens et les personnes de l'abbaye, les gros féodaux d'alentour : « Dilectis filiis Grimoardo « de Altis vineis et Bertrando de Garno ac Geraldo de Butino « canonicis ecclesiarum... Quia nonnulli sic in malitia delec- « tantur ut voluntatis libito abstinente ruptis habenis ad illi- « cita relaxato religiosas personas super bonis suis, Dei ti- « more postposito, multipliciter molestare præsumant, con- « suevit Apostolica Sedes personis ipsis contra pravitatem ta- « lium, salubri remedio, subvenire per quod eorum bona tuta « permaneant, molestatorum ipsorum compescatur temeritas « et aliis aditus committendi similia præcludatur. Ex parte « siquidem dilecti filii Jordani abbatis monasterii de Sancto « Maurino, ordinis Sancti Benedicti Agennen. di. fuit exposi- « tum coram nobis quod nobiles viri Bertrandus de Fumello et « Arnaldus de Duroforti, milites, Arnaldus de Bovisvilla, Ar- « naldus Guillelmi de Labarca, filius predicti Bertrandi ac « Bertrandus de Duroforti de Capella, domicelli, dictarum « Agennen. et Caturcen. diocesium, in reprobum sensum dati « et ad illicita opera manus avidas extendentes, associatis sibi « nonnullis aliis eis in hac parte complicibus cum non modica « multitudine armatorum tum equitum quam peditum elevatis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« vexillis, cum tubis et buccinis contra bonos mores patriæ et
« observantiam pacis ad locum dictum de Lalanda, ad predic-
« tum monasterium pertinentem, hostiliter accesserunt dic-
« tumque locum more satellico expugnantes aulam et turrim
« dicti loci totaliter destruxerunt, rebus inibi existentibus
« exinde ac molendinis dirutis domos et blada hominum ibi-
« dem commorantium necnon et quasdam decimas dicti mo-
« nasterii sub protectione Sedis Apostolicæ de mandato nostro
« per dilectum filium... abbatem monasterii Belleperticæ, Cis-
« terciensis ordinis. Tholosan. di. positas, ignis incendio con-
« sumpserunt, nec hiis contenti sed mala malis cumulantes,
« fractis hostiis parrochialis ecclesiæ loci prædicti, res infra
« ipsam ecclesiam, causa tuitionis et custodie positas necnon
« calicem, libros, pannos sacros et alia sacra vasa ac orna-
« menta dicte ecclesie exinde more predonico asportarunt,
« quodam monacho dicti monasterii qui ad ipsum locum cum
« quibusdam familiaribus dicti abbatis accesserat cum qua-
« dam lancea letaliter vulnerato. Iidem vero nobiles priora
« prioribus commitentes locum seu villam de Tayraco spec-
« tantem ad monasterium de Sancto Maurino predictum, nec-
« non et domos ibidem morantium ruinis et incendiis des-
« truxerunt, multis rebus nequiter asportatis exinde ac quo-
« dam homine, qui tunc inibi habitabat per eos miserabiliter
« interfecto, alias dicto Jordano abbati per incendia et rapi-
« nas et alios nepharios actus, dampna gravia et injurias irro-
« gando, ex quibus idem Jordanus abbas dictumque suum
« monasterium in vigenti millibus librarum Turonensium par-
« vorum et ultra dampna pertulisse dicuntur in dictorum no-
« bilium animarum periculum, Apostolicæ sedis nostrumque
« contemptum et scandalum plurimorum. Quia igitur delicta
« tam gravia et tam enormia que Deum offendunt et homines
« scandalizant non sunt equanimiter toleranda, nos volentes
« ipsi Abbati ejusque monasterio contra insolentias et conatus
« talium salubriter providere, ac de circumspectione vestra
« plenam in Domino fiduciam obtinentes, discretioni vestre
« mandamus quatenus, vocatis predictis nobilibus, inquiratis
« super hiis plenius veritatem et, si per inquisitionem hujus-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« modi reperiretis ita esse, eosdem nobiles ad satisfactionem
« condignam de premissis per excommunicationis in personas
« et interdicti in terras eorum sententias, appellatione remota,
« ratione prœvia compellatis, invocato ad hoc, si opus fuerit,
« auxilio brachii secularis. Quod si non omnes hiis exequendis
« potueritis interesse, duo vestrum nichilominus exequantur.
« Datum apud Laureum-montem, Burdigalen. di. nonas no-
« vembris, anno tertio. (Regist. Clemen. P.P. V, cap. 940,
« f. 187, b.) »

Trois ans plus tard justice n'était pas faite comme nous l'apprend un acte du 3 juillet 1311, rapporté par Dom du Laura. (*Notice*..... p. 25.) On conçoit que ne pouvant compter sur ses protecteurs naturels trop souvent impuissants, l'abbé ait cherché à se défendre lui-même par ses propres moyens. Il arma ses gens, se mit à leur tête et fit en 1314, sur les limites de son territoire, une sorte de démonstration militaire qui lui attira une mauvaise affaire avec les officiers du roi d'Angleterre. (Voir *Notice*... p. 27.)

Malheureusement en même temps que la cuirasse et le casque, l'abbé de Saint-Maurin avait pris des habitudes qui convenaient beaucoup plus à la licence des camps qu'à la sainteté des cloîtres. A son tour il fut dénoncé au Saint-Siège, par ses propres religieux, comme le prouve une lettre de Jean XXII où sont exposés ses prétendus méfaits : « Lectoren., Agennen. et
« Condomien. officialibus. — Fuit expositum pro parte Joan-
« nis Fornerii et Guillelmi Bruni, mon. monast. S. Maurini
« O. S. B. Agennen. di. qui personaliter ad S. A. accesserunt,
« quod frater Jordanus, abb. dicti monasterii bona tam mo-
« bilia quam immobilia ejusd. monast. dilapidat ac alienat
« necnon in diversos alios defectus elabitur verberando dictos
« monachos et percutiendo eosd., ac dictus abbas incontinen-
« tiæ vitio laborat, permittendo quod quidam mon., socii et
« contubernales ipsius, teneant prope monast. publice concu-
« binas, et alia diversa crimina patravit. Unde mandat PP.
« eisdem ut se informent super prœmissis, et veritatem in
« scriptis redactam PP. nuntient, ac etiam citent dictos abbat.
« et alios culpabiles ut infra terminum peremptorium compe-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« tentem personaliter Apost. conspectui se præsentent. (21 mai
« 1318.) »

Ces désordres ne devaient pas tarder à attirer sur le monastère et sur les moines prévaricateurs toutes les rigueurs de la colère divine. Quand éclata la Guerre de Cent ans (1337), à la suite de l'échauffourée de Saint-Sardos (1327), l'abbaye qui jusque-là, par une sage politique, avait su se concilier la faveur des rois d'Angleterre, ducs de Guyenne, sans s'aliéner les rois de France (Cf. *Notice*... pp. 21 et 22), prit nettement, à son grand honneur mais pour son malheur, parti pour la France. En 1346 le fameux comte de Derby, Henri de Lancastre, se jeta sur elle avec ses troupes, la livra au pillage, l'accabla de réquisitions et ne la quitta qu'après l'avoir saignée à blanc. Pour la dédommager un peu le fisc lui consentit un imporlant dégrèvement. (Voir dans *Notice*... p. 29, lettres patentes de Charles Ier, roi de Navarre, lieutenant du roi de France, datées d'Agen le 15 septembre 1351.)

Elle n'était pas remise de cette secousse, lorsqu'en 1355 ou 1356 le Prince Noir la fit brûler avec le bourg de Saint-Maurin. Huit ou dix religieux périrent dans les flammes et tous les titres furent anéantis. Cette fois le désastre était complet et paraissait irréparable. Les tenanciers affolés parlaient d'émigrer en masse. On fut obligé, pour les retenir, de leur accorder des privilèges qui furent codifiés en 1358 sous le nom de *coutumes*. Ces coutumes confirmées en 1491, ont été publiées en 1890 par M. Emile Rebouis. (Les *Coutumes de l'Agenais*, *Monclar*, *Monflanquin*, *Saint-Maurin*.) — L'abbé et les quatre religieux survivants allèrent s'établir à Puymirol grâce à la générosité de Charles V. Ce prince, en effet, leur donna la jouissance des églises de cette ville dont les rois de France avaient le patronage. Le Pape approuva cet arrangement comme l'atteste cette lettre de Clément VII en date du 13 octobre 1380: « Dil. fil. Abbati mo-
« nasterii Moysiaci, Caturcen. dioc... Pia devotorum... Exhibi-
« ta siquidem nobis nuper pro parte dil. fil. Arnaldi Abbatis et
« conventus monasterii Sancti Maurini, ord. S. Ben. Aginnen.
« dioc., petitio continebat quod monasterium ipsum propter
« guerras, que diutius in partibus illis viguerunt... adeo fuit et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« est destructum ac in suis redditibus diminutum, quod ex illis
« qui modernis temporibus 60 lib. paris. valorem annuum...non
« excedunt, non possunt, ut convenit sustentari — [cum ipsi
« in ecclesia Beatæ Mariæ loci Grandiscastri, alias de Podio-
« muroli, parrochiali ecclesiæ Sancti Severini ejusdem loci
« prædictæ diocesis annexa, possent securius quam in dicto
« monasterio commorari, concedit facultatem se transferendi
« ad dictum locum, dummodo ad id interveniat assensus Ca-
« roli Francorum regis illustris, ad quem prædictæ ecclesiæ
« Sancti Severini jus patronatus pertinet, proviso tamen quod
« ecclesia Sancti Maurini ad prophanos usus minime transfe-
« ratur.] Dat. Avenione iij id. octob. an II. (Reg. Aven. Cle-
« ment VII, n° 20, fol. 416. — Voir encore sous la date du
« 1er novembre 1393, dans Reg. Vat., Clement. VII, n° 307,
« fol. 448). — (Cf. Denifle, *La Désolation des Eglises*... etc.,
« p. 645). » — Les religieux avaient pris possession des deux églises le 10 janvier 1379 (?) après avoir obtenu du roi Charles VI des lettres de confirmation. (*Notice*... p. 31). Au nombre de 25 en 1324 (Chronicon, p. 99), de 17 encore en 1337 (*Ibid.*), ils n'étaient plus que 3 en 1402, plus que 2 en 1430 pour procéder à l'élection de l'abbé. (*Notice*... pp. 31 et 33.) Encore n'étaient-ils moines que de nom. (Cf. *Notice*, p. 33). La conventualité ne fut rétablie à Saint-Maurin qu'après 1448 sous l'abbatiat d'Hugues du Tilhet qui commença à mettre un peu d'ordre dans les affaires de l'abbaye. Cet abbé, dit dom du Laura, « logea 12 ou 13 religieux, qu'il avait presque tous reçus, en des chambres faites de torchis avec des séparations de tables ». (*Abrégé de l'Histoire de Saint-Maurin*, *loc. cit.* p. 413). Cette installation sommaire durait encore à la fin du XVe siècle comme nous l'apprend cette déposition d'un témoin oculaire faite dans une enquête de l'année 1564 : « Magister Johannes
« Amilhau, sacerdos loci Sancti Maurini, annos natus octo-
« ginta vel circiter... asserit... se vidisse monasterium hoc
« constare uno cubiculo pro abbate, altera pro hospitibus et
« duodecim vel tredecim cellis e luto et asseribus confectis pro
« totidem monachis. Quæ cellæ constructæ videntur ab abbate

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Hugone, qui restaurationi hujus monasterii manum primus « admovit et quidem circa annum 1460. (*Chronicon.*) »

Or il arriva sur ces entrefaites que l'abbaye tomba en commende, que les trois premiers abbés commendataires qui la possédèrent pendant près d'un siècle, appartinrent à une même famille et y furent nommés très jeunes, à peine âgés de 20 ans. Ces conditions jugées très sévèrement par le droit canon et par l'histoire, furent au contraire très favorables à notre monastère. On ne regarde pas aux sacrifices quand il s'agit de donner de la plus-value à un bien que l'on considère comme son patrimoine, dont on espère jouir longtemps et que l'on compte transmettre aux siens. Ainsi raisonnèrent, sans doute, les trois abbés de Lustrac, et plusieurs arrêts du Parlement aidèrent d'ailleurs leur bonne volonté. Le premier, Herman, assura à sa maison la possession de l'abbaye. Le second, Bertrand, fit construire vers l'an 1500 le château abbatial. Le troisième, Jean, fit bâtir le cloître, le chapitre et le couvent proprement dit. Le tout était terminé en 1545.

Valéri, qui visita cette abbaye le 10 septembre 1551, la trouva en très bon état. « Il n'y a, écrit-il dans son verbal, aucune ruine, ains est bien réparée et entretenue et le nombre des religieux y est. » Cependant une nouvelle tempête grondait déjà à l'horizon. Dix ans plus tard, le 19 octobre 1561, l'abbé, Jacques de Pompadour, faisait signifier par acte public, aux religieux réunis en chapitre, que dans les paroisses dépendantes de l'abbaye, on ne payait plus la dîme sous le prétexte que les églises ayant été démolies, les autels renversés, les croix et les saintes images brisées et brûlées, on n'y disait plus la messe, on n'y administrait plus les sacrements, tout cela par suite du changement de religion. (*Chronicon.*)

Hæc initia dolorum ! Le 6 décembre 1561 une bande de huguenots fit irruption dans l'église pour la piller. Tout ce qu'ils ne purent pas emporter : autels, tableaux, rétables, balustres, etc. ils l'amoncelèrent dans la nef et y mirent le feu. Les flammes gagnèrent la charpente qui s'effondra. (*Chronicon.*) Le fait est attesté par la déposition du représentant de l'abbé dans la grande enquête de 1572. Ce témoin se présenta le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3 février et dit « que ès premiers troubles ceulx de la prétandue nouvelle religion réformée rompirent et brisèrent lad. église de l'abbaye et emportèrent tous les joyaulx et ornemens d'icelle. » (Arch. dép., Fonds de l'Evêché.)

Jusqu'au mois de mai les religieux restèrent comme terrés dans leurs cellules. Vers cette date, encouragés par Monluc, ils commencèrent à se réunir dans la sacristie pour y célébrer l'office. Puis ils actionnèrent l'Abbé devant le Parlement de Bordeaux pour le forcer à porter à la situation des remèdes convenables. Cette cour rendit un arrêt le 20 mai 1564, par lequel l'Abbé était condamné à fournir 10,000 livres pour la réparation de l'église, à tenir 17 moines dont deux seraient chargés de former les novices aux bonnes mœurs et aux belles-lettres, conformément à un acte du 6 juillet 1337, et enfin à introduire la Réforme dans l'abbaye et à s'adresser pour cela à l'abbaye de Fleury (Saint-Benoit-sur-Loire). L'Abbé, prétextant l'insuffisance de ses revenus, demanda au Roi la cassation de cet arrêt. Invité à fournir des explications, le Parlement écrivit au Roi le 30 janvier 1564/1565, par la plume du procureur-général de Pontac, pour justifier point par point sa décision et requérir contre l'Abbé qui avait dissimulé au Roi une partie de ses revenus : « Ideoque infligenda est illi mulcta « ut sit in exemplum aliis abbatibus et ecclesiasticis prælatis, « contra quos tam monachi quam alii Regis subditi sexcentis « hujusmodi expostulationibus senatûs aures quotidie pul- « sant. » Cependant, sur les instances du Roi, il consentit à donner le 21 août 1565, un autre arrêt qui réduisait à 10 prêtres et à 2 novices, le nombre des religieux. (*Chronicon.*) L'abbé fit aussitôt couvrir l'église, redresser les neuf autels, dont sept furent garnis, faire les sièges du chœur, meubler la sacristie d'ornements de soie et fournit le chœur de livres. (*Abrégé*, loc. cit., p. 415.) Le 20 avril 1566, Herman de Sevin, juge-mage d'Agenais et de Gascogne, chargé de vérifier l'exécution de l'arrêt, trouva l'église bien réparée. Il fit même prêcher devant lui et en présence de quelques habitants le religieux désigné comme prédicateur. On lui affirma que ce moine s'acquittait bien de sa fonction. (*Chronicon.*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce ne fut là qu'un répit de courte durée et l'abbaye devait ressentir jusqu'à l'Edit de Nantes tous les contre-coups de la guerre civile. Elle eut beaucoup à souffrir des passages de troupes notamment au mois d'octobre 1568 et au mois de juillet 1569. Cette même année 1569, au mois de novembre, tous les objets précieux que l'on avait pensé mettre en sûreté au Bourg-de-Visa, localité distante de quatre lieues, furent enlevés par les coureurs de l'armée protestante établie à Montauban. (*Chronicon.*)

En 1680, deux fermiers de l'abbaye, aidés de quelques huguenots, s'emparèrent de la maison de l'abbé. Un moine qui avait tardé à déguerpir fut précipité d'une fenêtre et achevé à coups de dague par un certain Fraisse. La bande, sous le commandement d'un nommé Antoine Dumoulin, s'installa dans le monastère comme dans un fort, d'où elle terrorisa et rançonna le pays pendant trois mois. De passage à Agen, le maréchal de Biron, gouverneur de Guyenne, fut informé de ces faits. Il chargea un de ses officiers, Jean Duplessy de Carbonnières, sieur de Saldebru, d'aller remettre l'ordre à Saint-Maurin. Ce gentilhomme chassa les brigands le 15 août et mit à leur place une petite garnison de 13 hommes. Le remède fut pire que le mal. Les soldats se mirent à mener joyeuse vie aux dépens de l'abbé. Celui-ci se plaignit et obtint du maréchal, le 10 octobre, que l'abbaye fût confiée au seigneur de Brassac, son parent. Les soldats ne décampèrent que le 16 novembre et dans l'intervalle ils firent main basse sur le blé, le vin et autres denrées appartenant à l'abbé et emportèrent le tout comme butin de guerre au château voisin de Saldebru. Puis ils commirent dans le bois de Brouillol, dépendant de l'abbaye, les pires dégâts. Le même jour qu'il la débarrassa de ses hôtes fâcheux, M. de Brassac confia l'abbaye aux soins de M. d'Angosse. Ce dernier y rappela les moines le 1er avril 1581. (*Chronicon.*)

Bien peu répondirent à l'appel. La communauté qui comprenait 12 religieux en 1565 ne comptait que 3 moines en 1591, qu'un seul prêtre, un sous-diacre et quatre novices en 1596. De 1591 à 1604, l'abbaye resta sans titulaire. Ses biens étaient possédés par des laïcs, sous le nom de quelques *custodi nos*,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui prenaient le titre d'abbé mais qui n'avaient pas reçu de bulles. Il n'y avait pas même de prieur claustral. Le service se faisait tellement quellement non dans l'église remplie de décombres, sans autels, sans vitraux, sans pavé, à demi-découverte, dont toutes les portes étaient murées pour éviter de nouvelles profanations, mais à l'étage supérieur du cloître, dans un angle contigu à l'église et tourné à l'orient.

Par arrêt du 28 mars 1596, le Parlement de Bordeaux commit deux bénédictins pour aller visiter l'abbaye et y remettre toutes choses dans l'ordre. Ces religieux arrivèrent à Saint-Maurin le 16 octobre. Leur premier soin fut de faire ouvrir l'église et de la déblayer. Puis ils prirent toutes les mesures nécessaires pour que la règle fût rétablie dans le plus bref délai. Le 18 janvier 1600, 3 novices furent admis à faire leur profession dans l'abbaye de Moissac et le 26 du même mois ils élurent comme prieur claustral, l'unique prêtre de leur communauté. Cette élection eut aussi lieu à Moissac et fut approuvée par les religieux de ce monastère. Ces tractations imposées par les nécessités du moment et tout à fait accidentelles donnèrent aux bénédictins de Moissac quelque occasion de prétendre que l'abbaye de Saint-Maurin leur était soumise. Elle ne dépendait pas davantage de l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire comme l'a écrit Nicolas de Villars dans ses *Mémoires*. Peut-être tout s'explique-t-il par le fait que cette dernière abbaye, à laquelle on avait dû déjà avoir recours en 1564, aurait envoyé en 1601 une petite colonie de religieux. Toujours est-il qu'à cette date il y avait 12 moines à Saint-Maurin, sous la conduite d'un prieur claustral, et que l'office s'y faisait régulièrement. M. de Villars qui visita Saint-Maurin en 1603, après avoir noté ce détail dans ses *Mémoires*, *ajoute :* « L'abbaye et les cloîtres sont en fort bon état attendu les ruines que la guerre y avait apportées; la nef de l'église de l'abbaye n'est couverte. » Ce prélat consacra, le 16 octobre, le grand autel en l'honneur de saint Maurin, martyr.

Par un autre arrêt, en date du 27 août 1607, le Parlement de Bordeaux enjoignit à M. de Villemont, abbé de 1604 à 1632, 1° de restaurer l'abbaye, 2° d'y établir la réforme. M. de Vil-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lemont n'exécuta que la première partie du programme mais avec un zèle au-dessus de toute louange. Il répara à fond l'église et le monastère et reconstitua le patrimoine de l'abbaye. Aussi bien quand, en 1624, Claude de Gélas vint à Saint-Maurin, les mauvais jours semblaient tout à fait oubliés. On lit dans le verbal de ce prélat : « Monseigneur s'est retiré dans le logis du sieur Abbé, qui est un château environné de fossés et basti de fortes murailles, duquel château on a tiré force coups de canon et de mousquets, chanté bonne musique et joué des orgues qui sont dans l'église. Il y avait aussi à l'entrée de toutes les portes de l'église et du château des écrits en latin contenant des louanges d'applaudissement, de joie et d'allégresse sur l'arrivée de Monseigneur, avec ses armes à droite et celles du sieur abbé à gauche. »

A M. Mathurin Mangot, successeur de M. de Villemont en 1634, revient la gloire d'avoir introduit la réforme à Saint-Maurin. Le 4 octobre 1645, cet abbé passa avec dom Hyacinthe Fradet, prieur de Sainte-Croix à Bordeaux et procureur du supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, un concordat où il fut spécifié : 1° que les offices claustraux seraient annexés à la mense conventuelle ; 2° que le vicaire général institué par l'abbé avec pouvoir de conférer les prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Maurin, serait un moine de cette abbaye, désigné par le supérieur général ; 3° que l'abbé fournirait aux religieux une pension déterminée en argent, blé et vin, etc. (*Chronicon*). — *Nota*. — D'après un livre écrit vers 1324 et cité par le *Chronicon*, il n'y avait pas de dignités ou personnats dans l'abbaye, mais de simples offices : un prieur claustral, un sous-prieur, un sacristain, un camérier, un infirmier, un ouvrier et un réfectorier. Chacun de ces officiers, outre sa pension monacale, avait sa petite mense particulière, sauf le sous-prieur qui devait se contenter d'une gratification de la part du prieur.— Ce concordat fut approuvé le 8 juin 1651 par l'assemblée des Pères définiteurs du Chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur. Il manquait encore le consentement des religieux anciens de l'abbaye. Cette dernière formalité fut remplie le 4 mars 1654.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Depuis, pendant un siècle, l'abbaye de Saint-Maurin ne cessa de prospérer. Malheureusement elle subit elle aussi la crise qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sévit sur les monastères d'hommes en France. Les religieux qui, d'après le Concordat de 1651, devaient être au nombre de 12, n'étaient plus que 4 en 1790 (1). Tous les quatre optèrent pour la vie privée et sortirent de leur cloître le 19 janvier 1791. Le seul qui resta dans le pays prêta tous les serments et alla jusqu'à l'apostasie.

LISTE DES ABBÉS.

I. Otger, premier abbé connu. — Il était abbé de Saint-Maurin lorsque Bernard Raimond donna l'abbaye à Hunauld, abbé de Moissac. (Charte tirée du cartulaire de Moissac, reproduite par dom Estiennot dans *Antiquit. Bened. — Probationes, carta Ia*) — C'est à lui que Bernard de Beauville, évêque d'Agen en 1056, vendit la moitié des revenus de l'église de S. Julien. (Voir la traduction de cet acte par dom du Laura dans *Notice....*, p. 11, note 2. Le texte est aux *Probationes* des *Ant. Bened., carta VIa*.)

II. Raimond. — Il en était fait mention dans le nécrologe de Moissac en ces termes : XVII kal. junii depositio Dni Raymundi abb. Sancti Maurini. (Dom Estiennot, op. cit.)

III. — Asson. — C'est à lui que Guillaume d'Osma donna tous les bois nécessaires à la construction de l'église. (La charte est aux *Probationes* des *Ant. Bened.*, sous le n° 3. — Dom du Laura en a donné une traduction qui se trouve dans *Notice...*, p. 13, note 1. — Le *Gallia Christiana* met aux environs de 1086, cet acte qui n'est pas daté.)

---

(1) Jean-Joseph Milon, prieur claustral, né à Montpellier le 16 mars 1724, profès le 10 août 1743, se retira à Montpellier. — Jean Sauret, sous-prieur, né le 4 avril 1722, profès le 27 août 1738, resta à Saint-Maurin; Maigne, syndic, né le 21 août 1745, profès le 8 février 1773, déclara vouloir rester à Saint-Maurin mais n'y resta pas; Castaing Pierre, né le 6 juin 1761, profès le 13 septembre 1783, à Miramont (Haute-Garonne), rentra chez lui. (Arch. dép.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV. Matfred ou Matfroi. — Il figure comme prieur dans les chartes 3 et 6 des *Probationes* des *Ant. Bened.* et comme abbé dans un acte du mois d'avril 1091, relatif à la donation de l'église de S. Martin de Seiches (voir l'analyse de cet acte dans *Notice*, p. 13) et dans une transaction relative au marché de Clermont-Dessus. (Cf. *Notice*, p. 14.)

V. Pierre Ier. — Inscrit au nécrologe de Moissac en ces termes : XIII Kal. octobris obiit Petrus abbas Sancti Maurini. (Dom Estiennot, loc. cit.)

VI. Guillaume I de Planels, en 1160. — Donné par le *Gallia* et l'abbé du Tems. — *Nota.* Le fief de Planels était situé entre Montjoy et Castelsagrat.

VII. Guillaume Bertrand. — Il figure comme témoin dans les coutumes octroyées en 1205 aux habitants de la Sauvetat de Savères et dans un acte relatif à des terres que tenait en fief de l'abbaye de Saint-Maurin Guillaume Orssetz, époux de Guillelma de Bruguères. (Cf. *Notice*, p. 15, note 4). — *Nota.* Ses armes étaient d'or au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, accompagnées de trois roses.

VIII. Calsan de Favols. — Il intervint dans deux actes cités par dom du Laura (*Notice*... p. 15) dont l'un est daté de Beauville, le 20 janvier 1231, l'autre de Saint-Maurin le mois de janvier 1233. Il reçut de l'évêque d'Agen, Raoul, la moitié de la dime de Tayrac en 1235 et acheta l'autre moitié de Bertrand de Pène en 1237.

IX. — Guillaume III de Belpuch ou Beaupuy. — M. Emile Rébouis (*Coutumes de Puymirol en Agenais*. Paris, 1887, p. 2) cite un acte de 1238 duquel il résulte que Guillaume de Beaupuy était abbé de Saint-Maurin à cette date. On a une charte en roman datée de Toulouse les ides de mars 1247, par laquelle Raymond, comte de Toulouse, accorde à cet abbé un emplacement dans Puymirol pour y bâtir une maison. (*Notice*, p. 16).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il vivait encore lorsque l'Evêque d'Agen, Guillaume de Pontoise, termina le 5 novembre 1254, un différend entre l'abbaye de Saint-Maurin et le Chapitre S. Etienne d'Agen, relatif à certaines dimes.

X. Gausbert Girval (1259-1303). — Il fit plusieurs accords : 1° en 1260 avec les seigneurs de Clermont-Dessus pour fixer les limites des paroisses de Graissas, de Perville, de la Capelle des Bretons et de Saint-Amans de Tayrac ; 2° le 24 août de la même année, avec l'abbaye de Moissac pour les limites des paroisses de Perville et de la Capelle des Bretons ; 3° le 14 avril 1263 avec Alphonse de Poitiers pour déterminer les droits de son abbaye dans cette dernière paroisse. Il fit approuver par l'évêque de Cahors, le 6 juin 1281, la liste des églises dépendant de son abbaye dans le Quercy, comme son prédécesseur l'avait fait en 1254 pour le diocèse d'Agen. Ami d'Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc de Guienne, il reçut de ce prince, qui le combla de faveurs, des missions de confiance. (Cf. *Notice*, p. 20 et ss.) Arnaud de Cortz lui donna la terre de Nazareth en 1261, et Arnaud d'Agen lui fit présent en 1278 de l'église de Saint-Vincent de Lespinasse (abbé du Tems).

XI. Jourdain. — Abbé ou associé au gouvernement de l'abbaye dès 1288. Nous avons dit plus haut les luttes qu'il eut à soutenir pour défendre les biens de l'abbaye contre les convoitises des seigneurs voisins et les accusations qui furent portées contre lui devant le Saint-Siège. Il siégea jusque vers l'année 1327.

XII. Guillaume IV Ychier. — Sous son abbatiat, le monastère fut une première fois ravagé et ruiné par les Anglais. Les détails ont été donnés plus haut.

XIII. Géraud. — Mort la seconde année d'Innocent VI, c'est-à-dire en 1354. (*Antiq. Bened.*)

XIV. Guillaume V de Pozals. — Il était abbé depuis un an ou deux lorsque l'abbaye fut incendiée et détruite presque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de fond en comble par les Anglais en 1355 ou 1356. N'ayant pu payer certaine taxe qui lui avait été imposée au nom du Pape, il fut excommunié, puis relevé de son excommunication le 18 septembre 1359. En 1358 il donna des coutumes aux habitants de Saint-Maurin. Il obtint en 1364 des lettres de sauvegarde pour son monastère et ses sujets de Guillaume Mourgue, sénéchal d'Agen pour le roi d'Angleterre. Mort en 1375.

XV. Arnaud d'Ortals (de Ortalibus). — Etait syndic du monastère lorsqu'il fut fait abbé par Grégoire XI le 16 novembre 1375. Il se fit donner par Charles V l'église de Puymirol dont il prit possession par procureurs au commencement de 1379. Mort en 1402.

XVI. Guillaume VI de Boirson (de Bursone ou d'Albusse — Etait moine de l'abbaye lorsqu'il fut élu en 1402 conformément aux règles prescrites par le concile de Bâle et la Pragmatique Sanction. Il n'y avait à cette date que deux ou trois religieux à Saint-Maurin. Cet abbé acheta, le 26 février 1423, une maison à Puymirol pour 10 écus d'or et la seigneurie de Ferrussac le 30 août 1424, moyennant 128 écus d'or. Mort au mois d'août 1430.

XVII. Pierre II de la Coste. — Etait camérier du monastère lorsqu'il fut élu, le 10 août 1430, par les deux autres religieux qui formaient avec lui tout le personnel de l'abbaye. Il fut bénit le 7 décembre suivant, par Imbert, évêque d'Agen, dans l'église Saint-Barthélemy de Tournon, en présence de Gérard, abbé de Gourdon (?) et de Guillaume, abbé d'Eysses. Mort en 1444.

XVIII. Hugues du Tilhet. — Abbé en 1445. Doit être considéré comme le restaurateur de l'abbaye dont il releva en partie les ruines. Il y rétablit le service divin avec douze ou treize religieux. Zélé défenseur des droits du monastère, il obligea en 1450 un gentilhomme à lui restituer les rentes de Tayrac. En 1467 il réprima les vicaires perpétuels de Saint-Maurin et de Saint-Pierre del Pech qui voulaient s'attribuer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les dîmes de ces paroisses et déniaient à l'abbaye la qualité de curé primitif et réfréna les habitants de la juridiction qui refusaient de le reconnaître comme leur seigneur temporel et de lui payer les rentes. Mais le 24 octobre 1452, il fut obligé de céder au baron de Beauville, moyennant une indemnité de 120 écus, la seigneurie de Ferrussac qu'avait acquise un de ses prédécesseurs, Guillaume de Boursone. Il fit hommage pour les biens de l'abbaye, à Charles VII, à Agen, le 15 avril 1461 et à Louis XI à Moncuq, le 25 février 1463. Mort en 1464.

XIX. Herman de Lustrac. — 1er abbé commendataire. Il était pourvu de ce titre dès 1425, mais il ne put se faire reconnaître des moines et prendre possession de l'abbaye qu'après le décès de Hugues du Tilhet, c'est-à-dire en 1464. Il était en même temps protonotaire apostolique et archidiacre de Vésalme, dans le diocèse d'Agen. Il se démit en faveur de son neveu Bertrand de Lustrac à la fin de 1480.

XX. Bertrand de Lustrac. — Etudiait le droit canon à l'Université de Toulouse et n'avait que seize ans lorsqu'il reçut ses bulles du Pape Sixte IV, le 23 janvier 1481. Il dut attendre sa 25e année pour prendre le commandement de l'abbaye. Il fut encore pourvu de l'abbaye de Clairac et de l'évêché de Lectoure. C'est lui qui fit bâtir le château abbatial où il mourut le 17 avril 1511. On l'enterra le lendemain dans le chœur de l'église abbatiale, près du maître-autel, du côté de l'Evangile.

XXI. Antoine Bretonesques. — Après la mort de Bertrand de Lustrac, son neveu, Jean, fut pourvu de l'abbaye par Jules II, le 9 septembre 1512, mais ce pape étant mort avant d'expédier les bulles, il fallut attendre la nomination de Léon X qui les fit expédier le 19 mars 1513. Mais les religieux s'étaient hâtés d'élire leur doyen d'âge, Antoine Bretonesques, noble limousin disent dom Estiennot et l'abbé du Tems, du commun peuple, a écrit dom du Laura. Il ne garda l'abbaye que deux ans et dut s'effacer sans doute devant son puissant compétiteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXII. Jean de Lustrac. — Il n'avait que 22 ans lorsqu'il fut promu dans les conditions que nous avons relatées. Il fit hommage au roi le 8 mars 1514 et donna en 1521 le dénombrement des biens de son abbaye en présence des commissaires du roi. Il obtint, le 18 octobre 1528, du pape Clément VII, l'union à sa mense, du prieuré de Saint-Sixte et Gandaille dont il n'était que le collateur. Il cumula de nombreux bénéfices ou charges ecclésiastiques : curé de Ladignac, prieur-curé de Saint-Vincent de l'Espénouze (Lespinasse ?), prieur de Dondas, vicaire-général de Sarlat et des abbayes de Moutier, Saint-Chafre et Saint-Géraud d'Aurillac. Nommé par le roi, évêque de Périgueux, le 25 juin 1548, il fut sacré dans l'église abbatiale de Saint-Maurin, le 27 janvier 1549, avec le consentement de l'évêque d'Agen, par François de Seneterre, évêque de Sarlat, Jean Valéri, évêque de Carle et Pierre de Visquières, évêque de Nicopolis. Le 25 janvier 1549, il échangea avec son frère François la terre de Lalande pour la baronie de Moyssaguel. C'est lui qui avait fait construire le cloître de l'abbaye. Par son testament du 13 février 1546, il avait réglé qu'on habillerait 26 pauvres : 13 de noir et 13 de blanc, le jour de son enterrement, qu'à sa sépulture assisteraient et diraient la messe 500 prêtres, autant aux services de la quinzaine, de la quarantaine et du bout de l'an sans préjudice de 3,000 autres messes à dire dans l'année et de 5,000 livres à distribuer aux pauvres. Mort le 15 juillet 1550.

XXIII. Geoffroy de Pompadour. — Des seigneurs de Château-Bouchet, abbé de Saint-Maurin et évêque de Périgueux après Jean de Lustrac. Il résigna l'abbaye en faveur de son neveu Jacques de Pompadour et se démit de l'évêché dont il avait pris possession le 13 décembre 1551, pour devenir grand aumônier de France. Il mourut âgé de 56 ans en 1552 et fut inhumé dans l'église d'Arnac, près Pompadour.

XXIV. Jacques de Pompadour. — Protonotaire apostolique, grand archidiacre de Périgueux, conseiller et aumônier du roi, des 24 part-prenants, etc., reçut ses Bulles du Pape Jules III, le 12 septembre 1552, prit possession le 12 juillet 1553 et reçut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le serment des habitants de Saint-Maurin le 20 du même mois. On a raconté plus haut les malheurs survenus à l'abbaye du fait des huguenots pendant son abbatiat. Pour satisfaire aux impositions levées de son temps par les rois sur le clergé, il dut aliéner une notable partie du temporel de l'abbaye : les rentes de Puymirol, Tayrac, Saint-Jean de Thurac, Saint-Romain, Laspeyres, Moyssaguel, Rocquecor et jusqu'à une cloche de 50 quintaux des 6 qui étaient dans le clocher de l'église abbatiale. Il mourut le 1er juillet 1591. Cet abbé, dit du Tems, est peut-être le même que Hubert de Pompadour de Comborn, dont parle le P. Anselme.

Nota. — Après le décès de l'abbé Jacques de Pompadour, la désolation de l'abbaye fut à son comble. Pendant plusieurs années il n'y eut ni abbé, ni prieur claustral ni religieux. Les bâtiments étaient en ruine et les revenus furent mis au pillage, en tout cas ne furent pas employés comme biens d'église. Successivement portèrent le titre d'abbé dom Charles de Charuant, religieux du prieuré d'Amberte, diocèse de Lyon (Bernard de La Combe, abbé de Blasimont, procureur), Léon de Durfort en 1594 (Jean Boulet, procureur), de Bor qui se démit en 1604 en faveur de Pierre de Villemont, mais aucun n'eut les bulles de nomination.

XXV. Pierre de Villamont ou de Villemont. — Natif d'Agen et aumônier du roi. Il restaura en grande partie l'abbaye et son église, passa trois transactions (1606, 1612, 1618) avec les tenanciers de l'abbaye et régla leurs redevances, fit rentrer un grand nombre de papiers et de titres, racheta les rentes de Moyssaguel et de Tayrac que Jacques de Pompadour avait aliénées. Mort le 19 septembre 1632.

XXVI. Mathurin Mangot. — Conseiller du roi et maître des requêtes, fut aussi abbé de Sainte-Colombe de Sens et de Marigny. Il obtint ses Bulles pour Saint-Maurin le 26 janvier 1634 et prit possession par procureur, le 30 mars suivant. « Cet abbé, dit dom du Laura, éternisa sa mémoire en introduisant la réforme de Saint-Maur, dans l'abbaye en 1645. » Il se noya accidentellement dans la Marne le 25 juillet 1658.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXVII. Edouard Vallot. — Evêque de Nevers, aussi abbé de Nogent, nommé à Saint-Maurin au mois d'octobre 1658, fut maintenu le 30 septembre 1660 par arrêt du Grand Conseil contre Alexandre Falconat, sous-diacre du diocèse de Tréguier, et prit possession par procureur, le 15 octobre suivant. Les papiers qu'il remit aux religieux formèrent le plus riche fonds de leurs archives et permirent notamment à dom Du Laura de reconstituer l'histoire de l'abbaye. Mort en 1705.

XXVIII. André Hébert. — Frère et vicaire-général de François, évêque d'Agen, nommé le 31 octobre 1705.

XXIX. N. de Catelan. — Président au Parlement de Toulouse, nommé vers la fin de l'an 1726.

XXX. Jean-François de Bocaud. — Evêque d'Aleth, nommé en 1752, mourut le 6 décembre 1762, étant aussi abbé de Loc-Dieu.

XXXII. Joseph de Crémaud d'Entragues. — Vicaire-général de Bordeaux et abbé de l'Aumône ou du Petit-Citeaux.

XXXIII. Joseph de Galard de Saldebru. — Né à Perville en 1739, grand-chantre et vicaire-général de Lectoure, nommé à l'abbaye de Saint-Maurin en 1783. Condamné à mort par la commission militaire de Bordeaux le 29 pluviôse an II (17 février 1794), il fut exécuté le même jour. (Voir M. J. Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard* (t. III, p. 654; t. IV, p. 1065). — A. Durengues, *Le Diocèse de Lot-et-Garonne*, p. 327. — Abbé Laffont, *Saint-Maurin pendant la période révolutionnaire*, p. 8.)

ÉDIFICES.

Dans son Histoire de l'abbaye, ch. II, Dom du Laura a donné une description de l'abbaye telle qu'elle avait été restaurée sous l'abbé de Villemont et telle qu'elle existait encore dans son ensemble, à la veille de la Révolution. Voici ce qu'il dit :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1° *De l'église :* « Elle est faite en croix ; on y descend du côté de l'occident par dix-huit grandes marches de pierre. La nef a 97 pieds de long sur 25 de large (1). Aux deux côtés il y a deux chapelles voûtées en berceau d'un pilier à l'autre ; celle de main droite qui était autrefois hors de l'église en forme de collatéral, est dédiée à saint Michel, et dans celle de la main gauche est la confrérie du Saint-Rosaire. Entre ces deux chapelles et le devant de l'église, il y a deux distances égales aux mêmes chapelles et voûtées de la même façon, où il y a eu des autels jusqu'au siècle passé, mais qui n'ont pas été remis depuis qu'ils furent défaits par les huguenots pour la seconde fois.

« La croisée de l'église a 30 pieds de profondeur. A ces deux extrémités, il y a du côté du levant deux autres chapelles voûtées en demi-cul de four, dont celle qui est à main droite est dédiée à saint Benoît et celle qui est à main gauche à saint Joseph. Le clocher qui a une flèche fort élevée est sur la chapelle de saint Benoît.

« Le chœur et le presbytère ont 47 pieds de long, et la même largeur que la nef. Le chœur est voûté en berceau et le presbytère en cul-de-four. Je dirai ici en passant que les cinq autels dont je viens de parler sont bâtis et que la pierre du grand est d'une seule pièce et toute consacrée.

« La sacristie est au côté droit du chœur et a 24 pieds de long sur 18 de large.

« Dans l'épaisseur des piliers qui séparent le chœur des deux chapelles, il y a deux degrés de pierre à vis par lesquels on monte au clocher et à une galerie qui entoure toute l'église. Il ne faut pas omettre que toute l'église est pavée de carreaux de pierre. »

Nota. — Il y avait dans cette église avant la Réforme deux chasses d'argent qui renfermaient l'une le chef de saint Maurin, l'autre celui de saint Rémy (Sancti Remedii). (*Chronicon*, à la date du 26 juillet 1550). Elles disparurent avec leur contenu pendant les guerres de religion. En 1668 dom Audebert, supé-

(1) La longueur totale de l'église était de 48 mètres sur une largeur de 8 et une hauteur sous voûte de 14. (Laffont, op. cit., p. 20.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rieur général de la congrégation de saint Maur, fit don à l'abbaye d'un fragment d'os de sainte Barbe, vierge et martyre, et son successeur, dom Vincent Marsolles envoya en 1674 deux morceaux du crâne de saint Marcellin, évêque d'Embrun. Le 30 décembre 1684 Joseph Boisse, prieur de Saint-Maurin, enferma ces reliques dans des chasses de bois doré, avec l'approbation de l'Evêque d'Agen, en grande pompe et solennité. (*Chronicon*) (1). Reliquaires et reliques furent encore anéantis pendant la Révolution.

La belle église abbatiale ne devait pas être épargnée non plus par le vandalisme révolutionnaire. Cependant il est juste de reconnaître que la municipalité de Saint-Maurin fit d'abord tout ce qu'elle put pour la sauver et la conserver. Vers la fin de juillet 1791, elle adressa au directoire du district de Valence une pétition tendant à obtenir l'église des ci-devant Bénédictins pour y transporter le service paroissial, sous l'offre d'abandonner l'ancienne église paroissiale dont la capacité était insuffisante pour contenir les habitants pendant les offices. » Le Directoire du district, « considérant.... que l'église paroissiale était très incommode, étant hors du bourg et que celle des Bénédictins était au centre », émit un avis favorable. (Archives dép. — Registre du Directoire du District de Valence.) Tant y a que l'église abbatiale fut eximée de la liste des biens nationaux et le culte paroissial s'y exerça jusqu'à sa prohibition sous la Terreur. Le 10 ventôse an II (28 février 1794) elle fut transformée en Temple à la Raison puis à l'Etre Suprême. Cette mesure impie la protégea encore quelque temps. Mais la détresse du trésor public ayant forcé le Directoire de presser, par la loi du 28 ventôse, la vente de ce qui restait encore des biens nationaux, cette pauvre église, qui, par surcroît de malheur, avait alors besoin de grosses réparations (Arch. dép. Etat des églises au 29 messidor an IV-17 juillet 1796), fut enfin sacrifiée. Dans le courant de l'année 1796 elle fut adjugée au

(1) Le *Chronicon* nous apprend encore qu'en 1668 Dom Mommolus Geoffroy, visiteur de la province, apporta au monastère de Saint-Maurin une parcelle de la vraie croix tirée du trésor des saintes Reliques du Mont-Saint-Michel.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

citoyen Dorniac qui avait déjà acquis le reste de l'abbaye. Celui-ci se hâta de la faire démolir pour en débiter les matériaux. (Registre du Dép. 27 frimaire an v-17 décembre 1796). A Layrac, les circonstances étaient les mêmes, on avait cependant sauvé l'église prieurale. La municipalité de Saint-Maurin ne put arracher au naufrage que quelques épaves. Elle échangea un bâtiment appelé le marché, appartenant à la commune, contre le clocher et une chapelle de la ci-devant église. (Délibération de l'administration municipale de Saint-Maurin du 27 thermidor an IV-14 août 1796, rapportée dans le Registre du Département à la date du 14 brumaire an v-4 novembre 1796.) Ces précieux restes qui subsistent encore ont été ainsi décrits par M. Tholin (*Etudes*, supp.) : « Quelques parties hautes ont été seules épargnées : le croisillon sud et son abside, l'abside du croisillon nord et deux travées du chœur voûtées en berceau brisé. Rien ne permet de juger de la disposition et de la structure des nefs. Le clocher, haute tour dépourvue d'ornements, avec un premier étage d'une fenêtre et un second de trois fenêtres sur chaque face, s'élève au-dessus du croisillon sud. Au rez-de-chaussée de cet édifice, à l'intérieur se trouve la belle inscription gravée, qui fixe la date de la consécration de l'église. Elle se développe sur une seule ligne, qui parcourt les trois côtés de ce bras du transsept; quelques-uns des E et des M sont en lettres onciales... La belle exécution de quatre grands chapiteaux conservés dans le chœur prouve les progrès réalisés par les sculpteurs de notre région dans le cours du XIe siècle. Deux scènes à personnages, la décollation de saint Maurin et saint Maurin portant sa tête, sont reproduites en plein relief avec une grande vigueur. Les autres corbeilles représentent l'une des monstres affrontés, l'autre deux cavaliers. »

A la place de la nef et sur une partie de sa longueur, s'élèvent de mesquines constructions modernes; l'autre partie est occupée par une place publique. Une écurie occupe la place du sanctuaire. (Cf. Laffont, op. cit., p. 20 et 21.)

2° *Du cloître* : « Il est au nord de l'église de laquelle on y entre par une porte qui est dans la croisée. Il est fort bien bâti et pavé de belles pierres de taille et voûté en ogive. Il est quarré

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et a de longueur 72 pieds sur 11 de large; sa hauteur est de 15. De chaque côté, il y a 5 pilliers y comprenant ceux des coins de tous lesquels partent les naissances des voûtes. Entre les grands piliers, il y en a d'autres petits d'un pied et un quart. Au-dessus du cloître, il y a des galeries tout autour pavées de pierre qu'on peut bien appeler un second cloître. »

Nota. — Cet édifice a été en grande partie détruit. « Quelques arcades, écrit M. Tholin (*loc. cit.*) quelques arcades du cloître attenant à l'église subsistent encore. C'est un ouvrage du XIII^e^ siècle, remarquable par une grande simplicité dans l'exécution, qui n'exclut pas l'élégance : les supports carrés de ces arcatures géminées sont biseautées sur les angles; des tores et des bandeaux forment leurs chapiteaux et leurs bases. L'extrados des arcades est épais et la rose au centre de l'archivolte, d'un faible diamètre. » Ce cloître, écrit de son côté M. l'abbé Laffont (*op. cit.*, p. 22), avait la forme d'un carré parfait de 24 mètres de long sur chacune de ses faces, sur 4 de largeur et 5 de hauteur sous clef. Les nervures de la voûte reposaient sur des consoles. Ses ouvertures ogivales, partagées par un trumeau en deux arcatures surmontées d'un oculus circulaire, reposaient sur cinq piliers prismatiques appuyés sur un stylobate d'une médiocre hauteur. Au-dessus de ce cloître, s'élevait une galerie quadrangulaire appelée cloître supérieur, mais non voûtée; les poutres transversales qui supportaient sa charpente reposaient sur des modillons dont quelques-uns existent encore. Il ne reste du cloître inférieur que deux travées à peu près intactes. Mais on aperçoit tout à l'entour des murs qui le bordaient, les formerets de ses voûtes et les culs-de-lampe qui supportaient la retombée de ses arcs. »

3° *De la salle capitulaire :* « Le chapitre est au côté du cloître qui regarde le nord. Sa voûte semblable à celle du même cloître est supportée dans son milieu par deux piliers en rond. Il a 35 pieds de long sur 20 de large. Au-dessous est le passage pour entrer au jardin. »

Nota. — « La seule partie (du couvent) absolument intacte, dit M. Laffont, est la salle capitulaire dont la voûte à nervures

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est supportée par deux colonnes cylindriques isolées. Un autel était dressé à l'ouest; on voit encore dans l'épaisseur du mur, auprès de la place qu'il occupait, une crédence rectangulaire. Une porte sans caractère mettait le chapitre en communication avec le cloître. »

4° *Le couvent* : « Au-delà du cloître, virant, vers l'orient, il y a un grand corps de bâtiments de 145 pieds de long sur 30 de large qui est terminée par une belle tour carrée. Les religieux, avant l'introduction des Pères réformés, étaient logés dans ce bâtiment disposé d'une façon aussi commode qu'elle est particulière. Il y a donc huit appartemens tirant vers l'orient et deux vers le midy dont chacun a quatre étages. Le plus bas est une cave, le second un cellier ou chambre pour un vallet, le troisième la chambre des religieux et le quatrième son grenier; ainsi il y a dix caves, dix celliers et de même du reste. Chaque religieux montait et descendait de l'un de ces étages à l'autre par des degrés de bois, sans être empêchés ni vus de personne. Au- devant des chambres des religieux, il y a un grand couvroir par lequel on y entre; son aspect est très agréable, partie à l'orient et partie au midy; sa longueur est de 12 pieds et son extrémité du côté du midi est un degré de 25 marches de pierre par lequel on entre aux caves. Il est monté en ogive et a 6 arcades tirant vers l'orient et 3 vers le midy. »

Nota. — Il ne reste guère de cette maison qui se développait, de l'est à l'ouest, sur une longueur de 70 mètres, que la tour carrée qui la terminait à l'est et dont les deux premiers étages subsistent encore. (Cf. abbé Laffont, op. cit., p. 21.)

5° *Le château abbatial* : « Il est à l'occident de tous ces bâtiments; il est tout en pierre de taille : 150 pieds de longueur de façade; au milieu un degré à vis, bâti en rond au-dedans qui a 8 pans en dehors de diamètre, 11 pieds de large. Il est voûté au-dessus d'une voûte en ogive sur le noyau et est couvert en façon de tour. Le haut est bâti en créneaux pour la défense du portail de la basse-cour. Il y a dans ce château quatre étages dont le troisième à main droite est une salle de 43 pieds de large, avec une chambre au bout. A main gauche est le dépar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tement de l'abbé. Entre deux est la chapelle, voûtée de trois petites voûtes en ogives; elle a 15 pieds de long sur 9 de large; elle est toute peinte et la plupart dorée; les mystères de Notre-Seigneur et quelques autres y sont représentés sur les murailles. La charpente de tout le château est admirable, et son toit est en tire-point. »

Nota. — Ce château, dit M. Laffont (op. cit., p. 21) est le mieux conservé des restes de l'abbaye. Encore est-il dépourvu de son étage supérieur et de son couronnement, et la moitié de sa longueur a-t-elle disparu. Il mesurait 25 mètres de façade, et comprenait quatre étages. La chapelle de l'abbé ne comptait que 5 mètres de long sur 3 de large, mais elle était luxueusement décorée de peintures. A chacun de ses côtés, s'ouvrait une longue et vaste salle. Dans l'une d'elles existe encore une cheminée monumentale en pierre, très finement cannelée, dans le goût du XVI^e^ siècle. Le donjon abbatial est intact, moins ses créneaux supérieurs. Ce monument est affecté aujourd'hui aux écoles publiques et aux séances de la municipalité. Une poivrière conservée est accolée au mur est du donjon; elle contient un escalier à vis, donnant accès aux combles et à la salle du guet établie autrefois sur la crête du mur occidental de l'église. La cave du château est voûtée en berceau avec arcs doubleaux. Elle s'ouvrait sur le cloître par une gracieuse porte à accolade, ainsi que sur la face sud du monument. La chapelle de l'abbé a disparu, mais on peut encore distinguer sur le mur qui les soutiennent les amorces des voûtes élégantes à tiercerons et à liernes qui la couronnaient. Enfin sur la façade occidentale la partie existante du château abbatial, s'ouvrent deux gracieuses fenêtres, autrefois à croix, aux montants et aux linteaux finement cannelés. »

Sur le jardin du monastère et le mur d'enceinte, M. Laffont (op. cit., p. 22), donne encore les renseignements suivants : « Ce jardin de l'abbaye a subi les mêmes dévastations que ses monuments. Cependant... il est facile d'en reconnaître les anciennes limites, quoique une partie en ait été affectée à l'agrandissement du champ de foire. Un escalier existant encore et soutenu par un arceau cintré, le reliait au premier étage de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'habitation monastique; plusieurs portes s'ouvraient dans les locaux du rez-de-chaussée pour y donner accès. Un mur le séparait à l'ouest de la cour du château abbatial. Dans l'épaisseur de ce mur sont percées deux fontaines. La plus grande est construite en rocaille : ses pieds droits et son cintre sont enrichis d'assez jolies moulures. A l'angle-ouest du jardin est creusé un vivier construit en 1671, en pierres de taille, et surmonté d'un balcon dont la rampe a disparu. Le mur d'enceinte du jardin, commencé le 21 mai 1669, existe encore en partie. Une tour d'angle circulaire le termine au couchant. C'est un des vieux restes de l'enceinte primitive. La tour de l'autre angle a disparu lors de l'affectation de cette partie du jardin à l'agrandissement du champ de foire. »

En 1791 on procéda à l'estimation des édifices de l'abbaye déclarés biens nationaux. 1° Le château avec ses offices et un jardin, le tout contigu à la maison des Bénédictins fut estimé 22,000 livres. 2° Le couvent ensemble les édifices, cours et jardins dépendants du monastère, déduction faite de l'église contiguë auxd. bâtiments, furent estimés 8,000 livres. *Nota*. Ces deux objets furent adjugés le 27 août 1792 à Louis Dorniac, officier municipal qui en fit plusieurs lots pour les revendre. 3° L'église des Bénédictins sur un emplacement de 1 cartonnat 1 picotin de sol, avec flèche de moyenne hauteur, haute (l'église) de 10 cannes, large de 8 1/2 et longue de 20, avec les boiseries du chœur, d'une valeur locative de 305 livres 10 sols fut estimée 5,499 livres. Elle devait passer plus tard aux mains du même acquéreur dans les conditions qui ont été relatées. (Arch. dép., Biens nationaux. Liasse.)

BIENS DE L'ABBAYE.

Le principal fonds de la mense abbatiale était déjà constitué au milieu du XIII^e^ siècle. Deux reconnaissances, l'une de 1254 de Guillaume, évêque d'Agen, l'autre de 1281 (6 juin) de l'évêque de Cahors, Raymond, nous donnent la liste des bénéfices qui formaient alors l'apanage de l'abbaye. C'étaient : 1° dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le diocèse d'Agen les églises de Saint-Martin à Saint-Maurin, de N.-D. de Ferrussac, de Saint-Sixte et de Gandaille, de Saint-Pierre de Garguilh (de Gargulhvola), de Sainte-Foy près du castrum de Frespech (demi dîme), de Saint-Julien de Magaval (idem), de Saint-Caprais de Causac, de N.-D. de Roquecor (demi-dîme), de Saint-Genès de Golfech, de Saint-Pierre, de Cambot, de Saint-Pierre de Lalande, de Saint-Pierre de Sigognac, de Caillavet, de Saint-Amans de Tayrac (demi-dîme), Saint-Urcisse (demi-dîme). 2° Dans le diocèse de Cahors : les églises de Saint-Pierre Delpech et de Saint-Julien son annexe, de Saint-Germain de Moissaguel, de Saint-Pierre de Bugat, de Saint-Pierre de la Chapelle (des Bretons), de Saint-Pierre-de-Montmahéric, de Saint-Martin-de-Puicastel, de N.-D. de Perville avec la chapelle de Saint-Jean de Lagarde-Teulet et de Saint-Pierre de Graissas. (Cf. *Chronicon.*)

Certaines de ces églises faisaient sans doute partie du patrimoine primitif de l'abbaye : telles les églises de Saint-Martin d'Auglars et de N.-D. de Ferrussac, de Saint-Pierre-del-Pech et de Saint-Julien de la Serre. D'autres vinrent s'y ajouter dans la suite à des dates précises et dans des circonstances connues. On peut citer, par exemple 1° la paroisse de Saint-Sixte, qui appartenait à l'abbaye depuis octobre 1239 et son annexe Gandaille dont les dîmes avaient été achetées par l'abbé Guillaume de Belpech à Gonnardi de Puchbarzac, pour 300 sols le 27 novembre 1243. (Dom du Laura, *Abrégé de l'hist.*); 2° la paroisse de Tayrac, donnée à l'abbaye par Raoul, évêque d'Agen, le 2e des nones d'octobre 1235. On trouve aussi que Guillaume Bertrand de Pène et Bertrand de Pène, son frère, donnèrent et vendirent à Saint-Maurin la dîme du blé et du vin de Tayrac, au mois de février 1237. Il s'agit ici sans doute d'un tènement particulier ; 3° l'église de Lalande donnée à l'abbaye en 1110 par Arnaud et sa femme Gausberte et ses fils Séguin et Hugues et Guillaume. (*Chronicon*), etc... *Nota.* Le *Chronicon* mentionne encore la donation (les 3/4) de l'église Saint-Martin de Seiches faite en 1084, à Saint-Maurin, par les frères germains Arnaud de Tayrac et Elie. S'il est permis d'identifier cette paroisse avec l'annexe de même nom de la Sauvetat-de-Savères, l'abbaye ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conserva pas ses droits sur ce bénéfice. Vers le milieu du XIIIe siècle le chapitre Saint-Etienne disputa à l'abbaye de Saint-Maurin la paroisse de Saint-Urcisse : Guillaume, évêque d'Agen, pris comme arbitre, décida le 5 novembre 1254, que la dîme serait partagée entre les deux contendants et que l'un et l'autre nommeraient le curé à tour de rôle : « ... Ita quod... « abbas S. Maurini... et capitulum S. Stephani in predicta « ecclesia Sancti Urcisii instituant alternis annis, nisi aliter de « institutione poterunt convenire... » Cet état de choses a duré jusqu'à la Révolution.

Depuis le XIIIe siècle, la dotation de l'abbaye ne laissa pas que de subir en plus et en moins des changements importants. En 1278, l'évêque d'Agen et l'abbé de Saint-Maurin échangèrent les dîmes de l'église de Saint-Vincent de Lespinasse avec celles de Saint-Amans de Roquecor (alias Notre-Dame). — *Nota*. La paroisse Saint-Vincent de Lespinasse et son annexe Saint-Pierre de Sigognac citée dans la transaction de 1254, du diocèse d'Agen au XIIIe siècle, faisaient partie du diocèse de Cahors avant la Révolution. L'église de Sigognac fut supprimée à l'organisation. Sa démolition, au commencement du XIXe siècle, mit à nu les substructions d'un temple payen. (Cf. Moulenq.) — De temps immémorial l'abbaye n'avait rien à voir à Golfech. Dpuis très longtemps aussi, peut-être pendant la guerre de Cent ans les églises de Saint-Pierre (alias Saint-Pardoux) de Garguilh et de Saint-Julien de Magaval, avaient disparu. Le territoire de la première s'était fondu dans les paroisses de Saint-Martin d'Anglars et de Saint-Pierre-del-Pech. Celui de la seconde ne formait plus qu'un tènement dans la paroisse d'Hautefage. Les bénédictins avaient continué d'y percevoir la dîme qu'ils affermaient avec celles de Causac et de Sainte-Foy de Frespech.

Dans la suite des temps quelques-unes des églises formant la dotation de l'abbaye, devinrent des prieurés ayant chacun leur titulaire propre et leur mense particulière. Telles sont dans le diocèse d'Agen les églises de Tayrac, de la Lande, de Saint-Sixte et Gandaille, Causac, Cambot, Sainte-Foy de Frespech, Saint-Urcisse, et dans le diocèse de Cahors, celles de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montjoi et Posicastels, Monmanhérie, Saint-Vincent de Lespinasse, Saint-Martin de Lavelanède et Saint-Germain de Moissaguel.

Le prieuré de Tayrac fut supprimé sans doute pendant la guerre de Cent ans et ses biens firent retour à la mense abbatiale. Le 18 mai 1571 la maison de ce prieuré fut vendue par l'abbé de Saint-Maurin. (Voir *Aliénation* du temporel des églises d'Agen autorisée par le Pape et le Clergé de France). Celui de la Lande eut le même sort. « Il y a eu aussi des religieux, remarque dom du Laura, comme font foi les vieilles murailles du prieuré qui subsistent encore où l'on distingue facilement la chapelle, l'endroit du dortoir, du réfectoire et des autres lieux réguliers. » (*Abrégé de l'histoire de Saint-Maurin*). Dans le courant du XVIII^e^ siècle, l'abbé abandonna au curé sa part de dîme pour n'avoir plus à lui payer de portion congrue. De la mense abbatiale dépendait encore le prieuré de Moissaguel. avec la seigneurie de ce nom. C'est à cause de cette seigneurie que les abbés de Saint-Maurin s'intitulaient barons de Moissaguel. Ces abbés n'avaient sur les autres prieurés tombés à l'état de bénéfices simples, que le seul droit de nomination. Lors du concordat qui introduisit la réforme dans l'abbaye, il fut réglé « que le vicaire général institué par l'abbé avec pouvoir de conférer les prieurés dépendants de l'abbaye serait un moine de lad. abbaye désigné par le supérieur général de la congrégation de Saint-Maurin. » De cette façon, la jouissance de ces bénéfices fut assurée aux religieux de cette congrégation. On convint en même temps que les offices claustraux, c'est-à-dire leurs apanages seraient réunis à la mense particulière des religieux. (*Chronicon*).

Outre ces avantages, l'abbé devait fournir à ses religieux une pension alimentaire déterminée. Jusqu'au XIV^e^ siècle, les moines prirent leur repas en commun dans le même réfectoire. L'abbé pourvoyait *in globo* à la dépense. Cet état de choses durait encore en 1324. (*Chronicon*, p. 88). Plus tard les religieux s'étant mis à faire ménage à part, il fallut donner à chacun sa pension. Cette pension fut fixée par transaction du 4 juillet 1474 à 4 carteriées de froment, 2 carteriées de blé fin, 3 pipes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de vin et 4 écus d'or, et par une autre transaction du 24 mai 1763 à 18 sacs de froment et 6 sacs de blé fin. Le nombre des pensions fut fixé à 12 par acte du mois d'octobre 1613. Il fut convenu que 2 de ces pensions seraient pour le prieur. Par suite du même arrangement l'abbé devait donner 22 livres pour le vestiaire de chaque religieux, soit en tout 264 livres. Le Concordat de 1645 fixa le taux des 12 pensions à 216 sacs froment, 30 sacs méture, 24 sacs fèves, 20 faix de paille et 96 barriques de vin. L'abbé s'engagea en même temps à donner annuellement une somme de 30 livres pour les frais d'infirmerie, les gages des médecins, la réception des hôtes, l'entretien du luminaire, les ornements de l'église et les réparations des lieux réguliers. Sa part contributive aux réparations de l'église et du clocher fut fixée à 120 livres par transaction du 13 juin 1656. (Arch. dép. H, 13). Quelques transactions subséquentes apportèrent à ces accords certaines modifications. La dernière en date du 13 janvier 1784 stipulait qu'il serait payé aux religieux chaque année par l'abbé : « 216 sacs froment, mesure de Puymirol, bon et marchand, et aussi net et aussi beau que le sien propre, 30 sacs mesture et 24 sacs de fèves susdite mesure, 48 faix de paille et 740 livres d'argent. Et quant à l'article du vin, les parties renonçant et dérogeant pour un bien de paix, aux anciens usages et concordats à cet égard, ont expressément convenu que tout le vin qui sera fait des dixmaires de Saint-Maurin, et du vivant de M. l'abbé de Galard, sera partagé également et par moitié à la canelle entre ledit seigneur abbé et les susdits religieux, et que les demi-vins resteront comme par le passé audit seigneur abbé, et tout cela pour le dédommager en partie des frais du port des vandanges et de la manipulation du vin auxquels il sera tenu, s'engageant ledit seigneur abbé de ne jamais affermer ledit vin, mais bien de le faire faire par ses préposés et avec plus de précaution qu'il n'a jamais été fait, de manière que lesdits religieux ont lieu d'attendre et d'espérer de ces précautions et de l'intérêt que M. l'abbé aura lui-même à cet objet, une meilleure qualité de vin que par le passé, qui les dédommagera un peu, pendant la vie dudit seigneur abbé, de la quantité qu'ils avaient ci-devant, consentant ledit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seigneur abbé que la vigne de Messieurs lesdits religieux qui est sur leur *Borde-Basse*, demeure et soit exempte de dime ; voulant d'ailleurs lesdites parties que les anciens concordats et transactions ayent lieu et soient exéutés pour tout le reste.... » (Acte communiqué par M. Dubernet.)

La mense abbatiale avait encore d'autres charges. Il fallait payer à certains vicaires amovibles ou perpétuels leurs pensions ou des suppléments de pension ; au prédicateur de Puymirol une contribution de 10 livres ; au garde-bois 4 sacs de misture ; aux curés dépendants de l'abbaye, une certaine indemnité pour les novales ; au fisc les décimes, dons gratuits, capitations et autres impositions du clergé dont l'abbaye était chargée dans les diocèses d'Agen et de Cahors ; aux pauvres des paroisses dépendants de l'abbaye les aumônes que l'abbé avait accoutumé de donner volontairement et sans aucune obligation de sa part, et qui allaient annuellement à la quantité de 40 sacs de fèves ou en menus grains, etc... (Cf. Contrat du 4 mars 1743, minutes de Barènes, étude de Me Bothian, à Agen).

En 1790, le revenu net de l'abbé était environ de 9.500 livres, savoir 1° 7600 livres provenant de la ferme des dimes de Saint-Maurin et Ferrussac son annexe, de Saint-Pierre del Pech et Saint-Julien son annexe, de Tayrac, Perville, Lagarde et la chapelle des Bretons, du pré et du jardin de l'abbaye et des tonneaux, tinal, caves et greniers. (Bail du 6 novembre 1786. Minutes de Me Florens, notaire à Brassac et Arch dép. Biens nat. Liasse) ; 2° 900 livres fournies par les dimes et rentes du prieuré et seigneurie de Moissaguel. (Bail de 1787. *Rev.* an. 1911, p. 545, note); 3° 70 livres fournies par le pré de la *Marotte*, soit 7 sacs de froment. (Bail du 2 septembre 1785, minutes de Dumolin). *Nota*. Cette pièce était de 3 carterées, d'une valeur locative de 80 livres et capitale de 1760 livres ; 4° 120 livres rapportées par la pièce des *quatorze*, soit 12 sacs de blé. (Bail du 15 août 1785. Ibidem). *Nota*. Cette pièce, située près de *Bretagne*, était de 2 carterées, d'une valeur locative de 100 livres et capitale de 2200 livres ; 5° 250 livres provenant des pièces du Bois (de Brouillol), alias *Soulhagon* ou *Sangaillon*, de 10 carterées, d'une valeur locative de 250 livres et capitale

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de 5500 livres. (Bail du 7 octobre 1784. Ibidem) ; 6° 300 livres représentant le revenu des biens non affermés. (Registre du Départ. 8 août 1791). Tels le *pré bas* de 3 carterées, d'une valeur locative de 120 livres et capitale de 2640 livres ; le *pré du vallon*, la pièce du *Pigeonnier* de 1 carterée, d'une valeur locative de 60 livres et capitale de 1320 livres. De plus l'abbé avait le droit de couper le 1/25° du bois de *Brouillol*. Ce bois de 37 carterées, était estimé 18500 livres en 1790. De la mense abbatiale dépendait aussi une place dite *le marché* où il y avait une grange, le tout d'une valeur locative de 270 livres et capitale de 594 livres. *Nota*. Le pré de *l'abbaye* compris dans le bail du 6 novembre 1786 était de 3 carterées, d'une valeur locative de 130 livres et capitale de 2860 livres. (Arch. dép. Biens nat. Liasse). Il importe de remarquer qu'outre les prix de ferme, les fermiers devaient acquitter toutes les charges de la mense abbatiale.

La mense des reliigeux comprenait d'abord les pensions payées par l'abbé, dont l'ensemble peut être évalué à 3500 livres. A quoi il faut ajouter une somme de 30 livres provenant des rentes foncières dites de *Combaretières*. *Nota*. Ce fief était un tènement d'environ 53 carterées dans la paroisse de Saint-Georges de Caillabet. En 1571 les religieux le mirent en vente pour le paiement d'un écu d'or de rente annuelle représentant la somme de 63 livres 12 sols à quoi ils avaient été taxés pour leur part de 50.000 écus d'or de rente accordées par le Pape au Roi sur le temporel des ecclésiastiques. Les dites rentes furent adjugées à Jean Gardelles ,marchand de Beauville, qui y surdit à la somme de 260 livres. Avec cette somme on paya les 63 livres 12 sols imposés. Le reste (183 livres 8 sols) fut placé à intérêt. En 1658 le fief fut récupéré par les religieux qui l'affermèrent 30 livres en 1658 et encore en 1726. Au moment de la Révolution il était affermé conjointement avec les prieurés de Sainte-Foy de Frespech, de Saint-Sixte et Gandaille et de Cauzac le vieux. (Bail du 21 avril 1789. Cf. Reg. du district de Valence, 9 novembre 1790.)

De la mense conventuelle dépendait aussi la paroisse de Saint-Pierre de Graissas, alors du diocèse de Cahors et de la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juridiction de Clermont-Dessus. D'après une transaction du 19 juin 1657, les religieux prélevaient toute la dime et payaient au curé la portion congrue. Une nouvelle transaction du 6 août 1766 régla que le curé prendrait tout le revenu et donnerait tous les ans 10 livres aux religieux.

La même mense touchait certaines redevances provenant de l'office du sacristain qui lui avait été uni par le concordat de 1645 : 1° du vicaire perpétuel de Saint-Maurin, 4 livres en argent et une livre de cire suivant transactions du 9 décembre 1498 et 23 avril 1615 ; 2° du vicaire perpétuel de Saint-Pierre del Pech, 3 livres en argent et une livre de cire, suivant transaction du 30 avril 1502 et sentence du sénéchal d'Agen du 2 octobre 1638 ; 3° du prieur de Montmaguerie, 15 livres en argent et une livre de cire, suivant transactions des 6 janvier 1572 et 6 octobre 1612, sentence du sénéchal d'Agen du 12 janvier 1612 et arrêt du Parlement du 5 juillet 1612.

Les religieux possédaient enfin un ensemble de biens fonds et de rentes foncières qu'ils appelaient du nom générique de *Petit Couvent* dont la plupart étaient obituaires :

1° La métairie de la *Borde basse*, de 26 carterées 5 cartonnats, achetée le 15 février 1671, d'une valeur locative de 800 livres et capitale de 17600 livres en 1790, adjugée au citoyen Gayral en 1791, pour 19800 livres.

2° La métairie du *Bois*, à Saint-Maurin comme la précédente, d'une valeur locative de 350 livres et capitale de 7700 livres.

3° La métairie de *Domenc*, dans un village de ce nom (alias *Dalmens*), juridiction de Frespech, paroisse de Dondas, de 12 carterées avec une maison et deux granges, donnée au monastère par Hugues Dordé (codicile du 12 octobre 1693), à la charge de deux messes par semaine, adjugée pour 18,300 livres avec quelques biens de la métairie suivante.

4° La métairie de *Combi*, paroisse de Tayrac, affermée 600 livres (contrat du 1er avril 1784 (Me Dumolin), donnant 479 livres 5 sols 9 deniers de revenu net, estimée 10,544 livres 6 sols 6 deniers.

5° Pré à la *rivière de la Pujade*, paroisse Saint-Maurin de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3 carterées d'une valeur locative de 55 livres et capitale de 1,210 livres.

6° Pré à *Guilleboi*, paroisse de Saint-Maurin, de 9 cartonnats, d'une valeur locative de 50 livres et capitale 1,100 livres.

7° *Prat del mouli*, d'une valeur locative de 50 livres et capitale de 1,100 livres.

8° Pré (de Coutures ?) à Saint-Maurin, de 5 cartonnats, d'une valeur locative de 27 livres et capitale de 594 livres.

9° Un padouin au *Pont de Factou*, paroisse de Saint-Maurin, de 7 picotins, estimé 88 livres.

10° Friche *à la côte de la Garrigue*, de 6 cartonnats, d'une valeur locative de 20 sols et capitale de 22 livres.

11° Terre, vigne et friche *à las Carbonnières*, de 2 carterées 5 cartonnats, d'une valeur locative de 40 livres 10 sols et capitale de 891 livres.

12° Pièce de terre près le moulin à vent du seigneur de Combebonnet, de 2 carterées. Autre pièce, paroisse de Tayrac, de 2 carterées 1/2. Autre pièce, au quartier de *Camp fol*, de 4 cartonnats. Autre pièce à *Lavignasse*, de 6 cartonnats. Autre pièce *al camp Pouxut*, de 3 cartonnats.

13° Moulin à eau à Saint-Maurin, affermé 320 livres, estimé 4,000 livres.

14° Emplacement derrière l'église d'une valeur locative de 30 sols et capitale de 33 livres.

15° Droits de lods et ventes dans la juridiction de Saint-Maurin, dans les paroisses de Saint-Pierre del Pech et Saint-Julien de Ferrussac, y compris certains tènements dans les paroisses de N.-D. de Cambot, de la Chapelle des Bretons, juridiction de Monjoi et de Saint-Etienne de Castarède, juridiction de Locurt. Ces droits avaient été achetés au roi par le monastère le 7 novembre 1701 pour 400 livres et 40 livres représentant les 2 sols par livre. On y avait employé le capital de divers obits. A ajouter 50 sols de rente sur les deux fours de Saint-Maurin.

D'après le compte-rendu par le prieur Millon, des fruits et revenus du monastère en 1790 la recette monta à 2,715 livres 1 sol 6 deniers, la dépense à 259 livres 12 sols 6 deniers. D'où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

revenu net : 2,455 livres 9 sols. (Registre du département, 5 mars 1791.)

Ce chiffre et celui des pensions portent donc à environ 6,000 livres le revenu net de la mense conventuelle. (Cf. Archives départementales, H, 12. — Lièvc déclarative ou papier de recepte de tout le revenu des religieux Prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Maurin. — Biens nationaux. — Liasses et affiches.)

Comme nous l'avons relaté, en vertu d'une disposition du Concordat de 1645, les revenus des prieurés dépendants de l'abbaye allaient encore à la Congrégation de Saint-Maur. Les prieurés de Sainte-Foy de Frespech, de Saint-Sixte et Gandaille et Causac-le-Vieux donnaient environ 2,600 livres. (Bail du 21 avril 1789. — Registres du district de Valence, 9 novembre 1790). Celui de Montmagnerie (1) était affermé 800 livres. (Bail du 17 avril 1785. — Minutes de Me Dumolin.) Celui de Posicastels 1,150 livres. (Bail passé chez Me Grèze, notaire de Valence.) Celui de Cambot 300 livres. (Bail du 27 juillet 1784. Minutes de Me Dumolin.) Ceux de Saint-Julien, de Magabal, de Saint-Georges, de Caillabet, de Saint-Urcisse, donnaient un revenu encore inconnu.

Les 9,500 livres de la mense abbatiale, les 6,000 livres de la mense conventuelle, les 4,500 livres fournies par les prieurés portent donc à environ 20,000 livres quittes le revenu global, en 1790, de l'abbaye et de ses dépendances.

A. Durengues.

(1) Le 1er octobre 1650, le prieuré de Montmaguerie avait été uni au séminaire d'Agen. (Voir aux archives départementales, G. 5, lettre de Barthélemy Delbène aux ecclésiastiques de son diocèse du 1er mars 1650.) Noble Jean Dordé, jugeant cette union abusive, impétra le bénéfice en cour du Rome, obtint la signature et appela en justice les lazaristes directeurs du Séminaire. Ceux-ci se désistèrent le 31 décembre 1654. Dordé fut maintenu par arrêt du Parlement de Toulouse du 11 février 1655. (*Chronicon*. Voir aussi aux arch. dép. même cote que dessus, Ordonnance de Claude Joly du 16 juillet 1677.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CRYPTOGRAPHIE
AGENAISE
OU
Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817
(SUITE)

Samedi 22 juillet 1815. — On a dansé, on a chanté presque toute la nuit aux environs de la préfecture. Le mouvement et la joie ne peuvent se calmer depuis le premier moment de l'explosion ; ils ne font que l'accroître. Le nombre des drapeaux blancs arborés aux fenêtres augmente chaque minute. Telle maison en offre jusqu'à quatre ou cinq. Les armes de France, les fleurs de lys, les vœux pour le roi, pour tous les Bourbons, ou des devises ingénieuses les décorent. Celui du collège porte ces mots : *Enfin nous respirons*. C'est le *tandem restituit animus* de Tacite. La ville n'est plus reconnaissable depuis hier d'heureuse mémoire. Le vendredi 21 juillet doit être à jamais consacré dans nos fastes : il a vu se terminer l'époque de l'usurpation et du despotisme militaire, qui a duré pour nous cent huit jours.

Dans l'après-midi, 50 ou 60 jeunes gens, militaires pour la plupart, sont partis à cheval, avec un drapeau blanc, pour aller au devant de M. Nebout, d'Aiguillon, procureur du Roi au Tribunal de première instance d'Agen, qui donna sa démission lorsque le gouvernement du Corse s'établit dans la capitale. Le retour de cette troupe joyeuse et bruyante, accompagnant M. Nebout aux cris de *Vive le Roi !* répétés par toute la ville, est un triomphe pour ce magistrat et, sans doute, un reproche indirect, qui doit aller à son adresse, pour ceux qui ne l'ont pas imité. A combien s'élève le nombre de ces derniers ? Il en coûte de le dire. Tous les membres de nos tribunaux, moins M. Nebout, ont prêté serment à Bonaparte. Abs-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenons-nous cependant de blâmer trop amèrement cette démarche sans laquelle le cours de la justice aurait été suspendu. Il est certain que la justice est le bien de tous les jours, que c'est un pain quotidien dont on ne peut priver la société sans de graves et d'immenses inconvéniens, que, pourvu que les jugemens soient bons, il est indifférent pour les parties en quel nom ils aient été rendus. Enfin la fermeture des tribunaux eût été pour nous une calamité nouvelle, et, sur ce point, il est peut-être bien hardi, bien délicat, de juger les juges.

Il n'en est pas ainsi des fameux articles additionnels qu'ils ont presque tous signés ; je ne m'explique pas sur ce chapitre. La joie causée par notre résurrection politique occupe seule la ville aujourd'hui. Les cris de *vive le Roi !* mêlés de chants analogues à la circonstance retentissent partout et sans interruption jusqu'à minuit.

Dimanche 23. — Dès le matin, les enfans, les écoliers du collège surtout, formaient des chœurs ambulans, qui célébraient par des chants joyeux le retour du Roi dans toutes les places et les rues de la ville. On remarque, en général, un penchant bien décidé de la part des enfans pour les Bourbons. Quelques goûts qu'ils aient pour la nouveauté, bien pardonnables à leur âge, ils n'ont point fait éclater les mêmes sentimens au retour de l'usurpateur. On a vu combien ils ont toujours résisté à son odieux régime, lorsqu'ils en ont trouvé l'occasion. Leur joie est d'un heureux augure pour l'avenir. Cette nouvelle génération sauvera peut-être encore un jour la France. Son amour pour les Bourbons deviendra pour elle un préjugé. L'opinion se forme de préjugés bien plus que de raison, et l'on sait que l'opinion est en tout temps la reine du monde.

A onze heures, le *Te deum* est solennellement chanté à la cathédrale. Il est entonné par l'évêque en présence de la cour redevenue royale, des autres tribunaux, de toutes les autorités civiles et militaires, de toute la ville et, je crois, de la majeure partie du département. Des acclamations à faire crouler les voûtes de l'édifice couvraïent presque toujours et l'orgue et la voix des chantres. Le général Bessières, parti dans la matinée,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'y assistait point, mais le général Colbert (1), momentanément à Agen comme inspecteur de cavalerie, y parut avec ses officiers. Quelque assurance qu'affectât cette troupe de convertis, il était aisé de voir, dans la contenance de leur chef surtout, combien ils étaient déconcertés par une explosion si générale. Tous les yeux se fixaient sur eux lorsque les cris redoublaient par intervalles et reprenaient de l'énergie. M. Demestre, membre du conseil général du département, dut sans doute les étonner lorsque dans un moment où le bruit moins violent produisait l'effet, s'il est permis de l'exprimer ainsi, d'un espèce de silence, s'écria d'une voix de stentor : « *Oui, vive le Roi, vivent les Bourbons et tous les Bourbons jusqu'au dernier de leur auguste race* ». Ce *solo* prophétique devint, comme on le pense bien, le signal de nouvelles acclamations qui ne cessèrent plus jusqu'à la fin de la cérémonie. On ne vit jamais une semblable scène ; nul *Te deum* dans l'histoire de notre ville ne fut pareil à celui-ci. On se rappelle qu'au dernier, chanté lors du séjour à Agen du commissaire Marchant, envoyé de Bonaparte, on ne compta que treize gardes nationaux dans l'église, d'ailleurs déserte.

Parmi les personnages qui paraissaient déplacés à cette cérémonie, on remarquait M. Grenier, qu'un juste blâme a constamment couvert sous le gouvernement de l'usurpateur. Lorsque le cortège administratif revenant de l'église passait dans la rue de Garonne, quelques cris d'*A bas Grenier !* se firent entendre. Il dut être fâché de n'être pas resté chez lui. On se rendit, au reste, à la préfecture aux cris continuels de *vive le Roi !* La garde nationale se mit en bataille dans la cour, puis défila dans le meilleur ordre devant les autorités.

Le mouvement d'allégresse qui règne à Agen depuis hier, et même depuis avant-hier au soir, se soutient tout le jour et s'augmente pendant l'illumination qui couronne la fête. C'est alors un véritable délire, un délire tel qu'il est impossible de

---

(1) Le général Colbert devint plus tard, en 1826, inspecteur général de l'armée. En 1832, il entra à la Chambre des pairs, fut blessé par la machine infernale de Fieschi en 1835, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part, l'année suivante, à la campagne de Constantine. Il mourut en 1854.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'imaginer. Des chœurs ambulans se succédaient les uns les autres, des danses se formaient partout. A chaque pas, on se trouvait enlacé dans les oscillations des nombreuses farandoles qui circulaient en se prolongeant dans les divers quartiers de la ville. De toutes parts, on voyait arriver et disparaître des bandes joyeuses d'enfans, de jeunes personnes de tout sexe et de tout état, qui semblaient porter l'allégresse du centre à la circonférence, ou la rapporter de la circonférence vers le centre de la population pour y puiser une force plus vive et une alacrité nouvelle. La tête tournait, on peut le dire, à la presque totalité des habitans. Mutuellement électrisés dans ce grand mouvement de rotation, ils s'abandonnaient à l'exaltation de leurs transports et leur joie n'avait plus de mesure. Ce fut surtout dans les salles, dans les cours, dans l'avenue de la préfecture et dans le quartier de la Porte neuve qu'éclatèrent le plus les témoignages de cette joie délirante. A la préfecture, les cris de *vive le Roi ! vivent les Bourbons !* furent un moment si vifs, si retentissans que l'oreille en était assourdie. Ces transports, au surplus, durèrent bien avant dans la nuit et n'occasionnèrent aucun désordre. Lorsque le peuple est satisfait, qu'il se réjouit de son bonheur, on peut laisser dormir les baïonnettes.

L'illumination de la préfecture était d'un genre très noble et produisait le plus bel effet. La porte du collège était décorée de transparens ingénieux très bien exécutés par M. Bartayrés, professeur de mathématiques et de dessin (1). Dans le milieu se voyait le buste très ressemblant du Roi élevé sur un cippe chargé de fleurs de lys et au pied duquel le génie de la France tressait une couronne de fleurs. A droite était le médaillon de la duchesse d'Angoulême, à gauche, celui du duc, supportés par des génies. Au bas, à droite, un personnage allégorique, représentant la ville désignée par l'ancien blason de ses armoiries ; vis à vis, le collège caractérisé par un enfant, assis au milieu de divers trophées des sciences et des arts. L'ensemble

---

(1) Bartayrès devint secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen en 1831, à la mort du cryptographe Boudon de Saint-Amans.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de cette composition offrait un tableau très agréable. Il était accompagné de devises analogues à la circonstance. L'évêché, le palais de justice, l'hôtel de ville et quelques édifices particuliers étaient également illuminés avec beaucoup de soins et de goût. On voyait partout, en général, dans cette illumination l'ambition que chacun avait de se distinguer et d'exprimer, selon son génie et ses facultés, la joie dont son âme était enivrée.

Lundi 24. — M. le duc de Guiche passe à Agen. Il descend à l'auberge de Castan. Une grande affluence de peuple se rend sous les fenêtres de son appartement et pénètre même dans l'auberge où les cris de *vive le Roi ! vivent les Bourbons !* rententissent pendant longtemps avec l'énergie accoutumée. Le duc de Guiche parut ; son affabilité enchanta les bons agenais. Quelques femmes lui baisèrent les mains, d'autres furent jusqu'à l'embrassade. Le préfet étant accouru resta quelques momens avec lui. En remontant en voiture, toujours aux cris de *vive le Roi !* on remarqua que le duc ajouta avec beaucoup de grâce : *et votre aimable préfet !*

On apprend qu'une trentaine de soldats, exerçant des brigandages dans les environs de Marmande, ont été capturés par la garde nationale du second arrondissement et qu'ils sont conduits dans les prisons d'Agen. Voici comme la chose s'est passée :

Le tocsin avait sonné ; la garde nationale de Marmande attaqua cette bande de scélérats qui se défendirent. Cependant, vivement pressés, ils gagnèrent un petit bois entre Marmande et Virazeil, dans un lieu nommé *Bouillas*, et y tinrent ferme. On les chargea ; ils résistèrent, se portèrent même en avant sur la garde nationale qui, fatiguée, était prête à plier, lorsque celle de la campagne, arrivant à son secours, contribua puissamment à la défaite des brigands, qui furent investis dans le bois où ils s'étaient retirés. Trente-trois ont été pris ; quelques-uns, tués sans doute et quelques autres, blessés. Un habitant de Marmande, père de famille, excellent sujet, a resté sur la place. Tel est le premier résultat de la dispersion des sol-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dats de Bonaparte dans nos campagnes où ils ne vivront que de vols et d'assassinats.

Sur le soir, la presque entière population de la ville se porte à la préfecture : c'est demain la fête de Saint-Christophe, patron du préfet. Les mamelucks agenais qui l'escortèrent à son retour lui portent en corps une corbeille de fleurs. Les amateurs lui donnent un concert dont la foule empêche l'exécution. On danse dans les salles, dans la cour qui est illuminée, on chante, tout retentit des cris de *vive le Roi !* auxquels on ajoute, comme l'a dit le duc de Guiche, *et notre aimable Préfet !* Il recueille dans toutes les occasions, surtout depuis qu'il nous est rendu, des témoignages bien flatteurs de notre affection, j'ai presque dit de notre tendresse. Un peu de tumulte et de grosse joie rendait aujourd'hui la fête un peu populaire. Sans distinction de rang, ni de sexe, ni d'âge, tout le monde y prit sa bonne part de plaisir. On se retira cependant après dix heures. Malgré l'excès de notre joie, la fatigue des derniers jours amène un peu de lassitude : on ne saurait être toujours dans l'ivresse du plaisir. Le général Bessières n'est parti que ce matin.

Mardi 25. — La garde nationale prend les armes pour aller au devant de celle du Port, qui conduit dans nos prisons les brigands capturés dans le second arrondissement. Ils sont d'abord renfermés au Chapelet, puis transférés vers le soir dans les prisons criminelles plus sûres et d'une garde plus facile. Ces malheureux sont tous nègres, à la réserve de deux officiers, l'un blanc et l'autre mulâtre. C'est un détachement de la troupe d'élite envoyée par Clauzel. On est en discussion pour savoir s'ils seront jugés militairement ou aux assises ; les avis sont partagés ; cependant la question me paraît bien simple : ils étaient soldats. Ce matin, après le retour de la garde nationale, les volontaires royaux sont venus se réunir à elle. Ces deux corps ont été chercher le buste du Roi à la préfecture et l'ont promené dans les rues de la ville aux acclamations de l'universalité des citoyens. Quatre officiers de la garde nationale portaient le buste. Lorsqu'ils sont revenus à la préfec-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ture, ils l'ont posé sous le péristyle et la troupe a défilé devant lui. Les cris de *vive le Roi !* n'ont pas cessé un instant pendant la marche. Ils ont redoublé au moment du départ. Ensuite, les chefs, tant de la garde nationale que des volontaires royaux et des mamelucks, se sont réunis chez Mme Castan dans un banquet joyeux où leurs transports ont semblé prendre une énergie nouvelle au bruit des couleuvrines et des boîtes qui n'ont cessé de se faire entendre pendant le dîner. Les mêmes élans se manifestèrent de toutes parts; dans les tavernes, dans leurs ménages même, les simples gardes nationales se montrent les dignes émules de leurs officiers.

Un commissaire du Roi, M. de Coëtlosquet, passe à Agen, allant à Toulouse auprès du duc d'Angoulême.

Sur le soir on brûle en dehors de la porte Saint-Antoine le drapeau tricolore et l'on jette dans le feu le mannequin de Bonaparte.

On joue à la salle des spectacles *Michaud ou les Fermiers d'Henri IV*. La joie s'empare des spectateurs; ils dansent au parterre, sur le théâtre; ils dansent partout et la comédie, à peine commencée, finit.

On danse aussi chez Mme Castan, depuis l'issue du feu de joie jusqu'après minuit.

Malgré tout ce fracas, n'oublions pas de consigner ici la démarche de quelques membres du conseil général du département que nous aurions dû mentionner depuis dimanche. Ces messieurs, considérant que le conseil avait été forcé d'interrompre ses opérations par des circonstances impérieuses et qu'il doit les reprendre aussitôt que le retour de l'ordre lui en laisse la faculté, se sont réunis dimanche au soir à la Préfecture, dans la salle des séances du conseil. Mais se trouvant en minorité, ils prennent acte de leur présence et prient M. le préfet de convoquer leurs collègues pour jeudi prochain. Si l'on observe que, le conseil n'étant point dissous, c'était au président à rappeler ses collègues, on répondra qu'il trouva plus court et plus commode que ce fût le préfet.

Mercredi 26. — On conduit encore à Agen treize brigands

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pris les armes à la main dans les environs de Marmande et faisant partie de la bande qui fut déconfite, il y a quelques jours, vers Bouillas ou Virazeil. D'autres bandes traversent journellement le département dans toutes les directions. Quelquefois très nombreuses, elles foulent dans leur passage les communes rurales, épouvantent même les villes. On fournit à ces militaires égarés les vivres qui leur sont nécessaires pour continuer leur route. Quand on est le plus fort, on retient leurs armes, ainsi qu'on l'a fait à Villeneuve, et on donne à chacun d'eux un passe-port, au moyen duquel il se retire chez lui. Tout cela se fait, comme on le pense bien, avec les gants ; on parlemente, on compose avec les brigands, quelquefois on les engage à laisser leur tambour avec leurs armes, le plus souvent ils veulent le conserver, alors on menace ou l'on cède après avoir calculé les chances d'une discussion plus prolongée. Il est urgent que le gouvernement adopte une mesure convenable et générale à cet égard. Sur le soir, une immense farandole, partie du quartier de Saint-Louis, parcourt la ville aux cris de *Vive le Roi*. On soupçonne, cependant, plusieurs personnes qui la composent d'être bonapartistes. Il en résulte quelques propos, des murmures, des cris, des injures dans certaines rues. Ce petit mouvement, quoique très bruyant, n'a pas de suite. Monseigneur le duc d'Angoulême établit le centre du grand gouvernement du Midi à Toulouse. Ce gouvernement doit comprendre plusieurs divisions militaires, entre autres la 20ᵉ dans laquelle est comprise le Lot-et-Garonne. Le duc d'Angoulême prend le titre de *lieutenant du Roi*.

Jeudi 27. — Le conseil général s'assemble. Le président déclare la continuation de la permanence établie par l'ordonnance du 11 mars dernier. On propose une adresse au Roi, que les circonstances rendent indispensable. Elle est rédigée; on discute tout le jour cette adresse que sept membres approuvent, mais que quatre autres trouvent trop énergique. La discussion sur cet objet est remise au lendemain.

Ordre de la police qui interdit à l'avenir les farandoles dans la ville et qui défend les cris de *vive le Roi* après huit heures du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soir. La journée est, en effet, assez longue pour crier *Vive le Roi* jusqu'à l'enroûre et pour danser chez soi jusqu'à la fatigue. Il est possible que l'expression de la joie la plus juste et la mieux partagée trouble après une certaine heure le repos des citoyens.

M. de Coëtlosquet repasse à Agen pour se rendre à Paris.

Vendredi 28. — Le conseil général reprend la discussion sur l'adresse proposée. Après le changement de quelques expressions insignifiantes, l'adresse, restant la même, a été adoptée à l'unanimité. M. Barsalou seul refuse de la signer. Cette adresse est ainsi conçue :

« Au Roi :

« Sire,

« Vos fidèles sujets, les membres du Conseil général du dé-
« partement de Lot-et-Garonne, obligés de quitter le poste
« honorable où les avait appelés Votre Majesté, dispersés par
« les effets de la sédition et de la rébellion armée, ont vu avec
« douleur se consommer dans le département une usurpation
« fondée sur le parjure; mais pleins de confiance en la cause
« de la vertu, soutenus par la meilleure partie des Français et
« par le concours de l'Europe indignée, l'espérance de voir
« succomber la trahison et le crime ne les a jamais abandon-
« nés; ils ont toujours, dans ce temps de calamité, invoqué le
« Maître des destinées pour la conservation de vos jours. Le
« prompt retour de Votre Majesté au milieu de son peuple a
« été l'objet constant de leurs vœux.

« Ils sont aujourd'hui réalisés, Sire, ces vœux ardens dont
« il nous est enfin permis de vous offrir l'hommage. Vous
« êtes rendu à la France et l'aurore du bonheur renaît pour
« elle. Des concerts d'allégresse vous environnent. Des larmes
« d'attendrissement coulent de tous les yeux. Des actions de
« grâces retentissent de toutes parts. Mais, Sire, plus notre
« félicité nous est chère, plus elle semble s'accroître dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« l'avenir, plus nous devons être jaloux de la conserver et plus
« nous devons craindre de compromettre nos espérances.

« De grands crimes, des crimes impardonnables ont été
« commis ; de grands malheurs en ont été la suite dans un dé-
« partement qui vous fut toujours inviolablement fidèle. Nos
« villes ont gémi sous le poids de la tyrannie militaire; des sol-
« dats effrénés y ont établi gratuitement le siège de toutes sor-
« tes de vexations. Nos campagnes ont été désolées par des
« bandes de scélérats armés, où figuraient affreusement des
« nègres qu'on a jeté au milieu de votre peuple pour lui don-
« ner l'exemple et le rendre victime de tous les forfaits.

« Ah ! Sire, que votre cœur aurait à souffrir si nous met-
« tions ici sous vos yeux le détail des calamités que nous avons
« éprouvées. Il nous suffit en ce jour de vous signaler celui
« qui vint, au nom de l'usurpateur, occuper la place du digne
« préfet que votre bonté rend à nos vœux, de vous signaler
« celui qui dirigea sur nous la fureur des soldats qu'il avait
« appelés, celui à la voix duquel on vit renaître parmi nous
« les proscriptions, effectuer les arrestations arbitraires, celui
« qui poursuivit hostilement les hommes désignés comme les
« plus dévoués à Votre Majesté et qui fut au moment peut-être
« d'organiser froidement le pillage et l'incendie. Nous vous
« signalons aussi les chefs militaires qui marchèrent de con-
« cert avec lui dans la carrière du malheur public.

« Tel est le cri général, Sire, que nous osons vous transmet-
« tre au nom de nos administrés.

« Ils supplient encore Votre Majesté, par notre organe, d'or-
« donner l'épurement de tous les fonctionnaires publics. Il est
« sans doute de ces fonctionnaires dont la fidélité mérite d'être
« honorée par la continuation de votre confiance, mais le man-
« teau de l'hypocrisie doit tomber partout où il couvre l'ingra-
« titude et la trahison. Votre repos, Sire, et le salut de l'Etat
« vont dépendre des mesures qui seront prises à cet égard par
« les ministres de Votre Majesté. L'intérêt général et notre ex-
« périence nous font un devoir formel de déposer ces instan-
« tes prières au pied du trône. Veuillez les accueillir, Sire,
« dans votre sagesse, et daignez nous assurer désormais une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« paix durable sous l'empire du plus juste et du meilleur des « Rois.

« Signé : Saint-Amans, présidentᵉ; Demestre, Ballias « de Laubarède; Trenty-Cussac; Tar- « tas, Xavier Sevin, Guyet-Laprade ; « Lacuée, Ménoire et Maleprade, secré- « taire (1). »

Les autres membres n'ont pu se rendre à la séance, au moins pour la plupart, étant nécessaires à leur commune, où ils occupent la place de maire. M. de Lacorrège et M. de Morin, dont les communes ont manifesté un esprit disposé à la sédition, écrivent qu'ils signeront au registre quand il leur sera possible de se rendre au conseil. MM. de Beaumont et de Vivens sont à Paris; trois autres membres enfin ne se présenteront pas et pour cause.

Le conseil général, après l'expédition de l'adresse, s'ajourne jusqu'à la nouvelle convocation.

M. le duc d'Angoulême fait connaître officiellement au préfet qu'il a distrait le département de Lot-et-Garonne de la vingtième division militaire annexée au grand gouvernement de l'Ouest pour l'attacher à celui du Midi.

Un bal avait été annoncé depuis deux jours à la société Biot, qui a pris le nom de Société des Amis du Roi, pour exclure certains individus indignes de porter ce titre. Le bal était superbe. Jamais on n'en vit à Agen de plus nombreux et de plus gai. Il y a eu des farandoles dansées aux cris de *Vive le Roi !*

Samedi 29. — La cour royale s'assemble pour déterminer la compétence au sujet de l'affaire des brigands arrêtés à Marmande. N'ayant pu se fixer à ce sujet, la cour décide qu'il en sera référé au ministre. En attendant, elle nomme M. Chapelle,

(1) Le numéro 990 du *Journal de Lot-et-Garonne* publie cette adresse, et celle que vota le Conseil municipal d'Agen. Toutes les deux furent insérées, par extraits, dans le *Moniteur*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'un des conseillers (1), commissaire pour l'instruction de cette affaire importante.

Le maréchal de camp Vidalot arrive vers cinq heures du soir à Agen. Il a été nommé par le duc d'Angoulême au commandement du département de Lot-et-Garonne (2). Quelques jeunes militaires à cheval ont été au devant de lui sur la route de Toulouse. La destitution de Bessières était arrivée ce matin. Ce général n'étant plus ici, son aide de camp a reçu le paquet à son adresse et s'est retiré sur le champ. On dit cet aide de camp plus mauvais sujet que son maître.

Dimanche 30. — Fête au Passage pour célébrer la rentrée du Roi. Les couleuvrines tirent toute la journée sur le bord de la rivière. Elle est après-midi couverte d'embarcations pleines de spectateurs, qui s'étendent aussi en amphithéâtre sur ses deux rives, depuis les travaux du pont jusqu'à l'extrémité du Quinconce. Cette immense population forme un coup d'œil ravissant. On a disposé sur des bateaux pontés, où flottent de toutes parts des flammes et des pavillons blancs, un long mât frotté de graisse et de savon dans toute son étendue. Au bout de ce mât, assez fortement incliné, se voit un rameau de verdure que le plus adroit et le plus leste doit enlever. Cinquante francs pour boire, ajoutés à l'honneur de la conquête, sont un appât de plus. Tout étant préparé, les prétendans au prix partent successivement et plusieurs fois; mais les uns, plus tôt, les autres, plus tard, tombent et disparaissent dans la rivière. Le bruit des couleuvrines et des boîtes annonce leur chute. De nouveaux grimpeurs accourent aussitôt pour éprouver le même sort. Ce mât fatal nous représente-t-il autre chose que la carrière glissante de l'ambition, d'où se précipitent tous les

---

(1) M. Chapelle était né en 1765 à La Sauvetat-du-Drot. Procureur impérial à Marmande, il fut nommé conseiller à la Cour d'Agen en 1811, puis président de Chambre en 1836, en remplacement de Bergognié, décédé. Appelé à l'honorariat en 1847, il mourut à Agen le 1er mars 1854.

(2) Lespès ne cache pas la mauvaise humeur que lui cause cette nomination. Vidalot, dit-il (p. 444), c'est celui « qui a joué un rôle si actif pendant la Révolution. Voilà donc toujours les mêmes hommes qui reviennent sur la scène. En vérité, ils devraient avoir honte de se mettre tant en évidence ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours les hommes aveuglés par cette passion décevante, sans que la chute de ceux qui les ont précédés les éclairent sur le sort qui les attend ? Ainsi presque tous les hommes qui courent cette carrière tombent et disparaissent successivement dans le fleuve de l'oubli, après avoir approché plus ou moins du but qu'ils se flattaient d'atteindre. Après bien d'inutiles essais et bien des chutes répétées, deux de nos jeunes matelots parviennent enfin dans la soirée au sommet du mât et saisissent d'une main victorieuse le rameau désiré; mais, vain espoir ! ils n'en tombent pas moins avec lui dans la rivière. Ainsi vient de tomber Bonaparte, le plus heureux ambitieux des temps modernes. Il avait aussi saisi l'objet de ses vœux, mais l'a perdu bientôt dans une chute dont il faut espérer qu'il ne se relèvera plus. Quant à la fête du Passage, elle se termine par des danses d'abord sur les bateaux pontés, puis sur le Gravier où elle se propage au débarquement des spectateurs, enfin à la préfecture, d'où de longues farandoles s'échappent et vont quelque temps circuler dans la ville.

Lundi 31. — Mort de Madame de Chateauville, belle-mère de M. de Villeneuve. Cette femme d'un grand mérite réunissait un esprit cultivé à l'usage de la très bonne compagnie dans laquelle elle était née et avait toujours vécu. Sa mémoire ne cessera jamais d'être chère à ceux qui l'ont connue.

On remarque depuis quelques jours que les demi-soldes commencent à reparaître. Leur nombre, surtout aujourd'hui, semble s'être prodigieusement accru dans les rues de la ville. On le fait monter à plus de deux cens. Des gens à mine basse, vêtus d'un habit rapé, coiffés d'un mauvais chapeau, décorés la plupart d'un ruban rouge extrêmement fané et marchant par groupes de sept à huit ou davantage, tel est le signalement auquel on peut les reconnaître. Ces braves gens ont tenu certains propos qui ont donné ce soir de l'inquiétude. Ils avaient fait, avant-hier, une espèce de proclamation incendiaire dont ils firent parade dans le quartier de la Porte du Pin. En voilà déjà trop sans doute. Le général Vidalot, qui fut instruit de la proclamation, leur envoya l'ordre de se retirer dans leurs com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

munes respectives. Il est clair qu'ils n'en ont encore rien fait. La garde et les patrouilles ont été renforcées (1).

Mardi 1er août 1815. — Onze compagnons de Florian, arrêtés dans le second arrondissement ,sont conduits à Agen.

Le passage des militaires qui se retirent continue. On ne voit que des soldats le sac sur le dos dans les routes. Il est clair que l'armée entière se dissout, malgré les généraux et les commissaires des guerres, tous excellents royalistes aujourd'hui et qui voudraient au moins conserver de l'emploi, espoir qui leur échappe avec l'armée. Ils en sont furieux. Les officiers seuls leur restent fidèles. Ces misérables officiers qui leur ont fait tant de mal, qui en feraient encore davantage s'ils le pouvaient, doivent cependant disparaître avec leurs généraux ; nous ne connaissons pas aujourd'hui de plus véritables ennemis de la France.

Un aide de camp du général Soult, frère du fameux maréchal, conduisant plusieurs chevaux sur la route d'Auch, a été arrêté à Astaffort. Son passeport n'était point visé. Conduit à Agen, cette formalité a été remplie et il a continué son chemin. Il se rend à Tarbes, son lieu natal, où il sera sans doute mis en surveillance.

Mercredi 2. — M. le général Vidalot, qui badine rarement, a réitéré hier aux retraités et aux demi-soldes l'ordre de se retirer définitivement dans leurs communes. Quelques-uns avaient déjà pris ce parti, les autres obéissent. Il y a cependant encore quelques-uns de ces messieurs qui murmurent.

Jeudi 5. — Lettre circulaire du préfet aux maires dans laquelle il leur recommande des mesures de précaution à prendre au sujet des militaires qui rentrent dans leurs foyers et qui

---

(1) Lespès nous fournit pour le mois de juillet 1815 un renseignement qui vaut la peine d'être publié (p. 445) :

« C'est dans ce mois qu'on construisit une maison sur une partie du terrain où était l'église de l'ancien collège d'Agen et qu'on démolit la porte de cette église qu'on avait respectée jusques alors. Maintenant il n'en reste plus aucune marque, non plus que du collège. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourraient troubler la tranquillité publique. Les maires devront, si les circonstances l'exigent, se rassembler au chef-lieu de leur canton, mettre sur pied la garde nationale, même faire sonner le tocsin, etc. Ces mesures ne doivent pas, dans l'occasion, être négligées. L'usurpateur a détruit tous les principes, a corrompu tous les élémens de l'ordre social, mais son plus grand crime politique est d'avoir aliéné l'esprit de l'armée. Sous son commandement, elle était tout à lui et n'était plus française. Aucun soldat aujourd'hui qui ne se figure être en droit de tout exiger des citoyens ! Les prétentions de ces braves n'ont point de bornes. Il faut non seulement qu'on leur accorde sur le champ tout ce qui peut leur faire plaisir, mais encore qu'on les prévienne avec empressement, qu'on se prive pour eux du nécessaire, que toute la France les remercie d'avoir rappelé l'usurpateur, que tout le peuple se lève pour défendre ce qu'ils nomment leur gloire et qu'eux-mêmes n'ont pu défendre. Vit-on jamais depuis Tamerlan peut-être un ordre de choses plus complètement renversé. L'armée, au lieu d'être subordonnée au corps de la nation, se croit au-dessus d'elle. Cette armée d'insensés pense avoir servi la patrie en servant un homme qui asservissait la patrie et qui l'avilissait aux yeux de l'univers. Admirez maintenant dans l'histoire les brillants exploits des conquérans, et voyez combien ils ont influé sur le bonheur du monde.

Vendredi 4. — M. Dampierre, aujourd'hui le marquis de Dampierre, vient d'être autorisé par le duc d'Angoulême à lever un corps composé d'infanterie et de cavalerie. D'abord les gardes nationaux et les jeunes gens qui se proposaient d'entrer dans la cavalerie de ce corps devaient avoir le grade de sous-lieutenant et pouvaient espérer de s'avancer dans la carrière militaire. Depuis, cet article a subi quelques modifications. La plupart des jeunes gens, même de ceux qui servaient comme gardes royaux, ne veulent plus être que gardes nationaux à cheval et se consacrer uniquement à la défense de leurs foyers. Fort bien, il n'y a que M. le marquis de Dampierre qui pourra perdre à cela peut-être un peu de gloire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Samedi 5. — Je ne sais, le temps se brouille. On dit que les bonapartistes reprennent courage, surtout dans les campagnes et dans le quartier de la Porte du Pin. Cela se peut. Après une aussi forte secousse, le règne de l'ordre ne se rétablira sans doute pas sans beaucoup d'oscillations. Il faut s'y attendre pour n'en être point surpris. Le gouvernement et les autorités, prévenus de ces mouvemens presque inévitables, y tiendront la main.

Les jeunes gardes royaux, ou gardes nationaux à cheval, venus de tous les points du département, passeront demain la revue du général Vidalot. M. de Béraut est toujours à leur tête.

M. de Sevin est arrivé ce matin avec M. Ninon, de Moncrabeau, son confrère des Cent jours. Il n'a vu personne.

Dimanche 6. — La revue n'a point eu lieu; il a plu toute la journée.

Lundi 7. — Rien de nouveau.

Mardi 8. — Le courrier n'apporte, depuis quinze jours, que des nouvelles insignifiantes. Lorsque un gouvernement vigoureux devrait remettre en action le corps politique et lui imprimer un mouvement vigoureux dans le sens rétrograde, tout paraît languir et tomber à stagnation. On est surpris de cette espèce de léthargie qu'on ne peut expliquer. Est-ce l'influence des alliés? Est-ce nonchalance, impéritie ou nullité de la part des ministres? Cependant, ils ne devraient point sommeiller encore, de bien s'en faut, sur le duvet d'une confiance bien assurée. Combien de fonctionnaires devront être remplacés? Bien plus, la liste des présidens des corps électoraux contient des noms odieux à la France et qui devraient plus encore l'être aux Bourbons. Ces noms figurent scandaleusement sur la même ligne que ceux de Monsieur, du duc d'Angoulême et du duc de Berry. Comment cela se peut-il? On ne comprend rien à ce système. Bien des gens vont trop vite et trop haut à cet égard. Ils disent sans compliment qu'on ne peut avoir ni zèle, ni chaleur pour un gouvernement qui se déshonore.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mercredi 9. — Il arrive à midi le 3e régiment des lanciers, qui, comme de raison, faisait partie de la grande armée de la Loire. Il vient de Bourges et va se cantonner à Auch. Beaucoup de désertions l'ont réduit à 300 hommes tout au plus. Ce régiment a l'air honteux du rôle qu'il a joué. L'amour-propre de ces militaires ne doit point en effet être excessivement flatté. D'abord traîtres, puis battus, puis renvoyés déshonorés dans l'intérieur, avec de telles aventures, il n'y a guère moyen d'être insolent ni même de soutenir les regards des gens de bien, ni des gens d'honneur. Dans peu de jours, un autre régiment de lanciers doit arriver pour notre compte. A l'arrivée de celui-ci, le bruit s'est tout à coup répandu parmi le peuple qu'il venait abattre le drapeau blanc et relever le tricolore. Ce bruit, que le guidon des lanciers, où l'on voyait un peu de rouge, avait d'abord accrédité dans certains quartiers de la ville, étant parvenu à Madame Barret-Lavedan, qui était à sa fenêtre, son esprit s'est tout à coup frappé de cette idée. La pauvre femme s'est mordu les doigts et s'est précipitée sur le pavé où elle s'est écrasée.

On dit, à la vérité, que depuis quelque temps elle était devenue très sujette aux vapeurs. Mme Barret, femme d'un conseiller à la cour royale et mère d'un avocat général près la même cour, était très considérée à Agen et joignait beaucoup d'amabilité à beaucoup de mérite.

Jeudi 10. — Le régiment de lanciers se comporte très bien. Ni les lanciers, ni leurs officiers n'ont crié *Vive l'Empereur*, ni insulté personne, ni fait tapage nulle part.

Vendredi 11. — Le dépôt du 1er régiment de la même arme est arrivé (1). Le 3e était parti de très bonne heure.

Dans l'après-midi, un petit, très petit garde royal, ayant été coudoyé un peu fortement dans la rue de Garonne par un grand, très grand officier des lanciers, lui a demandé raison

(1) Le dépôt du 1er régiment de lanciers devait rester à Agen; on le plaça au séminaire. (Proché, p. 229, et Lespès, p. 446.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'abordage. Des propos on en est venu à tirer le sabre. Le garde a blessé l'officier à l'épaule. On les a séparés.

Samedi 12. — Le général Vidalot ordonne pour demain, quelque temps qu'il fasse, la revue des gardes nationales.

Dimanche 13. — Cette revue a lieu sur le Gravier. La garde nationale est dans la plus belle tenue, les armes surtout sont dans le meilleur état. Un concours immense de population se réunit autour d'elle. Des cris de *Vive le Roi* se font entendre et redoublent au moment où la garde défile devant le général.

Le bruit absurde s'étant répandu dans les campagnes que le drapeau tricolore devait être aujourd'hui rétabli à Agen, on a mis de l'affectation à multiplier les drapeaux blancs dans la ville. Il flotte à toutes les fenêtres, comme le premier jour où il renaquit de ses cendres.

Lundi 14. — Les compagnies de grenadiers, de canonniers et de chasseurs sont les seules de la garde nationale qui soient totalement en uniforme. Beaucoup de pauvres gens des autres compagnies ne pouvant s'habiller ni s'équiper à leurs frais, leurs camarades y pourvoient par des dons volontaires.

Une estafette, arrivée cette nuit, a porté la nouvelle que le gouvernement improvisé du duc d'Angoulême a pris fin. En conséquence, les départemens qui formaient ce gouvernement rentrent sous l'action immédiate du Roi. On devait s'attendre à cette mesure.

Le prince adresse une proclamation aux habitans du Béarn, du Languedoc, de la Gascogne et de la Provence, qui est une pièce historique et un titre de gloire pour ces provinces (1).

Mardi 15. — Arrivée de deux régimens de lanciers, le 1^er^ et le 4^e^. L'un reste à Agen, l'autre continue sa route et se rend à Tarbes. Ces corps sont beaux et bien montés, le premier surtout. Son étendard blanc est superbement brodé en or et porte

---

(1) Cette proclamation figure au *Journal de Lot-et-Garonne* du 16 août 1815 (n° 988).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le nom du Roi. Les officiers ont très bonne mine. Le général Colbert s'est mis à la tête de ces régimens, lors de leur rentrée dans la ville. L'un s'est rangé en bataille au Gravier; l'autre, sur la place royale.

Le général Colbert commande ici tous les corps qui faisaient partie de l'armée de la Loire. Il restera à Agen jusqu'à nouvel ordre. On ne compte pas trop sur lui.

Hier soir, le préfet, passant sur le Pont-Long pour aller au Gravier, entendit près de lui deux lanciers crier *Vive l'Empereur*. Il les fit prendre par les gardes nationaux qui se trouvèrent là et les fit conduire au corps de garde, d'où le général Vidalot les envoya coucher en prison. Le général Colbert, à qui les lanciers furent remis, dit qu'ils étaient saouls et ne parut pas mettre une grande importance à cette affaire.

La procession pour le vœu de Louis XIII s'est faite cet après-midi en grand appareil. Un fort détachement de la garde nationale était sous les armes et servait d'escorte aux autorités judiciaires et administratives parmi lesquelles marchait le général Vidalot.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ORDRE IMPÉRIAL DES TROIS TOISONS D'OR

ET LES AGENAIS

Sous le titre *L'Ordre Impérial des trois Toisons d'or*, le commandant Taurignac fit paraître, en 1907, un livre où il raconte les origines de cet ordre qui ne fut pas définitivement créé. Il donne la liste des militaires qui furent proposés pour recevoir les premiers cette décoration. Cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exçmplaires, m'a été communiqué par M. Paupie, commandant de vaisseau en retraite, que je tiens à remercier publiquement.

Plusieurs agenais faisaient partie de la première proposition, et ce fut pour eux un honneur peu ordinaire, car il fallait être brave entre les plus braves pour aspirer à recevoir les trois toisons d'or. Il m'a paru donc intéressant de faire connaître les noms de ces héros car c'étaient de véritables héros, ce sera rendre hommage à leur mémoire et proposer aux jeunes générations qui montent des modèles dignes d'être imités.

* * *

Après avoir institué la *Légion d'honneur* pour récompenser les mérites militaires et civils, Napoléon voulut créer un ordre exclusivement militaire. C'est au lendemain de Wagram qu'il forma ce projet et les lettres patentes qu'il promulgua à cet effet sont datées du camp de Schönbrünn, 15 août 1809.

L'ordre des trois toisons d'or devait se composer au maximum de 100 grands chevaliers, 400 commandeurs et 1,000 chevaliers. Pour être admis dans l'ordre il fallait « avoir fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes ».

« Nous nous réservons toutefois, dit Napoléon, d'admettre dans l'ordre des Trois Toisons d'or des militaires qui, n'ayant pas reçu trois blessures, se seroient distingués, soit en défendant leur aigle, soit en arrivant des premiers sur la brèche, soit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en passant les premiers sur un pont, ou qui auraient fait tout autre action d'éclat constatée » art. 4.

Les aigles des régiments ayant assisté aux grandes batailles de la Grande Armée doivent être décorés de l'ordre. Chacun de ces régiments aura le droit, qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant commandeur et dans chacun de ses bataillons qui étaient à la Grande Armée un sous-officier ou soldat chevalier. Pour être commmandeur il fallait être reconnu le plus brave des officiers et pour être chevalier le plus brave de tout le bataillon.

C'étaient donc de fiers et rudes soldats les premiers qui furent proposés à l'empereur pour être décorés des Trois Toisons d'or. Notre pays en a fourni un contingent appréciable, six agenais figurent sur les listes. Cela ne nous étonne pas, le courage militaire est une qualité naturelle à notre tempérament et la bravoure gasconne a écrit de belles pages dans l'histoire de la France.

Voici les noms de nos compatriotes qui figurent sur les premières listes avec les notres biographiques recueillies par le commandant Taurignac :

Gouget (Jean), colonel des dragons de la garde de Paris .
Né le 30 octobre 1770, à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).
A reçu cinq blessures et perdu l'œil gauche.

« Assailli seul par six hommes, en tua trois, fit prisonniers les trois autres. » *L'Ordre impérial des Trois Toisons d'or*, p. 56.

Couches (Denis), adjudant au 2e bataillon (du 19e régiment de ligne). — Né le 23 novembre 1772, à Buzet (Lot-et-Garonne).
Entré au service en 1793; blessé le 16 thermidor an II à la prise de Trèves, le 11 floréal an III devant Mayence, au siège de Mantoue et à Wagram.
Sous-officier d'une conduite exemplaire.

Médail (Antoine), caporal au 2e bataillon (du 57e régiment de ligne). — Né en 1775, à Tonneins (Lot-et-Garonne).
Sert depuis 1793.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Monestès (Guillaume-Silvestre), sergent-major de voltigeurs au 4e bataillon, (84e régiment de ligne). — Né le 31 décembre 1774, à Agen.

Au service du 17 juin 1792. Toutes les campagnes.

Blessé à Haguenau, le 20 décembre 1793; à Deux-Ponts, le 2 messidor an II; à Montertal, le 9 vendémiaire an VIII.

Gilbert ou Gibert (Bernard), carabinier au 2e bataillon (24e régiment léger). — Né le 13 septembre 1776, à Milhac, près Monflanquin (Lot-et-Garonne).

Sert depuis l'an VIII.

Blessé à Austerlitz, à Eylau, à Wagram.

Donnadieu (Pierre), maréchal des logis (14e régiment de chasseurs). — Né le 20 août 1780, à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).

Quinze ans de service. Toutes les campagnes; cinq blessures.

S'est toujours distingué par sa bravoure; a eu trois chevaux tués sous lui et a été remarqué à Wagram.

L'aigle du 9e régiment de ligne qui avait fait partie de la Grande Armée devait être décorée de l'ordre des Trois Toisons d'or, et à perpétuité le régiment avait droit à avoir dans l'ordre un capitaine, lieutenant ou sous lieutenant commandeur et un sous-officier ou soldat chevalier. Le colonel Vautré, commandant le régiment, proposa deux capitaines, Nicolas Guyard dont il dit : « C'est un brave par excellence », et François-Charles Genty, deux sergents de voltigeurs, Jean-Baptiste Philibert « il est brave parmi les braves », et Pierre-Léonard Godesse « il n'y a qu'une voix dans le régiment sur son extrême bravoure » ; et un caporal de voltigeurs, Jean-Baptiste Trulin « ce brave soldat n'étant que voltigeur, à Saint-Daniel, reçut une blessure assez forte pour être obligé d'aller se faire panser à l'ambulance. Après il retourna au feu où il était toujours des premiers. Il a été blessé de nouveau à Wagram et ne voulait pas quitter le champ de bataille. Ce jeune militaire est d'une intrépidité étonnante; les plus vieux soldats admirent sa valeur, ses camarades ne parlent que de lui. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous aurions pu relever des noms qui intéressent les départements voisins, la Gironde, le Gers, les Landes, le Lot, le Tarn-et-Garonne, nous avons voulu nous en tenir aux agenais, et au 9e régiment de ligne devenu agenais par son long séjour dans notre ville.

Le comte de Lacépède, encore un agenais, fut chargé par Napoléon, le 24 septembre 1805, de remplir provisoirement les fonctions de grand chevalier de l'ordre des Trois Toisons d'or. La fondation de cet ordre suscita de la surprise et de la méfiance parmi les membres de la Légion d'honneur. Lacépède se fit auprès de l'Empereur l'écho des légionnaires. « La créa-« tion de l'ordre des Trois Toisons d'or, écrivait-il, le 5 octo-« bre, a inspiré de grandes craintes relativement à la Légion; « les uns la regardent comme disgraciée, d'autres la considè-« rent comme abandonnée par Votre Majesté et par consé-« quent près de cesser d'exister. »

Ces observations ne reçurent pas de réponse. En février 1810, l'Empereur constituait la dotation de l'ordre. Le 14 octobre il enlève au comte de Lacépède ses fonctions provisoires de grand chevalier de l'ordre et nomme à la place le général de division, comte Andréossy. Des circulaires furent envoyées aux chefs de corps pour faire de nouvelles propositions. Mais les nominations ne furent jamais faites. Le 27 septembre 1813, de Dresde, Napoléon décrétait que l'ordre des Trois Toisons d'or, ses attributions et ses biens étaient réunis à la Légion d'honneur.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES FOUILLES DE SOS

L'oppidum sotiate, sur lequel est bâti le petit village de Sos, a une superficie d'environ 32 hectares, il a la forme d'un cap ou promontoire, et s'avance sur trois côtés vers trois vallées profondes, qu'il surplombe de ses rochers à pic.

Il a en cela quelque analogie avec celui d'Uxelodunum dans le Lot, avec de moindres proportions.

Le quatrième côté est rattaché à la plaine, dite de *Loustalet*, par une langue de terre d'environt 300 mètres. C'est pour s'isoler de cette plaine que les premiers occupants (Aquitains ou Ibères) creusèrent là un large fossé, ayant les dimensions d'un petit ravin. Avec les matériaux en provenant, ils élevèrent une digue de 6 mètres environ de hauteur, sur autant de largeur. L'oppidum sotiate est donc un oppidum à promontoire, barré sur sa partie faible par une levée de terre que l'on peut évaluer approximativement à 15,000 mètres cubes.

C'est sur cette partie qu'ont été faites les fouilles archéologiques, subventionnées par le ministère des Beaux-Arts.

De cette partie, il en a été détruit une notable proportion, depuis environ trois quarts de siècle.

Déjà, vers 1840, cette levée de terre fut perforée de part en part par une déviation de la voie césarée, aujourd'hui route de grande communication n° 9. A ce moment, un correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bordeaux, M. le vicomte de Métivier, y note la rencontre d'un soi-disant aqueduc, qui pouvait bien être l'un des conduits souterrains dont parle César dans ses *Commentaires*.

Cette découverte l'intrigua assez, pour demander à l'administration municipale d'en faire suivre la direction ; il lui fut répondu qu'il n'y avait pas de crédit ouvert pour cela.

Il n'est plus possible aujourd'hui de rechercher cet aqueduc. Un groupe de maisons s'est élevé au-dessus, et les propriétai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

res actuels ne sont pas disposés à laisser fouiller dans leur cave.

L'un d'eux cependant a bien voulu nous laisser voir un pan de mur en grand appareil, sur lequel il a construit sa modeste demeure.

Ce vieux mur paraît être un reste du mur d'enceinte, qui se reliait à l'antique porte d'entrée de l'oppidum ; celle que dans les camps romains on appelait la porte prétorienne.

Celle qui lui était opposée s'appelait la porte décumane.

Ces deux portes devaient exister encore au commencement du XVIII^e^ siècle, car nous trouvons dans une délibération municipale du 13 juillet 1713, cette trop courte phrase : « *Déclarons en outre qu'il y a hors la ville deux pourteaux qu'on dit avoir été bâtis par les romains, qui sont ce qu'il y a de plus curieux.* »

Le premier s'ouvrait au nord sur la voie césarée, devenue aux temps romains une sorte de voie appienne, conduisant au champ de sépultures, dans lequel la charrue du laboureur moderne heurte parfois des urnes cinéraires, et un peu plus loin, aux bains publics de la *Mutatio*, dont on vient de mettre à nu de si intéressantes ruines (1).

Le second s'ouvrait au sud, au haut de la rampe qui domine la Gélize: il donnait passage à cette même voie césarée qui se dirigeait ensuite sur Eauze.

En 1901, il y eut un nouvel éventrement du rempart, pour l'installation d'une scierie mécanique. Les objets trouvés à ce moment là ont été pour la plupart recueillis et décrits par M. Charles Bastard, conducteur des ponts et chaussées, dans son intéressante brochure *Au pays des Soliates*.

Qu'il veuille bien nous permettre toutefois d'insister sur la découverte en ce même endroit, d'un col d'amphore portant des traces de dorure. Cette particularité s'explique aujourd'hui par le voisinage du temple dont on a retrouvé la pierre votive. Cette amphore était tout simplement un vase du culte, tout comme le chapiteau minuscule rencontré dans le voisinage en était un ornement.

---

(1) Le plan par terre des ruines de cet établissement, en a été levé avant sa complète destruction et déposé aux archives départementales.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous suivions nous aussi cette fouille improvisée ; et nous fûmes assez heureux d'acquérir de l'ouvrier qui venait de les exhumer, deux petites monnaies de bronze du roi des Sotiates *Adietuanus*, au revers de la louve.

L'une d'elles est encore en ma possession et constitue le plus beau fleuron de mon petit médailler. Voici la reproduction de cette rarissime monnaie :

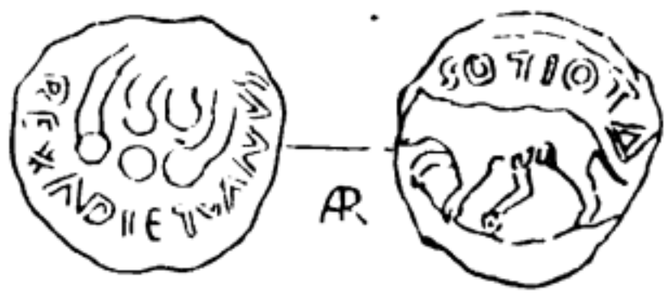

En 1911, nouvelle perforation du même rempart, pour l'édification de la gare terminus des trams départementaux : Sos-Tonneins.

Cette fois on y rencontre le mur d'enceinte primitif, sur une longueur d'environ 5 m. 50, en très grosses pierres de taille, grossièrement équarries, avec trous à tenons et entailles en queue d'aronde.

A 3 m. 50 en avant, on en trouve un autre parallèle entièrement recouvert d'une quantité de débris, paraissant provenir d'une construction qui se serait effondrée sur place.

Mais les travaux de l'entreprise étaient poussés activement; des équipes de cheminots chargeaient à grands coups de pêle sur des wagonnets, tous ces précieux débris, et s'en servaient pour le nivellement de la ligne.

Cependant, aux derniers coups de pioche de ce vandalisme archéologique, on mit à nu une pierre avec inscription; cette fois on daigna la mettre de côté.

En voici la reproduction, suivie de la traduction par l'abbé Médan, professeur au collège de Gimont, qui est venu l'étudier sur place.

TVTELAE.
ADEHIO. ET. CAPITO.
ÆDIS HARBELESTECS.
STRVCTORES.
V. L. S. M.

A la déesse Tutèle, aux dieux Adehius et Capitus,
les constructeurs du temple d'Harbelestecs ont acquitté leur vœu
spontanément et à juste titre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette inscription serait donc un *ex-voto* des constructeurs du temple dont on venait de faire disparaître les derniers vestiges, à des divinités peu ou point connues en mythologie.

Il faut dire que le culte des faux dieux persista en province, longtemps après l'avènement du christianisme. Dans chaque pays, dans chaque bourgade, on sacrifiait à des divinités particulières, soit régionales soit même locales.

Il se pourrait dès lors que celles qui sont nommées sur cette pierre fussent les divinités protectrices du village de Sos, aux temps où ce dernier pouvait bien s'appeler le *pagus Solianensis ;* comme le soupçonne l'abbé Breuil dans sa judicieuse notice sur l'*Oppidum des Soliates*.

Enfin sont venues les fouilles officielles de 1912, permettant des recherches plus méthodiques et plus raisonnées. Des sondages faits dans cette même levée de terre, ont fait rencontrer deux fois encore le mur préromain.

Sur la partie nord-ouest qui domine la vallée de la *Gueyze* on a découvert les vestiges d'un édicule religieux en petit appareil. Son abside est pentagonale et son transsept paraît avoir été à peu près carré. C'est la forme ordinaire des *cellas* ou petits oratoires païens.

Il n'était pas nécessaire, en ces temps-là, que le temple fût grand : on y priait de dehors étant, en se prosternant face à la divinité qui était dedans. Le nom de cette divinité nous ne le connaîtrons probablement jamais, n'ayant pas été assez heureux pour y rencontrer une inscription quelconque.

Parmi les menus objets trouvés dans ces divers sondages, sont des fers de javelots à pointe allongée et à pointe triangulaire : quelques-uns rencontrés dans le voisinage d'incinérations humaines. Des débris de boucles et d'agrafes en bronze, des quantités de tessons d'une poterie grossière noire ou grise, rencontrés un peu partout dans le sous-sol du village, laissent l'impression d'une civilisation peu avancée, et d'un âge qui n'était certainement pas l'âge d'or chanté par les poètes.

A. B.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES CHEFS-D'ŒUVRES ANCIENS & MODERNES

TRADUITS EN LANGUE GASCONNE

Je viens de lire une traduction gasconne de la *Vie de Lazarille de Tormès*. Dans le dialecte qui se parle entre la Garonne et les Pyrénées, le chef-d'œuvre de Hurtado de Mendoza prend une saveur toute particulière. Cette saveur n'a du reste rien de désagréable pour des lettrés qui ont vu le jour sur les bords du Gers ou de la Baïse. Ce n'est pas du français, mais c'est encore moins une langue étrangère, c'est le vieil idiome du pays natal.

Une idée qui paraît au premier abord quelque peu bizarre, aboutit parfois à des résultats féconds et imprévus. Quoi de plus inutile en apparence que d'entreprendre une traduction des chefs-d'œuvre de toutes les littératures dans un dialecte dont le domaine limité à un coin de la France, tend à s'amoindrir chaque jour !

Non ! un travail désintéressé, n'est jamais stérile. C'est un service que M. Cator rend à la science en préparant pour les linguistes de l'avenir une intéressante collection de volumes où se conservera la langue gasconne telle qu'elle existait encore pendant les premières années du vingtième siècle. Les érudits ne sauraient prendre trop de précautions pour sauver quelques documents authentiques de ces idiomes locaux qui furent des langues et qui sont menacés de n'être plus que des patois.

Ce n'est pas sur les félibres qu'il faut compter pour mener à bonne fin cette œuvre de salut. Ils pensent en français et pour traduire leurs idées ils prennent leur bien où ils le trouvent, ils créent pour leur propre usage un idiome à part fait de pièces et de morceaux suivant les besoins de la rime ; parfois poètes charmants qui méritent à bon droit l'admiration de leurs concitoyens, mais excitent l'indignation des linguistes qui ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur pardonnent pas d'être les plus dangereux corrupteurs des vieilles langues locales sous prétexte de les sauver de l'oubli.

Ce n'était donc pas dans un recueil d'œuvres originales écrites en réalité dans un français plus ou moins déguisé, qu'il fallait chercher les documents à conserver pour les linguistes des générations à venir ; mais si l'on écartait les poésies des félibres, de quel côté fallait-il se diriger ? Un érudit qui a vu le jour à Fleurance et qui connaît à fond non seulement le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, mais ce qui est bien plus rare encore, la vieille langue locale du pays où il est né, a découvert un ingénieux moyen de tourner les difficultés d'un problème qui paraissait insoluble. Cette pureté de langue qui ne pouvait plus se rencontrer dans des ouvrages originaux, submergés sous un débordement de mots français, c'était à des traductions qu'il fallait la demander.

L'écrivain qui exprime ses propres pensées a plus de peine à trouver les idées que les mots, l'expression se présente toute seule lorsque celui qui tient la plume sait au juste ce qu'il veut dire.

Autour de chaque mot, le traducteur au contraire est obligé d'entreprendre un siège en règle. C'est un travail de patience, c'est un ouvrage de marqueterie. De longs et laborieux efforts sont indispensables pour découvrir le mot qui, dans la traduction, correspondra exactement au mot qui se trouve dans le texte original. Lorsque les deux langues n'ont à peu près rien de commun, cette tâche présente des difficultés insurmontables, le mot employé dans l'une n'a pas son équivalent dans l'autre, l'idée de l'auteur ne peut se rendre que par des périphrases et des circonlocutions. Supposons au contraire qu'il existe d'étroites affinités entre les deux langues qui se livrent bataille dans le cerveau du traducteur. Grâce à sa situation géographique, le pays de Gaure a pu conserver à peu près intact son ancien dialecte local, suffisamment éloigné des grandes villes pour être protégé contre l'invasion du français et assez profondément enfoncé au cœur de la Gascogne pour être à l'abri de l'influence des dialectes du nord de la Garonne. De son côté, la langue espagnole du seizième siècle n'a pas encore

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été transformée par les lettrés de la Renaissance et n'a pas eu le temps de relacher les liens de famille qui l'unissaient à ses sœurs du nord des Pyrénées.

C'est ainsi que l'on peut expliquer comment le roman célèbre de Hurtado de Mendoza, traduit par M. Cator en langue gasconne, a le charme et la saveur d'une œuvre originale. Presque toujours le mot qui s'adaptait le mieux au mot à traduire n'était pas un de ces barbarismes français qui ont envahi les dialectes locaux du sud-ouest pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, mais le vieux mot de la langue autochtone qui avait la même racine que le mot espagnol et qui se présentait le premier à l'esprit. Ce n'était pas seulement les expressions isolées qui avaient entre elles une étroite ressemblance, c'était la tournure générale de la phrase et les allures du style qui pouvaient exactement se superposer.

L'expérience qui a si bien réussi avec le *Lazarille* de Hurtado n'aura pas moins de succès avec le chef d'œuvre de Cervantès dont la traduction est également annoncée. Les deux écrivains espagnols sont nés à quarante-quatre ans d'intervalles et ils parlent à très peu de chose près la même langue. Don Quichotte et surtout Sancho Pança ne se sentiront pas trop dépaysés de l'autre côté des Pyrénées ; il est très probable que tous les deux apprendront à s'exprimer dans le dialecte du pays de Gaure avec une extrême facilité.

Il se pourrait aussi qu'en arrivant à Fleurance, Dante se crut presque chez lui. Il existe entre la langue italienne du treizième siècle et les divers dialectes de la langue d'oc, des affinités qui ont dû faciliter la tache du traducteur gascon de la *Divine Comédie*.

Mais pourquoi ne pas l'avouer, nous attendons avec plus de curiosité que de confiance, l'*Apologétique de Tertullien* traduit dans le dialecte du pays de Gaure. Ce n'est pas seulement le chainon intermédiaire, je veux dire la langue romane qui ne se retrouve plus pour faciliter le passage entre le texte original et la traduction ; ce sont les idées de l'auteur qui sont impossibles à rendre dans un idiome local qui a depuis un temps immémorial cessé d'être une langue écrite et qui est mal outillé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour exposer des doctrines religieuses ou des systèmes de philosophie. Il ne faut pas demander à un instrument des notes qu'il ne peut pas donner.

Réduit à un petit nombre des plus anciens chefs d'œuvre de la littérature espagnole et de la littérature italienne, un recueil de traductions gasconnes ne fournira pas seulement des documents précieux pour l'étude de la linguistique, mais occupera peut-être un jour une place importante dans l'enseignement primaire rendu à sa véritable destination.

Pour empêcher les campagnes de l'une des régions les plus fertiles de la France de devenir un désert, il ne suffit pas de prêcher aux enfants qui vont avec plus ou moins d'assiduité et d'entrain à l'école du village, les bienfaits de l'agriculture, il faut avant tout leur inculquer l'amour du sol natal. On n'aime un pays qu'à la condition d'en aimer la langue. Prouvez au petit villageois de Gascogne que cet idiome local si dédaigné et flétri du nom de patois peut fournir matière à des livres imprimés où sont racontées des histoires très intéressantes. Il est évident que des ouvrages qui pour être compris exigent une haute culture intellectuelle comme l'*Apologétique* de Tertullien ou le *De Officiis* de Cicéron, ou bien une connaissance approfondie de l'antiquité classique et des divinités du paganisme comme les *Œuvres complètes de Virgile* et les *Métamorphoses d'Ovide* qui figurent sur la liste des traductions de M. Castor, ne seraient guère goûtés des jeunes paysans transportés dans un milieu dont ils n'ont pas la moindre notion. En revanche, les aventures de Lazarille de Tormès, un domestique qui change souvent de maîtres et les prend tour à tour dans les conditions sociales les plus différentes ; les exploits de Don Quichotte qui a de l'autre côté des Monts, un assez grand nombre de cousins éloignés dont les châteaux sont en Espagne, et par dessus tout les réflexions de Sancho Pança qui par son bon sens et sa malice sournoise a quelque ressemblance avec le paysan de Gascogne, en un mot un recueil d'ouvrages judicieusement choisis auraient pour les enfants des écoles du sud-ouest de la France un attrait tout particulier s'ils les lisaient traduits dans la langue qu'ils emploieraient eux-mêmes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour donner un compte rendu oral des faits racontés par l'auteur s'ils en avaient été les témoins.

La petite patrie est faite à l'image de la grande, et comme la grande, elle n'est un organisme ou plutôt un être vivant qu'à la condition d'avoir sa langue autochtone. La langue est d'ordinaire le produit le plus caractéristique et souvent le plus exquis du sol, du milieu et de la race, aimer la langue natale, c'est aimer la patrie elle-même.

LABADIE-LAGRAVE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LOIS SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

Nos vieux monuments français, chefs-d'œuvre d'architecture, chefs-d'œuvre d'art des siècles passés, sont tellement menacés par les convoitises étrangères et plus spécialement par l'or américain, chaque jour voit si lamentablement disparaître au-delà des mers une de nos richesses artistiques, patrimoine national sacré, vendu sans scrupule, enlevé avec non moins d'audace, qu'il était temps que le gouvernement, justement ému de ce vandalisme moderne, soumit aux Chambres une loi protectrice, qui, si elle ne peut réparer le mal déjà fait, aura peut-être le privilège de conjurer de nouveaux dangers et de conserver à la patrie, écrites sur la pierre ou sur le marbre, les plus belles pages de son histoire.

C'est cette loi, promulguée le 31 décembre dernier, qu'il importe que l'on connaisse.

Aussi notre devoir est-il de la publier in-extenso dans cette Revue, croyant utile également de la faire suivre de la loi supplémentaire sur la Caisse des Monuments historiques, et encore d'un dernier projet, qui la complètent de la façon la plus heureuse.

I.

LOI SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I^er^. — *Des Immeubles.*

ARTICLE 1^er^. — Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre des beaux-arts, selon les distinctions établies par les articles ci-après.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sont compris parmi les immeubles susceptibles d'être classés, aux termes de la présente loi, les monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques et les immeubles dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement.

A compter du jour où l'administration des beaux-arts *notifie* au propriétaire sa proposition de classement, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la décision de classement n'intervient pas dans les six mois de cette notification.

Tout arrêté ou décret qui prononcera un classement après la promulgation de la présente loi sera transcrit, par les soins de l'administration des beaux-arts, au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé. Cette transcription ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Art. 2. — Sont considérés comme régulièrement classés avant la promulgation de la présente loi : 1° les immeubles inscrits sur la liste générale des monuments classés, publiée officiellement en 1900 par la direction des beaux-arts; 2° les immeubles compris ou non dans cette liste, ayant fait l'objet d'arrêtés ou de décrets de classement, conformément aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Dans un délai de trois mois, la liste des immeubles considérés comme classés avant la promulgation de la présente loi sera publiée au *Journal officiel* (1). Il sera dressé, pour chacun des dits immeubles, un extrait de la liste reproduisant tout ce qui le concerne; cet extrait sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble, par les soins de l'administration des beaux-arts. Cette transcription ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor.

La liste des immeubles classés sera tenue à jour et rééditée au moins tous les dix ans.

Il sera dressé, en outre, dans le délai de trois ans, un inventaire supplémentaire de tous les édifices ou parties d'édifices publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent cependant un intérêt archéologique suffisant pour en rendre désirable la préservation. L'inscription sur cette liste sera notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble inscrit sans avoir, quinze jours auparavant, avisé l'autorité préfectorale de leur intention.

---

(1) Cette liste a paru, pour tous les départements de France, dans le numéro du 18 avril 1914.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Art. 3. — L'immeuble appartenant à l'Etat est classé par arrêté du ministre des beaux-arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel ledit immeuble se trouve placé.

Dans le cas contraire, le classement est prononcé par un décret en Conseil d'Etat.

Art. 4. — L'immeuble appartenant à un département, à une commune ou à un établissement public est classé par un arrêté du ministre des beaux-arts, s'il y a consentement du propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel il est placé.

En cas de désaccord, le classement est prononcé par un décret en Conseil d'Etat.

Art. 5. — L'immeuble appartenant à toute personne autre que celles énumérées aux articles 3 et 4 est classé par arrêté du ministre des beaux-arts, s'il y a consentement du propriétaire. L'arrêté détermine les conditions du classement. S'il y a contestation sur l'interprétation ou l'exécution de cet acte, il est statué par le ministre des beaux-arts, sauf recours au conseil d'Etat statuant au contentieux.

A défaut du *consentement du propriétaire, le classement est prononcé par décret en conseil d'Etat*. Le classement pourra donner lieu au *payement d'une indemnité représentative du préjudice* pouvant résulter pour le propriétaire de l'application de la *servitude de classement d'office* instituée par le présent paragraphe. La demande devra être produite dans les *six mois* à dater de la notification du décret de classement ; cet acte informera le propriétaire de son droit éventuel à une indemnité. Les contestations relatives à l'indemnité sont jugées en premier ressort par le juge de paix du canton ; s'il y a expertise, il peut n'être nommé qu'un seul expert. Si le montant de la demande excède 300 francs, il y aura lieu à appel devant le Tribunal civil.

Art. 6. — Le Ministre des beaux-arts peut toujours, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre au nom de l'Etat l'expropriation d'un immeuble déjà classé ou proposé pour le classement, en raison de l'intérêt public qu'il offre au point de vue de l'histoire ou de l'art. Les départements et les communes ont la même faculté.

La même faculté leur est ouverte à l'égard des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé, ou proposé pour le classement.

Dans ces divers cas, l'utilité publique est déclarée par un décret en conseil d'Etat.

Art. 7. — A compter du jour où l'administration des beaux-arts

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

notifie au propriétaire d'un immeuble non classé son intention d'en poursuivre l'expropriation, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la déclaration d'utilité publique n'intervient pas dans les six mois de cette notification.

Lorsque l'utilité publique a été déclarée, l'immeuble peut être classé sans autres formalités par arrêté du ministre des beaux-arts. A défaut d'arrêté de classement, il demeure néanmoins provisoirement soumis à tous les effets du classement; mais cette sujétion cesse de plein droit si dans les trois mois de la déclaration d'utilité publique l'administration ne poursuit pas l'obtention du jugement d'expropriation.

Art. 8. — Les effets du classement suivent l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Quiconque aliène un immeuble classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement.

Toute aliénation d'un immeuble classé doit, dans les quinze jours de sa date, être notifié au ministre des beaux-arts par celui qui l'a consentie.

L'immeuble classé qui appartient à l'Etat, à un département, à une commune, à un établissement public, ne peut être aliéné qu'après que le ministre des beaux-arts a été appelé à présenter ses observations ; il devra les présenter dans le délai de quinze jours après la notification. Le ministre pourra, dans le délai de cinq ans, faire prononcer la nullité de l'aliénation consentie sous l'accomplissement de cette formalité.

Art. 9. — L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de notification quelconque, si le ministre des beaux-arts n'y a donné son consentement.

Les travaux autorisés par le ministre s'exécutent sous la surveillance de son administration.

Le ministre des beaux-arts peut toujours faire exécuter par les soins de son administration et aux frais de l'Etat, avec le concours éventuel des intéressés, les travaux de réparation ou d'entretien qui sont jugés indispensables à la conservation des monuments classés n'appartenant pas à l'Etat.

Art. 10. — Pour assurer l'exécution des travaux urgents de consolidation dans les immeubles classés, l'administration des beaux-arts, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires, peut, s'il est nécessaire, autoriser l'occupation temporaire de ces immeubles ou des immeubles voisins.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette occupation est ordonnée par un arrêté préfectoral préalablement notifié au propriétaire, et sa durée ne peut en aucun cas excéder six mois.

En cas de préjudice causé, elle donne lieu à une indemnité qui est réglée dans les conditions prévues par la loi du 29 décembre 1892.

Art. 11. — Aucun immeuble classé ou proposé pour le classement ne peut être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique qu'après que le ministre des beaux-arts aura été appelé à présenter ses observations.

Art. 12 .— Aucune construction neuve ne peut être adossée à un immeuble classé sans une autorisation spéciale du ministre des beaux-arts.

Nul ne peut acquérir de droit par prescription sur un immeuble classé.

Les servitudes légales qui peuvent causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles des beaux-arts.

Art. 13. — Le déclassement total ou partiel d'un immeuble classé est prononcé par un décret en conseil d'Etat, soit sur la proposition du ministre des beaux-arts, soit à la demande du propriétaire. Le déclassement est notifié aux intéressés et transcrit au bureau des hypothèques de la situation des biens.

Chapitre II. — *Des objets mobiliers.*

Art. 14. — Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, peuvent être classés par les soins du ministre des beaux-arts.

Les effets du classement subsistent à l'égard des immeubles par destination classés qui redeviennent des meubles proprement dits.

Art. 15. — Le classement des objets mobiliers est prononcé par un arrêté du ministre des beaux-arts lorsque l'objet appartient à l'Etat, à un département, à une commune ou à un établissement public. Il est notifié aux intéressés.

Le classement devient définitif si le ministre de qui relève l'objet ou la personne publique propriétaire n'ont pas réclamé dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur a été faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret en conseil d'Etat. Toutefois, à compter du jour de la notification, tous les effets de classement s'appliquent provisoirement et de plein droit à l'objet mobilier visé.

Art. 16. — Les objets mobiliers, appartenant à toute personne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

autre que celles énumérées à l'article précédent, peuvent être classés, avec le consentement du propriétaire, par arrêté du ministre des beaux-arts.

A défaut du consentement du propriétaire, le classement ne peut être prononcé que par une loi spéciale.

ART. 17. — Il sera dressé par les soins du ministre des beaux-arts une liste générale des objets mobiliers classés, rangés par département. Un exemplaire de cette liste, tenu à jour, sera déposé au ministère des beaux-arts et à la préfecture de chaque département. Il pourra être communiqué sous les conditions déterminées par un règlement d'administration publique.

ART. 18. — Tous les objets mobiliers classés sont imprescriptibles.

Les objets classés appartenant à l'Etat sont inaliénables.

Les objets classés appartenant à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique ne peuvent être aliénés qu'avec l'autorisation du ministre des beaux-arts et dans les formes prévues par les lois et règlements. La propriété n'en peut être transférée qu'à l'Etat, à une personne publique ou à un établissement d'utilité publique.

ART. 19. — Les effets du classement suivent l'objet, en quelques mains qu'il passe.

Tout particulier qui aliène un objet classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement.

Toute aliénation doit, dans les quinze jours de la date de son accomplissement, être notifiée au ministère des beaux-arts par celui qui l'a consentie.

ART. 20. — L'acquisition faite en violation de l'article 18, deuxième et troisième alinéas, est nulle. Les actions en nullité ou en revendication peuvent être exercées à toute époque tant par le ministre des beaux-arts que par le propriétaire originaire. Elles s'exercent sans préjudice des demandes en dommages-intérêts qui peuvent être dirigées soit contre les parties contractantes solidairement responsables, soit contre l'officier public qui a prêté son concours à l'aliénation. Lorsque l'aliénation illicite a été consentie par une personne publique ou un établissement d'utilité publique, cette action en dommages-intérêts est exercée par le ministre des beaux-arts au nom et au profit de l'Etat.

L'acquéreur ou sous-acquéreur de bonne foi, entre les mains duquel l'objet est revendiqué, a droit au remboursement de son prix d'acquisition ; si la revendication est exercée par le ministre des beaux-arts, celui-ci aura recours contre le vendeur originaire pour le montant intégral de l'indemnité qu'il aura dû payer à l'acquéreur ou sous-acquéreur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les dispositions du présent article sont applicables aux objets perdus ou volés.

Art. 21. — L'exportation hors de France des objets classés est interdite.

Art. 22. — Les objets classés ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans l'autorisation du ministre des beaux-arts, ni hors la surveillance de son administration.

Art. 23. — Il est procédé, par l'administration des beaux-arts, au moins tous les cinq ans, au récolement des objets mobiliers classés.

En outre, les propriétaires ou détenteurs de ces objets sont tenus, lorsqu'ils sont requis, de les représenter aux agent accrédités par le ministre des beaux-arts.

Art. 24. — Le déclassement d'un objet mobilier classé peut être prononcé par le ministre des beaux-arts soit d'office, soit à la demande du propriétaire. Il est notifié aux intéressés.

Chapitre III. — *De la garde et de la conservation des monuments historiques.*

Art. 25. — Les différents services de l'Etat, les départements, les communes, les établissements publics ou d'utilité publique sont tenus d'assurer la garde et la conservation des objets mobiliers classés dont ils sont propriétaires, affectataires ou dépositaires, et de prendre à cet effet les mesures nécessaires.

Les dépenses nécessitées par ces mesures sont, à l'exception des frais de construction ou de reconstruction des locaux, obligatoires pour le département ou la commune.

A défaut par un département ou une commune de prendre les mesures reconnues nécessaires par le ministre des beaux-arts, il peut y être pourvu d'office, après une mise en demeure restée sans effet, par décision du même ministre.

En raison des charges par eux supportées pour l'exécution de ces mesures, les départements et les communes pourront être autorisées à établir un droit de visite dont le montant sera fixé par le préfet après approbation du ministre des beaux-arts.

Art. 26. — Lorsque l'administration des beaux-arts estime que la conservation ou la sécurité d'un objet classé, appartenant à un département, à une commune, ou à un établissement public, est mise en péril, et lorsque la collectivité propriétaire, affectataire ou dépositaire, ne veut ou ne peut pas prendre immédiatement les mesures jugées nécessaires par l'administration, pour remédier à cet état de choses, le ministre des beaux-arts peut ordonner d'urgence, par arrêté motivé, aux frais de son administration, les mesures conserva-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toires utiles, et de même, en cas de nécessité dûment démontrée, le transfert provisoire de l'objet dans un trésor de cathédrale, s'il est affecté au culte, et, s'il ne l'est pas, dans un musée ou autre lieu public national, départemental ou communal, offrant les garanties de sécurité voulues et, autant que possible, situé dans le voisinage de l'emplacement primitif.

Dans un délai de trois mois à compter de ce transfert provisoire, les conditions nécessaires pour la garde et la conservation de l'objet dans son emplacement primitif devront être déterminées par une commission réunie sur la convocation du préfet et composée : 1° du préfet, président de droit ; 2° d'un délégué du ministère des beaux-arts ; 3° de l'archiviste départemental ; 4° de l'architecte des monuments historiques du département ; 5° d'un président ou secrétaire de société régionale, historique, archéologique ou artistique, désigné à cet effet pour une durée de trois ans par arrêté du ministre des beaux-arts ; 6° du maire de la commune ; 7° du conseiller général du canton.

La collectivité propriétaire, affectataire ou dépositaire, pourra, à toute époque, obtenir la réintégration de l'objet dans son emplacement primitif, si elle justifie que les conditions exigées y sont désormais réalisées.

Art. 27. — Les gardiens d'immeubles ou d'objets classés appartenant à des départements, à des communes ou à des établissements publics, doivent être agréés ou commissionnés par le préfet.

Le préfet est tenu de faire connaître son agrément ou son refus d'agréer dans le délai d'un mois. Faute par la personne publique intéressée de présenter un gardien à l'agrément du préfet, celui-ci en pourra désigner un d'office.

Le montant du traitement des gardiens doit être approuvé par le préfet.

Les gardiens ne peuvent être révoqués que par le préfet. Ils doivent être assermentés.

Chapitre IV. — *Fouilles et découvertes.*

Art. 28. — Lorsque par suite de fouilles de travaux ou d'un fait quelconque, on a découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet des mesures prises.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le préfet en réfère, dans le plus bref délai, au Ministre des beaux-arts qui statue sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avise le préfet. Sur le rapport du préfet, le ministre peut poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Chapitre V. — *Dispositions pénales.*

Art. 29. — Toute infraction aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 2 (modification, sans avis préalable, d'un immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire), des paragraphes 2 et 3 de l'article 8 (aliénation d'un immeuble classé), des paragraphes 2 et 3 de l'article 19 (aliénation d'un objet mobilier classé), du paragraphe 2 de l'article 23 (représentation des objets mobiliers classés), sera punie d'une amende de 16 à 300 francs.

Art. 30. — Toute infraction aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 1er (effets de la proposition de classement d'un immeuble), de l'article 7 (effet de la notification d'une demande d'expropriation), des paragraphes 1er et 2 de l'article 9 (modification d'un immeuble classé), de l'article 12 (constructions neuves, servitudes) ou de l'article 22 (modification d'un objet mobilier classé) de la présente loi, sera punie d'une amende de seize à mille cinq cents francs (16 à 1,500 francs); sans préjudice de l'action en dommages-intérêts qui pourra être exercée contre ceux qui auront ordonné les travaux exécutés ou les mesures prises en violation des dits articles.

Art. 31. — Quiconque aura aliéné, sciemment acquis ou exporté un objet mobilier classé, en violation de l'article 18 ou de l'article 21 de la présente loi, sera puni d'une amende de cent à dix mille francs (100 à 10,000 francs) et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines, seulement, sans préjudice des actions en dommages-intérêts visées en l'article 20, paragraphe 1er.

Art. 32. — Quiconque aura intentionnellement détruit, abattu, mutilé ou dégradé un immeuble ou un objet mobilier classé sera puni des peines portées à l'article 257 du code pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Art. 33. — Les infractions prévues dans les quatre articles précédents seront constatées à la diligence du ministre des beaux-arts. Elles pourront l'être par des procès-verbaux dressées par les conservateurs ou les gardiens d'immeubles ou objets mobiliers classés, dûment assermentés à cet effet.

Art. 34. — Tout conservateur ou gardien qui, par suite de né-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gligence grave, aura laissé détruire, abattre, mutiler, dégrader ou soustraire soit un immeuble, soit un objet mobilier classé, sera puni d'un emprisonnement de huit jours à trois mois et d'une amende de seize à trois cents francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

ART. 35. — L'article 463 du code pénal est applicable dans les cas prévus au présent chapitre.

CHAPITRE VI. — *Dispositions diverses.*

ART. 36. — La présente loi pourra être étendue à l'Algérie et aux colonies, par des règlements d'administration publique qui détermineront dans quelles conditions et suivant quelles modalités elle y sera applicable.

Jusqu'à la promulgation du règlement concernant l'Algérie, l'article 16 de la loi du 30 mars 1887 restera applicable à ce territoire.

ART. 37. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

Ce règlement sera rendu après avis de la commission des monuments historiques.

Cette commission sera également consultée par le ministre des beaux-arts pour toutes les décisions prises en exécution de la présente loi.

ART. 38. — Les dispositions de la présente loi sont applicables à tous les immeubles et objets mobiliers régulièrement classés avant sa promulgation.

ART. 39. — Sont abrogés les lois du 30 mars 1887, du 19 juillet 1909 et du 16 février 1912 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, les paragraphes 4 et 5 de l'article 17 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat et généralement toutes dispositions contraires à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 décembre 1913.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction pnblique et des Beaux-Arts,

René VIVIANI.

Le Ministre de l'Intérieur,

René RENOULT.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II.

LOI SUR LA CRÉATION D'UNE CAISSE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le projet de loi sur la création d'une caisse des monuments historiques, voté par le Sénat et soumis à la Chambre des députés comportait un article 6 qui subordonnait à l'autorisation d'un Conseil de sept membres, jusqu'à la promulgation d'une loi spéciale, les fouilles préhistoriques. Cet article 6 a suscité des protestations fortement motivées de la Faculté des Sciences, de l'Université de Lyon, de la Société d'anthropologie de Paris, de la Société préhistorique de France, auxquelles ont adhéré l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, la Société archéologique du Gers, la Société archéologique et historique de la Charente, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen. A la suite de ces protestations, la commission de la Chambre des députés, d'accord avec le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a décidé la suppression pure et simple de cet article 6 qui aurait eu pour résultat d'empêcher les recherches des travailleurs locaux en matière préhistorique.

Dans sa séance du 2 avril 1914, la Chambre des députés a adopté sans débat le projet de loi, modifié par le Sénat. En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, sous le titre de caisse nationale des monuments kistoriques, un établissement public doté de l'autonomie financière, ayant pour objet exclusif de recueillir et de gérer des fonds destinés :

1° A être mis à la disposition du Ministre de l'instruction publique et beaux-arts en vue de la conservation ou de l'acquisition des immeubles et meubles classés;

2° A subvenir aux frais inhérents à la gestion de la caisse.

ART. 2. — La caisse est administrée par un conseil composé ainsi qu'il suit :

Un sénateur élu par le Sénat ;

Un député élu par la Chambre des Députés;

Un conseiller d'Etat élu par le Conseil d'Etat;

Un conseiller maître à la Cour des Comptes élu par celle-ci;

Un membre de l'académie des beaux-arts et un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, élus par leurs académies respectives ;

Deux membres pris parmi les personnes que désignent leurs travaux et leurs connaissances spéciales en histoire de l'art, archéologie ou préhistoire ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un représentant du ministre de l'intérieur;

Deux représentants du ministre des finances, dont un spécialement pour les domaines;

Deux représentants du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Les membres qui ne sont pas choisis à l'élection sont nommés par un décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Ce même décret désigne le président et le vice-président du conseil. Le chef du bureau des monuments historiques remplit les fonctions de secrétaire.

La durée des fonctions des membres du conseil est de quatre ans; elles sont renouvelables.

Art. 3. — Les ressources de la caisse comprennent :

1° Les subventions, avec affectation spéciale, de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics;

2° Une allocation fixée annuellement sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts par la commission chargée de répartir entre les œuvres d'intérêt public le produit du prélèvement opéré sur les jeux de hasard, sans que cette allocation puisse être inférieure à 300.000 francs;

3° Les dons et legs;

4° Les versements faits à titre de souscriptions individuelles et collectives : si ces souscriptions comportent une affectation spéciale, l'objet de l'affectation devra être approuvé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

5° L'intérêt des capitaux ou autres fonds qui devront être placés en rente sur l'Etat, ou valeurs garanties par l'Etat, ou être versés en compte courant au Trésor;

6° Toutes autres ressources qui pourront lui être affectées par la loi.

La caisse pourra constituer un fonds de réserve dont le conseil fixera lui-même le montant et les conditions exceptionnelles d'emploi.

Art. 4. — Avant l'expiration du premier trimestre de chaque année, le président du conseil de la caisse adresse au Président de la République un rapport rendant compte des opérations de la caisse pendant l'année précédente. Ce rapport est inséré au *Journal Officiel*.

Art. 5. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi (1).

---

(1) Cette loi a été promulguée dans le n° du *Journal officiel* du 12 juillet 1914.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III.

PROJET DE LOI

Portant création au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un Office des Monuments anciens d'intérêt régional ou local, non classés en vertu des lois des 30 mars 1887 et 31 décembre 1913, proposé par M. G. Leygues et plusieurs de ses Collègues et adopté par la Chambre des Députés le 2 avril 1914 (1).

ARTICLE 1er. — Il est créé au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts un office ayant pour objet d'assurer, par l'exécution des travaux d'entretien, de réfection et de grosses réparations, la conservation des édifices et monuments anciens d'intérêt régional ou local, non classés en vertu des lois des 30 mars 1887 et 31 décembre 1913, appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes.

L'office est investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

ART. 2. — La caisse de cet office est alimentée : 1° Par des dons et des legs; 2° Par les souscriptions individuelles et collectives ; 3° Par les intérêts des fonds non employés, et par les intérêts des fonds qui seront donnés ou légués sous la condition d'être inaliénables.

Les dons, legs et souscriptions peuvent recevoir, selon la volonté de leurs auteurs, une affectation spéciale.

Les travaux pour lesquels il aura été versé des fonds par dons, legs ou souscriptions, avec affectation spéciale, devront être commencés dans un délai de six mois à partir du versement de ces fonds.

ART. 3. — Tout vote de fonds émis par les départements et les communes, pour entretien, réfection ou grosses réparations des édifices et monuments susvisés, donnera droit à une subvention de l'office au moins égale au sixième de la somme votée par les départements et les communes, dans la limite des fonds disponibles.

ART. 4. — Les travaux d'entretien, de réfection et de grosses réparations entrepris en vertu de la présente loi devront être dirigés par le service des monuments historiques, après approbation des plans et devis par la commission des monuments historiques.

---

(1) Voir *Journal officiel* du 3 avril 1914.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Art. 5. — Dans le cas où les propriétaires des édifices et monuments visés par la présente loi refuseraient de faire exécuter les travaux, en vertu desquels des fonds auraient été versés à la caisse de l'office par dons, legs ou souscriptions avec affectation spéciale, l'office et l'administration préfectorale feront procéder à l'exécution de ces travaux, après déclaration d'urgence par la commission des monuments historiques, saisie à cet effet, et après approbation des plans et devis, comme il est dit à l'article précédent.

Art. 6. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution des présentes dispositions, et notamment l'organisation administrative et budgétaire de l'office des monuments anciens d'intérêt régional ou local.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BIBLIOGRAPHIE

Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, par M. Paul Courteault, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux. 1914. In-12 de 353 pages.

Sous ce titre, trop modeste, M. Paul Courteault a groupé toute une série de leçons, conférences, allocutions, faites ou prononcées par lui, soit à l'ouverture des cours dont il est chargé à l'Université de Bordeaux, soit à l'Athénée de cette ville sous le patronage de ses diverses sociétés savantes, soit encore dans les Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, mettant ainsi au service de la vulgarisation de l'histoire locale ses qualités d'historien consciencieux, comme de brillant orateur.

« Ce souci de vulgariser la connaissance de cette histoire, écrit-il « lui-même dans son Avant-propos, est un devoir pour celui qui « l'enseigne. A côté des recherches d'érudition et des travaux de « laboratoire, qui sont le fondement indispensable de son enseigne- « ment, il doit faire une place aux vues et aux exposés d'ensemble. « Aux analyses minutieuses de monuments, de documents et de tex- « tes, il doit joindre les synthèses qui tiennent au courant du pro- « grès scientifique le grand public, avec lequel il lui faut toujours « garder le contact. A ce prix seulement il a accompli toute sa « tâche. »

Saisissant les nombreuses occasions, qui, depuis six ans, se sont offertes à lui, M. P. Courteault s'est empressé de montrer que « la « matière de son enseignement est bien vivante, que tout ce qui tou- « che au prestige et aux besoins de la région le concerne, qu'une « chaîne indestructible lie le présent au passé. »

Développons donc le régionalisme sous toutes ses formes; il est plus que jamais à la mode, favorisé par les progrès du tourisme; non pas un régionalisme égoïste et mesquin, comme certains ont paru le craindre, mais l'amour de la petite patrie, « qui ne peut que « développer le sentiment plus vif de l'unité française, en montrant « à quel prix cette unité s'est faite, et comment il est possible qu'elle « subsiste dans la variété des régions que la nature a découpées sur « notre sol, que la volonté de l'homme et les vicissitudes de l'his-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« toire ont déformées sans doute, mais qu'elles ne pourront jamais « effacer. »

Que les *fouilles du cimetière gallo-romain de Saint-Seurin*, les *Portes de Bordeaux*, l'*Aménagement de la place des Quinconces*, ou la *Description du Château-Trompette*, études que M. P. C. a traitées en savant archéologue, intéressent plus particulièrement les Bordelais fiers, à juste titre, des antiquités de leur belle cité; que le *rôle du port de Bordeaux dans l'histoire* chatouille plus délicatement l'amour-propre de ses grands armateurs; que l'*Œuvre de l'Académie de Bordeaux* soit un juste et légitime hommage rendu à la vénérable Compagnie, qu'écrasera toujours l'ombre immortelle de Montesquieu, je n'y vois rien que de très naturel, comprenant qu'en parfait Bordelais M. P. C. ait donné dans son livre la place d'honneur à ces pages substantielles. Il ne trouvera cependant pas mauvais, qu'imbu comme lui de ces mêmes idées de régionalisme, je leur préfère, en ma qualité de Gascon, les derniers chapitres de son ouvrage, et les recommande tout particulièrement à l'attention de ses lecteurs.

Quel plus bel hommage, en effet, rendu à la race gasconne que cette conférence, faite à l'Athénée, à l'occasion du premier Congrès de l'Union du Sud-Ouest, sur *les Expéditions maritimes des Basques et des Gascons au XVI^e^ siècle*, d'où se détachent, au premier plan, les profils si vigoureusement accusés du capitaine Peyrot, ce second fils de Blaise de Monluc, et de Dominique de Gourgues, dans leur expédition follement aventureuse à Madère et aux Antilles ? Et cette autre sur les *Gascons en Ecosse*, à la suite de l'infortunée reine Marie Stuart ? Et encore cette dernière, faite à Auch le 30 mai 1910, lors de la visite de l'Union dans cette ville, sur *les Châteaux gascons à travers l'histoire*, dont je serais fier de donner ici l'analyse, si je n'étais retenu par l'obligation d'avoir trop à remercier l'habile conférencier pour les nombreux éloges dont il a bien voulu, à cette occasion, honorer mes travaux.

Du discours sur *Jacques de Romas*, prononcé à Nérac, lors des fêtes données en 1911 à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à notre célèbre compatriote, je ne dirais rien que l'on ne sache déjà. Mais je signalerai, tout particulièrement, la dernière conférence faite à Pau, le 16 février 1913, sur *les Ancêtres d'Henri IV*, me réservant cette critique, qu'elle aurait bien mieux trouvé sa place dans la capitale de l'Albret, M. Courteault y passant en revue la vie de tous les sires de ce nom, purs gascons ceux-là, vrais aventu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

riers, « partis de rien, qui ont, par leur courage personnel, par leur « ambition, par leur grand sens politique, préparé de loin l'avène- « ment au trône de France du dernier et du plus grand d'entre eux.» Œuvre presque entièrement inédite, Samazeuilh ne l'ayant qu'effleurée dans son livre sur *Nérac et Pau*, et M. Courteault ayant savamment utilisé tous les documents nouveaux qui, depuis, ont pu être découverts.

Combien ne doit-il pas regretter de n'avoir pas connu à ce moment leurs portraits, gravés vigoureusement sur la pierre, tels que les conservait depuis bientôt quatre siècles la curieuse façade de leur maison de Casteljaloux, aujourd'hui démolie, mais dont les seize médaillons, décorés de si gracieux festons, ont pu être sauvés et portés au château voisin de Xaintrailles où ils seront rétablis sous peu dans leur état primitif ?

Et c'est ainsi que chaque jour voit surgir un jalon nouveau, apporté à l'histoire de notre chère province, dont nul, mieux que M. Paul Courteault ne comprend et ne cherche à faire comprendre, tant par sa parole persuasive que par la rigoureuse exactitude de ses écrits, le charme et l'intérêt puissant qui s'y rattachent.

PH. LAUZUN.

Le Bienheureux Gabriel Maria O. F. M. et l'Ordre de l'Annonciade. — Bourges, imprimerie Tardy, Pigelet et fils, 15, rue Joyeuse, 1913. 1 vol. in-8° de XXVIII-348, par le R. P. OTHON, O. F. M.

Le bienheureux dont le R. P. Othon nous donne une intéressante biographie est né à Riom, en Auvergne, vers 1460. Il se nomma d'abord Gilbert Nicolas. Plus tard, le Pape lui donna le nom de Gabriel Maria qui lui est resté et qui s'harmonisait avec le culte du mystère de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, culte pour lequel il avait la plus vive dévotion.

Gabriel Maria a eu l'insigne honneur d'être choisi pour collaborateur par sainte Jeanne de Valois. Ils travaillèrent ensemble à la fondation de l'ordre des Annonciades. Cette congrégation subsiste encore de nos jours et l'unique monastère que possède la France se trouve dans le diocèse d'Agen, à Villeneuve-sur-Lot. A ce titre, le culte du bienheureux Gabriel Maria nous intéresse dans une large mesure. Ce saint homme n'est pas tout à fait d'ailleurs un étranger pour la ville d'Agen. En effet, il eut l'honneur de porter durant trois

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ans la lourde charge de Provincial d'Aquitaine, et, comme tel, il visite à plusieurs reprises les couvents franciscains parmi lesquels il faut compter celui d'Agen.

C'est pour ces différents motifs que Mgr l'Evêque d'Agen, désireux de faire confirmer le culte anciennement rendu au bienheureux, a prescrit la recherche de ses écrits.

Le travail du P. Othon est « sagement ordonné, rédigé avec une simplicité aimable ». C'est surtout une œuvre de vulgarisation dont l'intérêt est rehaussé par quelques illustrations fort bien choisies.

Nous faisons des vœux sincères pour le succès de ce livre qu'on peut se procurer à Bordeaux, chez M^me^ Thomas, rue de la Teste, 36, au prix de 4 francs, franco par la poste.

Abbé J. Dubois.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHRONIQUE RÉGIONALE

Histoire de Gascogne, par M. Louis Puech, professeur à l'Ecole normale d'Auch, publié sous les auspices de la Société archéologique du Gers.

Nous ne saurions trop recommander ce volume, qui répond en tous points aux vœux exprimés depuis longtemps, que l'histoire locale soit enfin enseignée, comme elle le mérite, dans les écoles primaires, libres ou officielles. N'est-ce pas faire aimer la France, que d'apprendre comment elle s'est formée et quels souvenirs glorieux s'attachent à chacune de ses anciennes provinces ? Aussi est-ce avec joie que nous reproduisons ci-après les termes dans lesquels ce livre, orné de charmantes gravures, est présenté à ses lecteurs, ainsi que les sommaires de ses différents chapitres :

La Société archéologique du Gers publie cet ouvrage pour faciliter au public, et particulièrement aux maîtres de l'enseignement primaire, l'étude du passé de notre province. Ce précis est, pour l'histoire de la Gascogne, ce que les manuels sont pour l'histoire de France : un résumé simple, suffisamment complet, d'une absolue impartialité. Il renferme, autant que possible, la substance des nombreuses publications, même les plus récentes, que leur dispersion dans des revues multiples ou dans des ouvrages particuliers rend difficilement accessibles à un grand nombre de lecteurs.

La table des matières, que nous donnons ici, permet de se faire une idée du plan du livre.

Chaque chapitre comprend, à la suite du texte, des lectures destinées à l'illustrer et empruntées à des écrivains contemporains des événements dont il est question dans ce chapitre, ou des textes originaux. Une bibliographie le complète : elle est au courant des travaux les plus récents. Trente figures et huit cartes illustrent cet ouvrage.

Sous un volume restreint (quatre cents pages environ), ceux qu'intéresse le passé de la Gascogne trouveront, méthodiquement exposé, l'histoire de cette province, c'est-à-dire des pays qui forment aujourd'hui les Landes, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Tarn-et-Garonne (Lomagne), la Haute-Garonne (arron-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dissement de Saint-Gaudens), l'Ariège (arrondissement de Saint-Girons), le Lot-et-Garonne (arrondissement d'Agen et de Nérac).

Le prix de l'*Histoire de la Gascogne*, un beau volume de quatre cents pages environ, in-16 (format 12 × 19 centimètres), broché, est, en souscription, de 2 francs.

Dès la publication, *en juillet 1914*, ce prix sera porté à 3 francs.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction : *Aperçu géographique*.

La Gascogne, son étendue. La région pyrénéenne. La région sous-pyrénéenne. Les Landes.

Livre I. — Les origines.

Chapitre Ier. — *L'Aquitaine ibérique indépendante*.

I. Populations primitives de l'Aquitaine. — II. Les Ibères et le monde ibérique. — III. Civilisation de l'Aquitaine ibérique : organisation politique, religion, mœurs. — IV. Conquête de l'Aquitaine par les Romains. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 2e. — *L'Aquitaine ibérique sous la domination romaine*.

I. Les sources : inscriptions et monuments. — II. Organisation administrative : la Novempopulanie. — III. La civilisation romaine en Novempopulanie : *a*) Introduction du latin; *b*) Développement de la vie urbaine; *c*) Les voies romaines; *d*) Les croyances religieuses; *e*) Les mœurs. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 3e. — *Les Barbares en Novempopulanie*.

I. La grande invasion de 407. — II. Les Wisigoths en Novempopulanie. — III. Les Francs en Novempopulanie. — IV. Invasion des Vascons : la Novempopulanie devient la Vasconie. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 4e. — *La Vasconie*.

I. Le premier duché d'Aquitaine. — II. Invasion arabe et nouvelle conquête franque. III. Le royaume d'Aquitaine et les invasions normandes. — IV. Formation du duché héréditaire de Gascogne. — Lectures. — Bibliographie.

Livre II. — La Gascogne féodale (864-1473).

Chapitre 1er. — *Le morcellement féodal*.

I. — Etablissement de la féodalité. — II. La domination anglaise en Gascogne. — III. Les seigneurs gascons aux croisades. — Lectures. — Bibliographie.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chapitre 2e. — *La royauté anglaise et la royauté française en Gascogne.*

I. La royauté française s'implante dans le Midi. — L'administration anglaise en Gascogne. — II. Rivalité de la France et de l'Angleterre en Gascogne. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 3e. — *La société féodale en Gascogne.*

I. L'Eglise : sa place dans la société féodale, le clergé séculier, ordres religieux et militaires. — II. Les seigneurs laïques : relations féodales, les mœurs des féodaux. — III. Les roturiers : les villes, le peuple des campagnes. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 4e. — *Les libertés en Gascogne au Moyen âge.*

I. Coutumes générales ou grandes coutumes. — II. Libertés municipales : dans les campagnes, dans les villes. — III. Les villes neuves : Castelnaus et Sauvetats. — Les Bastides. — Lectures. — Bibliographie.

Livre III. — La Gascogne au 14e et 15e siècles.

Chapitre 1er. — *Guerres en Gascogne de 1290 à 1380.*

I. Une guerre féodale : Foix-Béarn contre Armagnac. — II. La guerre de Cent ans. — III. Fin de la guerre féodale, Gaston Phœbus et Jean Ier d'Armagnac. — IV. Délivrance de la Gascogne. — Lectures.

Chapitre 2e. — *La guerre de Cent ans (suite).*

I. Gouvernement du duc de Berry. — II. Armagnacs et Bourguignons, Bernard VII d'Armagnac. — III. Les guerres de la délivrance. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 3e. — *Dernières résistances de la féodalité en Gascogne.*

I. Vue d'ensemble. — II. Chute de la maison d'Armagnac. — III. La maison d'Albret au xve siècle. — Lectures. — Bibliographie.

Livre IV. — Guerres d'Italie. — Guerres de religion.

Chapitre 1er. — *Les Gascons aux guerres d'Italie.*

I. Pourquoi les Gascons allèrent en Italie. — II. Les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII. — III. Monluc et les dernières guerres d'Italie. — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 2e. — *Les guerres de religion en Gascogne.*

I. Introduction du protestantisme en Gascogne. — II. Les guerres de religion en Gascogne de 1562 à 1572. — III. Henri de Navarre en Gascogne (1575-1589). — IV. La Gascogne est incorporée au royaume. — Lectures. — Bibliographie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Livre V. — La Gascogne sous l'administration royale.

Chapitre 1er. — *Troubles religieux et politiques au* XVIIe *siècle.*

I. La Gascogne sous Louis XIII : troubles en Béarn (1615-1616); nouveaux troubles en Béarn (1619-1621), guerre religieuse en Gascogne (1621-1622). — II. La Fronde en Gascogne (1648-1653) : agitation en Gascogne (1648-1651); Condé dans le Sud-Ouest; courses de Balthazar; la misère en Gascogne pendant la Fronde; voyages de Louis XIV en Gascogne (1680). — Lectures. — Bibliographie.

Chapitre 2e. — *L'administration royale en Gascogne.*

I. Ruine des pouvoirs locaux. — II. Les agents du roi : gouverneurs militaires; intendants et subdélégués; un grand intendant : d'Etigny (1751-1767). — III. L'administration de la Gascogne : pays d'Etats et pays d'Elections; justice; enseignement; finances; résultats. — IV. Tentative de réorganisation (1787). — Lectures. — Bibliographie.

Appendice. — **Aperçu général sur l'histoire de Gascogne.**

Le montant des exemplaires souscrits devra être envoyé à M. le Trésorier de la Société archéologique du Gers, 2, place Salluste-de-Bartas, dès la réception de l'ouvrage.

* * *

Société de Vesins. — La Société de Vesins, voulant stimuler le plus possible le zèle des jeunes ecclésiastiques et leur inculquer le goût de l'histoire et de l'archéologie locale, a ouvert, pour cette année 1914, un concours dont voici le sujet : « Faire la monographie « d'une circonscription religieuse ou civile (archiprêtré, juridiction, « paroisse) sous l'ancien régime, en mettant en relief l'action bien- « faisante de l'Eglise en ce qui concerne l'assistance publique, l'ins- « truction, les œuvres corporatives, les confrères, etc. »

Elle a pensé que pour fournir un guide à MM. les ecclésiastiques elle ne pouvait mieux faire que de donner le questionnaire-programme pour les monographies paroissiales, publié par Mgr l'Evêque d'Arras.

Quoique un peu long, trop détaillé et par cela seul peut-être un peu diffus, ce questionnaire mérite d'être consulté par tous ceux qui n'hésiteraient pas à consacrer à cette étude leurs heures de loisir. Aussi le recommandons-nous spécialement à tous les travailleurs, regrettant que l'espace nous manque pour le reproduire ici in-extenso, et les renvoyant aux numéros des 25 avril, 2 mai et 9 mai 1914,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la *Semaine catholique du diocèse d'Agen*, qui le publie intégralement.

* * *

Archives historiques de la Gironde. Tome XLVIII. — Bien que n'intéressant que très peu l'Agenais, ce nouveau volume, publié par la Société des Archives historiques de Bordeaux, mérite d'être consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la région. Il comprend 178 documents publiés in-extenso, parmi lesquels nous devons citer : un ensemble de documents statistiques sur la Généralité de Bordeaux au début du XVIII^e^ siècle, réunis en 1730 par l'abbé Bellet et renfermant d'utiles renseignements pour l'étude de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en Guienne, transcrits par M. P. Caraman; une série de lettres, mémoires et rapports, relatifs à la formation de la place Royale et à l'érection de la statue équestre de Louis XV, avec trois plans, publiés par MM. P. et H. Courteault, et par M. P. Caraman; des documents sur les orgues de l'église Saint-Michel de Bordeaux, le couvent des Annonciades de cette ville, l'église Sainte-Eulalie, l'abbaye de la Sauve, un rôle des juifs tudesques et allemands établis à Bordeaux en 1762, etc., etc.

* * *

Le Cinquantenaire de la mort de Jasmin. — Dans les premiers mois de cette année 1914, un groupe de méridionaux et particulièrement d'Agenais, résidant à Paris, émit l'idée que, Jasmin étant mort le 5 octobre 1864, il conviendrait que la ville d'Agen célébrât le Cinquantenaire du décès de l'illustre poète. Une campagne de presse fut aussitôt organisée à cette intention, et plusieurs journaux de Paris et du Sud-Ouest reproduisirent une lettre de M. B. de Vesins, l'un des principaux promoteurs de cette nouvelle manifestation littéraire. Dans son numéro du 21 mai, l'*Avenir de Lot-et-Garonne* publiait à son tour une lettre favorable, protestant surtout contre l'état lamentable dans lequel se trouvait au cimetière d'Agen la tombe du poète.

L'*Echo du Lot-et-Garonne*, au contraire, combattit, le 31 mai, ce projet de fête. Il arguait « qu'un cinquantenaire de décès, d'habitu- « de, ne se célèbre pas davantage qu'un anniversaire de première « dent » ; rappelait l'éclat des fêtes organisées en 1898 en l'honneur du centenaire de Jasmin; et, considérant « combien délicate est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« la question du tombeau du poète », se demandait « s'il est la pro-
« priété de la Ville, qui serait alors responsable de son délabre-
« ment, ou s'il faut rejeter celui-ci sur des héritiers assez fortunés
« pour considérer comme une insulte toute ingérence ou subven-
« tion. »

Pressentie, en même temps, par une lettre du président du Syndicat des Coiffeurs d'Agen, la Société des Sciences, Lettres et Arts de cette ville a longuement examiné la question; et, ainsi qu'elle l'a publié dans le procès-verbal de sa séance du 4 juin dernier, elle s'est prononcée à l'unanimité de ses membres présents, pour la négative.

Après avoir entendu, en effet, les rapports de M. Ch. Ratier, félibre majoral, ancien président du Comité et initiateur des fêtes du Centenaire, et aussi de M. Lauzun, qui en a rappelé tous les détails, la Société estime qu'elle a suffisamment payé sa dette à la mémoire de notre célèbre compatriote, en prenant l'initiative, une première fois en 1870, de concert avec la municipalité, de lui élever une statue, et, une seconde fois en 1898, également avec elle, de commémorer le centenaire de la naissance de Jasmin; fêtes auxquelles prirent part toutes les Sociétés félibréennes du midi de la France, et aussi les Cadets de Gascogne, et qui jetèrent un éclat dont le souvenir est encore présent à toutes les mémoires.

Elle pense donc que ces cérémonies, trop souvent répétées, ne pourraient que nuire à la gloire si pure du poète; qu'un anniversaire de mort ne devrait, en tous cas, se célébrer que par une cérémonie religieuse; et, désireuse de rester sous l'impression des fêtes inoubliables préparées déjà deux fois par elle, elle décide qu'elle ne saurait prendre une troisième fois, à une date si rapprochée, l'initiative d'une nouvelle manifestation en l'honneur de Jasmin.

PH. L.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

Séance du 7 mai 1914. — Présidence de M. Labadie-Lagrave.

M. le Secrétaire donne connaissance du règlement du futur Congrès de l'Union historique et archéologique du S.-O. qui se tiendra à Tarbes du 15 au 19 juillet prochain, et dont le programme comporte : la visite de la Cathédrale et du Musée; une conférence de M. Graillot, professeur d'histoire de l'Art à la Faculté des lettres de Toulouse, sur l'Art en Bigorre, avec projections; plusieurs séances de travail; un banquet; une fête bigourdane au Jardin Massey; enfin, le vendredi, une excursion en automobiles dans les vallées d'Azun, d'Argelès, de Luz, avec visites de la chapelle de Pouey-laün, de l'abbaye de Saint-Savin, de l'église fortifiée de Luz, etc. Les adhésions devront parvenir avant le 1er juin.

Il fait part aussi d'une invitation, adressée à la Société d'Agen, au Congrès international d'ethnologie et d'ethnographie, qui se tiendra à Neufchâtel, en Suisse, du 1er au 15 juin prochain.

M. Lauzun signale, en outre, dans le n° d'avril du *Polybiblion*, le compte-rendu du dernier volume du Recueil de la Société, comprenant l'*Inventaire des Titres de la Maison d'Albret*, l'*Enquête sur les débuts à Agen du Protestantisme*, et *deux lettres du Commandeur de Montazet* sur les devoirs de l'Ordre de Malte au moment de la Révolution.

Il communique, enfin, en le recommandant, le *Précis d'histoire de la Gascogne*, par M. Puech, publié sous les auspices de la Société archéologique du Gers, à l'usage de toutes les Ecoles et d'une impartialité absolue. Orné de nombreuses gravures des principaux monuments du pays et accompagné d'une bibliographie complète au courant des travaux les plus récents, ce petit volume, de 400 pages environ, au prix modique de 2 francs, résume en termes excellents, clairs et précis, l'histoire de la Gascogne, c'est-à-dire des départements compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan.

Sous le titre : *L'Ordre impérial des trois toisons d'or et les Agenais*, M. l'abbé Marboutin fait connaître, d'après l'ouvrage fort rare du commandant Taurignac, le projet qu'eut Napoléon de créer, après Wagram, un nouvel ordre de décoration, destiné uniquement à ses soldats de la Grande Armée, aux braves des braves, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avaient reçu trois blessures dans des actions différentes, ou s'étaient distingués dans toute action d'éclat dument constatée. Sur la liste des premières propositions figurent six agenais, dont M. Marboutin relève les noms, les lieux d'origine, les glorieux états de service. Il n'oublie pas non plus de mentionner le 9e de ligne, qui avait droit à avoir dans l'ordre un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant comme commandeur, et un sous-officier ou soldat comme chevalier. Ce fut encore un agenais, le comte de Lacépède, qui fut chargé de remplir provisoirement les fonctions de grand chancelier de l'ordre des trois toisons d'or. Mais la Légion d'honneur prit ombrage et protesta contre cette nouvelle création, si bien que l'Empereur y renonça en 1813 et que les deux ordres furent fondus en un seul.

C'est avec infiniment d'humour et son esprit habituel que M. G. Labadie-Lagrave présente l'œuvre de M. Cator, un fleurantin de Fleurance (Gers), qui a l'idée originale de vouloir traduire en gascon, en langue du pays de Gaure, les chefs-d'œuvre anciens et modernes. Il débute par la *Vie de Lazarille de Turmès*, ce chef-d'œuvre de Hurtado de Mendoza. Puis viendront le don Quichotte, la divine Comédie, Ciceron, Ovide, Virgile, et jusqu'à l'Apologétique de Tertullien. Si la lecture de ce premier essai ne peut être qu'un régal pour tout enfant des bords du Gers ou de la Baïse, c'est avec plus de curiosité que de confiance qu'est attendue la traduction de ce dernier ouvrage. Sera-t-il lu avec autant de plaisir que le chef-d'œuvre de Cervantès ? En tous cas, si, après cet essai de décentralisation littéraire, nos jeunes écoliers ne restent pas définitivement attachés au sol natal, c'est à désespérer de l'avenir ! « La « langue n'est-elle pas le produit le plus caractéristique et le plus « exquis du sol, du milieu et de la race ? Or, aimer la langue na« tale, n'est-ce pas aimer la patrie elle-même ? »

Séance du 4 juin 1914. — Présidence de M. G. Labadie-Lagrave

Invitée, il y a un mois, par M. le Président du Syndicat des coiffeurs d'Agen à organiser, le 4 octobre prochain, une fête littéraire en l'honneur du cinquantième anniversaire de la mort de Jasmin, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen a, dans sa séance d'aujourd'hui, longuement examiné cette question. Après avoir entendu les rapports de M. Ch. Ratier, félibre majoral, ancien président du Comité et initiateur des fêtes du centenaire, et aussi de M. Lauzun, qui en a rappelé tous les détails, la Société estime qu'elle a suffisamment payé sa dette à la mémoire de notre célèbre compatriote, en prenant l'initiative, une première fois en 1870, de concert avec la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

municipalité, de lui élever une statue, et une seconde fois en 1898, également avec elle, de commémorer le centenaire de la naissance de Jasmin; fêtes auxquelles prirent part toutes les Sociétés félibréennes du Midi de la France, et aussi les Cadets de Gascogne, et qui jetèrent un éclat, dont le souvenir est encore présent à toutes les mémoires. Elle pense que ces cérémonies, trop souvent répétées, ne pourraient que nuire à la gloire si pure du poète; et, désireuse de rester sous l'impression de ces fêtes inoubliables préparées par elle, elle décide, à l'unanimité de ses membres présents, qu'elle ne saurait prendre une troisième fois, à une date si rapprochée, l'initiative d'une nouvelle manifestation en son honneur.

Sis au centre du pays d'Agenais, le duché d'Aiguillon a joué dans son histoire un rôle trop important pour que tout ce qui s'y rapporte ne présente pas un intérêt exceptionnel ; aussi M. Lauzun, s'inspirant du livre récent de MM. Paul d'Estrée et Albert Callet sur la Duchesse d'Aiguillon et des documents nouveaux qu'il renferme, a-t-il cru devoir les présenter à ses collègues et apprendre, en y ajoutant de nombreux nouveaux renseignements, ce qu'était la vie au château d'Aiguillon au couchant de la monarchie. Et c'est pourquoi, dans une première lecture, il évoque le souvenir des belles fêtes qui furent données autrefois au château de Véretz, en Touraine, par les ducs d'Aiguillon, ébauche les profils si différents des deux duchesses, Mlle de Florensac d'abord, l'amie des philosophes, puis Mlle de Bréhan-Plélo, l'épouse pot-au feu, accompagne cette dernière et son mari l'ex-ministre de Louis XV, tombé en disgrâce, sur les bords de la Garonne, et rappelle ce qu'était à ce moment le vieux château d'Aiguillon, qu'allait rebâtir à neuf le jeune architecte Leroy. Il fera connaître, à la prochaine séance, les détails fort curieux des fêtes de toutes sortes qui se succédèrent presque sans interruption de 1776 à 1785 au château d'Aiguillon.

M. l'abbé Dubois lit une note sur le Bienheureux Gabriel Maria, collaborateur de Sainte Jeanne de Valois dans la fondation de l'ordre de l'Annonciade, dont le seul et dernier couvent que possède la France se trouve encore dans le diocèse d'Agen, à Villeneuve-sur-Lot. Provincial d'Aquitaine, il vint à plusieurs reprises visiter les couvents franciscains de la province, notamment celui d'Agen. La vie de ce personnage, qu'a racontée le R. P. Othon dans un récent volume, intéresse tout particulièrement l'histoire de l'Agenais.

PH L.

Commission d'administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

REVUE HISTORIQUE. — *Juillet-août 1914.* — Ch.-E. Babut : Recherches sur la garde impériale et sur le corps d'officiers de l'armée romaine aux IVe et Ve siècles (*suite et fin*). — P. Caron : Un témoignage sur les événements de Juillet 1789. Lettres de Mme de Lostanges. — Bulletin historique : Histoire de France, de 1660 à 1789 (*suite et fin*), par G. Pagès ; Histoire de France, de 1800 à nos jours et questions générales de politique contemporaine, par R. Guyot. — Comptes-rendus critiques. — Notes bibliographiques. — Recueils périodiques et sociétés savantes. — Chronique. — Index bibliographique.

POLYBIBLION. — *Mai 1914.* — L. Saltet : Histoire de l'Eglise. — Soyer : La bataille de Patay (18 juin 1429). — A. Le Breton : La Comédie humaine, d'après Saint-Simon. — Vte de Brimont : Le Cardinal de La Rochefoucauld et l'ambassade de Rome de 1743 à 1748. — R. Kerviller : La Bretagne pendant la Révolution. — L. G. Benso : Lacordaire et son temps. — M. Barrès : La grande pitié des Eglises de France, etc.

REVUE DES PYRÉNÉES. — *2me trimestre 1914.* — L. de Santi : Premiers seigneurs d'Avignonet. — Grelière : Alienor d'Aquitaine. — Donat : Quelques conditions de la vie dans une ville de province aux XVIIe et XVIIIe siècles (Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne). — Martin : Biens du Clergé. — C. Perroud : Les Villars (*fin*). — Ageorges : Le docteur Bordes-Pagès. — P. Dorveaux : Bibliographie. — S. S. S. Chronique du Midi.

REVUE DE GASCOGNE. — *Juin 1914.* — E. Saint-Raymond : La Gascogne dans les dépêches de Bentivoglio. — A. Degert : Les Assemblées provinciales du Clergé gascon. — A. Claverie : Au château de Mauvesin. — Bibliographie : A. D. : Ed. Fueter : Histoire de l'historiographie moderne. — E. Saint-Raymond : J. Lestrade : Un curieux groupe d'Evêques commingeois. — L. Medan : B. Laborde : Dominique Eliçagaray. — Notes diverses : J. L. : Une gueule de l'Enfer dans les Pyrénées. — A. D. : Origine et fondation de Gan. — *Juillet-août.* — P. Coste : Rapports de Saint-Vincent de Paul et de l'abbé de Saint-Cyran. — E. Labadie : La faiencerie de Samadet. — A. Degert : Les Assemblées provinciales du Clergé gascon. — J. Lestrade : Honneurs funèbres rendus à Marca. — Bibliographie : A. D. : Commentaires de Monluc, édités par P. Courteault. — A. D. : Ibarra y Rodriguez. Documentos procedentes de la Real Casa y monasterio de Saint-Juan de la Pena. — L. Medan : J.-B. Laborde : L'abbé Puyoo. — Notes diverses : Une monnaie de Comminges.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

N° 4

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

41e Année. — Juillet-Août 1914

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)
—
1914

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google

SOMMAIRE :

I *Protestation du comte de Chaudordy contre les atrocités allemandes en 1870* (J.-R. Marboutin)..... 285

II. *La Vie au château d'Aiguillon au couchant de la monarchie*, par Ph. Lauzun..... 293

III. *Mistral*, par le comte de Dienne..... 324

IV. *Objets d'art donnés par l'Etat à divers établissements du Lot-et-Garonne de 1829 à 1866* (J.-R. Marboutin). 330

V. *Sterling*, par S. Allègre..... 335

VI. *Heidbrinck*..... 339

VII. *Les Antiquités d'Agen par Darnalt*, publiées et annotées par Ph. Lauzun..... 342

VIII. Nécrologie : *Adrien Lavergne* (Ph. Lauzun)..... 369

IX. Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen (juillet)..... 371

GRAVURES :

Le château d'Aiguillon.

Mademoiselle de Florensac duchesse d'Aiguillon.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser directement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte réimprimées	jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	—	100	—	12 fr.
12	—	—	50	—	14 fr.
12	—	—	100	—	16 fr.
16	—	—	50	—	15 fr.
16	—	—	100	—	18 fr

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire

Google

PROTESTATION DU COMTE DE CHAUDORDY

CONTRE LES ATROCITÉS ALLEMANDES EN 1870

Dignes fils des Allemands de 1870, nos adversaires de 1914 se livrent déjà à des actes de barbarie qui soulèvent partout un cri de réprobation. Dès le premier jour des hostilités un Messin annexé et un curé de la frontière coupables d'aimer la France, ont été passés par les armes. De tous les côtés on signale des arrestations d'otages, des exécutions sommaires. On insulte nos diplomates, on achève les blessés, on tue des enfants et des femmes.

Tout cela nous a rappelé une protestation énergique et émue du comte de Chaudordy, que nous voulons faire connaître aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais*.

Peu d'Agenais connaissent le beau rôle joué par M. le comte de Chaudordy pendant la guerre de 1870, comme délégué du ministre des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux. Son action incessante, vigilante et avisée, fit le plus grand honneur au pays. J'espère pouvoir faire connaître avant longtemps, dans la Revue, cette figure bien française, une des plus sympathiques illustrations de notre Agenais. Par ses circulaires et ses notes diplomatiques toujours très claires et très précises il mit souvent dans l'embarras le fameux chancelier Bismarck. Plus tard ce fut lui qui entama les premiers pourparlers qui devaient aboutir à l'alliance franco-russe dont nous recueillons à l'heure actuelle tous les fruits.

Un de ses collaborateurs à la délégation de Tours en a tracé le portrait suivant : « Le comte de Chaudordy se recommandait par des mérites d'un autre ordre. Il était homme d'initiative prompte et accentuée : après avoir obtenu ses premiers grades à l'étranger, il avait complété son instruction politique

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et mondaine dans le poste de chef du cabinet pendant le long ministère de M. Drouyn de Lhuys. Assez médiocre écrivain, nullement orateur, il séduisait par la verve de sa causerie, par la fermeté décisive de son langage familier, par une causticité aimable, un peu brusque en apparence mais toujours originale et pénétrante. Sans donner à sa pensée une forme impérieuse, il savait la présenter comme l'expression même du bon sens et de la sagesse pratique. Méridional du Languedoc, il avait l'esprit alerte et délié de sa race, le mot vif et saisissant, et en même temps une volonté robuste. Après la retraite de M. Drouyn de Lhuys, et pendant une disponibilité assez longue, il avait gardé une attitude de demi-disgrâce, avec une réserve discrète, nuancée d'opposition ; et quand, au lendemain de nos premiers revers, il fut appelé à diriger le cabinet du prince de La Tour d'Auvergne, il parut presque un homme nouveau. Il voulait s'éloigner après le 4 septembre, mais il céda aux instances de M. Jules Favre qui invoquait son ardent patriotisme (1). »

Le comte de Chaudordy ne cessa de protester contre les actes arbitraires des armées allemandes et de dénoncer au monde civilisé les atrocités qu'elles commettaient chaque jour. « Fatigué de parler dans le vide, il prit le parti de s'adresser à l'opinion publique, et dans une circulaire en date du 29 novembre 1870, il dénonça les procédés et les excès de toute sorte commis sur le territoire français par les armées allemandes (2). »

---

(1) Comte Charles de Moüy. *Souvenirs et causeries d'un diplomate ;* Paris, Plon 1909, p. 4.

(2) J. Valfrey. *Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la défense nationale*. Paris, Amyot, 1872, 3e partie, p. 195.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE DÉLÉGUE
DU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX
AGENTS DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER

CIRCULAIRE

Tours, le 29 novembre 1870

Monsieur, Depuis deux mois environ, l'Europe épouvantée ne peut comprendre la prolongation d'une guerre sans exemple, et qui est devenue aussi inutile que désastreuse. Les ruines qui en sont la conséquence s'étendent sur le monde entier, et l'on se demande à la fois quelle peut être la cause d'une telle lutte et quel en est le but.

Le 18 septembre dernier, M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères, se rendit à Ferrières pour demander la paix au roi de Prusse. On sait la hauteur avec laquelle on s'en est expliqué avec lui. Les puissances neutres ayant fait comprendre depuis qu'un armistice militaire était le seul terrain sur lequel il fallait se placer pour arriver ensuite à une pacification, le comte de Bismarck s'y montra d'abord favorable, et des pourparlers s'ouvrirent à Versailles. M. Thiers consentit à y aller pour négocier sur cette base. Vous avez appris quel refus déguisé la Prusse lui a opposé.

On doit reconnaître cependant que les deux plénipotentiaires français ne pouvaient être mieux choisis pour inspirer confiance au quartier général prussien, et mener à bonne fin la triste et délicate mission dont ils avaient si noblement pris la responsabilité. La sincérité de leur amour pour la paix n'était point douteuse, et M. de Bismarck savait bien que leur parole avait pour garant le pays tout entier. L'un et l'autre pourtant ont été écartés, et le cours funeste de la guerre n'a pu être suspendu.

Que veut donc la Prusse ? Le souverain auquel il avait été annoncé qu'on faisait exclusivement la guerre est tombé et son gouvernement avec lui. L'armée qu'il conduisait n'existe plus. Il ne reste aujourd'hui que des citoyens en armes, ceux-là mêmes que le roi Guillaume déclarait ne vouloir point attaquer, et un gouvernement où siègent des hommes qui tiennent à honneur de s'être opposés de toutes leurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forces à l'entreprise qui devait couvrir de ruines le sol de notre patrie.

Que faut-il croire ? Serait-il vrai que nos ennemis veulent réellement nous détruire ? La Prusse n'a plus maintenant devant elle que la France. C'est donc à la France même, à la nation armée pour défendre son existence que la Prusse a déclaré cette nouvelle guerre d'extermination qu'elle poursuit comme un défi jeté au monde contre la justice, le droit et la civilisation.

C'est au nom de ces trois grands principes modernes outrageusement violés contre nous que nous en appelons à la conscience de l'humanité, avec la confiance que, malgré tant de malheurs, notre devoir imprescriptible est de sauvegarder la morale internationale.

Est-il juste, en effet, quand le but d'une guerre est atteint, que Dieu vous a donné des succès inespérés, que vous avez détruit les armées de votre ennemi, que cet ennemi lui-même est renversé, de continuer la guerre pour le seul résultat d'anéantir ou forcer à se rendre par le feu ou la faim une grande capitale toute pleine des richesses des arts, des sciences et de l'industrie ?

Y a-t-il un droit quelconque qui permette à un peuple d'en détruire un autre et de vouloir l'effacer ? Prétendre à ce but, ce n'est plus qu'un acte sauvage qui nous reporte à l'époque des invasions barbares.

La civilisation n'est-elle pas méconnue complètement, lorsqu'en se couvrant des nécessités de la guerre on incendie, on ravage, on pille la propriété privée, avec les circonstances les plus cruelles ?

Il faut que ces actes soient connus.

Nous savons les conséquences de la victoire et les nécessités qu'entraînent d'aussi vastes opérations stratégiques. Nous n'insisterons point sur ces réquisitions démesurées en nature et en argent, non plus que sur cette espèce de marchandage militaire qui consiste a imposer les contribuables au-delà de toutes leurs ressources. Nous laissons à l'Europe de juger à quel point ces excès furent coupables. Mais on ne s'est pas contenté d'écraser ainsi les villes et les villages, on a fait main basse sur la propriété privée des citoyens.

Après avoir vu leur domicile envahi, après avoir subi les plus dures exigences, les familles ont dû livrer leur argenterie et leurs bijoux. Tout ce qui était précieux a été saisi par l'ennemi et entassé dans ses sacs et ses chariots. Des effets d'habillement enlevés dans les maisons ou dérobés chez les marchands, des objets de toute sorte, des pendules, des montres ont été trouvés sur les prisonniers

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tombés entre nos mains. On s'est fait livrer et l'on a pris au besoin aux particuliers jusqu'à de l'argent. Tel propriétaire, arrêté dans son château, a été condamné à payer une rançon personnelle de 80,000 francs. Tel autre s'est vu dérober les châles, les fourrures, les dentelles, les robes de soie de sa femme. Partout les caves ont été vidées, les vins empaquetés, chargés sur des voitures et emportés. Ailleurs, et pour punir une ville de l'acte d'un citoyen coupable uniquement de s'être levé contre les envahisseurs, des officiers supérieurs ont ordonné le pillage et l'incendie, abusant pour cette exécution sauvage de l'implacable discipline imposée à leurs troupes. Toute maison où un franc-tireur a été abrité ou nourri est incendiée. Voilà pour la propriété.

La vie humaine n'a pas été respectée davantage. Alors que la nation entière est appelée aux armes, on a fusillé impitoyablement non-seulement des paysans soulevés contre l'étranger, mais des soldats pourvus de commissions et revêtus d'uniformes légalisés. On a condamné à mort ceux qui tentaient de franchir les lignes prussiennes même pour leurs affaires privées. L'intimidation est devenue un moyen de guerre; on a voulu frapper de terreur les populations et paralyser en elles tout élan patriotique. Et c'est ce calcul qui a conduit les états-majors prussiens à un procédé unique dans l'histoire : le bombardement des villes ouvertes.

Le fait de lancer sur une ville des projectiles explosibles et incendiaires n'est considéré comme légitime que dans des circonstances extrêmes et strictement déterminées. Mais, dans ces cas même, il était d'un usage constant d'avertir les habitants, et jamais l'idée n'était entrée jusqu'à présent, dans aucun esprit, que cet épouvantable moyen de guerre pût être employé d'une façon préventive. Incendier des maisons, massacrer de loin les vieillards et les femmes, attaquer, pour ainsi dire, les défenseurs dans l'existence même de leurs familles, les atteindre dans les sentiments les plus profonds de l'humanité, pour qu'ils viennent ensuite s'abaisser devant le vainqueur et solliciter les humiliations de l'occupation ennemie, c'est un raffinement de violence calculée qui touche à la torture. On a été plus loin cependant, et, se prévalant par un sophisme sans nom de ces cruautés même, on s'en est fait une arme. On a osé prétendre que toute ville qui se défend est une place de guerre, et que, puisqu'on la bombarde, on a ensuite le droit de la traiter en forteresse prise d'assaut. On y met le feu après avoir inondé de pétrole les portes et les boiseries des maisons.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Si on lui épargne le pillage, c'est une faveur qu'elle doit payer en se laissant rançonner à merci; et même, lorsqu'une ville ouverte ne se défend pas, on a pratiqué le système du bombardement sans explication préalable, et avoué que c'était le moyen de la traiter comme si elle s'était défendue et qu'elle eût été prise d'assaut.

Il ne restait plus pour compléter ce code barbare que de rétablir la pratique des otages. La Prusse l'a fait. Elle a appliqué partout un système de responsabilités indirectes qui, parmi tant de faits iniques, restera comme le trait le plus caractérisé de sa conduite à notre égard. Pour garantir la sûreté de ses transports et la tranquillité de ses campements, elle a imaginé de punir toute atteinte portée à ses soldats ou à ses convois par l'emprisonnement, l'exil ou même la mort d'un des notables du pays. L'honorabilité de ces hommes est devenue ainsi un danger pour eux. Ils ont eu à répondre, sur leur fortune et sur leur vie, d'actes qu'ils ne pouvaient ni prévenir, ni réprimer, et qui, d'ailleurs, n'étaient que l'exercice légitime du droit de défense. Elle a emmené quarante otages parmi les habitants notables des villes de Dijon, Gray et Vesoul, sous prétexte que nous ne mettons pas en liberté quarante capitaines de navire faits prisonniers selon les lois de la guerre.

Mais ces mesures, de quelques brutalités qu'elles fussent accompagnées dans l'application, laissaient au moins intacte la dignité de ceux qui avaient à les subir. Il devait être donné à la Prusse de joindre l'outrage à l'oppression. On a exigé de malheureux paysans, entraînés par force, retenus sous menace de mort, de travailler à fortifier les ouvrages ennemis et à agir contre les défenseurs de leur propre pays. On a vu des magistrats, dont l'âge aurait inspiré le respect aux cœurs les plus endurcis, exposés sur les machines des chemins de fer à toutes les rigueurs de la mauvaise saison et aux insultes des soldats. Les sanctuaires, les églises ont été profanés et matériellement souillés. Les prêtres ont été frappés; les femmes maltraitées, heureuses encore lorsqu'elles n'ont pas eu à subir de plus cruels traitements.

Il semble qu'à cette limite, il ne reste plus dans ce qu'on appelait jusqu'ici du beau nom de droit des gens aucun article qui n'ait été violé outrageusement par la Prusse. Les actes ont-ils jamais à ce point démenti les paroles ?

Tels sont les faits. La responsabilité en pèse tout entière sur le gouvernement prussien. Rien ne les a provoqués, et aucun d'eux ne porte la marque de ces violences désordonnées auxquelles cèdent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parfois les armées en campagne. Il faut qu'on le sache bien, ils sont le résultat d'un système réfléchi dont les états-majors ont poursuivi l'application avec une rigueur scientifique. Ces arrestations arbitraires ont été décrétées au quartier général, ces cruautés résolues comme un moyen d'intimidation, ces réquisitions étudiées d'avance, ces incendies allumés froidement avec des ingrédients chimiques soigneusement apportés, ces bombardements contre des habitants inoffensifs ordonnés. Tout a donc été voulu et prémédité. C'est le caractère propre aux horreurs qui font de cette guerre la honte de notre siècle.

La Prusse a non-seulement méconnu les lois les plus sacrées de l'humanité, elle a manqué à ses engagements solennels. Elle s'honorait de mener un peuple en armes à une guerre nationale. Elle prenait le monde civilisé à témoin de son bon droit. Elle conduit maintenant à une guerre d'extermination ses troupes transformées en hordes de pillards ; elle n'a profité de la civilisation moderne que pour perfectionner l'art de la destruction. Et comme conséquence de cette campagne, elle annonce à l'Europe l'anéantissement de Paris, de ses monuments, de ses trésors, et la vaste curée à laquelle depuis trois mois elle a convié l'Allemagne.

Voilà, Monsieur, ce que je désire que vous sachiez. Nous ne parlons ici qu'à la suite d'enquêtes irrécusables; s'il faut produire des exemples, ils ne nous manqueront pas, et vous en pourrez juger d'après les documents joints à cette circulaire. Vous entretiendrez de ces faits les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ces appréciations ne sont pas destinées à eux seuls, et vous pourrez les présenter librement à tous. Il est utile qu'au moment où s'accomplissent de pareils actes, chacun puisse prendre la responsabilité de sa conduite, aussi bien les gouvernements qui doivent agir, que les peuples qui doivent signaler ces faits à l'indignation de leurs gouvernements.

Recevez, etc.

Pour le Ministre des affaires étrangères :

Le Délégué,

CHAUDORDY.

Cette circulaire produisit un immense effet en Europe. L'*Indépendance Belge* l'apprécia en ces termes : « Ce cri de la « France écrasée par l'ennemi, est d'une éloquence si doulou-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« reuse que l'impassible histoire ne l'enregistrera pas sans « pleurer. La France n'implore rien, ni personne : agonisante, « elle est aussi pleine de courage que le premier jour; elle « prend le monde entier à témoin, voilà tout. »

Un rédacteur du *Daily Telegraph* qui avait été le témoin des atrocités allemandes, écrivait : « J'ai été officieusement interrogé au sujet de la circulaire de M. de Chaudordy, quant à la conduite des Prussiens en France et j'ai répondu, ce que j'affirme ici, que dans ce document, la conduite des envahisseurs a été grandement atténuée. »

Deux mois après, le chancelier Bismarck répondit à cette circulaire qui le gênait. Sa réponse, pleine de mensonges, était pénible et embarrassée. Cinq jours plus tard, M. de Chaudordy le réfutait complètement.

L'heure est venue, j'espère, où la morgue insensée des Allemands va subir une profonde humiliation et où la victoire finale de la France et de ses alliés les mettra dans l'impossibilité de continuer leurs tristes et barbares exploits.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

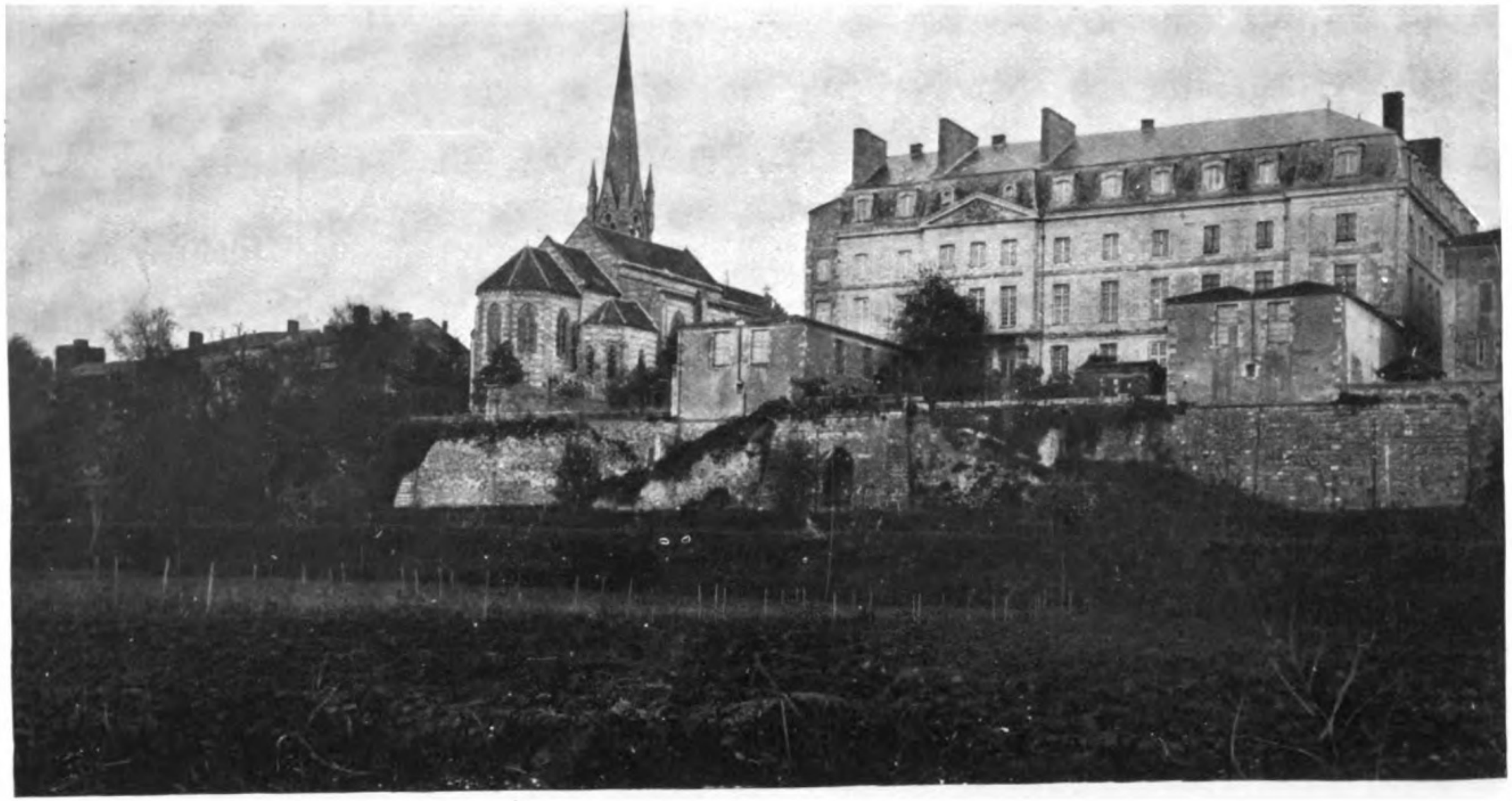

Cliché Ph. Lauzun

CHATEAU D'AIGUILLON

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

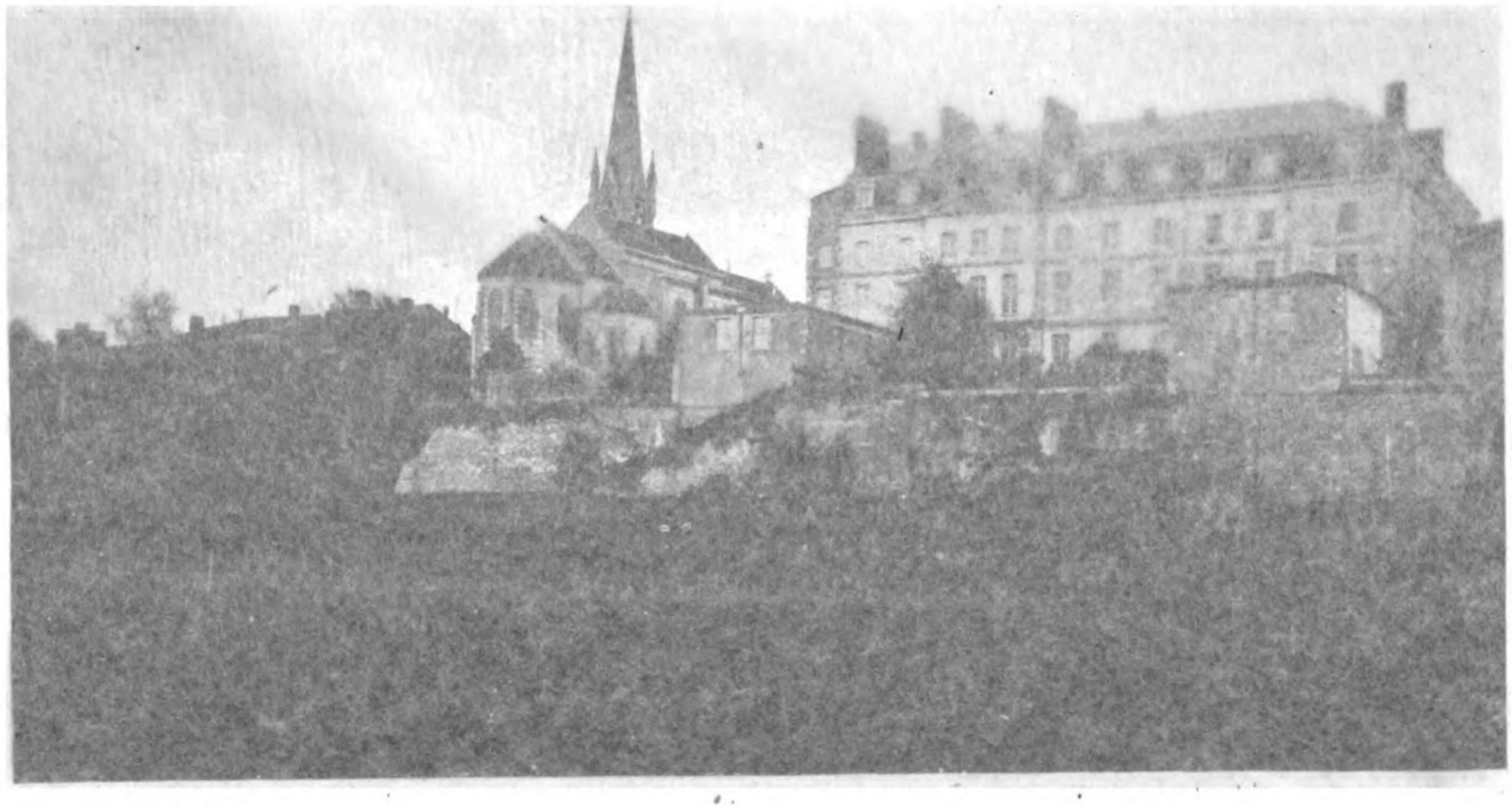

LA VIE AU CHATEAU D'AIGUILLON

AU COUCHANT DE LA MONARCHIE

La seconde moitié du XVIIIe siècle fut principalement, en France, l'époque de la vie de château.

Si, au siècle précédent, sous Louis XIII et surtout sous Louis XIV, la noblesse se crut obligée de quitter, souvent à regret, ses vieilles gentilhommières, jusque-là assez incommodes et dénuées de tout confort, pour aller à la Cour suivre le cortège du grand Roi et obtenir de lui quelque faveur ou seulement un simple salut, il devint de mode plus tard, une fois fortune faite, de rentrer l'été chez soi, d'y mener une vie plus calme, et de se retremper aux sources pures de la nature. La littérature, les beaux-arts, encouragèrent ce mouvement; et bientôt, sous l'influence de Jean-Jacques et de son école, de Wateau et de ses élèves, la haute société ne rêva plus que de plaisirs champêtres, de pastorales, de houlettes et de pipeaux.

C'est à ce moment que surgirent ces jolies demeures : La Muette, Compiègne, Ermenonville aux Girardin, Le Marais aux d'Ayen, Chanteloup aux Choiseul, Saverne aux Rohan, Brienne aux Loménie, et bien d'autres encore, dont beaucoup furent mutilées ou détruites par l'orage révolutionnaire et dont le charme consistait, autant dans la magnificence de l'aménagement intérieur, la richesse de l'ameublement, le luxe du service, qu'au dehors dans l'élégance des grands parcs, avec leurs plates-bandes régulières, leurs bouquets d'arbres savamment distribués, leurs pentes gazonnées, leurs nappes d'eau d'où surgissaient tritons et naïades, leurs ifs en bordure, leurs buis taillés, leurs ruisseaux argentins, leurs ponts rustiques, et, tout au fond de la perspective, l'inévitable temple de Vénus ou de l'Amour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La mode vint aussi alors, chez les gentilshommes, de s'intéresser à leurs terres. Si la jeunesse se plaisait à danser sur l'herbe en compagnie des villageois ou des filles de la ferme, à jouer à la paume, au volant, au ballon, au colin-maillard, à l'escarpolette, voire même au jeu du trou-madame, telle que nous la représentent les peintres du moment, le châtelain, lui, ne dédaignait pas de s'occuper d'élevage, de surveiller l'amendement de ses terres et le produit de ses récoltes, de visiter chaque jour l'écurie et l'étable, de panser ses chiens; alors que la dame du lieu n'hésitait pas à faire des visites à la cuisine, à mettre la main à la pâte, à servir à sa table des pâtisseries ou des laitages préparés par elle-même. Chaque duchesse avait sa baratte, fabriquait son beurre, pansait sa volaille, et souvent même, comme la duchesse d'Aiguillon, ses petits cochons.

Dans le jour, il est entendu que la chasse demeurait la principale distraction; tandis que, le soir, proverbes, charades, comédies, opéras mêmes, alternaient dans le grand salon, ou sur des scènes spéciales de théâtre, avec le cavagnol, le reversi, le whist, le lansquenet, le crabs ou le tric-trac.

Le château de Véretz peut passer, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, pour le modèle du genre. Il n'est pas de demeure champêtre seigneuriale qui n'ait jeté à cette époque plus vif éclat. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter l'histoire de cette résidence princière des ducs d'Aiguillon. Elle a été écrite récemment, avec un grand luxe de détails, de vues, de portraits, par M. l'abbé Bossebœuf (1); et nous même, rendant compte de ce beau volume, avons rappelé comment le château de Veretz, construit dès le plus haut moyen-âge, fut successivement habité par les Trousseau, les Boucicaut, les d'Avoir, les Bueil, les de Giac, les La Trémoille, avait été reconstruit magnifiquement par Jean de la Barre, prévôt de Paris, lieutenant-général de l'Ile-de-France, au commencement du XVI^e^ siècle, et enrichi des plus gracieux ornements qu'avait pu lui fournir la Renaissance. Nous avons dit aussi comment il passa dans la suite entre les mains des Courtenay, des Coué, de Pierre

---

(1) *Le château de Véretz : son histoire et ses souvenirs* ; illustré de 255 pl. Tours, imp. tourangelle, 1903. Gr. in-8° de 575 pages.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Forget, seigneur de Fresne, des Le Bouthilier, dont un des fils, plus connu dans l'histoire sous le nom de l'abbé de Rancé, l'illustra déjà par la pieuse retraite qu'il y fit avant de s'ensevelir à La Trappe, comment il devint enfin la propriété indivise de l'abbé d'Effiat et de son neveu le marquis de la Meilleraye, et de quelle façon, à la suite du mariage de ce dernier avec Hortense Mancini, la plus belle des « Mazarinettes », créé duc de Mazarin; il passa, après sa mort, pour n'en plus sortir jusqu'à la Révolution, dans la famille des Du Plessis de Vignerot, marquis de Richelieu, plus tard ducs d'Aiguillon (1).

Tout ce qu'il importe que nous rappelions ici c'est que Véretz, dans une position charmante sur les rives du Cher, fut superbement transformé dans les premières années du XVIII^e^ siècle par Armand Louis de Vignerot, premier duc d'Aiguillon, marié le 12 août 1718 à Anne-Charlotte de Crussol, celle que nous verrons bientôt surnommée la *grosse duchesse*. Mais ce ne fut pas pour l'épouse légitime, entichée de littérature et de philosophie, qu'il y dépensa des sommes folles, y accumulant toutes les richesses artistiques que sa fantaisie pouvait désirer, mais bien pour son amie Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, la belle princesse de Conti, fille de Louis III de Condé et de Mademoiselle de Nantes, la fée de Véretz, ainsi qu'on l'appelait. Devenue veuve en 1728, elle prit, dès ce moment, l'habitude de passer tous ses étés à Véretz, bientôt même toute l'année. Pour lui plaire, tout fut bouleversé. « Les tou-
« relles, les pignons, les toits aigus du XVI^e^ siècle, firent place
« à des terrasses bordées de balustrades. Les fenêtres à me-
« neaux devinrent sur toutes les façades des baies symétriques
« à l'instar du palais de Versailles, et le pittoresque château
« de la Renaissance fut métamorphosé en un véritable palais
« italien. » Le parc s'embellit de tous les agréments à la mode.
« On fit sauter les rochers, on déracina les vieux arbres, quitte
« à les transplanter, afin de réaliser cette terrasse merveil-
« leuse qu'un pont de pierre reliait au premier étage et l'une

(1) *Le château de Véretz et les ducs d'Aiguillon*, par Ph. Lauzun. Agen, Imp. Moderne, 1904. In-8° de 84 pp. avec planches.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« des plus superbes qu'il y ait au monde par son étendue le « long du coteau et par la vue sans limite que l'œil embrasse « de ces hauteurs. » La princesse de Conti voulut un belvédère, elle l'eut au bout de la terrasse; elle demanda un ermitage, il s'éleva comme par enchantement; elle soupira après une glacière, le duc la fit aussitôt creuser tout à côté.

Près d'un antre où l'hiver a renfermé ses glaces,
Il était un réduit ignoré de l'amour ;
Elisabeth y vient ; elle y conduit les grâces ;
Et l'amour à jamais y fixe son séjour.

Elle règne à Véretz en souveraine maîtresse.

Pour luy plaire chacun redouble ses efforts ;
L'allégresse, les jeux, la douce complaisance,
Les grâces, les beaux-arts viennent grossir sa cour
Et tâchent à l'envi d'égayer ce séjour ;
Chaque moment du jour, quelque beauté nouvelle
Y semble éclore sous ses pas (1).

L'intérieur fut modifié à l'avenant et meublé avec une profusion et une élégance inouïe. Sculpteurs, graveurs, peintres en renom, furent invités à venir faire montre de leurs talents. Une magnifique bibliothèque fut installée, que complétait le propriétaire en imprimant lui-même dans son imprimerie clandestine des ouvrages peu édifiants, tels que le *Cosmopolite*, ou *Recueil de pièces choisies rassemblées par les soins d'un cosmopolite* (Aucône, chez Tiriel, à l'enseigne de la Liberté, 1735; in-4° tiré à 7 exemplaires seulement). Une scène de théâtre fut dressée où se jouaient les comédies et les opéras à la mode, de Lulli, de Clérambaut, de Torelio et déjà de Gluck ; enfin la plus brillante société y séjournait tout l'été, en tête de laquelle se distinguaient l'abbé de Grécourt, le duc de Richmond, le célèbre comte de Bollingbroke, l'archevêque de Tours Mgr Chapt de Rastignac, etc. et aussi l'évêque d'Agen, Mgr Joseph Gaspard de Gilbert de Chabannes, ancien vicaire-général de Tours, « à qui le soin des grandes affaires (il sortait de l'agence du

(1) *Le Château de Véretz*, par l'abbé Bossebœuf, pp. 382, 393, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« clergé) et celui d'orner beaucoup le fond d'esprit le plus heu-
« reux, écrit l'abbé de Grécourt lui-même, n'a rien ôté de ce
« qui fait paraître avec agrément dans une bonne compagnie...
« Je ne finirais point si je mettais dans ma liste tous les noms
« respectables qui mériteraient d'y trouver place. »

Si les fêtes de Véretz acquirent sous le premier duc d'Aiguillon une telle renommée, bien plus brillantes peut-être encore furent-elles sous le second duc d'Aiguillon, Emmanuel-Armand, le fastueux ministre de Louis XV, qui entra en possession de toute sa fortune à la mort de son père, arrivée en 1750. Pendant vingt ans, elles s'y succédèrent sans interruption.

Dans son intéressante correspondance, le chevalier de Fontette énumère les principaux invités (1) : les Chabrillan dont le fils aîné allait épouser sous peu une fille du duc, Aglaë; les Balleroy, les Nançay, les du Chatelet, le marquis d'Argenson; le commandant Des Escotais, le chevalier de Redmond, le comte du Chatelet-Lomont, les La Musanchère, le comte de la Gruère, le conseiller de Coniac, le contrôleur général Mesnard de Cornichard, MM. de la Noue, de Flesselles, de la Cour, de Boué, de Menou, etc., etc. Les artistes, les chanteurs, les principaux acteurs des théâtres de Paris n'y faisaient pas défaut. Un des plus célèbres était Henri-Désiré van Blarenberghe, qui s'installa à Véretz pendant tout l'été de 1771, au moment où le duc prenait la haute direction des affaires publiques, et y composa ces deux gouaches, représentant sous deux aspects différents le château de Véretz, qui, par le fini de l'exécution, l'habile ordonnance des sujets, l'exactitude et la finesse des détails, les heureux effets de lumière, sont certainement l'œuvre maîtresse du célèbre miniaturiste; trésors inestimables, qui, de Véretz furent portés au château d'Aiguillon, puis à la Préfecture du Lot-et-Garonne, et que possède actuellement le Musée d'Agen (1).

---

(1) *La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette*, publiée par Henri Carré. Paris, 1893. In-8° de 616 pp.

(2) Nous les avons reproduites en phototypie dans notre brochure déjà citée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Sur ce fond de fêtes et de rustiques décors se détachent encore à Véretz deux aimables figures, dont l'esquisse nous est imposée. Ce sont celles des deux duchesses d'Aiguillon, la belle-mère et la belle-fille, bien dissemblables l'une de l'autre, cette dernière surtout dont la correspondance, récemment retrouvée, va constituer pour notre article le plus sérieux document sur lequel nous puissions l'étayer.

Anne-Charlotte de Crussol, dite Mademoiselle de Florensac, a laissé une réputation justement méritée de femme d'esprit, presque de femme savante. Mariée le 12 août 1718 à Armand-Louis de Vignerot-Richelieu, comte d'Agenais, elle ne put qu'en 1731 prendre le titre de duchesse d'Aiguillon, son mari n'ayant obtenu du Roi que le 10 mai de cette année, et ce, par la seule protection de la princesse de Conti, l'autorisation d'ajouter à ses titres celui de duc d'Aiguillon, vacant depuis 1704, par la mort de sa tante Mademoiselle d'Agenais, qui, elle-même en avait hérité de la première duchesse Madame de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu. Anne-Charlotte de Crussol se trouvait donc être la troisième duchesse d'Aiguillon, alors que son mari n'en était que le premier duc.

En un de ses mordants portraits, Saint-Simon s'élève contre cette dignité, en même temps qu'il nous dépeint ainsi le jeune ménage : « Ces mariés ont fait, depuis, du bruit dans le mon-
« de ; lui par ses charmes, dont les intrigues de Madame la
« princesse de Conti, sœur de Monsieur le duc, ont récom-
« pensé les longs services et très publics de l'usurpation juri-
« dique de la dignité de duc d'Aiguillon, sans cour, ni service
« de guerre ; elle, par l'art de gagner force procès, de faire une
« riche maison et de dominer avec empire sur les savants et les
« ouvrages d'esprit, qu'elle a accoutumés à ne pouvoir se pas-
« ser de son attache, et les compagnies les plus recherchées
« à l'admirer, quoique assez souvent sans la comprendre (1). »

Tandis que son mari passait son temps à Véretz aux genoux

---

sur le château de Véretz. M. l'abbé Bossebœuf en donne aussi, d'après nous, deux belles héliogravures teintées, dans son ouvrage.

(1) Mémoires de Saint-Simon, t. XV, édit. Sautelet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la princesse de Conti, la duchesse, plus remuante, plus intelligente, surveillait attentivement ses domaines et n'hésitait pas à venir souvent en Guienne, soit à Aiguillon défendre ses droits, soit plutôt à Bordeaux et à La Brède, dans l'intimité du président de Montesquieu. Mais, le plus souvent, elle résidait à Paris dans son hôtel de la rue de l'Université, dit *hôtel d'Agenais* ou petit *hôtel d'Aiguillon* (1), groupant autour d'elle les économistes, les philosophes, toute l'encyclopédie, et se liant étroitement avec Madame du Deffant, de qui elle reçut le surnom, peu flatteur, de *sœur du Pot des Philosophes*.

N'est-ce pas cette dernière, du reste, qui, charitablement, ainsi que cela se pratique généralement entre bonnes amies, a laissé d'elle le portrait suivant :

« Madame la duchesse d'Aiguillon a la bouche enfoncée, le « nez de travers, le regard fol et hardi, et malgré cela elle est « belle. L'éclat de son teint l'emporte sur l'irrégularité de ses « traits.

« Sa taille est grossière ; sa gorge, ses bras sont énormes ; « cependant elle n'a point l'air pesant ni épais; la force sup- « plée en elle à la légèreté. Son esprit a beaucoup de rapport « à sa figure; il est pour ainsi dire aussi mal dessiné que son « visage et aussi éclatant ; l'abondance, l'activité, l'impétuo- « sité en sont les qualités dominantes. Sans goût, sans grâce « et sans justesse, elle étonne, elle surprend, mais elle ne plaît « ni n'intéresse. Sa physionomie n'a nulle expression; tout ce « qu'elle dit part d'une imagination déréglée.

« C'est quelquefois un prophète qu'un démon agite, qui ne « prévoit, ni n'a le choix de ce qu'il va dire; ce sont plusieurs « instruments bruyants, dont il ne résulte aucune harmonie. « C'est un spectacle, chargé de machines et de décorations, « où il se trouve quelques traits merveilleux sans suite et sans « ordre, que le parterre admire, mais qui est sifflé des loges.

« On pourrait comparer M^me^ la duchesse d'Aiguillon à ces « statues faites pour le cintre et qui paraissent monstrueuses,

(1) Cet hôtel, qui portait le n° 103 de la rue de l'Université, a été démoli lors du percement du boulevard Saint-Germain.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« étant dans le parvis. Sa figure, ni son esprit ne veulent point « être vus ni examinés de trop près; une certaine distance est « nécessaire à sa beauté; des juges, peu éclairés et peu déli- « cats, sont les seuls qui puissent être favorables à son esprit.

« Semblable à la trompette du jugement dernier, elle est « faite pour ressusciter les morts; ce sont les impuissants qui « doivent l'aimer; ce sont les sourds qui doivent l'enten- « dre (1). »

Moins malveillants sont Saint-Simon, Voltaire, Montesquieu surtout, qui, tout en constatant, au point de vue physique, l'embonpoint de celle qu'ils n'appellent plus que « la *grosse duchesse* » ajoutent cependant parfois à ce qualificatif celui de « *bonne* » et se plaisent à reconnaître ses qualités naturelles, son esprit, sa joyeuse humeur, et aussi sa très grande charité.

« Grande dame de naissance et d'éducation, écrit M. Grellet- « Dumazeau, philosophe par tempérament, femme d'esprit à « toute heure, Charlotte de Crussol, en Guyenne, tenait état « de plaideuse.... Quand son mari obtint gain de cause, ses « domaines étaient l'objet d'entreprises de tous genres dont il « fallut saisir le Parlement de Bordeaux. La jeune duchesse « se plut à suivre elle-même ses procès, à visiter ses juges, à « stimuler procureurs et avocats... Le jour, elle vivait de pro- « cédure ; le soir, oublieuse de la chicane, elle apportait aux « réunions choisies de la ville l'appoint de sa gaîté primesau- « tière, bizarre parfois, jamais banale.... Le mot chez elle était « toujours heureux, l'idée toujours originale... Regardez-la, « disait un critique, elle ne pense pas d'après les autres. Le « culte, que le doux abbé de Saint-Pierre voua à cette vir- « tuose allait jusqu'au fanatisme. Quant à Voltaire, il la com- « parait à Minerve... (1). »

On a de la grosse duchesse un portrait, donné par elle au président de Montesquieu, qui est encore au château de La

---

(1) *Correspondance de Madame la marquise du Deffant*, t. II ; appendice, p. 741.

(2) La*Société bordelaise sous Louis XV et le salon de M^me^ Duplessy*, par M. Grellet-Dumazeau, Bordeaux, 1897, p. 50-52.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cliché Ph. Lauzun

MADEMOISELLE DE FLORENSAC DUCHESSE D'AIGUILLON

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brède, [illegible]
du Delfau.

Combien [illegible]
peut être que la copie [illegible]
l'original, sous un [illegible]
Jean d'Aiguillon et [illegible]
Il représente une [illegible]
gorge et les bras [illegible]
gente, le regard [illegible]
sous une cuchoa [illegible]
mental l'exalpe [illegible]
manches matron, le [illegible]
roses, les echarpes, le [illegible]
sante, telle enfin que [illegible]
duchesse d'Aiguillon. C'[illegible]
grosse duchesse, et non p[illegible]
à l'écrire et à l'imprimer [illegible]
avec laquelle il n'oltre au[illegible]
en effet, et les fomentoit l'[illegible]
la favorite sur ses vieux j[illegible]
soint, etait devenue d'une [illegible]
bole, crachant le sang [illegible]
ce Français. » Auteur de [illegible]

[illegible] d'Aiguillon s[illegible]
[illegible] Guyenne, notam[illegible]
[illegible] au lieu et plac[illegible]
[illegible] de nombreux [illegible]
[illegible] comme le duch[illegible]
[illegible] peu de temps, [illegible]
[illegible] aises ni agrémen[illegible] [illegible]
Bordeaux, où elle laissait [illegible]
de plaideuse[illegible], et où la reli[illegible]
dont le centre était le sal[illegible]

« Elle parlait quatre lan[illegible]

---

1. *La Société bordelaise*, op. cit., p. [illegible]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M^lle RENSAC Duchesse D'AIGUILLON

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brède, mais qui ne rappelle en rien l'image qu'en fait Madame du Deffant.

Combien plus vrai ce joli pastel, signé Vidal, mais qui ne peut être que la copie du pastel de Drouais, peut-être même l'original, sous un nom écrit après coup, qui provient du château d'Aiguillon et qui se trouve également au Musée d'Agen. Il représente une femme d'un certain âge, grasse, replète, « la gorge et les bras énormes », presque de face, la tête intelligente, le regard vif et souriant, les cheveux frisés et poudrés sous une fanchon de dentelle fine, nouée sous le cou par un nœud tricolore assorti au nœud du corsage, les mains dans un manchon marron, le corsage blanc, brodé de tulipes bleues et roses, très échancré, le tout respirant la gaieté, la joie et la santé, telle enfin que ses contemporains nous dépeignent la duchesse d'Aiguillon. Car ce pastel est bien le portrait de la grosse duchesse, et non pas, ainsi que bien à tort on s'est plu à l'écrire et à l'imprimer, celui de la marquise de Pompadour, avec laquelle il n'offre aucune ressemblance. On n'ignore pas, en effet, et les Goncourt l'affirment avec preuves à l'appui, que la favorite sur ses vieux jours, loin de prendre de l'embonpoint, était devenue d'une maigreur extrême, « toujours ma-« lade, crachant le sang, présentant toutes les marques d'une « poitrinaire. » Aucun doute ne saurait donc plus exister à cet égard.

Madame d'Aiguillon venait, avons-nous dit, assez fréquemment en Guyenne, notamment au château d'Aiguillon, où elle soutenait, au lieu et place de son mari, avec une indomptable énergie, de nombreux procès contre le flot des procureurs ameutés contre le duché d'Aiguillon. Mais si elle n'y demeurait que peu de temps, le vieux manoir délabré ne lui procurant ni aises ni agréments, elle s'attardait plus facilement à Bordeaux, où elle faisait elle-même auprès du Parlement « état de plaideuse », et où la retenait une élégante et savante société dont le centre était le salon de Madame Duplessy.

« Elle parlait quatre langues, écrit M. Grellet-Dumazeau (1),

(1) *La Société bordelaise, op. cit.*, p. 51.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« tournait finement la phrase avec force citations latines, et « traduisait Pope de façon à ravir les plus exigeants. Le mot « chez elle était toujours heureux, l'idée toujours origi- « nale... »

De son esprit primesautier et souvent moqueur, nous ne citerons comme preuve que ces jolis vers, improvisés par elle, un soir qu'elle revenait d'Agen, dans le salon de Madame Duplessy, en présence de Montesquieu et de presque tous les membres de la jeune académie bordelaise. A nous, Agenais, ils offrent une toute particulière saveur :

Chez un évêque aimable, jeune et sage (1),
Qui de la cour a su joindre l'usage
A tant d'esprit, de grâce, de sçavoir,
Que l'admirer, que l'aimer et le voir,
C'est même chose. Or, chez lui, donc, un soir,
Présidial, sénéchal, prêtres, moines,
Voire un chapitre ou deux de gros chanoines,
Autour de lui formaient un cercle noir.
Thémire entra, de mille attraits comblée...
Cette ennuyeuse et lugubre assemblée,
Comme un fond sombre, en rehaussait l'éclat.
En l'abordant : — J'aurais, dit le prélat,
Sur ces gens-là, de quoi vous faire rire,
S'ils n'entendaient, et, dans mon embarras,
Je suis tenté de vous l'aller écrire...
Lors, la charmante et divine Thémire,
En souriant, lui répondit tout bas :
— Hé, Monseigneur, vous me pouvez tout dire...
Parlez latin : ils ne l'entendent pas (2).

« C'est ainsi, ajoute M. de Cisternes, que « la *bonne du-* « *chesse* », comme on l'appelait en Guyenne, animée de l'es-

---

(1) Joseph-Gaspard Gilbert Rochon de Chabannes, évêque d'Agen, de 1735 à 1767.

(2) *Sottisier du président Barbot*, p. 735. Ces vers ont été reproduits par M. Grellet-Dumazeau, *op. cit.*, p. 83-84 et aussi par M. R. de Cisternes, dans son article : *Un duché illustré par les femmes*, paru dans le Bulletin : *Le Vieux Papier*, 1912.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« prit philosophique, égratignait d'une main légère, le clergé « de sa province. »

Montesquieu mort (1755), la duchesse d'Aiguillon se fit plus rare en Gascogne. Elle revint cependant de loin en loin à Bordeaux, notamment en 1758, pour soigner sa nièce la comtesse d'Egmont, dangereusement malade. Mais, le duché d'Aiguillon étant passé en 1750 sur la tête de son fils, elle s'en désintéressa complètement, ne songeant plus qu'à terminer ses jours le plus agréablement du monde, soit dans sa maison de plaisance de Rueil, soit dans son hôtel du faubourg Saint-Germain.

Madame d'Aiguillon aima toujours la bonne chère. Elle s'en vantait elle-même, au point qu'un soir, à un souper chez Madame de Chauvelin, l'un des convives lui demandant si elle connaissait une pièce de vers intitulée les *Sept péchés capitaux* : « Si je la connais, répondit-elle, c'est moi qui suis la « Gourmandise ! » A quoi M. Chauvelin lui répliqua aussitôt :

En songeant à votre péché,
En vous voyant les traits d'un ange,
En vérité je suis fâché
De n'être pas quelque chose qu'on mange (1).

Ce péché fut, du reste, la cause de sa mort. Le 13 juin 1772, se trouvant à Rueil et s'étant fait mettre dans un bain à la suite d'une indigestion, elle y fut foudroyée par une attaque d'apoplexie. Elle fut inhumée, en Sorbonne, dans le caveau des Richelieu.

Tout autre était sa belle-fille, Louise-Félicité de Bréhan-Plélo :

D'un physique peu agréable, la jeune duchesse d'Aiguillon avait reçu, en échange, de la nature les dons les plus heureux de l'esprit et du cœur. Loin de rechercher, comme sa belle-mère, les hommages des savants du jour et de vouloir briller dans les salons de l'Encyclopédie, Louise de Bréhan, fille du

(1) R. de Cisternes. *Oper. cit.*, p. 19.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comte de Bréhan-Plélo, ambassadeur de France à Copenhague, tué en 1734 au siège de Dantzick, et de Louise-Françoise Phélypeaux de La Vrillière, morte trois ans après, orpheline par suite de bonne heure, presque abandonnée, recueillie par son oncle M. de Maurepas, qui la fit élever, rue de Bellechasse, à ce fameux couvent de Panthémont d'où sortaient toutes les filles nobles de France, Louise fut mariée le 4 février 1740 au brillant comte d'Agenais, Emmanuel-Armand; et, de ce jour, elle n'eut d'autre souci que de rester une épouse accomplie, une mère modèle ; qualités rares en ces temps-là, vertus d'autant plus méritantes, que la jeune duchesse avait pour époux le plus élégant et le plus volage des hommes, et que sa destinée était de vivre dans le milieu le plus corrompu de la cour.

Dire que le mariage fut heureux serait peut-être téméraire, la duchesse étant trop intelligente pour ne pas s'apercevoir des infidélités de son mari. Toutefois, elle ne se plaignit jamais, et ses nombreuses lettres ne témoignent d'aucun regret. Timide, simple, silencieuse, mais vertueuse et sensible, ainsi que l'écrit Soulavie (1), Louise de Plélo fut donc « l'épouse accom-
« plie, la mère attentive, la gardienne vigilante et irréprocha-
« ble de la fortune familiale et de l'honneur du nom, en un mot
« la femme forte de l'Ecriture. »

Cette appréciation, nous l'empruntons au livre de MM. Paul d'Estrée et Albert Callet, qui va désormais nous servir de guide dans cette étude, et qui, par sa documentation toujours sûre, son style clair et élégant, les détails inédits surtout qu'il nous donne sur le séjour du duc et de la duchesse au château d'Aiguillon, quand la disgrâce s'abattit brusquement sur eux, mérite d'être connu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays (2).

Dans sa précieuse brochure : *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon, confisqué en 1792*, M. G. Tholin, faisant

---

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* (Paris 1801, t. I, p. 69).

(2) *Une grande dame de la Cour de Louis XV. La duchesse d'Aiguillon* (1726-1796) d'après des documents inédits. Paris, Emile-Paul, 1912. In-12 de 432 pp. avec 7 planches.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ressortir l'élégance et la valeur des meubles et tableaux de cette opulente demeure, regrette que « cette petite cour n'ait pas eu son Dangeau » et que l'on soit si peu renseigné sur la vie que l'on y menait à la veille de la Révolution (1). Ce Dangeau vient d'être trouvé par MM. d'Estrée et Callet. C'est la duchesse elle-même. Ce sont ses lettres à ses amis qui nous fournissent les plus piquants détails sur la vie menée par eux au château d'Aiguillon de 1775 à 1785.

Car Louise de Bréhan-Plèlo est une épistolière d'élite. « Elle a son originalité propre; elle a le mot qui fait image, le « trait qui porte loin. Ses lettres sont courtes d'ordinaire, « mais substantielles. Le style en est simple, net et concis, « plutôt négligé; il ne vise pas à l'effet; il veut surtout persua- « der. Elle n'écrit pas pour la galerie; elle cause en toute sin- « cérité avec des amis à qui elle ouvre son cœur, à qui elle « confie successivement ses espérances, ses joies, ses dou- « leurs, sa résignation. Elle sait d'avance la solidité de leur « affection et peut compter sur leur discrétion, surtout sur « leur indulgence, d'autant qu'elle est affligée d'un terrible « défaut. Elle est illisible dans toute l'acception du mot. Outre « que l'orthographe est le moindre de ses soucis, elle a une « écriture déconcertante. C'est un fouillis de pattes de mou- « che, trop souvent microscopiques, dépourvu de toute ponc- « tuation, dans lequel un mot se trouve étroitement soudé à « un autre ou découpé en deux ou même trois tranches (2). »

Ses principaux correspondants sont Madame de Chauvelin, le baron de Scheffer, surtout le chevalier de Balleroy. Les lettres qu'elle écrivit à ce dernier, fort nombreuses, ont été retrouvées par MM. d'Estrée et Callet dans les cartons T. 243 des Archives nationales. Nous allons, avec leur autorisation, en reproduire les principaux passages, et faire ainsi connaître, après eux, la vie que l'on menait au château d'Aiguillon, au couchant de la monarchie.

---

(1) Agen, imp. Noubel, 1882. In-8° de 32 pp. Extrait de la *Revue de l'Agenais*, t. IX, pp. 193 et 310.

(2) *La duchesse d'Aiguillon*, par P. d'E. et L. C., p. 7.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1775

Le 6 juin 1775, deux jours avant le sacre de Louis XVI, à Reims, Emmanuel-Armand de Vignerot, second duc d'Aiguillon, recevait, non pas une lettre de cachet, le Roi n'ayant pas voulu signer, mais « l'ordre verbal » de la Reine seule de se retirer immédiatement en Guyenne, dans son duché d'Aiguillon. Véretz était trop près. Il fallait à l'animosité persistante que la jeune reine n'avait cessé de montrer au ministre de son beau-père depuis son arrivée en France un exil plus sévère, un lieu plus éloigné.

Nous n'entreprendrons pas, on le pense bien, de retracer dans cette courte étude la vie du duc d'Aiguillon. Des volumes ont été écrits sur ses faits et gestes. Brillants débuts à la Cour du jeune et séduisant comte d'Agenais, gouvernement de Bretagne, victoire de Saint-Cast, démêlés fameux avec La Chalotais et le parlement de Rennes, flirt avec Madame de Pompadour, qui le surnomme Cavendish, du nom du lord anglais fait prisonnier par lui sur la plage bretonne, faveur et défaveur de Louis XV, chute de Choiseul, guerre de Sept ans, protection peu honorable de Madame Dubarry, arrivée au pouvoir comme ministre des affaires étrangères de 1771 à 1774, partage de la Pologne, hostilité de Marie-Antoinette, chute et disgrâce définitives, tout a été dit sur son compte avec les appréciations les plus diverses. Si les uns, comme M. Henri Carré, (pour ne parler que des derniers travaux parus) réhabilitent en tous points sa mémoire (1), les autres, avec M. Pocquet (2) et tous les écrivains intéressés de la Révolution, prennent parti pour le procureur-général de Bretagne et condamnent aveuglement la politique du duc. Pour nous, nous persistons dans l'appréciation que nous avons déjà donnée de son

---

(1) *La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Correspondance du chevalier de Fontette.* Paris 1893, in-8° de 615 pp.

(2) *Le pouvoir absolu et l'esprit provincial : le duc d'Aiguillon et La Chalotais.* 3 vol. 1900-1902.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

caractère comme de son gouvernement (1), et nous répétons, à trente ans de distance : « Il ressort de tous les documents que « nous avons consultés que le vainqueur de Saint-Cast, victi- « me des Parlements et premier ministre de Louis XV, est loin « de mériter les reproches dont la postérité n'a cessé de l'ac- « cabler. Sans chercher à atténuer ses fautes, lui pardonner « l'appui peu honorable de la comtesse Dubarry, ni passer « sous silence la faiblesse qu'il montra comme ministre des « relations extérieures, notamment à l'occasion du partage de « la Pologne, nous devons cependant reconnaître que, mépri- « sant toujours la popularité, le duc d'Aiguillon suivit, toute « sa vie, la même ligne de conduite politique. Autant par tra- « dition de famille que par conviction, le petit neveu du grand « ministre de Louis XIII resta fidèle aux anciennes idées « d'autorité et d'absolutisme qui avaient fait la force et la « gloire des siècles précédents, et il combattit sans relâche « l'esprit nouveau de libéralisme, qui, envahissant toute la « France, devait en si peu de temps entraîner la monarchie « aux abîmes. A ce titre seul, il est digne d'une place dans « l'histoire. Abreuvé toute sa vie, et même depuis lors jusqu'à « nos jours, d'insultes et de persécutions, il mérite, croyons- « nous, qu'on juge en toute indépendance, en faisant abstrac- « tion des préjugés comme des procédés factices et légendai- « res des premiers historiens de la Révolution, le rôle consi- « dérable qu'il joua dans les annales si orageuses du dernier « siècle. »

Or donc, en juin 1775, le duc prenait le chemin d'Aiguillon, sur l'ordre formel de la Reine, tacitement approuvé par le Roi.

« Ce départ, écrit Marie-Antoinette, le 13 juillet, au comte « de Rosemberg, est tout à fait mon ouvrage. La mesure était « à son comble. Ce vilain homme entretenait toutes sortes « d'espionnage et de fort mauvais propos. Il avait cherché à « me braver plus d'une fois dans l'affaire de Guines. Aussitôt

---

(1) *Documents inédits relatifs à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom en 1751.* Agen, 1885. In-8° de 78 pp. Extrait de la *Revue de l'Agenais*,, XI, 1885.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« après le jugement (2 juin), j'ai demandé au Roi son éloigne-
« ment. Il est vrai que je n'ai pas voulu de lettre de cachet;
« mais il n'y a rien perdu. Car, au lieu de rester en Touraine,
« comme il le voulait, on l'a prié de continuer sa route jusqu'à
« Aiguillon, qui est en Gascogne (1). »

Cette brusque disgrâce surprit d'Aiguillon. Bien qu'ayant passé tout l'hiver à Paris, « embusqué dans son fastueux « hôtel (2) », quoique le duc le considérât comme « une triste « demeure », il pensait, même après l'affront que lui infligea la Reine à la revue du trou d'enfer à Marly (30 mai 1775) que suffisante serait la protection de son oncle M. de Maurepas, premier ministre de Louis XVI. Grand seigneur dans l'âme, il fit toutefois contre fortune bon cœur.

Le 7 juin, n'écrivait-il pas au chevalier François-Auguste de Balleroy, qui, avec son frère, avait servi sous ses ordres en Bretagne, et, depuis la victoire de Saint-Cast à laquelle il avait puissamment contribué, était resté son ami intime en même temps que celui de la duchesse :

« Ce n'est plus à Véretz que je vous donne rendez-vous,
« mais à Aiguillon où l'on m'envoie, sans que je puisse devi-
« ner la cause d'un traitement aussi rigoureux, auquel je ne
« devais pas m'attendre après les services que j'ai été assez
« heureux de rendre dans tous les genres depuis plus de qua-
« rante ans. Vous serez mal logé, mais je compte sur votre
« amitié. Vous tirerez mes lièvres et mes perdreaux; et je les
« mangerai (3). »

Oui, le logement sera défectueux; car le vieux château est démoli et le nouveau à peine commencé.

« La duchesse, écrit la comtesse de Boisgelin au chevalier
« de Balleroy, à cette même date du 6 juin, se désespère de ne
« pouvoir suivre son mari, puisqu'il venait de jeter en bas le
« château d'Aiguillon où l'on est à le rebâtir; il ne reste pas
« même de quoi le loger seul avec quelques domestiques. »

---

(1) *Correspondance de Mercy-Argenteau*, II, p. 362. — Cf. : P. d'E. et L. C. *Oper. cit.*, p. 257.

(2) *Mémoires du ministère d'Aiguillon*, p. 239.

(3) *Bulletin du Bibliophile*, 1882, p. 104. - Cf. P. d'E. et L. C. *op. cit.*, p. 260.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et la pauvre femme, à son tour, de lui écrire le 16 juin : « Je « n'ai pas besoin de vous dire ce que j'ai éprouvé en voyant « partir, lundi, M. d'Aiguillon seul et sans savoir quand et « comment je pourrai l'aller trouver. Ce qui est certain, c'est « que, si j'ai la possibilité de voir ma tête à couvert, je parti- « rai. Il faut convenir que notre position est plus cruelle que « celle de tous les autres exilés que j'aie vus (1). »

Elle y courut cependant, n'ayant d'autre souci que de venir en aide à son mari, ainsi qu'elle l'avait fait d'ailleurs dans toutes les circonstances difficiles de sa vie, d'alléger ses souffrances aussi bien physiques que morales, et, par ses soins empressés de chaque jour, sa bonne humeur, son entrain souvent forcé, de chercher à lui adoucir l'amertume de ces premiers jours d'exil.

Qu'était à ce moment le château d'Aiguillon et quel aspect offrait-il en cette année 1775 ?

Des deux châteaux qui, depuis le XIII^e^ siècle, s'élevaient presque côte à côte sur le terre-plain d'Aiguillon, au-dessus du confluent du Lot et de la Garonne, il ne restait que quelques débris au commencement du XVIII^e^ siècle.

Le plus ancien, le *château de Lunat*, sis à la pointe extrême de l'éperon, sur les ruines gallo-romaines d'un castellum, dont se voient encore, le long de la voie ferrée, ces quatre arcades cintrées, en petit appareil, qui leur servaient de soutènement, ne datait que du XII^e^ siècle. Il avait remplacé le castellum romain qui s'élevait en cet endroit, postérieur lui-même, croit M. G. Tholin, à la première invasion des Barbares de 276, et qui faisait d'Aiguillon un poste stratégique très important. Vieille demeure des seigneurs de Lunat, il passa, après eux, au XV^e^ siècle, dans l'illustre maison de Montpezat ; puis, par un mariage, dans celle des Malvin de Montazet, qui le gardèrent jusqu'en 1739. Entièrement remanié au cours des siècles, il n'était plus à cette date que l'on voit encore, depuis le jour où il fut acheté à cette date

(1) Arch. nat., T. 243. — Cf. P. d'E. et L. C. *op. cit.* appendice, p. 398.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par Antoine de Gasquet et transmis successivement aux Nebout de Riberot, aux Merle de Massonneau et de nouveau à M. le docteur Nebout, dont la famille le possède aujourd'hui.

Occupé par les Anglais au moment de la guerre de Cent ans, le château de Lunat joua un rôle important pendant toute cette période, notamment lors du siège fameux d'Aiguillon, en 1346, par l'armée française du duc de Normandie. En partie démoli à cette date, il ne se releva jamais complètement de ses ruines. Au XVIII^e^ siècle, on l'appelait le *Petit château*.

Tout autre était son voisin, le *Château du Fossat*, dont il n'était séparé que par l'église actuelle de Saint-Félix. Construit seulement à la fin du XIII^e^ ou tout à fait au commencement du XIV^e^ siècle par la puissante famille des Du Fossat, seigneurs de Madaillan, qui se partageait avec les Montpezat la seigneurie d'Aiguillon, il dut, lui aussi, subir les conséquences désastreuses du siège et fut remanié après le départ des Anglais, c'est-à-dire rendu plus habitable. Mais la famille des Du Fossat s'étant éteinte par le mariage de Jeanne avec Simon de Becain, dont la fille, autre Jeanne, épousa en 1405 Raymond Bernard de Montpezat, ce dernier se trouva hériter des Lunat et des Du Fossat, et par suite seul investi de la seigneurie d'Aiguillon.

C'est le château neuf des Du Fossat qu'il habita, et c'est lui, très probablement, qui modifia alors du tout au tout l'aménagement de cette demeure, composée de deux corps de logis formant équerre; celui du nord défendu du côté de la ville par une tour carrée, à peu près semblable à celle de nos châteaux gascons, et à l'opposé par une tour octogonale servant de cage d'escalier; celui de l'ouest, constituant le seul corps de logis habitable et se prolongeant au-dessus d'une terrasse qui dominait la vallée. C'est l'emplacement du château actuel (1).

Nous avons dit ailleurs (2) comment, en moins de 60 ans, la

---

(1) Voir le dessin qu'en donne M. B. Melet dans sa *Monographie sommaire de la commune d'Aiguillon*. Agen 1887. Cf. *Histoire de la ville d'Aiguillon* par l'abbé Alis; vue et plan.

(2) *La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu*, d'après l'ouvrage de M. Bonneau-Avenant, Agen 1873.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

baronnie d'Aiguillon passa, au XVI^e^ siècle, entre les mains de six seigneurs différents : d'abord les Montpezat; puis Honorat de Savoie, marquis de Villars, qui l'acquit d'eux par un mariage; ensuite Marguerite de Valois à qui son frère Henri III la donna en dot en 1578. Reprise par lui en 1585, elle lui fut restituée en 1598 par son époux Henri IV, mais pour un an seulement; car il la donna peu après, et cette fois définitivement, à Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne, à qui elle revenait légalement comme héritier du marquis de Villars, l'érigeant en duché-pairie en sa faveur par date du mois d'août 1599. A sa mort, arrivée le 20 septembre 1621, elle fut donnée par Louis XIII à son favori Antoine de Lage, seigneur de Puymaurin, mort sans postérité en 1635. C'est alors que Richelieu l'acheta, en 1637, et en fit cadeau à sa nièce Marie-Madeleine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, qui devint ainsi première duchesse d'Aiguillon. Depuis, la seigneurie d'Aiguillon, érigée en duché-pairie, est restée jusqu'à la Révolution dans la famille des Duplessis de Richelieu de Vignerot (1).

Il était donc en fort mauvais état, le château des du Fossat, le seul qui existât, lorsque le duc et la duchesse d'Aiguillon furent forcés de venir l'habiter en 1775.

Mais déjà, dix ans avant, alors qu'il atteignait l'apogée de

---

(1) Voir, entre autres les très nombreux ouvrages qui ont été écrits sur Aiguillon et son histoire :

CHAUDRUC DE CRAZANNES : *De la ville d'Aiguillon et du siège qu'elle soutint en 1345-1346* (Revue anglo-française, 1834).

Notices du même : *Sur une inscription et un buste antiques découverts près d'Aiguillon* (Recueil de la Soc. acad. d'Agen, 1^re^ série, t. IX). *Sur un marbre votif découvert près d'Aiguillon* (Recueil, 2^e^ série, t. I).

BOUDON DE SAINT-AMANS : *Antiquités du département de Lot-et-Garonne.*

ABBÉ BARRÈRE : *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen.*

CASTELNAU D'ESSENAULT : *Souvenirs archéologiques de la ville d'Aiguillon et de ses environs* (Bulletin monumental, 1873).

BERTRANDY : *Etude sur les chroniques de Froissart ; Siège d'Aiguillon.* (Bordeaux, 1870), etc.

Et de nos jours :

G. THOLIN : *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon.* (Revue de l'Agenais et tirage à part, 1882.)

B. MELET : *Monographie sommaire de la ville d'Aiguillon.* (Agen, 1887.)

DE BELLECOMBE : *Histoire de Montpezat.* (Auch, 1898.)

ABBÉ ALIS : *Histoire de la ville d'Aiguillon* (Agen, 1895) où l'auteur résume

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sa fortune, Emmanuel Armand de Vignerot, comme s'il avait eu le pressentiment de sa prochaine disgrâce, avait décidé la transformation complète de son vieux manoir agenais. Il s'adressa, dès ce moment, à un jeune élève de Soufflot, Charles Leroy, et il le chargea de rebâtir à neuf son château d'Aiguillon.

Pour ce faire, il prit tout autour, par puissance de fief et retenue au retrait féodal, tous les immeubles qui le gênaient, dans le but de créer, au devant du château, une cour monumentale, lesquels il faut le reconnaître, n'étaient que de misérables maisons de peu de valeur. Leurs propriétaires s'exécutèrent de bonne grâce et consentirent à l'aliénation de leurs immeubles en la personne de Jean-Antoine de Léaumont de Gachot, écuyer, procureur général de Mgr le duc. Un seul résista, et très énergiquement. En raison de quoi sa maison fut surnommée Gibraltar (1).

Ces procédés de grand seigneur, s'ils furent sur le moment acceptés sans récrimination aucune, devaient, plus tard, être violemment reprochés au duc. Ils n'étaient pas faits en tous cas pour lui attirer les sympathies des habitants de la petite ville d'Aiguillon. Déjà en 1751, lors de son entrée officielle à Agen et à Condom, le jeune duc avait eu à subir le mauvais vouloir des autorités municipales, se heurtant contre les idées d'affranchissement et de libéralisme qui déjà hantaient l'esprit du Tiers-Etat (2). En dépit de sa bonne volonté, de la générosité dont il se montra toujours si prodigue, de la bonne humeur

---

tout ce qui a été écrit avant lui et y ajoute de nombreuses pages, tirées des manuscrits de M. le colonel Duburgua; notamment une description archéologique très détaillée, avec plans à l'appui, des deux vieux châteaux de Lunat et de du Fóssat.

Voir, pour plus amples détails sur cette liste bibliographique, l'*Abrégé de l'histoire des communes du département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen*, par G. Tholin, d'après les notices manuscrites de M. de Bellecombe. (Auch, imp. Cocharaux, 1900.) In-8° de 154 pages.

(1) Abbé Alis : *Histoire d'Aiguillon*. Voir, à la suite, la liste des différentes ventes avec les noms des expropriés et les prix d'achat.

(2) *Documents pour servir à l'entrée du duc d'Aiguillon à Agen et à Condom en 1751*, par Ph. Lauzun. Agen, 1885. Extrait de la *Revue de l'Agenais*, XI.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constante de la duchesse et de sa charité inépuisable, les rancunes s'accumulèrent, à ce point que plus tard, en 1808, lorsque les Chabrillan, héritiers du dernier duc, mort émigré, voulurent revendiquer la possession des biens de leur oncle, et en particulier de la grande place ouverte devant le château et appelée *Place d'armes*, les trois commissaires municipaux, Thomas Nebout aîné, Duburgua et Garrigue jeune, rappelant la façon de faire du duc, s'exprimaient ainsi dans leur rapport :

« ... A la mort de Louis XV, Emmanuel-Armand fut disgra-
« cié. Il quitta la cour et fixa son séjour parmi nous. Il conçut
« le projet de rebâtir son château sur un plan plus vaste; mais
« comme il était très gêné dans le local existant, il acheta plu-
« sieurs maisons qu'il fit démolir; il concéda des terrains ap-
« partenant à la commune, pour faire bâtir des maisons aux
« citoyens qu'il avait délogés; il usa rigoureusement de toute
« la plénitude du retrait féodal, pour ravir aux particuliers qui
« n'étaient point munis du droit de prélation les maisons qui
« étaient à la convenance de ceux qui se trouvaient sans loge-
« ment. Il intercepta plusieurs rues principales dont le sol est
« encore enclavé dans l'enceinte de ces constructions; il s'em-
« para de plusieurs places, carrefours et chemins qui lui deve-
« naient indispensables. En un mot, il fit tout ce qu'il voulut,
« presque sans opposition. Le contraste de son autorité passée
« avec son état d'exil avait aigri son caractère au point qu'il
« ne pouvait plus supporter la moindre contradiction.

« Lors de son retour à Paris en novembre 1782, il laissa son
« château dans l'état où il est aujourd'hui. Tout entreprenant
« qu'il était, il fut toutefois arrêté dans ses projets d'en démas-
« quer la façade. Un particulier n'avait pas voulu absolument
« lui vendre sa maison qui était en face du portail de la princi-
« pale entrée et de l'avenue qui y conduisait. Le duc céda ce-
« pendant à l'obstination de ce particulier, au grand étonne-
« ment de tous ses vassaux qui virent avec surprise qu'il n'a-
« vait pas renouvelé à son égard la scène du champ de Na-
« both (1). »

(1) Archives municipales d'Aiguillon. Cf. abbé Alis, *op. cit.*, p. 488.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Investi de pleins pouvoirs, Leroy commença donc ses travaux. Il démolit ce qui restait du vieux manoir des Du Fossat; il abattit toutes les maisons qui s'élevaient à ses pieds du côté de la ville, dégagea ainsi les abords de la nouvelle construction, et il créa cette belle cour, d'aspect vraiment seigneurial, qui est la place actuelle de la ville et que bordèrent deux ailes plus basses; celle de droite, au sud, dernièrement l'hôtel du *Tapis vert*, affectée à la salle de théâtre et à ses accessoires; celle de gauche, au nord, au logement des serviteurs et aussi des artistes attitrés qu'à grands frais entretenait le fastueux duc (1).

Mais, en 1775, le principal corps de logis était à peine construit et n'offrait aux invités du duc et de la duchesse, leur correspondance l'atteste, qu'un asile des plus sommaires. Et cependant, la duchesse se mit résolûment à l'œuvre. Tandis que, en cet été de 1775, son mari avait pu se rendre, « sans permis-
« sion, puisqu'il n'avait pas de lettre de cachet », aux eaux de Bagnères, où l'appelaient les soins de sa santé déjà chancelante et de son moral très affecté par une disgrâce qu'il ne pouvait prévoir aussi complète (2), elle fit « des prodiges d'écono-
« mie domestique pour assurer rapidement à la nouvelle de-
« meure le grand air, la confortable opulence, l'attrait irrésis-
« tible et jusqu'aux aspects pittoresques de l'inoubliable Vé-
« retz », ainsi que l'écrivent MM. P. d'Estrée et A. Callet.

« La châtelaine, ajoutent-ils, entreprit cette tâche avec l'es-
« prit de suite, le goût, la persévérance qui la caractérisaient,
« s'inspirant toujours de cet orgueil du nom, mitigé d'une ten-
« dresse presque maternelle, dont le trait le plus saillant était
« de laisser croire que le maître et seigneur du logis était l'or-
« donnateur suprême de toutes ces magnificences. Elle, se
« reléguant de la meilleure grâce au second plan, n'était plus

---

(1) Voir la *Perspective de la ville et du château d'Aiguillon à la fin du XVIII*e *siècle*, conservée aux archives départementales de Lot-et-Garonne et reproduite dans les *Mémoires de Pierre Verdolin*, p. 83.

(2) Le duc s'était déjà rendu à Bagnères en septembre 1767, ainsi que l'indique une lettre du chevalier de Fontette à M. de La Noue, dans laquelle il le dépeint « jaune de teint et d'humeur ». (Correspond. du ch. de Fontette, par M. Henri Carré, p. 496.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« qu'une simple intendante, voire la fermière du château. C'est « ainsi que nous assisterons, dans sa correspondance, aux « efforts continus, aux développements successifs, aux amélio- « rations progressives qui devaient transformer une propriété, « négligée jusqu'à l'abandon, en un domaine prospère qu'allait « ruiner de nouveau et bouleverser de fond en comble la « tempête révolutionnaire (1). »

La comtesse du Barry vint-elle, en cette année 1775, au château d'Aiguillon ?

Dans une de leurs notes, les Goncourt l'affirment, d'après Bachaumont. Nous lisons, en effet, dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres*, tome VIII : « 9 septembre 1775 : M. le duc d'Aiguillon, amoureux fou de « Madame la comtesse du Barry, malgré la disgrâce que lui « a occasionnée son attachement à cette beauté, n'a pu y tenir; « et, ne pouvant sortir de son duché d'Aiguillon pour l'aller « voir, il l'a invitée à venir le trouver, et *elle a déjà fait deux « voyages chez ce seigneur* : ce qui ne contribuera pas à le re- « mettre bien en cour. »

Et les Goncourt ajoutent : « Du reste, Madame du Barry « venait de rendre au duc un service d'argent : elle venait de « lui prêter 200,000 livres, que le duc ne rendra que le 13 « août 1784 (2). »

Cette affirmation, que nous avons fait connaître un des premiers en 1879 et que depuis ont répétée tous ceux qui se sont occupés du duc d'Aiguillon, est-elle bien exacte ? Nous ne le pensons plus.

Indéniables sont en effet les rapports intimes, trop intimes, hélas ! qu'avaient à ce moment le duc et la duchesse d'Aiguillon avec la dernière favorite de Louis XV. Or, il est avéré qu'en cette année 1775, au mois de juin, le duc alla lui-même installer la comtesse dans sa terre de Saint-Vrain près d'Arpajon, où elle venait d'obtenir la permission de se retirer, après la triste année de séjour forcé à l'abbaye de Pont-aux-Dames.

---

(1) *La duchesse d'Aiguillon*, p. 266.
(2) *La Du Barry*, par E. et J. de Goncourt. In-12, 1878, p. 203.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Madame d'Aiguillon, écrivent encore les Goncourt, toujours « d'après Bachaumont, passait même tout l'été avec Madame « du Barry, qui commençait à trouver la maison affreuse, le « parc ennuyeux, regrettant son cher Luciennes. »

Nous croyons ces derniers détails en grande partie erronés. Il se peut que la duchesse ait accompagné son mari à Saint-Vrain et y soit même demeurée quelques jours de plus, en mai ou en juin 1775. Mais elle n'y passa certes pas tout l'été, puisque nous la trouvons peu de jours après à Aiguillon, donnant, pendant le séjour du duc à Bagnères, des ordres quotidiens pour la prompte reconstruction du château.

A quel moment donc de cette année aurait pu aller la du Barry à Aiguillon, où le duc n'aurait certes pas voulu la recevoir au milieu des décombres de toutes sortes qui emplissaient les cours et dans des appartements des plus sommaires, qui n'étaient même pas meublés ?

Dans ses lettres, en tous cas, la duchesse n'en souffle mot, ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire, si cette visite avait eu lieu. Nous verrons, en effet, que, sept ans après, en 1782, elle n'hésite pas à signaler sa présence au château, dans une lettre à Balleroy.

Ce n'est donc pas en 1775, mais bien en 1782 que la du Barry rendit visite au châtelain d'Aiguillon.

La fin de cette première année d'exil se passa fort tristement au château d'Aiguillon. Quelques amis fidèles eurent le courage de venir y frapper, M. de Flesselles, entre autres, ancien intendant de Bretagne qui, comme tel, avait rendu d'importants services au duc lors de ses démêlés avec La Chalotais, qui se trouvait à ce moment intendant de Lyon, et qui fut massacré le 14 juillet 1789, à l'hôtel de ville de Paris, en sa qualité de prévôt des marchands. Mais combien rares ces marques d'attachement dans le malheur ! Nous sommes loin de celles qui furent prodiguées aux Choiseul lors de leur disgrâce, et de ces pèlerinages continuels à Chanteloup qu'un peu de sympathie, beaucoup d'esprit d'opposition, et plus encore la mode, imposaient aux grands de la cour, aux philosophes, aux encyclopédistes, à presque tous les membres du Parlement !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1776

Le commencement de l'hiver de 1776 ne fut guère plus gai. Le duc d'Aiguillon espérait toujours que son oncle de Maurepas, pour lors premier ministre, le ferait rentrer en grâce auprès du Roi. Il ne pouvait croire que son exil fût éternel. Il s'en ouvre à quelques amis qu'il a encore à Paris. Il veut savoir quelles sont à son égard les dispositions du souverain, ce que lui reproche la Reine, ce qu'il faut espérer du couple royal. Une longue lettre d'un ami anonyme, que MM. Paul d'Estrée et Albert Callet ont retrouvée dans les archives, jusqu'à ce jour si fermées des Chabrillan, mais qui se sont quelque peu ouvertes pour eux, lui donne, sous forme de dialogue entre M. de Maurepas et l'ami inconnu, pleine satisfaction, lui enlevant d'ailleurs toutes ses illusions. « ... Le Roi, y est-il dit,
« n'a rien contre d'Aiguillon; il m'en a parlé cent fois; il con-
« naît et estime ses talents. Mais Monsieur d'Aiguillon a un
« péché originel vis à vis du Roi, quoique j'ai travaillé inutile-
« ment à le faire oublier à ce prince; c'est Madame du Barry.
« J'ai eu beau lui représenter que le besoin d'une protectrice
« puissante et ensuite la reconnaissance l'avaient forcé à s'at-
« tacher à elle. Il m'a répondu que c'était toujours un vilain
« moyen de parvenir. Croiriez-vous qu'on a poussé la méchan-
« ceté à l'égard de Madame du Barry et de Monsieur d'Aiguil-
« lon, jusqu'à dire qu'elle était grosse de lui ? Mais cela est
« tombé et n'a pas été jusqu'au Roi ; car il ne m'en a pas parlé.
« Cette femme avait demandé permission de venir à Paris dans
« un couvent; on le lui avait accordé; mais je ne sais pourquoi
« elle n'a pas profité de cette grâce. Le Roué est à Paris; le
« Roi le sait et trouve bon qu'il y reste.

« Mais pour revenir à Monsieur d'Aiguillon, il fait fort bien
« de rester où il est; il y est grand seigneur; il a chez lui de la
« compagnie; et, suivant ce que vous me dites, il est heureux.
« Mais à quoi s'occupe-t-il ? Car les soirées sont longues. Il ne
« monte point à cheval; il ne chasse point; et un esprit aussi
« actif que le sien ne peut demeurer à rien faire :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« — Il s'occupe dans son cabinet ; il vit de souvenirs et va-
« que à ses affaires.
« — Le séjour qu'il fera dans ce pays ne peut que les amé-
« liorer; car elles ne sont pas entièrement en bon ordre. La re-
« traite n'est pas un mal dans les circonstances où nous som-
« mes. Je me trouverais mieux à Fontainebleau qu'icy ; quand
« on est tourmenté de la goutte comme je suis, la prison est
« maussade. Nous sommes dans une crise vis-à-vis le Parle-
« ment. J'espère que nous nous en tirerons, en ne nous mettant
« point en colère ».... (1).

Le duc se le tint pour dit. Du moment que son oncle l'abandonnait, il montra assez de fierté pour s'abstenir désormais de toute nouvelle démarche. Il prit son courage à deux mains, se décida à finir ses jours à Aiguillon et chercha à les couler le plus agréablement du monde.

Le corps principal du château venait d'être achevé. Il ne restait plus qu'à le meubler. A cet effet, le duc s'adressa à Paris aux meilleurs faiseurs et il commanda toute une série de meubles d'un très grand prix, dans le genre du temps. Beaucoup, vendus à la Révolution, se retrouvent encore dans les maisons d'Aiguillon et les châteaux du voisinage. Ils ont acquis une très grande valeur. En plus, le duc en fit porter d'autres, et non les moins beaux, du château de Véretz, ordonnant en même temps que fussent décrochés de sa galerie les portraits des rois, reines, ancêtres ou personnages de la Cour, qui lui étaient les plus chers. Et c'est ainsi que vint au château d'Aiguillon cette magnifique collection de tableaux, dont quelques-uns, comme les deux gouaches de Van Blarenberghe, représentant sous deux aspects différents le château des bords du Cher tel qu'il était avant la Révolution, sont d'un prix inestimable. De ce superbe ensemble, il n'en a été conservé qu'une faible partie; « ayant été livrés aux flammes, écrit Proché dans
« ses *Annales*, dans une fête célébrée à Agen le 22 septembre
« 1793, tous les tableaux qu'on avait retirés des églises, ceux
« qui représentaient des rois ou des princes, ou qui retra-

(1) *La duchesse d'Aiguillon*, par P. d'E. et A. C., *op. cit.*, p. 275.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« çaient quelques vestiges de la féodalité, en un mot tous ceux « qu'on avait trouvés dans les maisons des particuliers et au « château d'Aiguillon. Tous ces tableaux, dont quelques-uns « étaient des chefs-d'œuvre, avaient été portés sur un tombe- « reau qui suivait le cortège. On y remarquait le portrait du « roi Louis XV, représenté en grand, le sceptre à la main placé « sur le devant du tombereau (1). »

Heureusement qu'arrivèrent à temps les citoyens Saint-Amans et Noubel, commissaires du département, pour sauver de cet autodafé quelques-uns des plus précieux portraits de femmes. Portés d'abord pêle-mêle dans les greniers de l'hôtel-de-ville, puis, en 1795, au siège du directoire du département, dans l'ancien couvent des Carmélites, ils y sont demeurés jusqu'au jour où le comte de Villeneuve-Bargemont, second préfet de Lot-et-Garonne, les fit placer dans les salons de la préfecture de Lot-et-Garonne. Echappés par miracle à l'incendie qui a détruit, en 1904, ce bel immeuble, ils sont devenus depuis la propriété provisoire du Musée d'Agen (2).

---

(1) *Annales de la ville d'Agen*, par Proché, p. 31.

(2) Dans sa brochure *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon confisqué en 1792* (Agen, imp. Lamy, 1882), M. G. Tholin non seulement énumère les objets mobiliers vendus aux enchères, qui lui paraissent offrir le plus d'intérêt, tels que pendules, faïences, surtouts de table, lits, tapisseries, tentures, etc., et donne leurs prix d'achat aux cinquante-deux vacations qui y furent consacrées, du 6 juin au 4 septembre 1793, mais il détaille plus particulièrement la vente des divers tableaux. Bien plus, il reproduit intégralement l'inventaire des tableaux du château d'Aiguillon, sauvés de l'auto-da-fé, dressé en nivôse an III (janvier 1795), en vertu d'un ordre du directoire du département par Saint-Amans, qui en avait fait un premier triage, assisté des citoyens Laliman et Mouillac aîné, professeur de dessin.

Des notes très substantielles, fournies par M. G. Tholin, viennent rehausser encore l'intérêt de ce document. Elles portent sur « les attributions de ces « tableaux au double point de vue de l'école de peinture à laquelle ils se rat- « tachent et des souvenirs qu'ils rappellent ou des personnages qu'ils repré- « sentent. » Elles sont du reste moins son œuvre, il l'écrit bien vite, que celle d'une commission composée volontairement de MM. Boudet, secrétaire général de la Préfecture, G. de Monbrison, Ad. Magen et Ed. Payen, architecte.

Si l'attribution de ces tableaux à telle ou telle école, à tel ou tel peintre, est généralement exacte, leur identification nous semble bien souvent erronée. Il est vrai de dire que la commission ignorait la monographie du château de Véretz, non encore parue, où M. l'abbé Bossebœuf, par de très nombreuses gravures, fait revivre non seulement les seigneurs du château, mais leurs ancêtres, leurs épouses, leurs alliés et aussi la plupart des familiers de Vé-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le théâtre n'était pas encore bâti. Néanmoins, le duc, qui ne pouvait se passer le soir ni de musique, ni de comédie, avait, sitôt après son arrivée à Aiguillon, aménagé à cet effet une des grandes salles du rez-de-chaussée, où se donnèrent, dès le printemps de 1776, quelques représentations. Ce ne fut toutefois que devant un public très restreint, composé unique-

---

rets, gravures qui par leur ressemblance avec les toiles d'Aiguillon nous permettent aujourd'hui, sans crainte d'erreur, de leur donner une détermination à peu près certaine. Cette commission s'en rapporte, en outre, avec beaucoup trop de confiance, aux attributions inscrites au dos des tableaux par les commissaires eux-mêmes du district d'Agen.

Si, en effet, ils attribuent, comme de juste, à Drouais le beau portrait de *Madame du Barry, en Flore*, « retouchée d'après nature pour M. le duc d'Ai-« guillon, écrivent les Goncourt, dans leur iconographie de la Dubarry, p. 368, avec le prix de 600 l. et pour la bordure dudit tableau, argent déboursé, 120 « livres », comment ont-ils pu prendre pour le portrait de Madame de Pompadour les copies ou répliques par Nattier des deux portraits, cependant bien connus, de deux filles de Louis XV, Madame Sophie dessinant, et Madame Victoire lisant une page de musique ?

Est-il également possible de dénommer « Olympe Mancini, femme du comte de Soissons », cette jolie brune, à la chevelure frisée, dont les boucles retombent sur les épaules charnues, un bouquet de seringua posé sur sa coiffure, alors que l'on sait qu'Olympe n'a jamais eu le moindre rapport avec le château de Véretz, tandis que sa sœur *Hortense, duchesse de Mazarin*, fut la grand-mère du premier duc d'Aiguillon. C'est donc bien cette dernière qui est ici représentée, ainsi du reste que l'a dit l'Inventaire de l'an III, très ressemblante avec le portrait de Lély, gravé par Valck en 1678, que reproduit, page 154, M. l'abbé Bossebœuf.

La jolie créature en robe de mousseline blanche, presque en chemise, n'est-elle pas, sans conteste, la *princesse de Conti*, la fée de Véretz, telle que nous la retrouvons, plus habillée, à la page 291 du même ouvrage, ou plus encore à la page 15 de la brochure de M. R. de Cisternes, et n'est-elle pas fautive l'inscription placée au dos du portrait portant : « Armande Félicité de Maza-« rin, épouse de Louis de Mailly marquise de Nesle », qui ne se rattache en rien aux seigneurs de Véretz ?

Celle que l'on dit être Mademoiselle de Blois, n'est-elle pas plutôt *Mademoiselle de Nantes*, mère de la princesse de Conti, avec laquelle elle a tant de ressemblance, titre que porte d'ailleurs une copie de ce même tableau, absolument identique, en la possession de la famille de M. Jules de Laurière ?

Enfin, ne devons-nous pas de nouveau insister pour voir dans ce joli pastel, signé Vidal, une copie du pastel de Drouais, représentant, non pas Madame de Pompadour, ainsi qu'on l'a toujours écrit, mais la duchesse d'Aiguillon elle-même, « la grosse duchesse », sous les traits de cette jolie femme d'un certain âge, la tête couverte d'une fanchon à nœuds tricolores, la poitrine et les bras énormes, le front large, l'œil franc et spirituel, la bouche sensuelle. Comment pouvoir y voir la marquise de Pompadour, qui, sur ses vieux jours, était devenue d'une maigreur extrême, phtisique et qui ne ressemblait en rien à Mademoiselle de Florensac, l'amie des philosophes ? », etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment de rares amis fidèles, que fut jouée la *Servante maîtresse*, à l'occasion de l'arrivée de sa fille Aglaë, mariée le 16 novembre 1766 à Joseph Dominique Guignes de Moreton, marquis de Chabrillan, fils du maréchal de ce nom et de Louise d'Astuars de Murs, colonel du régiment de Conti-infanterie. La duchesse nous l'apprend dans sa lettre du 10 mars au chevalier de Balleroy : « ... Cette belle Candide (?) nous a joué la *Servante maî-*
« *tresse* très bien (1). Vous trouverez ma ménagerie fort aug-
« mentée. J'ai acquis un perroquet, qui fait les délices du châ-
« teau, surtout du maître. Je forme une volière de toutes sortes
« d'oiseaux chantants, que je compte mettre dans les bosquets.
« En attendant, ils soit tous dans la salle à manger en cage :
« il y en a plus de 200; cela fait un beau bruit... (1). »

D'autres fêtes allaient être données, quand un nouveau malheur, plus cruel encore, s'abattit sur le ménage d'Aiguillon. Leur fille Aglaë, la jeune marquise de Chabrillan, mourut presque subitement au château d'Aiguillon dans les premiers jours du mois de juin de cette année 1776. La douleur de la duchesse fut d'autant plus grande qu'elle avait déjà perdu, dans des circonstances à peu près semblables, sa fille aînée.
« ... C'est un déchirement, écrit-elle le 21 juin à Balleroy,
« dont on n'a pas d'idée : l'une a passé au moment de se for-
« mer, cette humeur s'est jetée sur sa poitrine; et sa malheu-
« reuse sœur a péri d'une fièvre de lait qui s'est de même jetée
« sur sa poitrine... C'est l'acharnement de nos ennemis et de
« la Reine en particulier qui l'ont tuée. Si on ne nous eût pas
« forcés à passer ici l'année passée, nous aurions été à Véretz,
« où elle serait venue avec nous; elle aurait été paisiblement
« faire ses couches à Paris, où elle aurait eu tout le temps né-
« cessaire pour faire passer son lait; elle existerait encore; au
« lieu de cela, comme il y avait un an qu'elle n'avait vu ni son

---

(1) La duchesse ne se trompe-t-elle pas de titre et ne serait-ce pas plutôt la *Servante justifiée*, opéra-comique de Fagon et Favart, en un acte, joué en 1740 au théâtre de la foire Saint-Germain, et dont nous retrouvons des « *fragmens de partition, avec le seul rôle de Lison* » dans la Bibliothèque musicale du duc conservée aux Archives municipales d'Agen, II. 249.

(2) Arch. nat., t. 243. Cf. P. d'E. et A. C. *op. cit.*, p. 280.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« père, ni moi, elle en avait la plus grande impatience; elle « s'est pressée et fait illusion à elle-même et est arrivée pour « périr sous nos yeux, victime de son attachement pour nous « et de la haine de M. de Guines; il est certain que nous som- « mes assez malheureux : nos ennemis doivent être contents. « Vous savez mieux que personne combien nous étions heu- « reux et contents, ici. Cet évènement empoisonne un lieu qui « est et doit être notre retraite.

« Je ne m'occupe qu'à diminuer ma douleur vis à vis de « Monsieur d'Aiguillon et de lui faire croire que je me dis- « trais. Je tâche de ne pas augmenter sa douleur par la mien- « ne. Je vois qu'il fait les mêmes efforts; nous nous contrai- « gnons l'un pour l'autre; il en résultera que nous en pren- « drons l'habitude peut-être, et véritablement nous nous dé- « sespérons.'

« Il est impossible de recevoir plus de marques d'amitié que « je n'en ai reçu dans cette malheureuse occasion (1). »

Le duc et la duchesse ne veulent plus, du reste, quitter Aiguillon. « Le parti que nous prenons de rester ici est celui que « je crois être le plus sage, vu l'acharnement très actif de nos « ennemis et la tranquillité plus que passive de ceux qui sont « à portée de prendre notre parti et qui même le devraient (2).»

Le Roi cependant, toujours si bon, s'émeut de ce nouveau malheur. « Il écrivit, dit Moreau, au père qu'il pouvait quitter « la tombe de sa fille (3). » Mais c'est à Marie-Antoinette, jusqu'à ce jour si vindicative, que revient tout l'honneur de cette initiative, d'autant plus noble qu'elle fut prise par elle avant même qu'elle n'eût connu l'issue fatale de la maladie. Madame de Maurepas n'écrivait-elle pas, en effet, le 20 juin, à sa nièce ce billet très affirmatif ?

« M. de Maurepas écrit à Monsieur d'Aiguillon et lui mande « que la Reine, étant touchée d'apprendre la maladie de votre « malheureuse fille, est venue chez le Roi, où était M. de Mau-

---

(1) *Bulletin du Bibliophile*. Anné 1882, p. 122. Cf. *op. cit.*, p. 286.
(2) *Idem*.
(3) Moreau. *Mes Souvenirs*. II, p. 197.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« repas, et lui a dit qu'elle lui rendait toute liberté et qu'il « pouvait venir à Paris et dans tous les lieux qu'il voudra, ex- « cepté la Cour. Si votre fille avait sa guérison, quel plaisir « j'aurais ! (1) »

Marie-Antoinette elle-même confirme à sa mère son intention d'accorder un pardon, relatif, au duc d'Aiguillon, « dès « qu'elle a su la jeune marquise en danger (2). » Qu'elle en ait eu la pensée première, ou qu'elle ait subi l'influence de sa nouvelle amie, la comtesse de Polignac, et du duc de Guines, toujours est-il que ce geste de la souveraine était à noter, à l'honneur de celle sur qui bientôt allaient s'abattre tant de maux.

PH. LAUZUN.

(*A suivre.*)

(1) Archives Chabrillan. Cf. P. d'E. et A. C., *op. cit.*, p. 287.
(2) Corresp. de Mercy-Argenteau, II, p. 462.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MISTRAL [1]

Lorsque paraîtront ces lignes, on aura déjà écrit beaucoup sur Mistral, dont, malgré son grand âge, la disparition presque subite a si profondément impressionné, non seulement la Provence et la France, — la petite et la grande patrie, — mais encore le monde entier.

On a certainement dit de lui qu'il était la plus haute personnification de notre race latine. Il en avait à la fois la grandeur et la simplicité. A une époque qui, parfois, rappelle la descente de la Courtille, à côté des masques et des faux-nez, il y avait un homme qui ne s'était jamais déguisé, qui n'avait jamais voulu jouer un rôle, surtout un rôle politique, qui dominait de toute sa hauteur physique, comme de toute sa hauteur morale, les comédiens et les pantins. Et cet homme était Mistral !

Un jour, une députation était venue trouver celui que son très légitime ascendant avait fait surnommer l'Empereur du Midi. Il savaït si bien commander, *imperare*, attirer vers lui tous les esprits et tous les cœurs, que les malheureux vignerons du Languedoc — une véritable armée — avaient envoyé vers lui des députés qui se jetèrent à ses genoux, en le suppliant de se mettre à leur tête.

Que serait-il arrivé, s'il avait accepté ?

Il est difficile de le dire. Peut-être une guerre civile, beaucoup de sang répandu... Il vit tout cela et il refusa.

Rien, dans sa vie, n'a peut-être été plus beau que ce geste, rappelé, l'an dernier, lors de la Sainte Estelle d'Aix !

Celui que des inconscients n'avaient pas hésité, jadis, à traiter de séparatiste, repoussa l'occasion de prendre, à notre époque de décadence, ne rappelant que trop les dernières années

---

(1) Extrait du *Journal de l'Avenir de Beaulieu* (Alpes-Martitimes) du 26 avril 1914.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'Empire d'Occident, le manteau de pourpre d'un César d'aventure.

A Paris, on lui avait offert un fauteuil à l'Académie, qu'il aurait certainement honoré. Rome, racontent aujourd'hui les journaux, l'avait convié à une cérémonie au Capitole, au courant de laquelle il devait, comme jadis Pétrarque, être couronné de lauriers.

Mais il était au-dessus d'une vaine gloire comme d'une malsaine ambition, et il a su, sans quitter Maillane pour Paris ou pour Rome, dominer les hommages des hommes et se rapprocher ainsi davantage, dans son âme de chrétien, d'un Divin Idéal.

En pensant à cette mort, qui met en deuil tous ceux qui se réclament de son patriotisme, de son culte des Origines, de « la Cause », en un mot, nous faisions un retour que chacun peut faire sur sa vie, pour peu qu'elle soit déjà longue. Nous pensions à des contemporains, compagnons de voyage sur cette terre, vers lesquels on va de tout cœur, sans réserve, et qui vous donnent ensuite de cruelles désillusions. Sans être accusé de dureté, n'est-il pas permis de dire : « Ah ! s'ils étaient morts plus tôt ! » Comme on aurait aimé les conserver dans le Panthéon des Souvenirs !... Et au lieu de cela !...

Pour Mistral, nous ne croyons pas qu'un seul de ses amis ait désiré semblable chose. Parmi ceux qui l'ont connu, il n'est personne aujourd'hui qui ne se sente véritablement en deuil, et en songeant à nos trop rares relations, c'est bien les larmes aux yeux que nous écrivons à la hâte ces quelques notes. Nous étions encore collégien quand nous avons lu *Mireille* qui venait de paraître, et, depuis, nous avons joint à notre admiration pour le poète, dont nous dévorions les moindres productions, cette reconnaissance due à ceux qui font vibrer les plus nobles cordes du cœur.

Il nous semble qu'il est du devoir de tous ceux qui ont eu le bonheur de lui être sympathiques de faire connaître les lettres ou les simples billets qu'ils en ont reçu. Ces documents doivent être nombreux, car, dans ses *Mémoires*, il raconte qu'étant jeune homme, il avait été attristé de ne pas recevoir de réponse

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de certains personnages de son temps, qui ne supposaient pas le degré de gloire, « de gloire si pure », comme l'écrivait notre ami Henri Tamizey de Larroque, auquel il devait parvenir. Il s'était, depuis lors, promis de ne jamais laisser une lettre sans en accuser, de suite, réception.

C'est longtemps après ses remercîments aussi spirituels que charmants de l'envoi d'un travail où il était question des Marais de Provence, que nous nous rendîmes pour la première fois à Maillanne, il y a déjà plus de vingt ans. Dans un article de journal, relevé dans la Bibliographie Mistralienne, publiée à Marscille en 1903, nous avions reproduit la longue et instructive conversation que nous avions eue avec le Maître aimé, si averti sur toutes choses. — Depuis, nous sommes retourné frapper à sa porte hospitalière, et nous y avons trouvé le cordial accueil qu'il donnait toujours, ainsi que Madame Mistral.

A côté des lettres, que de charmants billets sur cartes postales !

Il avait inscrit le nom de notre petit village agenais de Cazideroque dans son *Trésor doù Félibrige*. Contre notre remercîment et quelques détails philologiques, il nous adressait, sur une jolie reproduction de la *Mireille* de Truphème, ces mots, qui peuvent servir de blason, selon l'expression des amateurs de folklore, à la modeste localité, et qu'à notre tour, nous fîmes reproduire sur les cartes postales la représentant :

..... Casideroco
Santa duradisso e quasi de roco.

Il ne dédaignait pas ces jeux de mots, mais comme, en quelques traits, il marquait le caractère des travaux qu'on lui adressait ! A la réception de notre vie de la *Vénérable Bonne d'Armagnac*, il ripostait :

« Quaù Sant trévo, Sant diven. Pousquen toùti nous re-
« vèire au paradis de Santo Estello (pas trop leù, pamens).
« Acô sarà la bono annado... » — Mais son correspondant était loin de suivre la voie étroite du Paradis, et, tout en prenant grand intérêt, disait-il, à une étude rappelant la tentative d'envoûtement sur le Connétable d'Armagnac, il terminait ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appréciations par cette exclamation : « Quèti causo, grando « Sant'Estello ! »

Ce qui le toucha peut-être le plus fut notre petite plaquette : *Jasmin en Provence*. Il prit de suite la plume : « Ma réponse « empressée, disait-il, vous montrera le plaisir que j'ai eu à « vous lire. J'ai eu toute ma vie la plus grande admiration pour « le génie populaire et émouvant du grand barde agenais et « je vous félicite, au nom du Félibrige, pour l'attention que « vous reportez sur lui. Toutes vos appréciations sur Jasmin « et les destinées de notre Renaissance me paraissent fort « justes. Je suis extrêmement touché de la sympathie que vous « me conservez et que vous exprimez si chaleureusement. L'es- « time et l'approbation d'esprits tels que le vôtre, si compétent « en la question régionaliste du Midi, sont une des meilleures « preuves de l'intervention de ces *forces mystérieuses provi-* « *dentielles* qui ont fait naître le félibrige à point nommé pour « la rénovation de notre cher pays de France. »

On comprend, par les mots qu'il souligne, qu'il avait, en effet, lu notre travail avec plaisir, et on peut juger, par les derniers qu'il écrivait, combien il est ridicule de faire de Mistral un séparatiste.

En remerciant de notre *Prépondérance politique dans le Midi*, dans laquelle nous défendions nos compatriotes d'injustes attaques venues du Nord, il savait faire la part de certaines responsabilités des Méridionaux, et réservait peut-être, sans le dire, à cause de sa bienveillance à toute épreuve, son jugement sur notre connaissance du régionalisme, dont il nous avait félicité, comme on l'a vu. « Très bien, nous écrivait-il; « seulement, le Midi, dans ses manifestations électorales, ne « fait que renchérir sur celles de Paris. C'est là son tort. Nos « politiciens sont absolument indifférents au régionalisme, qui « contient la véritable politique du pays. »

La dernière œuvre à laquelle ce grand homme, dont on a élevé, devant lui, la statue de bronze dans la ville d'Arles, a donné toute son attention, fut son *Museon Arlaten*, où toutes les inscriptions sont de sa main. Quel charmant billet que celui qu'il nous envoyait au dos d'une carte postale reproduisant les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traits de la plus belle Arlésienne qu'on puisse admirer ! Il s'excusait de ne pouvoir remplir une promesse faite : « Tous mes « regrets de n'avoir pu vous faire les honneurs du *Museon Ar-* « *laten*. J'ai travaillé à cela comme à un poème ultime. Il s'agit « maintenant de l'agrandir. C'est difficile, mais le prix Nobel « y pourvoira. » — Nous lui avions réclamé une rédaction de catalogue détaillé. — « Le catalogue, répondait-il, viendra « plus tard. *Faù pas croumpa la cledo avans li fedo*. Je vous « embrasse. »

Qui peut, l'ayant vue, oublier la réception enthousiaste que lui fit Aix, l'année dernière, où on dételа les chevaux de sa voiture pour le conduire à bras comme un triomphateur ? Au banquet, donné dans les thermes de Sextius, et où nous étions peu éloigné de lui, il nous chanta tout simplement, au dessert, et à la vieille mode française, *à la bono apostolico*, pour nous servir d'une expression qu'il aimait, *la Cansoun dis Avi*, véritable expression et résumé de tous ses sentiments d'affection pour la petite patrie. Nous ne devions plus le revoir !...

Et maintenant, son corps repose dans un tombeau, copié sur le Pavillon de la Reine Jeanne aux Baux et dont il nous avait adressé la reproduction, au cimetière de Maillane, avec l'*Epitafi* :

Non nobis, Domine, non nobis
Sed nomini tuo
Et Provinciæ nostræ
Da gloriam !

Pauvre grand poète, dont le cœur était si généreux, si compatissant aux peines et aux épreuves de ses amis (nous l'avons appris par nous-même), et qui leur exprimait ses sentiments d'une façon si touchante !...

La presse de tous les pays, en particulier italienne, écrivait sur lui les pages les plus émues. La *Tribuna*, après le *Giornale d'Italia*, proclamait : « Le plus grand poète de la France « contemporaine est mort ! La nouvelle en sera apprise avec « douleur dans tout le monde latin. »

On ne le considérait à l'étranger, et cela se comprend, que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme écrivain. En France, ainsi que l'a dit Drumont, « l'at-
« mosphère a été un peu purifiée par le témoignage éclatant
« de la douloureuse affection que le peuple de Provence a
« rendu à son illustre poète, et ceux qui ont conduit à sa der-
« nière demeure cet homme simple et bon, cet être de loyauté
« et d'honneur, ont pu évoquer, au moins pour quelques ins-
« tants, la Vieille France, terrienne, patriote, croyante et poé-
« tique d'autrefois. »

C^te^ DE DIENNE.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

OBJETS D'ART

donnés par l'État à divers établissements du Lot-et-Garonne de 1829 à 1866

La *Revue de l'Agenais* a publié, en trois fois, l'Inventaire des objets religieux classés comme monuments historiques (1). En dehors de ces objets, il en existe d'autres dans les églises ou les mairies, qui, sans présenter l'intérêt des premiers, sont dignes cependant d'attirer l'attention. Souvent on ignore leur provenance et presque toujours leurs auteurs. Cependant ce sont des œuvres qui ne datent que d'hier et ont été données par l'Etat. Il m'a donc paru intéressant d'en dresser la liste.

Je n'ai pas la prétention de citer tous les dons de ce genre faits par l'Etat. Je ne veux énumérer que ceux dont j'ai trouvé mention dans les dossiers des archives départementales.

Sur la demande d'un homme influent, la plupart du temps d'un député, le ministère accordait à l'établissement désigné un tableau ou une statue d'un artiste vivant. L'œuvre, presque toujours, avait été admise au salon. D'autres fois, elle était l'objet d'une commande spéciale. Cela ne veut pas dire que c'était un chef-d'œuvre. Non. Mais c'était généralement une œuvre estimable.

Dès que le don était fait, le ministère avisait le préfet et, dès la réception du tableau ou de la statue, l'établissement bénéficiaire en avertissait ce dernier. C'est grâce à ces divers documents, classés en deux liasses de la série T, que j'ai pu dresser la liste suivante :

1er juin 1829. — Don à la ville d'Agen d'un bronze représentant *Henri IV enfant*, par Crozatier, d'après le petit modèle réduit de M. le baron Bosio, premier sculpteur du roi.

(1) *Revue de l'Agenais*, 1907, pp. 89 et 349; 1910, p. 450.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

4 juin 1833. — Don d'un *Portrait en pied du Roi* à la ville d'Agen et à celles de Marmande et de Villeneuve.

12 mai 1834. — Sur la demande de M. Sylvain Dumon, député, don d'une statue représentant *Une Nymphe*, exécutée par Desbœufs pour le Musée de la ville d'Agen.

18 avril 1838. — Don du *Buste de Lacépède* par David d'Angers, à la Société académique d'Agen, sur la demande du comte de Cessac et de Sylvain Dumon (1).

Avril 1838. — Don à l'hospice de Villeneuve-sur-Lot d'un tableau représentant *le Calvaire*, par Ansiaux.

20 septembre 1838. — Sur la demande de M^me^ la duchesse de Melfort, don à l'église du Mas-d'Agenais d'un tableau représentant l'*Ecce Homo* par Legendre.

20 septembre 1838. — Sur la demande de Paganel, député, don à l'église de Saint-Vincent de Villeneuve d'un tableau représentant *Saint Vincent de Paul* par Canon.

31 octobre. — Sur la demande de M. le marquis de Lusignan, député, don d'un *Portrait en pied de Henri IV* au tribunal de Nérac.

20 avril 1837. — Sur la demande de M. de Bastard, député, don à la ville d'Agen, pour le Musée, d'un tableau représentant *la Chasse au Loup* par Chirat.

7 juillet 1837. — Don d'un tableau, peint par Jules Etex, représentant la *Madone de Saint-Sixte* d'après Raphaël.

27 avril 1839. — Don d'un tableau représentant *la Sainte Famille* par Bergeret, à la chapelle des Pénitents bleus de Villeneuve-sur-Lot.

15 juillet 1839. — Don d'un tableau représentant *Saint Benoît ressuscitant un enfant* par Chabord, à l'église de Saint-Benoît de Marmande.

5 novembre 1839. — Don d'un tableau représentant *une Vierge*, à la chapelle des Pénitents de Sainte-Livrade.

Décembre 1839. — Sur la demande de Paganel, député, don

---

(1) Dans la séance de la Société, du 17 septembre 1835, M. Sylvain Dumon annonça que le Ministre de l'Intérieur venait de commander à David d'Angers le buste en marbre de Lacépède, et que grâce à ses efforts et à ceux du comte de Cessac ce buste est destiné à la Société. Cf. *Histoire de la Société académique d'Agen* par Ph. Lauzun, p. 153. Ce buste est conservé au Musée d'Agen.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un tableau représentant l'*Adoration des Bergers* par Mesbach, à l'église de Monbahus.

27 mars 1841. — Envoi du drapeau qui représenta le Lot-et-Garonne aux funérailles de l'Empereur pour être placé á la préfecture.

14 juin 1842. — Don d'un tableau représentant l'*Ecce Homo* par Moynier, à l'église de Villeréal.

Août 1842. — Don d'un tableau de Bourrière représentant *la Naissance de Henri IV* d'après Eugène Deveria, à la ville de Nérac.

10 juillet 1844. — Sur la demande de l'abbé Laroque, aumônier..., don d'un tableau représentant *un Christ* ou *une Descente de Croix*.

1er avril 1849. — Don d'un tableau représentant *Saint Bruno* par Ravergie, à l'hospice de Nérac. — Le 27 août, le tableau n'étant pas arrivé, le sous-préfet le réclame.

31 octobre 1849. — Don d'un tableau représentant le *Mariage mystique de sainte Catherine*, auquel travaille Ménard, à l'église de Montagnac-sur-Auvignon.

10 janvier 1850. — Don, à l'église de Mézin, de deux tableaux : *la Vierge au Chapelet* par David et l'*Assomption* par Sevel. Le premier était terminé, le second était en cours d'exécution.

17 juin 1850. — Don d'un tableau, *la Conception de la Vierge* par Mlle Vallier, à l'église Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot.

20 juillet 1850. — Don d'un tableau représentant *le Christ en Croix* par Mlle Roussel, à l'église de Laugnac. (Il n'était pas terminé.)

16 août 1850. — Don d'un tableau représentant l'*Assomption* par Mlle Elisa Hubert. Il ne fut pas envoyé. Il fut remplacé le 28 février 1851 par un autre représentant le même sujet peint par Poilpot. Pour l'église de Montauriol.

30 août 1850. — Don d'un tableau représentant *Saint Jean-Baptiste et le Christ* par Serrur, à la cathédrale d'Agen.

26 août 1851. — Don d'un tableau représentant *la Sainte Famille*, commandé à Mme Désaugiers, à l'église de Mézin.

26 août 1851. — Don d'un tableau représentant *Saint Bruno recevant un bref du Pape* par Dumoulin, à l'église de Saint-Martin de Beauville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

26 mars 1852. — Tableau représentant *la Sainte Famille*, commandé à Smith, à l'église de Bachac, commune de Ruffiac, canton de Bouglon.

26 mai 1852. — Tableau représentant *la Vierge, l'Enfant-Jésus, sainte Lucie et saint Antoine* par Cabane, à l'église de Marmande.

4 juillet 1852. — Don d'un tableau représentant *le Retour de l'insurgé* par Defrêne, à l'hôtel-de-ville d'Agen.

6 juillet 1852. — Don d'un tableau représentant *la Sainte Vierge et l'Enfant-Jésus* par Pasqualini, à l'église de Mézin. — Il fut remplacé le 11 août 1852 par une *Sainte Cécile*, commandée à M. Dumont.

6 septembre 1852. — Tableau représentant *la Madeleine repentante* par Brillons, à l'église de Coupet.

4 février 1853. — Don d'un *portrait en pied de Blaise de Monluc*, maréchal de France, dû au pinceau d'un de nos peintres distingués, M. de Rudder. A fait partie de l'Exposition de 1849, au Musée d'Agen.

8 août 1853. — Don d'une statue en plâtre, *la Vierge et l'Enfant Jésus* par Caillouete, mesurant 2m12 de hauteur y compris la plinthe, à la chapelle des Carmélites.

12 août 1856. — Don d'un buste en marbre de l'*Empereur Napoléon Ier* d'après Chaudet, à l'hôtel de la préfecture.

14 janvier 1857. — Don d'un portrait à mi-corps de l'*Empereur* d'après Winterhalter, à l'hôtel de la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot.

1er octobre 1857. — Don d'un tableau, *la Sainte Famille*, à l'église de Casteljaloux.

6 août 1858. — Don d'un tableau représentant *la Sainte Famille*, dite *la Belle Jardinière* d'après Raphaël, par M. de Châtillon.

21 septembre 1858. — Don d'un tableau représentant la *Conception de la Sainte Vierge* par Mlle Haillot, à l'église de Longueville. (Le curé et les fabriciens en avait fait la demande le 22 octobre 1856.)

3 novembre 1858. — On demande, pour Astaffort, un tableau de Dulong représentant *les saints patrons de ladite ville*. Dulong, artiste-peintre à Paris, originaire d'Astaffort, avait fait ce tableau qui fut exposé au salon de 1857 sous le n° 831 et fut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remarqué. On demande que le Ministère l'achète pour l'église d'Astaffort.

22 août 1859. — Don d'un tableau, *le Christ en croix*, par Grosclaude, à l'église de Bouglon.

Janvier 1860. — Don d'un tableau représentant *le Christ donnant à saint Pierre les clefs de l'église*, commandé à Lhuillier, pour l'église de Duras.

9 octobre 1863. — Don d'une statue en plâtre de *la Vierge*, aux Filles de Marie.

31 octobre 1863. — Don d'un tableau, *le Mariage mystique de sainte Catherine*, par Fauré, à l'église de Pompiac, commune de Castillonnès.

10 août 1864. — Don d'un tableau, *la Sainte Famille*, par Mlle Philippain, à l'église de Lamontjoie.

24 mars 1865. — Don d'une statue de *la Vierge*, à Pardaillan.

8 avril 1865. — Demande de la commune de Castelnaud-de-Gancon, d'un buste de Daunou, pair de France, originaire de cette commune. Refusé, l'acquisition de ce buste aurait coûté 3,000 francs.

14 août 1865. — Don d'un tableau, *la Vierge, l'Enfant-Jésus et saint Martin*, par Mme du Lonez, à l'église de Lannes.

21 août 1866. — Don d'un tableau, *la Purification de la Sainte Vierge*, par Valton, à l'église de Casteljaloux.

21 août 1866. — Don d'un tableau, l'*Assomption*, par Mlle Moisson Desroches, à l'église de Laroque-Timbaut. (Avait été refusé l'année précédente.)

21 août 1866. — Don d'un tableau, *la Visitation*, par Mlle Persin, à l'église de Pauillac.

La plupart de ces œuvres sont encore conservées dans les églises. Mais les autres, que sont-elles devenues ? Il serait intéressant de le savoir.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

STERLING

A la réunion de la Société académique du 5 février dernier, une courte discussion s'engagea à propos de la monnaie d'or que les troupes anglaises, commandées par Wellington, importèrent en 1814 dans le Sud-Ouest de la France. Il m'a paru intéressant de vous présenter quelques renseignements sur ce sujet.

Le souverain, *sovereign* ou *pound sterling*, livre sterling, d'une valeur de 25 fr. 22 c., a été semé par les Anglais sur tous les points du globe, et partout il est accueilli avec faveur, à cause de la finesse du métal précieux, qui est à 22 carats, tandis que la grande majorité des nations ont une monnaie d'or à 21 carats 6 dixièmes, soit 900 millièmes.

Qu'est-ce que le mot *sterling*, qui la qualifie ? Le consciencieux Ducange va nous éclairer sur ce point. Voici ce qu'on voit dans son *Glossarium* (tome III, page 105, col. 2) : « Camb-
« den, Spelmann, Jacob Waræus et d'autres auteurs, après
« avoir étudié les Annales d'Angleterre, estiment que les mon-
« naies sterling furent ainsi désignées parce qu'elles étaient
« fabriquées par les Esterlings, c'est-à-dire par les Germains
« voisins du Danemark, qui portèrent dans la Grande-Breta-
« gne l'art d'affiner les métaux. — Pour moi, dit Ducange, je
« croirais plutôt que, lorsque les Normands, conduits par
« Guillaume le Bâtard, envahirent l'Angleterre, ils trouvèrent
« dans ce pays une monnaie plus riche en métal précieux que
« celle de France et de Normandie, et qu'ils la nommèrent
« monnaie des Esterlings parce qu'elle avait été frappée par
« les rois Saxons. »

Et il ajoute : « Cambden assure que le roi Jean appela en
« Angleterre des Esterlings pour leur faire affiner l'argent.
« Quoi qu'il en soit, on aurait de la peine à trouver le mot Es-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« terling dans les documents anglais antérieurs à l'invasion « Normande. »

Dans l'*Etymological Dictionary* du docteur Walter Skeat figure l'article suivant : « *Sterling*, mot anglais du moyen âge; « monnaie sterling, nom venant des Esterlings (i. e. Easterlings « hommes de l'Est); c'est ainsi qu'on désignait, à Londres, les « marchands de la Hanse, au temps d'Henry III. » Etym. : « *East*, côté du soleil levant; au moyen âge *est;* hollandais, « *oost*; danois, *ost;* germain, *osten*, *ost;* grec, ἠώς, ἕως, αὔως, au- « rore; sanskrit, *ushas*, aurore. Racine aryenne US = brûler, « allusion aux feux du soleil levant. »

D'après l'*American Cyclopædia* d'Appleton, « quelques écri- « vains ont supposé que le terme sterling est dérivé des Easter- « lings, nom populaire des négociants des provinces Baltiques « de la Germanie, qui visitaient Londres au moyen âge, et « dont quelques-uns furent occupés à la fabrication des mon- « naies. »

Le Dictionnaire de la Langue française de Littré, au mot Sterling, donne les lignes suivantes : « *Nummi æsterlingi*, « monnaie frappée par les Easterlings ou marchands de l'Al- « lemagne, à l'Est de Londres; *de east*, *est;* cet *est* de l'Allema- « gne était la Hanse, et en particulier Lubeck. »

Rabelais a employé le mot *Estrelin* pour désigner un peuple, dans le 2me prologue du livre IV de son Pantagruel. Il conte que, dans un conseil des dieux assemblés pour le règlement de plusieurs affaires urgentes, Jupiter fait cette remarque : « Icy sont les Gascons renians et demandans restablisse- « ment de leurs cloches (1); en ce coing sont les Saxons, *Estre-* « *lins*, Ostrogotz et Allemans, peuples jadis invincibles. »

De ces diverses citations on est autorisé à déduire, premièrement que les peuples germains des provinces baltiques jusqu'à l'Esthonie, Estland ou pays de l'Est, chez qui fut organi-

---

(1) La révolte des Bordelais à cause de l'augmentation des droits sur le sel fut suivie d'une répression longue et sévère. Les cloches qui avaient donné le signal de la sédition durent être transportées au château Trompette. Cet épisode, survenu en 1548, date la rédaction du prologue de Pantagruel.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sée la puissante Ligue Hanséatique, étaient appelés Esterlings, et en second lieu que la monnaie dont ils faisaient usage reçut leur nom, de même que le franc, notre unité monétaire, a pris notre nom national.

Examinons maintenant la question à un autre point de vue. Nous savons que la monnaie des Esterlings était considérée comme d'excellente qualité. Le passage suivant extrait du *Livre des Mestiers* d'Estienne Boilesve, qui écrivait vers 1250, ne laisse aucun doute à cet égard : « Nus orfèvre ne peut ou-« vrer à Paris d'argent qu'il ne soit aussi bons comme ester-« lins. » (D'après le Dictionnaire de l'ancienne langue Française de Godefroy.)

Une note, insérée par Ad. Magen dans son édition des *Annales de la ville d'Agen*, de Proché, page 152, atteste que la monnaie des Anglais, importée dans nos contrées en 1814, par les troupes de Wellington, fut reçue avec empressement par les habitants. « Les rares survivants des Agenais de 1814, « nous dit-il, n'ont pas oublié l'effet de la belle monnaie d'or, « que les *ennemis habillés de rouge* répandaient sur leur che-« min. La langue populaire s'en est peut-être aussi quelque « peu souvenue. Le mot « Esterli », employé comme adjectif, « servait encore à Agen, aux environs de 1830, de qualification « laudative à tout objet de consommation dont la qualité était « reconnue parfaite. J'ai entendu des cuisinières, dégustant « je ne sais quel plat, le déclarer gravement *Esterlin*. »

De mon côté, vers la fin de l'Empire, j'ai entendu à Agen un tailleur offrir à un client un drap *sterling*, et, quelques années plus tard, à Bordeaux, un négociant des Chartrons vanter une bouteille qu'il déclarait *sterling*.

Le Dictionnaire provençal français d'Honnorat mentionne le mot *esterlin*, auquel il donne le sens de *grand;* exemple, *tapagi esterlin* = *grand* vacarme.

Je ne saurais oublier que Jasmin a enchâssé l'expression *esterlin* avec le sens de brillant, dans son gracieux poème de *Françounélo*, pause 4.

Dios semanos apey uno noço esterlino
« Avien mes un turban coumo leis estarlini. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et nous devons constater que, malgré l'honneur que lui a fait le poète, ce mot n'est plus guère employé parmi nous.

Habent sua fata libelli... et vocabula.

Pour ne rien omettre, j'ajouterai que, dans le Dctionnaire provençal de Mistral, on lit : « *Esterlini, estarlini* désigne, à « Marseille, un Oriental.

« *Avien mes un turban coumo leis estarlini.* »

S. Allègre.

Agen, 2 avril 1914.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HEIDBRINCK

Au début de la séance du 16 mars, au Conseil municipal, M. le Maire de Bordeaux s'est exprimé en ces termes : « Messieurs, nous avons eu le regret d'apprendre la mort, à Paris, d'un des anciens et des plus brillants élèves de l'Ecole municipale des beaux-arts, M. Heidbrinck. M. Heidbrinck était considéré comme un des meilleurs dessinateurs de l'époque; c'était un artiste de grande valeur, dont le talent était très apprécié, et dont les succès font le plus grand honneur à l'enseignement de notre Ecole municipale. »

Le procès-verbal ajoute que le Conseil s'est associé aux regrets exprimés par M. le Maire. Il l'a fait avec d'autant plus d'empressement qu'une vive surprise était peinte sur les visages de nos édiles, dont la plupart entendaient pour la première fois prononcer le nom de ce fils de notre Ecole.

Heidbrinck n'a pas connu la gloire; il n'a pas rempli tout son mérite. Il aimait trop Montmartre et ses cabarets, les longues flâneries devant le bock renouvelé dans la salle enfumée où sonnent les défis, les programmes et les projets des « intentionnistes » bavards. Il ne parlait pas beaucoup, mais il écoutait ou il travaillait dans un genre sans parenté avec le milieu.

Car Heidbrinck était un classique à sa manière. En quittant sa ville natale, Barbaste (Lot-et-Garonne), où il avait manié le marteau du forgeron, il vint s'inscrire à l'Ecole de Bordeaux, où il eut pour camarades Chabrié, Carme, Abel Boyé. A vrai dire, on le voyait rarement au cours; il étudiait la rue, les marchés, et déjà son talent de dessinateur ferme et scrupuleux s'affirmait en de robustes croquis. Au bout d'un an, en 1882, il

(1) Article extrait du journal *Les Aquitains de Paris* du 22 mars 1914.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obtenait le premier grand-prix de peinture en loge avec une toile dont le sujet était « Mercure et Argus », — le second prix était décerné à M. Danty, — et il partait pour Paris avec une bourse de la Ville à l'Ecole des beaux-arts.

Son premier envoi, une *Toilette de Vénus*, était remarquablement dessiné. Mais ayant peint l'Amour et le miroir qu'il présente à la déesse, Heidbrinck estima qu'il avait assez fait; il ne crut pas devoir mettre en couleur le reste du tableau. On lui supprima sa bourse, et l'élève de Boulanger et de Gérôme, rompu à tous les genres de l'art, traitant avec la même aisance l'huile, l'aquarelle et l'eau-forte, entra au *Courrier français* où Jules Roques avait réuni une pléiade d'artistes tels que Willette, Steinlen, Henri Rivière, Louis Legrand, Lunel et bien d'autres.

Il apporta dans ce journal d'art indépendant une formule âpre, solide et sèche qui contrastait avec l'entourage. On rendait hommage à ce talent sincère, robuste et nourri de science, mais le nom d'Heidbrinck ne dépassa pas le cercle des fidèles de la Butte. C'est pendant un séjour à Bordeaux qu'il dessina à la gouache et à la sanguine son portrait, appartenant à la Ville et que nous reproduisons ici, et grava celui du regretté M. de Fayolle, son bienfaiteur et son ami. Notre confrère Adrien Vely, qui a bien connu Heidbrinck, en a tracé un portrait ressemblant :

« On aimait à chercher, parmi tant de rapins bruyants et tapageurs, sa silhouette falote, effacée. Très timide, très modeste, il avait toujours l'air de se demander si « c'était arrivé ». Blond, d'un blond tirant sur le roux, les traits rudement découpés dans un visage coloré, barré d'une courte moustache, les yeux d'un bleu de faïence, les cheveux épais et drus descendant bas sur le front, ne sachant que faire de ses mains déshabituées à peine des labeurs violents, il donnait tout à fait l'impression, avec ses gros souliers, son veston étriqué, son feutre exigu, d'un ouvrier endimanché. »

J'ai sous les yeux, aux murs de mon cabinet, un pastel d'Heidbrinck trouvé chez un brocanteur, à Montmartre. C'est l'esquisse d'un panneau décoratif consacré à l'Absinthe. Dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la buée chaude, un bohême dresse ses bras en croix en haranguant les consommateurs, tandis qu'écroulé sur une table un buveur en extase darde dans le vide la flamme de ses yeux affolés... C'est plus qu'une œuvre de réalité saisissante; on la subit comme un cauchemar. Un artiste n'invente pas ces pages-là ; il évoque une vision.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES ANTIQUITEZ D'AGEN

Par DARNALT

AVANT-PROPOS

De tous les devoirs qui s'imposent à la rédaction d'une Revue locale, l'un des plus impérieux est de faire connaître les Chroniques de tous genres qui ont pu être écrites sur l'histoire de la région. A cette obligation la *Revue de l'Agenais* n'a jamais manqué.

Au cours des quarante années de son existence déjà longue, elle a publié en effet l'*Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen* de Labrunie (des premiers siècles à 1789); les *Annales de la ville d'Agen*, de Proché (1789-1819); les *Mémoires du consul Tringue* (1570-1615); le *Journal des frères Malebaysse* (1618-1778); sans compter les nombreux *livres de raison* et *documents* divers, toujours si savamment présentés par MM. Ph. Tamizey de Larroque et G. Tholin. Si les manuscrits de *Labénazie* ne figurent pas sur cette liste, c'est que M. le vicomte Godefroy de Dampierre avait précédemment publié et édité de l'ancien prieur de Saint-Caprais, en 1886, la *Chronique agenaise*, et en 1888 l'*Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenais*, toutes deux colligées par Darribeau de La Cassaigne. Restait seul à voir le jour l'ouvrage de Darnalt sur l'histoire et les Antiquités d'Agen. Cette lacune, nous la comblons aujourd'hui.

Ce n'est pas que la chronique de Darnalt soit absolument inédite. Elle a été publiée déjà, en 1606, sous la forme d'un charmant petit in-12 de 4 ff. limin., n. chif. et 134 ff., mis dans le commerce « à Paris, par François Huby, rue Saint-Jacques « au soufflet vert, devant le collège de Marmoutier, et en sa « boutique au Palais, devant la porte de la saincte chapelle. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais ce volume est devenu tout à fait introuvable. Dans la plupart des bibliothèques il fait défaut, manquant ainsi aux chercheurs, avides de remonter aux sources de notre histoire.

Une nouvelle édition, que nous allons entreprendre, s'imposait donc depuis longtemps.

Le titre en est des plus bizarres. Le voici in-extenso : « *Remonstrance ou Harangue solennelle faicte en la Cour de la « Sénéchaucée et siège Présidial d'Agenois et Gascongne, à « Agen, — Aux ouvertures des plaidoyers après la Saint-Luc, « par Maistre Jehan Darnalt, conseiller du Roy et procureur « de Sa Majesté en ladite sénéchaucée et siège Présidial; — « où se void la conférence et comparaison de la mer avec la profession et exercice de la justice. Ensemble les Antiquitez de « la ville d'Agen et pays d'Agenois, année par année, depuis « dix-sept cens ans en ça, jusques à l'estat présent de ladite « ville et pays. Avec le Panégyrique de la Reyne Marguerite, « duchesse de Valoys, comtesse d'Agenois, Condomois, etc. — « Dédié à ladite Reyne Marguerite.* »

A quelle époque cette œuvre fut-elle composée ?.

Jean Darnalt était né à Villeneuve-sur-Lot vers 1565. Il y fit de solides études et devint homme de robe. Le 6 février 1597 il fut nommé Conseiller et Procureur du Roy au siège présidial d'Agen. C'est tout ce que nous savons de lui (1). M. de Bellecombe le fait mourir en 1600. Mais il vécut plusieurs années après cette date, puisque nous le voyons publier son livre en 1606. Il est donc probable que sa harangue fut prononcée au mois de novembre de l'année précédente 1605, à l'audience de rentrée de la Cour présidiale d'Agen.

Le fut-elle sous la forme que nous lui voyons aujourd'hui ? Nous ne le pensons pas. « Il n'eut pas trouvé, écrit malicieuse« ment Labrunie, d'auditeurs assez patients pour l'écouter jus-

---

(1) Notre Jean Darnalt ne doit pas être confondu avec deux personnages du même nom; d'abord *Jean Darnalt*, jurisconsulte et chroniqueur, né comme lui à Villeneuve-sur-Lot, peut-être son frère ou son cousin, auteur de nombreux écrits bordelais et continuateur de la *Chronique bordelaise* de Gabriel de Lurbe; ensuite Jean Darnalt, théologien et religieux en 1605 de Sainte-Croix de Bordeaux. (Voir *Bibliographie* de J. Andrieu.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« qu'au bout. L'œuvre est d'ailleurs, ajoute-t-il, divisée en cha-
« pitres; ce qui prouve qu'il ne lui donna pas d'abord la forme
« qu'elle a aujourd'hui. »

Les Antiquités de Darnalt comportent quatre divisions, nettement tranchées. C'est d'abord, écrite dans le style ampoulé de l'époque, mais qui ne manque cependant ni de finesse, ni d'élégance, la dédicace à la reine Marguerite, alors redevenue comtesse d'Agenais. On n'ignore pas, en effet, que le 18 mars 1578 elle reçut de son frère Henri III cet apanage en dot, puis qu'elle le perdit en 1585 à la suite de ses désordres, enfin que son époux Henri IV le lui rendit en 1598, en reconnaissance de ce qu'elle avait consenti à divorcer avec lui. L'auteur entre ensuite dans le plein de son sujet: d'abord en consacrant ses deux premiers chapitres à la louange des gens de loi et en particulier de ses collègues du Présidial, où, dans la « conférence » qu'il dut prononcer telle quelle, « se voit la comparaison de la mer « avec la profession et exercice de la justice » ; puis, en abordant dans les dix-neuf chapitres suivants l'étude des faits historiques de son pays et des monuments d'Agen ; enfin, en terminant par le panégyrique de sa bienfaitrice, la reine Marguerite.

Ce dernier chapitre, comme les deux premiers, auraient pu facilement être supprimés, constituant un hors-d'œuvre de peu d'intérêt. Nous n'hésitons pas cependant à les reproduire *in-extenso*, voulant que complète en tous points soit cette seconde édition, et ne doutant pas de la curiosité que provoqueront ces pages, écrites selon le goût du temps, conformément aux usages et au langage particulier des beaux esprits et magistrats de cette époque.

En revanche, tous les chapitres, où l'auteur traite de l'histoire de l'Agenais, ne peuvent manquer d'offrir le plus vif attrait. Si Darnalt écourte un peu trop la période gallo-romaine, la croisade des Albigeois, le mouvement communal de la fin du XIII^e^ siècle, et surtout les guerres des religion, dont il était le témoin attristé et dont, sans doute, pour cette cause, il n'a pas voulu parler, il s'étend au contraire fort longuement sur les évènements très obscurs des V^e^, VI^e^ et VII^e^ siècles, sur le règne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Charlemagne, ses multiples expéditions, le désastre de Roncevaux, et, dans un style sobre, clair, précis qui contraste avec ses premières déclamations, il expose en six chapitres les longs démêlés des rois de France et d'Angleterre aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, nous fournissant sur la guerre de Cent ans dans l'Agenais de très précieux détails inédits. Ces pages sont certainement les plus originales de son travail, ayant utilisé, pour les écrire, de nombreux manuscrits, malheureusement perdus, dont il n'indique pas les titres. Empressons-nous cependant de dire qu'il étaie toujours ses affirmations sur des passages d'historiens dont il donne les noms en marge, inaugurant ainsi, dès les premières années du XVII^e^ siècle, la méthode documentaire, rigoureuse et sûre, qui s'impose à tout écrivain sérieux.

Nous n'acceptons donc pas les critiques injustes dont l'accablent Argenton, Labrunie, et, avec eux, Saint-Amans, reconnaissant que si son œuvre pèche en certains endroits par des longueurs, des omissions ou quelques obscurités, que par des notes nous nous efforcerons d'éclaircir, « elle n'en reste pas « moins, ainsi que l'écrit J. Andrieu, un livre très curieux, « qu'on ne peut se dispenser de consulter avec fruit pour l'his- « toire de l'Agenais ».

Considérable est donc, à nos yeux, la valeur historique de l'œuvre de Darnalt, lequel, il ne faut pas l'oublier, s'inscrit comme le plus ancien, le premier de nos annalistes agenais.

Ne s'attribue-t-il pas du reste ce mérite, lui-même, lorsqu'il écrit : « S'il y a de quoy aprendre en ce discours, je n'en suis « point le précepteur, mais bien les autheurs dont j'ay tiré « cette histoire diverse, esparse et errante, voire enveloppée « dans les plis et replis, les tours et destours de l'antiquité ver- « moulue et chansie. Si est-ce que le soin et le travail de la col- « lection, disposition et ordre m'en sont deus; ayant donné « jour aux tenèbres, et sité la confusion obscure, qui n'est que « trop commune et occurante en la déduction d'une si longue « histoire meslée, et d'un tems si reculé, despuis mil sept cens « ans en ça, entrecoupée et entrelassée d'un milion d'accidens « et d'occurances diverses et estranges. »

Ainsi donc, comme il en a été pour les chroniques précédem-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment publiées, nous estimons que celle de Darnalt sera aussi favorablement accueillie de nos lecteurs. Une fois de plus, ils y verront comment s'est formée notre belle France; emportant de cette lecture l'impression que quelques soient ses fautes, quelques soient ses revers, elle ne peut disparaître; que c'est à l'avant-garde des nations que la Providence l'a placée, et qu'elle restera toujours forte et puissante, pour accomplir, en toute confiance, son œuvre de civilisation et de progrès.

PH. LAUZUN.

28 août 1914.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A TRÈS HAUTE, TRÈS PUISSANTE
ET TRÈS VERTUEUSE PRINCESSE, LA REINE MARGUERITE,
Duchesse de Valois, Comtesse d'Agenois, &

Madame,

J'ay prins l'asseurance de m'adresser à vostre Majesté, pour luy offrir et dédier très-dévotement et très humblement cest ouvrage, tel qu'il est : contenant trois chefs. Le premier est, l'embarquement et navigage des Officiers et gens de Justice. L'autre, c'est l'histoire de ce pays d'Agenois. Le dernier en ordre et premier en mérite pour l'argument et subjet, est l'Eloge des Royales vertus et qualitez merveilleuses de vostre Majesté. Je ne pense point, Madame, en ceste dédicace et consécration, avoir eu manque de jugement. Au premier chef, n'est point fanal, feu saint Elme, ny Estoile du Nort, ou autre lumière céleste, qui puisse mieux esclairer et conduire plus favorablement sur l'Océan des grandes affaires de ce monde, que vostre sublime entendement Royal : N'y aucun vent propre et favorable qui puisse plus doucement et heureusement inspirer les pilotes et nautoniers de ceste mer, que la désirable grâce de vostre bienveillance très-fortunée. Au second chef, ce pays est à vous, Madame, et tout ce qu'en despend releve de vostre Majesté. Tant de trouppes et légions esparses et errantes que j'ay ramassé et assemblé en ce discours au son du trompette et tabour des Muses, souz vostre authorité : Après les avoir rangées et mises par ordre, et donné cartier à chacune souz la gloire et l'honneur de vostre nom et adveu : Jaçoit que je ne sois guères bon Mareschal de Camp, je désire leur faire faire monstre générale et solennelle souz l'estandard de vostre Majesté, avec un million de Salvez, non point d'arquebuzades,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais bien d'une infinité de vœus et souhaicts eternels, de bon heurs et felicitez qu'ils tirent et portent au Ciel pour le service, prospérité et contentement de vostre Majesté. Il n'est point que ces trouppes (parce qu'il en y a de toutes nations) n'ayent des ennemis et malveillans. Et seroit à craindre qu'ils fissent quelque mauvais et sinistre rencontre, et qu'ils courussent fortune sans la faveur et l'assistance du passeport et sauf-conduit de vostre Majesté en vos terres et pays. Au tiers et dernier chef, je vous demande pardon, Madame, dequoy je me suis si mal acquitté de cest Article. Aussi certes je pense estre excusable en cest endroit, puisque la vraye loüange de vostre Majesté est de ne pouvoir estre suffisamment louangée, recognoissant et confessant tres-volontiers que la lueur et splendeur de ceste grande lumiere rejaillissant de tant de graces et perfections Royales, dont elle est infiniment enrichie, m'a esblouy et estonné la veue et les sens; n'ayant point manque (apres tout) de désir et bonne volonté de mieux faire à l'advenir, si Dieu me donne le moyen de ce faire.

Et puisque les chams, les jardins et vergers de ceste contrée et région sont à vous, et que ce qui naist et croist en iceux est vostre (1)*; il est bien raisonnable que j'offre à vostre Majeste et luy fasse présent des premiers fruicts que j'y ay recueillis. Aussi on a de bonne coustume de presenter et servir à la table des Roys et Roynes comme vous, les fruicts les premiers que se voyent selon les diverses saisons de l'année. Et ces fruicts ordinairement méritent la grâce et la faveur de l'avant saison. Je désirerais donc que ces miens premiers fruicts ou fleurs*

---

(1) On n'ignore pas que par lettres patentes du 18 mars 1578, Henri III, modifiant la clause du contrat de mariage de sa sœur, « lui baille et cède, au « lieu des soixante-sept mille cinq cens livres de rente qu'elle devait prendre « par chascun an sur lesdites receptes générales, son domaine d'Agenais, « Rouergue, Quercy, et les quatre jugeries de Verdun, Rieux, Rivière et Al« bigeois ». Elle en jouit jusqu'en 1585, époque à laquelle Henri III, mécontent de la conduite de sa sœur, révoque, pour la punir de sa folle équipée d'Agen, la cession précédente et réunit de nouveau l'Agenais au domaine royal. Mais elle fut rétablie treize ans après par Henri IV, qui, pour remercier Marguerite d'avoir consenti au divorce, la remet, par lettres patentes de 1598, en la possession du Comté d'Agenais. Elle en était donc encore titulaire lorsque Darnalt prononça sa harangue et publia son livre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eussent ceste bonne fortune, qu'ils fussent agréables à vostre Majesté. Aussi des thresors cachez, descouverts, et des denrees transportées d'autres pays, le droit en appartient au Seigneur.

Je sçay bien que ce siècle est enclin à toutes sortes de calomnie, d'envie et mesdisance. Ceux qui escrivent en ce temps ne peuvent faillir (estans exposez au jugement des haineux) d'estre drappez, et de recevoir de vives attaintes et rudes morsures. Il est du tout impossible de plaire à tout le monde : chacun ayant son divers goust. Mais je ne dois redoubter ces heurts et rencontres, estant à l'abry et à l'ombre du bouclier de Pallas qui est la grandeur et authorité de vostre Majesté.

Si ne pense-je point avoir grand besoin d'excuser le peu de valeur et mérite de ce dessein et labeur, si la façon n'en est assez belle et exquise, et si elle tient du terroir : l'estoffe de soy est fort riche, belle et agréable. Ce n'est qu'or, pierrerie, perles et pourpre. N'y a presque rien qui soit bas et vulgaire. Il ne se parle en ceste histoire de l'Agenois (ou à mieux dire de toutes les nations qui ont mis le piè dans le pays d'Agenois et Gascogne pour le seigneurier) que des anciens Roys Gaulois, et des Roys naturels de ceste contrée Agennoise. Sur tout des merveilleux effects et héroïques exploicts de paix et de guerre, des Roys vos ancestres et bysayeuls éternellement louables. En telles matières on ne juge pas tant du style et du discours, que des choses qu'on a prins pour subject.

S'il y a dequoy aprendre en ce discours je n'en suis point le préccpteur, mais bien les Autheurs dont j'ay tiré ceste histoire diverse, esparse et errante, voire enveloppée dans les plis et replis, les tours et destours de l'antiquité vermoluë et chansie. Si est-ce que le soin et le travail de la collection, disposition et ordre m'en sont deus : ayant donné jour aux ténèbres, et osté la confusion obscure, qui n'est que trop commune et occurrante en la déduction d'une si longue histoire meslée, et d'un temps si reculé, despuis mil sept cens ans en ça, entrecoupée et entrelassée d'un milion d'accidens et d'occurrances diverses et estranges.

Vostre retour en Cour, Madame, que je désire très heureux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(comme il ne peut estre autre) m'avoit presque osté le courage de me donner l'honneur et la bonne fortune d'envoyer cest Escript à vostre Majesté, n'ignorant point vos très grandes, très importantes et sérieuses occupations, et le peu ou point de tems que vous auriez de jetter passagèrement l'œil divin d'icelle sur ce recueil (1). *Toutesfois apres m'estre resouvenu qu'il vous pleut, la derniere fois que j'eus ce bonheur de voir vostre Majesté, de faire quelque semblant (que je crains et revère) qu'elle auroit agréable ceste histoire. Ce souvenir m'a encouragé de la vous envoyer, pour vous rendre l'hommage du très humble service, fidelité et obeissance dont elle et son Autheur vous sont naturellement obligez et redevables* (2). *(Aussi mon intention principale est de publier vos louanges et perfections Royales, et des Roys très-Chrestiens vos Anceslres), ou pour mieux dire, elle s'en y va très-volontiers et d'une grande allégresse se jecter aux piez de vostre Majesté. Bien qu'elle ne soit point parée d'un habit assez propre et riche pour s'y présenter. On n'a pas ce bon rencontre en ce pays un peu rude et grossier de s'habiller si bien et si proprement, ny d'avoir l'air si beau et agreable, que ceux qui sont nourris et eslevez à la Cour. Si ne restera elle point de vous rendre cest hommage en cest equipage, et contribuer selon sa petite portée à l'honneur, revérance et acclamation de publique joye et allegresse, qu'on vous doibt rendre à l'envi à la reception bien heureuse de vostre Majesté en Cour; vous y souhaitant autant de prospéritez, de vœus et félicitez, qu'il y a d'âmes nobles, généreuses et vrayement Françoises, qui y ont desiré ardamment en iceluy. Je l'ay presagé il a assez longtemps, comme ce*

---

(1) Après un séjour de dix-neuf ans au château d'Usson (nov. 1586-juillet 1605), la reine Marguerite rentra à Paris le 19 juillet de cette dernière année et s'installa d'abord dans ce qu'elle appelait « sa maison de Boulogne » et qui n'était autre que le château de Madrid. Mais bientôt elle quitta cette résidence, et, dès la fin de décembre de cette année, elle alla habiter l'hôtel des évêques de Sens, près de l'Hôtel de Ville, puis, peu après, Issy et enfin l'hôtel qu'elle fit construire près des Augustins, sur le quai Malaquais.

(2) La reine Marguerite n'étant revenue à la Cour qu'en juillet 1605, cette dédicace ne peut avoir été écrite par Darnalt qu'après cette date. Elle ne précéda donc que de quelques jours l'époque de la publication de son ouvrage, qui porte la date de 1606.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

discours le tesmoigne, m'esjouissant d'une allegresse et contentement inénarrable de voir à present approcher les effets de ma prophetie, et l'adoration de rechef en Cour de vos divines vertus s'acomplir. Faisant fin je suplieray très-humblement vostre Majesté faire ceste grace à ceste Histoire, de luy permettre de se produire et mestre au jour souz les auspices très-heureux de vostre humaine Déité Tutellaire, priant Dieu, Madame, qu'il vous doint en parfaite santé très-heureuse et longue vie, avec l'accroissement de toutes prospéritez et contentemens.

De vostre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant sujet,

DARNALT.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REMONSTRANCE
OU HARANGUE

FAICTE EN LA COUR DE LA SENESCHAUCEE & SIEGE PRESIDIAL D'AGENOIS & GASCOGNE A AGEN

Aux ouvertures des plaidoyries après la S. Luc (1) *par Maistre Jehan Darnalt, Conseiller du Roy et Procureur de Sa Magesté, en ladite Seneschaucée et siège Présidial.*

Ou se void la conférence et comparaison de la mer, avec la profession et exercice de la Justice. Ensemble les Antiquitez de la ville d'Agen et pays d'Agenois, année par année, depuis dix-sept cens ans en ça, jusques à l'estat present de la dite ville et pays. Avec le Panégyrique de la Reyne Marguerite, Duchesse de Valois, Comtesse d'Agenois, Condomois, &

Dédié à ladite Dame Reyne

CONFERENCE

N'ai je pas raison, Messieurs, de dire la mesme chose, en ceste compagnie, qu'antiennement Aristhœnus representa en l'assemblee des Achœans. *Forsitam ego lacerem, si privatus essem :* parce que *apud vos, quemadmodum loquar, nec consilium nec ratio suppeditant,* disoit quelque autre dans Tite Live. Je ne veux point redire en cette action publique et solennelle ce que une fois a été discouru. Et toutesfois de rechercher et entreprendre un subject nouveau et inusité, il est mal aysé. Jaçoit que la variété des argumens soit bien grande : je ne voy

---

(1) La Saint-Luc étant le 18 octobre, on voit que déjà, en ces premières années du XVII[e] siècle, la rentrée de la Cour s'effectuait, après les vacances, à peu près à la même époque que de nos jours.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point qu'on puisse desployer en cest employ et cérémonie aucune matière convenable à l'entreprise, qui n'ayt esté regrattée et reboullie, par les Orateurs Magistrats, lesquels moissonnent et glenent tous les ans les champs et campagnes, Grecques et Latines : voire vendengent les vignes des sages Hebrieux, en ces ouvertures ordinaires et accoustumées.

De redire, imiter ou se servir de leurs discours, que plusieurs de vous peuvent avoir ouys et entendus de vive voix : les autres leu et releu en leurs escrits : C'est chose en ce temps, qu'on estime qu'il faille esviter, comme une mort civile : sur peine de reproche, marque d'ignorance et presque note d'infamie.

De s'estendre sur la dignité, et excellence de nostre profession, estat et vacation, comme c'est presque l'ordinaire, on m'excusera, si je dis que c'est une mocquerie et un erreur : cela tient plus de la déclamation et de l'eschole, que du discours sérieux et salutaire. Telles louanges ne paroissent que d'elles mesmes, par la propre gloire des bons et loüables effects, et honorables actions : qu'elles produisent en l'exercice actuel des belles charges et fonctions (1).

Exalter, et magnifier hautement une excellente vertu : ce n'est que donner du desplaisir, et du regret à ceux qui s'en voyent privez ; et esloignez de la possession d'icelle, Voire l'accoustumance rend les choses contemptibles.

De célébrer les loüanges, et perfections de la Justice et de l'équité, discourir des reigles, Théorique et Practique d'icelle : des Legislateurs, Magistrats, des Republiques, Estats, Offices et dignitez : des Loix et Ordonnances, divines et humaines : de l'honneur, probité et légalité : de l'éloquence et persuasion : des vœuz et serments : et autres subjects, excellents et loüables, appartenants à la profession : Vrayement ce sont de grans entrepreneurs : ceux qui se promettent, de pouvoir entonner des sons Panégiriques, et des triomphes publics, convenables et proportionnez à la grandeur, et mérite de telles occasions,

---

(1) Que nos lecteurs ne s'étonnent ni de l'orthographe ni de la ponctuation. Nous avons tenu à les reproduire telles qu'elles sont dans le texte original imprimé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour les traicter ou chanter selon leur qualité : il y faudroit bien des Orphées, des Apollons, et des Mercures.

Et le pis est, qu'après avoir enfilé un discours : au bout de la carrière, on trouve qu'on n'a rien faict, après avoir hautement loüé et magnifié la vertu : et s'estre embrasé et tonné contre le vice, ne se trouve presque personne qui veuille suivre le bien et détester le mal, comme souloit dire de son temps ce brave orateur Isocrates, et s'en plaindre et stomaquer.

De vous loüer à vous autres, Messieurs, jaçoit que, *virtutem laudando*, (dict sainct Grégoire le Grand) *Deum laudabo : a quo virtus omnis data est*, et que le subject, de soy, soit spécieux et plausible. Toutesfois les années passées, cela mesme a esté faict : et d'avanture ne vous seroit point agreable d'en user si souvent. *Et forte, in illud Gallianum inciderem : turpius esse, exigue, et frigide laudare : quam insectanter et graviter vituperare.*

Il m'en pourroit arriver tout autant, qu'à ceux qui loüent trop la beauté et bonne grâce d'une fort belle femme : Ou comme à ceux qui louangeoient anciennement les ancestres, et devanciers des Athéniens. *Qui majores vestros laudant, Athenienses, constituere mihi videntur orationem auditu jucundam : non tamen ea agere, quæ prosint iis quos celebrant. Nam, cum iis de rebus dicere conentur, quas mortalium nemo pro dignitate explicare possit, ut ipsi sibi eloquentiæ laudem consequantur, sic efficiunt, ut virtus eorum minor auditoribus videatur, quam ipsi putarent.*

D'entrer sur le discours et remonstrance du devoir des juges, Officiers et Magistrats, comme la plus part font,(*pace multorum dixerint*), C'est chose superflue et desraisonnable; superflue, puisque Dieu leur a faict la grâce de sçavoir et entendre, pourquoy ils sont entrez céans, et à quelle fin le Roy leur a mis sa justice en main : désraisonnable, puis qu'ils sont au milieu de l'experience, et que necessairement ils doivent servir d'exemple aux autres.

D'user de remonstrances et censures, contre les Advocats, Procureurs, Greffiers et Huissiers, comme nous avons faict autresfois : Et quoy ? Aux gens de bien et d'honneur, la seule

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

représentation du devoir ne doit elle pas suffire ? Que leur sçauroit-on recômander autre chose, sinon d'aporter en l'exercice et fonction de leurs charges et offices, la Fidélité, Integrité et Diligence, qui leur est enjoincte par les loix et ordonnances de Dieu, Edicts du Roy, et reglements des Cours souveraines, et de céans. Enfin, l'effect principal des persuasions gist et consiste ès auditeurs, et despend de leurs dispositions et volontez. Ceux qui sont bien nés, nourris et eslevez à la vertu, sont portez à aymer et honnorer la Justice; et ne peuvent faillir d'y verser honnorablement. Au contraire ceux qui sont obstinez et endurcis au vice, ne feront jamais rien qui vaille.

De censurer et reprendre les solliciteurs, clercs, sergents, piliers de Palays et autres; remarquer les fautes, et malversations qui s'accuillent, et fourmillent en ce lieu. Les plainctes et reproches ordinaires de la part des Orateurs Grecs et Romains, nous en doivent dissuader; lesquels en leurs braves et magnifiques harangues, estoient coustumiers de dire, qu'ayant parlé à une multitude et grande assemblée ils treuvoient à la fin de leur compte, que c'estoit ne parler à personne. Ce n'est autre chose (disoient-ils) que prescripre des loix aux utopiens; qui n'en veulent du tout point, c'est forger des Idées Platoniques, imaginaires, qui s'en vont en fumée : c'est bastir en l'air, ou sur du sable mouvant.

Mais y a il personne en ceste compagnie, qui ne sçache, à quelle fin il a esté créé et mis en ce monde ? Qu'il en faudra desloger tost ou tard, et qu'il n'y a rien qui nous puisse guarentir du traict de la mort, et qu'il convient s'en aller ?

..... ibimus omnes,
Ibimus; Immensis urnam quatit Aeacus ulnis.

Et qui est bien important, il faudra un jour, par un sévère examen, et un redoutable jugement : *reddere rationem villicationis suæ.* Et comme a dict le Poëte,

Est æquitatis oculus, omnia qui videt.

Après tout, *exigit officium, æquitas imperat, et ratio persuadet*, d'observer et maintenir les loix : voire la religion de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coustume et cérémonies prescriptes, à ce jour à nostre devoir. Je desirerois la force, et la propriété d'esmouvoir les cœurs, et affections des escoutans : comme on dict, qu'à la voix de celuy qui aproche les eaux Luquoises, et de la fontaine d'Arethuse, elles s'abaissent, et se rendent calmes s'il parle doucement ; s'esmeuvent, et se rendent boüillantes, s'il parle hautement.

Ne me pouvant promettre ces qualitez belles et rares, au moins, ayant à tracter avec des Auditeurs fort délicats, et capables, j'eviteray les raports et rencontres des choses, et matières vulgaires et communes, autant qu'il est possible. Et partant de nostre discours, le champ sera le raport et conferance de la mer, et de ses qualitez avec nostre profession et vocation. Et comme disoit l'Orateur Romain, *tanquam navis, in mari immenso : nostra vehetur oratio*, nous lairrons les qualitez particulières de l'une et de l'autre, pour les envelopper soubs des généralitez sommaires, esquelles se treuveront plusieurs choses en substance : qui seront entièrement à nostre project, et à l'occasion présente.

Après avoir vogué quelque temps sur ceste mer : passant en ce païs d'Agenois, au devant de ceste ville d'Agen, port, et havre d'icelle, Nous les salüerons par honneur, et par maniere de recognoissance, et d'hommage, pour de là aller reprendre le fil, et le courant d'un autre Océan : jusques à ce que moüillions l'anchre : *in terrâ viventium* (*viventium*).

Pour parfaire le cours de ce voyage entrepris, *Prosperis aflantibus ventis, vasta Maria penetrare incipientibus : pandemus vela, immitemus rudentes, committemus pelago ratem*, souz les divins auspices, de ce grand Nautonnier, *qui Petro Apostolo dixit, duc in altum*. Aussi certes comme a chanté Pyndare.

Θεοῦ δειξαντος ὁρμαν
οὐδεν ὁκι το κολυον (1).

---

(1) « A qui Dieu donne l'impulsion il n'est rien d'impossible. »
Le texte exact est celui-ci :

Θεοῦ δε δειξαντος ὁρμὰν
ἕκαστον ἐν πραγος εὐθεια ὁη κέλευθος ἀρεταν ἑλειν,
τελευται τε καλλιονες

« Quand c'est Dieu qui ouvre la carrière, toujours on marche droit au succès

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II.

Nous voicy desja engagez dans la mer ample et profonde. Et cõme disoit l'Apostre S. Paul, *Ostium nobis apertum est magnum et evidens : sed adversarii multi !* Y a-t-il mer au monde de plus spacieuse, et de plus grande estendüe que nostre estat et profession ? *Latus patet campus, per quem decurrat professio.* C'est en fin, *Mare magnum, et immensum æquor.* La multitude de ceux qui s'y employent, et le monde infiny des procez et differens qui s'y meuvent, sont tels qu'ils ne peuvent tarir, n'y estre espuisez, non plus que l'eau de la mer. *Sed adversarii multi.* S'il y a profession au monde perilleuse, c'est la nostre, comme nous desduyrons cy après.

La mer est ameublée et assortie de toutes sortes d'animaux volatiles, terrestres et aquatiles. *Mare est omnium mundi partium fœcundissimum : ut mirabilis eorum, tam viventium quam vita carentium, quæ in eo gignuntur, differentia indicat.* Il y a en la mer des arbres, des plantes, et des herbes, comme Corail, Ambre, Agathe, Esponges, Perles, Mousse. Et en quelques endroicts, elle est tellement couverte d'une certaine herbe verte, qu'il semble que les navires et vaisseaux ne passent point par l'eau : ains par de belles prairies verdoyantes, qui ont l'âme végétative. Des bestes et animaux marins, tant volatiles comme Faucons, et Arondelles, que terrestres, l'Elephant, les Loups, les Lyôns, Taurreaux, Chevaux, Pourceaux, Renards, Chiens, Chatz, qui ont l'ame sensitive. Et des poissons monstrueux ressemblans en quelque chose à l'homme; comme des Tritons, Chevaliers marins, et Syrènes, lesquels toutefois n'ont pas l'ame raisonnable. Outre telle diversité d'animaux, tout ce

---

et à une fin heureuse.» (*Pindari carmina*, Edit. F. G. Schneidewin, Gotha 1845. — *Fragmenta Pindari selecta*, n° 5, p. 291). — (Cf. *Epist. Socrat.*, 5, dans Léon Allatius, *Socratis Epistolæ*, gr. et lat.,Paris, 1637.)

Darnalt faisait ses citations de mémoire et sans les contrôler, ce qui rend l'identification difficile. Il a fallu toute l'érudition et la connaissance approfondie des textes de M. le chanoine Durengues pour les rétablir et les identifier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui est de rare et d'excellent en la nature, s'y retreuve : bref, *quod in mari non est nullibi est.*

Ne peut-on pas dire le mesme de ceste profession ? Toutes ces choses s'y raportent moralement, on y void toutes sortes de gens, de toute qualité, et condition. On y traicte de tous affaires, universellement et particulierement, ayant pour son subject, tout ce que peut estre mis en controverse, *Et quidquid potest cadere sub sensum.*

La mer est pleine de monstres, de démons maritimes, des Hydres, de Vipères et Serpents. *Illic reptilia : quorum non est numerus*, dict le Psalmiste, et l'Archevesque Rabanus, *plura monstra producit mare quam terra* (1).

Quippè ita Neptuno visum est, dict le Poëte, *inania cujus Armenta, et turpes pascit sub gurgite Phocas* (2).

Et le pis est, qu'avec tout cela, il y a des Pyrates, Brigants, Criminels, et Corsaires, lesquels avec leurs fustes, fregattes, galiottes, et brigantins, escument la mer, et destroussent les voyageurs.

En nostre profession, il se treuve des personnes, et officiers semblables, et qu'on ne s'offence point, je vous suplie, M. de ces comparaisons et conférances. Nous ne parlons que contre les abus. *Ego autem neminem nomino. Itaque irasci mihi nemo poterit, nisi prius de se voluerit confiteri*, dit le Ciceron en quelqu'une de ses harangues. *Neque tamen hæc æque ad omnes pertinere volo : nisi ad eos duntaxat, qui tales sunt, quales jam diximus*, dit Isocrates, *de pace, vel sociali*, en la version Latine.

N'y a-il point des hommes en nostre profession, qui comme Lyons, Tygres, et Loups affamez, vivent de vol, rapine et carnage : et ne peuvent estre assouvis, que du sang, et ruine des conflicts, et combats de litiges ? *Neque quemquam offendet oratio mea : nisi qui se ita obtulerit, ut in eum non inuasisse sed incurrisse videamur*, disoit le mesme Cicceron, *pro Sextio.*

Les monstres en nostre profession, ce sont les erreurs, les

---

(1) *Psalm.* 103.
(2) *Virgil. 4. Georg.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fautes, abuz, corruptions, chicaneries, cauteles, ruzes, cavillations, desordres, confusions, noises, debats, discordes, malengins, mensonges, ignorances, desguisemens, souplesses, destours, fraudes, illusions, faucettez, prestiges, surprises, supplantations, tergiversations, villoneries, tradimens, prévarications, faux sermens, et faux tesmoignages, et toutes autres malversations et sortes d'injustice. Les vipères et serpens, sont-ce pas les discordes, que les furies, filles de la nuict, et de l'Enfer, eslancent dans les poitrines des playdeurs, querelleux et incompatibles ? Qui succent le sang, le suc et substance de l'honneur, et des biens de leur prochain ?

Les Hydres, sont ces malices testuës, ces monstres d'affaires renaissans, et multiplians les uns des autres, par des interlocutoires, incidens, et chicaneries. Plus on en coupe des testes, plus il en renaist : Ainsi que de l'Hydre, plus on coupait le chef, et plus grand nombre de testes il avoit : ou comme Antée estant porté parterre, *virescebat et resurgebat*

. . . . . *ab ipso*
Vindex avaræ fraudis, et abstinens.

Les Tritons, et Cavaliers marins, qui tiennent quelque chose de la forme et figure humaine, et du poisson tout ensemble, ce sont ces difformes, et laides figures d'hommes; que l'Ecclesiaste descript en ces propres termes, *Facies homines sicut pisces* ou *facies hominis sicut piscis*. Qui n'ont que la face d'homme, et le cœur de bestes marines : vivant dans un air inconstant, un Element vagabond, parmy des instables, et flotantes humeurs, transportez de leurs passions confuses, incertaines, se rendant et devenant, ainsi que dict Hésiode, poissons marins, dont les grans, et plus puissans, devorent et engloutissent les plus petis,

. . . . . *pisces ut sæpe minutos*
Magnus comest, ut aves enecat accipiter,

Opprimant l'innocent et le pauvre : qui est toujours suject à estre foulé, luy ravissant iniquement son bien et sa chevançe, *Jam non homines, sed monstra, sed portenta, sed feræ.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Syrènes, *Quæ mulcent quidem aures, sed et decipiunt*, Lesquelles par leurs chants magiques attirent à leur rade, ceux qui s'endorment à leur voix, Ces Syrènes, ce sont ceux qui s'étudient,

Verba dare ut caute possint pugnare, dolose
Insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes.
Introrsum turpis, speciosus pelle decora.

Et comme disoit Homere,

Ποικυλομητας δολοσαντας (1).
Mente varia, fraudum pleni.

Index affectibus occupatus, fertur æstu : Et velut rapido flumini obsequitur, S'il ne s'attache comme un autre Ulysses, au mast de la nef de la justice.

Les démons ne font autre chose, que l'avarice qui est le plus pervers de tous les démons, et le plus capital de tous les adversaires de l'honneur de nos professions. Contre ces démons il faut que chacun soit,

Sumit opes, animumque casu.
Ducentis ad se cuncta pecuniæ.

Les Pirates escumeurs, sont-ce pas les rançonneurs, exacteurs, voleurs profés, et tous ceux *qui piraticam illam forensem, et publicum in foro latrocinium exercent ?* Et qui rendent de leur part, les Cours, les Sièges, et Palais, *non Themydis sacraria, sed spoliaria*, (et si je l'oze dire) des bangs des charlatans ? Je n'ose dire ce qu'on prononça anciennement de Rome, *Omnia in Tribunalibus vænalia, Et si nihil attuleris, ibis amice foras*. Tous ceux qui courent fortune sur ceste mer de justice, ont à combattre, et debeller ces monstres. *Ingens certamen, ingens gloria.* Tant plus on trouve de difficultez et resistance à bien faire, tant plus il y faut raporter du courage, de la résolution, et adresse.

La mer est accompagnée d'une infinité de perils et dangers, *periculum in mari*, dict l'Apostre.

---

(1) Ποικυλομητας (*mente varia*) δολοσαντας (*fraudum pleni*). — Nota. Il est facile de constater qu'Homère ne donne pas ces épithètes aux Sirènes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ipse gubernator, puppi Palinurus abalta,
Heu ! quia nam nam tanti cinxerunt æthera nimbi ? (1).
. . . . . totidemque videntur
Quot veniunt fluctus, ruere atque irrumpere mortes.
Hic jubet, impediunt adversæ jussa procellæ ;
Nec finit audiri vocem fragor æquoris ullam (2.

Partant non sans cause ce Poëte Grec disoit :

Ὁ μη πεπλευκως οὐδεν ἑωρακε κακων

Qui non navigabit nihil vidit mali.

Tant de tormentes, et d'orages, des flotz entrechocquez dans ces précipices, ces gouffres et abysmes hydeux, et espouventables, tant de rochers acerez, acroceraunіens, d'escueils, de bancs de sable, de calmes dangereux : tant d'effrois, et terreurs, larmes, tumultes et desespoirs : dans ces hazars, bourrasques de tourbillons de vents, bruyans, et sifflans, amoncelans vagues sur vagues : renforcez par le renfort, *Spiritus procellarum* lequel, *conturbat profundum maris :* De telle façon que sainct Mathieu voulant exprimer un impitoyable et extrême mouvement, dict ces parolles,

Motus magnus factus est in mari.

Pour toute conclusion, *Qui navigant mare, narrant pericula ejus*. Y a-il en la mer mouvement plus grand, plus affreux et espouvantable, que l'attaque ; poursuitte, et secousse des procez et executions, civiles et criminelles ?

Non graviore movent venti certamnia mole :
Adrysius Borcas, et Syrtim tollere pollens
Africus, obnixi cùm bella furentia torquent.
Distraxere fretum, ac diversa ad littora volvunt
Æquor ; quisque suum sequitur, stridente procella,
Nunc huc, nunc illuc, raptim mare et intonat undis.

Les procez et procedures, sont une mer autant ou plus que l'autre tempesteuse, orageuse, et tumultueuse. Tempesteuse

(1) Ovid. II *Meta.*
(2) Virg. 5. *Æn.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ex controversia, et impulsione contrariarum partium, quemadmodum contrariorum ventorum. Oregeuse, *ex infortuniis*, destruction des familles, ruynes des maisons, estatz, honneurs et qualitez, voire de la vie ; et le plus souvent, par les vapeurs, et broüillars, causez de l'ignorance, corruptelle, et malice. Tumultueuse, *ex iniquitatibus, et vitiis*, qui s'y commettent. Y a-t-il rien de plus ordinaire en la mer que le flux et reflux ?

Augescunt aliæ gentes, aliæ minuuntur (1).

A la course de la fortune des procez l'un s'esleve, l'autre s'abat.

Mais principalement la mer est agitée de quatre vents. *Quatuor venti cæli pugnabant in mari magna*, dit Daniel, *Auster, Et Aquilo, Orientalis*, et *Occidentalis*. Sont--ce pas les quatres maistres vents, qui oragent et ragent sur ce vague, presque infini ? sur ceste grande estanduë, et raze campagne de la mer de nostre profession ? L'est Oriental, c'est l'Or, l'Argent, la faveur, le suport. L'Ouest Occidental, n'est-ce pas la haine, la malice, et la vengeance ? Le Nort Septentrional, c'est la froideur, et la glace de bien faire : laquelle comme le vent de Bize, esteint et amortit la chaleur et le feu de l'amour de Dieu, et de la charité envers le prochain. Le Sud Meridional, c'est l'ardeur, et l'aspreté des brigues, sollicitations, ligues, et monopoles, aguets, et surprises.

Le mesme Daniel en ses Enthousiasmes et visions prophétiques, apperçeut dans la mer quatre horribles et affreuses bêtes; lesquelles s'eslevant, et s'esmouvant, rendoient avec le vent, extrêmement la mer orageuse. La premiere ressembloit à une Lyonne, couverte et affeublée sur les éppaules hérissées de grandes aisles d'Aigle : signifiant l'enragée, et furieuse ambition, et superbe. La seconde ressembloit un Ours, qui représente la convoitise sordide, l'abjecte volupté et turpitude. La troisième au Leopard, figurant l'exécrable avarice, vénalité, prévarication, et perfidie. La quatriesme laquelle *erat innominata, et habebat dentes ferreos*, à doubles rancs : représen-

(1) Lucr.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant la violence, la cruauté, l'outrage, et tyrannie. Sont-ce pas les quatres principaux crimes, corruptions capitales, poisons et contagions de la justice, et de nostre profession ?

Ceux qui voguent sur mer, ores touchent les nuës jusques aux cieux, ores plongent jusques aux abymes :

Et nunc sublimis, veluti de vertice montis
Despicere in valles, imumque Acheronta videtur,
Nunc, ubi dimissum, curvum cirnstcuetit æquor,
Suspicere inferno summum de gurgite cœlum
Insequitur, clamorque virûm, stridorque rudentum.

Et un peu après,

..... *crebris micat ignibus æther.*

Vous verriez, et orriez quelquefois les montaignes, et valées des vagues et des flots s'eslever et s'enfoncer horriblement avec bruict, et rugissement, au murmurant son, du flot floflotant de la mer ondoyante, et battante. Tantost avec un sifflement furieux, des vents desbridez, cest escumeux Element donne de rage, et furie contre les escueils et falaises; avec l'entiere perte, et ruine dernière, de tout ce qu'il rencontre au devant : *Mirabiles sunt elationes maris*, et *ascendunt usque ad cœlos*, et *descendunt usque ad abyssos*.

Ne voit-on pas le mesmes en l'agitation, et tumulte des auditoires, et barreaux ? *Hic rudet e rostris ille ejulitabit, cursans veluti arenarius, clareque quiritans, quasi pugnas, non lites capiant. Fit verbis velitatio, legicrepi strident, latrant fora, clamor utrinque, undique concursus.* Sainct Cyprien en l'Epistre *ad Donatum*, l'exprime fort élégamment. *Sævit invicem discordantium togatorum rabies*, et *forum litibus mugit insanum. Leges et judicia quiescunt, lites et jurgia non quiescunt*, a dict quelqu'autre. Et le moral Seneque *In istos, quos togatos vides, nulla pax est, alter in alterius exitium levi compendio ducitur : nulli nisi ex alterius damno quæstus est, Quam magnus mirantium, tam magnus invidentium est populus, Non alia, quàm in ludo gladiatorio vita est; cum iisdem viventium pugnantiumque ferarum iste conventus est.* Et au bout de la carrière : *Grex porcorum præcipitatus est in mari.* Cela veut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dire que ces hommes iniques; injustes, et sordides, s'eslancent et s'engouffrent dans l'abysme engloutissant de leurs perverses et brutales passions et iniquitez, avec la finale perte de leur ame, Bien souvent, ceux qui ne cuident que se promener, et s'esgayer sur le calme de la mer; et costoyer son rivage en sa bonnace, s'y treuvent emportez, et engagez bien avant, par la surprinse des vents et bourrasques inopinées.

Δικη Δικην ἐτικτε και βλαβην βλαβη
Δεχεται κακον ἐκ κακον ἀει

Litem parit lis, noxa item noxam ferit,
Moeror subit ex moerore,

Hic qualis flatu, placidum mare matutino
Horrificans Zephyrus, proclives incirat undas,
Aurora exoriente vagi sub lumina solis,
Quæ tarde primum dementi flamine pulsæ
Procedunt, leviterque sonant, clangore cachini :
Post vero crescente magis, magis increbrescunt,
Purpureaque simul nantes à luce refulgent (1).

Ainsi est-il des procez, auxquels s'estant une fois embarqué, bien souvent sans y penser, on ne s'en peut desgager. Ils grossissent en roulant comme les boules de neige : et tel ne cuide que commencer un petit procez, qui allant avant en cause, se treuvera accablé souz le fais d'iceluy.

Plutarque appelle la mer, mort, destruction et ruine, tant à cause que son eau tue les animaux, qui en boivent, que pour ce que le soleil alloit mourir, c'est-à-dire se coucher dans son sein : Disant que quelques nations detestoient les mariniers, et insulaires, les estimant gens profanes, retranchez du commerce des humains, par un élément si outrageux, austère et impitoyable.

Nous pouvons bien dire aussi, que l'iniquité tue les poursuivants, et que le soleil de justice se couche et se perd dans le sein de la faveur, de la chicane, et de la corruption, qui rend

(1) *Catull. in Epital.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les mariniers et insulaires de ceste mer de justice (J'entens les mauvais officiers, et magistrats) detestez et maudits.

C'est en la mer, où paroissent, et se font voir, et sentir principalement les desastres, et submersions, parmy les tenèbres et obscuritez palpables, et sombres : et le tintamarre et mugissement des vents, et secouement de la mer *Horrescit mare, tenebræ conduplicantur, noctisque et nimbum occecat nigror.* Mesmes lois que l'Aquilon murmure, les tonnerres grommellent, et grondent, les foudres eslancent, et decochent leurs bouletz : les Scylles, Charybdes et Acroceraunes ouvrent leur sein, pour engloutir les voyageurs déplorables :

> ..... *Stridens Aquilone procella*
> *Velum adversa ferit :*
> *Franguntur remi, tum prora avertit et undis*
> *Dat latus* (1).
>
> ..... *laxis, laterum compagibus, omnes*
> *Accipiunt inimicum imbrem, rimisque fatiscunt* (2).

Omnia hæc pericula sentiunt homines exposit in mari hujusce professionis. Sur le theatre eslevé, et sanglant de la justice promènent, et roulent tous ces malheureux rencontrés, et hazards, aux despens misérables des crimineux, desastrés, surpris et enveloppés, dans la ravine et déluge lamentable des condemnations, et exécutions capitales : enfondrez dans le naufrage dernier des suplices honteux et lamentables.

Mais que devons-nous faire parmi ces turbulants mouvemens, ces torrens ravageux des passions et agitations humaines, et mondaines ? C'est le corps de la partie : C'est là où il faut tourner toutes les pointes de sa veüe, et bander les forces de son esprit. Nous devons prendre le mesme party et resolution; que firent les Apostres se treuvants en peril eminent sur mer. Leur maistre ayant permis par sa bonté et prévoyance inénarrable, qu'ils fussent tellement battus, et agitez des ef-

(1) Virgile. 1. Œneid.
(2) Ovide.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

froyables rigueurs, et inclémences des ondes, et vagues marines : qu'ils en demeurèrent tous comme esperdus. *Ut anima eorum in malis tabescat, et turbati sint; et moti sint tanquam ebrius, et omnis sapientia eorum devorata sit*. Un chacun d'eux pouvoit dire à bon droict :

Non aliter stupui, quam qui Jovis ignibus ictus
Vivit, et est vitæ nescius ipse suæ (1).

Et qui ne s'estonneroit ?

..... cui non correpunt membra pavore
Fulminis horribili cum plaga torrida tellus
Contremit, et magnum percurrunt murmura cœlum ?

Δεινὴ μισγομένων ἀνέμων ἐλθοῦσα θυέλλα (2)

Nimbus cum ventis mixtim turbantibus ingens.

L'hazard et la risque qu'ils coururent, fust telle, *Ita ut navicula opertretur fluctibus*, et de peu s'en falut, que leur nacelle n'allat eschoüer, et crouller à fons.

En ceste extremité, en ces frémissemens et frissons; que font ces benoists Apostres ? Je vous prie, Messieurs, d'escouter cecy attantivement. Se treuvants au bout de leur science : ne sçachant de quelle feuille de poulmon respirer, *Tunc votorum præcipuus locus est cum spei nullus est*, dit Pline. Sur le point de boulverser et s'engloutir dans l'abysme, *Clamant ad Dominum, cum tribularentur*. Comme à celuy, *Qui dominatur mari, et motum fluctuum ejus mitigat :* C'est luy qui a la souveraine adresse, et puissance, de délivrer les affligez de toutes sortes d'assauts, tentations, et naufrages. *Venti et mare obediunt ei*, et comme disoit le poëte, *illi*

Et mulcere datum fluctus et tollere ventos.

A l'instant leur prière est exaucée : la tempeste s'estant ravallée, et l'air tranquille et serain commençant à luyre à l'en-

---

(1) Ovide. Eleg. 3.

(2) Odys. E. 317

Horrenda commixtorum ventorum irruens procella.

Darnalt a traduit en vers :

Nimbus cum ventis mixtim turbantibus ingens.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tour d'eux : *Tranquillitas magna facta est in mari.* La mer mutine, seditieuse met ses ondes à l'égal, sans ride et sans mouvement. Ils se voient tout à coup au dessus du vent, à couvert de l'orage, espreuvant la difference qu'il y a en la protection, et sauvegarde du Seigneur et ne l'estre point : Et comme le vray Acole ou le grand Neptune qui menasse, et arraisonne les vens.

Tantane vos generis tenuit fiducia vestri ?
Jam cælum terramque meo sine numine venti
Miscere, et tantas audetis tollere moles ?
Quos ego ? (1).

A sa seule parolle, à son seul cleïn d'œil, *Facta est tranquillitas magna.* Tranquillité et repos sur mer, le Simbole et l'argument du repos et tranquillité éternelle, que nous devons esperer, et attandre par la grace de Dieu, en bien faisant, *Facientes operationem in aquis multis*, faisant nostre devoir en la mer de nos estats, et vacations : Ainsi que faisoient les Apostres en la mer de Galilée. *Facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam.* Malgré le fortunal de la mer de ce monde nous en viendrons à bout; et tout ainsi que leur maistre, *Deduxit eos in portum voluntatis eorum.* De mesmes il nous conduira au port de Salut, que nous devons tous desirer et attendre.

La mer, comme nous avons dict, est nostre profession : La nacelle c'est la justice : Le pilote, c'est Dieu : Les navigateurs, nautonniers, ce sommes nous, n'estans qu'ouvriers, travaillant, et suans en ceste profession, voyageurs passagers de la mer de ce siècle, *Qui videmus opera Domini, et mirabilia ejus, in profundo.*

Ne voyons-nous pas tous les jours en cest Ocean de justice, sinon d'aussi oculaires, et palpables, à tout le moins d'aussi grans, et certains miracles, et œuvres de Dieu, qu'il ne s'en void point en la mer ? Les secrets ineffables de la Providence divine s'y font remarquer, et cognoistre : laquelle merveilleuse et tres-profonde en ses conseils sur les enfans des hommes,

(1) Virgile. 1. Œneid.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus que ne sont les abismes de la mer, *Consilia Domini*, *abyssus mulla*, se laisse non plus sonder, que le fons le plus creux, et profonts de la mer. *Quis sapiens et observabit hæc, et adjiciet ad judicia Domini ?*

Nous voyons bien souvent les fraudes et faussettez se descouvrir, long temps après qu'elles sont faictes : Les maisons des voleurs, trompeurs, usuriers, traistres, et concussionnaires, ruinées et destruites. Celles des simples, et innocens, relevées et restaurées : l'injustice des grandz, et puissans, confondüe : Les mauvais desseins, et conjutations des meschants dressées contre l'estat, et l'ordre des loix, et ordonnances, soient civiles, soient naturelles, renversées en effects contraires et en cas estranges, inopinez : le plus souvent funestes et tragiques, par le ministère des terribles, et sanglans satellites de la justice, vengeurs des impietez, et injustices des hommes : lesquels satellites.

Jovis ad solium, servique in limine regis
Adparent.

Bref on void en l'exercice, et profession de la justice humaine, et temporelle, tost ou tard, les merveilleux effects de la justice divine, *Quis sapiens et observabit hæc, et adjiciet ad judicia Domini ? Hæc igitur* (Comme disoit Demosthene) *ut admonendi gratia, nunc dixisse sufficiant : absit autem, idque dii prohibeant, ne experiundo certissimè comprobentur* (1).

(*A suivre.*)

(1) *Philip.* 2.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NÉCROLOGIE

ADRIEN LAVERGNE

Le 27 juillet dernier, s'éteignait, après une longue et douloureuse maladie, M. Adrien Lavergne, l'archéologue bien connu du Sud-Ouest, vice-président de la Société historique de Gascogne, vice-président de la Société archéologique du département du Gers, ancien inspecteur de la Société française d'archéologie pour ce même département, et correspondant de nombreuses sociétés de la région, notamment de la Société académique d'Agen.

Sa mort est une grande perte pour la science locale. Historien consciencieux, critique impartial, chercheur infatigable, archéologue surtout, Adrien Lavergne n'ignorait aucun fait des annales de la Gascogne; il en avait étudié tous les vieux monuments.

Il laisse après lui un bagage considérable d'œuvres déjà publiées, où, à la sobriété du style il joint une documentation des plus solides. Aussi seront-ils toujours consultés avec fruit ses *Comptes-rendus des Excursions de la Société archéologique du Gers*, dues presque constamment à son initiative, son important travail sur les *Chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, ses *Notices nécrologiques* sur les savants du pays, voire même ses simples *Notes*, toujours si substantielles, sur toutes les branches de l'archéologie locale, disséminée un peu partout.

Mais combien plus importants encore ses deux grands ouvrages, malheureusement inédits : d'abord sa *Bibliographie du département du Gers*, écrite sur le modèle de celle de l'Agenais de Jules Andrieu, et appelée, comme elle, à rendre de si grands services aux travailleurs; puis son *Répertoire archéologique* du même département, où dans de nombreux chapitres il groupe, par époques, les monuments les plus caractéristiques de la région, et les fait ainsi connaître par une description aussi claire qu'exacte, quoique sommaire. Ouvrages tous deux d'une incontestable valeur, auxquels il est regrettable que son nom ne demeure pas attaché.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais Adrien Lavergne était un timide et surtout un modeste. Sous une enveloppe un peu rude, il cachait une âme d'élite, un cœur d'or, aux sentiments les plus fins, les plus délicats. Aussi ne laisse-t-il partout que des amis.

Ses obsèques ont été célébrées, au milieu d'une affluence considérable, le mardi 28 juillet, à Castillon de Bats, sa résidence habituelle.

A l'issue de la cérémonie religieuse, M. l'abbé Lasserre, curé de la paroisse, a retracé, du haut de la chaire, la vie toujours si édifiante de cet homme de bien, le modèle des pères comme des époux.

Au cimetière, M. Ph. Lauzun, son ami intime, s'est fait, comme président de la Société archéologique du Gers, l'interprète des sentiments de ses collègues, et, en termes émus, a rappelé, en plus de ses principaux ouvrages, les qualités exquises dont la nature l'avait doué, assurant sa famille éplorée combien la Société, où sa place demeurera toujours vide, conservera pieusement son souvenir.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 2 Juillet 1914. — Présidence de M. G. Labadie-Lagrave.

M. Maurice Dunan, directeur de la « Revue de Bourbonnais », offre à la Société son volume sur *La Garde d'honneur du Préfet de l'Allier*, sous le premier Empire et la Restauration. Il en sera rendu compte dans la « Revue de l'Agenais ».

M. Lauzun continue la lecture de son travail sur *La Vie au château d'Aiguillon, au couchant de la Monarchie*. De 1778 à 1783, les fêtes de toutes sortes, comédies, opéras, bals, soupers, s'y succédèrent tous les hivers, sans presque nulle interruption. On y jouait l'*Epreuve villageoise*, la *Famille extravagante*, la *Métromanie* de Piron, le *Joueur* de Regnard, sans en excepter, naturellement, la pièce à la mode, le *Devin du Village* de J.-J. Rousseau. L'été, le duc et la duchesse se rendaient à Bagnères, accompagnés, selon l'usage, de toute une cour. L'automne, les chasses ne tarissaient pas, surtout la chasse aux pintades laissées libres, à l'état sauvage, dans les îles formées par le confluent du Lot et de la Garonne. Les demandes d'invitation affluaient de toutes parts, aussi bien des amis fidèles comme les Balleroy, les Flesselles, les Fontette, les évêques de Verdun, de Tours, de Condom, d'Agen, que de la noblesse des environs, voire même des simples bourgeois d'Aiguillon. La salle de spectacle était toujours comble; et ce fut un véritable festin, qu'offrit dans l'été de 1782, le fastueux duc à la comtesse du Barry, venue en Guienne pour revoir son ancien ami. Le mariage du jeune duc d'Aiguillon mit fin à cet état de choses. Ses parents revinrent habiter Paris, et le calme renaquit, à partir de 1785, au beau château des bords de la Garonne, qui restait inachevé quand commença à gronder l'orage révolutionnaire.

Parlant de lui, M. G. Tholin regrettait jadis « que cette petite cour n'ait pas eu son Dangeau ». Ce Dangeau s'est trouvé. C'est la duchesse elle-même qui, dans sa correspondance, nous dévoile ses peines comme aussi ses plaisirs.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. l'abbé Marboutin a trouvé dans les archives de la famille de Sevin une lettre des plus intéressantes, écrite par le sieur Douzon de la Lande, au camp de Burgo, en Piémont, le 17 août 1744, et adressée à son cousin M. de La Cassaigne-Laborde, résidant à Agen. Par les détails qu'elle donne sur la marche de l'armée du prince de Conti sur les bords du Pô, sa valeur militaire, le siège de Coni, l'incendie du quartier général où faillit périr le prince, etc., cette lettre apporte un appoint des plus sérieux à l'histoire de cette campagne de Piémont, généralement assez peu connue.

Deux passages du Recueil de la Société Eduenne fournissent à M. l'abbé Dubois l'occasion de signaler l'existence, à Autun, de deux objets se rapportant à l'histoire de la région du Sud-Ouest : c'est d'abord un cliché grand format des armoiries d'Antoine Malvin de Montazet, originaire de l'Agenais, pour lors évêque de cette ville, bientôt archevêque de Lyon et membre de l'Académie française ; puis, la reproduction sur une plaque de cheminée des armes des Saulx-Tavannes avec celles des Montpezat du Quercy.

M. Ferrère fait enfin observer combien grandes sont, dans le patois des Pyrénées, les différences de langage, visibles surtout dans les désinences, suivant l'altitude des localités, laquelle semble avoir exercé une influence véritable sur la formation de ces dialectes variant à l'infini.

PH. L.

Commission d'administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

N° 5

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

41e Année. — Septembre-Octobre 1914

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

—

1914

Toute reproduction même partielle de la *Revue* est rigoureusement interdite

Digitized by Google

SOMMAIRE :

I *Protestation de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*..... 373

II. *La Vie au château d'Aiguillon au couchant de la monarchie* (suite et fin), par Ph. Lauzun..... 374

III. *Boutique d'apothicaire au XVII^e siècle à Port-Sainte-Marie*, par J.-R. Marboutin..... 404

IV. *Cryptographie Agenaise ou Journal secret d'Agen depuis le 1^er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans* (suite), publiée et annotée par R. Bonnat..... 420

V. *Les Antiquités d'Agen par Darnalt* (suite), publiées et annotées par Ph. Lauzun..... 448

VI. Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen (novembre)..... 466

GRAVURES :

La duchesse d'Aiguillon née de Bréhant-Plélo.

Emmanuel de Vignerot, troisième duc d'Aiguillon.

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser directement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte réimprimées jusqu'à	50	exemplaires,	10	fr.
8	—	100	—	12	fr.
12	—	50	—	14	fr.
12	—	100	—	16	fr.
16	—	50	—	15	fr.
16	—	100	—	18	fr

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire

Google

PROTESTATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'AGEN

Au moment et avant de reprendre ses travaux, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen estime, dans sa séance de rentrée du 5 novembre 1914, qu'il est de son devoir de joindre sa protestation indignée à celles déjà émises par plusieurs Sociétés savantes, la Société française d'archéologie et l'Académie de Bordeaux entre autres, contre l'odieux vandalisme des hordes teutonnes qui, dans la guerre actuelle, ont détruit, de parti-pris et avec préméditation, les plus beaux monuments de la Belgique et du nord de la France, particulièrement la cathédrale de Reims et l'hôtel de ville d'Arras.

Elle dénonce à toutes les nations civilisées ces attentats monstrueux commis contre l'art, la science, le droit des gens. Elle fait ses réserves sur les projets de restauration à venir.

Elle adresse enfin un salut ému aux nobles victimes tombées chaque jour au champ d'honneur, comme à ceux de ses membres résidants et correspondants, fort nombreux, qui se trouvent mobilisés et qu'elle accompagne de ses vœux les plus sincères (1).

---

(1) Dans le nombre, se trouvent actuellement mobilisés à titres divers ou sur le front de bataille plusieurs collaborateurs de la Revue, notamment : MM. les abbés Marboutin, Dubois, Gayral, MM. Henri Joubert, Malbec, Cabrol, de Lagrange-Ferrègues, Henri Tropamer, Jacques Amblard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA VIE AU CHATEAU D'AIGUILLON

AU COUCHANT DE LA MONARCHIE

(Suite et fin)

1777

La mort prématurée de la jeune marquise de Chabrillan interrompit toutes les fêtes au château d'Aiguillon. Il n'est pas téméraire de dire que pendant près d'un an, de juin 1776 à l'été de 1777, la vie y fut comme suspendue. Plus de lettres de la duchesse pendant ces premiers mois de deuil. Pas la moindre velléité, chez le duc, de rentrer à Paris, comme il en avait désormais le droit, ni même de revoir son cher Véretz. Cette demi-grâce, du reste, il la repousse avec dédain et la considère « comme un déshonneur » ne demandant qu'à pouvoir « remplir intégralement sa charge, qui est de travailler personnellement avec le Roi. »

Le décès de M. de la Vrillière, oncle de la duchesse, et le règlement de sa sucesscion, dont elle était héritière, vinrent la sortir un peu de la torpeur et de l'abattement où l'avait plongée la mort de sa fille chérie. Sa santé, un moment, « avait donné beaucoup d'inquiétudes ». Mais elle ne voyait que celle de son mari, qui périclitait à vue d'œil.

Le duc d'Aiguillon souffrait depuis longtemps d'une affection du foie. On sait, lors des affaires de Bretagne, quel méchant parti ses ennemis avaient essayé de tirer de son teint jaune et bilieux. Ce fut pis encore sous le coup de la disgrâce qui l'avait frappé. Quatre médecins furent consultés sur les instances de la duchesse, qui vinrent de Montpellier, au printemps de 1777, et ordonnèrent au duc de revenir le plus tôt possible à Bagnères et d'aller même jusqu'à Barèges pour y faire une saison (1).

---

(1) Arch. nat. T. 243.Lettre du 19 mai. — Cf. P. d'E. et A. C. *op. cit.*, p. 300.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le duc obéit, et, dès la mi-juin, il partait pour les Pyrénées. La duchesse l'y accompagna. A peine arrivée à Bagnères, elle écrit à Balleroy et lui donne d'intéressants détails sur la vie qu'elle et son mari mènent dans cette station thermale.

« Le duc, écrivent MM. Paul d'Estrée et Albert Callet dans le résumé qu'ils font de ses lettres, se plaint du temps qui est affreux »: mais il est satisfait de sa santé; il est à peu près guéri. Son fils, qui est bien portant, boit tous les jours deux verres d'eau, et « il mange, dort et danse plus que jamais » (1).

« La duchesse note l'effet des eaux, — boissons, douches et bains, — sur son mari. Si celui-ci est enchanté de son traitement, elle ne l'est guère du sien : « Je suis prise, écrit-elle, de « la tête aux pieds, et écorchée comme saint Barthélemy. On « dit : c'est une preuve que les eaux chassent toutes les mau- « vaises humeurs qui sont en moi. Ce sera là une belle opéra- « tion, surtout si elles chassent tous les sujets d'humeur que « j'ai et que je dois avoir (2). »

« Les excursions lui font prendre ses maux en patience. Ce « pays est singulier et très pittoresque; il y a entre autres une « promenade qui offre des points de vue frappants, tels que de « voir des montagnes qui se perdent dans les nues, qui sont « toutes couvertes de neige et ne produisent que des rochers, « et de l'autre côté, des autres montagnes qui sont aussi très « hautes, mais cultivées jusqu'au sommet et couvertes de mai- « sons, et qui toutes ont un petit jardin et un petit bois. L'in- « tervalle de ces montagnes est un grand chemin bordé des « deux côtés par la rivière qui forme deux canaux très rapides, « lesquels coulent sur des roches formant des cascades natu- « relles (3). »

Sacrifiant à la mode du temps, les châtelains d'Aiguillon s'étaient fait accompagner par une suite de serviteurs, de subalternes et même de simples familiers. Mais, à raison de leur deuil, ils n'avaient voulu « qu'une société très bornée ». Dans le

(1) Arch. nat. Lettre du 25 juin. Son fils était Armand-Désiré, dernier duc d'Aiguillon, né en 1761. Il avait donc en ce moment seize ans.

(2) Arch. nat. Lettre du 26 juin.

(3) Arch. nat. Lettre du 26 juillet. Il s'agit ici de la belle vallée de Campan.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nombre, se trouvaient deux dames qui ne les quittaient guère depuis leur séjour en Bretagne. C'étaient MM^mes^ Dubois de la Motte et de La Musanchère. Toutes deux étaient bretonnes, leurs maris ayant chaudement embrassé la cause du duc lors de ses démêlés avec La Chalotais. La première, née de Boisgelin de Cucé, « d'un tempérament combattif, qui la rendait in-« supportable » (1); la seconde, guère plus traitable; « c'était, « écrivent MM. P. d'E. et A. C., une amazone des temps héroï-« ques, une manière de Lucrèce... à rebours, dont certaine « aventure avait défrayé, pour la plus grande joie des curieux, « les échos de la chronique scandaleuse (*op. cit.*, p. 308) (2). »

Ces dames, que pendant plusieurs années nous allons retrouver en face l'une de l'autre au château d'Aiguillon, ne pouvaient se sentir. Elles se disputaient sans cesse. « L'une d'elles, « écrivent MM. P. d'E. et A. C., Madame Dubois de la Motte, « semble une caricature; elle est parée, ajustée, coiffée comme « pour une fête et très affligée d'avoir un aussi petit nombre « d'admirateurs; il est vrai que les gens se moquent d'elle. » Madame d'Aiguillon est toujours sur le qui-vive avec ces deux femmes, « ne s'étant pas jetée dans le grand monde qui « est « très nombreux ici », d'autant qu'il s'y trouve des personna-

---

(1) Elle était Jeanne-Madeleine-Eugénie de Boisgelin, fille de Renaud Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé, président au Parlement et de sa première femme Marie-Jeanne-Ursule de Boisbaudry. Elle épousa à Rennes, le 1^er^ février 1757, François-Emmanuel de Cahideux, marquis du Bois de la Motte, fils du vice-amiral du Ponant, grand-croix de Saint-Louis. Son mari mourut en 1766. Elle était donc veuve depuis dix ans et âgée de quarante-un ans, en 1777.

(2) Elle avait épousé François-Louis Mauclerc, seigneur de La Musanchère, d'une famille originaire du diocèse de Luçon et fixée dans celui de Nantes. Il assistait aux Etats de 1766-1767 et signa la protestation qui fit tant de bruit. Dans la parodie qui en fut faite, il est ainsi désigné : Mauclerc, sieur de La Musanchère, cocu du premier commissaire. » (Voir *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, par H. Carré, p. 240, 372.) C'est elle qui, en 1767, serrée un jour de trop près par le jeune évêque de Saint-Brieuc, Mgr de Girac, mondain fort empressé auprès des dames, fut tout à coup surprise par son mari. « Aussitôt la jeune femme s'élance sur l'épée du gentilhomme, la tire hors « du fourreau et va la planter dans la cuisse de son trop bouillant adorateur. « On ne parla bientôt plus à la Cour que de cet exploit, d'autant que M. de « Girac, après avoir été le plus grand ami de M. d'Aiguillon, en était devenu « un des plus acharnés adversaires. » (P. d'E. et A. C., *op. cit.*, 308.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ges peu faits pour donner bonne opinion des gens de cour, « le « prince de Salm et le duc de Mazarin qui vivent dans la plus « mauvaise compagnie en tout genre (1). »

Les d'Aiguillon demeurèrent près de trois mois à Bagnères-de-Bigorre. Ayant abusé des douches, le duc eut une rechute qui l'empêcha de se rendre à Barèges, comme il le lui avait été prescrit. Mais il se rétablit assez vite, et, la saison des pluies venue, il ne songea plus qu'à rentrer à son château d'Aiguillon.

Les préparatifs du mariage d'une de ses parentes avec M. de Galibert, « amoureux comme un roman, » et prodigue au point de manger toute sa fortune en cadeaux de noce, si on ne venait à son aide (2), la construction de l'aile droite du château destinée à servir de salle de spectacle, enfin les préparatifs de réception pour l'hiver de 1778, dans le seul but de distraire son mari, occupèrent pendant l'auomne de 1777 la prévoyante et trop bonne duchesse, bien qu'elle-même restât inconsolable de la perte de son enfant. « L'état moral de la duchesse, écrit à son « tour le duc au chevalier de Balleroy, à la date du 3 novembre, « reste toujours le même... Je redoute que cet absorbement « continuel dans ses tristes ressouvenirs ne détruise à la fin sa « santé; et malheureusement rien ne peut la distraire, quoi que « je fasse (3). » Mais il fallait à tout prix tenir son rang et continuer à mener la vie de grand seigneur.

Et c'est ainsi que, le temps apaisant tout, même les plus grandes douleurs, de belles fêtes furent données au château d'Aiguillon les années suivantes, fêtes sur lesquelles nous allons pouvoir fournir de nombreux détails, grâce aux recherches, si précieuses pour nous, de MM. d'Estrée et Callet.

---

(1) Arch. nat. T. 243. Lettres du duc du 25 juin et de la duchesse du 7 août. Cf. : P. d'E. et A. C., *op. cit.*, p. 302.

(2) Il s'agit ici de Thomas Mathurin de Galibert-Saint-Avit, sieur de Bernou en Agenais, né le 8 août 1729, brigadier des armées du Roi, qui épousa le 20 octobre 1777 Elisabeth Ursule de Laborde de La Cassagne, fille de Louis Martial de Laborde, écuyer, dont il n'eut pas d'enfants.

(3) Arch. nat. Lettre du duc du 3 novembre 1777.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1778

Le chevalier de Balleroy est toujours le correspondant habituel, presque le confident de la duchesse d'Aiguillon. C'est cet ami sûr et fidèle qu'elle charge d'expédier à Aiguillon tout ce qui est nécessaire au théâtre, aux concerts, aux fêtes diverses. Il n'oubliera pas de passer chez « notre ami Maille » et d'y prendre des « parfums et des vinaigres de rose, « de sauge, de millepertuis (1). Qu'il batte surtout le rappel « chez les derniers fidèles et qu'il les engage à aller, coûte que « coûte, malgré la distance, au château d'Aiguillon. » Mais ses efforts sont vains; et bien peu des familiers de Véretz se décident encore à entreprendre un si long voyage.

Des de la Noue, Fontette, Balleroy, La Chatre, Broc, Coniac, Joviac, Redmond, Nançay, la Gruère et tant d'autres habitués des bords du Cher, lesquels retrouvons-nous sur les bords de la Garonne ? Les Flesselles, les Balleroy, les La Musanchère, quelquefois les Fontette, et c'est tout ! Pour remplir les salons, il faut faire appel à la noblesse du pays, au clergé des environs, voire même aux simples bourgeois d'Aiguillon.

Tous y répondent-ils ? Si les évêques d'Agen, de Condom, de Verdun, et quelques autres sont heureux de venir s'asseoir fréquemment à la table excellente du duc, la noblesse agenaise en revanche, dont les grandes familles avaient en partie disparu et qui n'était déjà plus qu'une noblesse de robe, était trop pauvre pour répondre assidûment à tant d'invitations. Quant au tiers-état, flatté d'abord des avances des nobles châtelains, il accepta avec empressement, du moins les premiers temps. Puis peu à peu il se refroidit et finalement il s'abstint tout à fait.

« L'ancien ministre, ainsi que l'a écrit M. G. Tholin, avait-il « fait sentir un peu trop les distances ? On l'a dit ; et ce pré- « texte pour se détacher était justifié peut-être ! Mais aussi le « contraste n'était-il point forcé entre le train de prince du

(1) Lettre du 3 janvier 1778. *Op. cit.*, p. 307.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« dernier de nos grands seigneurs et le train modeste de ses « invités ? (1). »

Pour nous, d'autres raisons existaient encore. Ne faut-il pas aller les chercher dans ces sentiments de mesquine jalousie qu'éprouvait déjà la bourgeoisie des petites villes à l'égard de la noblesse française, jalousie qui allait bientôt se changer en haine contre une supériorité sociale qu'elle ne respectait plus et qu'elle devait sous peu saper jusque dans ses bases. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage, éminemment suggestif, des Mémoires de Verdolin, où ce personnage, vrai type du bourgeois de petite ville à la veille de la Révolution, du tabellion parvenu, sceptique et frondeur, l'esprit imbu des utopies du Contrat social, parle ainsi des avances, fort gracieuses cependant, que lui firent le duc et la duchesse d'Aiguillon :

« Cependant le duc d'Aiguillon, exilé, vint dans le pays. Il « mena avec lui une foule de musiciens et de domestiques. « Ceux-ci furent bientôt introduits dans la maison de Nugues « où j'étais encore. Je me liai avec quelques-uns, notamment « avec le maître d'hôtel, les valets de chambre, les chefs de « cuisine, etc. Les jeux et les plaisirs nous réunissaient sou- « vent.

« Le duc d'Aiguillon fit des honnêtetés à tout ce qui était « honnête et bourgeois. Je n'étais pas oublié dans les invita- « tions qu'il faisait pour les comédies. Mais, d'un côté, trou- « vant plus de plaisir à vivre librement avec les artisans et les « officiers de sa maison, et de l'autre, empêché par l'influence « et l'exemple de Mautor, — qui me conseillait et ne corres- « pondait pas lui-même aux pareilles invitations qu'il recevait, « parce que, comme je l'ai appris depuis, il avait été humilié « par le duc, dans quelques occasions, — je crus devoir suivre « l'exemple de quelques autres bourgeois tels que Barrier, Du- « bernet, Laffargue, Malet, Nebout jeune et autres, qui eux- « mêmes, influencés par les conseils et l'exemple de Mautor, « non seulement ne correspondaient pas aux honnêtetés du « duc, mais encore avaient défendu à leur femme et à leurs

---

(1) *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon*, p. 21.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« enfans et à tout ce qui leur appartenait d'aller au château, « qu'ils représentaient comme un lieu suspect et malhon- « nête (1). »

Mais revenons aux lettres de la duchesse, notre vrai guide en cette étude.

Aux invitations fort nombreuses, lancées dès le premier de l'an, plusieurs réponses arrivent, presque toutes favorables. « On attend Madame d'Esparbès, qui aime le jeu autant que « la dévotion (2). » Les Flesselles ne peuvent venir (3). « Et

---

(1) *Mémoires de Pierre Verdolin* d'Aiguillon, procureur-syndic du district de Tonneins-la-Montagne (Agen, Imp. Moderne, 1907), publiés par M. Bonnat, archiviste départemental de Lot-et-Garonne, qui, dans une de ses notes, complète ce passage de Verdolin, en donnant, d'après les registres paroissiaux d'Aiguillon, les noms, en 1781, de quelques-uns de ces subalternes, notamment : Nicolas Rogier, maître d'hôtel ; Nicolas Goussas, chef de cuisine ; François Drovard, jardinier ; Jean-Nicolas Paris, pâtissier, puis concierge du château au traitement annuel de 500 livres, etc.

(2) Cette Madame d'Esparbès ne peut être, croyons-nous, que l'ancienne favorite de Louis XV, telle que nous l'apprennent les Goncourt. « En 1765, écrivent-ils (*La Du Barry*, p. 38), un an après la mort de Madame de Pompadour, une tentative avait été faite pour arranger Madame d'Esparbès avec le Roi et la lui faire afficher. Madame d'Esparbès avait la plus belle paire de mains de la Cour, et le Roi s'était laissé prendre à ces jolis doigts qui épluchaient si gracieusement les cerises. Madame d'Esparbès allait être déclarée à Marly où elle avait un logement, quand M. de Choiseul, dans l'insolence de sa toute puissance allant à elle, avec la conscience de l'insulte qu'il allait lui faire, — c'était sur le grand escalier, devant tout le monde, — lui prenait le menton, et de son ton persifleur lui demandait : « Petite, comment vont vos affaires ? » La maîtresse était tuée sous le mot; l'appartement lui était retiré, et le Roi, auquel Choiseul contait son persiflage, n'osait aller plus loin avec Madame d'Esparbès qui recevait quelques jours après une lettre de Cachet la dispensant de faire sa cour au Roi, et lui ordonnant de se retirer à Montauban, auprès du marquis de Lussan, son père. » Ce dernier mot est erroné. Le marquis de Lussan n'était pas son père, mais bien son mari.

Madame d'Esparbès, née Toinard de Jouy, fille d'un fermier général et cousine de Madame de Pompadour, avait épousé, en effet, Jean-Jacques d'Esparbès de Lussan, gouverneur de Montauban, de la Haute Guienne et du Bas-Quercy, propriétaire du château de Lamothe-Badigues, près d'Auvillars et oncle de Madame de Polastron, ainsi que nous l'avons écrit. (Voir notre étude : *Un portrait de Madame de Polastron*, 1906, p. 18 et 30). Elle fit toujours mauvais ménage avec son mari, se lança, sur ses vieux jours, dans la haute dévotion, et fut enfermée, en 1793, au Luxembourg transformé en prison, où la retrouva la marquise de Créquy qui la nomme dans ses *Souvenirs*, t. VII, p. 219, éd. Delage. Le 9 thermidor la sauva. Elle vécut fort âgée et tenait encore sous le premier Empire un des rares salons aristocratiques de Paris.

(3) Intendant de Bretagne en 1765, puis de Lyon en 1767, et finalement con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Desnos, l'évêque de Verdun, vieil ami de trente ans, retarde « son voyage de quelques jours pour assister aux débuts de « Madame de la Muzanchère, comme premier rôle dans la « *Bohémienne* (1). »

M. de Balleroy, malade, est invité par la duchesse à venir au printemps se refaire au château d'Aiguillon. Il y trouvera bien des changements. « Les travaux actuels sont exécutés par « un maçon qui a travaillé à l'Orangerie de Versailles et qui a « fait tous les bassins de Véretz... A la fin du mois d'août, on « commencera la salle de comédie... Quant à la basse-cour, « elle ne lui donne pas moins de soucis que le temple consacré « à Thalie et à Melpomène : la mode est aux canards... J'en « aurai bientôt une centaine (2). »

Les évènements du jour, la mort de Jean-Jacques Rousseau, le procès intenté par le comte de Broglie à l'abbé Georgel, l'expédition d'Amérique, qui passionnent la cour et la ville, laissent froids les châtelains d'Aiguillon. Ils se confinent de plus

---

seiller d'Etat de 1784 à 1788, Jacques de Flesselles fut le dernier prévôt des marchands de Paris. Tué le 14 juillet 1789, lors de la prise de la Bastille, sa tête fut coupée et promenée sur une pique durant toute cette fameuse journée.

(1) Archives nationales, tome 243. Lettre du 21 janvier 1778. — *La Bohémienne*, opéra-comique en deux actes, de Monston. La partition de cette pièce se retrouve dans la bibliothèque musicale du duc d'Aiguillon, conservée aux Archives municipales d'Agen, sous le numéro 245, série II, avec cette mention : « Sans nom d'auteur, 87 feuillets de musique manuscrite ; « Rôles de Brigani et de Nise, et partitions en double de l'accompagnement « 1[er] et 2[e] violon, alto et basse. » Rappelons à ce sujet que M. G. Tholin, alors qu'il était archiviste départemental de Lot-et-Garonne, a inventorié et classé avec le plus grand soin cette bibliothèque musicale du duc, épave dédaignée en l'an III par les commissaires et reléguée par eux dans les greniers de l'hôtel-de-ville d'Agen, où elle se trouvait mélangée avec les morceaux de musique moderne du théâtre municipal. Divisée en *musique vocale*, *musique instrumentale*, *opéras et ballets*, son inventaire occupe à lui seul 25 pages en deux colonnes de l'Inventaire sommaire. Elle renferme près de 400 volumes in-folio de musique, dont quelques-uns d une extrême rareté, d'autres ornés de magnifiques reliures pleines aux armes des d'Aiguillon, d'autres enfin provenant des collections du chevalier de Polignac, de Bonnier de la Mosson, de Madame Rouillé, de Mademoiselle du Tillet, de la marquise de la Chétardye, etc. (Voir pour plus amples détails : *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon*, par G. Tholin.)

(2) Archives nat. T. 243. Lettres des 28 août et 21 septembre 1778. — Cf. P. d'E. et A. C., *op. cit.*, p. 309.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en plus dans leur domaine; — le duc laissant ses invités tirer lièvres et perdreaux dans les fourrés organisés à l'extrémité du parc, entre les terrasses du château, les bords du Lot et ceux de la Garonne, et se contentant de les manger, car il aimait la bonne chère, — la duchesse ne se préoccupant que de la santé de son mari.

Nous ne saurions clore cette année 1778, sans citer in-extenso un document, copié autrefois par nous, alors qu'il était encore inédit aux Archives nationales et publié depuis par MM. Ch. Vatel, P. d'Estrée et A. Callet. C'est une lettre que le duc écrivit à cette époque à la comtesse du Barry, qui a été retrouvée dans ses papiers, au moment de son arrestation à Luciennes. De ses termes, empreints d'une certaine réserve, il est permis d'induire qu'étaient bien moins intimes à ce moment qu'on ne le pourrait supposer les rapports du duc et de la dernière favorite.

« Aiguillon, 16 décembre 1778.

« J'ai bien imaginé, Madame la Comtesse, que vous estiez
« aussi touchée qu'affectée de la perte cruelle que vous avéz
« faite et je n'ai point voulu ajouter à ia douleur que vous en
« ressentiez l'inoportunité d'un compliment (1). J'ai prié Ma-
« demoiselle du Barry (2) de vouloir bien y suppléer et de
« vous renouveler dans cette triste occasion les assurances
« bien sincères de la part que je ne cesseray jamais de pren-
« dre à tous les évènemens qui vous intéressent. Je me flatte
« que vous n'en doutés point et que je n'ay pas besoin de vous
« répéter ma profession de foy à cet égard, dont vous devès
« depuis longtemps être bien convaincue de la vérité. Mada-
« me la vicomtesse du Barry est certainement fort à plaindre
« dans ce moment (3); mais je connais trop bien votre ten-

(1) Allusion à la mort de son neveu par alliance, le soi-disant vicomte Adolphe du Barry, tué dans un duel, en Angleterre, par un certain comte Rice, à la suite d'une discussion intime.

(2) Sans doute celle qu'on appelait Chon, une des sœurs du Roué.

(3) Elle était mademoiselle de Tournon, mariée au fils du Roué le 19 juillet 1773. Dès la fin de son veuvage, elle épousa en 1782 un de ses cousins, Antoine de Tournon. Elle mourut en 1785, sans enfants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cliché Ph. Lauzun

La Duchesse d'AIGUILLON
née de Bréhant-Plélo

Cliché Ph. Lauzun

Emmanuel de VIGNEROT
3me duc d'Aiguillon

L'hiver de 1778 [illegible]
d'Argenton.

« Notre theatre a été ouvert hier [illegible]
Balleroy, le 21 novembre, par l'*Ej* [illegible]
Famille celtique [illegible]. Nos actrices qui
Gaillard et Mesdemoiselles de Sigrac, d. [illegible]
et Nolest (2) ont joué assez mal, surtout le [illegible]
joli comme un cœur hors. Vous le croirez aisément. »

---

(1) Archives nationales, carton W[illegible], 16.

(2) Nous ne croyons pas qu'il faille voir pour les nous l'ouverture [illegible] théâtre, qui était à peine reconstruit en cette année 1779, il s'agit ici de l'inauguration des sources théâtrales de la saison.

(3) L'*Epreuve villageoise* est un opéra-comique de Grétry. La pièce ne se trouve pas dans ce qui nous a été conservé de la bibliothèque [illegible] de Jeu. En revanche nous trouvons, sous le n° 635 de l'inventaire, [illegible] section : « Fragments de partitions des pièces *La Sérénade* et *la Fête* [illegible] *champêtre*, à feuillets de musique numérotés. » Ce dernier opéra-comique, [illegible] un acte, est de Legrand, musique de Grétry.

[illegible] de ces quatre dernières actrices Madeleine [illegible] de Fontette est la seule [illegible] nous puissions identifier. Elle était la fille de M[illegible] de Fontette, originaire de Dijon, d'une vieille famille [illegible] portée noblesse de la Bourgogne. [illegible] officier distingué, il fut nommé en 1736 commandant du château de Saint-[illegible] où il devait [illegible] Jacques Le Chevotais. Il fut ainsi mêlé à toutes les [illegible] de Bourgogne et demeura l'un des plus fidèles amis de l'Argenton. C'est sa [illegible]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Cliche Ph. Lauzun

La Duchesse d'Aiguillon
née de Bréhant Plélo

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« dresse pour elle pour n'être pas persuadé que vous vous em-
« presserés à adoucir son malheur et qu'elle trouvera auprès
« de vous les secours et la consolation qui luy sont nécessai-
« res ; une amie telle que vous dédomage de tout; je désire que
« le triste spectacle qu'elle vous donnera et les soins que vous
« lui rendrés n'altèrent point votre santé et qu'elle soit tou-
« jours aussi bonne et aussi brillante qu'on m'assure qu'elle
« l'est actuellement.

« Conservez-moy toujours vos bontés, Madame la Com-
« tesse, et ne doutés jamais de ma reconnaissance, de mon
« attachement et de mon respect.

« Madame d'Aiguillon me charge de vous témoigner toute
« sa sensibilité (1). »

1779

L'hiver de 1778-1779 débuta fort brillamment au château d'Aiguillon.

« Notre théâtre s'est ouvert hier (2), écrivait la duchesse à
« Balleroy, le 21 décembre, par l'*Epreuve villageoise* et la
« *Famille extravagante* (3). Nos actrices qui sont Madame de
« Galibert et Mesdemoiselles de Signac, de Fontette, Turpin
« et Notest (?) ont joué assez mal, surtout la première qui a
« joué comme un cochon. Vous le croirez aisément... (4). »

---

(1) Archives nationales, carton W¹, 16.

(2) Nous ne croyons pas qu'il faille voir par ces mots l'ouverture de la salle de théâtre, qui était à peine commencée en cette année 1779. Il s'agit simplement de l'inauguration des soirées théâtrales de la saison.

(3) L'*Epreuve villageoise* est un opéra-comique de Grétry. La partition ne se trouve pas dans ce qui nous a été conservé de la bibliothèque musicale du duc. En revanche nous trouvons, sous le n° 335 de l'Inventaire, cette mention : « Fragments de partitions des ballets *La Sérénade* et *la Famille extravagante;* 4 feuillets de musique manuscrite. » Ce dernier opéra-comique, en un acte, est de Legrand, musique de Guilliers.

(4) De ces quatre dernières actrices Mademoiselle de Fontette est la seule que nous puissions identifier. Elle était la fille de M. de Fontette, originaire de Dijon, d'une vieille famille parlementaire de la Bourgogne. Officier distingué, il fut nommé en 1766 commandant du château de Saint-Malo où venait d'être incarcéré La Chalotais. Il fut ainsi mêlé à toutes les affaires de Bretagne et demeura l'un des plus fidèles amis de d'Aiguillon. C'est sa correspon-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Puis ce sont des commissions que la duchesse donne à Balleroy. « Faites-moi le plaisir de m'acheter l'*Elite des Alma-*
« *nachs*, un *Recueil général du Costume et des Modes*, chez
« Desnos, rue Saint-Jacques (4 livres, 10 sous), broché, le
« *Bijou des Dames* avec les nouvelles coiffures de 1778, et le
« *Souvenir à la Hollandaise* qui a pour frontispice les coiffu-
« res *à la Belle Poule* et à l'*Insurgent* (1). »

Dans la lettre suivante du 1er janvier 1779 : « .... Les nou-
« velles d'ici sont l'ouverture de nos théâtres. Dimanche nos
« bals recommencent; vous êtes encore à temps pour y venir
« danser une allemande (2). »

Et, trois semaines après, le 22 janvier 1779 : « Nos comé-
« dies vont leur train; heureusement nos acteurs n'ont pas été
« enrhumés... M. de Clairfontaine, en dansant un menuet avec
« Alexandrine, s'est cassé le tendon d'Achille; et, lundi, il
« s'est fait emballer dans sa voiture et a voulu retourner à
« Agen, pour se guérir (3). »

« Elle-même, écrivent MM. d'E. et C., toujours d'après sa correspondance, a été souffrante. Elle a sans doute maigri

---

dance, si intéreesante, qu'a publiée en 1893 M. Henri Carré. — Quant à Madame de Galibert nous avons dit qu'elle était une demoiselle de Laborde de la Cassagne, fille de Martial de Laborde, sieur de La Cassagne, près d'Agen.

(1) Arch. nat. T. 243. Lettre du 21 décembre. — Cf. P. d'E. et A. C., *op. cit.*, p. 313.

(2) *Idem*, p. 313.

(3) *Idem*, p. 314. — Ce M. de Clairfontaine doit être « Messire Etienne Le-
« velu de Clairfontaine, chevalier, seigneur de Boussères et autres lieux, ca-
« pitaine de cavalerie du régiment du Roy, fils naturel et légitime de haut et
« puissant seigneur Louis Levelu de Clairfontaine et d'Angèle de Malvin de
« Montazet », ainsi que nous le voyons dénommé dans son contrat de mariage, passé à Agen, paroisse de Saint-Etienne, le 13 mars 1776. Ce jour-là il épousa, en effet, « demoiselle Elisabeth-Benedictine de Bologne de Saint-
« George, fille de défunt Messire George de Bologne de Saint-George, mous-
« quetaire du Roi et de dame Jeanne-Elisabeth de Mérican, habitante de la
« paroisse de Saint-Sulpice en la ville de Paris, actuellement en ladite pa-
« roisse Saint-Etienne d'Agen. » Le mariage fut célébré par Monseigneur
« d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen, avec comme témoins : le mar-
quis de Marin, Antoine-Pierre Dumon, brigadier des armées du Roi, lieutenant-général du régiment de cavalerie de la Reine, de Carbonneau, chevalier de Saint-Louis, et Messire Jacques-Joseph Guiton de Monrepos, ancien lieutenant-général de Monréal en Canada. (Arch. municip. d'Agen, GG. 26.)

Le père du marié Louis Levelu de Clairfontaine est qualifié seigneur de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beaucoup; car on la bourre de soupe, de chocolat et de salep : « Je prétends, réclame-t-elle, qu'on m'empâte comme un « dindon. » Mais elle n'a pas le temps de s'occuper de ces misères. Elle est fermière maintenant : « Je vous ferai manger « des œufs, comme il n'y en a point, pondus par mes poules... « et des canards élevés à la brochette par moi. » Les travaux continuent : « Le maître du château s'en occupe et s'en amuse. » Madame Dubois de la Motte s'extasie sur « la beauté « du teint et la gaieté » de M. d'Aiguillon. Madame de la Muzanchère qui vient d'arriver, c'était fatal, est, elle aussi, en bonne santé et paraît plus raisonnable. Elle lui apprend que le chevalier « a tout lieu d'espérer le cordon ». On en parlait déjà depuis longtemps;« je souhaite vivement qu'elle ait rai« son (1). »

Mais le naturel reprend bientôt le dessus. Madame de la Muzanchère devient de plus en plus insupportable. C'est le duc cette fois qui nous l'apprend lui-même dans ses lettres au chevalier de Balleroy. Il le charge d'abord de s'arrêter à Véretz « pour jeter un coup d'œil sur les travaux en cours et lui « en parler quand il reviendra à Aiguillon; » puis il l'informe que Madame de la Muzanchère est intraitable, « malgré toutes « les promesses qu'elle m'a faites à son débarqué de n'avoir « aucune tracasserie avec personne, ni même de l'humeur. « Elle m'a fait deux ou trois querelles d'allemand, sans rime ni « raison et sur des sujets aussi importants que celui de la co« médie qu'elle veut jouer sans acteurs... Je l'ai rembarrée « fortement, afin qu'elle prenne son parti, ou de s'en aller, ou « d'être plus douce et moins exigeante; et je lui ai déclaré que

---

Saint-Amand en Agenais, dans son contrat de mariage du 17 novembre 1745 avec Angélique de Malvin de Montazet. Il rend plusieurs fois hommage au duc d'Aiguillon, le 13 septembre 1734, le 31 mai 1750, etc., comme procureur fondé de sa femme, à raison de la maison noble de Boussères, près de Clairac, qu'elle lui avait apportée en dot. (Voir abbé Alis, *Histoire d'Aiguillon*, p. 307, 310, 314, etc.). Dans ses *Mémoires*, Verdolin se dit, plus tard, protecteur « de la dame de Clairfontaine, qui, livrée à ses ennemis et aux usurpa« teurs de sa fortune, ne trouve que moi pour adoucir ses maux et la dé« fendre contre ses persécuteurs. » (p. 106.)

(1) Arch. nat. T. 243. Lettres des 29 mars et 3 avril 1779. — Cf. *op. cit.*, p. 314.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« je ne lui passerais rien et lui ferais des corrections publi-
« ques sans ménagement, si elle m'y obligeait par ses incarta-
« des... Je ne m'en flatte pas, à moins que mon fils, à qui elle
« fait les coquetteries les plus fortes et qui ne paraît pas éloi-
« gné d'y répondre, ne vienne à mon secours; mais il est aussi
« froid au moral qu'au physique et bien nigaud encore... (1). »

Le duc cherche, d'ailleurs, à marier déjà cet unique héritier de son nom. Il en parle à Balleroy et le prie de s'en occuper; car lui, dans son exil, ne peut le faire. Il a du reste « moins
« de désir que jamais de reparaître à la Cour... ses résolutions
« sont invariables..... Il restera à Aiguillon : « .... Mes bos-
« quets sont charmants, mes terrasses charmantes; ma cour
« commence à se démasquer et à s'ouvrir; ma salle de comé-
« die s'élève à vue d'œil... Il faudrait que je fusse bien fol pour
« troquer une aussi belle habitation, où je jouis de la plus
« heureuse et de la plus complète tranquillité contre ma triste
« maison de Paris ou quelque coin de grenier à Versailles, où
« je serais continuellement tracassé, persécuté et vilipen-
« dé (2).

Malgré tout, les Maurepas ne perdent pas de vue la cause de leur neveu, et ils multiplient leurs efforts auprès du Roi et de la Reine pour faire cesser cet état de choses. A leur insistance le Roi ne répond rien. Seule, Marie-Antoinette proclame bien haut que de sa vie elle ne reverra Aiguillon. Et les évènements lui donnèrent raison.

1780

L'année 1780 fut peut-être la plus animée de toutes celles que le duc passa au château d'Aiguillon. Ce ne sont que fêtes perpétuelles, comédies, opéras, parties de chasses, bals, promenades, divertissements champêtres.

« Nos santés, écrit la duchesse le 7 janvier, vont assez joli-

---

(1) Arch. nat. T. 243. Lettres du duc des 26 juillet et 28 août 1779. — Cf. *op. cit.*, p. 315.

(2) *Idem*. Lettre du 8 mai 1779. Cf. p. 316.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ment en ce moment; et nous ne sommes occupés que de bals,
« de comédies. Hier il y a eu bal; aujourd'hui on joue la *Mé-*
« *tromanie*, suivie de la *Servante justifiée* (1) et d'un ballet-
« bouffon de la composition de mon fils. Demain bal, et, après,
« souper (2). »

Le troisième mariage du maréchal de Richelieu avec une jeune veuve, Madame de Roothe, faisait à ce moment tous les frais de conversation des hôtes du château. C'est que le maréchal avait 82 ans et qu'on apprit bientôt que sa femme était grosse. Fier de son succès, le maréchal l'annonce à son neveu et lui apprend qu'il veut présenter sa femme à tout son gouvernement de Guyenne. Pour venir à Bordeaux, il passera par Lyon, prendra le chemin du Languedoc et s'arrêtera à Aiguillon. Mais la duchesse le dissuade de cet itinéraire. Elle le recevra avec joie, mais ira l'attendre plutôt à Fronsac, ce qui le fatiguera moins (3).

En attendant, le château ne désemplit pas d'hôtes illustres. C'est d'abord le comte de Chabrillan, « gras comme un moine « et frais comme une rose »; puis de nombreux prélats, le clergé ayant toujours eu un faible pour le duc d'Aiguillon, qui le lui rendait bien. Citons : l'évêque de Bayeux, Monseigneur Joseph-Dominique de Cheylus, ancien évêque de Tréguier, puis de Cahors, « bon et honnête homme », depuis longtemps attendu ; — l'évêque de Tours, Mgr François de Couzié, que la duchesse désigne à tort comme évêque de Vendôme, et qui recevra l'an prochain les châtelains en son palais épiscopal, lorsqu'ils se décideront à revenir à Véretz; — l'évêque de Verdun, Monseigneur Desnos, vieil ami de trente ans, ancien évêque de Rennes, « qui mange et boit comme de coutume » et qui doit être, avec Madame d'Aiguillon marraine, le parrain,

---

(1) La *Métromanie*, de Piron. — La *Servante justifiée*, opéra-comique en un acte, de Fagon et Favard; joué pour la première fois en 1740 au théâtre de la foire Saint-Germain. La partition se retrouve dans la bibliothèque du duc, sous le n° 249 de l'Inventaire, série II, avec cette mention : « Fragmens, partitions d'accompagnement, rôle de Lison : 20 feuillets de musique manuscrite. »

(2) Arch. nat. T. 243. — Cf. *op. cit.*, p. 322.

(3) Arch. nat. Lettre du 23 mars 1780.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour le mariage de la fille d'un métayer (1) ; — enfin l'évêque de Condom, Monseigneur Alexandre-César d'Anterroches, le frère du héros de Fontenoy, célèbre par le mot que lui seul prononça : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers », et qui, promu à l'évêché de cette ville le 5 juin 1763, en remplacement de Mgr de Loménie de Brienne, nommé archevêque de Toulouse, devait être le dernier évêque de Condom (2).

« L'évêque de Condom, écrit la duchesse, est tout triom-
« phant d'avoir gagné son procès : il nous attend à sa maison
« de campagne » ; allusion au différend qui s'était élevé entre la communauté de Condom et lui, à propos du droit de justice appartenant à l'évêque, mais que revendiquaient sans cesse les consuls, et qui, une première fois, par arrêt du Parlement de Bordeaux du 6 juillet 1780, fut tranché en faveur du prélat (3). « Vous voyez, Monsieur le chevalier, ajoute la du-
« chesse, que ni les changemens de ministres, ni les nouvelles
« publiques, ne nous dérangent de nos occupations champê-
« tres (4). »

Et la bonne duchesse d'ajouter : « Quand vous viendrez,
« Monsieur le chevalier, je vous ménage une chasse fort
« agréable ; c'est la chasse aux pintades ; j'en ai 80 cachées
« et nées dans les îles, qui, l'année prochaine, peupleront mê-
« me beaucoup et se reproduiront partout. On les chasse
« comme des perdrix; et elles deviennent sauvages très aisé-
« ment. Ces 80-là sont les produits de 8 paires... c'est fort joli
« à voir ; elles vont par petites troupes de 8 à 10... (5). »

---

(1) Voir, p. 307, la note que MM. P. d'E. et A. C. consacrent à ce personnage qui fut envoyé en disgrâce de Rennes, où il avait connu intimement le duc, à Verdun, à l'occasion d'une querelle des plus vives qu'il eut avec Girac, évêque de Saint-Brieuc.

(2) Voir l'étude que lui a consacrée M. le comte de Dienne : *Deux Carladésiens célèbres du XVIII^e siècle* (Riom, 1907. In-8° de 124 pages avec planche et portraits), et aussi le compte-rendu que nous en avons fait dans le *Bulletin de la Soc. arch. du Gers*, VIII (1907).

(3) Voir, pour plus amples détails sur cette longue affaire, l'*Histoire de la seigneurie de Condom et l'organisation de la justice dans cette ville*, par J. Gardère. (Condom, 1902.) Ouvrage couronné par l'Institut.

(4) Arch. nat. T. 243. Lettres des 28 août, 5 octobre, 3 et 5 novembre 1780.

(5) Arch. nat. T. 243. Lettre du 15 septembre. — La duchesse fait ici allu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les travaux de construction continuent du reste plus actifs que jamais au château d'Aiguillon. « On commence les com-« muns; on achève la comédie. » Ce que confirme le duc dans sa lettre du 24 novembre au même chevalier de Balleroy. « Je « suis en ce moment très occupé de ma salle de spectacle, *dont* « *nous devons faire l'ouverture le 31*. Elle est réellement très « belle, et je suis persuadé qu'elle aura le succès le plus com-« plet et que vous en serez content, lorsque vous la verrez; ce « qui ne sera jamais ausi tôt que je le désire (1). »

1781

Enfin elle eut lieu l'inauguration, ou, comme l'écrit la duchesse, « la dédicace » de cette fameuse salle de spectacle, non pas le 31 décembre, ainsi que l'avait écrit le duc, mais dans les premiers jours de janvier 1781. Les deux pièces, représentées devant une salle comble, furent le *Joueur*, de Regnard, et le *Babillard*, comédie en un acte et en vers, de Boissy. Elles furent suivies peu après de la *Métromanie* de Piron, déjà jouée dans les salles provisoires, et des *Chasseurs et la Laitière*, d'Anseaume, musique de Derni (2).

« Notre nouvelle salle de spectacle, écrit le duc, a eu le plus « grand succès. Elle fait l'admiration de toute la province. « Elle est effectivement belle, agréable et commode. Il est « vrai qu'elle m'a coûté un peu cher; mais elle est payée et je « n'y pense plus (3). »

Dans ses *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon*, M. G. Tholin, à son tour, en parle ainsi, d'après le procès-verbal de la vente du mobilier :

« Ce n'était pas une salle banale, à transformer au besoin « pour des représentations dramatiques. Toute une aile du

---

sion aux trois îles formées par les bras de la Garonne entre Aiguillon et Tonneins, qui dépendaient du domaine du duc.

(1) Lettre du duc, du 24 décembre 1780. — Cf. *op. cit.*, p. 329.

(2) Cette partition ne se retrouve pas dans la collection musicale du duc.

(3) Arch. nat. Lettre du duc du 1er février 1781. — Cf. *op. cit.*, p. 330.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« château avait été exclusivement ordonnée en vue de cette « destination. L'amphithéâtre et la scène laissaient place à « d'utiles dépendances, un chauffoir pour les dames et deux « foyers. Des portes matelassées isolaient ces annexes ; deux « portes de même façon ouvraient l'une sur l'escalier, l'autre « sur la rue. La salle, éclairée par des lustres de cristal, en- « tourée de loges, garnie d'accoudoirs, de banquettes rem- « bourées et de bancs plus simples, était assez vaste pour rece- « voir un nombreux public. On peut d'ailleurs juger des di- « mensions de ce théâtre, il existe encore ; il est devenu *l'hôtel « du Tapis-Vert* », actuellement le *grand hôtel du Château*.

Les décors, les costumes et les principaux accessoires ne furent pas vendus aux enchères, mais réservés par le conventionnel Isabeau au théâtre d'Agen. Après de nombreuses difficultés, la municipalité de cette ville en prit possession. La description des costumes et accessoires comprend trois grandes pages de l'inventaire. A côté « des robes de soie, corsets « variés, manteaux brodés, culottes à la musulmane, toges « romaines, habits à l'espagnole, chapeaux de Scapin, cuiras- « ses et brassières, peaux d'ours, etc. », on trouve « une ma- « chine pour le tonnerre et un tableau avec son chevalet » pour la représentation du *Tableau parlant*, de la comédie italienne.

« Que sont devenues ces dépouilles du château d'Aiguillon ? « En voit-on reluire encore quelques restes, ajoute mélanco- « liquement M. Tholin, aux lueurs de notre gaz moderne ? « Peut-être ; mais je crois plutôt à des affronts infligés par les « chiffonniers, à la chûte des hameaux encollés, à l'évapora- « tion des nuages de céruse et de cobalt, aux trouées faites « dans les forêts sur fond de chanvre. Les vrais arbres doivent « mourir un jour ; les faux arbres ont aussi leurs destins (1). »

Et, durant tout cet hiver de 1781, les fêtes succèdent aux fêtes ; représentations régulières d'opéras, de comédies, de ballets, bals, concerts, soupers, auxquels sont invitées toutes les classes de la société, aussi bien les amis fidèles de l'an-

(1) G. Tholin, *op. cit.*, p. 27 et 30.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cienne petite cour de Véretz, hôtes du château, que la noblesse des environs et la bourgeoisie de la ville d'Aiguillon. Nous avons déjà dit ce qu'en pensait Verdolin.

Le jeune duc d'Aiguillon y trouve un plaisir extrême, « se « croyant, écrit le duc, au comble du bonheur et n'imaginant « pas qu'on puisse être plus heureux qu'il l'est. » Ce qui n'empêche pas ses parents de voir plus haut, de songer à son avenir, et, sur les instances de l'oncle et de la tante de Maurepas, de préparer pour lui un voyage à Paris, ne serait-ce que pour remercier le Roi de ce qu'il a daigné lui accorder la survivance des chevau-légers.

Aussi le théâtre se ferme-t-il, dès la fin de l'hiver, sur une représentation « superbe », écrit la duchesse ; celle de *Mazet* et des *Vacances du Procureur*, suivie d'un non moins « superbe » ballet (1). Elle prie en conséquence le chevalier de Balleroy de rester à Paris où elle accompagnera son fils au printemps et de renvoyer à l'automne sa villégiature habituelle d'Aiguillon. Ce qui lui permettra « de voir les vendan- « ges, de chasser les petits oiseaux et les pintades. Elle man- « dera tous les lièvres du pays ; car l'automne est à Aiguillon « la plus belle saison du monde (2). »

La duchesse d'Aiguillon et son fils partirent en effet pour Paris au mois d'avril de cette année 1781. Le but véritable du voyage était de marier le jeune comte d'Agenais. Bien des partis furent présentés, Mesdemoiselles d'Havré et d'Harcourt entre autres ; mais aucun ne put convenir et tous deux revinrent pendant l'été au château d'Aiguillon.

Le duc, pendant ce temps, pour occuper sa solitude, se décida à faire une nouvelle saison à Bagnères; mais il partit trop tôt et fut gratifié d'un temps détestable. Dans une lettre du 24 mai à Balleroy, il se plaint de la pluie, de la boue, du mauvais état des chemins. Il ne peut sortir, se promener et n'a d'autre

---

(1) *Mazet*, comédie en deux actes du Théâtre Italien, par Anseaume et Dum. — Les *Vacances du Procureur*, comédie en un acte, de la Comédie-Française, par Dancourt. Rien dans la bibliothèque du duc.

(2) Arch. nat. T. 243. Lettre du 26 janvier. — Cf. *op. cit.*, p. 330.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ressource « que de jouer au reversi où il perd régulièrement « 17 ou 18 sols, ce qui est énorme (1). »

En juillet, les deux époux se retrouvent au château. Ils reprennent leur vie champêtre, entremêlée de quelques fêtes, de villégiatures, de bonnes œuvres. C'est ainsi qu'en septembre ils assistent, comme parrain et marraine, à la cérémonie du baptême de la cloche de l'hôpital. « Nous faisons, écrit la duchesse, la cérémonie du baptême de la cloche de l'hôpital ; « et M^lle^ Massac, que vous connaissez bien, a invité tout ce « qu'elle a pu trouver. Nous y allons en grand *in fiocchi* ; et « la curiosité est grande, et l'église petite (2). »

Le mois suivant le duc et la duchesse acceptent l'invitation que leur avait adressée l'évêque de Condom et se rendent « à sa maison de campagne ». C'est en effet au château de Cassagne, à huit kilomètres sud-ouest de Condom, que résidait presque toute l'année Monseigneur d'Anterroches. C'est là qu'il tint à recevoir, en toute liberté et à l'abri des commérages des habitants de Condom avec lesquels il était au plus mal, ses nobles invités. Ne venait-il pas, en effet, de transformer du tout au tout le vieux château de ses prédécesseurs ? Et, pour le rendre plus agréable, n'avait-il pas aménagé plus confortablement la grande salle en ouvrant dans ses murs de larges et hautes fenêtres, agrandi la salle à manger, où se trouvèrent réunis un jour, d'après la tradition, cinq évêques (sans doute ceux que nous avons vus être les hôtes du château), recouvert la cuisine d'une voûte de briques en forme de coupole surbaissée, changé l'entrée du château, placé au devant une belle grille en fer forgé, ouvert une grande avenue pour s'y rendre et percé de nouvelles allées dans le vaste parc qui s'étendait à l'ouest, l'agrémentant de cascades, de pavillons, de labyrinthe, de jeux de toutes sortes ?

C'est en rentrant de ce joli séjour, que les chatelains trouvèrent installée à Aiguillon Madame de Sérignac. Et ici, ce curieux portrait de cette étrange visiteuse :

---

(1) Arch. nat. T. 243. Lettre du duc, du 24 mai. — Cf. *op. cit.*, p. 332.
(2) *Idem*. Lettre du 23 septembre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Madame de Sérignac, écrit le duc à Balleroy, est arrivée « ici pendant que nous étions chez l'évêque de Condom ; et « nous l'y avons trouvée établie. Elle m'a paru très enlaidie, « ce que je ne croyais pas possible, mais du reste la même « qu'elle était et nullement embarrassée avec nous. Son mari, « qui l'était venue chercher à Nérac et n'a pu parvenir jus- « qu'ici faute de chemise, l'a obligée de nous quitter plus tôt « qu'elle ne l'avait projeté ; mais elle nous a annoncé qu'elle « reviendrait, dès qu'elle aurait rempli le devoir conjugal et « satisfait les désirs violents de son cher époux (1). » Or, la dame ne revint pas, ajoutent MM. P. d'E. et A. C. Peut-être avait-elle été piquée des épigrammes de la galerie. Mais le duc se consola de « ses rigueurs », le château étant abondamment pourvu « de filles et de femmes (2). »

Nouveau voyage à Paris, à l'automne de cette année, de la duchesse et de son fils. Bien que le motif n'en soit pas connu, il est permis de penser que ce fut pour assister aux obsèques du vieux comte de Maurepas, premier ministre de Louis XVI, mort le 21 novembre. Leur séjour en tous cas ne fut que de courte durée, puisque nous les retrouvons tranquillement installés à Aiguillon, dès le mois de janvier suivant.

1782

Tout aussi animé que les deux précédents fut l'hiver de 1782.

Les invitations pleuvent de tous côtés ; les réponses sont de plus en plus favorables. Ce sont toujours les prélats des environs qui se montrent le plus empressés

---

(1) Arch. nat. T. 243. Lettre du duc, du 20 octobre. — Cf. *op. cit.*, p. 334.

(2) *Idem.* Lettre du duc, du 12 décembre 1781. — De cette famille de Sérignac nous ne savons autre chose que ce que nous a appris M. l'abbé Dubois, au tome XXXIX de la *Revue de l'Agenais*, p. 531, quand il nous a présenté Charles Ogier de Sérignac comme seigneur de Belmont près de Vic-Fezensac, en Armagnac, et en même temps gouverneur de Clairac de 1623 à 1639. Ses descendants possédaient-ils et habitaient-ils encore, en 1781, le château de Belmont ? et serait-ce de cet endroit que M. de Sérignac vint chercher sa femme à Nérac, où il fut retenu « faute de chemise » ? Tout semble le faire supposer, bien qu'aucun document ne nous permette de l'affirmer.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'abord l'évêque de Couserans, Mgr Dominique de Lastic, nouvellement sacré le 9 janvier 1780 ; puis le fidèle ami, l'évêque de Condom, Mgr d'Anterroches; et, dans la plus grande intimité, l'évêque d'Agen, Mgr d'Usson de Bonnac. N'est-ce pas pour le contenter que le duc a consenti à interrompre la construction de son château et lui a prêté Leroy, son architecte, qui en moins de six ans élèvera ce magnifique palais épiscopal d'Agen, aujourd'hui la Préfecture, dans le jardin des Lazaristes et hors les murs, le prélat n'ayant pas voulu réédifier sur les lieux mêmes le vieil évêché dont la façade s'était écroulée dans la matinée du 22 juillet 1773 ? Et c'est ainsi que la demeure, dont Mgr de Bonnac avait le droit de se montrer fier, fut achevée dès 1783, alors que le château d'Aiguillon, commencé bien avant, n'était pas fini à la Révolution.

Et les demandes sont si nombreuses, les sollicitations et les recommandations pour assister aux fêtes si pressantes, que le duc est obligé de « sérier » ses invitations. Dans la liste très longue qu'il envoie à Balleroy, le 27 mars, on lit les noms de Coniac, St-Aignan, d'Esterno, Tinténiac, et beaucoup d'autres de la noblesse bretonne restée toujours fidèle.

Aussi, est-ce devant une salle comble que sont représentés les *Caquets*, comédie en trois actes de la comédie italienne par Riccoboni, et, plusieurs fois, avec un succès toujours croissant, la pièce qui fait fureur à Paris, *le Devin du Village*, de J.-J. Rousseau ; cette dernière, conservée dans la bibliothèque du duc sous le n° 239 de l'inventaire, avec cette mention: « Par- « titions de la comédie *le Devin du Village*, fragmens ; 26 feuil- « lets de musique manuscrite (1). »

Jamais on n'a tant bu au château d'Aiguillon qu'en cet hiver 1782. Un compte de sommeiller, relevé aux archives municipales par M. G. Tholin (2), atteste que furent bues, à la grande table, 577 bouteilles de vin d'une quarantaine de crus différents : Rancio, Malvoisie, Chypre, Xérès, Pacaret, Madère blanc, Frontignan, Malaga sec, Navarre, Jurançon blanc et

(1) Arch. nat. T. 243. Lettre du 27 janvier 1782.
(2) Série II, 13.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rouge, Cahors, Albi, St-Emilion, Langon blanc, Barsac blanc, Margaux, etc., sans en excepter les vins d'Aiguillon même et les muscats de M^lles^ de Galibert et de Raignac, récoltés entre Artigues et La Croix-Blanche. La liste in-extenso en a été publiée par lui avec les prix d'adjudication par bouteille, évalués à la vente aux enchères de 1793. A l'office, on but 1484 bouteilles; et ce, pour le seul compte du mois d'avril 1782.

« Le personnel du théâtre était servi à part ; car le dernier « chapitre se décompose ainsi : office, 888 bouteilles ; femmes « 360; musiciens, 101; garçons, 135. A ce compte, ajoute M. « Tholin, une centaine de barriques de vin devait se consom- « mer dans l'année au château d'Aiguillon (1) ».

Tout le reste marchait à l'avenant : mobilier richissime, superbe galerie de tableaux, salle de spectacle des plus élégantes, bibliothèque de choix, écuries, chevaux, carrosses, chenil, etc., rien de ce qui constituait le luxe d'un grand seigneur à la fin du XVIII^e^ siècle n'était épargné par le duc. Fidèle à ses habitudes et à son passé, il avait repris peu à peu à Aiguillon le train de haute vie qu'il menait à Paris, quand il était ministre du Roi, ou encore à Véretz.

En cette année 1782, il est avéré que la comtesse du Barry vint au château d'Aiguillon. Nous avons dit déjà précédemment que les Goncourt, se basant sur une affirmation des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres* de Bachaumont, avaient fait remonter ce voyage à l'année 1775. Nous croyons avoir prouvé qu'il ne put s'effectuer à ce moment. Mais il eut lieu dans l'été de 1782, ainsi que l'écrit la duchesse à Balleroy, en lui signalant simplement que « *Mesdames Du Barry assistèrent au diner donné pour l'évêque d'Agen* (2). »

Qui faut-il entendre par ces mots : « Mesdames Du Barry » ? D'abord, sans aucun doute, la jolie comtesse ; puis, très probablement, une de ses belles-sœurs, celle qu'on nommait la

---

(1) *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon*, p. 22, 24.
(2) Arch. nat. T. 243. Lettre du 18 août 1782. - - Cf. *op. cit.*, p. 341.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chon et qui ne la quittait guère. Il existait bien encore la vicomtesse du Barry, veuve d'Adolphe du Barry, fils du Roué, tué en duel, ainsi que nous l'avons dit, par un gentilhomme irlandais, le comte Rice ; mais elle s'apprêtait à convoler en secondes noces avec un de ses cousins, le comte de Tournon, et, de ce fait, était en froid avec l'ancienne favorite. Quoiqu'il en soit, la du Barry était, au mois d'août 1782, au château d'Aiguillon ; et c'est sans doute à ce moment qu'elle apporta à son vieil ami cette jolie réplique de son portrait en Flore, qu'elle paya 600 livres à Drouais, peintre du Roi, plus 120 livres pour la bordure, ainsi que nous l'apprennent les Goncourt dans leur iconographie de la du Barry, p. 368, et que possède le Musée d'Agen.

Au dire d'Allonville, Madame du Barry aurait fait, en ce même été de 1782, à l'aller ou au retour de sa visite en Guienne, un autre voyage en Normandie, pour y voir son dernier ami le duc de Brissac. De belles fêtes furent données en son honneur à Bayeux, où tenait garnison le régiment de Condé, commandé par le comte Jean du Barry lui-même, « auxquelles « se rendit sans scrupules tout ce que le pays renfermait de « plus distingué (1). »

Madame du Barry, écrit la duchesse, « se trouvait au dîner « donné pour l'évêque d'Agen ». Serait-ce à partir de ce moment que Mgr d'Usson de Bonnac entretint des relations suivies avec l'ex-courtisane royale ? ou bien ces relations remontaient-elles à une époque antérieure ? Toujours est-il qu'elles furent assez intimes. Bien plus étroites étaient celles de son vicaire-général, le jeune et brillant abbé Antoine de La Roche-Fontenilles. Ce dernier avait connu la favorite à l'abbaye de Pont-aux-Dames, dont sa tante était abbesse, lorsqu'elle y fut envoyée par lettre de cachet le lendemain de la mort de Louis XV. On n'ignore pas que c'est chez elle, à Luciennes, qu'il ne craignit pas de se retirer au plus fort de la tourmente révolutionnaire, qu'il y établit son domicile, y résida plus de quatre mois, et qu'il y fut arrêté, pour être conduit de là

(1) Ch. Vatel, *La Du Barry*, t. III, p. 45.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté le soir même, 27 octobre 1793 (1).

1783-1793

L'année 1783 vit se terminer les fêtes données au château d'Aiguillon. Il fallait à tout prix marier le comte d'Agenais, et ce n'est pas en Guienne, mais à Paris seulement, que cette affaire pouvait être entreprise. De là, l'obligation forcée pour la duchesse de se rendre souvent dans la capitale. Elle y retrouve ses connaissances, ses amis, son fidèle Balleroy. Elle n'a donc plus besoin de lui écrire. Aussi, à partir de cette date ses lettres se font-elles de plus en plus rares. Il n'en existe que trois dans le dossier qui nous a été d'une si précieuse utilité, et encore de 1784. L'année 1783 fait entièrement défaut.

Cependant, les négociations entamées de tous côtés pour l'établissement du futur duc d'Aiguillon finirent par aboutir. Le 1er février 1785 il épousait Jeanne-Victoire-Henriette de Navailles, vicomtesse de Saint-Martin, baronne d'Ossat, et il lui apportait le titre de duc, qui lui fut conféré au mois d'août de cette année.

Ce fut pour son père l'occasion de revenir enfin à Paris, après un exil de dix ans, passé le plus agréablement du monde, on l'a vu, dans sa terre d'Aiguillon. Notons entre temps qu'il venait de toucher la somme de 227,000 livres, prêtée jadis par lui à Madame du Barry et que cette dernière s'empressa de rembourser au duc le lendemain même du jour où elle reçut du Roi les millions qui lui étaient dus. Et M. Ch. Vatel, d'ajouter : « On remarque dans l'acte de quittance donnée par le « duc les oppositions formées par M. d'Aiguillon sur toutes les « valeurs appartenant à Madame du Barry et poussées jus-

(1) Dans son étude si documentée sur l'*Eglise d'Agen pendant la Révolution*, M. le chanoine Durengues a longuement exposé tous les détails de cette lamentable affaire, d'après les pièces originales que nous avions copiées aux Archives nationales W-1 b., 292, n° 201, et que nous avons été heureux de lui communiquer pour qu'il les utilisât.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« qu'au luxe. En aurait-il été ainsi dans le cas où des rapports
« intimes auraient existé entre eux ? Il faudrait que cette liai-
« son n'eût pas exclu la défiance qui n'existe ordinairement à
« ce point qu'entre étrangers (1). »

Les trois dernières lettres du dossier sont écrites en 1785 par le duc et la duchesse, toutes trois datées de Rueil, les 21 mai, 12 juin et 7 juillet de cette année. Il faut donc croire qu'à partir de cette époque, le château d'Aiguillon fut peu à peu abandonné.

Retiré dans son hôtel de la rue de l'Université, l'ancien ministre de Louis XV y passa les dernières années de sa vie, presque inaperçu. Le temps marchait, les évènements se précipitaient, et il n'était guère de mode de regarder en arrière. Aussi est-ce dans l'indifférence la plus complète qu'il y mourut le 1er septembre 1788, succombant à une maladie étrange, dont il portait les germes depuis longtemps. « Ses os, écrit Soula-
« vie, dans ses Mémoires, se liquéfièrent comme de la cire
« pendant la canicule. » Il n'avait que 68 ans. Emmanuel Armand fut inhumé dans l'église de la Sorbonne, à côté de son oncle le maréchal de Richelieu mort moins d'un mois auparavant, dans ce splendide monument qu'avait élevé pour lui et sa famille le cardinal de Richelieu.

« Le Journal de Paris, écrit Ch. Vatel, est le premier qui
« ait mentionné son décès, mais quatre jours seulement après
« sa mort. La *Gazette de France* ne l'annonce que le 9 septem-
« bre, et sans un mot de commentaire en l'honneur d'un hom-
« me qui avait été lieutenant-général des armées, comman-
« dant de province, à la tête de deux ministères, et qui avait
« battu les Anglais à Saint-Cast. »

Sitôt après la mort de son mari, la duchesse d'Aiguillon se retira à Rueil, cette propriété que les d'Aiguillon tenaient du cardinal de Richelieu et qu'affectionnait tant sa belle-mère, la grosse duchesse. Si elle allait à Paris, ce n'était que pour voir sa tante, Madame de Maurepas, morte seulement en 1793, dans un âge fort avancé. Quand, sous la Terreur, la panique

---

(1) Ch. Vatel. *Histoire de Madame du Barry*, III, p. 51.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gagna la noblesse de France, la duchesse d'Aiguillon prit, elle aussi, le chemin de l'étranger, « trouvant place, écrit « M. Claude de Saint-André, dans la diligence de Calais, près « de Madame du Barry, qui l'emmenait avec elle en qualité « de camériste. » Mais, sur les conseils de son homme d'affaires Bernet, elle revint peu après à Paris, fut presque aussitôt arrêtée, et enfermée au couvent des Filles anglaises. Le 9 thermidor la sauva. Elle s'occupa alors de la liquidation des biens de son mari, mort criblé de dettes, et plusieurs fois elle donna son consentement à la vente du mobilier du château d'Aiguillon.

Retirée définitivement à Rueil, elle transforma son parc en jardin potager, et, pour vivre, n'hésita pas à aller elle-même en vendre les produits aux halles de Paris. « Elle y installa en « outre, écrivent MM. P. d'E. et A. C. une laiterie qui, assu- « rément n'avait rien de commun avec les étables pomponnées « et enrubannées de Marie-Antoinette à Trianon-Idylle (1). »

Louise-Félicité de Bréhan-Plélo, quatrième duchesse d'Aiguillon, y mourut le 15 septembre 1796, « d'une maladie de « langueur, causée par ses douleurs et ses deuils ».

Elle est assez connue la vie politique de son fils, Armand-Désiré de Vignerod, dernier duc d'Aiguillon, député de la noblesse de l'Agenais aux Etats-généraux de 1789, pour que nous n'ayons pas à la rappeler ici. Disons seulement que, contrairement à la conduite de ses parents, il n'abandonna pas complètement son château d'Aiguillon. Dans les quatre mois qui précédèrent la Révolution, il revint de loin en loin l'habiter, continuant les constructions commencées par son père, et cherchant à se créer une popularité que ce dernier n'avait pas su acquérir.

Au début de la Révolution, nous le voyons installé au nouvel évêché d'Agen et intriguer pour se faire élire aux Etats-généraux, non comme député de la noblesse, mais comme celui du Tiers-Etat. Verdolin nous l'apprend dans ses Mémoires :

(1) *Op. cit.*, p. 359.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Rendus à l'assemblée baillagière à Agen, quelle fut notre « suprise de Coq et de moi d'entendre, le 3e jour de notre ar- « rivée (mars 1789), Mautor venir nous dire dans notre cham- « bre que le duc d'Aiguillon, dont jusqu'à ce moment Mautor « nous avait paru le plus grand et le plus acharné antagoniste, « désirait nous voir à l'évêché où il était logé, pour nous com- « muniquer le désir qu'il avait d'être nommé député par le « Tiers-Etat et nous prier de joindre nos efforts aux siens pour « y réussir. Il nous fit voir en même temps un billet d'invita- « tion pour aller dîner le lendemain avec le duc d'Aiguillon... « Nous fûmes, en effet, le lendemain, à l'évêché. Leroy dans « l'antichambre du duc nous reçut plus amicalement qu'à « l'ordinaire. Il nous parla longuement du désir que le duc « aurait d'être nommé par le Tiers-Etat et des moyens à pren- « dre pour y parvenir. Mautor applaudissait à tout. Nous ne « disions rien, tant était grande notre surprise. Après quoi, « nous sommes introduits dans la chambre du duc, qui nous « reçut avec cette aménité et cette affabilité peu commune aux « grands d'alors. Nous eûmes occasion de nous convaincre « que cette entrevue n'était pas la première que Mautor avait « eue avec Leroy et le duc. Coq et moi sortîmes indignés con- « tre Mautor... (1). »

Ce ne fut pas cependant comme député du tiers-état, mais bien de la noblesse, que le duc d'Aiguillon fut envoyé aux États-Généraux. On sait le rôle qu'il y joua. Affectant un grand libéralisme, il fit partie de la coterie du Palais-Royal, devint un des intimes du duc d'Orléans, et dans la nuit célèbre du 4 août renonça, l'un des premiers, aux privilèges de la noblesse. Elu en même temps général des troupes patriotiques agenaises, il commanda, plus sérieusement après en Suisse, les armées françaises et y remplaça Custine. Mais devenu bientôt suspect, il fut décrété d'accusation après le 10 août 1792; il eut le temps de se réfugier en Suisse, puis gagna Londres, et de là Hambourg, où il mourut en 1800, au moment où son nom venait d'être rayé de la liste des émigrés.

---

(1) *Op. cit.*, p. 29-30.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Emigré, le duc d'Aiguillon vit ses biens confisqués par la nation. Le 18 septembre 1792, la commission du département de Lot-et-Garonne ordonnait que les scellées fussent mises sur toutes les parties du château d'Aiguillon; et, le 28 mai suivant, le Conseil départemental, « voulant prévenir les dilapidations « qui pourraient se commettre dans la vente des meubles de « Vignerod, émigré, qui sont à Aiguillon, de concert avec « l'administration de Tonneins, nomme Lespinasse père, « négociant de cette ville, à l'effet de se transporter le lende- « main à Aiguillon et dans la maison dudit Vignerod, pour « apprécier tous les meubles et effets qui lui seront présentés « par Nugues aîné, administrateur du district de Tonneins, « etc. (1). »

Ce jour-là, les citoyens Saint-Amans et Noubel, commissaires du département, assistés de Dergny, ingénieur en chef, commencèrent le triage des livres, tableaux et objets d'art que l'administration départementale se réservait (2).

Le 5 juin suivant 1793, le Conseil du département nommait en outre le citoyen Durand, membre du directoire, pour se transporter à Aiguillon et faire procéder à la vente des meubles et effets du château, sauf les livres, tableaux, objets d'art, tapisseries, etc. mentionnés dans l'état dressé précédemment par les citoyens Saint-Amans et Noubel, que l'administration se réservait (3). Cet état, qui serait si précieux pour nous, n'existe plus.

La vente du reste du mobilier s'effectua sur place, du 6 juin au 4 septembre 1793. Elle ne comprit pas moins de 52 vacations et atteignit le chiffre, respectable pour l'époque, de 98,686 livres, 17 sous.

C'est le résultat de ces ventes, d'après le catalogue des objets mis aux enchères et les divers prix qui en furent payés, que consigne M. G. Tholin dans son intéressante brochure sur

(1) Arch. dép. de Lot-et-Garonne. Série Q. Biens nationaux.

(2) Arch. dép. Série L., tome I de l'Inventaire, p. 34-36. — Cf. *Mémoires de Verdolin*, p. 64, note.

(3) *Idem*. L. 30, p. 199.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le mobilier du château d'Aiguillon (1). Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement que l'architecte Leroy, qui avait élu domicile à Aiguillon et embrassé chaudement les idées nouvelles, — au point de demander « que son nom, qui faisait « injure à la République et retraçait l'idée des despotes qui « ont existé pour le malheur de l'humanité, fut changé en celui « de l'*Epi*, qui présentait une idée de l'abondance et de la sa- « tisfaction de l'homme, » — se porta acquéreur pour 11,409 livres, 9 sols, de nombreux objets mobiliers, sièges, canapés, fauteuils, lits, glaces, tapisseries, commodes en marqueterie, etc. et ce, pour le compte de la citoyenne Vignerot d'Aiguillon », dont il resta jusqu'à la mort de Louise-Félicité de Bréhan-Plélo, le procureur fondé (2). On sait ce qu'il advint de la magnifique galerie de tableaux du duc, et comment quelques-uns seulement ont pu être conservés à la Préfecture d'abord, puis au Musée d'Agen. En l'inventoriant avec soin, à la fin de l'Inventaire sommaire des Archives municipales d'Agen, M. G. Tholin nous a suffisamment renseigné également sur la richesse et la valeur de la bibliothèque musicale du fastueux ministre de Louis XV.

A partir de la Révolution, le château d'Aiguillon ne fut plus habité. Il restait inachevé.

Après la mort du dernier duc, décédé sans enfants, sa succession passa en partie à sa veuve, Mademoiselle de Navailles, mariée en secondes noces au comte Stanislas de Girardin, partie aux deux petits-fils de sa sœur Aglaé, mariée, nous l'avons dit, le 16 novembre 1764, au marquis de Chabrillan. Ce sont ces derniers qui, le 4 mai 1809, revendiquèrent auprès de l'Etat les débris du duché n'ayant pas été vendus comme biens nationaux, et qui demandèrent au préfet de Lot-et-Garonne de rentrer en possession du château et de la place d'Armes située au devant. Ils obtenaient satisfaction pour le châ-

(1) *Oper. cit.*, p. 4-7.

(2) Arch. départ. Série Q. Biens nationaux. — Cf. *Mémoires de Verdolin*, p. 29, note 2 et p. 65, note 2.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teau. Quant à la place, elle resta, sur les instances du Conseil municipal, propriété communale.

Le 4 octobre 1834, le marquis de Chabrillan, toujours propriétaire du château, se décida à le mettre en vente. Il fut vendu en détail par devant Me Termes-Dubroca père, notaire. En 1852, le principal corps de logis fut racheté au prix de 110,000 francs par la commune d'Aiguillon. Elle l'a loué depuis à l'administration des Tabacs, qui en a fait un important magasin.

Sic transit gloria mundi....

N'a-t-il pas eu raison M. V. Termes-Dubroca, dans ses *Notes pour l'histoire des familles et des mœurs dans le duché-pairie d'Aiguillon* (1), d'écrire à ce sujet :

« De ces vieux murs romains, de ces fortifications impre-
« nables, qui avaient résisté à tant d'assauts, de ce fier donjon,
« qui dominait une habitation luxueuse, il ne reste plus de
« traces; à peine quelques souvenirs confus. Les fossés sont
« comblés, les portes démolies. Les murs de l'ancien palais
« sont encore debout, mais les salles d'audience sont des ma-
« gasins à bois. Son château inachevé, élevé en partie sur les
« débris de l'ancien château-fort, à côté des beautés de l'art
« moderne, ne contient plus d'ameublement somptueux, et ne
« recèle dans ses murs dénudés que les balles de l'entrepôt des
« tabacs. Les merveilles artistiques ornent depuis plus d'un
« demi-siècle les salons de la préfecture d'Agen; ses marbres,
« ses boiseries sculptées se retrouvent épars dans quelques
« habitations privées. Son prestige perdu, sa nouvelle destina-
« tion, son état d'inachèvement, ne semblent-ils pas justifier
« l'idée heureuse de notre regretté poète Jasmin, quand, s'a-
« dressant à la ville d'Aiguillon, il s'écrie avec douleur :

« *As un castel que plouro !* »

PH. LAUZUN.

---

(1) Revue de l'Agenais, VIII, p. 27.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BOUTIQUE D'APOTHICAIRE AU XVII^E SIÈCLE

A PORT-SAINTE-MARIE

Médecine et pharmacie se confondaient jadis, les médecins préparant eux-mêmes les remèdes qu'ils avaient prescrits. Plus tard les deux professions furent distinctes, et les apothicaires se chargèrent des préparations médicales. Des recueils de formules, lointains ancêtres du codex moderne, se trans-mettaient dans chaque boutique. Après la découverte de l'imprimerie plusieurs formulaires parurent, qui tendaient à unifier les procédés.

Quelques-uns de ces recueils sont fort curieux. A les lire, on sent encore l'influence de l'alchimie et des sciences occultes sur la pharmacopée en usage. L'un d'eux, et qui ne doit pas être commun, parut en 1627. Il est intitulé : « *La Pharmacopée des Dogmatiques* par Joseph du Chesne, sieur de la Violette, conseiller et médecin du Roy ; Paris, chez Charles F. de C. Morel, rue Saint-Jacques, à la Fontaine, 1629. Il est suivi d'un *Traité familier de l'exacte préparation spagyrique des médicaments pris d'entre les minéraux, animaux et végétaux*, 1630. Feuilletons-les pour nous faire une idée de la pharmacie au XVII^e siècle.

Le premier nous apprend de fort curieuses choses sur les décoctions, distillations, purgatifs et clystères. Le second est bien plus intéressant encore. Il s'agit ici de remèdes pris des minéraux, animaux, végétaux.

Parmi les minéraux le plus beau et le plus noble, c'est l'or. « Le plus tempéré et parfait d'entre les minéraux est l'or seul, qui estant réduit en petites et minces feuilles se donne par les médecins tant grecs qu'arabes, afin de conforter la nature contre le dévoyement d'estomach, les maux de cœur, et toutes affections mélancholiques. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prendre une infusion d'or est vraiment plus réjouissant que d'avaler un petit verre d'essence de crâne humain, ou se faire une application de vipère.

Pour l'essence de crâne humain : « Prenez racleure de crane humain non enterré, sur lequel versez de vin salviat, ou de sauge, tant qu'il surnage six doigts, qu'ils soient digerez ensemble dans le bain par l'espace de quatorze jours en vaisseau clos, puis distilez par la retorte donnant le feu par degrez, à la maniere de l'eau stygienne; versez derechef la distillation sur la masse morte, après que vous l'aurez pilée, laissez les putrifier huict jours durant, et les distillez comme auparavant, faisant cela par trois fois. Enfin le tout ensemble soit circulé par quelques jours; et ayant separé vostre dissolvant de sauge, restera au fond une essence de crâne telle que coagule, dont ferez prendre un demy scrupule avec eau de fleurs de tillet pendant l'accez, et devant iceluy (1) ». Ce remède passait pour avoir une grande efficacité contre l'épilepsie.

La vipère avait une vertu presque souveraine contre la lèpre. « Gallien et les autres médecins ont appris d'Andromachus, et enseigné plusieurs choses touchant la préparation des vipères; aussi ont-ils expérimenté les vertus qu'elles ont de guarir la lepre, et principalement de purger le corps universel à travers la peau. De leur chair (ayant retranché la teste et la queue, à cause que ces membres sont plus venimeux et moins charnus) cuite dans une marmite avec eau pure, anet et sel, y adjoustant du pain de froument aride, ils formoient des tablettes qui entraient aussi dans la theriaque mesme. Or vous preparerez des vipères un remède fort excellent contre la lepre, la peste et toutes playes veneneuses en la maniere qui s'ensuit. Durant le mois de juin, prenez quatre ou six vipères, dont jetterez la queue et la teste, et osterez la peau et les intestins : mais vous mettrez la chair hachée bien menue dans une curcubite de verre par trois ou quatre jours, à fin d'en pousser

(1) Joseph Du Chesne, *Traité familier de l'exacte préparation spagyrique des médicaments, pris d'entre les minéraux, animaux et végétaux.* — Paris, Ch. Morel, 1630, p. 44.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hors la sueur à chaleur de bain vaporeux ou de fumier très chaud (gardez-vous toutesfois de humer l'air de ceste fumée infecté et empoisonné par l'exhalaison des vipères). Cela estant faict, versez dessus pareille quantité d'esprit de vin alcoolisé, et de dissolvant terebenthiné, tant qu'il surnage huict doigts, le tout soit digéré en vaisseau clos hermétiquement dans le bain ou au fumier bien chaud, l'espace de douze jours, jusqu'à ce que toute la chair des vipères soit dissoute audit menstruë, ayant jetté les feces separez la menstruë à chaleur de bain, et le reste se coagulera; surquoy versez derechef esprit de vin Gyroflot; faictes les circuler dedans un pelican l'espace de dix jours, et le menstruë estant séparé, restera la chair des vipères fort bien préparée et essensisfiée ou reduite en essence, avec laquelle meslez sous petit feu huile d'anet et de canelle, de chacune 1 scrupule et demy, essence de saffran et de perles, de chacun 1 scrupule et avec mucilage de gomme fragacant formez-en des pilules, ou, si bon vous semble, faictes-en des tablettes avec pain de froument sec, et esmietté comme jadis les anciens souloient faire.

« On donne 1 scrupule de ce médicament contre la lepre, la peste et toutes maladies vénéneuses (1). »

Ce livre vous apprend à préparer les cornes et os cordiaux, à extraire les huiles des graisses d'homme, de taisson, d'ours, de chat, d'anguille, etc. Citons enfin, malgré sa longueur, le passage suivant :

« La cendre d'escrevisses de rivieres calcinées jusqu'à blancheur est en estime contre la morsure de chien enragé.

« Les yeux de cancre calciné au four de reverbère sont aussi donnez aux calculeux, et conviennent à oster toutes obstructions d'entrailles : ce qu'avons ja monstré cy-dessus contre Aubert.

« L'eau de vers terrestres distillée, subvient à l'hydropisie et faict mourir les vers des petits enfans; iceux estants appliquez vifs servent aussi pour la peau qui se crevasse auprès des ongles.

---

(1) Joseph Du Chesne. *Loc. cit.*, p. 46.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Aussi l'eau de fiente de Beuf amassée durant le mois de may est propre aux hydropiques, et pour guarir les ulcères chancreux.

« La poudre des vers à mille pieds sert aux maladies des yeux.

« L'urine de chat distillée, à la surdité.

« Les os, principallement du Loup, desseichez et réduits en poudre, subviennent au mal d'entre les costes, aux coups et piqueures.

« L'eau d'Hyrondelles, aux épileptiques.

« L'eau de semence de Grenouilles; pour arrester et restreindre tout flux de sang, et contre la rougeur de face.

« La caillette de lievre cuite avec Hydromel, contre le mal caduc.

« Aucuns petits os qu'ont trouve és pieds antérieurs du lièvre, sont commodes pour esmouvoir puissamment les urines, pourveu que la poudre d'iceux soit prinse avec vin blanc.

« On prescrit utilement l'os de seiche pour le mesme effect.

« La poudre de foye de grenouilles se prend profitablement en l'accez des fievres, surtout des quintes.

« Je n'obmettray un remède entre autres spécifique, et souvent approuvé par expérience contre le calcul des reins, lequel se prépare en ceste manière : au mois de may on trouve certaines petites pierres dans l'estomach du bœuf, qui estans prinses avec vin blanc, dissoudent le calcul. Durant aussi le mois de may se trouve une petite pierre dans la vescie du fiel d'un taureau, laquelle, mise en du vin, change quelque peu son goust, et devient jaune comme saffran. Les malades boiront chacun jour de ce vin, qu'on renouvellera tous les jours tant que la pierre mise dans le vin soit du tout consommée. Plusieurs ont appris par expérience que le calcul est bruslé et consommé par ce moyen (1).

Est-ce que tout cela ne rappelle pas les pratiques de la magie et de la sorcellerie? Il ne serait pas difficile de retrouver en

(1) Joseph Du Chesne. *Loc. cit.*, p. 51 à 53.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nos campagnes l'usage de remèdes de ce genre, ordonnés par de soi-disants sorciers. Il n'y a pas bien longtemps j'ai connu de bonnes gens qui portaient sur elles une petite rainette cousue dans un sachet, pour se préserver de la fièvre.

Pour la préparation des remèdes, chaque apothicaire suivait le formulaire qui lui convenait le mieux. Quelques-uns même avaient des recettes particulières. Ce ne fut qu'en 1748 qu'un arrêt du Parlement de Paris imposa aux apothicaires de cette ville un formulaire unique. La loi du 29 germinal an XI étendit cette mesure à toute la France. Cependant le premier codex ne date que de 1818.

La réputation des apothicaires n'était pas à l'abri de tout soupçon. On les accusait d'exagérer leurs prix et d'allonger facilement leurs notes, et l'on disait couramment d'un compte suspect, c'est un compte d'apothicaire. Il ne faut pas s'en étonner, plusieurs considéraient leur profession plutôt comme un commerce que comme un art et ils préféraient le gain à la considération. Joseph du Chesne protestait énergiquement contre eux.

« Apothicaires diligens, dis-je, et observateurs de l'art et des vrais médecins, non pas vendeurs de bagatelles, qui ayment mieux vendre des chandelles et des flambeaux, et ainsi je ne sçay quoy de ridicule, et emplir leurs boutiques de merceri que de s'adonner aux vrayes operations de leur art, et en conserver la dignité et leur honneur. Qu'ils soyent donc réputés au lieu de libéraux, mercenaires, sordides, et non pas artisans ny honorans les arts (qui, tous quels qu'ils soient, sont grandement necessaires au genre humain et dépendants de la médecine), mais marchans méchaniques, et qui mettent leur espérance au lucre et à la pompe. J'aymerais mieux veoir l'ennemy dans la ville que ces coquins ; car au moins se garderoit-on de luy ; mais qui s'empeschera de leur perfidie, qui arrive par leur ignorance, malice ou négligence, sinon ceux qui les chasseront hors la ville et les extermineront ? Je dis cela des imposteurs et de ceux qui usurpent faussement le titre d'apothicaires, non pas des bons, candides et diligens, à qui ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nostre labeur appartient, et nos estudes et admonitions sont dédiées au salut de plusieurs, à leur louange et profit (1). »

J'ai sous la main un compte d'apothicaire assez curieux, je veux en faire connaître quelques extraits, pour donner une idée du genre.

Parties pour M. de Chazeroy, dues à Boulduc, apothicaire à Paris :

1695.	Mars 30. — Demi once de roses de Provins.....	0.4
	Avril 25. — Une once raclures de corne de cerf et d'ivoire	0.5
	Novembre 15. — Deux fioles de syrop violet pesant les deux vingt-quatre onces.....	9.12
	Plus les deux fioles foites.....	0.8
1696.	Janvier 12. — Une médecine laxative clarifiée.....	3.0
	15. — Un clystère composé suivant l'ordonnance pour Monsieur.....	1
	17. — Son clystère laxatif réitéré.....	1
	19. — Idem	1
	20. — Idem	1
	21. — Idem	1
	22. — Une médecine laxative clarifiée et aromatisée	3
	23. — Un clystère réitéré.....	1
	24. — Idem	1
	25. — Idem	1
	26. — Idem	1
	27. — Une médecine laxative clarifiée réitérée	3
	Plus une bouteille de petit laict clarifié avec suc de limons et dulcoré avec sirop violet.....	1.10
	28. — Sa bouteille de petit laict clarifié et dulcoré	1.10
	29. — Sa bouteille de petit laict clarifié réitéré	1.10
	30. — Idem	1.10

(1) *La Pharmacopée des Dogmatiques*, par Joseph Du Chesne. — Paris, Morel, 1629, pp. 32, 33.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

31. — Idem 1.10
Plus un clystère laxatif et refrigérent. 1
Plus son clystère laxatif réitéré.... 1
Plus pour un laquais quatre prises d'opiate fébrifuge 2

Obmis du 29e novembre 1695. — Cinq onces syrop capillaires de Canada..... 1.10

1696. Février 12. — Une vipère vive préparée..... 2
13. — Idem 2
Plus six prises poudre cordiale avec poudre de vipère, yeux d'écrevisses et autres 3.12
18. — Une vipère réitérée..... 2
Plus pour un laquais un clystère réitéré 1
19. — Une médecine laxative suivant l'ordonnance 2 5
20. — Une vipère réitérée..... 2
21. — Idem 2
22. — Idem 2
23. — Idem 2
24. — Idem 2
25. — Idem 2
26. — Idem 2
27. — Idem 2

Ce relevé de comptes, que nous avons abrégé et où nous rencontrons des remèdes si bizarres, nous prépare à l'énumération des divers produits pharmaceutiques composant la boutique de Thomas Donnadieu, maître apothicaire au Port-Ste-Marie.

Port-Sainte-Marie était une des principales villes de l'Agenais. Sa population assez dense se pressait dans des rues étroites où les maisons à pans de bois, aux étages débordant les uns sur les autres, laissaient passer peu d'air et de lumière. Ces conditions si mauvaises pour l'hygiène apportaient souvent la contagion et la peste. Pour soigner cette population, il y eut toujours plusieurs médecins et apothicaires. Au milieu du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVII^e siècle, à l'époque où Donnadieu exerçait, on comptait quatre boutiques d'apothicaires.

Dès le milieu du XVI^e, nous en connaissons un, Pierre Rivière. Il se laissa attirer par les nouvelles idées et endoctriner par les disciples de Calvin. Il parla un peu trop, niant l'existence de l'enfer et le culte des saints et scandalisa la ville par ses propos audacieux. Dénoncé, arrêté, conduit devant le Parlement de Bordeaux, il fut condamné à faire abjuration de l'hérésie. Voici le jugement :

« Le Parlement le condamne — à abjurer par devant l'évêque d'Agen, son diocésain ou son vicaire, et dire et déclarer qu'il croit qu'il y a enfer et que Judas est dampné, aussi qu'il faut honorer et prier les saints, et ce faict mené audict Port-Sainte-Marie, auquel venu en sa présence un jour de dimanche ou autre jour de feste sera faict un sermon en l'église dud. lieu, après leque led. Rivière fera amende honorable devant lad. église et, illec en chemise, teste et pieds nuds, ayant la corde au col et un fagot sur les épaules et une torche de cire ardente en sa main, demander pardon à Dieu, au Roy et à Justice, dire et declarer qu'il croit qu'il y a enfer et que led. Judas est dampné, aussi qu'il faut honorer et prier lesd. saincts, et lad. esmande faicte sera renvoyé en lad. ville d'Agen pour illec tenir prison en la maison du bailli de lad. ville où il estoit lorsque le procès lui fut faict, jusqu'à ce qu'il soit décidé des lettres de remission par lui obtenues (1). »

Au XVII^e siècle, Port-Sainte-Marie, comme les autres villes de l'Agenais, fut ravagée par deux pestes cruelles en 1631 et 1653. Lors de la première, les habitants en grande partie avaient déserté la ville. Les consuls firent leur devoir. Restés dans la ville, ils combattirent courageusement le fléau. Il convient de les nommer : Pierre Metge, capitaine ; Pierre Sirvent, notaire, et Gaston Dumas, bourgeois. Par des réquisitions intelligentes, ils assurèrent à la population fortement atteinte la nourriture et les remèdes.

Le 21 août 1631, ils passèrent un contrat avec Georges Cas-

(1) *Archives hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 127.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tez, maître apothicaire. Ce dernier s'engageait à fournir toutes les drogues et médicaments propres et nécessaires pour les malades de la contagion, qui sont et pourraient être tant aux huttes de la présente ville que juridiction, et tout autant de temps que lad. maladie contagieuse durera, faisant les ordonnances qui seront données par les sieurs médecins, lesquelles il sera tenu de bien et fidèlement accomplir de toutes les drogues médicaments requis et nécessaires. Il devait tenir un état des remèdes fournis. Les consuls s'engageaient à lui payer les fournitures faites aux pauvres ; quant aux autres, il se fera payer par les bénéficiaires ou leurs héritiers (1).

En 1653, la peste fut peut-être plus meurtrière, semble-t-il. Les victimes furent très nombreuses. Dans les minutes des notaires de la ville, on trouve d'innombrables testaments. Les consuls, comme ceux de 1631, firent leur devoir. Des huttes avaient été élevées dans l'île de Bolau, près de la porte du même nom, où se réfugièrent nombre de pestiférés. D'autres étaient soignés chez eux. Au nombre de ces derniers, se trouvait Gaillard Harambure, frère de Guillaume Harambure, maître apothicaire.

Fils de Thomas Harambure, procureur des religieuses du Paravis, Guillaume fit son apprentissage d'apothicaire à Condom, chez Pierre Gleyse. Dans le contrat passé à cet effet le 13 mars 1621, Pierre Gleyse s'engageait à apprendre et enseigner l'estat d'apothicaire de tout son pouvoir et puissance, pendant trois années, moyennant quarante livres tournoi (2).

Guillaume Harambure, son apprentissage terminé, vint s'établir à Port-Sainte-Marie. Il y avait à ce moment trois ou quatre boutiques d'apothicaires.

Lors de la peste de 1653, Guillaume Harambure donna tous ses soins à son frère Gaillard, qui avait succédé à son père comme procureur du couvent du Paravis. Ce fut en vain. Gaillard mourut le 8 août. Guillaume même contracta la maladie et se voyant en danger de mourir, il songea à faire son

---

(1) Minutes Sirvent. Etude de Me Beyries, notaire au Port-Sainte-Marie.
(2) Idem.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

testament. Le notaire appelé à cet effet se tenait dans la rue en face de la porte, d'où Guillaume Harambure dictait ses dernières volontés. Parmi les dispositions prises par lui, citons les suivantes :

« Dis et declare led. sieur testateur qu'il y a quelques jours qu'il a bailhé en garde à Madame de Philippes, supérieure des Dames religieuses du couvent Sainte Ursule de ceste ville, en présence des autres dames religieuses dud. couvent, la somme de mille livres avec un bordereau des espèces escript et signé de sa main; de laquelle somme ledit testateur en donne et lègue auxdites dames et couvent six cens livres et de plus leur donne et lègue le grand mortier en sa vaquation, lequel mortier est du poids de cent trente livres; duquel mortier elles en feront faire une cloche pour le service de leur couvent, à la charge que pendant lannée de son décès lesd. dames seront tenues de faire dire et célébrer tous les jours deux messes dans leur église à l'intention et pour le salut de l'âme dud. testateur et de défunte Jeanne Pemenjou sa femme, sauf et réservé les jours des dimanches et autres festes de commandement, lesquels jours il les descharge de la célébration desd. messes; et à la charge aussi qu'à perpétuité et à jamais lesd. Dames religieuses et celles qui leur succèderont seront tenues de faire dire et célébrer dans leur dite eglise deux messes chaque sepmaine l'une pour le salut de l'âme dud. testateur et l'autre pour le salut de l'âme de lad. feue Pemenjou; auxquelles dites Dames et couvent ledit testateur donne et lègue aussi pour les susdites considérations tout ce quelles luy peuvent debvoir des remèdes qui ont esté prins en sa boutique pour elles, ou ceux de leur maison. Item donne et lègue, ledit testateur, la somme de soixante livres pour faire une chèze pour le prédicateur, dans l'église N.-Dame du Chapelet, du couvent des frères prescheurs de la presente ville, et, en cas que lesd. soixante livres ne s'emploient pas entièrement pour lad. cheze, le surplus sera employé par ses héritiers en achapt de quelque autre ornement pour lad. eglise..... Item donne et lègue ledit testateur, la somme de cent livres pour estre prinse après son décès sur son hérédité par Messieurs du bureau de la santé de ceste ville

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour estre distribuées par leurs ordres à la nourriture et entretien des pauvres pestiférés de ceste ville (1). » Ce charitable apothicaire léguait sa fortune aux enfants de son frère.

Quatre ans auparavant, un de ses confrères, Thomas Donnadieu, était décédé, laissant son héritage à ses enfants Jean, Thomas et Antoine. Par son testament, du 24 mai 1644, il avait institué sa femme, Márie Monméjean, tutrice et curatrice de ses enfants. Celle-ci fit en cette qualité procéder à l'inventaire des biens de son mari et notamment de la boutique d'apothicaire. C'est ce document que nous publions ci-après :

22 mai 1649. — Et advenu le lendemain vingt-deuxiesme de ce mois a la requisition de lad. Monmejan vefve dud. feu Donnadieu estant aud. Port dans la boutique de la maison dud. feu Donnadieu, a esté par moy, notaire, procédé à l'inventaire du cabal d'apothicaire dont led. deffunt faisait profession estant nous notaire, assisté du sieur George Castez, bourgeois et maître apothicaire de la présent ville, lequel lad. vefve a requis et prié de voulloir vizitter et declarer lestat et nombre des marchandises trouvées dans lad. boutique.

Premièrement s'est trouvé pour les drogues (2) :

Aloés : 1 once et demy; Gomme amoniac : 10 onces $\frac{1}{2}$; Galbanum : 4 onces; Opoponax : 6 onces; Assa fœtida : 11 onces; Litarge : 11 onces; Coural rouge : 2 onces $\frac{1}{2}$; Sago penion : 13 onces; Euphorbe : 1 livre; Sang de dragon : 9 onces; Gayac rappé : 3 livres; Mumic : 9 onces; Salse pareille : 1 once 3/4; Gayac en bois entier : 17 livres; Sental rouge : 9 onces; Sental blanc et rouge : 12 onces; Opium : 3 onces 3/4; Spodé : 1 once; Tutic : 7 onces; Mini : 15 onces; Galanya : 4 onces; Dictam : $\frac{1}{2}$ once; Ascorce de racine de capres : 5 onces; Ambre gris : le poix d'un denier; Musc : le poix d'un denier.

Fragmans.

Safirs préparés : 1 once 2 dragmes; Esmeraudes préparées : 6 dragmes; Cristal préparé : 2 onces; Azur préparé : 3 dragmes $\frac{1}{2}$;

---

(1) Minutes Sirvent 1653. Etude de Me Beyries, notaire à Port-Sainte-Marie.

(2) Les poids usités en pharmacie à ce moment étaient la livre, la demi-livre, l'once, demi-once, dragme, demi-dragme, scrupule, demi-scrupule, obole, demi-obole, grain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Topases : 1 once 1 dragme; Topases préparées : 1 dragme ½; Jacintes préparées : 2 onces 2 dragmes; Pierre d'azur : 1 once ½; Granatz préparés : 2 onces; Esmeraudes : 1 once ½; Saphirs : 5 dragmes; Porcelaines : 1 once 2 dragmes; Granatz : 2 onces 2 dragmes; Dentalis : 1 once ½; Pierre Calaminere : 1 livre 3/4; Pierre daymant : ½ livre; Perles préparées : 1 once 3 dragmes ½.

Compositions.

Diaphenic : 1 livre; Hiéra pigra : ½ livre; Benedicte : 3 onces; Confections alquermes : 4 onces; Confection de jacinte : 12 onces; Theriaque : 1 once ½.

Poudres cordialles.

Poudre diamochi dulcis : 1 once 6 dragmes; Diacomeron : 2 dragmes ½; De Gemmis : 1 once 2 dragmes; Diamargaritum frigidum : ½ once; Diambra : 1 once ½; Aromaticum rozatum : 1 once; Diarrhodon abatis : ½ once; Diatriasantali : 1 once 6 dragmes; Letitia galeni : 6 dragmes.

Poudres communes.

Diarrisi : 1 once 5 dragmes; Coural rouge préparé : 1 once 3 dragmes ½; Coural blaneq préparé : 2 onces 6 dragmes; Diatragacant : ½ once; Stivens lazerti : 2 onces ½; Tutie préparée : 2 onces 5 dragmes; Pulvis rosatæ nouvellæ : 3 dragmes; Diagalanga : 3 dragmes; Pulvis Liera galeni : 1 once 7 dragmes; Sang de dragon en poudre : 3 onces 6 dragmes; Vernis en poudre : 1 once 6 dragmes : Pulvis diaseuna : 2 onces; Mini : 1 livre; Azur fin : 1 once 5 dragmes ½.

Toxiques.

Galiæ moschatæ : 4 dragmes ½; Dalkckengi : 5 dragmes; de Ezoco : 1 once; de Spodio : 7 dragmes; de Sucieno : 6 dragmes; Dianhodon : 6 dragmes; de Rheubarbe : 5 dragmes; de Camphre : 1 once 1 dragme; de Mirrhe : 2 onces 6 dragmes.

Pilules.

Clephanymes : 2 onces; de Ruffi : 1 once 7 dragmes.

Emplastres.

Diapalma : 1 livre 4 onces; Diachilon magnum : 4 livres; Diachilon commun : 2 livres; de Ceruze : ½ livre; de Bethonica : 2 livres ½; de Meléloto : 2 livres; de Gratia Dei : 1 livre 4 onces; Triapharmacum : 2 livres; Aposthomaco : 2 livres 4 onces; de Muccagenibus :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1 livre 4 onces; de Masticha : 1 livre ½; de Vigo cum mercurio : 3 onces ½; de Vigo sine mercurio : 11 onces; Pro matrica : 1 livre 8 onces; Contra rupturam : 4 livres; Contra contuzionem : 2 livres ½; Apostolicum chirurgicum : 6 onces; de Paracelse : 3 livres 2 onces; Ceroneum : 1 livre; Divinum : 11 onces; de Minio : 1 livre 6 onces.

Boittes de boutique pour les drogues en nombre de 109.

Pots à compositions ou conserves : 60; Pots à sirops : 3; Pots à onguens : 20; Pots à huilles : 20; Fiolles pour les eaux distillées . 24; Miel commun : 20 livres.

Meubles servant au travail de la boutique.

Premièrement :

Un contoir;

Une caisse servant à tenir cire et drogues et autres marchandises;

Plus deux alembitz de plomb et cuivre;

Plus une eschelle servant à la boutique;

Plus une presse avec son crocq de fer;

Plus un grand mortier de bronse pezant deux quintal quarante livres;

Plus cinq mortiers moyens et un pilon de métal pezant en tout trente-trois livres et demy;

Plus ung grand pilon et trois petits de fer pezant avec un moyen seze livres;

Plus une grande bassine de cuivre servant à cuire emplastres et à travailler en cire pezant trente-six livres;

Plus un poilon de cuivre servant à travailler en cire;

Plus trois fers à souder flambeaux;

Plus un crocq rond garny de cloux à travailler en cire;

Plus un rouloir à rouler ouvrage de cire;

Plus un mortier de marbre;

Plus un marbre plat servant à préparer les pierreries;

Plus une bassine moyenne de cuivre pezant sept livres;

Plus deux caisses d'airain pezant sept livres;

Plus deux petites casses de cuivre pezant cinq livres;

Plus deux boettes de plom avec leur couvercle;

Plus un esclittoire de boutique;

Plus deux seringues;

Plus une semancie;

Plus une grande balance;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Plus trois petites balances;
Plus deux pillons de bois;
Plus deux bistortiers;
Plus une alimande;
Plus un emplastre;
Plus trois poids pezant savoir un cinq livres, lautre trois, et l'autre deux livres;
Plus les rouetz à fere la bougie;
Plus deux filères de fer pour faire lad. bougie;
Plus six petites boettes servant à tenir poudres;
Plus un alambic de verre;
Plus un grand paire de sizeaux;
Plus un fourneau de fer.

Ce dessus ayant esté fait en presence desd. sieurs de Passago, Bladbourg et Conqueret, qui ont signé avec led. Thomas Donnadieu fils et Castez, lad. vefve a dit ne savoir.

Castetz, Donnadieu, Passago, Bladbourg, Conqueret (1).

Pour compléter ces quelques notes sur les apothicaires du Port-Sainte-Marie, ajoutons le document suivant. C'est l'acte de vente d'une boutique d'apothicaire à la même époque.

Ce jourdhui 12e du mois de septembre mil six cens cinquante-deux, avant midi, regnant Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre dans la ville du Port-Saincte-Marie en Agenois, pardevant moi not. royal soubssigné, presens les tesmoins bas nommés dans la boutique du sieur Gustien Lambert, bourgeois et marchand appothicaire de lad. ville a esté présent et constitué en sa personne ledit sieur Lambert, lequel de son bon gré et libéralle volonté, a vandu ainsi quil vand cède, remet et transporte a perpetuité et à jamais, à François Durand, maître appothicaire, natif du lieu de La Roque Timbaut, habitant puis certain temps en la présante ville à ce presen et stipulant et acceptant, scavoir est tout ce qui dépend de la boutique d'appothicaire dudit Lambert, consistant au grand mortier de fonte, trois autres mortiers de fonte et leurs pilons, trois pair de balances, le marq de deux livres et encore d'autres poids, une grande casse de cuivre servant à faire les emplastres, une autre grande casse pour la décoction des clistères, et deux

(1) Minutes Sirvent. Etude de Me Beyries, notaire au Port-Sainte-Marie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

petites casses, setze pots destain à tenir les huiles, et vingt-huit dautres pots destain servant à tenir les pillulles, un contoir, un grand coffre dans lad. boutique et un garderobbe post à l'arrière boutique, un mortier de marbre, un grand vaze desteing pour tenir la Thiriaque, un grand tamis et trois petits, soixante-deux pots de terre pour tenir les eslectuères et onguent, autre quarante-huit pots de terre à tenir les huiles et sirops, un alambiq et un refrigeratoire, vingt grandes fiolles à tenir les eaux, ung emplastrier, trois seringues, deux desquelles guarnies cent vingt deux bouetes avec toutes les drogues, médicamens, rhubarbe, aguaricq, sucre, girofle, pouevre, canelle, une livre cire joulue et generalement tout ce qui deppend de ladite boutique, ainsy que le tout a este veu et vizitté par les parties, ensemble luy vend tout ce quest dheub à lad. boutique par plusieurs particuliers ainsi que led. Durand a veu sur le livre dud. Lambert, à compter depuis le dixiesme aoust dernier, auquel Durand appartiendra tout ce qui a esté vandeheu et prins en ladite boutique depuis et compris led. jour dixiesme daout dernier que l'accord de lad. vente fust comter et arresté se rezervant ledit Lambert tout ce qui lui est dheu auparavant cependant de lad. boutique jusques aud. jour dexième daout; toutesfois attendu que ledit Durand a servi en la dite boutique depuis le seziesme avril mil six cens cinquante un et quil lui avoit esté promis un quart du proffit que ce ferait en icelle il se reserve le quart dudit proffit de ce qui est encore dheu ayant este fait raison aud. Durand dune partie de ce qui cest lepvé, l'autre partie de ce qu a esté lepvé estant au pouvoir de la damoiselle femme dud. Lambert a larivée et au retour de laquelle, qui est en la ville dAgen, il sera fait raison aud. Durand de ce qui est tenu et ou il na rien pris et ce sans dol ni fraude, de laquelle boutique et arrière boutique ledit Durand ne pourra servir pendant une année à compter de cejourdhui, comme aussi lui fournira ledit Lambert un lict dans une de ses chambres et le tiendra blanq et net pendant une année sans paie au long louage comme demeurant ledit louage de ferme comprins dans la presante vante, laquelle est faite moyennant le prix et somme de six cens cinquante livres, laquelle somme led. Durand promet et sera tenu paier à lacquit et decharge dud. s[r] Lambert a MM. Jean Singlande, docteur en médecine, en qualité de mari de Anne Lambert dem[lle] et ce dans trois jours prochains sur le tout moings et desductions du dot constitué par ledit Lambert à lad. d[lle] sa fille et raporter quittance de lad. somme, relepver indempne led. Lambert de tout le principal pour depens,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auquel Durand apres lad. année eschue ledit Lambert a par ses mesmes présantes baillé la presante bouctique et arrière bouctique par afferme et arrantement pour le terme et espace de quatre années completes moyennant 15 livres.

En présence de MM. Jean Bonin, docteur en médecine, Pierre Labarthe Me chirurgien et Bernard Faget md du Port.

J.-R. Marboutin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CRYPTOGRAPHIE AGENAISE

OU

Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817

(SUITE)

Mercredi 16 août 1815. — Le général Colbert a réfléchi ou du moins est devenu plus sévère. Il a écrit au général Vidalot pour l'inviter à réunir un conseil de guerre pour juger les crieurs.

Un corps de trois cens brigands polonais bivouaque depuis ce matin sur la promenade de la Porte-du-Pin. Il y passera la nuit. Ce sont de beaux hommes (1).

Jeudi 17. — Quelques artisans de la ville qui, en parcourant les billets de logement des lanciers, les endoctrinaient sur ce qu'ils pouvaient exiger chez leurs hôtes, ont été arrêtés et mis en prison hier au soir.

Plusieurs lanciers, la plupart logés chez de pauvres gens, s'étaient transportés dans la soirée à la commune où ils firent des réclamations insolentes et déplacées. Ils donnèrent lieu à cette arrestation déjà depuis quelques jours jugée nécessaire. Les manœuvres de ces désorganisateurs subalternes sont connues. « Vous devez mettre à contribution un tel et un tel, disent-ils aux militaires, en examinant leurs billets; vous pouvez prendre chez eux tout ce qu'il vous plaira : ce sont des royalistes. »

Un piquet de gendarmerie a fait patrouille toute la nuit et la garde a été renforcée.

Vendredi 18 août 1815. — Les mauvais sujets du quartier de la Porte-du-Pin et autres peut-être fraternisaient avec les

---

(1) Ces « brigands polonais » formaient le 7e lanciers. Faute de place, il dut bivouaquer à la Porte-du-Pin jusqu'au départ pour Auch du régiment arrivé la veille. Le 17, le 7e entra dans Agen. (Lespès, p. 447, et Proché, p. 230.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

polonais qui bivouaquent auprès de cette porte. Ils les ont gorgés de vin pendant la nuit, et il a été commis des désordres dans le camp de cette troupe indisciplinée. Elle était encore ce matin en état de révolte contre ses chefs et ne voulait point partir sous prétexte qu'elle n'est pas payée. Le colonel aurait voulu sévir contre les plus mutins, mais ils l'étaient à peu près tous au même degré et le choix eût été difficile. Enfin, cette bande de brigands, soutenue par ses fidèles alliés, commence à devenir embarrassante. Deux officiers retraités, qui cherchaient à débaucher des soldats et à leur persuader de s'organiser en partisans, ont été mis en prison.

Samedi 19. — Il a passé et passera bientôt ici des troupes de cette armée de la Loire qui ne finit pas. Le préfet dissémine ces troupes, à mesure qu'elles arrivent, dans les autres communes du département ; obligé d'en garder à Agen, il donne la préférence aux suisses.

M. de Sevin a donné sa démission de la place de maire, à laquelle il ne convenait plus. M. de Lugat, nommé provisoirement pour le remplacer par le préfet, a refusé.

Dimanche 20. — Les conseillers de préfecture Menne, Boussion et Grenier, n'ayant pas voulu imiter le maire d'Agen en donnant leur démission nécessaire, le préfet les a provisoirement remplacés par MM. de Godailh, Assolent et Martinelly-Gogelin. Ce dernier conservera, dit-on, le grade de capitaine des canonniers de la garde nationale, au moins jusqu'à sa nomination définitive.

Lundi 21. — M. de Lugat, après s'être défendu depuis 2 ou 3 jours d'accepter la place de maire, cède aujourd'hui aux instances qui lui ont été faites à ce sujet par tous les amis de l'ordre public et par le préfet lui-même (1).

Mardi 22. — Ouverture de l'assemblée électorale du département, sous la présidence de M. le comte de Digeon, nommé à

(1) M. de Lugat fut définitivement nommé par le Roi maire d'Agen le 5 septembre 1815.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cet effet par le Roi (1). Il avait été hier au soir faire une visite d'étiquette aux chefs des différens corps militaires, administratifs et judiciaires. Le bureau provisoire de l'assemblée à la nomination du président est composée de M. le comte de Bruet, secrétaire, et de MM.le contre-amiral Lacrosse (2) et de Reyre, scrutateurs.

M. Digeon tiendra un état de maison convenable à la place de commissaire du Roi qu'il occupe et aura, tout le temps de l'assemblée électorale, trente à quarante couverts par jour. M. de Villeneuve a mis à sa disposition le grand appartement de la préfecture.

Le courrier nous apporte une ordonnance du Roi, en date du 16 de ce mois, d'après laquelle et vu l'extrême urgence des circonstances, il sera levé un emprunt de 100 millions sur les principaux capitalistes, patentables et propriétaires (3).

On regardait, à la vérité, comme indispensable une mesure de finance extraordinaire, mais on se flattait en général qu'elle serait principalement dirigée contre ceux qui viennent de se constituer les ennemis du Roi et de l'Etat. Cet emprunt, qui, quoiqu'en dise l'ordonnance, ne sera jamais que fort mal rem-

---

(1) Les députés élus par l'assemblée électorale de département étaient choisis parmi les candidats présentés par les collèges électoraux d'arrondissement. Furent désignes comme candidats : pour Agen : Teulon, d'Aiguillon; Rivière; Lafont, de Layrac, colonel d'artillerie, et Merle-Massonneau; pour Marmande : Charles Sylvestre, le comte de Marcellus, Robert Labat-Vivens et de Luppé; pour Nérac : MM. de Digeon, de Brizac, Montaut et Bigos; pour Villeneuve : MM. de Vassal, Grenier de Rives, de Lafabrie Lasylvestrie, de Laborie Saint-Sulpice. — MM. Digeon, de Vassal et Sylvestre furent élus au premier tour ; Teulon, au second.

(2) Le contre-amiral Lacrosse était né à Meilhan (L.-et-G.) en 1761. Entré dans la marine royale, il fit la campagne d'Amérique et prit part à l'expédition d'Irlande. Il commanda à La Guadeloupe, fut préfet maritime à Rochefort et quitta le service en 1816. Il mourut en 1829.

(3) Voir le *Journal de Lot-et-Garonne*, n° 991. Le département devait verser 1.145,000 francs qui furent répartis entre les 4 arrondissements comme l'indique Saint-Amans et par une commission composée de MM. de Lugat, Lemaitre, receveur général, Saint-Amans, Assolent, de Bruet, maire de Tonneins; Tartas-Conques, de Mézin; de Béraud, de Castillonnès. Cette commission, à laquelle le directeur des contributions prêtait son concours, procéda, le 26 août 1815, à la répartition de cette contribution de 1,145.000 francs auxquels on ajouta 114,502 francs pour les non-valeurs. Dans chaque arrondissement, une autre commission dut répartir cet impôt extraordinaire entre les capitalistes, les patentables et les propriétaires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

boursé à une époque fort éloignée, est une véritable contribution arbitraire et donne lieu à beaucoup de réflexions. On se regarde mutuellement, et l'on dit : serait-il possible que les frais de la guerre ne fussent point pris sur les biens de ceux qui l'ont occasionnée, et qu'ils ne soient appelés à les payer concurremment avec nous que selon leur part contributive ? Quoi ! nous qui détestions l'usurpateur, nous qui avons tant souffert des suites de l'usurpation, nous qui, menacés dans nos personnes, écrasés dans nos fortunes, avons ou combattu pour le Roi ou fait sans cesse pour lui des vœux et des sacrifices, nous serions taxés dans cette occasion, pour soulager les maux de la France, comme les artisans de ces maux, qui sont connus, qui sont désignés par la voix générale et déjà condamnés par l'opinion ? Cela paraît impossible et déroge même à l'idée qu'on s'est faite de la justice du Roi. Clémence, tant qu'il vous plaira, dit-on, mais il n'est certainement pas dans les principes de l'éternelle équité que ceux qui, au sein de la paix, ont voulu cette guerre sacrilège en appelant l'usurpateur; que les parjures, les traîtres qui se sont jetés au-devant de lui, qui l'ont conduit en triomphe dans la capitale de la France, qui l'ont porté sur le trône après avoir obligé Louis XVIII à s'éloigner; que ceux qui ont abreuvé cet excellent monarque de toutes sortes d'amertumes et de dégoûts, qui ont accepté, sollicité de l'emploi sous le gouvernement illégitime; que ceux qui, figurant dans ce ramas de révoltés se disant scandaleusement les députés des départemens; que ceux qui ont coopéré à l'exécution des actes de cette assemblée dans laquelle la majesté royale a été calomniée, avilie par des misérables couverts de ses bienfaits; que ceux qui ont proscrit à jamais les Bourbons en signant cet article, aussi vain que ridicule, par lequel ils prétendaient lier la volonté de nos derniers neveux, soient aujourd'hui traités comme des sujets dévoués et fidèles ! Quant à la portion de honte, ajoute-t-on, qui a résulté de leurs forfaits pour la nation entière et qui n'est pas pour elle légère à supporter, on ne demande pas qu'ils la payent de leur tête, mais on réclame leur fortune comme une satisfaction nécessaire et dont ils sont redevables à leurs concitoyens. Si toutes les lois, dit-on enfin,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obligent à réparer les dommages, les torts, les injures même envers son prochain, à plus forte raison la société, criminellement lésée, peut-elle exiger, dans cette circonstance, que des membres aussi coupables soient appelés les premiers à combler l'abîme qu'ils ont creusé. Ainsi parlent de tous côtés les personnes que l'injustice révolte. On peut quelquefois blâmer leur véhémence; on peut trouver la mesure qu'elles désirent trop générale; mais, en principe, on ne saurait disconvenir qu'elles n'aient raison. D'ailleurs, si la conduite des rebelles (je voudrais pouvoir employer une expression moins dure) est aujourd'hui sans conséquence, qui me répondra que demain ces mêmes personnages, aidés par tous ceux que leur impunité encouragera, ne renouvelleront pas leurs complots et que, cette fois plus nombreux, ils n'atteindront pas le résultat qu'ils se proposent ? Certes, en bonne logique et même en bonne politique, il me semble qu'on doit le redouter (1). Mais changeons de sujet et revenons à l'assemblée électorale.

Mercredi 23. — Le bureau ayant été complètement composé des mêmes membres d'abord désignés par le président, à l'exception du contre-amiral Lacrosse remplacé comme scrutateur par M. Assolent, on a procédé à l'élection des quatre députés que doit fournir le département. Trois de ces députés ont été nommés d'emblée, chacun à la pluralité de 101 voix, savoir : M. Digeon, président; M. de Vassal et M. Sylvestre. MM. Teulon et Rivière, après les élus, ont eu le plus de suffrages; le premier, 98 et le second, 100.

A six heures du soir, on rouvre le scrutin; il ne donne aucun résultat. MM. Teulon et Rivière étant toujours ceux qui réunissent le plus de voix, ils seront ballottés seuls à la séance de demain matin.

Un membre a donné lecture d'une adresse au Roi, que l'assemblée a adoptée après avoir fait quelques observations et indiqué quelques changemens peu importans. Ces changemens

---

(1) Nous trouverons souvent, au cours de la *Cryptographie*, des critiques sez véhémentes contre le gouvernement royal. Saint-Amans ne cache pas son amertume et parfois même ses désillusions.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'ont point été faits, et l'adresse, telle qu'elle est, a été signée par plusieurs membres.

Jeudi 24. -- Il a résulté du ballottage entre M. Teulon et M. Rivière que le premier l'a emporté de neuf voix. Cette élection ayant terminé les opérations du collège électoral, l'assemblée a été dissoute par le président. On a demandé l'impression du discours qu'il a prononcé à la première séance et que j'ai oublié de mentionner. Ce discours, où brille l'attachement le plus vif et le plus pur pour le Roi et son auguste famille, sera imprimé. L'adresse a été signée par presque tous les électeurs. M. l'évêque d'Agen a écrit au président pour l'inviter, ainsi que le corps électoral, à la messe de demain, jour de la Saint-Louis, à 10 heures, à la cathédrale.

A midi, M. de Lugat a été installé au son de la cloche de la commune et aux bruits des couleuvrines. Dans tous les temps, l'installation des officiers municipaux d'Agen s'est faite avec le même fracas, interprète de la joie publique. Quand ils quittent leurs fonctions, c'est à la sourdine. On peut faire une très grande perte, mais la douleur est muette et le public n'en est point averti.

M. le marquis ou comte d'Escars a passé dans la matinée. Il est envoyé, dit-on, par le duc d'Angoulême, pour prendre des renseignemens sur un corps de troupes espagnoles qu'on assure être entré sur le territoire français. La nouvelle en a été portée cette nuit par un courrier extraordinaire. Elle surprend, elle inquiète. Nous serons sans doute bientôt fixés à ce sujet.

Ce soir, concert et feu d'artifice à la préfecture. Une foule immense remplissait les appartemens et les cours de l'Hôtel, dont la distribution et la grandeur sont très favorables au développement d'une fête publique. La nuit, qui est fort belle, se prête aussi à donner de l'éclat aux élans de l'allégresse qui n'est troublée par aucun incident. Les cris de *Vive le Roi !* se font entendre partout et toujours ; il paraît seulement que les militaires en général restent assez froids au milieu de l'explosion universelle. Leur rôle, après tout ce qui s'est passé, est franchement difficile à jouer. L'étonnement qu'ils éprouvent les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

absorbe. Un général espagnol, joséphin, en grand uniforme, était dans les appartemens avec les généraux Vidalot et Colbert.

L'invasion des Espagnols, ses compatriotes, mais ses ennemis, nous occupe. On parle d'une proclamation de Castanos très menaçante (1). On dit que le duc d'Angoulême passe demain ici pour se rendre sur les frontières.

Nomination des membres qui doivent composer le comité de répartition pour l'emprunt de cent millions. Ce commencement de calamité signale une grande injustice ; nous l'avons assez dit plus haut ; il n'est aujourd'hui question que de satisfaire loyalement à cette première mesure.

Des Suisses sont arrivés encore avec d'autres troupes de cette éternelle armée de la Loire. C'est le resté de ceux que Bonaparte avait séduits, que les Cantons aujourd'hui rejettent. Peut-on demander ce que sont ces Suisses ?

Vendredi 25. — On attend ce soir le duc d'Angoulême. Les nouvelles de Toulouse sont rassurantes, dit-on. Les Espagnols viennent seulement, en vertu des actes du Congrès, s'étendre sur une ligne de l'extrême frontière qu'ils ne dépasseront pas. C'est bon, mais encore ils sont en armes et trop près de nous.

Le corps électoral, les tribunaux, les administrations, les généraux de toutes couleurs, des piquets plus ou moins nombreux des divers corps militaires se rendent à Saint-Caprais. L'évêque y célèbre la messe avec grand appareil. Voici qui est assez drôle, quoique un peu impertinent. Un archidiaire ayant, selon l'ancien usage, prévenu les assistans qu'il y avait 40 jours d'indulgence pour ceux qui entendraient la messe de Monseigneur l'évêque avec les conditions requises, le général Colbert a dit très froidement à ses voisins qu'il allait le faire mettre à

---

(1) Castanos, duc de Baylen, est un des généraux espagnols les plus célèbres. Il étudia la tactique militaire en Allemagne, à l'école de Frédéric le Grand. Il défit à Baylen, en 1808, le général Dupont; battu à Tudela, il prit sa revanche dans l'affaire de Vittoria. Capitaine général de la Catalogne après le rétablissement de Ferdinand VII, il fut ensuite président du Conseil de Castille et tuteur d'Isabelle II. Il mourut à Madrid en 1852.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ordre du jour. Cette boutade a fait rire dans un moment où tout le monde était sérieux ; hors de l'Eglise, il est possible qu'elle n'eût point produit cet effet. Quoi qu'il en soit, après l'*Exaudiat*, les cris de *Vive le Roi !* se sont manifestés avec l'ensemble et l'expression accoutumés. Les militaires n'y ont pas pris beaucoup de part (1).

Le maire, les adjoints, avec le sous-préfet à leur tête, ont allumé un feu de joie sur le Gravier, à six heures du soir. La garde nationale en très bonne tenue était sous les armes. Un peuple nombreux emplissait toute l'étendue de la pelouse et les allées. Avant le feu de joie, quelques jeunes gens s'étaient exercés à s'élever sur un mât à peu près vertical et frotté de graisse, au sommet duquel était un sabre pour le plus adroit et le plus agile. Grands cris de *Vive le Roi !* Illumination après neuf heures. Le péristyle de la préfecture présentait un très joli coup d'œil; il était illuminé avec beaucoup de goût. Un concours de monde extraordinaire remplissait la cour et les appartemens. Des bandes de Suisses et d'autres militaires se mêlaient dans la foule en criant *Vive le Roi*, de manière à faire croire qu'on pouvait leur avoir *payé bouteille* à cet effet, ce qui était vrai peut-être. Quoiqu'il en soit, les militaires doivent en ce moment sentir leurs torts, en avoir honte et soupirer après l'occasion de les réparer. Que savons-nous de leurs dispositions secrètes ? Peut-être en est-il beaucoup qui crèvent de rage et qui se battraient pour leur Roi comme des lions. Les rebuter, leur témoigner du mépris lorsqu'ils ont l'air de se réunir à nous, serait une impardonnable gaucherie et peut-être une grande injustice.

Le duc d'Angoulême est passé à une heure après minuit, allant en toute hâte à Perpignan, où il doit être rendu à cinq heures du soir (2). Selon ce qu'il a dit, il ne faut pas s'alarmer

---

(1) C'était la fête de Saint-Louis que les Agenais célébraient toujours avec éclat autrefois, avant la Révolution.

(2) Le duc d'Angoulême devait arriver à Agen pour dîner. Tout était préparé pour le recevoir. Il n'arriva que bien après minuit, ce qui n'empêcha pas la foule de lui faire l'accueil chaleureux qu'elle réserve toujours aux grands personnages. « Mais ce bon prince, pressé sans doute par l'objet de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'apparition des Espagnols. S'ils entrent, a-t-il ajouté, *ils me passeront sur le corps*. C'est un mot à recueillir. Ce prince annonce la duchesse pour vendredi, premier du mois prochain. Il a fait assez mauvaise mine aux lanciers; un chef d'escadron de cette arme lui ayant été présenté deux fois de suite par le préfet, il a toujours détourné la tête.

Samedi 26. — Première séance du comité qui doit répartir dans l'arrondissement (1) le contingent qui lui est échu dans l'emprunt des cent millions, en attendant, selon l'ordonnance, une répartition définitive après laquelle tout le monde sera content, c'est-à-dire que chacun sera taxé au prorata de ses contributions, car, pour content, j'en doute : une pareille mesure ne doit en dernier résultat satisfaire que ceux dont elle garantit l'impunité.

Quoiqu'il en soit, la commission composée, aux termes de l'ordonnance du préfet, du receveur général et de six autres membres, ou propriétaires ou négocians, s'est assemblée ce matin dans une des salles de la préfecture. Cette première séance s'est passée, comme à l'ordinaire, à discuter le plus souvent sans s'entendre, à faire ressortir à tour de rôle les embarras, les difficultés de l'opération, sans donner les moyens de la rendre plus juste et plus facile. Sur le soir, la commission se rassemble encore. Cette fois, évaluant la fortune des capitalistes et des patentables au quart de celles du département, et, s'appuyant sur le montant des contributions foncière et mobiliaire, elle a fait sur ces deux bases, ne pouvant faire mieux,

---

son voyage, n'a pu s'arrêter à Agen; il a répondu, par les expressions de la plus touchante bonté, aux désirs qui lui étaient manifestés et aux acclamations publiques; il a continué sa route en suivant les dehors de la ville. » (Voir *Journal de Lot-et-Garonne*, n° 991.)

(1) Le comité était compose, pour l'arrondissement d'Agen, de Léotard, sous-préfet; Lugat, maire provisoire; Lemaître, receveur général; Assolent, conseiller de préfecture provisoire; Saint-Amans, du Conseil général; Merle-Massonneau, maire d'Aiguillon; Barsalou cadet, négociant à Agen; Mallac, juge de paix, d'Astaffort.

L'imposition atteignait 325,133 livres : 295,575 fr. au principal, et 29,558 fr. pour les non-valeurs.

Lespès indique qu'Agen fut taxée pour « 86,000 francs, ce qui occasionna beaucoup de réclamations, mais il fallut payer ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la répartition des 1,144,000 francs, et de 10 centimes par franc pour les non valeurs, entre les quatre arrondissemens. Cette première opération terminée, on a traité la question de savoir si l'on répartirait le contingent du premier arrondissement au marc-le-franc des contributions, ou si l'on frapperait des taxes spéciales, c'est-à-dire arbitraires, sur les principaux capitalistes, patentables et propriétaires, en raison de leurs fortune et aisance présumées. Le premier de ces moyens était le plus aisé et surtout le plus juste. Cependant, le second lui fut préféré, quoiqu'il dût naturellement épouvanter d'honnêtes gens sur la certitude de consacrer beaucoup d'injustices. Le receveur général, chargé par l'ordonnance du recouvrement des sommes et qui dans le premier de ces modes envisageait la lenteur des rentrées, fit tellement ressortir cet inconvénient dans les circonstances actuelles qu'il contribua beaucoup à la délibération qui fut prise à ce sujet et qui fut trop précipitée. Il ne restait plus alors qu'à prononcer sur les renseignemens souvent très vagues, très incertains, très faux, qu'on pouvait avoir sur la fortune et l'aisance de tel ou de tel propriétaire, capitaliste ou négociant, et de les taxer en conséquence. D'abord de capitaliste proprement dit, il n'y en a point; nous ne connaissons que des propriétaires et des négocians; encore sont-ils tout à la fois l'un et l'autre, ceux même dont le commerce est le plus étendu. On prendra donc le rôle de la contribution foncière pour servir de base à la répartition, en appuyant sur les négocians en raison des lumières, vraies ou fausses, qu'on acquerra sur les capitaux qu'ils font valoir. On ne portera aucune taxe au-delà de trois mille francs, et aucune cote de quatre cens francs ou au-dessous ne sera taxée. Telles sont les premières mesures que délibéra la commission. Elles ne pouvaient être plus sages dans le brouillard où elle s'était plongée en décidant, trop légèrement sans doute, qu'elle ne répartirait point au marc le franc du montant des contributions. Puis, selon l'usage en pareil cas, les membres convinrent unanimement de donner l'exemple en se taxant eux-mèmes, non seulement à la rigueur, mais avec une générosité qu'ils regardaient comme indispensable. Il est à remarquer que le receveur général, dont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la position était bien différente de celle de ses collègues, puisque l'ordonnance lui attribuait la perception des sommes sur le même pied que les contributions, et qu'il devait, par conséquent, trouver dans cette opération, onéreuse pour les autres, un profit de quatre ou cinq mille francs, fut aussi celui qui pesa davantage sur la nécessité de se taxer largement selon sa fortune et son aisance. Je place ici avec grand plaisir cette observation sur le compte du receveur général parce qu'elle honore également son dévouement et sa franchise (1).

La commission procèdera désormais chaque jour à l'ingrat travail dont elle est chargée. Reprenons notre journal.

Dimanche 27. — MM. de Dampierre et de Plèneselve partirent hier pour Bordeaux. Ils sont porteurs d'une lettre du préfet dans laquelle il demande à la duchesse l'heure de son entrée dans notre ville et ses ordres.

On dit, au reste, mais que ne dit-on pas? on dit Perpignan et sa citadelle au pouvoir des Espagnols. On dit aussi qu'ils ont passé la Bidassoa et qu'ils se portent sur Bayonne. Contes en l'air, sans vraisemblance ! Nous avons assez de sujets d'inquiétude sans en rêver de nouveaux. La conduite des alliés alarme sur le sort futur de la France. Quelques personnes s'imaginent qu'après nous avoir ruinés, ils finiront par se diviser notre territoire. Voilà sans doute un objet de sollicitude sérieuse et sur lequel il est permis quelquefois de concevoir des craintes plus ou moins justifiées par les évènemens. Encore si quelqu'un me témoignait à cet égard trop de terreur, je lui dirais : réfléchissez sur l'emprunt de cent millions; il doit vous prouver, ainsi que toutes les autres contributions qui pourront avoir lieu, que nous n'aurons pas de nouveaux maîtres. Si nous eussions dû finir par être le prix des vainqueurs, nous n'aurions point éprouvé une longue agonie. Comptez que les puissances étrangères, ne trouvant point leur avantage à nous voir ruiner d'avance, auraient préféré de nous ruiner elles-mêmes. Au sur-

(1) Nous verrons plus loin de quelle générosité fit preuve le receveur général et avec quelle amertume Saint-Amans s'exprime sur son compte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus, hors la division du territoire, je crois bien que nous pouvons à peu près nous attendre à toutes sortes de calamités. Ce serait vraiment une espèce de miracle si la stérilité de toutes sortes de récoltes cette année, si les contributions ordinaires et extraordinaires qu'on ne peut calculer, si les logemens des gens de guerre et leur entretien sur nos foyers, si le défaut absolu de commerce, etc. ne finissaient pas par absorber dans le département toute fortune particulière et publique. Nous n'avons donc pas besoin de nous épouvanter des Espagnols, qui ne sont nullement à redouter, pour avoir de l'inquiétude; mais comme elle ne remédie à rien, prenons patience et attendons.

Les Suisses qui sont ici ne conviennent pas d'avoir été rejetés par leurs cantons. Ils disent que ceux de leurs camarades dont la subsistance était assurée dans leur patrie y sont rentrés; mais qu'eux, n'ayant aucun moyen d'y vivre, sont restés à la solde du gouvernement français. Leur conduite est jusqu'ici sans reproche.

Lundi 28. — On attend avec impatience des nouvelles d'Espagne ou plutôt des Espagnols. L'arrivée de la princesse pour le premier du mois paraît certaine.

Mardi 29. — Un soldat et un sergent suisses ont reçu la bastonnade, ce matin, à Saint-Antoine, pour quelques délits militaires. Cette exécution avait attiré beaucoup de spectateurs dont plusieurs, qui ne pouvaient en soutenir la vue, se sont retirés dès le commencement. Le sergent a reçu cent coups, et le soldat, cinquante. On les a portés ensuite à l'hôpital où ils laisseront peut-être la vie. En fait de discipline militaire, ces républicains ne plaisantent pas.

Mercredi 30. — On commence les préparatifs pour l'arrivée de la duchesse. Il s'établit à cet égard, entre les divers quartiers et les différentes rues de la ville, une véritable émulation qui occupe et réjouit déjà la population entière. Il faut, en général, si peu de choses pour remuer le peuple et lui faire tout oublier ! MM. de Dampierre et de Pléneselve, revenus de Bordeaux, rapportent que la duchesse arrivera vendredi, c'est-à-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dire après-demain, vers 4 heures de l'après-midi; qu'elle ne recevra personne ; que, d'ailleurs, elle se prêtera à tout ce qu'on exigera d'elle pour satisfaire l'empressement que les Agenais pourront témoigner de la voir. En conséquence, une calèche découverte lui sera présentée à la croix de la mission pour faire son entrée dans la ville. Les apprêts, sur cette nouvelle, continuent avec une ardeur plus empressée. Les rues de Saint-Antoine, de Garonne, des Couteliers et de la Porte neuve, par où la princesse doit passer, se distinguent. Les trois premières sont couvertes de voiles ; la quatrième offre deux rangs de colonnes en linge plissé et de guirlandes de verdure qui produisent une jolie décoration. En général, l'air de fête éclatera partout et tout se réjouira de la vue d'une princesse que tant de vertus et de souvenirs rendent chère aux bons français.

Jeudi 31. — Le préfet, avec le général Vidalot, est allé recevoir Son Altesse Royale aux limites du département. Ils sont partis à 2 heures de l'après-midi et coucheront à Marmande.

Le mouvement est continuel et universel dans la ville où tout le monde est aujourd'hui royaliste, à la réserve de quelques individus qui n'osent le paraître et des militaires dont nous ne parlerons pas.

On apprend que le duc d'Angoulême a écrit au maréchal Pérignon, à Toulouse, que Castanos n'entrerait point en France et que les corps de son armée qui avaient dépassé les frontières s'étaient retirés le 28, en vertu d'une convention faite avec le général espagnol. Cette affaire terminée va répandre une alacrité nouvelle, une joie plus complète et plus pure sur la fête de demain.

Vendredi 1er septembre 1815. — Dès 5 heures du matin, le bruit des couleuvrines sur la place du Palais annonce aux Agenais pour aujourd'hui l'arrivée de la princesse. Elles se font entendre ensuite aux portes de la ville, pour inviter la population des campagnes voisines à venir se réunir à la nôtre dans un si beau jour.

Ce signal, que le son de la cloche de la commune rend plus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

solennel, est à peine entendu que tout s'anime et s'agite dans nos murs. Les décorations préparées la veille se complètent et se perfectionnent. Une émulation générale apporte, distribue, met en œuvre les matériaux qui seront les emblêmes et les garans de la joie publique. On ne voit bientôt que guirlandes de verdure, que baldaquins aériens s'élever dans les rues où des drapeaux fleurdelisés flottent a toutes les fenêtres et où sont placés, de distance en distance, des arcs de triomphe recouverts de linges blancs artistement plissés. Ces ornemens de goût, sans être de luxe, sont néanmoins répandus avec une telle profusion qu'il en résulte une certaine splendeur à l'œil ébloui et même une apparence de richesse. Toiles légères et transparentes, percales, rubans, dentelles, broderies, rien n'est épargné, et l'on évalue à plus de cinq cent mille francs la valeur de ces divers objets élégans, interprètes du zèle des Agenais et de la sérénité de leur allégresse.

Les deux piliers de la porte Saint-Antoine, que Lomet (1) fit construire, il y a trente ans, sur le modèle de ceux de Dioclétien à Rome, joints par un cintre de verdure très exhaussé, produisent un effet de perspective très agréable. L'arcade élevée qui les réunit paraissant au fond de la demi-lune qui s'ouvre sur la route couverte de pavillons flottans, ainsi que les édifices qui la précèdent, semble appeler dans l'intérieur de la ville et l'auguste Princesse et tous les étrangers accourus sur ses pas. Les rues de Saint-Antoine, de Garonne surtout, de la Porte neuve, je l'ai déjà dit, se distinguent par leur décoration. Les deux premières sont couvertes de voiles ; la dernière est à ciel ouvert. Ses pilastres blancs, régulièrement disposés et qui soutiennent une guirlande prolongée parallèlement des deux côtés de cette rue, forment un bel effet auquel on ne peut reprocher qu'un peu de monotonie. D'autres arcs de triomphe, je l'ai dit aussi, ont été construits en bois et couverts de linges lissés avec beaucoup d'art et d'adresse. Le plus remarquable

(1) Sur Lomet, ingénieur, professeur à l'Ecole Centrale de Lot-et-Garonne après avoir enseigné à l'Ecole polytechnique, officier, etc., voir l'intéressante monographie de M. Véchembre, son arrière petit-fils : *Le baron Lomet* (1759-1826). Agen, 1909, gr. in-8° illustré.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est sur la grande place du marché, du côté du nord. Il occupe l'intervalle qui sépare la maison de M. Hébrard et celle de Mme Proutières. On voit dans la même architecture, à l'extrémité des Cornières où commence la rue des Couteliers, une espèce d'édifice en forme de péristyle, sur les colonnes duquel on lisait d'ingénieuses devises en français et en latin. Ces dernières sont là très déplacées. En pareille circonstance, tout le monde doit parler français. Un portique du même genre orne l'entrée de la préfecture. Enfin une assez vaste rotonde, ainsi que je l'ai dit hier, a été construite à la croix de la mission, sur la route de Bordeaux, pour servir de pied-à-terre à la Princesse qui doit être priée de faire son entrée en calèche découverte, pour se prêter aux vœux des Agenais. Cette rotonde, tapissée à l'intérieur, revêtue à l'extérieur de draperies et de verdure, est, au reste, extrêmement maussade et n'illlustre pas l'architecte qui en a dirigé l'exécution. Le préfet, on le sait déjà, s'est rendu hier à Marmande avec le général Vidalot et la gendarmerie, qui se trouve à toutes les fêtes, pour recevoir la Princesse aux limites du département. Le sous-préfet l'attend à celles de l'arrondissement et le maire avec ses adjoints, à celles de la commune. Le général Colbert s'est porté avec le régiment des lanciers en avant de la ville, dans les champs qui bordent la grande route. La garde natiónale forme une double haie, depuis la croix de la mission jusqu'à la porte Saint-Antoine.

Tout était ainsi disposé. Une foule prodigieuse remplissait les rues et les places publiques, lorsqu'une acclamation, qui devient bientôt générale, annonça l'arrivée de Madame. A ce cri, qui fut un cri de joie, chacun s'empresse d'accourir sur le pasage de Son Altesse Royale. Aussitôt, toutes les fenêtres sont occupées ; le peuple se presse dans les rues que la Princesse doit parcourir ou s'écoule vers Saint-Antoine et s'étend jusqu'à la croix de la mission.

Cinq heures viennent de sonner. La Princesse, descendue de sa berline, a déjà pris place dans une calèche. 24 jeunes filles vêtues de blanc l'environnent et lui offrent une immense couronne de fleurs d'orange, qu'elles suspendent sur le devant de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la voiture. 24 jeunes garçons, ceints d'une écharpe blanche, mettent la calèche en mouvement et la traînent gaîment sur la route. L'empressement extraordinaire, mais naturel, des spectateurs fut d'abord si vif que les gardes nationaux qui bordaient la haie, poussés par la foule vers la voiture, apportèrent un instant dans la marche quelque embarras et croisèrent presque leurs baïonnettes sur la tête de la princesse. Cependant, chacun ayant bientôt repris sa place, l'ordre se rétablit, sans, pour ainsi dire, avoir même été troublé. A chaque station de la calèche, les jeunes filles qui l'accompagnaient la couvraient de fleurs qu'elles jetaient en avant sur la route. Des fanfares, des cris d'allégresse, remplissaient les airs. C'est ainsi que Madame entra dans Agen, aux acclamations de l'entière population de la ville, accrue de celle des contrées voisines, également enivrées du plaisir de la voir.

Huit sapeurs ouvraient la marche. On ne sait trop comment ils se trouvaient là avec leur barbe touffue, leurs bonnets hideusement hérissés et leur hache menaçante sur l'épaule; mais enfin ils y étaient et formaient le contraste le plus frappant avec les grâces touchantes et l'aménité remarquable de la Princesse. Venait ensuite un fort détachement de la garde nationale d'Agen, de Villeneuve et de Sainte-Livrade. Un nombreux cortège d'officiers et de gardes royaux à cheval précédaient et suivaient immédiatement la calèche, auprès de laquelle marchaient les magistrats d'Agen et plusieurs maires des communes rurales revêtus de leur écharpe. Ils étaient accompagnés d'une musique choisie qui ne cessait pas de se faire entendre. Puis paraissait la garde nationale, enfin la gendarmerie à cheval.

La Princesse, simplement vêtue d'une légère étoffe de soie vert et blanc, accueillait avec une extrême bonté les témoignages de l'allégresse publique excitée par sa présence et daignait même, d'une légère inclination de tête, saluer parfois les dames qu'elle remarquait aux fenêtres.

Arrivée à la préfecture, elle y retrouva le préfet, qui la reçut dans la cour, au pied du grand perron, sur les degrés duquel étaient rangées en amphithéâtre une troupe de petites filles de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'âge le plus tendre et vêtues de blanc. Montée dans les appartemens, elle écouta la harangue du préfet, celle du maire, qui n'avait pu jusqu'alors trouver le moment de la prononcer, et, enfin, celle que Mademoiselle de Villeneuve lui adressa au nom des jeunes demoiselles de son âge qui s'étaient réunies pour lui présenter l'expression de leurs vœux et l'hommage de leur respect. Madame répondit à ces diverses harangues avec une présence d'esprit et un intérêt remarquables. Elle dit surtout à Mademoiselle de Villeneuve une infinité de choses très aimables pour elle et d'autres tout aussi flatteuses pour Monsieur son père, qui furent recueillies avec avidité par le cœur de ses administrés. La Princesse dîna ensuite. Monsieur le vicomte de Montmorency, chevalier d'honneur, le préfet, les généraux, l'évêque furent admis à sa table avec les dâmes de sa suite. Après le dîner, elle voulut bien recevoir les très jeunes petites filles qui décoraient à son arrivée le perron de la préfecture. Une petite anecdote doit être ici recueillie; malgré son peu d'importance, on me permettra de la mentionner. A peine échappée de l'enfance, celle qui portait la parole pour ses compagnes commit une grave étourderie. En terminant son discours, elle s'élança vers la princesse comme pour se jeter dans ses bras. Ce mouvement inattendu d'un cœur non encore exercé à retenir ses transports surprit Madame. Elle recula le haut du corps avec un air de fierté qui pétrifia subitement la petite fille trop confiante et fut pour les spectateurs le signal de l'éloigner. Comme on entraînait cette enfant, vivement émue des regrets de sa faute et du désir d'en obtenir le pardon, elle eut la présence d'esprit, en regardant la Princesse, de dire : *Au moins, la main !* A ces mots accentués avec une extrême sensibilité, Son Altesse Royale voulut bien avancer sa main, sur laquelle tombèrent à la fois les larmes du repentir et le baiser de l'innocence. Quelques personnes furent ensuite admises à l'honneur de saluer la princesse. Vers dix heures, elle se retira dans l'intérieur de ses appartemens. Tous ceux qui ont approché Madame ou qui lui ont été présentés ne cessent de louer son affabilité. En général, on est enchanté d'elle, sauf peut-être les lanciers, qu'elle n'a pas voulu voir, et l'évêque, si.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme on l'a dit, elle lui a rappelé des faits dont le souvenir ne doit point lui être agréable. Quoiqu'il en soit, les personnes distinguées et les militaires qui remplissaient les salles et la cour de la préfecture s'écoulèrent peu à peu et se répandirent dans les rues de la ville pour jouir de la plus brillante illumination qui ait jamais terminé dans nos murs aucune fête publique.

Aucune des harangues qui ont été adressées à Madame n'a circulé dans le public. Comme elle ne devait d'abord recevoir personne, il est à présumer que la plupart de ces phrases banales n'ont point été rédigées par écrit (1). Le président du Conseil général du département, voyant néanmoins quelques autorités admises auprès de Son Altesse Royale et la possibilité qu'il fût introduit avec quelques membres du conseil que le hasard avait réunis, improvisa sur le champ un discours de circonstance qu'il traça au crayon dans l'embrasure d'une croisée afin de le prononcer de mémoire avec plus d'aplomb. Le conseil général, au reste, n'ayant point été appelé, le discours

---

(1) Les harangues du Préfet et de sa fille, M^lle^ Joséphine de Villeneuve-Bargemont, contrairement à ce qu'avance Saint-Amans, furent publiées dans le n° du 2 septembre 1815 du *Journal de Lot-et-Garonne*. La princesse repartit le lendemain matin à six heures, pour Toulouse, où elle devait passer trois jours. Dans tout le département, l'accueil fut chaleureux, notamment à Marmande, où lui furent remis des vers qui la chantaient par la muse de M. de Casenove :

« Vous, que chérit la France et que l'Europe admire,
« Dont l'absence a fait nos malheurs ;
« Mais qui payez par un sourire
« Trois mois de regrets et de pleurs ;
« Fille auguste des Rois, nous mêlons sur vos traces,
« Aux fleurs la palme des guerriers ;
« Gardez toutes les fleurs, apanage des grâces ;
« Mais, avec votre époux, partagez les lauriers. »

La réception d'Agen laissa dans le cœur de la duchesse d'Angoulême un souvenir si heureux qu'au commencement d'octobre elle chargea le vicomte de Montmorency, son chevalier d'honneur, d'écrire au Préfet une lettre de remerciements : « Madame me charge de témoigner aux habitans de la ville d'Agen combien elle a été sensible aux preuves d'affection qu'ils lui ont prodiguées à son passage. Son Altesse Royale connaissait déjà l'excellent esprit qui les anime et il lui a été bien agréable d'en recevoir de nouveaux témoignages. Madame vous recommande également de faire tous ses remerciemens aux jeunes gens qui ont bien voulu traîner sa voiture. » (Lespès, *op. cit.*, p. 449.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'est pas sorti de la poche du président ; il est très court ; le voici :

« Madame, le Conseil général du département de Lot-et-Garonne supplie Votre Altesse Royale d'accueillir avec bonté les respectueux hommages qu'il a l'honneur de lui présenter et les vœux qu'il forme pour elle dans ce jour solennel, le plus beau qui ait jamais lui sur ces contrées. Heureux ceux qui retraceront dans les fastes du département un jour si mémorable ! En parlant de la fille de nos Rois, de l'auguste épouse de Mgr le duc d'Angoulême, ils n'auront que des grâces à peindre et des vertus à célébrer. »

Il semble que le galant président (1) eût pu enchâsser dans son cadre étroit un mot de ce grand caractère que la princesse a toujours déployé lorsque, harcelée par le malheur, elle s'est élevée au-dessus des évènemens et de l'infortune. Mais dans ces sortes d'occasions, quand on est pressé, il reste toujours quelque chose au bout de la plume.

Samedi 2. — La princesse est partie à six heures du matin; sa voiture a été escortée par la garde nationale jusques aux limites de la commune. Depuis la préfecture jusqu'à la Porte-du-Pin, elle a été environnée par un peuple immense qui ne cessait de répéter : *Vive Madame ! Vivent le Roi et Monseigneur le duc d'Angoulême !* Son Altesse Royale répondit à ces acclamations par des adieux pleins de grâce et de bonté. Le préfet n'a quitté la portière de la berline qu'à la poste de Croquelardit, quand la princesse, touchée des témoignages de son zèle, a désiré qu'il se retirât pour prendre un peu de repos.

Vers midi, arrive un régiment de Polonais qui paraissent, comme ceux que nous avons déjà vus, d'assez mauvais sujets. Jamais Agen ne s'est trouvé réunir des individus de tant de nations diverses : polonais, suisses, espagnols, italiens. Quant aux lanciers, nous ne savons de quel pays ils peuvent être. S'ils sont français, on serait tenté d'ajouter : tant pis pour eux et, plus encore, pour nous.

---

(1) N'oublions pas que le « galant président » n'était autre que Saint-Amans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dimanche 3. — Les Polonais, qu'on doit licencier demain, tiennent, dit-on, dans leur langue de très mauvais propos sur cette opération qui les rend à leur mère-patrie. Ils ne veulent point revenir en Pologne pour y être sujets de la Russie. Peut-être ont-ils raison, mais peu nous importe, pourvu que nous en soyons débarrassés.

Lundi 4. — Le général Vidalot a effectué ce matin le licenciement des Polonais. Les Français qui se sont trouvés parmi eux ont été incorporés dans le régiment des lanciers qui se trouve ici. Quant aux Polonais, ils doivent joindre l'armée russe, ce qui, comme je l'ai dit déjà, ne leur plaît guère.

Mardi 5. — Les nouvelles de Bayonne ne sont pas encore décisives au sujet des Espagnols. On espère cependant qu'ils rentreront chez eux. Dieu les conduise bientôt au-delà des Pyrénées.

Un certain chevalier de Besaucelle, accusé du crime de faux et de beaucoup d'autres infamies, a été condamné aux galères par jugement du tribunal criminel. Il a plaidé lui-même sa mauvaise cause, mais avec plus d'effronterie que de talent, quoiqu'il n'en manque pas. Cette affaire, dont on a beaucoup parlé, avait attiré un monde infini à l'audience (1).

Mercredi 6. — Les aimables Polonais, enfants gâtés de Bonaparte, leur patron, menacent et murmurent. Un commissaire russe est arrivé pour les amener, quoiqu'ils en puissent dire, à l'armée d'Alexandre. Ils doivent partir demain.

Jeudi 7. — Ils sont, en effet, partis ce matin après quelques façons. Pour les décider, on leur a fourni à la commune tout ce qu'ils ont demandé en chevaux, voitures, pour leurs équi-

---

(1) Il fut condamné à 10 ans de réclusion, à 100 francs d'amende et à demeurer toute sa vie sous la surveillance de la haute police. Il était poursuivi pour faux et usage de faux commis à Agen en 1813 ; mais, en 1814, il s'était fait passer dans l'Indre pour un commissaire du Roi chargé de réprimer les abus et de dénoncer les fonctionnaires publics. A Rochefort, il arbora les croix de Malte et de la Légion d'honneur et fit de nouvelles dupes. (*J. de L.-et-G.* n° 1001.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pages, etc. Pouvait-on acheter leur prompt départ trop cher ? Au surplus, les militaires qui nous restent de cette armée de la Loire ne valent guère mieux. Ce sont des scélérats toujours disposés à vexer leurs compatriotes. A traitement égal, on préfèrerait d'être opprimé par des étrangers. Ceux-ci, du moins, ne nous doivent rien ; en fait de procédés, ils sont à leur aise !

Il est maintenant certain que les Espagnols ont repassé la Bidassoa.

Vendredi 8. — Le 12e régiment d'infanterie a été licencié ce matin (1).

Des mouvemens se manifestent parmi les mauvais sujets. On doit, à ce qu'il paraît, les surveiller plus que jamais ; on doit surtout observer de près les militaires qui, nous l'avons assez dit, ne valent absolument rien. On a saisi, ce matin, 13 copies d'une lettre incendiaire chez un employé du commissaire des guerres, qui n'est pas lui-même en très bonne odeur. Cette lettre portait, entre autres mensonges, que le roi avait été obligé de quitter Paris. Deux hommes et une femme ont été conduits ici du Port-Sainte-Marie où ils avaient tenté des provocations contre le gouvernement. L'un de ces hommes avait arraché la cocarde blanche à l'un de ses voisins. Ces individus ont été conduits devant le procureur général. Le préfet fait imprimer une lettre circulaire aux maires pour les tenir, ainsi que leurs administrés ,en garde contre les mauvais bruits qu'on fait circuler, principalement dans les campagnes (2). Parmi ces bruits, le plus absurde, celui du débarquement de Bonaparte en Provence à la tête d'une armée de 40.000 turcs, trouve encore du crédit chez des gens qui ont l'air d'avoir le sens commun. Quand les esprits sont échauffés, plus une nouvelle est ridicule, plus elle fait fortune. On rirait de celle-ci dans un autre temps.

---

(1) Il était arrivé à Agen le 7 « avec une superbe musique », écrit Lespès (p. 449).

(2) L'avis du Préfet est publié dans le *Journal de Lot-et-Garonne* (n° 996). Il y est question du prétendu débarquement de Bonaparte avec 50,000 Turcs.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vendredi 8. — La commission de l'emprunt des cent millions travaille à force à répartir le contingent du premier arrondissement. Elle taxe les propriétaires en raison du montant de leurs contributions, quoique ce ne puisse être, même presque jamais, en raison de leur aisance. Elle impose les capitalistes et les négocians sur leurs capitaux, quoiqu'il soit impossible de les connaître. Douloureuse opération qu'il faut cependant terminer, parce que le temps presse et qu'il eût été impossible de commencer si cette mesure n'eût été annoncée sous la dénomination insidieuse d'un emprunt. Ces sommes seront remboursées, disent les uns ; le roi l'a dit. Les Chambres statueront sur un mode de répartition définitive, disent les autres, qui réduira au moins les taxes à l'égalité contributive. Je le souhaite avec ardeur par esprit de justice ; mais, quand il n'en serait rien, il n'y aurait pas lieu, à mon avis, d'en être surpris. Ce qui me console, c'est que si le régime de Bonaparte avait prévalu, il nous en eût coûté bien davantage pour continuer la guerre qu'il ne nous en coûte aujourd'hui pour acheter la paix. La paix ! pouvons-nous cependant, au moyen de ce sacrifice, nous flatter de l'obtenir ! Dans l'état actuel de la France, à moitié envahie par les alliés; dans son autre moitié, asservie par les débris de nos armées, divisée d'opinion, sur le point d'être définitivement ruinée, on ne peut s'empêcher de trouver la paix, c'est-à-dire la tranquillité, la prospérité, bien difficile. Cependant, ne nous décourageons point. N'a-t-on pas vu l'Allemagne, épuisée après la guerre de trente ans, payer encore cinq millions de rixdalers aux Suédois qui l'avoient dévastée et pacifiée. Eh bien ! elle est encore debout; nous en savons quelques chose ! Pourquoi n'en serait-il pas de même de la France qui, par sa position géographique, le caractère de ses habitans et la fertilité de son sol, a autant ou plus de ressources que l'Allemagne. Les forces vitales d'un individu résistent quelquefois à la maladie et au médecin. Il en est ainsi des corps politiques. L'histoire est pleine d'exemples qui doivent relever notre espérance à cet égard. Ce qui peut en ce moment nous inquiéter beaucoup, c'est le moyen de soulager les pauvres dans la crise où nous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plongent à la fois l'énorme contribution et la nullité de toute espèce de récolte. Il paraît difficile de pourvoir aux premiers besoins des habitans de la ville et de la campagne pendant l'hiver et le printems prochain et de parer les coups de la disette si tout notre numéraire est enlevé.

Samedi 9. — Le préfet est parti pour Montauban, d'où il sera bientôt de retour. L'évêque s'est galamment exécuté : il a demandé à la commission qui répartit l'emprunt ou l'impôt de guerre d'être compris dans son travail pour une somme de trois mille francs (1).

Dimanche 10. — Il arriva hier un corps de militaires. Il en arrive aujourd'hui 550 ; il en arrivera demain 500. Ce sont des débris de régimens désorganisés qui viennent se faire licencier ici.

Le général Vidalot est remplacé dans le commandement de Lot-et-Garonne par le général Rouget qui commandait dans le Lot, où il est remplacé lui-même par le duc de la Force. Le général Rouget est neveu du célèbre et malheureux Bailli (2).

Samedi 11. — Le préfet est arrivé ce matin de Montauban. Les bruits les plus absurdes circulent plus que jamais dans le département. La préfecture était remplie aujourd'hui, à midi, d'une foule immense de personnes mandées de tous les points du territoire pour tâcher de découvrir la source des contes répandus à dessein de troubler la tranquillité publique. Il s'agit principalement de savoir d'où part la nouvelle du prétendu massacre de 400 protestans à Nîmes, mis à mort par ordre du duc d'Angoulême. Une pareille horreur se conçoit à peine. On ajoute que ce massacre doit se renouveler bientôt à Tonneins

---

(1) Le fait fut signalé dans le n° 1007 du *Journal de Lot-et-Garonne*. L'évêque s'exécuta sur le champ.

(2) « De l'avis de tous, écrit Lespès (p. 450), Vidalot n'aurait jamais dû figurer dans les emplois militaires depuis le retour du Roi, par rapport à sa conduite pendant la Révolution. »

Le général Rouget s'installa dans la maison Barret-Lavedan, à l'angle de la rue Mirabeau et de la place de l'évêché. (Procbé, p. 235.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et à Clairac et que M. de Villeneuve est chargé de le faire exécuter. Est-il rien de plus diabolique ? Mais cela ne prend pas ; nous ne sommes plus au temps de la Ligue. N'importe, il faut avoir égard à l'intention. On interroge, on remonte comme on le peut de tradition en tradition, de témoignage en témoignage et l'on s'arrête à un vieillard de 84 ans, aveugle et sourd qui ne sait plus ce qu'on lui a dit ni ce qu'il dit lui-même. Les premiers auteurs de ces criminels mensonges se cachent si bien derrière la toile qu'on ne peut les deviner ni les soupçonner. On saisit partout les branches et les rameaux de l'arbre sans pouvoir jamais s'élever à son sommet. Cependant, le mal fait des progrès rapides ; les gens du peuple, les militaires, sont abreuvés de ces nouvelles ; ils les croient ou font semblant de les croire ; cela gagne comme un incendie. Un officier polonais disait l'autre jour : « On nous incorpore à l'armée russe, je ne comprends rien à çà. On chasse Bonaparte, pourquoi donc ? L'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome ne sont-ils pas à Paris, comme chacun le sait ? » Un autre polonais, officier supérieur, mieux instruit, mais qui ne voulait point partir pour se réunir aux Russes, alléguait pour sa dernière raison le propos dont il ne voulait pas démordre : « Eh bien, disait-il, nous sommes Russes, j'y consens. Les Russes sont maîtres de la France ; en qualité de Russe, je vais m'établir dans cette ville et y prendre mes quartiers d'hiver ». On eut bien de la peine à lui faire entendre qu'il devait ajourner ce projet. Les soldats, les paysans surtout, sont travaillés de la manière la plus astucieuse et la plus active. Si l'on pouvait trouver les premiers auteurs de ces faux bruits, qu'il serait bon d'en faire un exemple !

La ville est pleine de militaires de toutes les couleurs. Il est aussi arrivé 300 espagnols d'une réputation, dit-on, très équivoque. Resteront-ils dans le département ? on l'ignore. Ils viennent de Montauban (1).

---

(1) Il y avait alors à Agen, comme s'en plaint si âprement Saint-Amans, quantité de troupes : le 52e, le 56e, le 12e, une partie du 31e, les lanciers, un régiment de suisses, etc. Les espagnols partirent le 13 pour Nérac.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mardi 12. — La commission de répartition achève aujourd'hui son travail, effectué, comme on le sait, sur la base de la contribution foncière. En dernier résultat, elle a supprimé les taxes qu'elle avait portées à 200 fr. et a diminué d'un tiers celles de 300 fr. Elle a réduit ensuite, au moyen d'une somme de 21.000 francs qui lui restait en surplus après son opération, les taxes qui lui ont paru trop fortes relativement à l'aisance présumée, en sorte que tout le monde sera content. Cependant, il y a lieu de croire que tout le monde ne le sera pas. Les méchans, par exemple, qui sont aux écoutes, trouveront sûrement que les membres de la commission se sont médiocrement taxés. Ils diront que plusieurs d'entre eux semblent même avoir bravé à cet égard l'opinion publique. Que sais-je ? Ils observeront peut-être, avec malignité, qu'un seul membre, presque toujours absent pour cause de maladie, a été rigoureusement taxé, sans qu'on ait pris en considération les raisons qui devaient rabaisser sa taxe au-dessous des plus fortes. Ils se feront sans doute un plaisir de désigner ce membre comme figurant sur la liste générale pour l'honneur de la commission. Les méchans ne s'arrêteront point en si beau chemin; ils prétendront savoir encore qu'à la première séance de la commission, tous ses membres faisaient à l'envi parade de la plus noble libéralité, qu'à les entendre, ils allaient donner un bel exemple et se taxer au-dessus de leur fortune. Ils ne manqueront pas de les mettre en opposition avec eux-mêmes, en rapportant le montant de leurs taxes. Ils diront que le receveur général surtout, qui devait et qui pouvait être le plus magnifique, après avoir fait beaucoup de bruit de sa générosité, s'est taxé modestement à cent pistoles, quoique le recouvrement des sommes dût lui valoir quatre ou cinq fois autant. Ils prétendront que, si la commission, par vergogne, a corrigé cette taxe et l'a portée à 2.000 francs, elle est encore trop faible au moins de moitié, comparée à celle du membre qui eut le tort d'être absent. Ils diront, ils répèteront mille pauvretés de ce genre, mais les honorables membres de la commission, forts de leur conscience qui ne leur reproche rien, certains d'ailleurs que ces mauvais propos tomberont d'eux-mêmes,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'en seront pas effleurés, et cette affaire finira comme mille autres (1). En effet, les taxes et même la commission tomberont bientôt dans l'oubli ; l'inquiète critique, avide d'alimens nouveaux, s'exercera sur quelqu'autre objet. Si tout le monde alors n'est pas content de son lot, tout le monde au moins sera tranquille.

Il est, au surplus, très aisé de prendre dans cette occasion son mal en patience : c'est de se souvenir que, si Napoléon eût usurpé le trône, il en eût coûté dix fois peut-être autant pour faire la guere qu'il ne nous en coûtera pour acheter la paix. Et comment se fût-il procuré ces dix milliards ? (*sic*). Par des confiscations, des expropriations, des crimes ! Ne nous plaignons pas.

Mercredi 13. — Les militaires inondent plus que jamais la ville. Chaque maison a les siens. On les désorganise pour les réorganiser ensuite. Il en résulte une espèce de brouhaha d'uniformes qui empêche de se reconnaître et qui confond simultanément dans un même tourbillon les bons et les mauvais. Cet après-midi, une bande de soldats rouges et bleus courait la ville en criant *Vive le Roi !* Faut-il les en croire ?

Jeudi 14. — Les soldats remplissent les rues, les places, les promenades, comme leurs officiers, les cafés ; ces derniers traînent l'air d'embarras et de honte dont, quelque chose qu'ils fassent, ils sont marqués pour longtems.

Une société de nos dévotes, très respectable sans doute, a fait fabriquer à Toulouse une belle tige de lys d'argent massif. Cette tige portant trois fleurs et un bouton doit être incessament portée à Notre-Dame de Bon-Encontre, où elle sera déposée dans l'église devant l'image de la Vierge, en action de grâce de la délivrance de la France et du retour du Roi. Ces dévotes se proposent de faire cette course à pied, en procession, ce qui sera très édifiant. Les bonnes âmes sont loin de se dou-

---

(1) L'ironie sceptique de Saint-Amans, membre de la commission de répartition est à souligner. Ce qu'il écrit est malheureusement de tous les temps et de toutes les époques. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous n'avons fait aucun progrès.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ter qu'elles vont cependant s'acquitter ainsi très consciencieusement d'un acte du plus pur paganisme. N'importe ! quelqu'un en profitera.

Vendredi 15. — Quand une société de dévotes a résolu de se signaler par quelque exploit méritoire, elle ne tarde point à le réaliser. L'évêque a autorisé hier au soir le pèlerinage de Bon-Encontre, et il a eu lieu ce matin. L'élite de nos dévotes, nos dévotes par excellence, sont parties à cinq heures pour Bon-Encontre, les plus huppées, les plus douillettes en carrosse; les autres, en truski de louage. Quel luxe cependant quand on pense que Marguerite de Valois, reine de France, a fait la même route à pied avec toute sa cour. Quelle mignardise quand on se rappelle qu'une dévote, qui valait bien celles d'aujourd'hui sans doute, partit jadis pour faire le même pèlerinage avec des poids dans les souliers. Il est vrai que la reine fut fatiguée et que la dévote dut rester dans le chemin. Quoiqu'il en soit, nos belles dames, arrivées sans accident, ont saintement déposé leurs fleurs de lys d'argent aux pieds de Notre-Dame, après avoir entendu préalablement la grand'messe et fait leurs dévotions. C'est un beau jour, un jour mémorable dans les fastes de la paroisse. Les marguilliers de la fabrique et M. le Curé, qui n'ont rien négligé pour donner de l'éclat à la fête, ont été fort satisfaits.

Samedi 16. — Il a plu hier et aujourd'hui par bourrasques. La terre est en effervescence ; elle bout. Nous n'avons presque point encore entendu le tonnerre. Cependant ceci ne peut finir à la sourdine. Le sol a été si longtemps électrisé par un soleil ardent que l'équilibre ne peut se rétablir que par beaucoup de tapage, pendant lequel, si l'on observe bien, on devra remarquer fréquemment des foudres ascendantes.

Les soldats licenciés désertent ; quelques-uns volent leurs camarades et même leurs officiers avant de se mettre en route. Douce habitude !

Dimanche 17. — On parle d'un embauchage, d'un enrôlement mystérieux. Une main secrète, dit-on, recrute parmi les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

militaires licenciés et corrompt ceux qui seraient restés fidèles. Cinquante francs est le prix modique de l'infamie. Le rassemblement, assure-t-on, est à Nîmes et dans les Cévennes. La police est à la recherche de l'embaucheur. Il est en ville, mais on n'est pas encore parvenu jusqu'à lui. C'est un lancier qui dit avoir découvert le complot ; malgré cela, je me demande s'il existe.

Il y a eu quelque tapage ce soir à la comédie entre le pétulant Bécanne et des militaires. Bécanne avait tort.

Lundi 18. — D'après le tapage d'hier au soir, il a été défendu ce matin de chanter au spectacle d'autres couplets ou chansons que ceux chantés dans la pièce représentée.

Un grenadier passait aujourd'hui tranquillement sur la place du Palais. Il est abordé par un officier retraité qui, d'un ton grivois, le raille sur la cocarde blanche qu'il porte à son chapeau et veut la lui faire échanger pour celle aux trois couleurs. « Non, dit froidement le grenadier, j'ai quitté celle-là pour porter celle-ci par l'ordre de mes chefs, j'y tiens et je veux la garder. » A ces mots, le retraité ose faire tomber le chapeau du grenadier. Celui-ci riposte par deux énormes soufflets, dont le dernier, donné à poing fermé, jette à terre le retraité qui, surpris de la répartie, se relève et se dérobe par la fuite aux applaudissemens des spectateurs. Il se sauva dans une maison voisine où il fut à l'instant pris par la garde. Le grenadier, maître du champ de bataille, eut tout l'honneur et tout le profit de la victoire. Il reçut à l'instant une dizaine d'écus d'étrennes et deux billets de comédie, l'un pour lui, l'autre pour un de ses amis. L'insolent retraité est le fils d'un boulanger de la rue Saint-Antoine.

(A suivre.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES ANTIQUITEZ D'AGEN

Par DARNALT

(SUITE)

CHAPITRE III.

Mais tout ainsi, que ceux qui voyagent vers les Indes, descouvrant d'advanture en leur routte, un beau port, et havre sur quelque riche fleuve, et grosse riviere, bien que retirée de la mer, Poussez de desir et d'affection de la visiter, et recognoistre, s'y acheminent, et y estants parvenus s'y arrestent, pour le contempler et salüer : De mesmes en userons-nous, faisans voile en ce discours, vers la mer du Levant, au grand port et havre de laquelle nos ames doivent un jour surgir, et aborder. Descouvrant de bonne fortune, en nostre routte, ce pays d'Agenois, et ceste ville d'Agen, le port et havre d'icelle, nous les saluerons, par ce recueil et remarques, non point d'un cry d'allegresse, et de gratification seulement, mais de plusieurs et divers raportz, recommandations, et occurrences très véritables et importantes à l'honneur, reputation, et augmentation de la gloire de ceste region et Cité, d'adventure à l'instruction de la plus part de ceux qui l'entendront, sur la cognoissance de l'antiquité mémorable de ceste contrée et pays, pour les ayantz recogneuz, et faict du sejour à defricher, et deterrer leurs belles et antiques singularités et excellences, *potissimus vero illas, quæ vel temporum, sive negligentia, sive injuria hactenus latuerunt.* Personne n'ayant jusques icy rendu de devoir à ceste ville et climat (*pace multorum magnorum virorum dixerim*) de defaire entierement ce qui est de l'antiquité, et recommandation memorable d'iceux : et les retirer du sépulchre moisy d'oubly et d'ignorance.

Nous remarquerons leur origine, leur succez et progrez de temps en temps, d'aage en aage, et année par année : ensemble

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur effort et disposition présente, servant par ce moyen au publiq, et à la charité qu'on doit à la posterité, et principalement à sa nation, et patrie : laquelle nous a conjuré de luy rendre ce devoir, tenant lieu en nostre endroict, non seulement de père et mère tout ensemble, mais encore, *nobis est alter quidam Deus, et primus maximusque parens*, comme disoit Hieroclès; pour après avoir illustré *Spartam quam natus sum*, nous remettre à nostre course, jusques à la descouverte d'une autre mer presque incogneuë au monde : Au port de laquelle sont abordez, abordent, et aborderont de toutes parts et contrées de la terre habitable, par le vent propre, et favorable du Sainct Esprit, tous les navires, et vaisseaux qui se treuveront chargés du l'Est de la foy et des bonnes œuvres.

Recherchant donc avec beaucoup de peine, et de curiosité, dans les histoires, et monumens de l'antiquité mémorable, de quel temps est ceste ville, et pays : et en quelle qualité et reputation ilz ont esté tenus par les premiers et plus anciens Geographes, Annalystes, et historiens : selon la diversité des temps et occurences des affaires publiques souz les premiers Roys Gaulois, et par les Consulz, Sénat, et peuple Romain : et, despuis par les empereurs Romains, tant Idolatres, que Chrestiens : Et par les Gothz, Wisigothz, et Ostrogothz qui en chassèrent les Romains, et l'occupèrent sur eux. Et par les Huns, ou Hongrois, par deux diverses fois : Et par les Wandales, Alains, Sueves et Bourguignons, qui en furent aussi expellez par les Gothz, Wisigothz : Et par les Sarrasins, Mores, Africains, Arabes, Normands, et Danois, qui s'en saisirent, et le ravagèrent après : Le tout selon la diverse inondation des nations barbares, et estrangeres : foudres de l'univers jouants diversement au bouttehors : Et aussi selon la diversité des guerres civiles, aportantz les changemens des Empires, des Royaumes, Estatz, et Républiques. Et par les Roys de France, de la premiere et seconde lignée : Pareillement par les Roys d'Aquitaine, et despuis par les Ducs et Comtes d'icelle : Et par les Roys de Gascogne, et Ducz d'icelle, qui leur succédèrent : Et par les Roys d'Angleterre, Ducz de Guyenne, et Comtes d'Agenois, et deppuis par les Comtes de Tholose,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui furent et demeurèrent quelque temps Comtes d'Agenois : et de rechef par les Anglois qui s'en saisirent, le quitteirent, et s'en resaisirent par plusieurs et diverses fois, comme fit aussi le Comte d'Armagnac, jusques à la finale reünion de ce pays et de ceste ville et Comté à la couronne de France, souz la troisiesme et derniere lignée de nos Roys, que Dieu fasse prospérer et accroistre infiniment. C'est celle qui a aporté la police et l'embellissement à ceste Monarchie, comme la première en avoit donné l'establissement, et la seconde l'accroissement et les victoires.

Il se treuvera que ceste ville d'Agen s'appelle par les Grecs Ἀγίννον et par les Latins *Agennum*, ou *Aginnum*, au livre *De Notitia imperii et Provinciarum*. Et dans Honorius, *in Itinerario Antonini*, *Civitas Agennensis*. Dans Grégoire de Tours *Agennensis urbs*, dans Bœda *in marygologio*, *Aganinum*, ou *Agaunum*, erronément toutesfois, par ce qu'il faut lire en l'un et en l'autre *Agennum* ou *Aginnum* (et c'est d'avanture la faute de l'imprimeur) et en quelques Autheurs Allemans *Agendium*, Et ce pays et territoire, *Agendicus ager*, et les habitans de ceste ville et pays, *Nitiobriges*, *Nitiobroges*, et *Itiobriges* (1) : Laquelle ville est fort ancienne, célèbre et renommée, comme il en apert, non seulement par les Registres des Autheurs, des premiers fondemens de la Religion Chrestienne; Mais aussi longtemps avant, et dès la première remarque et mémoire des Gaules.

Et ne se pourroit point treuver semblable ville en tous pays et Duché de Guyenne, apres la capitale, voire sans excepter la capitale, si on s'en veut raporter à ce que Jules de l'Escale, grand et sçavant scrutateur de l'antiquité, en a laissé par escrit en sa préface contre Erasme : *Agennum* (dit-il) *Oppidum est Aquitaniæ princeps*,

Ne luy pouvant fournir justement, et à l'esgal, tout ce que luy est deu, pour le peu de temps qu'avons eu à dresser cest appareil : occupez d'ailleurs à l'exercice de nostre charge publique, nous dirons seulement, à l'honneur d'icelle et du pays

(1) Prid. non. oct. 1. Kal. nov. Ioan. Sanaro in Comm. C. Sol. Sid. Apollin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Agenois, ce que la memoire ja lassée nous en pourra suggérer. Ceste ville et nation ont bien esté le temps passé en telle cstime et réputation, que la plus part des anciens et célèbres Autheurs en ont faict quelque mention : bien que enveloppée dans les replis d'une fort longue et facheuse recherche, comme Jule Cesar, Strabon, Ptolœmée, Amniam Marcellin, et ces grands, très doctes, et saincts personnages Hyerosme, Sulpice Sévère, Grégoire Florent Archevesque de Tours, Sidoine Apollinaire, Honorius, Ausone, Usuard moyne, Adon de Vienne, le vénérable Bède, l'Itinéraire d'Antonin, la Notice de l'Empire et des Provinces, le livre intitulé *Germanicarum rerum quator celebriores*, *velustioresque Chronographi*, Et cest autre *Annalium et historiæ Francorum*, *scriptores coætanei*. Les Annales d'Aquitaine, Froissard, et quelques Annalistes Chroniqueurs de son temps, et de sa volée, Sigebert, Guaguin de Nangis, Aemylius Probus, Blondus, Polydore Virgile en l'histoire des Anglois, le sieur de Janville, Martian Oronce, l'Hortel, le Cardinal Baronius, Savaro, Vigenere, Vinet, les sieurs de l'Escale, père et fils, Belleforest, les sieurs de Pythou et de Loysel, et quelques autres.

Quant aux livres escripts à la main, vieux documens, Annales non imprimées, chartres, et vieux registres, anciens Légendaires, enseignemens des Eglises, Librairies et autres lieux publics, et thrésors de ce pays : Ils ont esté presque tous bruslez, et adirez, ou rendus inutiles par les ruines des troubles, et guerres civiles, peu de soin, et autres accidens, qui y sont survenus.

Au surplus, pour treuver le nom propre et véritable de ceste ville et pays; est remarquable, que ces bons Autheurs modernes ne sont pas bien d'accord sur le nom ancien d'Agen et des Agenois. Les aucuns d'eux, comme Vinet, Savaro, et l'Escale, estiment que les Agenois soient vrayement les *Nitiobriges* de Cesar (1) de Pline (2), d'Estrabon et de Ptolémée (3). Les autres comme Oronce, l'Hortel et Vigenere, asseurent que se sont les

(1) Lib. 7. Commentaires.
(2) Lib. 4, ch. 19.
(3) 2 lib. 2. ch. 7.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Garites, mentionnez par le mesme Cesar, et pensent que les *Nitiobriges* soient ceux du pays d'alentour Uzès, Nismes, Monpellier, et Lodefve. Belleforest a esté d'advis en sa Cosmographie que les *Garites* estoient ceste petite contrée, située entre la rivière de Lot et celle de Dordogne, et *Nitiobriges*, toute la Province, qui avoit Agen pour capitale, et Metropolitaine. Martian, soustenant que ce n'est l'un ne l'autre, veut asseurer que c'est Lectoure, laquelle souloit estre comprinse anciennement souz les Agennois. Et partant ceste opinion se peut raporter aux précédantes en faveur de l'Agenois. Vigenère sur les Commentaires de Cesar, *Garites* (dict-il) Agenois, ou Lectore : La ville principale s'appelle *Agen*. *Garites* (dit l'Hortelius (1) *Galliæ Aquitanicæ populi, apud Cæsarem, ubi hodie opidum Agen. Ut Broncius in sua Tabula Galiœ ostendit.* Lectore, *est Martiano, illud Agen, Aginum Ausonii, puto* Αγενον *Ptolemœi, Aginnum Antonini, et Agennum in libro provinciarum, et apud Honorium, qui ejus Episcopum Phœbadium vocat, Agesinates, hos quoque Plinii puto.*

Le mesme Cesar parlant de ceste desconfiture qui fut cause, que la plus grande partie de la Guyenne se rendit à Crassus, et volontairement luy octroya des Ostages, entre lesquels furent ceux-cy, *Tarbelli, Bigerriones, Prœciani, Vocates, Tarusates, Elussates, Garites, Auscii, Garumni, Sibutzates, Cocofates*, que Vigenere a traduict par ordre, ceux de Tarbe, Bayonne, Béarn, Bigorre, Turse, Foix, Agenois, Auch, les Garonnois, Lectore, et les Cacofates. L'Hortel croit que les *Agesinates* de Pline soient les Agenois. Joseph de l'Escale est de contraire advis. Voicy son argument. *Agesinates Plinii*, dict-il, *Sunt Pictonibus vicini*, et les Agenois ne les sont point. Le mesme Hortel a dict presque semblable chose en ces termes; *Agesinates Plinii, Galliæ Aquitaniæ populi sunt Pictonibus juncti.* Mais on sçait bien que les Geographes, et ceux qui escrivent de loin, et d'un grand pays, comme est cesluycy, font peu d'estat et de compte de deux ou trois journées de pays, et se mescontent souvent en la distance et mesure des lieux. D'où

(1) In *Tesau. Geogr.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vient que cest Autheur a jugé en fin, *Aginnates. esse Agesinates Plinii.*

Parmy ce différent et diversité d'opinions, de tant de bons et célèbres escrivains, sur le nom ansien de ceste ville et nation : Il faut se resoudre et dire qu'il y a plus de raison et d'apparance, que les Agenois soint vrayement les *Nitiobriges*, quand pour toute preuve, n'y auroit que l'authorité de Ptolemée : lequel eut parfaicte cognoissance de ce pays et peuple, et du vray nom de nos ancestres, appellez *Nitiobriges :* et de leur capitale, et metropolitaine Cité, Agen; en ces propres termes, du langage de l'Autheur. Νιτιοβριγες, ὧν πολις Ἄγιννον; et, comme a bien remarqué Savaro, *caput Nitiobrigum Aginnum*. Le Calepin c'estant mesconté de tourner, et traduire l'Aginnum de Ptolemée, pour Angoulesme. N'y ayant aucun raport, ne cóvenance de l'un à l'autre. Ceste variété est confirmée en l'une des epistres de sainct Sidoine Apollinaire, en ces termes : *Quid aïunt Nitiobriges ? quid Vesunnicitui ?* (1). Qui sont les Agenois et les Perigordins ? L'authorité et description de Pline (2), sont fort considérables, et decisoires, qui loge l'Agenois entre le Périgord, Quercy, Rouergue, le pays Tholosain et le fleuve du Tarn. *Narbonensi provinciæ contermini Ruthœni, Cadurci, Nitiobriges, Tarneque amne discreti à Tholosanis Petrocorii.* Et comme a dict Savaro, *Nitiobriges Cœsari, sunt contermini Cadurcis et Ruthenis* (3).

Et ne faut point s'esbahir, ou treuver estrange ceste diversité de nom, prinse des anciens. Car au même temps mesmes que l'Acquitaine et la Gascogne estoient possédez par les Anglois, du règne de nos Roys Jean, Charles, Philippe, et Loys, ceux qui en escrivent l'histoire se treuvent divers et differents, au nom de ce pays. Les anciens l'appellent Agenois, autres

---

(1) Epist. I lib. 8.
(2) Lib. 4, c. 19.
(3) Lib. 7, Comm., cit. 5. Sid. Apoll.— Labrunie, dans sa dissertation sur les Nitiobriges, écrit : « Il est ridicule de chercher l'étymologie des mots « Nitiobriges » et « Agennum » dans les langues grecque ou latine. L'un et l'autre noms sont purement celtiques. » (*Extrait des Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais*, par Labrunie, publiés par A. Magen. *Recueil de la Société des lettres, sciences et arts d'Agen*, t. VIII, p. 108.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aginois, Agiuns, Aginuns, et Agenet, selon quelque diversité de langage, de ceux qui parloient et escrivoient pour lors (1).

Après avoir decrit et resolu ceste controverse du nom, fort importante au subject que nous traittons, Nous lairrons la recherche du fondateur de ceste ville, ne pouvant cotter le temps de sa naissance, à cause de son antiquité trop eslognée qui va à l'égal des siècles et des aages, durant lesquelz les Gaulois avoient plus de soin de bien faire que de bien dire, et de se faire cognoistre à la postérité, plus par leurs armes, que par leurs escrits, comme la plus part des escrivains de l'hystoire Gauloise ont remarqué. D'avoir recours au Thème celeste des villes pour en recueillir l'horoscope, suivant l'instruction de Varon, ou de Gauricus, ce seroit trop de curiosité et de vanité tout ensemble, Estant l'origine des villes malaysée à dire, et des nations (comme a remarqué Pasquier (2), Si c'a esté Agenor fils de Bel ou d'Antenor, ou Agenos petit fils d'Ajax Telamon : ou Agenidas, l'un des Ephores de Lacedemone, durant la guerre Peloponesiaque dont parle Xenophon. Ou si ç'a esté quelque autre à nous incogneu : Iaçoit que sainct Hyerosme dic, que ceste contrée estoit Gregeoise, aussi bien que celle de Marseille, *Aquitaniam Grecase origine jactare* : Et qu'en tesmoignage de ce, du temps d'Estrabon, l'Université de Marseille valust mieux que celle d'Athenes : En chasque ville de la Gaule estans entretenus, aux despens du public, des Régens en l'art d'eloquence Grecque, à pareils gaiges que les Medecins. Le mesme Strabon récite à ce propos qu'ez Gaules de son temps on redigeoit les contracts en Grec (3).

Neantmoins les Agenois auront tousjours beaucoup plus d'honneur de se voir issus des anciens Gaulois, que de vouloir ramener leur extraction et origine aux Allemans, ou aux Troyens, destruits et vaincus, ou aux Romains, qui ne sont de beaucoup si anciens que les Gaulois (4).

---

(1) Froissard en l'*Histoire des Albigeois*.
(2) Lib. 1., c. 2.
(3) Pasq. lib. 6., ch. 4.
(4) Amm. Marc lib. 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE IV.

Il est très certain, par le tesmoignage des plus célèbres Autheurs, mesmes par l'histoire de César (1), avant l'établissement de l'Empire Romain, et au temps que le Peuple, le Senat, les Consuls, et les Tribuns, possédoient l'estat, Agen estait siege de Royaume, dont Ollovicon, qui estoit avant le temps de César, fut le pénultiesme Roy, portant tiltre et qualité d'amy du peuple Romain, qui estoit l'un des plus grands tesmoignages d'honneur que ce peuple grand, victorieux, et fleurissant donnast aux Roys ses alliés.

Pendant les guerres, et conquestes de Cesar, ez Gaules, estoit encor Roy d'Agen, et du pays d'Agenois, Teutomat ou Teutomal filz de cest Ollovicon, qui rendit de grands combats contre les armes Romaines, pour la deffence de son pays (2) lequel ne se laissa vaincre, n'y empieter qu'à bonnes enseignes. Ceste nation estant fort généreuse, et guerrière, ayant faict son aprentissage en Espagne souz le grand Sertorius (3) ne se rendit qu'avec le reste des Gaules, souz la fatale fortune, et domination de César et Crassus : ayant les Romains semé guerre Civile en ces pays, pour par ce moyen, les forces d'iceux ruinées, s'en pouvoir plus aysément emparer (4).

Ceste ville ne laissa point despuis de retenir tousjours le lieu, le rang et le nom de Cité, et ville capitale de toute la contrée : qui s'estendoit lors jusques au fleuve du Tarn, comprenant Condom, Lectore, et Albret (5), ayant peu de temps apres esté choisie chef spirituel de tout le pays, mesmes du temps des premiers Apostres, quoy que se soit de S. Martial, qui y fonda la premiere Eglise sainct Estienne (6).

---

(1) César, liv. 7 et Vigen sur iceux.
(2) César et som. Vigen.
(3) Belleforest. *Hist. de France.*
(4) Du Tillet. Chron. abr.
(5) Belleforest. *Hist. de France.*
(6) Labrunie, d'après Argenton et tous nos anciens chroniqueurs ecclésiastiques, confirme ainsi le dire de Darnalt : « C'est la tradition constante de « notre Eglise que ce dernier (S. Martial) a préché la foi à Agen et qu'il y a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Despuis elle fust tousjours fleurissante, et pourveuë de saincts, et vertueux personnages, souz la tyrannique persecution des Empereurs Idolatres et mescreans, ennemis conjurés de la foy et religion Chrestienne : mesmes souz la furiale et forcenée persecution de Diocletian et Maximian, Empereurs Romains, peut avoir mil trois cens ans, ou environ : qui fut la dixiesme persecution contre les Chrestiens (1) et de plus longue durée que les autres précédentes, et plus cruelle et inhumaine au raport d'Eusèbe et d'autres historiens Ecclesiastiques, l'Edict ayant esté publié, que les temples des Chrestiens fussent desmolis et razés : les livres du vieux et nouveau Testament jettez au feu : Et ceux qui auroient acquis quelque estat ou dignité, debouttez de leurs charges ignominieusement, et le commun peuple despouillé de liberté, et tenu pour esclave. Bien tost apres, par autre Edict, est mandé, que les Prélats et ministres de l'Eglise seroient emprisonnez, et supliciés, s'ilz ne sacrifioient à leurs faux Dieux.Ces Edicts sont si precipitez,que dans un jour sont mis a mort 1700 Martyrs. Despuis ce temps tous les gens de bien, qui refusoient l'adoration des Idoles et simulachres, estoient bannis, ruinés, et bourellez d'inhumains et execrables suplices : dont faict foy le Catalogue des Martirs attribué à Eusebe, et à quelques autres. Sulpice en parle en ceste sorte : *Hac tempestate, omnis fere sacro Martyrum cruore orbis infectus est. Quippe certatim gloriosa in certamina ruebatur, multoque avidius tum Martyria gloriosis mortibus quœrebantur : quam nunc Episcopatus pravis ambitionibus appetuntur. Nullis unquam bellis mundus magis exhaustus est : neque majore unquam triumpho vicimus, quàm cum decem annorum stragibus vinci non potuimus.*

Estant donc Dacian, ou Decian (comme l'appellent Petrus de Natalibus, et Petrus Venetus) leur Lieutenant General en

---

« dédié notre église Cathédrale sous l'invocation de S. Etienne. J'ai fait à « Paris en 1777 l'extrait d'un processional de notre église, écrit dans le XIII[e] « ou XIV[e] siècle, où S. Martial est qualifié comme notre apôtre et notre pa- « tron. » Voir aussi les *Livres liturgiques de l'Eglise d'Agen* (*Recueil de la Soc. acad. d'Agen*, t. I, 2[e] série, p. 217.)

(1) Anno 302.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces pays et gouvernement de Guyenne, ou Prevost de la Province faisant la residence ordinaire dans ceste ville d'Agen. *Contigit autem Dacianum, urbem devenisse Agennensium quæ inter opimatissima Aquitaniæ mœnia, caput extollebat, etc.* souz lequel saincte Foy, vierge tres-vertueuse, et accomplie en toutes sortes de perfections, issue de noble extraction, née, nourrie, et eslevée en ce lieu (quelque chose qu'Adon de Viêne ayt voulu dire, qu'elle n'estoit point Agenoise) *Sancta et venerabilis Fides, Agennensium civitate oriunda fuit, ex parentibus nobilibus et ex splendidissima prole genita* (1). Et sainct Capraise aussi (que la legende en langage François appelle Crapes) souffrirent tres-constamment les tourments et suplices du sainct Martyre, pour le soustien et augmentation de la naissante foy et religion Chrestienne : au nom, et à l'honneur desquels nous voyons encor aujourd'huy deux belles Eglizes fondées en ceste ville, enrichies entre autres choses de la teste entiere et venerable de sainct Capraise, et d'une bonne partie de celle de saincte Foy, et de plusieurs autres saincts personnages.

La parfaicte constance, et loüable resolution de ceste saincte Vierge en son signalé Martyre apporta un merveilleux progrès, et advancement au sainct nom et vray culte du filz de Dieu.

Ce fust un rare et fortuné instrument de la conversion saincte et bien heureuse d'une infinité d'âmes Payennes, Idolatres. *Mulli enim venientes ad spectaculum passionis sanctæ Fidis : et videntes constantiam ejus, crediderunt in Dominum Jesum Christum...* (2).

Voire S. Capraise mesmes fut esmeu à son exemple, et print

---

(1) *L'ancien légendaire missel et bréviaire manuscrit sur la vie, martyre et feste Sainct Caprasy et Saincte Foy.*

(2) Nous ne saurions trop signaler et recommander ici les remarquables ouvrages de MM. les abbés Servières et Bouillet sur l'histoire et le culte de sainte Foy : *Histoire de sainte Foy*. Rodez, 1879, in-12. — *Petite histoire de sainte Foy, vierge et martyre*. Rodez 1900. In-4° de 800 pages avec de nombreuses gravures. — *Sainte Foy, vierge et martyre d'Agen*. Agen 1901. In-8°. — *Essai sur l'Iconographie de Sainte Foy*. Caen et Paris 1902, etc., etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

resolution de se presenter à la mort pour une si juste querelle. *Inter tormentorum sœva supplicia, Intuens martyr gloriosus sanctam Fidem celitus laureatam : Illico genibus flexis, oculos in sublime tulit ac pro obtinenda victoria preces ad Dominum fudit.*

De ce S. homme Caprasius, grand amy et serviteur de Dieu, Eucherius, Evesque de Lyon, qui vivoit de son temps, qu'aucuns ont voulu dire avoir esté l'un des disciples de sainct Benoist comme Genebrard : Ce que ne se peut, puisque S. Capraise estoit environ l'an 302, et S. Benoist environ l'an 520, comme asseure Trithème.

Les autres ont dit, qu'il estoit contemporain de Prosper Aquitanicus, de Possidonius Afer, et de saincte Geneviesve : Lequel Eucherius (ayant cogneu fort familierement S. Capraise) en parle en ceste sorte : *Vidi ego Caprasium depontanæ senectutis veteribus patibus gravitate morum comparandum.* Et de son devot hermitage, *Erat mons ille nemoribus consitus, verè eremus erat* (1).

Voicy une description de ce lieu saint et devot, bien naïsve et eslegante : qui merite bien d'estre inserée en ce lieu, pour sa recommandation : *Loculus ille est in altissimo montis cacumine situs : cujus in superiori dorso, gratissima planicies ostenditur atque objecta in se se fronte, pendentibus scopulis, cum frundosis arbustis opaca instar scænæ subtus præbet amœnitatem intrantibus. Qui locus si hoc solo decoraretur beneficio, ab ipsius rupis angusto hiatu purissimus fons levi cum murmure emittitur, quem pretiosus martyr Caprasius, percussa silice dextra, à Domino impetravit. Cujus unda quâm gustu delectabilis, quàmque debilibus membris tactu salubris, ex frequentissimo usu expertum habemus : salva fide cunctis denotantes posteris* (2).

Pour le jourd'huy manquant la foy, la piété, et devotion, les œuvres merveilleuses, que Dieu faisoit par le moièn de ceste belle fontaine, ont cessé. Mais la bonté et salubrité de son eau,

---

(1) Liv. I, ch. 1, *de Viris illustribus ordinis Sancti Benedicti, Geneb. Chron.*
(2) Au susd. manus. — *Louange de la fontaine S. Vincent.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

continuent encor : et ne s'en treuve point de plus saine, et agreable au boire, en quelque part que ce soit. Et seroit un œuvre loüâble, et recommandable, et fort aysée à conduire ceste fontaine dans ceste ville. Belleforest en quelqu'une de ses hystoires Tragiques a descript ce lieu saint et devot à la verité, comme il est, sur une haute colline, du costé des marais, qui sont derrier l'Eglise qui porte le nom de la vierge saincte Foy.

Je n'oublieray point à dire que ce haut costau s'appelloit anciennement le mont Pompeian. *Interea beatus Caprasius, ut cæteri Christicolæ, peragratis circumquamque; scopulorum diversoriis : tamdem clivum montis, cui antiquitus (ut fama est) Pompeiaco nomen imposuit, latenter conscendit. Hiatu speluncæ sub ipsa rupis fronte invenit; quæ de super pendentibus scopulis, opacum præbebant receptaculum ingressis. Ad cujus montis radicem.* (Voicy une fort belle et veritable description de ceste ville.) *Civitas mirifico circundata peribolo, sita est, quam aruncæ senes Agennum vocitantes, fulgentibus ædificiis decorare summopere decertarunt : quam ea tempestate pusillus christianorum grex inhabitans, gentilium ateo rabie præmebatur, ut illatis sape numero calamitatibus attristi, ab urbe secedentes, per abrupta eremi, ac fragosas convallium cotes delitescendo, vagarentur, cultu atque habitu agrestes, quod maxime contigisse fertur sub sævissimi tyranni adventu* (1).

La naïsveté et le poix du sens, et des paroles de ce discours Latin fort à propos pour le subject, pour la representation et figure de ceste ville, et de l'estat des premiers Chrestiens de ceste contrée, nous a invités à le raporter en cest endroict, en son entier : et plus au long, que n'avions deliberé de faire.

Avecq sainte Foy, et S. Capraise, furent martyrisez les benoists saints Primicien ou Prime, et Felicien frères, les corps desquels, destituez de leurs restes, se voyent pour le jourd'huy dans leurs monumens, en l'Eglise S. Capraise. Je n'ay peu voir la vie, et le martyre de ces deux freres, que dans un antien Legendaire Castillan. Il est certain, qu'apres plusieurs sortes

(1) Au susd. manuscrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de suplices, les Gentils n'en pouvant venir a bout, les firent decoler. De dix ou douze mil Spectateurs les cinq cens à l'instant se convertirent à la foy Chrestienne. Restent encor plusieurs belles, et dévotes marques, de l'hermitage. S. Capraise : qui servit apres son martyre d'habitation sainte et religieuse, à S. Vincent l'Agenois, appellé de *Manso*, et non poinct l'Espagnol de Valence (1).

Cõme se revoid aussi vne fort Chrestienne et remarquable Antiquité dans l'hospital Saint-Capraise de ceste ville. C'est un lieu soubz terrain, creux et profond. *Sepulchrum, ubi sanctissimorum martyrum reponebantur corpora*. Encor pour le jourd'huy le vulgaire l'appelle le *martyre* (2). Aussi les premiers temples des Chrestiens estoient appellez *martyria*, parce que les premieres Eglises se batissoient en l'honneur de Dieu, et memoire des Saints martyrs. De quoy Theodoret escrit en fort beaux termes, Que les chasses, et les lieux ou sont les os des martyrs, en plusieurs endroits au monde, tesmoignent la verité de la foy Chrestienne, et les tesmoignages de la memoire confirmés par le sang des martyrs ne mourront point (3). Les anciens aussi appelloient les Temples, *martyria*, pour ce que c'estoient les sepulchres des martyrs.

L'occasion, et la raison, du nom et qualité de ce lieu dans ceste ville fut qu'en ce temps-là le siège Romain, et le Pretoire pour les Magistrats Gouverneurs au nom de l'estat et de l'Empire de Rome, estoit estably en ceste cité, y faisant sa residance

---

(1) Si les récents travaux sur Saint Vincent le font véritablement enfant de l'Agenais et sans aucun rapport avec le Vincent espagnol, ce n'est pas sur le côteau de Pompéjac qui domine la ville d'Agen qu'ils le font habiter, descendant de là pour subir le martyre sur une place publique de cette ville, mais bien au *Mas-d'Agenais*, qui est, à n'en pas douter, le *Pompejacum* en question, son martyre ayant eu lieu non loin de là, dans l'*Ager vellanum*, à la suite du prodige païen de la roue enflammée, dont il dévoila l'imposture. (Voir les travaux de M. l'abbé Dubos sur ce sujet, publiés dans le volume du *Recueil de la Société française d'archéologie*, relatif au *Congrès d'Agen et d'Auch* (1901) et aussi notre article sur *Une fête solaire en Agenais au v^e^ siècle*, d'après le travail de M. E. Lièvre, tome XXXII, p. 41, de la *Revue de l'Agenais*.

(2) Il s'agit ici de la crypte, encore existante, qui se trouve au-dessous du maître autel de la *Chapelle du Martyre*, ancienne chapelle de l'hôpital d'Agen, entre les églises Saint-Caprais et Sainte-Foy.

(3) *Serm. II de curat. græ. aff.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ordinaire : et partant il se treuve plusieurs grandes et horribles persecutions et suplices y avoir esté faicts, et executez contre les premiers Chrestiens : et par consequent, il y eut un grand nombre de notables et saints personnages, qui scélèrent de leur sang leur profession de foy Chrestienne.

Au surplus, ce fut S. Vincent (duquel S. Gregoire de Tours entre autres a fait mention) qui succeda à la charge, et au martyre de S. Capraise et par consequent ce fust le second Evesque (1) s'estant retiré en la mesme cellule, où il respandit son sang, et finit sa vie pour rendre fidelle tesmoignage de la Religion des Chrestiens. Les parts de son corps des-membrées et deschirées furent recueillies avec ses ossemens, et mises dans ce sepulchre de pierre, qui reste, et se void encor sur les lieux joignant cette belle fontaine, que nous avons raporté cy dessus, estre sortie et rejaillie miraculeusement, du rocher, frappé de la main de S. Capraise qui, comme un autre Moyse, *Convertit petram in stagna aquarum, et rupes in fontes aquarum. Percussit petram, aqua exivit* (2). Recueillies (dis-je) par ceste petite et tremblante trouppe de Chrestiens, que nous avons representé aussi demeurer lors tapis et mussez dans les cachotz, et cavernes du rocher, et dans les secrestes grottes, et spelonques, qui environnaient la retraite saincte de leur Pasteur (comme il paroit encor) ils demeuroient ainsi espars de tous costés : se sentans foibles, et craignans l'immanité et truculence des ennemis de leur foy, pour la seurté de leurs vies, et personnes, se refugioient dans le creux des rochers, dans les montaignes inaccessibles, et dans les deserts inhabitables et lieux retirez, ainsi que les premiers anachorètes : passant le reste de leurs jours en prières, meditations, et lecture des saincts escripts : et comme a dict Bapt. Mantuan.

Tum plerique sancti, cum tale viderent
Excidium fugere urbes, et more ferarum,
Per deserta vagi cecis latuere cavernis.

---

(1) L'épiscopat de S. Vincent a toujours été considéré comme fort douteux.

(2) Psalm. 113. — Le sépulcre, que l'on croit, à tort ou à raison, avoir renfermé les restes de S.Vincent, se voit encore aujourd'hui derrière le maître autel de l'église Saint-Vincent du Mas-d'Agenais. Ce beau monument est en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces premiers Chrestiens Agenois persecutez par les empereurs Romains et par leurs Lieutenants Généraux des pays, et provinces, contraints d'habiter par les cavernes, et converser avec les bestes sauvages, par les desers, à l'honneur et memoire de S. Vincent, qui partit de ce monde environ l'an 287, souz les mesmes Dioclétien, et Maximien, bientôt après bastirent, et édifierent un saint Oratoire en ce lieu dévot, fort renommé, fréquenté, et visité pour les grands miracles, qui s'y faisoient lors, et qui s'y firent longtemps après : *Qui locus, talium splendore decoratus, ex quo illorum meritis in Agenensi pago soboles crescere cæpit, sanctæ Ecclesiæ tantæ ac talis habitus est reverentiæ, ut post omne tempus, suplicationum votis, incolæ regionis confluerent, et Deum sanctosque, diversis laudum præconiis suo more extollerent.* Tellement qu'on pouvoit dire de ce lieu, à bon droit, *tanta signorum, ac prodigiorum multitudo claruit : tanta virtutum vis, in omni genere sanitatum per divinam gratiam enituit, ut à nullo fere mortalium, eorumdem miraculorum, aut numerus comprehendi, aut varietas valeat enumerari.* Qui fut la cause que la frequance, et la devotion y furent si grandes, que cest Oratoire fut après une fort riche Basilique, laquelle en l'an 570 fust pillée, et saccagée par les François, souz Gontran Roy d'Orléans, estant pour lors Cherebert ou Heribert Roy de Paris, Chilpéric Roy de Soissons, et Sigebert de Metz (1).

Et par ce que ceste histoire Agenoise, fort antique, du sac et ruine de ceste Basilique que S. Vincent, par les François, souz le dit Roy Gontran, concerne et regarde quelques particularités et occurances remarquables de ce lieu et pays; Il est à propos de la raporter en cest endroit, ne la pouvant insérer ailleurs

---

marbre blanc, orné de pilastres et décoré d'un chrisme d'où se détachent le X, le P. l'A et l'Ω, dans une couronne de feuilles de laurier. Il vient d'être classé comme monument historique.

(1) *Pythou, après Agmon monachus.* — Ce n'est pas à Agen, ou dans ses environs, que fut élevée, ainsi que le donne à penser Darnalt, cette première basilique en l'honneur de S. Vincent, mais bien au Mas-d'Agenais, où la détruisirent, non en 570 mais en 584, les troupes du roi Gontran. Elle fut remplacée au XII^e^ siècle par la belle église romane que l'on voit encore aujourd'hui.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus commodement : la raporter (dis-je) ainsi qu'elle est descripte, et representée au livre 3 d'Aymonius monachus; despuis le 60e chap. jusques au 71e. Belleforest la inserée au long, bien diversement. Un autre moderne s'en est meslé apres les autres. S. Gregoire Florent, Archevesque de Tours, raconte la mesme histoire bien exactement, et toutefois bien dissemblablement, où il fait voir de grands miracles de S. Vincent rendus à l'occasion du sacrilège de ce saint lieu.

Gondoald, jeune enfant (dit Aymonius mon.) à la belle perruque, fut presenté par sa mère (qui avoit esté mariée selon quelques uns à un Receveur des moulins du Roy) au roy Childebert : l'asseurant qu'il estoit fils de son frère Clotaire (quoy qu'il le niait) eslevé soigneusement, et nourri en nepveu de Roy. Sigebert venant à regner, le restraint et luy donne pour prisons la ville de Cologne : l'ayant fait tondre prealablement, et couper la belle chevelure (marque de Princes). D'où il treuve moyen de sortir, et s'evader, par ruze et artifice; et s'enfuit, et retira vers l'Empereur de Constantinople, qui le receut et l'enrichit. Auquel lieu, il fut rencontré par Gontran Bosco, Roy d'Orléans, faisant son voyage en la terre sainte, et luy mit en teste, de revenir en France, avec de belles paroles, et promesses. Revenu, qu'il fust, et tenu pour persônne d'honneur, et merite, l'armée de Desiderius, duc de Tholose, en preuve et tesmoigne, qu'ils le tenoient et recognoissoient pour Roy, le porterent et esleverent haut sur leurs pavois et boucliers. Gontran craignant d'avoir pour compagnon celuy qu'il vouloit avoir pour suget et serviteur, pour s'en desfaire et despetrer, lui mande qu'il separast et departist ses troupes et compagnies, le long de la rivière de Garonne : et qu'il s'en vint hiverner à Bordeaux avec luy. Ce pendant Lendegisilus connestable de Gontran, du commandement de son maistre, ramasse ses trouppes, et ses forces.Rodant vers la Dordogne, il rencontre Gondoald qu'il pressa et poursuivit à travers de Garonne, au passage de laquelle plusieurs se noyèrent, hômes, chevaux, équipage. Il s'y perdit un bon nombre de chevaux et muletz, chargez d'or, et d'argent. Les gens du pays espouvantez, se rendent et refugient avec leurs moyens et choses plus prétieu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses, dans la basilique S. Vincent près d'Agen (1) ; laquelle fut attaquée et assiégée : le feu y fut mis par les soldats, qui la saccagèrent, pillèrent et ravirent toutte : Voire les vases et ornements sacrez. *Sed affuit è vestigio divina ultio : et quorumdam manibus, sacro igne ardentibus, alii demonibus replebantur, quidam semetipsos interimebant.* Gondoald assiégé, 12 ou 15 jours avec de grands efforts, breches et assauts, courageusement soustenus, repoussez et deffendus : Ce que la force et la guerre ouverte, ne peut faire, la trahison l'exécuta. Mummolus, premier chef et lieutenant general de son armée, qui sous promesses et asseurance de reconciliation, le mena et delivra au conestable : ferme la porte de la ville : pille les thresors de son chef ; les cache tout ce jour et nuict. A ceste perfidie manifeste, Gondoald implore la divine misericorde pour soy, et la vengeance de la puissance celeste sur le traistre ; et se voulant rendre dans S. Vincent en gravissant et montant la haut, un soldat de Lendegisilus l'assoma d'un coup de pierre, par la teste, et fut traisné mort par l'armée, attaché par les piez. Le lendemain Mummole ouvrit les portes au connestable, qui le fist aussi tost tuer dans son logis, à coups de carreaux et de dards. Sagillarius, evesque d'Agen, de la faction de Mummolus, estonné se plaint dequoy la capitulation n'estoit point gardée. En rue, se retirant et s'acheminant pour sortir hors la ville, la teste voilée, pour n'estre recogneu, en fuyant un soldat luy couppe et enleve la teste de dessus les espaules, et la ville fut mise en sac, et au pilage (2).

Pour le jourd'huy les restes de ce sainct et devot edifice antique de saint Vincent l'Agenois, restauré depuis peu, se voyent encore au mesme lieu.

Quelque temps après ceste ville d'Agen fut assaillie et receut un grand escheq, et changea de maistre, selon le mesme Aymon chroniqueur François : *Aginnum invasa est, et fugato ejus duce Regnoldo cunctis rebus expoliavit eam Desiderius*

---

(1) Il faut lire : la basilique du Mas-d'Agenais.
(2) *Greg. Tur, lib. I, ch. 105 : De miraculis S. Vincentii agennensis.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dux exercitus Chilperici regis (1). Il se void encor un endroit un peu eminent, à volée d'arquebuze de ceste ville, à costé du gravier d'icelle, qui porte encor le nom de *Regnaud ;* où se remarquent plusieurs antiques ruines, de fossez, levées et forteresses. Ce qui j'oseroy dire par conjecture avoir esté le chasteau et forteresse de ce Duc Regnold, ou Regnaud, ou Regnovauld : la femme duquel se retira il y a plus de mil ans dans la Basilique sainct Capraise de ceste ville, comme nous dirons cy après (2).

Au surplus, ce fust ce Roy Gontran qui chassa et desconfit les restes des Gothz (3) qui gastoient et infectoient encor pour Goscongne, lesquels *Gotthi, sive Cethæ, provincias Romanas* lors ce païs d'Agenois, et celuy de Languedoc, et regions circonvoisines jusques en Provence, laquelle, en celle saison là, estoit du royaume de Bourgogne, et souz la domination d'icelluy Gontran. Toutesfois Nismes, et autres places circonvoisines, demeurèrent au pouvoir et souz la main des Goths, qui commandoient pour lors aussi, et avoient souz eux toutes les Espagnes, et une bonne partie de ce pays d'Agenois et de la Gascongne, lesquels *Gotthi, sive Gethæ, provincias Romanas ad Danubium primum invaserant*, en l'an 252 (4).

---

(1) *Greg. Tur. lib. III. De gest. Francorum*, ch. 38.

(2) Nous avons consacré le chapitre I[er] du tome II de notre étude sur les *Couvents d'Agen avant 1789* à l'histoire de ces champs de Renaut où s'élevèrent au moyen-âge, sur les ruines du vieux château, le premier monastère bénédictin de femmes de la ville d'Agen, et, plus tard, sur son emplacement, le bel immeuble de la manufacture de Las, aujourd'hui l'hôpital d'Agen.

(3) Belleforest, *Chr. de Fr.*

(4) *Genebr. in Chron.*

(A suivre.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROCÈS-VERBAUX

des Séances de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen

---

Séance du 5 novembre 1914. — Présidence de M. G. Labadie-Lagrave

M. le Secrétaire fait part du décès de plusieurs membres correspondants, survenu depuis la dernière réunion :

De M. le capitaine *Houzelot*, du 237e régiment de ligne à Nancy, mort au champ d'honneur. M. Houzelot avait été lieutenant au 9e de ligne, époque où il fréquentait les archives départementales et où il fit paraître, en 1904, une étude des plus intéressantes sur *les Agents secondaires de la police d'Agen du XIVe siècle à nos jours*, étude très artistement illustrée par Lacault, dessinateur du *Carnet de la Sabretache*, et dont notre collègue a tenu à nous donner les originaux ;

De M. *Adrien Lavergne*, vice-président de la Société archéologique du Gers, de la Société historique de Gascogne, longtemps inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du Gers, correspondant de la Société archéologique du Midi de la France et de plusieurs autres sociétés savantes, auteur d'un très grand nombre d'études locales, notamment les *Chemins de Saint Jacques en Gascogne*, de charmants comptes rendus d'excursions faites dans le Gers, en Couserans, en Comminges, en Astarac, en Lomagne, etc., et qui laisse deux ouvrages inédits, presque terminés, appelés à rendre de grands services aux travailleurs : d'abord, la *Bibliographie du département du Gers*, écrite sur le modèle de celle de J. Andrieu pour le Lot-et-Garonne, puis un *Répertoire archéologique* du même département, où il groupe par époque et par commune et décrit les principaux monuments d'archéologie religieuse, civile et militaire de la région;

Enfin de M. *Daniel Campagne*, le statuaire bien connu, auteur de sujets et de groupes remarquables, qui lui ont valu l'estime de tous les connaisseurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Bonnat propose à la Société, gardienne attitrée des vieux souvenirs locaux, d'émettre un vœu contre la décision prise par le Conseil municipal d'Agen sur la proposition de M. Allègre, de changer le nom de *rue Pont de Garonne* contre celui de *rue Richard Cœur-de-Lion*.

M. Allègre expose les raisons suivantes qui ont déterminé ce vote : 1° Les habitants de la *rue Garonne* et de la *rue Pont-de-Garonne* se plaignent depuis longtemps des inconvénients résultant de la similitude de ce nom ; le Conseil, dit-il, a reconnu le bien fondé de leurs plaintes et a voulu remédier à la situation.

2° Le changement de l'un de ces noms, également respectables, ayant été décidé, le Conseil a pensé que, pour rendre hommage à nos alliés actuels d'Angleterre, il convenait de remplacer le nom de *Pont-de-Garonne* par le nom de *Richard Cœur de Lion*. Avant d'être investi de la royauté, ce prince, duc d'Aquitaine, était notre souverain. Il visita souvent Agen, où il avait pour ami l'évêque Bertrand Jean de Béceyras ; il bâtit la ville de Marmande et dirigea lui-même la construction de la place forte de Penne. Enfin, il s'était occupé de la construction du pont d'Agen, et, peu de temps après son avènement, il fit établir, le 12 novembre 1189, une charte confirmant des chartes antérieures, relatives au pont et aux ressources à réaliser à cette fin « *ad perquirendas præfato ponti faciendo elecmosynas* ».

M. Bonnat conteste que Richard Cœur de Lion ait été le seul et principal promoteur de la construction du pont de Garonne, qui existait antérieurement. Il combat énergiquement la suppression de son nom, qui évoque les plus lointains souvenirs; et il demande à la Société d'émettre le vœu basé sur les considérations suivantes :

« La Société académique d'Agen, considérant qu'il convient de
« laisser aux vieilles rues, qui rappellent d'importants souvenirs
« historiques locaux, leurs anciennes appellations consacrées par
« le temps ; que la rue Pont-de-Garonne est de celles-là ; qu'elle
« évoque le fameux pont d'Agen qui pendant tout le moyen-âge
« entra dans la préoccupation de nos pères, et qui fut pendant des
« siècles comme la synthèse des aspirations communales ;

« Emet le vœu que la rue Pont-de-Garonne conserve son ancienne
« appellation et que le nom de Richard Cœur de Lion soit donné,
« soit à une rue nouvelle, soit à la partie de la rue qui fait suite à
« la rue André Chénier, descendant vers la Gravier, et qui constitue
« ce qu'on est convenu d'appeler le Pont-Long. »

A l'unanimité, moins une voix, la Société adopte ce vœu que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. le Secrétaire est chargé de faire parvenir à M. le Maire de la ville d'Agen.

En raison des graves événements que nous traversons et des angoisses qui étreignent tous les cœurs, la Société vote à l'unanimité la protestation que nous avons insérée en tête de ce numéro.

Enfin, sur la proposition de M. le docteur Labat, elle charge aussi son secrétaire d'adresser à M. Chaux l'expression de ses plus vifs regrets et de ses plus sympathiques condoléances pour la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de son fils, brigadier au 57e d'artillerie, tué face à l'ennemi, le 2 septembre dernier, à la bataille de la Marne.

PH. L.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de la *Revue*, page 337. La citation de Jasmin qui figure au bas de la page doit être rétablie ainsi :

Dios semanos apey uno noço esterlino
Debalabo lou loun de la berdo coulino.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Google
OF CALIFORNIA

N° 6

REVUE DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

41e Année. — Novembre-Décembre 1914

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)
—
1914

Toute reproduction même partielle de la *Revue*, est rigoureusement interdite

Digitized by Google

SOMMAIRE :

I. *Anciens établissements religieux du Port-Sainte-Marie,* par le chanoine Durengues..... 469

II. *Infamies et excès commis par les Prussiens dans les Ardennes en 1870,* rapport du préfet Eugène Dauzon. 505

III. *Cryptographie Agenaise ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans* (suite), publiée et annotée par R. Bonnat..... 518

IV. *Les Antiquités d'Agen par Darnalt* (suite), publiées et annotées par Ph. Lauzun..... 533

V. *Liste des monuments historiques classés dans le département de Lot-et-Garonne et les départements limitrophes.* 540

VI. Table méthodique des matières contenues dans le tome XLI..... 553

GRAVURE :

L'église du Temple à Port-Sainte-Marie

La Société n'accepte pas la solidarité des opinions émises dans les articles de la REVUE.

Prix de l'Abonnement à la REVUE DE L'AGENAIS : 12 fr. par an.

Pour tout ce qui concerne l'administration du journal et le service des abonnements, *s'adresser directement* à M. Le Directeur, 43, rue Voltaire.

Il sera rendu compte, sauf les convenances du programme de la *Revue de l'Agenais*, de tout ouvrage dont il aura été adressé *franco* deux exemplaires, au Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen, directeur de la *Revue de l'Agenais*.

TIRAGES A PART

Prix des tirages à part des articles parus dans la *Revue de l'Agenais*, imprimés sur papier satiné et légèrement teinté, du format de la Revue, couverture imprimée comprise :

8	pages de texte réimprimées jusqu'à	50	exemplaires,	10 fr.
8	—	100	—	12 fr.
12	—	50	—	14 fr.
12	—	100	—	16 fr.
16	—	50	—	15 fr.
16	—	100	—	18 fr

Sur papier de Hollande, 50 centimes l'exemplaire

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

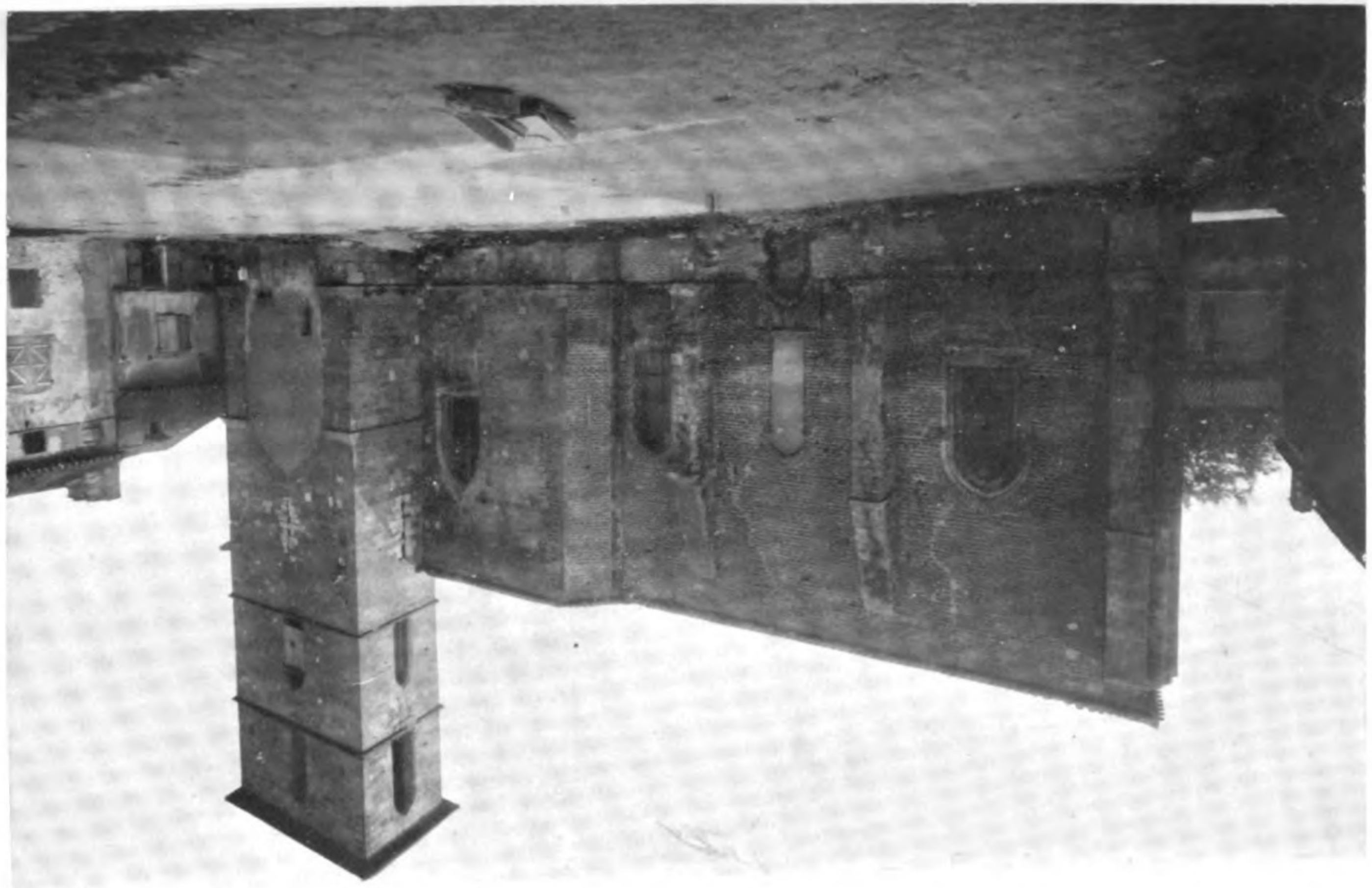

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[

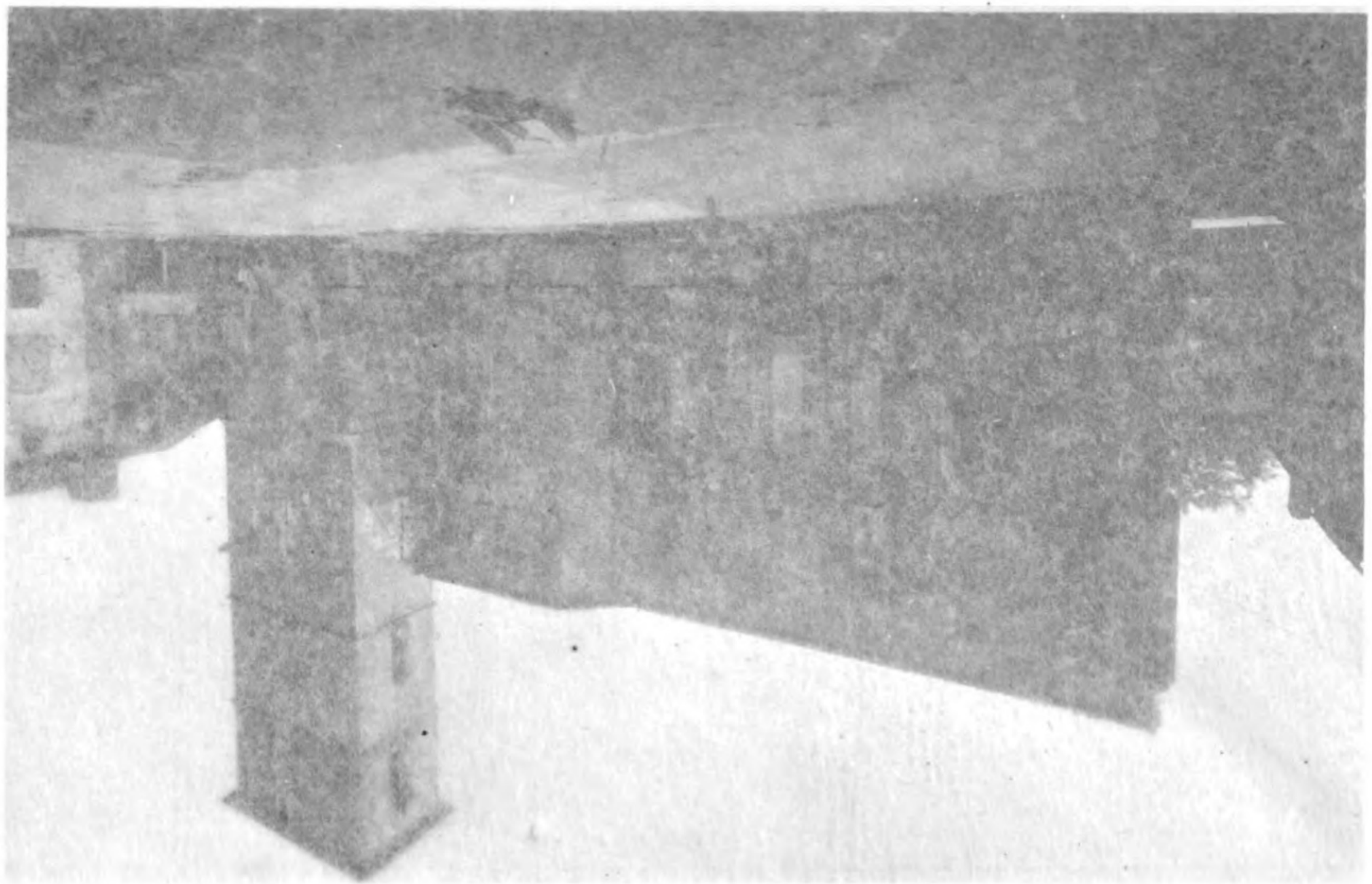

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

DU PORT-SAINTE-MARIE [1]

I. *Prieuré du Port-Sainte-Marie et Seigneurie.* Le Chapitre Saint-Caprais d'Agen avait fondé au Port un prieuré peut-être à l'origine de la ville. On a pensé que cet établissement dont on ne sait que bien peu de choses, avait suivi les destinées de son fondateur, obéi à la règle de S. Benoît ou plutôt de S. Augustin et se serait sécularisé vers 1241. Tout cela n'est que conjecture. On ne connaît guère que les prieurs suivants :

1° Arnaud de Rovinha, évêque d'Agen (1209-1228). Il rendit en 1226 l'église du Port au Chapitre de Saint-Caprais qui la lui redonna pour huit ans en commende avec l'église S. Germain. (Argenton, *Preuves* aux *Arch. dép.* — Le Martyrologe ms. de la Collégiale portait la date de 1206. « C'est une faute de copiste, dit Argenton. Arnaud de Rovinhan n'était pas pour lors évêque »). — 2° Autre Arnaud en 1241. (Barrère, II, p. 113). — 3° Hélie de Coutures. (Barrère *ibid.*) — 4° Hugues de Roquefort. (Hugo de Rupeforti dans *Saisimentum* de 1271 dans *Recueil*, IIe série, t. XIII, 1re part. p. 80.) Il passa au mois d'août 1259, à l'hôpital près de Corbeil, une transaction relative au paréage du Port, avec Alphonse, successeur de Raymond VII, beau-père de ce prince. (*Trésor des Chartes*, J. 307, n° 19 ; cité par Barrère, *Hist. de la com. du Port...* p. 5.) — 5° Terricus d'Irisonne, trésorier de Robert d'Artois et lieutenant pour le roi en Guyenne, qui succéda en 1278 à Hugues promu évêque de Bazas (1277-1294). (Voir *Gall. Christiana*, t. I, col. 1200-1201). Il signa en 1296 avec les syndics du Port, une transaction relative au fournage. (Labénazie, cit. par Barrère, *op. cit.*, p. 7.) — 6° Arnaud de Poyans (Arnaldus de

(1) Extrait d'un ouvrage en préparation sur le Diocèse d'Agen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Poiana dans lettre de Jean XXII, du 26 février 1317), nommé par Clément V. A la requête de ce prieur et des chanoines de Saint-Caprais, le pape Clément VI réunit le prieuré à la mense du Chapitre Saint-Caprais le 27 janvier 1347 (n. s.) — Barrère, *Hist. mon.* II, p. 113.)

De cette ville du Port-Sainte-Marie qu'il avait pour ainsi dire créée, le Chapitre Saint-Caprais était non seulement le curé primitif et le prieur, mais aussi le seigneur temporel. Cette seigneurie, il la posséda d'abord en seul. Pendant la guerre des Albigeois, Raymond VI, comte de Toulouse, s'étant emparé de cette seigneurie, le Chapitre en appela à Rome. Le Pape donna un bref par lequel il prenait sous sa protection et sauvegarde les personnes et les biens du Chapitre Saint-Caprais, ainsi que leur église et spécialement l'église du Port-Sainte-Marie, avec la ville et la justice appartenant au même Chapitre. Ce bref est daté de Latran, le 2 des calendes de juin, la 6e année du pontificat d'Innocent III. (31 mai 1213.) (Cf. Barrère, *Hist. mon.*, t. I, p. 354.)

Seul l'anéantissement du parti albigeois pouvait rendre ce bref exécutoire. Une intervention du concile de Montpellier en 1224 n'eut pas plus de succès. Hélie, abbé de Grandselve, vint enquêter à Port-Sainte-Marie, au nom du Concile, et publia le résultat de sa mission. « Comme il fut prouvé, écrivit-il, et jusqu'à l'évidence, par la déposition d'un grand nombre de témoins, que la ville de Port-Sainte-Marie, avec sa justice, appartenait au prieur et aux chanoines de Saint-Caprais, nous les avons remis dans la possession de leurs droits. En sorte que nous et Arnaud de Tantalon, sénéchal du comte de Toulouse, nous avons affranchi les habitants du serment qu'ils avaient prêté au même comte, et nous leur avons fait reconnaître, par un autre serment, le prieur de Saint-Caprais. » Cette lettre est datée de la 5e férie avant la fête de S. Jean-Baptiste (19 juin 1224). — (Barrère, *op. cit.*, t. I, p. 357, d'après Labénazie.)

Après la paix de Paris, une nouvelle transaction fut ébauchée, mais toujours sans résultat (1231). (*Trésor des Chartes*, J. 20, Reg. XIX, f° 75.) En 1249, les abbés de Gaillac et de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Condom, commissaires de l'Evèque d'Agen pris comme arbitre, vidimèrent à Montauban l'acte de 1224. Ce vidimé resta encore lettre morte. Le Chapitre ne fut effectivement rétabli non dans tous ses droits, mais seulement dans la moitié de la justice du Port-Ste-Marie, qu'au mois d'août 1259, par une charte signée d'Alphonse, successeur et gendre de Raymond VII, à l'hôpital près de Corbeil. (*Trésor des Chartes*, J. 307, n° 19.)

Il y eut bien, dans la suite, quelque opposition. Par acte du 15 novembre 1271, les consuls du Port attestèrent que leur ville, avec l'entière juridiction, avait appartenu au comte Raymond et ensuite à Alphonse jusqu'à la transaction de 1259 qui avait, disaient-ils, transféré au Prieur la moitié de la justice de ladite ville. Mais le prieur protesta aussitôt et affirma que les prieurs avaient toujours possédé les justices et les juridictions du Port en leur nom et au nom du Chapitre Saint-Caprais jusqu'à ce qu'ils en furent par trois fois dépouillés par le comte Raymond et que c'était pour rétablir leur église dans ses droits que ladite transaction avait été passée. (*Saisimentum* de 1271. Arch. nat. Q[1], n° 254. *Recueil*, *loc. cit.*, p. 80.) Ce fief que la guerre de Cent Ans ne put lui enlever, le Chapitre Saint-Caprais fut obligé, en 1525, après la bataille de Pavie, de l'aliéner pour payer sa quote-part (1720 livres) de la rançon de François I[er]. Mais il le récupéra ensuite et il le possédait encore à la veille de la Révolution.

En 1790, ce Chapitre, en qualité de co-seigneur haut justicier, par indivis avec le roi, lointain successeur d'Alphonse de Poitiers, de la ville et juridiction du Port-Sainte-Marie, et aussi de co-propriétaire avec le roi de plusieurs fiefs sur plusieurs maisons de ladite ville, en argent et en nature, prélevait annuellement 600 livres. De plus, il avait aussi le droit de percevoir la queue de chaque saumon frais qui se vendait dans ladite ville. Il est vrai que ce droit n'avait rien rapporté depuis quelques années. Du droit de pêche qu'il possédait également par indivis avec le roi, sur la Garonne, dans la juridiction du Port-Sainte-Marie, il tirait par an 1200 livres. Il jouissait enfin d'une ancienne maison seigneuriale, avec un jardin, située dans ladite ville. Les prisons lui appartenaient. La mai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son était louée séparément 63 livres. — *Nota*. Cette maison, dans laquelle le Chapitre se réservait par contrat une chambre garnie, était estimée en 1790, avec son jardin, un chai et déchargés, 4.000 livres. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.)

A quoi il faut ajouter les honorifiques. Le prieur de Saint-Caprais était reçu au Port-Sainte-Marie avec le poële et le dais de la même manière que l'Evêque et avec les mêmes honneurs. Labénazie raconte très sérieusement (*Hist. ms.*) que les chanoines de Saint-Caprais « s'ils se trouvent au Port-Sainte-Marie, dans l'occasion d'un feu de joie, ont le droit d'y mettre le feu avant les consuls ».

II. *Prieuré de S. Vincent* : Dames Fontevristes du Paravis et Templiers. — *Paroisse de S. Vincent et ses annexes* : Saint-Christophe et Saint-Pierre de Romas.

A l'instigation de Raymond Bernard du Fossat, évêque d'Agen de 1128 à 1149, un prêtre du nom d'Eusèbe avait donné conjointement avec sa famille, au monastère du Paravis, récemment fondé (1130), le quart de la dime de S. Vincent de Praissas. Les trois autres quarts avec le tiers de la dime de Romas furent cédés, en 1216, au même monastère par Arnaud de Rovinha, aussi évêque d'Agen. (Voir aux pièces justificatives Charte d'Arnaud, datée de 1216.)

Or, au cours du XIII^e^ siècle, les Templiers s'établirent au Port-Sainte-Marie, dans le fief de Praissas, ils y bâtirent une maison et une église. Cette nouvelle fondation ne pouvait manquer de porter ombrage aux premiers occupants soit au prieur du Port, soit aux dames du Paravis et de susciter de graves conflits. C'est ainsi qu'en 1271 une contestation s'éleva entre Hugues de Roquefort, prieur de Notre-Dame et Arnaud d'Aule, précepteur du Temple, au sujet de l'établissement d'un cimetière, du droit de fournage et certaines dimes. Les parties recoururent à un arbitrage et firent juges de leur différend Pierre Jerlandi, évêque d'Agen, Sanche de Pins, chapelain et chanoine de Saint-Caprais et frère Espagne, précepteur du Temple d'Agen. Il y eut un accommodement et les choses s'arrangèrent de ce côté là. (*Martyrologe de S. Ca-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prais, cité par Labénazie. Voir Barrère, *Hist. de la Com.* p. 16 et 17.) Les difficultés furent autrement sérieuses avec le monastère du Paravis. C'était fatal à cause de la rivalité et de l'enchevêtrement des intérêts dans un même lieu. En 1293, les religieuses firent monter leurs plaintes « *gravi querimonia* » jusqu'au trône, protestant contre les empiètements incessants des chevaliers, dénonçant les injures, violences, sévices dont elles étaient victimes. (Cf. *Rôles Gascons*, III, p. 67, n° 2102. Pièce reproduite ci-après aux *Preuves*.) Finalement elles comprirent que le seul moyen d'échapper à ces vexations sans cesse renouvelées, était d'adresser à leurs gênants voisins la prière d'Abraham à Lot : *Recede a me, obsecro* (Genèse XIII, 9). Les Templiers acceptèrent la proposition et cédèrent en 1298 tous leurs biens et tous leurs droits au Port-Sainte-Marie en échange des granges de Bonnefond et de Lomies qui passèrent à la commanderie d'Argentens. L'établissement supprimé était un membre de cette commanderie et appartenait comme elle à la province d'Occitanie. (Voir aux Arch. dép., H, 16 et Supp^t E. 2783, deux actes de ratification de cet échange. Pièces rapportées aux *Preuves*. Cf. Dubourg, *Hist. du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 365.)

A la vérité, les édifices (église et prieuré) délaissés par les Templiers n'étaient pour les religieuses d'aucune utilité. Elles se soucièrent peu de les entretenir et ne firent rien pour réparer l'outrage des ans et aussi des guerres. Lorsque Valéri vint au Port-Sainte-Marie, le 22 novembre 1551, il trouva le prieuré tout en ruines. On lit en effet dans son verbal de visite : « Il nous a appareu occulairement par ci-devant avoir un beau et grand édiffice près et joignant lad. église (de Saint-Christophe), ainsi qu'il apparaît par les murailhes anciennes. » Les consuls, luminiers et autres personnes présentes affirmèrent, moyennant serment, « que le temps jadis y avait un beau édiffice appelé pricuré ». (Arch. dép. Fonds de l'Evêché, C. I.) C'est en vain que l'Evêque visiteur ordonna aux religieuses du Paravis « de réédiffier lad. maison du prieuré et icelle tenir habitable en la qualité qu'elle a esté par ci-devant ». Cet ordre ne fut pas exécuté. De l'ancien prieuré il ne resta

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'une tour que les religieuses avaient coutume d'affermer avec l'enclos d'une contenance de 2 poignerées 4 picotins. Cet enclos fut même adjugé aux consuls du Port par sentence du sénéchal d'Agen du 15 février 1699. Les religieuses firent appel. Une transaction qui reconnaissait et maintenait leurs droits termina l'affaire. (Min. Plantey, étude de Me Beyries au Port-Sainte-Marie, acte du 29 juin 1697 et du 3 mars 1702. Dossier Marboutin.) La vieille tour, dite le prieuré de Saint-Vincent, composée de plusieurs chambres, d'une valeur capitale de 1.512 livres et locative de 35 livres, suivant l'estimation de 1790, fut adjugée pour 1.725 livres pendant la Révolution. Elle a été démolie depuis, mais la rue où elle s'élevait s'appelle toujours rue du Prieuré. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.)

L'église résista mieux que le prieuré à l'action destructive du temps et des hommes. Mais les religieuses du Paravis la laissèrent longtemps dans le plus triste état d'abandon et de profanation. En 1551, lors du passage de Valéri, elle servait de magasin ou de remise. Le prélat l'ayant trouvée fermée demanda les clefs. Le représentant des religieuses, frère Gabriel Teyssier, lui répondit qu'il ne les avait pas « et qu'il ne savait où elles étaient ». Cette défaite ne dut tromper personne. L'Evêque constata du dehors « les fenêtres et les verrines de lad. église estre fermées de boys et aussi le cimetière d'icelle église tout ouvert où il n'y avait que corps de pourceaulx » et il lui fut attesté « que lad. église était mal en ordre dedans et salle et pleine d'ordures ». Il enjoignit sur-le-champ aux religieuses « de fermer led. cimetière tellement que le bestail ni entre et aussi faire faire les susd. verrines et réparer lad. église et la tenir en l'estat qu'elles l'ont trouvée en telle sorte que par ci-après ni ait aucune chose sale ni villenie et qu'elle soit réparée de telle sorte que une église qu'est estuy là est requis ». Il leur fit ensuite « inhibition et deffense de faire aucun acte que acte d'église en icelle et n'y mettre aucune chose et vilaine ni autre que telles que sont requises mettre aux églises ». (*Loc. cit.*) Cette église ne fut sans doute sérieusement réparée et rendue au culte qu'au commencement du XVIIe siècle, lors-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que, comme nous le verrons, le service paroissial y fut officiellement transféré.

Jusque là, le titre curial était attaché à l'église Saint-Vincent de Praissas. située *extra muros*, à 200 pas et au midi de la ville. Cette église eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de Cent Ans. A cause, sans doute, de sa position excentrique et incommode, elle ne fut pas restaurée après l'expulsion définitive des Anglais, et on l'abandonna. « Elle est toute découverte, écrivait en 1668 Claude Joly, elle est pleine de ronces et d'arbres ; les murailles sont de leur hauteur et il y a un clocher à quatre ouvertures. » (Verbal de visite. Arch. dép. Fonds de l'Evêché.) Ces ruines mêmes périrent et un modeste oratoire que l'on éleva, dans la suite, marqua seul l'emplacement de l'église disparue. Sur une liste de biens nationaux (Arch. dép.) en 1790, on trouve cette mention qui a son éloquence : « Lieu appelé *Saint-Clair* où est une grange ci-devant chapelle, avec au midi un jardin et au nord un emplacement où était ci-devant une église, le tout de la contenance de 4 ou 5 picotins, d'une valeur capitale de 968 livres et locative de 50 livres. » Le nom même de Saint-Vincent était oublié, mais on s'explique comment celui de Saint-Clair lui avait été substitué. De toute ancienneté il y avait dans la vieille église de Saint-Vincent une frérie en l'honneur de Saint Clair. Cette dévotion très populaire attirait encore au XVII^e^ siècle, le jour du saint, autour de l'église en ruines un grand concours de fidèles. Beaucoup de prêtres y célébraient ce jour là sur un autel en plein air et une messe solennelle terminait la fête religieuse. Il n'en fallait pas tant pour que le nom de l'antique patron surtout lorsqu'il eût été transféré à une autre église, fût peu à peu remplacé par celui de Saint-Clair dont le culte était resté seul vivant et si vivant en ce lieu. — *Nota*. C'est sur un autel dressé sous le porche de l'église Saint-Vincent que se disait la messe paroissiale pendant la peste de 1628-1631. (Verbal de visite de l'Archiprêtre de 1639.)

Après la désaffectation, si l'on peut dire, de l'église Saint-Vincent, le service de la seconde paroisse du Port, jusqu'à son transfert en 1609 dans l'église du Temple, se fit dans une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chapelle succursale, située *intra muros*, dite de Saint-Christophe. Cette chapelle devenue inutile à la paroisse en 1609 « fut délaissée aux pénitents-blancs par acte de 1618, du consentement du seigneur évêque (Claude de Gélas), par la dame prieure du Paravis (représentée par le P. Vincent), pour y faire leurs exercices de piété, avec réservation des fonctions curiales, le cas échéant ». (Verbal de Cl. Joly de 1668.) En vertu de cette « réservation », les curés continuèrent à prendre possession de la chapelle Saint-Christophe, comme de leur propre église (*ibid.*). De plus ils se maintinrent dans la possession d'y régler le service. (Voir Min. Sirvent, étude de Me Beyries, au Port-Sainte-Marie, acte du 22 janvier 1663. Dossier Marboutin.)

Le 4 mars 1609, les religieuses du Paravis cédèrent à la paroisse Saint-Vincent l'église du Temple. M. Tholin, dans ses *Etudes* (p. 213 et ss.) décrit ainsi cette église : « Parmi les nombreuses chapelles élevées dans l'Agenais par les chevaliers du Temple, il n'en existe pas de plus belle ni de mieux conservée que celle du Port-Sainte-Marie. Elle constitue par son plan singulier une remarquable exception aux traditions de l'ordre, qui, en souvenir du Temple de Jérusalem, préféra les plans elliptiques ou circulaires à toutes les innovations de nos architectes occidentaux. Elle se rattache, par l'époque et par l'unité de sa construction, aux plus beaux souvenirs de notre école française. Il me suffit de dire qu'elle est décorée du style du XIIIe siècle. Deux grandes *cella*, la première carrée, la seconde plus étroite, rectangulaire, orientée dans le sens longitudinal, déterminent toute l'aire de l'édifice. La hauteur des voûtes est la même dans toute la chapelle. Les clefs des ogives ne s'élèvent pas au-dessus des clefs des doubleaux. Deux grandes croisées d'arcs gothiques recouvrent la première *cella*, qui renferme aussi des bas-côtés étroits, voûtés en ogives longitudinales. Deux piliers ronds, supportant la retombée des arcs, établissent cette division. Les doubleaux des bas-côtés étant surélevés, de petits arcs en tiers-point ont été construits entre les tailloirs des piliers et ceux des dosserets, division que vient interrompre heureusement une éléva-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion verticale proportionnellement exagérée. Ces arcades libres rappellent les arcs-boutants légers qui occupent une place semblable dans la salle basse de la Sainte-Chapelle de Paris. La *cella* longitudinale qui forme le chœur se divise en trois grandes travées. Un fort doubleau la sépare à l'occident de la première partie de l'édifice, qu'on peut appeler la nef. A l'orient, le mur de clôture forme un chevet plat. Une large et haute fenêtre est percée dans ce massif, au-dessus de l'autel. Chaque travée du sanctuaire et des bas-côtés offre une ouverture pareille. Telle est l'ordonnance intérieure de ce petit édifice.

« A l'extérieur, de puissants contre-forts, à section rectangulaire, correspondent aux dosserets. Le clocher, dont le plan peut être représenté par deux carrés longs, accolés, s'appuie à l'angle nord-ouest du temple, qu'il déborde latéralement en lui donnant un *pronaos* par une large arcade aujourd'hui murée. La double tour, à deux étages, s'élève au-dessus des combles. La façade occidentale est dépourvue de toute ornementation et son portail est moderne.

« Toutes les fenêtres du temple offraient peut-être anciennement une disposition particulière qui nous est révélée par deux de ces ouvertures mieux conservées parce qu'elles sont en partie murées : l'une nous donne le dessin du remplage, et l'autre la division de la base. Les montants étaient unis au tiers de leur hauteur par un linteau portant au centre un petit pilier carré, le tout formant un T. Le pilier est surmonté d'un chapiteau-*corbeau*, c'est-à-dire « posé à l'extrémité de la colonne comme on pose un *chapeau* avec ses *liens* à la tête d'un poteau en bois, lorsqu'il s'agit de soulager la portée d'une pièce de charpente horizontale ». (Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. II, p. 542.) Deux corbeaux semblables sont établis en correspondance dans les montants. Nous croyons cette disposition aussi rare dans les édifices religieux du moyen-âge qu'elle fut commune dans les constructions militaires ou les constructions privées. (Cette forme fut employée quelquefois pour les balustrades des grandes églises, notamment dans la cathédrale de Chartres. Je n'en connais pas d'exemple

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour la division des fenêtres.) Cette division fut-elle appliquée à toutes les fenêtres ? Les baies inférieures avaient-elles reçu des vitraux ? L'état actuel de l'église rend difficile une réponse à ces deux questions. Le dessus des remplages de la partie supérieure des fenêtres est ingénieux et d'un bel effet. Ces armatures de pierre se composent d'un triangle curviligne qui inscrit un lobe et porte sur une arcade géminée.

« Les chapiteaux des supports n'ont pas emprunté d'ornements à la flore. Ils se composent d'un simple bandeau entre l'astragale circulaire et le tailloir à pans coupés. Le tracé des tailloirs représente une figure octogone qui se réduit naturellement au pentagone dans les dosserets. (Cette forme des tailloirs, les moulures en méplat très accentuées qui s'appliquent sur tous les tores sont des caractères de la seconde moitié du XIIIe siècle. La sculpture nous vient en aide pour confirmer cette date. Le chevalier, représenté sur une clef de voûte, est coiffé d'un heaume qui se rapproche de la forme adoptée sous Philippe-le-Bel. L'église des Templiers de Port-Sainte-Marie est peut-être une des dernières construites par cet Ordre chevaleresque).

« Les moulures de l'arc triomphal se dégagent d'un socle carré et retraité pour glisser sans interruption jusqu'au point d'intersection des courbes. Les demi-colonnes, formant les dosserets du chœur, reposent sur des socles quadrangulaires et sont creusées de quatre petites moulures (grains d'orge) verticales. Ces demi-colonnes ont des tailloirs. Dans les bas-côtés, une seule colonnette mince, de pierres posées en délit, constitue chaque dosseret. Les sommiers des arcs viennent reposer sur de gros bourrelets en pentagone qui surmontent en porte-à-faux ces fragiles colonnettes, trop fragiles, car la plupart sont détruites. Les arcs de voûte sont légers et d'un profil délicat... Les clefs des croisées d'ogives sont des chefs d'œuvre de sculpture. Ce sont trois roses artistement fouillées, deux écus, deux mascarons, entre autres une tête mitrée. L'*Agnus Dei*, portant une banderolle, forme un de ces pendentifs. La clef la plus remarquable représente un chevalier, armé de pied en cap, l'épée au clair ; la pose du cheval est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pleine de mouvement ; la figure du chevalier est précieuse pour l'étude des armures, mais il faudrait établir un échafaudage pour en relever un dessin fidèle. J'ajoute que ces belles clefs de voûte sont déshonorées par une couche de badigeon. »

En ratifiant l'accord intervenu en 1609 entre les religieux du Paravis et les paroissiens de Saint-Vincent relativement à la nouvelle affectation de l'église du Temple, Nicolas de Villars décida que le maître autel de cette église qui avait été dédié à S. Antoine, prendrait désormais le nom de Saint-Vincent, patron de la paroisse. Quel était ce S. Vincent ? Au XVII^e^ siècle (verbal de l'archiprêtre, 1673) et au XVIII^e^ (rapport du curé, 1740), la fête patronale était célébrée le 22 janvier, jour du saint martyr de Saragosse. Ceux qui aiment à faire des rapprochements remarqueront que ce saint et S. Germain auquel une chapelle dans la même ville était dédiée, étaient l'objet, au Port-Sainte-Marie, d'un culte géminé comme à Paris, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Il est vrai que, dans ces derniers temps, on reconnaissait comme patron, le S. Vincent agenais, fêté le 9 juin. (Arch. modernes de l'Evêché. Tableau de 1901.)

Jusqu'en 1621, les paroisses de Saint-Vincent et de Romas dépendantes du Paravis formaient deux cures distinctes ayant chacune leur titulaire à la nomination des religieuses de ce monastère. Les curés n'y faisaient que de rares apparitions surtout à Romas où il n'y avait point de presbytère. Celui de Saint-Vincent, religieux fontevriste d'ordinaire, résidait au Paravis et ne venait au Port que les jours de fête solennelle pour y faire les offices. La modicité de leurs revenus les excusait dans une certaine mesure. En 1566 le curé de Romas affermait les siens (environ une pipe) 30 livres par an. Sur quoi il payait 14 livres de décimes. Son confrère de Saint-Vincent prenait le tiers de la dime dans sa paroisse et 4 tonneaux de vin. Cela lui valait 50 livres, mais il avait lui aussi de fortes décimes à payer. Ils faisaient donc desservir économiquement leurs paroisses par des vicaires. Le 20 novembre 1616, le curé de Saint-Vincent s'engagea par contrat à donner

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à son vicaire chaque année 84 livres, un pourceau gras à la Toussaint, la jouissance d'une maison et jardin, le produit des offrandes, droits du purgatoire et toutes autres pratiques qui pourront arriver en l'église, sauf et réservé en faveur du curé, les offrandes des jours de Saint-Antoine et Saint-Blaise. (Min. Sirvent, étude de Me Beyries, au Port. Arch. dép. de Maine-et-Loire. H. Fonds Fontevraud : *Factum pour l'abbesse de Fontevraud*, etc. Dossier Marboutin.)

Voyant que des vicaires à gage faisaient tout le service de ces deux paroisses, les religieuses du Paravis finirent sans doute par se dire qu'elles pourraient bien faire l'économie des curés. De fait, elles demandèrent l'union des deux cures à leur monastère et en 1621 le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, prononça cette union *virtute bullæ Clementinæ*, dit le Pouillé latin du xvii^e^ siècle et avec l'assentiment au moins tacite de l'Ordinaire. (Voir *Factum* déjà cité.) A partir de ce moment, la paroisse de Romas passa pour être l'annexe de Saint-Vincent du Temple.

L'église de Romas, sous le vocable de S. Pierre (29 juin) était située à un quart de lieue du Port-Sainte-Marie, sur le penchant d'une colline à mi-côte. Longue de 20 pas et large de 10, elle était petite et surbaissée. Le chœur avait été lambrissé en 1551. (Verbal de Valéry.) Au bas de l'édifice, s'élevait le clocher « en forme plate et pointue ». Supprimée dans le projet de circonscription des Constitutionnels en 1792, cette église fut fermée pendant la Terreur, elle ne devait plus être rendue au culte. D'une valeur locative de 55 livres et capitale de 990 livres, elle couvrait avec son cimetière une superficie de 4 picotins, 8 escats 3/4. Le 5^e^ jour complémentaire de l'an VI (21 septembre 1798), elle fut vendue nationalement au citoyen Thomas Cayrou pour le prix de l'estimation. Comme « elle menaçait une ruine prochaine », elle ne tarda pas à être démolie. (Arch. dép. Bien nat. Liasse.)

Une déclaration du roi du 29 janvier 1686, obligea les religieuses du Paravis à placer un vicaire perpétuel à Saint-Vincent du Temple. Le décret d'union de 1621 stipulait que la paroisse serait desservie par des prêtres séculiers. Les reli-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gieuses prétendant que ce décret était caduc et se réclamant du *statu quo ante* nommèrent un religieux de leur ordre. L'évêque d'Agen, Mascaron, d'un avis contraire, donna l'institution canonique à un prêtre séculier. Il y eut un procès dont l'issue fut favorable aux religieuses et depuis lors jusqu'à la Révolution le titulaire fut toujours un fontevriste. On continua de prendre dans le clergé du diocèse le vicaire de Romas. (Voir *Factum* déjà cité.)

Dans l'une et l'autre paroisse, la dime du blé était au 11e. celle du vin au 20e (Verbal de Cl. Joly, 1668), celle des menus grains à discrétion et il n'y avait point de carnelage. A Saint-Vincent, les religieuses prenaient toute la dime. A Romas, sur 25 parts, l'abbé de Clairac en prenait 11, les dames du Paravis 9, le Chapitre Saint-Caprais et le curé de N.-D. du Port se partageaient les 5 parts restantes. (Pouillé latin du xvne siècle.) Les décimateurs payaient le vicaire amovible (350 livres) en 1789 au protata de leurs prélèvements. Il y avait aussi pour les deux desservants le casuel : honoraires de messe, 8 sols d'après le tarif de M. Hébert, 30 sols pour les publications de bans et pour les sépultures. (Rapport du curé de 1740.)

En 1789, les dimes des religieuses dans les deux paroisses étaient affermées 1.475 livres. (Voir leur déclaration. Arch. dép. Papiers de la période révolutionnaire.) Elles y possédaient aussi certaines rentes et fiefs qui leur donnaient annuellement (Mazières compris) 11 sacs 1/4 de blé, 11 sacs 1/4 de seigle, 2 livres 5 sols en argent. (*Ibidem.*) A quoi il faut ajouter : 1° Une pièce de terre appelée à *Saint-Clair* de 9 cartonnats, 4 picotins, d'une valeur capitale de 5.474 livres 15 sols 10 deniers et locative de 248 livres qui fut adjugée pour 9.125 livres pendant la Révolution. 2° Une pièce de terre à *la Palanque*, même paroisse de Saint-Vincent, de 4 cartonnats d'une valeur capitale de 2.120 livres 17 sols 10 deniers et locative de 120 livres qui fut adjugée pour 9.000 livres. 3° Une vigne *à la côte d'Aiguillon*, paroisse de Romas, de 4 cartonnats, d'une valeur capitale de 769 livres 3 sols 6 deniers et locative de 40 livres 6 sols, qui fut adjugée pour 3.050 livres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Arch. dép. Biens nat. Liasse.) Ces trois objets désignés dans la Déclaration des religieuses, sous le nom générique de terres dites à *Saint-Clair*, étaient affermées pour 434 livres en 1789.

Le curé, en outre de sa portion congrue que lui payaient les dames du Paravis (700 livres en 1789) possédait lui aussi plusieurs pièces de terre : 1° Une vigne et friche à *Lacroze*, paroisse de Mazères, de 2 cartonnats, d'une valeur capitale de 218 livres 3 sols 4 deniers et locative de 12 livres qui fut adjugée pour 875 livres. 2° Deux pièces de terre, l'une à *la Palanque*, paroisse Saint-Vincent, l'autre à *Bouin*, paroisse de Romas, de la contenance totale de 3 cartonnats 5 picotins, d'une valeur capitale de 4,216 livres 6 sols et locative de 191 livres 13 sols, qui furent adjugées pour 100.000 livres. 3° Une pièce de terre au lieu *du Moulin*, paroisse S^{t}-Vincent, de 5 cartonnats d'une valeur locative de 160 livres et capitale de 3.125 livres 9 sols 4 deniers qui fut adjugée pour 1.541 livres 10 sols 4 deniers. 4° Une vigne, située derrière les murs de la ville, paroisse Saint-Julien, de 2 cartonnats 4 picotins, d'une valeur locative de 23 livres et capitale de 433 livres 11 sols 8 deniers, qui fut adjugée pour 520 livres. 5° Une vigne dans la section de Romas de 3 cartonnats 2 picotins, estimée 285 livres, adjugée pour 700 livres. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.)

Nota. Ces biens étaient obituaires et chargés d'un certain nombre de messes soit hautes soit basses. L'ensemble prenait quelquefois le nom de *Chapelle du Purgatoire*. (Cf. verbal de l'archiprêtre de 1639.)

Les deux églises avaient droit à toutes les fonctions curiales, sauf que les vêpres n'étaient pas chantées à Romas. Les prédications de l'Avent et du Carême se faisaient alternativement à N.-D. et à Saint-Vincent, à l'exception du 3^{me} dimanche réservé pour Bazens et du 4^{me} réservé pour Saint-Laurent. (Voir : Fonds de l'Evêché, H, 427, règlement de Claude Gélas qui confirme les anciens usages : 30 novembre 1612.) La confrérie de l'Adoration avait été établie dans l'église du Temple en 1704.

Dans leur projet de circonscription de 1792, les constitu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tionnels dépouillèrent cette église de son titre curial et en firent un simple oratoire de l'église de Notre-Dame. Fermée pendant la Terreur ou désaffectée, la vieille église des Templiers figure parmi les églises du canton rendues au culte le 3e jour complémentaire an IV (19 septembre 1796). A l'organisation qui suivit le Concordat (1803) elle n'obtint d'abord aucun titre légal. Pour la sauver du marteau, elle fut comprise parmi les annexes accordées au diocèse par le décret du 17 avril 1806. (Archives de l'Evêché. *Renseignements statistiques sur la circonscription paroissiale.*) Les anciens paroissiens du Temple adressèrent en 1818, au ministre des Cultes, « une pétition tendante à faire transférer dans leur église la succursale établie à Saint-Julien ». Ils eurent beau faire valoir que l'église de Saint-Julien, située à un quart de lieue du Port, sur le sommet d'une montagne presque inaccessible, était délabrée, dénuée de tout, sans maison autour et ne trouvait pas de desservant, tandis que la leur était « grande, vaste, très bien bâtie et décorée et qu'elle serait fréquentée par une population de 1500 âmes ». Ils n'aboutirent pas. Faute de ressources sûres et régulières, cette église ne fut plus desservie que d'une façon intermittente et imparfaite. On y disait la messe généralement le dimanche et le jour du Patron et l'on continua d'enterrer dans son cimetière sans doute jusqu'à l'ouverture du nouveau en 1844. Les Pénitents Blancs qui s'étaient établis dans le vieil édifice, après la Révolution, lui donnèrent un regain de vie et d'animation. Mais pour son malheur, on lui attacha, en 1879, un groupe de missionnaires diocésains qui firent la guerre au curé de la paroisse, élevèrent autel contre autel, excitèrent dans toute la ville de mortelles dissensions si bien que pour en finir, le gouvernement ferma l'église en 1881. Depuis, cet édifice est retombé dans le lamentable état où nous avons vu qu'il se trouvait plus de trois siècles auparavant au temps de Jean de Valier. M. Tholin (*op. cit.*) terminait par ces lignes la belle étude qu'il lui consacrait en 1874 : « Le département de Lot-et-Garonne a peu d'églises plus dignes d'être classées parmi les monuments historiques que celle que je viens de décrire. Le Temple de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Port-Sainte-Marie offre un grand intérêt historique et archéologique. Bien que le plan de cet édifice soit tout particulier (et c'est un intérêt de plus), il s'accommode au style de la plus belle époque de l'architecture française, époque qui malheureusement est la moins représentée dans l'Agenais. Cette chapelle n'est aujourd'hui qu'une succursale presque abandonnée. Elle réclame une restauration intelligente, sinon elle irait bientôt rejoindre au rang des souvenirs, les nombreux monuments que possédait autrefois Port-Sainte-Marie, et qui furent détruits à diverses époques. » De nos jours, comme nous l'avons vérifié de nos yeux, l'église du Temple figure sur la liste de classement des monuments historiques du département de Lot-et-Garonne.

III. *Les Jacobins.* — Les fils de S. Dominique furent appelés au Port-Sainte-Marie, au commencement du XIV^e^ siècle par un bourgeois de cette ville, Jean de Saillac « qui voyant le peuple de la ville et plus encore celuy de la campagne dans l'ignorance et dans l'impiété, fit une fondation de 12 religieux dudit ordre pour assister les curés de lad. ville dans leurs fonctions ». (Rapport du prieur J. Ducourneau Lasbarthes à M. Hébert. Arch. dép. Fonds de l'Evêché, f. 26. *Nota.* La date de 1333 donnée par ce prieur n'est qu'approximative.) Ce pieux chrétien, par son dernier testament en date du 29 mai 1324, légua pour l'établissement projeté, une maison dite de *Carpentras*, sise dans la ville du Port et dans la paroisse Saint-Vincent, 2.000 livres en argent et 200.000 tuiles à prendre dans sa tuilerie de Saint-Laurent. (Voir Arch. départ. Fonds de l'Evêché, H. 427, un extrait de ce testament, rapporté ci-après aux pièces justificatives. Cf. Barrère, *Hist. mon.*, t. II, p. 100 et 101, et *Hist. de la com. du Port*, p. 18.) Cette fondation fut acceptée par le Chapitre général de l'Ordre tenu à Londres en 1335 : « *Concedimus provincie Tholosane unam domum ponendam in Portu Sancte Marie, dyocesis Agennensis.* » (Ms de B. Gui 489, f° 167, b. Bibl. mun. de Toulouse.) Le chapitre provincial tenu à Auvillars le 15 août 1335 envoya les premiers religieux sous la conduite du frère

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

P. Capelle désigné comme prieur. A cette date, le couvent « magnifiquement bâti surtout l'église » n'était pas complètement achevé. (B. Gui, ms. 490, dans Douais, *Les Frères Prêcheurs en Gascogne*, *loc. cit.*, t. I, p. 273. Voir pièces justificatives.)

Tous les papiers et titres de cet établissement ont été perdus pendant les guerres de religion et il est impossible d'en reconstituer les annales. Dans les premiers jours de 1570, Mongommery, à la tête de 4.000 bandits, se jeta sur la ville du Port-Sainte-Marie. Il établit son quartier général dans le couvent des Jacobins et y séjourna deux mois. Avant de déguerpir il le fit démolir de fond en comble. La tourmente passée, les religieux rebâtirent sur les ruines « un corps de logis où il n'y avait que six chambres et un très petit appartement pour recevoir les religieux étrangers ou passants ». (Rapport du prieur Ducourneau.) Pour ces réparations, il fallut aliéner une partie de l'ancien emplacement. (Voir à ce sujet quelques actes aux pièces justificatives.) Quant à l'église elle resta réduite aux deux seules travées de la nef latérale épargnées par le feu. Le corps de l'évêque Matheo Bandello, enterré en 1561 au pied du maître-autel, fut donc laissé en dehors de l'enceinte sacrée. Cette très incomplète restauration était à peine achevée qu'un religieux, frère Antoine de Rieu, natif de Saint-Flour, s'étant compromis dans une conjuration en faveur de la Ligue, fut condamné à mort avec ses prétendus complices en 1591. (Arch. dép., E sup^t 962 (ff. 1). Voir : Adolphe Magen : *La ligue au Port-Sainte-Marie en 1591* dans *Rev. de l'Agenais*, t. IX, p. 389, 1882, et tirage à part, in-8° de 24 pp. Agen. Imp. Noubel, 1882. Cf. Ph. Lauzun, *Le Couvent des Jacobins*... p. 18.)

D'après le rapport du curé de 1740, il y avait dans la chapelle des Jacobins du Port les deux confréries du Rosaire et de Sainte-Catherine. Ce curé qui n'aimait pas ces associations parce que, disait-il, « elles détournent les paroissiens de l'église paroissiale », ne juge pas à propos de s'étendre sur la première, mais il trace de la seconde ce portrait peu flatté : « Elle n'est, dit-il, que pour les bateliers ; elle est établie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chez les Jacobins sans savoir leur fondation, ni par quelle autorité ils se sont retirés chez les P. Jacobins, non sans abus, savoir une procession solennelle qu'ils font par toute la ville avec étendards déployés. Ils ont un roi, une reine, des pages, des goute-vin qui paient pour ces charges. Ils rendent compte aux P. Jacobins, le curé n'y a aucune autorité. L'argent qu'on donne pour les dignités n'est employé ni pour les malades ni pour les mendiants de la confrérie, mais pour des festins. » (*Loc. cit.*)

Au nombre de six (5 prêtres et 1 frère lai) au commencement du XVIII^e^ siècle (Rapport Ducourneau), les religieux ne furent plus que trois à partir de 1740 (Rapport du curé) jusqu'à la Révolution. On connaît les noms des trois derniers : frère Félix Fauché, prieur, frère Joseph Imbert et frère François Gaillard.

Sous M. Hébert, leur revenu consistait en 160 livres d'obits. Ils jouissaient de deux vignes qui donnaient à peu près 7 à 8 barriques de vin. Ils payaient la taille, capitation, don gratuit et dixième et n'avaient d'autres privilèges que ceux que les Conciles et le Roi donnaient aux religieux mendiants ». (Rapport Ducourneau.) Au moment de la Révolution, ils possédaient : 1° Une vigne près du cimetière de Romas, de 13 cartonnats, d'une valeur locative de 50 livres et capitale de 859 livres 14 sols 10 deniers qui fut adjugée plus tard pour 3.325 livres ; 2° Une pièce de vigne et friche à *Coderq*, paroisse Saint-Julien, de 12 cartonnats, d'une valeur locative de 72 livres et capitale de 1.316 livres 14 sols qui fut adjugée pour 3.550 livres ; 3° deux vignes situées au lieu de *Mul*, derrière les murs de la ville, l'une de 6 cartonnats estimée 2.400 livres, l'autre de 5 cartonnats estimée 1.500 livres, adjugées toutes les deux plus tard pour 8.000 livres. Leur compte de régie de 1789 porte en recette 2.115 livres 10 sols 2 deniers et en dépense : 2.206 livres 7 deniers. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.) Le couvent avec l'église, cloître, jardin, enclos fut estimé 33.600 livres en 1790. Le tout fut vendu 60.100 livres, à la réserve d'un cartonnat destiné à un cimetière. (*Ibid.*)

« Lorsque, allant de Bordeaux à Agen, le voyageur quitte

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la gare du Port-Sainte-Marie, il aperçoit, en entrant dans cette ville et à gauche de la voie, une masure en ruines, à peu près carrée, percée au rez-de-chaussée de deux arcades murées, et, au-dessus de deux baies, dont le sommet de l'arc brisé atteint la partie supérieure du mur sur lequel était posée la charpente. C'est tout ce qui reste de l'ancien couvent des Dominicains du Port. »

Ces quelques données ont suffi à deux archéologues distingués, MM. Ph. Lauzun et Rohault de Fleury, pour reconstituer tout l'édifice. Voici en ce qui concerne l'église les conclusions de M. Ph. Lauzun : « L'église des Dominicains du Port-Sainte-Marie était donc une magnifique église à trois nefs, construite vers le milieu du XIV^e^ siècle. La nef principale avait 35 mètres environ de long sur 12 mètres de large. Elle se composait de cinq travées, voûtées sur croisées d'ogive, et se terminait par une travée de chœur et une abside à chevet pentagonal. Les deux nefs latérales étaient formées de quatre travées, également voûtées sur croisées d'ogive, dont deux existent encore ; elles recevaient le jour de fenêtres à arc brisé assez basses au rez-de-chaussée, tandis que celles du premier étages, ajourant directement la grande nef, étaient plus larges et géminées à arcatures trilobées. » (*Le Couvent des Jacobins*, etc., pp. 8 et 11. Voir planche dans *Gallia Dominicana* de M. Rohault de Fleury. Cette planche a été reproduite par M. Ph. Lauzun, en tête de sa notice : *Le Couvent des Jacobins*...)

IV. *Les Capucins*. — En 1615, le Port-Sainte-Marie était en pleine effervescence. A plusieurs reprises, les Capucins avaient tenté de s'établir dans cette ville, mais ils ne parvenaient pas à vaincre l'opposition de la jurade qui les jugeait *indésirables*. Fortement travaillée par leurs « menées et pratiques », la population était très divisée et surexcitée, partisans et adversaires étaient prêts à en venir aux mains. Mais la jurade ne céda pas et les choses traînèrent en longueur. (Voir min. Sirvent, étude Beyries au Port-Sainte-Marie, acte du 28 avril 1615, dossier Marboutin.) Les religieux se tournèrent-ils vers le Gouverneur de la province pour qu'il inter-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posât en faveur de leur cause son autorité quasi souveraine ? Ce haut fonctionnaire se laissa-t-il déterminer par des motifs purement politiques ? Toujours est-il que le 15 juin 1623 des Capucins arrivèrent au Port avec une lettre du duc d'Epernon aux consuls par laquelle il signifiait que ces religieux resteraient dans la ville jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné. C'était bien des besaces à remplir, bien des bouches à nourrir. La jurade fit un suprême effort pour épargner à la ville cette charge nouvelle. Le 17 juin elle députa deux consuls au Gouverneur qui se trouvait alors à Agen pour lui représenter la pauvreté de la ville. Le duc répondit sèchement : « Il n'y a remède, c'est tout pour votre bien. » Le corps de ville s'exécuta de la meilleure grâce possible et offrit la maison du futur couvent. Le 6 septembre, il délibéra que la croix serait plantée le surlendemain. Effectivement, la cérémonie se fit au jour fixé, et les consuls, comme fondateurs posèrent la première pierre. (Arch. dép. Fonds de l'Evêché, F 11, Rapport du P. Gardien à Mgr Hébert, 28 avril 1715.) Le fait est consigné en ces termes dans le *Journal d'un Prébendier de Saint-Etienne d'Agen* (p. 31) : « Le huictiesme jour du mois susdit (8 septempbre 1623) et le jour de la Nativité de Notre-Dame, la croix fut arborée dans la ville du Port-Sainte-Marie afin de bastir un couvent pour les Capucins. » Composée de sept religieux en 1639, de 11 dont 7 prêtres, en 1668, de 10 à 12 en 1715, la communauté était réduite à sa plus simple expression lorsqu'elle fut dissoute par la Révolution. Son dernier gardien fut Bernardin Baratet dont on peut voir à l'article *Boussorp* le *curriculum vitæ* édifiant. Pendant la Révolution, le couvent des Capucins du Port-Sainte-Marie, maison, église, cloître, décharges avec un enclos de vigne y attenant d'une valeur capitale de 13.447 livres fut adjugé pour 14.000 francs. De ce couvent il reste à peine quelques vestiges, mais le quartier où il était construit, porte encore son nom.

V. *Les Ursulines*. — Plus heureuses que les Capucins, les Ursulines furent demandées par la jurade du Port-Sainte-Marie. On lit dans la délibération prise à cet effet par la com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

munauté du Port, le 4 août 1635 : « que lesd. religieuses seront reçues dans lad. ville comme étant des personnes très dévotes et zélées au culte divin, même que leur règle porte par les vœux qu'elles font entrant en religion d'enseigner, sans prendre émolument, toutes les filles qui désireront apprendre à prier Dieu, lire, écrire, coudre et autres œuvres manuelles et même la civilité, ainsi qu'elles font par un exemple merveilleux. » (Arch. dép. Biens nat. Liasse.) Ce fut la fondatrice des Ursulines de Bordeaux, Françoise de Cazères, qui vint elle-même en 1635 les installer au Port-Sainte-Marie. (L. Bertrand, *Vie de Monseigneur de Béthune*, t. II, p. 176.) Leur établissement au Port-Sainte-Marie fut confirmé par lettres patentes données à Versailles au mois de mars 1781 (?). (Arch. dép. *loc. cit.*) Ces religieuses reconnaissaient l'Evêque du diocèse pour leur supérieur immédiat. Elles tinrent jusqu'à la Révolution deux classes gratuites et elles avaient aussi une dizaine de pensionnaires. A la date du 21 août 1790, leur nombre était de 28 : 21 dames de chœur et 7 sœurs converses. Voici leurs noms : Marthe Galibert, supérieure ; Françoise Metges, seconde conseillère ; Françoise Favier, troisième conseillère ; Anne Malabaysse, discrète ; Madeleine Duchanin, maîtresse du pensionnat ; Catherine Dupont de Beaulac, procureuse ; Marie Labarthe, sacristaine ; Jeanne Marquié, infirmière ; Anne Beaulac, dépensière ; Madeleine Gaube, première portière ; Elisabeth Rance, seconde portière ; Marie Lanauze, troisième portière ; Marie Méric, doyenne ; Geneviève Dancelin, Marie-Anne Clairfontaine (cadette), Cécile Laffon, Rose Grillon, Marie Castagnet, Hélène de Rance (l'aînée), Marie Lacombe, Anne Foissac, toutes dames de chœur ; Marie Boé, Marguerite Dubourg, Marie Lussagnet, Marie Pascalie, Marguerite Pascalie (cadette), Anne Dufour, Marie Sercan, sœurs converses.

Leur compte pour l'année 1789 porte :

En recette : 1° Le revenu des rentes constituées au capital de 38.170 livres : 1.961 livres 12 sols ; 2° Revenus de la métairie de Souliers : 1.077 livres 5 sols. *Nota*. Cette métairie, appelée encore métairie de Lacappe (?), paroisse de Clermont-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dessous, de 28 carterées 3 cartonnats, d'une valeur capitale de 15.050 livres et locative de 800 livres, fut adjugée pour 21.100 livres. 3° de la métairie de Marès : 1.353 livres 14 sols. *Nota*. Cette métairie, paroisse de Béquin, de 31 carterées 3 cartonnats, 1 picotin fut estimée en 1790 : 26.744 livres 7 sols 8 deniers. 4° De la métairie de Berdot : 826 livres 8 sols. sols. *Nota*. La ferme de Turet de 416 livres 12 sols 3 deniers 33 carterées 4 cartonnats, 6 picotins, fut estimée 14.740 livres. 5° Revenus des rêves de la métairie de Turet : 126 livres 16 sols. *Nota*. La ferme de Turet de 416 livres 12 sols 3 deniers étant finie en 1787, le fermier n'était plus tenu qu'à payer les rèves qui consistaient en 10 paires de volaille de chaque espèce, un cochon prêt à engraisser et 250 œufs. Cette métairie, paroisses de Moncaut et Montagnac, de 24 carterées 4 cartonnats, 7 picotins (1 carterée 1/2 dans Montagnac) était d'une valeur locative de 612 livres 16 sols et capitale de 12.556 livres. 6° Terre de Saint-Laurent : 219 livres 12 sols 4 deniers. *Nota*. Cette terre était estimée 4.400 livres. Les Ursulines possédaient d'autres pièces séparées : une vigne au *Tapissé*, paroisse de Mazères, de 5 cartonnats, d'une valeur locative de 12 livres et capitale de 314 livres 7 sols 6 deniers qui fut adjugée pour 335 livres et une pièce de gravier, aux *îles de Plaisance*, paroisse de Sérignac, de 4 carterées, estimée 660 livres. 7° Revenu des métayers (rèves ?) : 569 livres 2 sols. 8° Revenu de la Gardole : 6.230 livres 8 sols 4 deniers. *Nota*. Cet article se décomposait ainsi : *a*) Métairie de Menoi au lieu de *la Gardolle*, paroisses de Bazens et Mazères avec 3 pièces séparées de terre, vigne et pré, de 27 carterées 3 cartonnats estimée 48.781 livres 16 sols 2 deniers, adjugée pour 59.000 livres ; *b*) Métairie de la Gardolle, paroisse de Mazères, de 21 carterées, d'une valeur locative de 1.600 livres et capitale de 30.339 livres 2 deniers, adjugée pour 34.900 livres ; *c*) Métairie de Croquelardit, paroisse de Mazères, affermée 872 livres 5 sols, estimée 19.189 livres 10 sols, adjugée pour 33.000 livres. 9° Revenus des Iles de la Gardole : 2.292 livres 14 sols. *Nota*. Ile, pré et réserve, paroisse de Mazères, de 12 carterées 2 cartonnat, d'une valeur locative de 1.263 livres 10 sols et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

capitale de 27.797 livres, adjugé pour 29.200 livres. Ces deux articles 8 et 9 appelés génériquement le bien de la Gardole, de 90 carterées 5 picotins 6 escats, d'une valeur locative de 5.000 livres, furent adjugés *in globo* en 1791 pour 156.100 livres. Par acte du 17 janvier 1644, Jeanne de Brienne, veuve de Jean Sausset, écuyer, sieur de La Gardole, avait fait donation en faveur des Ursulines du Port d'une maison, dite de La Gardole, sise en la paroisse de Mazères avec tous les biens et dépendances d'icelle. Les autres biens du couvent devaient provenir pour une grande partie des aumônes dotales des religieuses. Total des recettes : 15.357 livres 11 sols 4 deniers.

En dépense : Impositions : 1° Décimes : 191 livres 12 sols 3 deniers ; 2° Pour la paroisse du Temple : 29 livres ; 3° Pour la métairie de Lacappe : 94 livres 18 sols 4 deniers ; 4° Pour celle de Turet : 77 livres 18 sols. Total des charges : 393 livres 8 sols 6 deniers. *Nota.* Les Ursulines devaient faire dire, pour leurs bienfaiteurs, environ 130 messes par an.

Le revenu net année commune était de 12.757 livres 9 sols 2 deniers. Ce qui faisait pour chaque dame de chœur : 520 livres 14 sols 3 deniers et pour chaque sœur converse : 260 livres 7 sols 1 denier.

Le couvent lui-même d'une valeur locative de 600 livres et capitale de 7.200 livres fut divisé en plusieurs lots après l'expulsion des religieuses. On réserva le principal de ces lots pour l'établissement d'une caserne de gendarmerie. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.)

VI. *Les Pénitents.* — *a*) les *Pénitents Blancs.* — Les Pénitents Blancs s'établirent dans la chapelle Saint-Christophe qui, comme nous l'avons vu, leur fut cédée en 1618 par les dames du Paravis (1). « L'office de lad. chapelle, écrit Claude Joly, dans son verbal de visite de 1668, est d'une messe tous les dimanches, les fêtes de Notre-Dame et des Apôtres, qui se dit entre les deux messes paroissiales ; une tous les samedis dont le revenu est de 22 écus ; une de fondation tous les lun-

(1) Leurs statuts furent approuvés par Claude de Gélas le 22 juin 1618.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dis, etc. (chapellenie de Vigueri). Il y a la messe le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint, après l'office de paroisse, les confrères y viennent adorer la Croix ; ils font dire une messe à la mort d'un confrère et un anniversaire pour tous les confrères le lendemain de S. Jean. Ils vont en procession à l'église Notre-Dame, le jour de la Nativité de Notre-Dame pour y recevoir la bénédiction du S. Sacrement, et le Jeudi-Saint pour les stations, de 7 heures du soir jusqu'à 10 heures, et le dimanche dans l'Octave du S. Sacrement, ils font porter le Saint-Sacrement alternativement avec les Pénitents Gris. Tous les confrères donnent par an demi écu pour fournir aux frais de la compagnie et d'entrée ordinairement deux écus. Il y a un chapelain prêtre, approuvé de l'Evêque, qui assiste aux offices et dit toutes les messes moyennant 100 livres par an..... La chapelle a 20 pas de long et 12 de large. Elle est bien lambrissée et pourvue d'un clocher. Il y a du côté de l'Evangile et au bas de l'édifice une tribune bien treillissée. » Cette chapelle fut vendue pendant la Révolution. Le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796), la chapelle des Pénitents Blancs, sur la grande rue du Port-Sainte-Marie, d'une valeur locative de 218 livres et capitale de 4.796 livres, fut adjugée pour le prix de l'estimation. La compagnie possédait : 1° Une pièce de terre et pré dans la paroisse de Romas, de 11 cartonnats, estimée 3.000 livres, adjugée pour 8.800 livres ; 2° Une vigne de 1 cartonnat 4 picotins, à la côte dite *Jean Saumont*, municipalité du Port, estimée 1.125 livres, adjugée pour 5.520 livres. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.)

b) *Les Pénitents Gris*. — Les statuts des Pénitents Gris du Port-Sainte-Marie, approuvés par M. de Soldadié, vicaire général, furent lus et approuvés en séance publique le 21 août 1645. (Une copie de ces statuts est conservée aux archives départementales, fonds de l'Evêché, F 48. Il y a aussi *ibidem* une autre copie de 1663.) La compagnie était alors établie dans la chapelle de l'hôpital dite de Sainte-Catherine. En 1661, le Chapitre Saint-Caprais lui céda, avec le consentement de l'Evêque, la chapelle Saint-Germain, ancienne succursale de l'église paroissiale Notre-Dame. Dans son verbal

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de visite, Claude Joly mentionne que « l'office en cette chapelle, consiste en une messe tous les dimanches, suivie de l'office de la Sainte Vierge, vêpres après celles de la paroisse ; messe les quatre fêtes annuelles, aux fêtes de la Sainte Vierge, de saint Louis, de sainte Marie l'Egyptienne ; complies tous les vendredis de l'an ; les mardis et vendredis, messe fondée par Arnaud Gratiolet ; prédication tous les mercredis de l'année et les jours de saint Louis et de sainte Marie l'Egyptienne; procession le jour de la Nativité de Notre-Dame, le Jeudi-Saint et le dimanche de l'Octave du S. Sacrement. Ce jour-là les confrères faisaient porter le S. Sacrement alternativement avec les Pénitents Blancs. Ils communiaient dans leur chapelle les jours de saint Louis, de sainte Marie l'Egyptienne et le dimanche de l'Octave du S. Sacrement. La chapelle a 24 pas de long, 12 de large, elle n'est ni voûtée ni lambrissée. Il y a un clocher et du côté de l'Evangile une tribune treillissée qui va jusqu'au bas de l'église. » Cette chapelle, située place Mazeviel, estimée 600 livres, fut adjugée pour 1.850 livres pendant la Révolution. A la même époque et de la même manière, les Pénitents Gris perdirent un bien qu'ils avaient *à la Rivière*, paroisse de Buzet, de 8 carterées 3 cartonnats, 1 picotin, d'une valeur locative de 623 livres 10 sols et capitale de 12.470 livres. (Arch. dép. Biens nat. Liasse.)

Aussitôt après la Révolution, les deux compagnies se reformèrent d'elles-mêmes. Le 6 septembre 1804, elles adressèrent à l'Evêque, pour obtenir son autorisation, une pétition couverte de près de 300 signatures. Elles s'y disaient les deux tiers de la ville et rappelaient le double but de leur association : 1° Piété : office de la Sainte Vierge le matin à 7 heures, procession du S. Sacrement, du 15 août, du Jeudi-Saint.... 2° Assistance : Visite des malades, honneurs funèbres, etc... (Arch. mod. de l'Evêché, liasse Port-Sainte-Marie.) Comme toutes les associations de ce genre dans le diocèse, elles n'obtinrent ni de l'Evêque ni du Gouvernement, une approbation formelle, mais une simple tolérance. Les Pénitents Blancs s'installèrent dans l'église du Temple, les Gris à l'église Notre-Dame. Mais ceux-ci s'aménagèrent, en 1840, une chapelle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

particulière, adossée au coteau, dans le quartier des Capucins. Les uns et les autres étaient bien déchus de leur primitive ferveur lorsque, dans les circonstances que nous avons indiquées, le décret ministériel qui ferma leurs chapelles leur porta un coup mortel. « Après avoir un peu crié contre l'arbitraire gouvernemental, ils acceptèrent leur mort d'assez bon cœur. Ils aimaient à parler de leurs belles processions, de leurs magnifiques cérémonies. Aujourd'hui ils ne sont plus qu'un souvenir lointain, les survivants deviennent rares. Ce qu'il y a de consolant, c'est qu'avant de mourir ils mettent de l'empressement à fair appeler le prêtre. » (Rapport du curé.)

VIII. *Les Chapellenies*. — 1° Chapelle de *Segrine*. — Perduc sans doute corps et biens pendant les guerres de religion. Le *Liber collationum* (fol. 302) en fait mention en ces termes : *Capella de Segrine ad altare sancti Nicolai acclesiæ B. M. Portus Sanctæ Mariæ, ad episcopum, 1520.*

2° De *Jean Saumont* ou de Sainte-Anne. Cette chapelle, fondée vers la moitié du XVI^e^ siècle par Jean Saumont, était à la nomination des consuls du Port. Le service consistait en deux messes par semaine : l'une le lundi à la chapelle Sainte-Anne, l'autre le vendredi à la chapelle Saint-Eutrope. Le chapelain devait en outre assister à tous les offices de la paroisse de Notre-Dame. Sa dotation comprenait : *a*) Une pièce de terre au lieu *des plaines de Jean Saumont*, paroisse de Bazens, de 1 carterée d'une valeur locative de 34 livres et capitale de 610 livres 10 sols ; *b*) Une masure avec un jardin de 3 picotins à la *Maublanche*, paroisse Saint-Laurent, estimée 300 livres ; *c*) Une pièce de terre à *Pilous*, paroisse de Romas d'une valeur locative de 18 livres 4 sols 8 deniers et capitale de 400 livres 15 sols, adjugée pour 1.400 livres ; *d*) Une vigne à *Manchou* de 1 cartonnat 1 picotin, d'une valeur locative de 6 livres et capitale de 117 livres 10 sols 6 deniers, adjugée pour 350 livres ; *e*) 2 pièces de terre et vigne de 1 carterée 3 picotins, paroisse de Bazens, estimée 611 livres 4 sols 8 deniers, adjugée pour 2.050 livres ; *f*) Terre à *Pouchac*, pa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roisse de Romas, de 2 cartonnats, d'une valeur locative de 18 livres et capitale de 396 livres, adjugée pour 610 livres ; *g*) 2 pièces de terre et vigne paroisse de Bazens, estimée 495 livres, adjugée pour 940 livres ; *h*) Une maison dans la ville du Port, près de l'église Notre-Dame, estimée 1.895 livres, adjugée pour 4.175 livres ; *i*) Une chambre avec jardin de 1 picotin dans la ville du Port (autrefois le Collège), estimée 1.325 livres, non soumise à l'adjudication ; *j*) Métairie de la Capellaine du labourage d'une paire de vaches, paroisse Saint-Laurent, estimée 11.000 livres. Le compte de régie du titulaire pour l'année 1790, porte en recette : 427 livres 10 sols, en dépense : 72 livres 13 sols. D'où revenu net : 554 livres 17 sols.

3° De *Vigueri, Thomas du Bosc, Barthélemy Barbe*. — Par son testament du 1er février 1540 et codicile du 6 du même mois, un prêtre du Port, Gaillard Vigueri, avait fondé une chapellenie dans la chapelle Saint-Christophe où se faisait alors le service paroissial. Plus tard un autre prêtre, Thomas du Bosc, qui fit son testament le 2 juin 1571 (min. Barbe, étude de Beyries au Port, dossier Marboutin), Barthélemy Barbe, qui vivait à la même époque, augmentèrent si bien le patrimoine primitif, que le Parlement dédoubla le bénéfice en 1575. De là les deux chapellenies secondaires :

A. — De *Barthélemy Barbe*. Cette chapelle était chargée de trois messes par semaine : une de la Passion, le vendredi dans la chapelle Saint-Christophe, les deux autres dans l'église du Temple. Le chapelain y nommait lui-même et, à son défaut, le premier consul du Port, à qui appartenait dans tous les cas le droit de collation. Tout prêtre de la lignée du fondateur avait droit à la préférence. Une métairie dite de Mont-Saint-Georges dans la paroisse de Mazères avec deux pièces de terre à *Goutte*, paroisse de Saint-Julien, était la dotation de ce bénéfice. Le tout affermé 768 livres en 1790 et estimé 16.896 livres, fut adjugé pour 22.800 livres.

B. — De *Saint-Thomas du Bosc*. — Le service de cette chapelle était une messe tous les dimanches dans l'église du Temple. La nomination était aussi au chapelain qui pouvait dési-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gner son successeur et la collation aux dames du Paravis. De ce bénéfice dépendaient : *a*) Une grange ou chai dans la ville du Port, paroisse Saint-Vincent, estimée 799 livres, adjugée pour 1.350 livres ; *b*) Une pièce de terre de 1 carterée sans autre désignation, affermée 150 livres, adjugée pour 3.350 livres ; *c*) Une vigne de 5 cartonnats, à *Bouillouse*, paroisse de Romas, d'une valeur locative de 80 livres et capitale de 1.518 livres, adjugée pour 3.200 livres ; *d*) Un pré de 6 cartonnats, paroisse Saint-Laurent, estimé 1.364 livres ; *e*) Une vigne de 3 carterées, située près de *Golli*, paroisse de Saint-Julien.

4° De *Monméjean*. — Anthonie de Carrère, par son testamen du 15 septembre 1604, légua 300 livres, « à la charge d'une messe basse chaque samedi à l'autel majeur de l'église Notre-Dame et d'une messe haute *de requiem*, avec office des morts par les prêtres attachés à cette église, à chaque veille de la fête de la Pentecôte, avec les vêpres des morts, les cloches sonnant à l'*Ave Maria* du soir, l'avant-veille de la fête, le lendemain matin à l'*Ave Maria* devant la célébration dud. office et un peu avant lesd. vêpres, pour avertir le peuple. Le sieur Bernardin de Monméjean, par son testament du 10 juillet 1623, reconnaissant qu'il y avait peu de prêtres servants dans lad. église et désirant que la volonté de lad. mère s'accomplisse, aurait augmenté et fondé à perpétuité, dans l'église Notre-Dame, une chapelle qui devait être desservie par un prêtre de son lignage si s'en trouvait, à la nomination... du chef de la famille de Monméjean, à laquelle chapelle, outre l'argent légué par sad. mère, il affecta certains biens spécifiés, à condition que le chapelain serait tenu de résider dans la paroisse de Notre-Dame, d'assister aux offices les dimanches et fêtes de commandement, de dire chaque jour de dimanche matin à perpétuité une messe du jour à son intention, de faire à la fin de la messe les prières accoutumées sur ces tombeaux, et pour que ceux de la maison s'y pussent trouver, de faire chaque fois sonner la cloche avant de dire la messe, de façon différente des autres messes. De plus a été unie à cette chapelle la somme de 769 livres de fonds par Jeanne de Monméjean, par son testament du 7 mars 1679, à la charge de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dire annuellement à perpétuité tous les mois de l'année une messe de la Sainte-Trinité, une de la Sainte-Vierge, une de Saint-Joseph et une de l'ange-gardien, ce pour les vivants et une messe basse pour les morts. Jean de Monméjean, écuyer, sieur de Tuquo, par son codicile du 29 octobre 1687, a légué à ladite chapelle 300 livres de fonds à la charge par le même chapelain de dire à perpétuité une messe pour le repos de son âme, chaque semaine le jour qu'il voudrait. (Min. de Salinères, étude Beyries au Port. Dossier Marboutin.) Enfin, André de Monméjean, chevalier de Saint-Lazare, lieutenant de vaisseau, par son testament du 1er de l'an 1712, légua encore à lad. chapelle 200 livres. (Barènes, étude de Me Bothian d'Agen. Acte de fév. 1722.) De ce bénéfice dépendaient en 1790 :

a) Une pièce de terre à *Brard*, paroisse de Bazens, de 4 cartonnats 4 picotins, d'une valeur locative de 150 livres et capitale de 2.887 livres 17 sols 2 deniers, adjugée pour 4.225 livres.
b) 2 pièces de terre dans les paroisses de Romas et de Mazères, de 3 carterées, estimées 5.354 livres 17 sols 10 deniers, adjugées pour 7.500 livres.

5° *Du St-Sacrement. — De Notre-Dame.* — En 1739 (rapport du curé) il y avait dans l'église de Notre-Dame du Port, au côté droit de la sacristie, une plaque de bronze, encastrée dans le mur, sur laquelle on lisait cette inscription : « Pour mémoire perpétuelle. Le vingtième août mil six trente un, lorsque la peste désertait plus puissamment la présente ville, Me Jacques Bitaubé, recteur de cette paroisse et archiprêtre de Monpezat, pour appaiser selon sa charge la juste indignation du ciel dota deux chapelles à la nomination de MM. les prieur et chanoines du vénérable Chapitre Saint-Caprais d'Agen, conseigneurs de cette ville, et ce pour faciliter la participation du sacrifice de l'autel et fonda l'entretien de deux prêtres à la charge de célébrer tous les dimanches et fêtes chomables la sainte messe, après avoir offert son âme à Dieu, exposa sa vie au danger lors évident pour le salut de son troupeau et donna toutes ses commodités aux pauvres et à la présente église par instrument public, retenu par Maurithane, notaire royal, après quoi décéda saintement de la même mala-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

die, le 14 septembre audit an. Priez Dieu pour lui ! Fait à Clairac, à Peyrat. » (Rapport du curé, 1734.)

De la chapellenie du Saint-Sacrement dépendaient : *a*) Terre et vigne à *Las Combes*, paroisse de Saint-Julien, de 1 carterée 1 cartonnat, 1 picotin, 6 escats. Vigne et terre à *Lascombettes* de 3 cartonnats 3 picotins 8 escats. Vigne aud. lieu de 1 cartonnat 3 picotins. Le tout de 2 carterées 2 picotins 2 escats, estimé 1.016 livres, fut adjugé pour 2.275 livres. *b*) Terre et vigne à Saint-Gervais, paroisse de Retombat, de 2 cartonnats 5 picotins 2 escats. Vigne aud. lieu de 1 cartonnat 1 picotin 6 escats. Vigne aud. lieu de 5 picotins 8 escats. Le tout de 5 cartonnats 4 escats, estimé 805 livres, fut adjugé pour 6.250 livres. *c*) Terre et agriaux à *Michel Garenne*, paroisse de Bazens, de 1 cartonnat 2 picotins. Vigne aud. lieu de 5 cartonnats 4 picotins. Friche à Joumet, même paroisse, de 1 cartonnat 2 picotins 4 escats. Le tout de 8 cartonnats 2 picotins 4 escats, estimé 550 livres, fut adjugé pour 5.000 livres. *d*) 3 pièces de terre, paroisse Saint-Avit (de Gals ?), de 3 cartonnats, à *Malbouchou*, à *Combet* et à *la Paillade*, estimées 484 livres, adjugées pour 680 livres. Le bénéfice valait 68 livres en 1790.

De la chapellenie de Notre-Dame dépendaient : *a*) Vigne à *Laffon*, paroisse de Saint-Julien, de 1 carterée 3 cartonnats 9 escats. Vigne, friche et terre à *La Carbaune*, même paroisse, de 2 carterées 4 cartonnats. Le tout de 4 carterées 1 cartonnat 9 escats, estimé 1.625 livres, fut adjugé pour 3.300 livres. *b*) Vigne et terre à *Saint-Gervais*, paroisse de Retombat, de 5 cartonnats 6 escats. Terre à *Michel Garenne*, paroisse de Bazens, de 7 escats. Terre aud. lieu de 1 cartonnat 6 escats. Le tout de 6 cartonnats 1 picotin 7 escats, estimé 1.025 francs, fut adjugé pour 6.125 livres. Tous ces biens étaient affermés 116 livres en 1790.

6° De *Vergès*. — Fondée par Bertrande Vergès, desservie dans l'église Notre-Dame, à la chapelle Sainte-Anne sous les cloches. Le service était une messe tous les samedis. Elle était à la nomination du chef de la famille Vergès. Au temps de Claude Joly, elle valait 30 livres (verbal de 1668). Sa dota-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion était sans doute en rentes constituées, car elle ne paraît jamais sur les listes des biens nationaux.

7° De *Rance* ou de *Labarthe*. — Fondée le 9 octobre 1686 par noble Marc Antoine de Rance, écuyer, sieur de Labarthe, en l'honneur de Dieu Père, Fils et Saint-Esprit. Le titulaire devait être un prêtre séculier et nommait lui-même son successeur. Le service qui pouvait se faire ou à l'église Notre-Dame ou à Saint-Julien consistait en une messe tous les dimanches et fêtes chomables et en une autre messe *de Beata* tous les samedis à l'intention du fondateur. De ce bénéfice dépendaient en 1790 : *a*) Une maison située près de l'église Notre-Dame, estimée 1.169 livres, adjugée pour 2.050 livres ; *b*) Une pièce de vigne et friche, au *Pech*, paroisse Saint-Vincent, de 4 cartonnats. Une pièce de vigne, paroisse de Romas, de 3 cartonnats. Une pièce de vigne à *la Côte*, paroisse Saint-Julien, de 4 cartonnats. Ces trois objets estimés 782 livres 14 sols 2 deniers, furent adjugés pour 2.800 livres. *c*) Une pièce de vigne et jardin, située au lieu de l'hôpital, paroisse de Notre-Dame, de 3 cartonnats, d'une valeur locative de 68 livres et capitale de 1.502 livres, adjugée pour 1.600 livres.

8° De *Fraiche*. — Fondée par testament de noble François de Fraiche du 22 avril 1692, retenu par Conqueret, notaire royal. La nomination était au curé de Notre-Dame. Le service consistait en l'assistance à tous les offices de la paroisse et à une messe tous les jours à l'intention de la famille du fondateur : le lundi et le mardi de requiem, les autres jours de la férie ou du saint et une fois par mois en l'honneur du crucifiement de J. C. (Cf. min. Bitaubé, étude Beyries au Port, acte du 5 août 1747. Dossier Marboutin.) De ce bénéfice dépendaient en 1790 : *a*) Une maison, rue ou place *Servat* avec jardin attenant de 3 ou 4 picotins, d'une valeur locative de 55 livres et capitale de 1.026 livres 15 sols 2 deniers, adjugée pour 2.600 livres ; *b*) Une pièce de vigne à *la Barrère*, paroisse Saint-Vincent, de 6 cartonnats, d'une valeur locative de 40 livres et capitale de 743 livres 13 sols 10 deniers, adjugée pour 2.000 livres ; *c*) Une vigne, près la porte d'Agen, paroisse

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Julien, de 13 cartonnats, d'une valeur locative de 35 livres et capitale de 579 livres 6 sols 8 deniers, adjugée pour 3.625 livres ; *d*) Une pièce de terre à *Balan*, paroisse de Bazens, de 2 cartonnats, d'une valeur locative de 30 livres et capitale de 597 livres, adjugée pour 600 livres. Tous ces biens furent affermés pour 300 livres par contrat du 12 octobre 1786. (Min. Lacombe, étude Beyries au Port-Sainte-Marie. Dossier Marboutin.)

9° De *Grimard*. — Fondée par Guillaume Grimard, curé de Clairac, par son testament du 28 mars 1695. La nomination était aux héritiers du fondateur. Le service consistait en l'assistance à tous les offices de l'église Notre-Dame et en trois messes par semaine. Le revenu de 100 livres provenait d'un capital de 2.000 livres placé en rente constituée.

10. De *Saint-Yves*. — Cette fondation consistait à faire célébrer chaque année dans l'église de Notre-Dame, l'office de saint Yves, auquel assistaient les procureurs, avocats et officiers de justice. Ces fonctionnaires donnaient le pain bénit à tour de rôle. Il y avait 5 livres de revenu à distribuer aux prêtres officiants. (Cf. min. Grimard, étude de Beyries, acte du 19 mai 1767. Dossier Marboutin.)

VIII. *Le Collège*. — Vers le milieu du xvi[e] siècle, le titulaire de la chapellenie de Jean Saumont, abandonna gracieusement aux consuls du Port, une maison dépendant de son bénéfice « pour la dresse de l'escole et collège de lad. ville et habitation des régens ». Les consuls firent approprier cet immeuble à sa nouvelle destination. Mais peu de temps après, pendant l'occupation de l'armée des Princes, les soldats huguenots se mirent à le démolir « soubs colleur qu'ils dizaient estre maison de prêtre ». Ils ne s'arrêtèrent que sur l'observation des consuls que c'était une école. Par acte du 6 janvier 1574, ce qui restait de cette maison fut partagé en deux parties : la première fut affectée au collège, la seconde au logement du chapelain. Le tout fut très sommairement réparé. (Voir aux pièces justificatives la transaction du chapelain et des consuls.) On lit dans le verbal de visite de Claude Joly,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1668 : « Près et au-dessous de l'église de Notre-Dame, du côté de la rivière, est situé le collège lequel est tout ruiné et inhabité. Il y a encore une espèce de cave qui servait de prison autrefois pour les écoliers. Au-dessus, il y a deux chambres l'une sur l'autre. Il faudrait plus de 200 livres pour rendre cette maison habitable. Il y a un syndic du collège. » Le prélat profita de son passage pour rendre cette ordonnance : « D'autant que le Roy, par sa déclaration de 1655, veut, entend que les régents publics, gagés aux frais des communautés, donnent certificat en forme de leur vie et mœurs et qu'ils fassent profession de foi entre les mains des évêques diocésains avant que de faire exercice de leur emploi, nous avons défendu aux régents de cette ville, payés des deniers publics, de s'immiscer à enseigner publiquement les enfants, sans au préalable, nous avoir fait apparoir desd. certificats et fait profession de foi entre nos mains à peine de procéder contre eux pour censure ecclésiastique, ne prétendant point ôter le droit de nomination desd. régents à qui il appartient. » En 1734 (rapport du curé), il y avait deux maîtres d'école : l'un pour le latin approuvé par l'Evêque, l'autre pour montrer à lire, écrire et l'arithmétique. La communauté donnait 50 écus de gage au régent de latin et ses élèves lui donnaient par mois soit 15, soit 20 sols de rétribution. Le régent français n'avait pas de gages, il n'était pas approuvé et ses élèves lui donnaient soit 5, soit 10 sols de rétribution. Le premier avait 22 écoliers et l'autre 30. Il y avait aussi dans la paroisse Notre-Dame deux sœurs approuvées qui faisaient la classe. Elles étaient simplement tolérées et n'avaient point de gages. Leurs élèves étaient au nombre de 35, la plupart ne leurs donnaient rien, quelques-unes 4 ou 5 sols par mois. On a vu que les Ursulines tenaient dans la paroisse du Temple, une école de filles gratuite. Le 5 messidor an V (24 juin), une maison avec jardin de 1 picotin, appelée le Collège, d'une valeur locative de 67 livres et capitale de 1.355 livres, servait de corps de garde. Eximée de la liste des biens nationaux, elle resta propriété municipale.

IX. — L'*Hôpital*. — Bouillon des Pauvres. — Les premiers

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

renseignements sur cet établissement nous sont fournis par Nicolas de Villars qui écrivait dans ses *Mémoires*, à la date de 1594 : « Il y a (au Port) un hôpital fort mal tenu et pour le bâtiment et pour les revenus qui sont tous perdus. » C'était là pour la ville du Port un des résultats les plus clairs de la Réforme. L'inlassable charité des catholiques restaura l'édifice et lui rendit un patrimoine. En 1790, l'hôpital du Port-Sainte-Marie possédait en biens fonds : 1° Aux *îles de Balan*, paroisse de Bazens, 2 pièces de terre, la 1re de 4 carterées, la seconde de 5 cartonnats, affermées ensemble pour 800 livres ; 2° Une métairie appelée à *Mounet*, juridiction de Bruch, de 22 carterées, léguée par M. Rouquet, prieur de Cambes et du Sablon, par son testament du 19 juillet 1669. Elle était affermée 950 livres. 3° Une métairie appelée à Barolle, juridiction de Montesquieu, de 34 carterées, léguée par M. Fraiche, en son testament du 1er août 1689 (?). Elle était affermée 1.320 livres. 4° 3 carterées de terre *al pignastre*, juridiction de Feugaroles en Albret, échangées pour une somme de 1.200 livres par M. Imbert, chanoine, par acte du 27 mai 1677. Elles donnaient 290 livres de revenu. 5° Un jardin dans la ville, rue de *la Confrérie*... 6° 1 cartonnat de vigne, à la *Trémoulède*, paroisse de Mazères. A quoi il faut ajouter nombre de rentes qui jointes au produit des biens fonds donnaient à l'hôpital, année commune, un revenu de 4.592 livres 3 sols 4 deniers. Tout n'était pas quitte il est vrai. En sa qualité de légataire universel de M. Jean Rouquet, l'hôpital devait donner tous les ans au titulaire de la chapellenie de Beaubens ou de Larouquette desservie dans l'église de Bruch, la somme de 16 livres pour complément de dotation ; de 3 en 3 ans, la somme de 100 livres à l'église de Bruch pour achat d'ornements ; chaque année la somme de 100 livres pour doter des jeunes filles pauvres ou orphelines désignées par le curé de Bruch et le chapelain de Beaubens ; de sept ans en sept ans, une somme de 350 livres aux Capucins pour une mission au Port, suivant le testament de M. de Fraiche du 23 avril 1692 ; l'hôpital était aussi chargé par le même testament d'entretenir la lampe toujours brûlante devant le S. Sacrement dans l'église de Notre-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dame et de se pourvoir de deux grands flambeaux servant dans les processions. On donnait 100 livres, les 60 livres portées par la fondation ne suffisant plus. Enfin l'hôpital était encore chargé par le testament de M. Imbert, en date du 26 avril 1747, de donner tous les sept ans 75 livres aux Capucins pour donner une retraite au Port dans l'intervalle des missions.

Par décision du bureau, en date du 23 janvier 1763, on donnait 180 livres aux deux sœurs infirmières, 230 livres au personnel : médecins, chirurgiens, servantes, etc... pour 160 livres de remèdes gratuits aux pauvres de la juridiction et 150 livres à l'aumônier. (Biens nat. Liasse.) La chapelle était sous le vocable de Sainte-Catherine et primitivement de Saint-Ferréol. « Elle a 12 pas en carré, écrit Claude Joly dans son verbal de 1668, elle n'est pas lambrissée, elle a un clocher. La confrérie de Saint-Ferréol y fait dire la messe le jour et le lendemain de Saint Ferréol, il y en a une autre de Sainte-Catherine. » La confrérie des mariniers qui était aussi établie dans cette chapelle et qui, dans la suite, était passée aux Jacobins, lui avait laissé son nom de Sainte-Catherine.

Il y avait 12 lits, 6 pour les hommes et autant pour les femmes. Avant le 1er octobre 1790, l'administration de cet hôpital était composée du juge royal, du procureur du roi, du maire, du 1er officier municipal, du curé de Notre-Dame, administrateurs nés et de quatre autres citoyens choisis parmi les notables de la ville et élus dans un bureau général. (Arch. dép. Reg. du district d'Agen, 2 mars 1791.)

Une confrérie de la Charité avait été fondée le 11 décembre 1697 ou plutôt rétablie, et confirmée par lettres patentes de juillet 1754 pour fournir du bouillon aux pauvres de la juridiction. Les dames de la ville tenaient à honneur d'en faire partie. (Rapport du curé de 1775. Voir aux archives de la Gironde, C, 2501 : Fondation d'un bouillon de charité dans la ville du Port-Sainte-Marie, déjà doté par des offrandes particulières.) Le revenu était de 400 livres en 1775. Parmi les premières et principales bienfaitrices, on doit citer Jeanne Monméjean, épouse de Pierre Bayle, qui donne par son tes-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tament du 7 mars 1679 une rente de 183 livres 16 sols au capital de 4.000 livres pour être payée annuellement à trois pauvres filles servant les malades de la ville du Port. (Registre du District d'Agen, 6 messidor an III.)

Chanoine DURENGUES.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INFAMIES ET EXCÈS

Commis par les Prussiens dans les Ardennes en 1870

Nous avons publié dans un de nos derniers numéros la protestation de Chaudordy contre les atrocités allemandes en 1870 (1). Un autre de nos compatriotes lot-et-garonnais, Eugène Dauzon, comme préfet des Ardennes du gouvernement de la Défense nationale, eut à les flétrir aussi, en termes qui vibrent d'indignation. Nous reproduisons le rapport énergique qu'il adressa le 4 novembre 1870 au Ministre de l'Intérieur, avec les résultats de l'enquête faite « sur les infâmies et les excès » des hordes prussiennes dans un coin de son département, à This et Neuville (2).

Hélas ! en comparant le passé au présent, on verra ce qu'a valu et ce que vaut la fameuse *Kultur*. Il y a même progrès. Les méthodes de barbarie se sont perfectionnées ; les procédés se sont raffinés. On moleste moins ; on tue davantage !

Eugène Dauzon, à la suite d'une courageuse protestation faite au général Boulzicourt qui commandait les forces prussiennes autour de Mézières — fut condamné à mort. Il put s'échapper. Aujourd'hui ,les barbares l'auraient fusillé sur le champ.

---

(1) Numéro de juillet-août 1914.

(2) C'est à l'obligeance de son fils, M. Philippe Dauzon, ancien député, que nous devons cette publication.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mézières, le 4 novembre 1870.

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de vous adresser, ainsi que je vous l'avais annoncé dans ma dépêche du 1er novembre, l'enquête dressée sur les tristes événements de Neuville et de This. — Les noms dont se se compose le comité qui a recueilli les dépositions des victimes sont les garants les plus sûrs de leur scrupuleuse exactitude. Aussitôt que les douloureux détails m'en furent transmis, je me hâtai de me transporter à Boulzicourt, siège du quartier-général des forces qui sont autour de Mézières, pour protester auprès du commandant prussien contre la conduite inexcusable de ses troupes : Je lui rappelai que ces honteux excès me paraissaient être contraires, non-seulement aux lois de la guerre entre des peuples civilisés, mais encore aux droits de la plus vulgaire humanité. Il m'affirma que c'étaient là des exagérations mensongères que la peur seule avait inventées, et dont le but était d'ameuter contre ses soldats la population des villages réquisitionnés. Comme ses dénégations pouvaient provenir de l'ignorance pour lui de ces abominables excès, je lui fis part de l'initiative dèjà prise par d'honorables citoyens, pour donner à ses incrédulités le démenti le plus catégorique. — Il est utile, et j'en remercie tous ceux qui m'ont prêté, dans cette circonstance, le concours de leur dévouement et de leur activité, il est utile, dis-je, de faire connaître à l'Europe entière, la conduite des hordes qui pillent notre pauvre France et déshonorent, par leurs excès, les traditions de l'honneur militaire. Le but de ces exécrables infamies est de porter, dans tous les villages où l'ennemi vient s'abattre comme un oiseau de proie, une terreur qui les empêche d'offrir aucune résistance. par l'exemple du mal qu'il a fait ailleurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce n'est pas seulement à This et à Neuville que les scènes constatées par l'enquête se sont accomplies, mais encore à Rouvroy, Launois, Vaux-Villaine, etc. Enfin, j'ai en main la menace écrite du commandant de ces bandes, d'incendier les villages et de faire fusiller les maires qui ne se plieraient point aux réquisitions et ne les fourniraient point en entier, ce qui parfois est d'une impossibilité absolue.

Ce système odieux a déjà produit son effet : Le pillage, l'incendie, la mort et le viol ont porté la stupéfaction dans les malheureuses campagnes des Ardennes. La peur d'atrocités imméritées paralyse la résistance ; on y redoute, non pas le soldat, mais le brigand. Les détails que contient l'enquête n'ont pu être complétés : les femmes violées ont reculé devant une déposition que la pudeur arrêtait sur leurs lèvres. On a vu l'une d'elles maintenue par des uhlans, le fer de leur lance sur les yeux de la victime, de façon à lui interdire le moindre mouvement.

C'est sous l'impression de ces cruautés, dignes des soudards du moyen-âge, que d'honorables citoyens, saisis d'une légitime indignation, ont résolu d'en faire certifier la constatation sous la foi du serment, par les victimes elles-mêmes, afin de protester, devant l'Europe, contre ces lâchetés inavouables, et de faire connaître à la France ce qu'est cette armée qui prétend apporter avec elle les véritables principes de la morale et de la civilisation.

Il suffit de lire les faits relevés par le procès-verbal d'enquête pour savoir, désormais, la foi qu'il faut ajouter aux mystiques et pieuses déclarations de nos ennemis.

Le Préfet des Ardennes,
E. Dauzon.

L'An mil huit cent soixante-dix, le deux du mois de novembre,

Nous soussignés : Berry, Président honoraire du tribunal civil de Charleville, Chevalier de la Légion-d'Honneur; Angenoux, Procureur de la République; Tirman, Docteur-Médecin; Hureaux, Président du tribunal civil, chevalier de la Légion-d'Honneur; Gailly,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Président de la société départementale de secours aux blessés; MILLART, Avocat; LAURENT, Notaire; Charles DELAHAUT, Commissaire-Priseur; BERTRAND, Juge de Paix; RYS, Négociant belge; PICART, Vice-Président du tribunal civil; REGNAULT, Président du tribunal de commerce,

Constitués en jury d'enquête, avec MM. Berry, pour président, et Picart, pour juge enquêteur;

Considérant que des faits de la nature la plus douloureuse, et que ne peuvent autoriser les droits de la guerre chez les peuples civilisés, se seraient passés dans la commune de Neuville-et-This, le 27 octobre dernier;

Considérant qu'il est nécessaire, dans un but d'humanité, d'en établir la preuve d'une manière irrécusable, et de les porter ensuite à la connaissance de l'autorité militaire prussienne, qui sans doute les ignore, dans l'espérance qu'elle donnera des ordres pour en empêcher le retour, et protéger à l'avenir la vie et l'honneur de populations inoffensives, impuissantes à se protéger elles-mêmes;

Etant en la salle d'audience du tribunal civil de Charleville, avons ouvert l'enquête suivante, après avoir fait prêter à tous les témoins entendus séparément, et hors de la présence les uns des autres, le serment de parler sans haine et sans crainte, et de dire toute la vérité et rien que la vérité.

BOUXIN (André-François-Ferdinand), âgé de 51 ans, fabricant de papiers, demeurant à Neuville-et-This :

« Je suis adjoint de la commune de Neuville-et-This. Cette commune se compose des sections de Neuville et de This. J'habite celle de This, et mon habitation est située à 4 ou 500 mètres au nord de cette dernière section, dans la direction de Charleville.

« Le mercredi 26 octobre dernier, le garde-champêtre de notre commune vint, vers une heure de l'après-midi, me prévenir chez moi que, vers 11 heures du matin, un uhlan avait traversé la section de Neuville pour aller se poster en vedette au-delà, sur la côte de Clavy, et que, quelques minutes après, un détachement composé d'une vingtaine de soldats appartenant à l'armée allemande, commandé par un chef dont il ne m'a pas fait connaître le grade, s'était présenté à la mairie et avait remis au maire une note d'objets en nature qu'il entendait requérir.

« Cette note contenait réquisition, pour la section de This, de cent kilogrammes de pain et de cent kilogrammes d'avoine, et, en outre,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

injonction à tous les habitants propriétaires d'armes, fusils, revolvers ou épées, d'avoir à les déposer à la mairie, c'est-à-dire à Neuville, pour midi; elle ajoutait qu'après perquisition faite, les propriétaires restés détenteurs d'armes seraient fusillés sur-le-champ.

« De cette note, je n'ai lu que ce qui avait trait aux réquisitions de pain et d'avoine, dont le garde-champêtre, du reste, m'avait verbalement fait connaître la nature et la quantité. Ce n'est que le soir ou le lendemain que j'ai pris connaissance du surplus.

« Ce garde me raconta qu'au moment où l'officier était en train de donner le détail de la réquisition au maire, une détonation d'arme à feu s'était fait entendre dans la direction de Clavy, en dehors du village, et, d'après ce que m'a dit le garde, à environ trois kilomètres de ce village; qu'en entendant cette détonation, l'officier et les soldats étaient sortis precipitamment dans la rue, l'officier tirant son épée, et les soldats armant leurs fusils, prenant, en un mot, toutes les dispositions de soldats croyant à une attaque et se disposant à la repousser. Puis que, précipitamment, ils avaient quitté le village, en enjoignant au maire d'avoir à préparer immédiatement la réquisition; et que, malgré cette invitation, le maire, à son grand étonnement, les avait vus peu à peu s'éloigner dans la direction de Gruyères, avec trois voitures qu'ils avaient amenées; que le maire avait même remarqué que le uhlan placé à l'arrière-garde retournait fréquemment la tête, ce qui aurait fait dire au maire : « Mais, ils ont peur ! » Qu'en présence de la situation que cet événement faisait à la commune, le maire et le conseil avaient décidé, quoique ce fût la dixième réquisition imposée à sa commune, de passer outre et de réunir à la mairie toutes les choses requises. Le garde-champêtre, après m'avoir fait ce récit, m'engagea aussi à m'occuper immédiatement de rassembler les cent kilogrammes de pain et les cent kilogrammes d'avoine, part de la réquisition revenant à ma section; ce que je fis en envoyant, vers quatre heures de l'après-midi, à l'aide d'une voiture, les objets requis, à la mairie de Neuville.

« Le lendemain 27, vers 8 heures et demie du matin, j'étais occupé dans ma cour, lorsque j'y vis arriver, ventre à terre, deux uhlans qui m'abordèrent en me tendant la main et en me disant : « Amis ! » pendant qu'un troisième, qui les suivait, se plaçait en vedette dans le haut de mon clos. Les deux premiers descendirent de cheval et demandèrent à boire du vin. Je leur en fis immédiatement servir à chacun un verre. Une demi-heure après, sortant dans ma cour, je m'aperçus que This était complètement cerné par d'autres uhlans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

placés en vedette tout à l'entour. Peu à peu, un peloton de cavalerie, conduit par l'instituteur et commandé par un officier, se présenta, et l'officier me dit : « Vous êtes l'adjoint; vous allez être de « suite conduit à Neuville pour y être interrogé par mon chef. » Je le suivis et, en arrivant sur la place de Neuville, je la vis remplie de troupes; et bientôt j'aperçus le maire, les bras liés derrière le dos et paraissant attaché à un cheval. J'estime à environ douze cents le nombre des troupes ennemies; la population réunie de notre commune est inférieure à 700 habitants.

« Un officier, que je crois être le chef, après m'avoir dit : « Vous êtes l'adjoint, » donna l'ordre de me garroter, et tout aussitôt, quoique je ne fisse aucune résistance, des soldats se précipitèrent sur moi, exécutèrent l'ordre et m'attachèrent à la sangle d'un cheval. J'étais dans cette position lorsque je vis arriver le curé. Il marchait librement et put un instant s'approcher de moi. Nous avions à peine échangé quelques paroles qu'on l'écarta de moi, et qu'un officier lui demanda qui avait fait sonner la cloche, le matin. Le curé lui répondit : « C'est moi, mais si cela vous contrarie, on ne la son- « nera plus. » Et ce prêtre, âgé d'environ 75 ans, lui expliqua qu'il avait fait sonner la cloche vers 7 heures du matin, ainsi qu'il le fait chaque jour pour annoncer l'heure de la messe.

« Pendant que nous étions ainsi sur la place, l'officier qui m'avait interrogé le premier, et qui m'avait paru être le chef, s'écria : « Gambetta a déclaré que la France devait faire la guerre avec des « couteaux, des poignards, etc.; cette manière de faire la guerre « va attirer sur votre malheureuse commune des désastres épou- « vantables ! » Un instant après, ce même officier passant devant moi, me dit, en me menaçant du doigt : « Fais ta prière !!! » Presque au même instant, arriva une seconde cohorte de 1,000 à 1,200 soldats avec un drapeau. Certains de ces soldats, en passant devant moi, firent entendre les paroles et menaces suivantes : « Chassepots ! chassepots ! fusillé ! fusillé ! Françous, capout !!! »

« Un quart-d'heure ou une demi-heure après, j'ai aperçu le curé qui était couvert de boue, ce qui me donna à penser qu'il avait été maltraité. Un moment après, on me détacha du cheval, et un soldat tenant le bout de la corde qui me liait les bras par derrière, me conduisit dans une auberge, devant une espèce de tribunal composé de trois officiers et d'un quatrième servant de secrétaire. Celui qui présidait m'invita à lui déclarer ce que je savais de l'attentat d'hier. « Vous savez, me dit-il d'un air menaçant, qui a tiré le coup de fu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« sil, et vous allez le dire ? » — « Je n'en sais rien, je ne puis le « dire. » Il insista et ajouta : « Vous avez ici des francs-tireurs, et « vous allez me les désigner de suite ? »

« En vain j'essayai de lui démontrer que j'étais resté complètement étranger aux faits de la veille; que je ne les avais appris que par le récit du garde-champêtre. Il me fit taire, et m'intima l'ordre de n'avoir à répondre à ses questions que par oui ou par non; et comme je persistais à déclarer que je ne savais rien : « Je connais, « me dit-il, un moyen de vous faire parler; je vous condamne à re- « cevoir 50 coups de bâton. » Et aussitôt l'on m'entraîna sur la place; l'officier dont j'ai déjà parlé, le grand qui m'avait menacé du doigt, me renversa sur trois bottes de paille préparées à l'avance, en me portant un coup de poing sur la nuque. C'est bien la violence de ce coup qui m'a renversé. Quand je fus dans cette position, un soldat saisit un bâton de 2 à 3 centimètres de diamètre, et se mit à m'en flanquer sur les fesses. Je ne puis vous dire exactement combien j'ai reçu de coups, mais j'étais tout éperdu.

« Au bout d'un certain temps, l'officier qui m'avait renversé et qui assistait à mon exécution, me fit relever en me frappant du pied. « Parlerez-vous, maintenant, me dit-il ? » Je persistai dans mes réponses; et alors il me reconduisit devant le tribunal. Le président me refit les mêmes questions, auxquelles j'opposai les mêmes réponses. Et tout aussitôt, quoique je lui protestasse, sur l'honneur, que je ne savais rien, que je ne pouvais rien dire, il donna l'ordre de m'emmener de nouveau, en s'écriant d'un air méprisant : « L'honneur d'un Français ! fi donc ! »

« Avant de me faire battre de nouveau, il me dit encore : « Vous « devez avoir des armes ? » A cette question, je répondis que j'étais chasseur; que j'avais, en effet, des armes, et que j'étais tout disposé à les remettre. Il insista pour savoir s'il n'y avait pas, dans notre village, d'autres chasseurs que moi, ayant des armes, et il me donna l'ordre de les lui désigner. Je lui expliquai alors, et j'offris de lui prouver, à l'aide de mon bail déposé à la mairie, que j'étais seul propriétaire de la chasse de la section de This, et que, seuls, des amis que j'ai à Mézières venaient chasser avec moi. Malgré toutes mes protestations, je fus reconduit sur la place publique, renversé sur les mêmes bottes de paille, et battu de la même façon. Je ne puis pas encore dire combien j'ai reçu de coups, mais je souffrais beaucoup, et j'étais tout frissonnant, tout éperdu. Ma position était épouvantable, car pendant cinq heures j'avais été laissé, sans abri et tête nue, exposé à une pluie battante.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Après cette seconde exécution je fus presque immédiatement ramené devant le tribunal, dont le président m'ordonna de lui désigner les notables qui pourraient fournir contribution. J'en désignai dix, et, après explication, il fut entendu que, pour racheter ma vie (ce sont les propres expressions dont il se servit), je donnerais pour ma part 1,000 francs, deux notables 300 francs chacun, et ma section 600 francs, en tout 2,200 francs. On me fit monter à coups de crosse dans une voiture, avec deux officiers, et je fus conduit chez moi pour y chercher la somme dont j'étais imposé; et lorsque je fus parvenu, non sans peine, à la réunir, il me fallut encore, battu comme je l'avais été, souffrant comme je l'étais, aller chercher moi-même, et à pied, la part que devaient payer les notables. Enfin, lorsque tout fut réuni, et que j'eus livré mes armes, je fus reconduit devant le commandant, qui me demanda si tout y était, ce que j'avais donné pour ma part, et me renvoya brutalement. J'essayai de lui faire comprendre qu'il était injuste de faire peser sur un officier municipal, père de famille, la responsabilité de tout ce qui pouvait arriver; il ne voulut point m'écouter, et me renvoya par ces mots : « Je n'ai rien à vous dire. »

« Le maire de notre commune a été aussi fort maltraité. Sa maison a été incendiée en sa présence; mais je ne puis vous faire connaître en détail tous les faits dont il a souffert. Je crains même, qu'âgé comme il l'est, souffrant, et encore sous l'impression des malheurs qui l'ont accablé, il ne puisse pas, au moins quant à présent, troublé qu'il est encore, faire une déposition complète. Peut-être sera-t-on obligé de lui faire des questions : Il a 79 ans. Mais je puis vous dire que j'évalue à 10,000 francs environ, la perte occasionnée par l'incendie de son mobilier et de sa maison.

« Je n'ai pas vu maltraiter le curé, mais je l'ai aperçu couvert de boue. On m'a dit qu'il avait été attaché à un cheval que l'on faisait marcher vite, et qu'en outre, dans cette position, pour le faire tomber plus sûrement, les soldats qui le conduisaient lui avaient attaché à la jambe une corde qu'ils tiraient à dessein. Je ne puis vous citer, parce que je ne me le rappelle pas, le nom de la personne qui m'a rapporté ces faits.

« Je ne puis vous dire *de visu* quelle a été, pendant toute la durée de ces scènes, la conduite des soldats qui s'étaient introduits dans les maisons du village, mais on m'a dit qu'ils y avaient beaucoup pris, qu'ils avaient insulté les femmes et même qu'ils en avaient violé plusieurs; entre autres, je puis vous citer le nom de madame War-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nier, femme d'un maçon de Neuville, et âgée d'environ 40 ans. J'ai su aussi qu'une dame Villière aurait été, elle, seulement insultée, parce qu'elle s'est énergiquement défendue et que son mari est arrivé armé d'un marteau.

« Pendant que ces scènes se passaient, la plus grande partie des hommes valides de Neuville, trouvés dans le village ou rencontrés sur les routes, étaient enfermés à coups de crosse dans l'église. J'en ai vu moi-même plusieurs qui furent introduits de la sorte, et entre autres, un nommé Wauthier, atteint de petite vérole en pleine éruption, et qui, malgré cette situation, avait été arraché de son lit. Un officier qui le rencontra, le voyant enveloppé d'une couverture, l'arrêta, s'enquit de ce qu'il avait, constata par lui-même qu'il était atteint de la petite vérole, et persista néanmoins à l'envoyer dans l'église avec les autres, en disant : « Ce n'est rien. »

« J'ai cruellement souffert, et je souffre encore des coups que j'ai reçus. J'ai été soigné par M. le docteur Parmentier, qui m'a visité le jour même où je les avais reçus. »

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a été déclaré qu'elle contenait vérité, y persister, et il a signé avec les membres du jury.

BOUXIN.

Le deuxième témoin appelé a déclaré se nommer PARMENTIER (Paul), âgé de 33 ans, docteur en médecine, demeurant à Charleville. Il dépose de la manière suivante :

« Je ne me rappelle pas exactement la date du jour où j'ai été appelé, par un de ses amis, auprès de M. Bouxin, mais ce devait être le jour même où il a été victime des violences qu'il m'a été donné de constater sur sa personne. Son ami et lui m'ont raconté qu'il avait été battu par des soldats prussiens. M. Bouxin, lorsque je l'ai vu, était dans un état de prostration notable; pour moi, qui le connaissais cependant, il était presque méconnaissable. Je l'ai visité et j'ai constaté qu'il avait dû être frappé étant renversé à plat ventre, mais un peu sur le côté gauche, à coups de bâton sur les deux fesses. Cette partie de son individu était rouge, et, pour rendre exactement ma pensée, et faire bien comprendre ce que j'ai vu, je dois dire que les deux fesses représentaient exactement deux vésicatoires volants de la largeur du fond d'un chapeau. Leur peau était légèrement soulevée; leur surface, d'un rouge très vif, était encadrée d'un cercle ecchymosé très noir, de la largeur de la main, et entourant com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plètement la plaie. Il ne m'est pas possible de dire combien M. Bouxin a reçu de coups de bâton, mais je puis affirmer qu'il a été frappé fort rudement.

« Je ne vois rien d'étonnant dans le fait qui m'est signalé, à savoir : que M. Bouxin, après avoir été ainsi frappé, ait pu faire à pied différentes courses et un certain trajet; mais il est certain pour moi que, lorsque je l'ai vu, cela lui aurait été impossible. M. Bouxin va mieux; je ne l'ai pas vu depuis hier. J'apprécie l'incapacité de travail de M. Bouxin à six ou sept jours. »

Lecture faite au témoin de la déposition qui précède, il a déclaré qu'elle contenait vérité, y persister, et il a signé.

Dr P. Parmentier.

Le troisième témoin a déclaré se nommer Guillaume (Pierre), âgé de 78 ans, propriétaire, demeurant à Neuville-et-This, et il a déposé comme suit :

« Le mercredi 26 octobre dernier, vers 8 heures du matin, une trentaine de soldats prussiens, commandés par un sous-officier, sont entrés dans Neuville, et, s'adressant à moi, m'ont dit, après que je leur eusse fait connaître ma qualité, qu'ils venaient pour faire une réquisition. C'était au moins la dixième. Le sous-officier entra chez moi; je lui donnai plume, encre et papier, et immédiatement il rédigea le détail de cette réquisition. Après l'avoir examinée, je remarquai qu'elle était peu considérable, car habituellement ils étaient plus exigeants. Comme je me disposais à la faire ramasser chez les habitants, une de leurs vedettes, placée près des jardins, sur la route de Neuville à Clavy, vint annoncer qu'on avait tiré sur elle, un et peu-être deux coups de fusil, que, pour ma part, je déclare n'avoir point entendus. Puis, tous se sont retirés précipitamment, sans attendre leur réquisition. Malgré ce départ, et dans la crainte de m'attirer des désagréments, je fis rassembler à la mairie, pour les tenir à la disposition des requérants, toutes les choses demandées.

« Mais le lendemain matin, vers huit heures et demie, les prussiens revinrent à 3 ou 400. Le premier qui me rencontra me demanda où était le maire; je lui répondis que c'était moi, et alors il tira une corde de sa poche, me lia les bras derrière le dos, m'attacha à la sangle d'un fort cheval qu'il montait, et le fit partir au trot. Je fus renversé par terre; ma tête frappa sur le pavé, et vous pouvez voir encore les traces des blessures que j'ai reçues. Un de ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

camarades, me voyant en cet état, lui dit d'arrêter; il le fit, et je pus me relever en me traînant sur les genoux. Le soldat qui m'avait ainsi secouru, en disant à son camarade d'arrêter, alla même ramasser ma casquette, et me la remit sur la tête. Pendant un certain temps, ils me laissèrent sur la place, à la pluie, et exposé aux injures et aux violences des soldats qui m'environnaient. Ainsi, deux cavaliers arrivent et me disent : « C'est votre dernier jour »; deux autres me mettent le pistolet à trois pouces de la tête, en me menaçant aussi de mort.

« Au bout d'un certain temps, le chef me fit demander dans une auberge, et j'y fus mené, toujours attaché en laisse comme un petit chien. « Vous savez, me dit-il, qui a tiré hier sur la sentinelle, et vous allez mourir si vous ne le dites pas ! » Je lui protestai que je n'en savais rien; je voulus lui faire connaître ma vie toute d'honneur et de probité, pour chercher à lui persuader que je disais vrai; mais il n'écouta rien, et même, l'ayant touché un peu sur le bras, pendant que je lui parlais ainsi, il se recula, et me porta, pour me punir de ce mouvement bien involontaire de ma part, un coup de poing sur la tête. Je fus ensuite ramené sur la place, après avoir encore reçu un coup de poing sur la tête, parce que je persistais à dire que je ne savais pas qui avait tiré. Le coup de poing m'a été porté par un autre officier.

« Lorsque je fus arrivé sur la place, on m'enjoignit de me coucher sur trois bottes de paille, préparées à l'avance, et en me menaçant de m'y jeter si je ne m'y couchais. Quand je fus placé sur la paille, et toujours garroté, deux soldats me frappèrent sur les reins et sur les fesses, à coups de bâton, pendant environ cinq minutes; ils me frappaient, non pas ensemble : quand l'un cessait, l'autre reprenait.

« Pendant qu'on me traitait ainsi, les habitants, dont j'ai le droit de dire que je suis aimé, s'étaient rassemblés autour de moi; mais aussitôt qu'il en arrivait un, il était frappé à coups de crosse, emmené et enfermé dans l'église. Lorsque je fus relevé, le chef me dit : « Où est votre maison ? » Je l'y conduisis. Il me la fit bien exactement désigner, puis il me dit : « Vous êtes bien logé, vous devez avoir de l'argent. » Je lui répondis que j'en avais un peu; je tirai mon porte-monnaie dont je lui remis le contenu; ma fille en fit autant; mais il ne m'est pas possible de dire exactement la somme que je fus ainsi obligé de livrer. Cet officier, qui était l'un des chefs, a mis cet argent dans sa poche. Ce même officier, après avoir ainsi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mis mon argent dans sa poche, me dit : « Je vous taxe à deux mille « francs, ou votre maison sera incendiée. » Je le suppliai de m'accorder 6 heures pour réunir cette somme. « Un quart d'heure ! » me répondit-il. — « Une heure ? ajoutai-je; donnez-moi une heure. » Et pour toute réponse, il me fit observer qu'une partie du quart d'heure s'était déjà écoulée. Ce délai expiré, il fit mettre le feu à quatre places dans ma maison, et, pendant qu'elle brûlait, je fus conduit dans l'église, où je restai pendant trois quarts d'heure environ. Mon mobilier et ma maison ont été brûlés; c'est à peine si, après le départ des prussiens, les habitants ont pu sauver du rez-de-chaussée quelques meubles à moitié brûlés. Ma perte s'élève, mobilier et maison, à 10,000 francs. Ils m'ont aussi emmené une vache, et en auraient encore enlevé une seconde, c'est-à-dire tout ce que je possédais, si l'animal, en se débattant, n'était parvenu à se sauver.

« Je ne crois pas que ce soit un des habitants de mon village qui ait tiré les coups de fusil.

« Pendant que les hommes étaient enfermés dans l'église, les chefs ont ordonné le pillage, et il paraît que les femmes et les filles qui restaient seules à la maison, ont été insultées et outragées. On m'a cité notamment une dame Warnier, qui aurait été violée par plusieurs soldats.

« Je sais que le curé a été roulé dans la boue, mal arrangé, mais je ne puis vous donner d'autres détails. »

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a déclaré qu'elle contenait vérité, y persister, et il a signé.

GUILLAUME.

Et après avoir procédé ainsi qu'il précède, tous les jurés, témoins attentifs de ces dépositions, en ont signé le procès-verbal.

BERRY, — ANGENOUX, — TIRMAN, — HUREAUX, — GAILLY, — MILLART, — LAURENT, — CHARLES DELAHAUT, — BERTRAND, — RYS, — PICART, — REGNAULT.

Je soussigné, docteur en médecine, demeurant à Mézières, Chevalier de la Légion d'Honneur, chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Mézières, certifie avoir visité, le vendredi 28 octobre, M. Guillaume, maire à Neuville-et-This, et avoir constaté les blessures suivantes :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1° Des traces de sang noir, coagulé, à l'occiput et à la partie postérieure des pariétaux, recouvrant deux blessures superficielles n'intéressant que l'épiderme et une partie du derme. Ces blessures paraissent avoir été produites par un corps contondant, comme une pierre. Le sang coagulé forme une traînée s'inclinant surtout vers l'oreille droite. En rapprochant ces traces de celles de la main droite, où l'on retrouve, au pouce et au dos, des excoriations très marquées, on admet parfaitement le dire de M. Guillaume, racontant qu'il a été traîné par un cheval, les mains étant liées par une corde attachée à la sous-ventrière, les traces de traction se montrant évidemment à la tête et à la main droite.

2° Sur les fesses, des ecchymoses larges, s'étendant depuis la crête de l'os coxal jusqu'au-dessous du pli des fesses. Ces ecchymoses paraissent fermées par le rapprochement et la superposition de lignes parallèles. Elles sont bien plus prononcées à gauche qu'à droite, et se prolongent, de ce même côté gauche, jusqu'au-delà du grand trochanter. Ces ecchymoses sont le résultat de coups nombreux portés par un bâton, à une date de 24 à 48 heures.

La santé générale elle-même est fortement influencée; l'appétit complètement perdu, un peu de fièvre, une commotion morale très vive, et un sentiment de courbature et de brisure dans les membres, causant une gêne prononcée dans la marche.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

Fait à Mézières, le 2 novembre 1870.

Dr A. Toussaint.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CRYPTOGRAPHIE AGENAISE

OU

Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817

(SUITE)

Mardi 19 septembre 1815. — Le spectacle d'hier soir n'a été troublé par aucun événement, quoiqu'on le redoutât après ce qu'il s'était passé la veille.

La foire de la Porte du Pin, qui se tient depuis hier, n'est pas belle. Il n'y a que des vendeurs : Triste effet des misères du temps !

Mercredi 20. — Le licenciement des troupes continue de s'effectuer sans trouble et sans secousse. On promet que ces nombreux soldats quitteront bientôt la ville sur laquelle ils pèsent si cruellement et depuis si longtemps. La foire qui pouvait durer huit jours est déjà sans alimens; elle expire. A peine était-on arrivé qu'on repart. Chacun retourne tristement à son domicile. Les uns sont à *Guillaume le Songeur* pour acquitter le premier quartier de la contribution extraordinaire ; les autres, plus embarrassés encore, songent aux moyens de subsister. Il n'est, au reste, presque pas question de vendanger cette année. Les vignes sont sans raisins, comme le pays sans argent.

Jeudi 21. — La ville, à la lettre, n'a plus aujourd'hui l'air que d'une vaste caserne. On ne voit absolument que des soldats dans les rues, et s'il a resté quelques habitans, ce n'est que pour veiller à la sûreté de leurs maisons occupées par des militaires. Ceux-ci, cependant, se comportent en général assez bien. On se plaint, à la vérité, qu'ils vont nuitamment manger les raisins dans les vignes. Cela peut être ; même, cela est. Je ne vois d'autre moyen d'empêcher les vendanges de ces furtifs déprédateurs que de prendre sur eux l'initiative.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vendredi 22. — Voici la raison, la grande raison, qui prolonge, qui suspend le licenciement de nos troupes : c'est le manque d'argent. M. Thomas, payeur, a écrit ce matin, dit-on, à M. Lemaître, receveur général, qu'il avait besoin de 100.000 francs dans la journée. Comment faire ? M. Lemaître n'a dans sa caisse que 6.000 francs.

Samedi 23. — On soutient aujourd'hui que ce n'est pas le défaut d'argent qui retarde le licenciement des gens de guerre, mais plutôt l'extrême longueur et la multitude des détails de l'opération. Elle exige, en effet, la vérification des caisses des différens corps, l'arrestation de leurs comptes, puis un travail particulier pour chaque homme qui nécessite au moins une feuille d'écritures et de calculs. On dit que le général en aura pour tout un jour à donner seulement des signatures. J'y consens, mais on ne sortirait pas de l'idée de bien des gens que c'est principalement la disette des fonds qui retarde le départ des militaires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne peut les renvoyer ni même les garder sans les payer, surtout les Suisses.

Dimanche 24. — Depuis quelques courriers, on remarque une grande aridité dans les journaux, une grande pénurie de nouvelles. Le calme en ce genre précède souvent l'orage. On l'a constamment remarqué depuis le commencement de la révolution. Cette réflexion, qui court les rues, se fortifie de l'agitation des esprits dont l'inquiétude ne peut se calmer. Patience, patience; argent, argent, telle est plus que jamais notre devise.

Lundi 25. — On nous avait annoncé le commencement du départ des troupes pour aujourd'hui; personne ne bouge.

Mardi 26. — Quelques soldats défilent avec leur sac sur le dos, leur étui de fer blanc à la boutonnière, mais il en arrive d'autres; nous n'y gagnons rien. Point de nouvelles par le courrier.

Mercredi 27. — Calme plat, du moins en apparence.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jeudi 28. — On apprend à la fois le changement total des ministres et la mort des deux frères Fauché, de la Réole. La première de ces nouvelles surprend et donne lieu à des conjectures, à des espérances ou à des craintes, suivant les opinions et la manière de voir de chaque individu. La seconde n'étonne qui que ce soit. Les frères Fauché s'étaient bien mal, bien horriblement conduits; ils étaient les auteurs du rassemblement des militaires armés qui se répandit aux environs de Marmande, après avoir commis tant de désordres autour de La Réole. Condamnés par un conseil de guerre à Bordeaux, ils l'ont encore été par un conseil de révision auquel ils avaient appelé de leur première sentence. Ces malheureux étaient bien coupables. Ils ont été fusillés dans les fossés du Château-Trompette. Nés gémeaux, leur destinée fut de recevoir et de perdre simultanément la vie. Ils sont morts avec courage, ont marché au supplice en se tenant embrassés, et n'ont point souffert qu'on leur bandât les yeux. L'un d'eux a donné le signal. Pleins d'esprit et de talens, s'ils eussent eu autant de vertu que de résolution, on les aurait trouvés dignes de mourir pour une plus belle cause.

Vendredi 29. — Il part quelques soldats; leur départ serait, dit-on, plus considérable s'il y avait eu un peu plus d'argent chez le Payeur. On renvoie maintenant la débâcle à une dizaine de jours, mais sans faute.

Samedi 30. — Le bruit court ,bruit confus, sans fondement peut-être (sans doute), que certaines personnes en ville craignent d'avoir été compromises par les aveux qu'auront faits les Fauché dans leurs interrogatoires ou par les papiers qu'on aura trouvés chez eux. On ne serait pas très surpris, disent quelques royalistes, qu'il y eût ici des complices de leurs odieuses trames. Au reste, leurs papiers les plus importans avaient été soustraits d'avance et sans une lettre de Clauzel, restée par mégarde dans leur secrétaire, ils n'auraient point été condamnés. Les Fauché étaient dans nos contrées les agens supérieurs de Bonaparte. les instigateurs de tous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les crimes commis en son nom pendant l'usurpation. Je l'ai déjà dit : la révolte des nègres, le brigandage de Florian étaient leur ouvrage.

Dimanche 1er octobre 1815. — Un régiment d'infanterie, dont le licenciement est effectué, a déposé les armes et remis ses drapeaux ce matin sur le Gravier. Ce régiment partirait demain si l'on avait tout l'argent qu'il faut pour acquitter sa solde. Il convient d'ailleurs, la prudence l'exige, qu'on fasse filer peu à peu ces messieurs sur les routes. Il est vraisemblable qu'on n'y manquera pas. Les officiers de ce corps annulé ont été voir le préfet et le maire auxquels leurs musiciens ont donné des concerts. Cela s'appelle finir avec politesse.

Lundi 2. — On commence enfin de parler clair sur le départ des troupes. Le 20 de ce mois, elles seront totalement évacuées. Nous pourrons alors respirer quelques jours, jusqu'à ce que nous voyions arriver la Légion départementale qui, selon l'ordonnance du Roi, doit se former à Agen.

Mardi 3. — S'il part quelques militaires, il en arrive d'autres. La tourmente ne finira pas sitôt.

Mercredi 4. — C'est un mouvement continuel: aujourd'hui, la diminution des uniformes commence à se remarquer en ville. L'on pourra donc bientôt s'y reconnaître et les habitans seront maîtres chez eux.

Jeudi 5. — Point du tout. Il arrive encore, il arrive toujours des militaires. On fait approcher maintenant ceux qui avaient été disséminés dans les petites villes du département pour les licencier à leur tour. En conséquence, ils entrent par bandes joyeuses et les logemens vont leur train.

Vendredi 6. — Cela ne finit point. S'il part 4 soldats, il en arrive dix. Cependant, au 20 de ce mois, ils devaient être totalement évacués. Nous verrons.

Samedi 7. — A merveille ! les logemens, établis pour dix jours, sont encore renouvelés aujourd'hui pour dix autres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours. Cela peut paraître long, et l'est beaucoup en effet. Il n'est cependant pas impossible de faire cadrer cette mesure avec l'évacuation annoncée et qui devait être totale pour le 20 de ce mois.

Dimanche 8. — Rien de nouveau.

Lundi 9. — Rien encore de nouveau. La gêne, le malaise continuent, ce qui est déjà fort ancien. Les lettres de change pour la taxe extraordinaire vont être lancées à leur adresse. La première est échue depuis le 1er du mois; la seconde le sera dans six jours. Heureux celui qui pourra faire face à ce surcroît de charge exhorbitant pour la plupart des contribuables, onéreux pour tous. Il n'est point en effet de contribuable qui, dans cette année stérile et désastreuse, ne prenne pour acquitter cet impôt plus ou moins sur le nécessaire. Ne verrons-nous donc jamais cesser l'effet de ces trois ou quatre bagarres consécutives, qui font ensemble la plus mémorable bagarre des temps historiques, même en y comprenant le siège de Troie, sur la foi d'Homère, et la chute de Babylone prédite par les prophètes ?

Nous sommes, il est vrai, demeuré dans ces contrées presque les immuables témoins de cet épouvantable drame. Nous n'avons pas vu couler beaucoup de sang autour de nous, ni précisément vu brûler nos domiciles; mais, pendant ce grand spectacle qui nous a tant coûté, que nous payons encore si cher, nous aurions bien volontiers néanmoins échangé la place qui nous était échue aux premières loges pour une banquette au paradis. Ce paradis-là n'étant point encore assez éloigné, je conçois même qu'on aurait voulu se sauver plus haut, par exemple dans la lune. Je ne doute pas, en effet, qu'on n'y regarde avec beaucoup de curiosité, et plus à l'aise surtout, les choses héroïques que nous faisons ici-bas, si l'on y possède un télescope de Herchel pour voir les actions et, au bout du télescope, un bon microcope pour apercevoir les acteurs.

Mardi 10. — Les vendanges sont faites partout, et partout on a diminué de moitié sur le produit de l'année dernière. Pen-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dant celle qui court, nous n'avons éprouvé que des désastres. La terre nous a refusé toutes sortes de récoltes. Point de vin, point de blé pour les hommes; pas même de glands pour les cochons.

Mercredi 11. — On écrit de Paris que Wellington, le vainqueur des vainqueurs de la terre, le tout puissant Wellington, nous traite avec une hauteur insultante. Il a tort sans doute; il a grand tort, surtout à l'égard de notre excellent monarque; et puis, quelque plénipotentiaire, quelque Anglais qu'on soit et qu'on puisse être, il est toujours inexcusable d'être insolent.

Jeudi 12. — Il a paru hier, dans notre *Journal*, un terrible ordre du jour du général d'Armagnac, commandant la 20e division militaire à Périgueux, contre les aigles, les cocardes tricolores, les cris de *vive l'Empereur !* Tout cela est à jamais foudroyé, pulvérisé, enterré. Les particuliers qui contreviendraient à cet ordre du jour seraient déférés aux tribunaux, et les soldats, punis par des conseils de guerre.

Vendredi 13. — C'en est fait pour cette fois. Les militaires défilent tout de bon et quittent enfin la ville. Leur départ s'effectue depuis deux jours, et leur nombre a sensiblement diminué dans les rues, les places publiques, les cabarets. Ceux qui restent ne font même plus de tapage; ils ont l'air triste en général, négligés et *battus de l'oiseau*. Ce sont gens au bout de leur carrière. Les temps sont en effet bien changés pour eux. Maintenant, si l'on voit encore un officier d'infanterie, la figure ensevelie sous un énorme chapeau, le corps emmailloté dans un habit étroit, exactement boutonné, s'il n'a ni cocarde ni aigle, ni fleur de lys, s'il est affublé de deux épaulettes pectorales, embarrassé d'un grand sabre relevé sous le bras, entravé par des éperons plaqués cloués sur des bottes luisantes, si dans cet équipage il fait claquer le pavé sous des talons ferrés, s'il a l'air dédaigneux et fier, personne n'a peur de lui : ce n'est plus, à présent, qu'un héros de caricature.

Samedi 14. — Reprenons un peu le chapitre des Anglais. Ces audacieux insulaires, qui croient être nos légataires uni-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

versels depuis que nous sommes morts au monde, pillent, dit-on, la galerie des Antiques. Ils saisissent, ils envoient dans leur pays le divin Apollon du Belvédère et la Vénus de Médicis, et le groupe, peut-être plus précieux encore, de Laocoon. Quelle calamité pour les amateurs des Beaux-Arts ! Ces trois chefs-d'œuvre seront désormais perdus pour le continent. Ainsi dépaysés, ils seront même perdus pour le monde. Créés sous le beau ciel de la Grèce, ils avaient déjà vu, en passant dans l'occident de l'Europe, ternir l'atmosphère natale dont ils étaient encore environnés. Paris, de l'avis des vrais connaisseurs, était trop sombre, trop hyperboréen pour eux; il leur fallait au moins le soleil de l'Italie. Dans les brumes de Londres, sur un sol toujours couvert de vapeurs, ces chefs-d'œuvre ainsi dépaysés, au lieu d'exciter l'enthousiasme de l'admiration, deviendront muets et froids et n'auront plus rien d'idéal ni de poétique. Où les Anglais, d'ailleurs, placeront-ils ses statues ? Je ne leur connais à Londres aucun local digne de les recevoir, à moins qu'on n'arrange à cet effet quelqu'une des salles encombrées du Muséum britannique. Triste destinée ! Ces monumens de la gloire de l'art seront sans doute, désormais, vus pour de l'argent, comme les tombeaux de Westminster, comme la ménagerie de la Tour. Ils seront regardés avec le dédain ou l'admiration de la sottise par une nation qui spécule sur tout et qui n'entend rien aux beaux-arts. Le génie créateur de ces immortelles statues était bien loin de penser qu'elles iraient un jour s'ensevelir dans les îles cassirétides, dans cette terre d'Albion, dont les farouches habitans ne connaissaient alors d'autre art que celui de barioler la peau de leur corps exposée à l'intempérie de l'air. Que savons-nous, après tout, nous-mêmes, si ces formes divines en si beau chemin ne seront pas un jour peut-être transportées chez les Iroquois. Au moins les chevaux de Lysippe, échappés aussi de Paris, voyagent-ils vers des régions plus douces et remontent-ils vers l'Orient ? (1).

---

(1) C'est le 3 octobre 1815 que l'Apollon du Belvédere et la Vénus de Médicis furent enlevés de ce qu'on appelait le *Muséum français*. L'Apollon est au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nouvelle singulière ! Il y a deux jours, dit-on, ou plus tôt deux nuits, que deux voyageurs, suivis par la patrouille, s'arrêtent devant la maison du général Menne et s'introduisirent mystérieusement chez lui. Quels étaient ces voyageurs ? Le général Clauzel et Rouen des Mallet, cela va sans dire. La patrouille les ayant reconnus voulut entrer après eux; mais la porte se referma. On n'avait point là de juge de paix pour requérir, pour verbaliser. Pendant qu'on raisonnait, les voyageurs disparurent. Cette histoire est-elle bien vraie ?

Dimanche 15 octobre 1815. — Le courrier nous apporte la nomination de notre bon, de notre aimable préfet, de Monsieur de Villeneuve, à la préfecture des Bouches-du-Rhône. C'est une calamité pour le département qui l'avait adopté et dans lequel il semblait avoir trouvé une seconde patrie. Les regrets, les vœux des Agenais surtout, le suivront désormais sur le nouveau théâtre où il va signaler son zèle pour les Bourbons. Fâché de nous quitter, quoiqu'il doive y gagner sous beaucoup de rapports, il prend sa bonne part de la douleur publique (1).

Lundi 16. — La nouvelle du passage nocturne de Clauzel ne se confirme point. Elle était enfantée par la sottise ou par la malice. Les gens de guerre déguerpissent en nombreux pelotons; que Dieu les conduise, pourvu toutefois que ce Dieu conducteur ne soit pas celui de la guerre .Il ne nous restera bientôt que le premier régiment des lanciers. Le colonel Gougeon, qui doit commander la légion de Lot-et-Garonne, est arrivé; il fait ses visites (2).

Vatican ainsi que le Laocoon; la Vénus, à Florence; les chevaux de Lysippe, à Venise. Ainsi se trouve réalisé le désir de Saint-Amans, affirmant qu'à de pareils chefs-d'œuvres « il fallait au moins le soleil de l'Italie ».

(1) C'est par ordonnance du 8 octobre que M. de Villeneuve-Bargemont fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône. Originaire du Var, il allait continuer sa carrière sous le ciel qui l'avait vu naître. Extrêmement populaire en Lot-et-Garonne, il reçut quantité d'adresses votées par les conseils municipaux et insérées au *Journal* des Noubel.

(2) Le colonel Gougeon, arrivé le 29 septembre, s'était installé chez Gimbrède, rue Porte-Neuve.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mardi 17. — Les soldats, le sac sur le dos, la gourde battant sur la cuisse, le cylindre de fer blanc à la boutonnière, sortent par toutes les portes de la ville. Allez, mes enfans, on ne vous retient pas : soyez sages; retirez-vous dans vos communes; on oubliera toutes vos sottises, si vous devenez bons sujets.

La nomination de M. de Godailh au conseil de préfecture est confirmée. MM. Assolent et Martinelli sont remplacés par M. Labastide, d'Agen, et par M. Trincaut, de Marmande (1).

Mercredi 18. — Les malintentionnés ne se découragent pas; ils travaillent encore les campagnes. Il est vrai qu'on ne sévit point contre eux comme on le devrait sans doute. Dans le mauvais canton de Puymirol, par exemple, on tient publiquement des propos séditieux. L'autorité en informe; elle remonte aisément à la source de ces propos, de ces provocations à la révolte. Ils partent originairement de la bouche d'un acquéreur de biens nationaux, signalé comme un ardent bonapartiste, et l'autorité toute puissante en reste là. N'est-elle pas évidemment complice de ces délits contre l'ordre public ? Il y a des maires dans le département, même dans le canton d'Agen, désignés justement par l'opinion, convaincus d'avoir excité les paysans à signer les articles additionnels et de faire dans leurs communes, par toutes sortes de moyens, tout le mal possible. Ces fonctionnaires infidèles ne sont cependant ni destitués, ni suspendus. On ne voudrait la mort de personne, mais on désirerait que tout méchant fût hors d'état de nuire.

Le nom du successeur de M. de Villeneuve est connu; c'est M. le marquis Marnière de Guer, natif de Rennes en Bretagne, homme de 50 ans. Nommé par le Roi préfet de Maine-et-Loire, il quitta ce département lors de l'entrée de l'usurpa-

---

(1) Leur nomination fut confirmée ou décidée par une ordonnance royale du 5 octobre 1815. M. de Godailh logeait rue de l'Angle-Droit; Labastide-Fossat était son voisin dans la rue des Colonels-Lacuée; M. Trincaud de Latour, de Lauzun, habitait rue Garonne. Le conseil de préfecture comptait un quatrième membre, M. Vignes en fonctions depuis quelques années.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teur, fut à la Vendée où il commanda un corps de cavalerie, en grande partie composée de ses administrés qui l'avaient suivi (1). Les lettres de Paris nous disent beaucoup de bien de M. de Guer. Nous verrons s'il fera jamais oublier M. de Villeneuve.

M. de Léotard, sous-préfet d'Agen, avait ce matin dans les mains un placard manuscrit horriblement incendiaire, trouvé dans le canton de Laroque affiché sur un arbre, près d'une route. Il l'a communiqué au préfet et se flatte de découvrir l'auteur ou l'éditeur de ce brûlot. Il a même de grands soupçons à cet égard. Puissent-ils se changer en certitude. L'écrit infernal est rempli d'injures atroces, de reproches injustes pour le Roi et de louanges mensongères, hyperboliques au suprême degré de Bonaparte. Il paraît, d'ailleurs, émané d'un esprit cultivé; il est mêlé de prose et de vers et ne sent pas assez le Lot-et-Garonne pour qu'on ne puisse pas croire qu'il a été fabriqué loin de nous. On cherche partout à faire fermenter les campagnes. Cela inquiète et décourage quelquefois ceux qui sacrifient tout à la tranquillité, d'autant que la conduite des Anglais à Paris n'est ni loyale, dit-on, ni rassurante. Ne serions-nous pas encore au bout de nos malheurs? Que signifient les procédés de Wellington? ses liaisons ostensibles avec les partisans connus de Bonaparte, ses propos, ses prétentions? Le roi a dit, il y a quelques jours, une phrase bien marquante : « *L'Angleterre gagne des statues, mais elle perd un grand homme.* » Il faudrait savoir si cela est bien vrai.

Mardi 17. — Nous avons dit que M. de Guer avait porté les armes dans la Vendée pendant l'usurpation; le fait est vrai. M. de Guer, alors préfet de la Mayenne, en apprenant la nouvelle du retour de l'ennemi public, abandonna sa place, fit un appel aux fonctionnaires, aux bons Français de son département. Ils entendirent sa voix, formèrent un corps de 500 hommes de cavalerie qui le suivit dans la Vendée où il combattit

(1) M. de Guer était préfet non de Maine-et-Loire, mais de la Mayenne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sous ses ordres. Ce ne sont pas seulement, comme vous le voyez, des paroles stériles, mais des effets très éloquens.

Mercredi 18. — Les militaires qui ne composent pas la garnison de la ville achèvent de déloger.

Vendredi 19. — Il arrive quelques-uns de ceux qui doivent former la légion de Lot-et-Garonne, dont l'organisation devient une affaire pressante. Plusieurs mauvais sujets, auxquels on donne le nom de *fédérés*, et qui s'étaient éloignés d'Agen, commencent à reparaître. Les *Communals* sont de ce nombre (1). Après avoir été forcés de fuir à la suite d'une résistance à main armée contre l'autorité, ils reviennent avec sécurité sur leurs foyers. Quelle indulgence ! On sent ici que cette expression est très adoucie.

Vendredi 20. — Monsieur de Villeneuve dont le départ pour Marseille devait être prochain, d'après les ordres qu'il avait reçus, prolonge ici son séjour et attend l'arrivée de son successeur. Ce délai peut être commandé par de bonnes raisons; je le crois, mais il surprend tout le monde.

Samedi 21. — Les taxes imposées par l'emprunt de cent millions excitent des réclamations presque universelles. On crie, on s'exaspère de toutes parts contre les membres de la commission. Cependant, la commission n'a rien à se reprocher. Son seul et véritable tort est d'avoir cru plus avantageux le mode de répartition qu'elle a choisi. En cela, sans doute, elle s'est trompée, et dans l'intérêt des particuliers, et dans celui de l'Etat, auquel on aurait abandonné plus volontiers le montant des taxes, parce qu'elles eussent été moins fortes. Mais hors de là, la commission, je le répète, n'a rien à se reprocher. Elle s'est acquittée de ses ténébreuses fonctions avec toute la probité, la délicatesse qu'on devait attendre de ceux qui la composaient. Il était, sans doute, impossible

---

(1) Les deux frères Communal étaient des bonapartistes enragés. Mis en surveillance, ils surent échapper à la police agenaise et disparurent pendant quelque temps, après une scène violente qu'ils firent à la mairie. (Arch. dép. Série M, lettre de l'adjoint Bory du 30 septembre 1815.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle ne commît des erreurs. On sait, en effet, qu'elle en commit quelqu'une, mais ce ne sont que des erreurs que nous devons avoir la justice de lui pardonner. Au reste, les contribuables, qui dans une si mauvaise année sont forcés d'acquitter des taxes onéreuses, qui ont l'air d'être arbitraires, peuvent bien avoir un peu d'humeur et payer en faisant la grimace. Il y a, dit-on, aussi quelques effets protestés. Je pense qu'après avoir murmuré, protesté contre les protestations, fait beaucoup de bruit et réclamé par de bonnes pétitions au préfet, au ministre peut-être, on finira néanmoins par payer, ainsi que cela se pratique toujours en pareil cas.

Dimanche 22. — Il arrive 150 lanciers vêtus de rouge, qui devront être incorporés dans le régiment vêtu de vert, de la même arme, que nous possédons déjà. Ces nouveaux venus ont été précédés ici par une assez mauvaise renommée. Leur mauvais esprit cause, dit-on, leur dissémination dans divers corps. Ils viennent d'Angoulême, où ils ont commis des désordres. En général, les lanciers sont des gens qui passent pour redoutables et qu'il faut veiller de près.

Lundi 23. — Pourquoi donc n'organise-t-on point notre légion départementale? On y travaille à Montauban, à Toulouse. L'ennemi veille et nous dormons !

Mardi 24. — M. de Villeneuve écrit au président du Conseil général et le prie d'accepter au nom du département le plan en relief du château d'Henry IV à Nérac, ainsi que trois petits tableaux exécutés en broderie, qui doivent, selon son vœu, rester dans le cabinet du préfet. Le premier de ces objets précieux pour le département est très bien, très fidèlement imité sur une assez grande échelle; c'est un monument d'autant plus intéressant pour nous que l'édifice dont il nous retrace la construction est en très grande partie détruit et n'offre presque plus que des runies (1). Les petits tableaux en

---

(1) Le plan relief en liège du château de Nérac est revenu dans cette ville à l'occasion du passage du duc d'Orléans en 1839. Il fait aujourd'hui partie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

broderie, renfermés dans des ovales et qui représentent des sujets de l'ancien testament, étaient conservés avant la Révolution à l'abbaye d'Eysses et, par la perfection de leur travail, se recommandent aux amateurs des beaux-arts. Ils furent soustraits au vandalisme par M. Ménoire, membre du Conseil général, qui pria le préfet de les accepter (1).

Le président du Conseil général, dans sa réponse à M. de Villeneuve, a tâché d'acquitter la dette de la reconnaissance de ses collègues. Il transmettra la lettre du préfet au Conseil lors de sa première session et demandera son insertion aux registres.

Mercredi 25. — M. de Villeneuve ne part point: cependant le duc d'Angoulême se rend à Marseille. Un semblable délai, après les ordres qu'il a reçus, surprend tout le monde. On craint que cet aimable préfet n'accorde trop aux sentimens particuliers qui peuvent le retenir au milieu de nous et que le peu d'empressement qu'il témoigne pour sa nouvelle préfecture ne lui fasse tort auprès du gouvernement.

Jeudi 26. — On a su hier qu'il s'était passé une scène sanglante à Montauban, entre les lanciers et quelques habitans de cette ville. Trois ou quatre lanciers ont été tués, plusieurs mis en prison, et le corps tout entier, le lendemain, envoyé à Toulouse. Le règne des militaires est passé; ils ne sont plus admis aujourd'hui à faire les méchans; personne ne les re-

---

des collections du petit musée de Nérac. En le donnant au département, M. de Villeneuve écrivait : « Il orne en ce moment le cabinet du préfet et *il continuera à remplir cette destination* si mes intentions sont remplies. » De ce plan en relief, M. Philippe Lauzun a donné une superbe photogravure dans son histoire du château de Nérac, en 1896.

(1) Les trois petits tableaux en tapisserie représentent la Cène et des sujets tirés de l'Ancien Testament : Abraham et Melchisédech, et la Manne.— Paillard, dans son *Histoire de la Préfecture* (*op. cit.*, p. 106), dit qu'ils provenaient *sans doute* du château d'Aiguillon et qu'ils furent sauvés de l'autodafé du 1er vendémiaire an II. M. Paillard se trompait : ces morceaux de tapisseries provenaient d'Eysses et de sa célèbre abbaye. Ils font aujourd'hui partie de la galerie des tableaux de la Préfecture déposée au Musée d'Agen depuis l'incendie du palais préfectoral en 1904. (Voir Arch. dép. série N. Conseil général, délibérations, séance du 8 juin 1816.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

doute. S'ils veulent actuellement faire les maîtres, ils trouvent partout des gens qui, comme eux, ont fait le métier des armes et qui peuvent les mettre à l'ordre du jour. Si le licenciement s'est si doucement opéré, qu'on n'en fasse pas trop d'honneur aux militaires. Les anciens, moins nombreux, se sentaient poursuivis en tous lieux par l'opinion et surveillés hostilement sur toutes les routes; les nouveaux, pauvres conscrits, récemment enlevés par force à leur famille, ne demandaient, en revenant chez eux, que le repos et la paix avec la gendarmerie. Les uns et les autres devaient être partout, à peu près, honnêtes gens.

Vendredi 27. — Il circule encore dans les campagnes les bruits les plus absurdes sur le compte de Bonaparte. Selon ces bruits, il est certainement en Italie, même en France, à la tête d'une armée nombreuse, remporte journellement de grandes victoires et consacrera bientôt par les armes ses droits à une nouvelle usurpation. Et ces pilules-là trouvent toujours des imbéciles qui les avalent !

Samedi 28. — Le journal d'Agen rapporte aujourd'hui une lettre écrite par le préfet aux maires et autres fonctionnaires publics, dans laquelle il leur fait de touchans adieux. Cette lettre contient aussi ses vœux pour le bonheur du département, dans l'administration duquel il a trouvé le sien pendant le cours de dix années. On ne peut voir rien de meilleur que cette lettre; elle est excellente.

Le courrier d'hier nous a porté des détails circonstanciés sur l'affaire de Montauban. Une vingtaine de sous-officiers des lanciers, après avoir fraternisé comme on fraternise au cabaret, c'est-à-dire toujours le verre à la main, ont insulté des gens qui dansaient dans une maison voisine. Ces Messieurs criaient : *Vive l'Empereur !* et trouvaient mauvais qu'on jouât l'air d'Henry IV. Les gens du bal ont pris de l'humeur; quelques-uns d'entre eux ont été chercher des armes. Quatre sous-officiers ont été tués; les autres se sont sauvés dans le cabaret d'où ils étaient sortis et où ils ont été fusillés

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par les fenêtres. Les autorités réunies à l'instant ont eu beaucoup de peine à calmer le peuple. Enfin treize de ces tapageurs ont été fort heureux d'être conduits en prison sous une bonne escorte de légionnaires départementaux et de la garde nationale. Il est à remarquer qu'aucun autre militaire n'a paru pour défendre ses camarades. Est-ce l'effet d'une bonne discipline, d'un juste blâme ou d'une salutaire terreur ? Le lendemain, le corps entier de ces lanciers est parti pour Toulouse: nous l'avons déjà dit (1).

Dimanche 29. — Il est arrivé hier un fort détachement de volontaires royaux qui se rend à Bordeaux. Ce sont des démons de royalisme. On les fête en conséquence partout où ils passent ; c'est à merveille, mais s'ils ne provoquaient pas sans cesse les gens entachés ou soupçonnés de bonapartisme, s'ils ne chantaient et le jour et la nuit, devant les portes et sous les fenêtres de ces gens-là, des chansons injurieuses et menaçantes, ils seraient tout autant les amis de notre bon Roi, qui n'insulte personne. Cette jeunesse mal morigénée part demain.

Lundi, mardi, mercredi, rien de nouveau.

(*A suivre.*)

---

(1) Sur l'affaire de Montauban, voir le récit un peu différent de Proché (pp. 237-38).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LES ANTIQUITEZ D'AGEN

Par DARNALT

(SUITE)

CHAPITRE V

Revenant à la suite de l'histoire de ce pays et des premiers évesques d'Agen ; à sainct Vincent succéda ce grand evesque Phœbadius, ou Phœdarius, dont parle Honorius, lequel vesquit fort longuement, estant encor plein de vie du temps de sainct Hierosme, qui mourut l'an 422. Dieu le suscita de ceste ville, durant la persécution des Arriens, qui commencèrent environ l'an 300, ou 310, avant-coureurs des Mahometans, qui vindrent à leur suite, en l'an 600. Mahomet s'estant rendu chef des Arabes et Ismaëlites, instruit et enseigné par un Sergius et Joannes Arriens (1).

Ce sainct personnage, Phœbadius, fut d'un si eminant sçavoir, et d'une si rare erudition, accompagnée de si grande saincteté de vie : que l'Epistre qu'il fit, et publia contre ceste horrible, et monstrueuse hérésie Arrienne, fust suffisante, pour rembarrer, convaincre et confondre ce pestiféré et infernal dogme. Ceste Epistre, *Contra edictum sub nomine Constantii Imperatoris emissum, in Synodo Mediolanensi*, fut trouvée de nostre temps, et aussitost mise en lumière par Robbert Estienne, et depuis par Nivelle an 1586. Voicy les termes de S. Hierosme, pleins d'honneur, et de loüange : *Phœdarius Agennensis Episcopus ab Arrianis pro fidei amore sustinuit. Sect contra illos librum unum edidit, qui ad illos confundendos idoneus satis exissit ; quo jure manifestum est, quod libenter pro Christiana fide, gladio lictoris collum extenderet, si percussor adesset : Cum sic audacter, tam verbis,*

---

(1) *Genebr. in Chron.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quàm scriptis, hæreticos debellare minimè formidaret. Et puis encor : *Phœbadius Aginni Galliarum Episcopus edidit contra Arrianos librum. Dicuntur ejus et alia esse opuscula, quæ nec dum legi, vivit usque hodie decrepita senectute* (1).

Sévere Sulpice, disciple de sainct Martin, Evesque de Tours, et Grégoire Florent, parlant au Concile de Seleucie, racontent de ce sainct personnage, qui servit d'exemple de fermeté et constance à tous les autres Evesques, assemblés à ce sainct Concile, (auquel se treuva aussi le grand sainct Hilaire Evesque de Poictiers) pour le soustien de la foy Catholique et Orthodoxe. Le Simbole de laquelle sainct Phœbadius, et Servatio Evesque de Tungèren feirent et dresserent (2) ; Après avoit préferé le soustien de la verité d'icelle à toutes les impressions, et menasses qui leur furent faictes, pour lors de la part des Empereurs, et Princes, favorisans le party des Arriens ; et à toutes les peines et tourments, qui leur furent presantées.

A ce propos, nous dirons en passant, avec quelque autre, que le nom de ce sainct Evesque, a esté si peu heureux, parmi les siens, qu'aujourd'huy il se treuve tellement alteré, et changé non seulement parmi le vulgaire, mais encores ez livres de sa propre Eglise, que les aucuns le momment *Fœdarium*, les autres *Phœbadium*, et *Feudarium ;* Ephionius l'appelle *Sebadium*, vulgairement *sainct Fiary*. J'adjousteray à ceste alteration, et changement de nom : que les injures du temps, et du siècle, ont esté si grandes et deplorables, qu'on abbatit premierement et razé de fons en comble, son Eglize dans ceste ville. Et le lieu où elle souloit estre, a esté converti à un indi-

---

(1) *In lib. de script. Ecclesiast.* — Saint Phébade est, on ne l'ignore pas, le premier évêque d'Agen, réellement connu. Son traité contre les Ariens lui valut une renommée universelle. C'est comme évêque d'Agen qu'il assista aux Conciles de Valence et de Sarragosse et qu'il dut mourir vers 405. On a beaucoup écrit sur S. Phébade. Chaque année, une pieuse tradition impose au clergé d'Agen le panégyrique de ce saint. Entre autres discours, nous signalerons particulièrement celui de M. le chanoine Durengues, prononcé en 1902, qui n'est que la préface d'un grand travail critique composé par lui sur ce prélat et qui est encore inédit.

(2) Pithou.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gne, et prophane usage (1). En ce temps là, sainct Victorin fleurissoit en Guyenne, Salvian en Provence, et Sidoine Appollinaire en Auvergne.

Au sainct homme Phœbadius, succeda, en la charge et dignité d'Evesque, Dulcidius, lequel fit bastir, et edifier l'Eglise Parrochialle saincte Foy dans ceste ville (2) et fist construire plusieurs autres edifices publics : rendant un merveilleux debvoir à l'édification des Ames Catholiques, et à la guerrison, et conversion de celles, qui estoient infectées du pøison Arrien dont ceste ville d'Agen estoit lors fort attainte et gastée (3). Ce grand personnage, et sainct Evesque, fust nourry, et eslevé dès son jeune aage, par le sainct homme Phœbadius. *Deffuncto itaque Phœdario, sanctus Dulcedius in sede Agennensis Ecclesiæ, Deo volente ; omnique populo acclamante, sublimatus est, universum Agennum percurrens, Arianæ Ecclesiæ fautores viriliter propellebat, et fidem Christianam evocabat* (4).

Il se treuve que un Evesque d'Agen assista au cinquiesme Concile Provincial d'Orlean : celebré søuz les enfans de Clovis, premier Roy tres Chrestien. Ce desnombrement d'Evesque ansiens monstre que ce siège Episcopal est des la pre-

---

(1) Les Agenais, qui eurent longtemps le culte de S. Phébade, lui avaient élevé une église, sise entre les églises Saint-Caprais et Sainte-Foy, dans la rue qui naguère encore portait son nom, rue Saint-Fiary (Fiary, synonime patois de Phébade), actuellement rue Rouget-de-l'Isle. Après la prise d'Agen par les huguenots, en 1561, M. de Burie leur donna ce sanctuaire pour y établir leur prêche. Mais, dès l'année suivante, les catholiques étant redevenus maîtres de la ville, la démolirent de fond en comble, comme ayant servie au culte réformé. La plupart de ses matériaux servirent en 1591 à la construction de la chapelle et du collège des Jésuites.

(2) Il est de tradition constante que saint Dulcide, jugeant insuffisante la petite crypte des Martyrs, renfermant les corps de saint Caprais et de sainte Foy, fit opérer leur translation dans deux plus vastes églises, et qu'il fit construire notamment la première basilique de Sainte-Foy. En quel endroit exact fut-elle élevée ? Quelle était sa forme, son style, ses dimensions ? Nous l'ignorons absolument. Toujours est-il qu'elle n'existait plus au XIII^e^ siècle, époque où fut construite, sur ses ruines sans doute, l'église qui est demeurée debout jusqu'en 1892, année où, par suite du percement du boulevard Carnot, elle fut démolie dans presque sa totalité, la dernière travée seule, avec le clocher, ayant été respectée.

(3) *Mss. Belleforest Commingeois.*

(4) *Missel et Breviare manuscrits.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

miere institution Chrestienne, et du temps de l'Eglize primitive, comme nous avons des-ja dict (1).

A la suite de ces premiers Evesques, grands et devots personnages, furent plusieurs Pasteurs, fort capables et recommendables, d'une vie saincte, et austere, charitable envers les pauvres, affectionnés au publiq, et plus enclins et adonnés, au debvoir de leurs charges, qu'à la recherche de leur profit et richesses domestiques et particulieres.

En y eut, qui furent yssus des illustres maisons des Ducs d'Aquitaine, et de Gascogne ; parmy lesquels on faict mention de Gimbault, et Hugues son fils, tous deux mediatement Evesques, et Comtes d'Agen : estant Seigneurs Ecclesiastiques, et temporels de ceste ville et pays. Dont aucuns ont estimé (comme il est fort vraysemblable) que ceste qualité de Comtes est demeurée despuis à leurs successeurs Evesques : sans toutesfois qu'ils ayent, ou puissent pretandre, pour raison de ce, aucun droict, ny émolument sur l'authorité temporelle, et jurisdiction Royale (2). Des Evesques subsequents, nous n'en pouvons dire autre chose pour le presant ; n'en ayant encore dressé le Catalogue, et desnombrement, par lequel se pourroit voir clairement par succession ordinaire, depuis la primitive Eglize, que ceste cité n'a eu manque de Pasteur légitime.

Au surplus Drepantius le Proconsul, fut Agennois *Cujus nobilissima extat oratio, Thedosio dicta.* Un grand Annaliste

---

(1) *Pithou et Loysel.*

(2) *Idem.* — On n'est pas encore d'accord sur le bien fondé de la prétention des évêques d'Agen de prendre le titre de comte, sur la valeur de la charte, dite la *Comitalie*, accordée par Guillaume IX duc d'Aquitaine à Simon, en 1087, et à Aldebert, en 1118, tous deux évêques d'Agen, et renouvelée depuis par ses successeurs, notamment par Richard II, roi d'Angleterre, en 1183, ni sur leur droit de battre monnaie. Entre autres nombreux auteurs qui ont écrit sur ces questions controversées, nous citerons Labrunie (mémoire inédit d'après Argenton), et Saint-Amans (*Histoire du département de Lot-et-Garonne*, t. II, appendice p. 325 et suiv.). Voir aussi, sur la *Monnaie Arnaldèse*, le mémoire d'Argenton, reproduit par Saint-Amans, dans son *Histoire du département de Lot-et-Garonne*, comme appendice et également le *Recueil de la Société académique d'Agen*, t. VII, 1re série, pp. 567 et suivantes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ecclesiastique de nostre temps le confond avec le Poëte Lyrique Drepanius erronément. (*Pace tanti viri dixerim.*) (1).

Sainct Gregoire de Tours, Ausone, Sidoine Apollinaire, avec sainct Hierosme, ont loué grandement Alcimus : qui estoit Agenois, (comme asseure Pythou, sur les déclamations de Quintilien (2). Le mesme Ausone, qui vivoit en l'an 403, a faict mention d'Agen en ces vers :

Sanctonus, ut sibi Burdegalam, mox jungit Aginum.

Sainct Loup (en y a eu plusieurs de ce nom) fut aussi Agenois, comme tesmoigne l'Epistre du mesme Sidoine, luy rescrivant en ces propres termes, *Quid aiunt Nitiobriges : quid Vœsumnici tui? tui conjugio, non origine.* Le manuscript de Galesius, (qui est chez les pères Jesuites de ceste ville) en l'intitulation de ceste Epistre resoult entierement tout ce doubte. *Sidonius Luppo suo Aginnensi ;* Savaro en son commentaire sur ceste Epistre le confirme, escrivant ainsi, *Mss. melioris notæ in inscriptione hujus Epistolæ Luppo, addunt Aginnensi* (3).

CHAPITRE VI.

Il est meshui temps de reprendre le fil et le courant de nostre Histoire ; despuis la conqueste de ce pays faicte par Cesar et Crassus, sur les Roys Gaulois, et sur les Roys naturels de ceste région et contrée d'Agenois. Les Romains retindrent et possederent ce pays, et province, avec les regions adjacentes, jusques au temps que les Wandales, Alains, et Suèves s'en saisirent sur eux, et les premiers les gasterent. Lesquels en-

---

(1) C'est bien Drepanius qu'il faut lire : Latinus Drepanius Pacatus qui prononça le panégyrique de Théodose, vainqueur de Maxime et fut nommé proconsul d'Afrique.

(2) Latinus Alethius Alcimus, qui professait la rhétorique à Bordeaux en 360. (Voir sur lui et sur tous ces savants agenais du IV^e^ siècle, l'*Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins.)

(3) Lebrunie écrit à ce sujet : « Lupus, ami de Sidoine Apollinaire, qui lui « a écrit une lettre souvent citée, florissait pour lors à Agen. Labénazie l'en « a fait évêque, mais bien gratuitement. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

viron l'an 413, en furent chassez et expellez par les Goths, et Wisegots, qui l'eurent en partage. *Wandali, et Alani trajecto Rheno Gallias intraverunt*, sur la fin de l'empire d'Arcadius, comme a remarqué Cassiodore, et depuis, *Wandali metu Golthorum Gallias relinquentes cum Alanis, et Suevis Hispanias occupant.* Presque en mesme temps, *Burgundiones partem Galliæ Rhœno tenuere conjunctam* (1).

Ce fut l'an 410, que ces Wandales, et Alains commencerent d'entrer ez Gaules, et ce deux ans avant l'incursion des Gots sur Rome *Prima Romæ direptio an. 413. 8 Cal. Septemb. per Golthos, duce Alarico sive Athanarico, qui fuit primus rex Hispaniæ.* Orosius dict que ce fust, l'an 415. *Roma à Golthis Alarico duce capa est, ubi clementer victoriosi sunt*, dit le mesme Cassiod, un peu auparavant, *Golthi Alarico et Rhadagaiso regibus, Italiam ingrediuntur.* Et peu après, *Polentiæ Stiliconem cum exercitu Romano Golthi victùm acie fugarùnt* (2).

L'année suyvante, Cares Roy de ces Wandales du consentement des Germains, ou Allemans, courut sur les Gaules, et rendit plusieurs villes destruites, et desertes. Aucuns tiennent que l'an 442, les Goths chassèrent les Wandales des Gaules, *Germania, Dacia, Sarmatia, et celeræ provinciæ, ad Danubium et Rhenum sitæ, Hispania etiam ulterior, et Aquitania, omnino ab imperio Romano defficiunt.*

Les Goths ayants quelque temps tenu et possédé une partie de la France, et mesmes ce pays, s'estans en fin, avec les Sarrasins leurs alliez, Chrestiennez, et tombez en l'Arrianisme : Les Wisegoths infectez aussi de l'heresie Arrienne les en chasserent par force d'armes. *Et tunc Vasconia nomen hoc à Wisigothis sortitur*, comme a remarqué Genebrard en sa Chronologie (3).

Toutesfois Pasquier n'est point de cest advis, voire il est contraire à Blondus et autres. Il soustient donc que le Gascon

---

(1) *Genebr. chroniq., circum an 412 et alii.*
(2) *Ritius.*
(3) *Circa an 383. Genebr. : Lib. I. Ch. 13 de ses Recherches.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'a point prins denomination de Wisigoth, d'autant que long temps auparavant, que le nom des Wisegoths fust en usage, ceuy de Gascon estoit cogneu, Car du Gascon fait mention Tacite, au 20 de ses Annales, et Lampride en la vie de l'Empereur Alexandre Severe. Silic Italien en parle aussi : disant, que les Gascons marchants en bataille n'estoient coustumiers porter armet en teste. Anciennement les Gascons n'habitoient que dans le Pyrenné. Paulin à Ausonne :

..... *Quid tu mihi vastos*
Vasconiæ saltus primo quasi limine fixus
Hispaniæ regionis agam ?

Gregoire de Tours parle des Gascons, qui descendirent des montagnes au plat pays : gastant et ruinant tout, menant une infinité de peuple captif, contre lesquels se presenta Astrouault, Duc et Gouverneur d'Acquitaine (1). Depuis ilz empieterent le pays, qui est aujourd'huy de leur nom, ne recognoissant autre Seigneur, que de leur nation : jusques à ce qu'environ quarante ans après, ils furent desfaicts par Dagobert et reduicts en forme de Province. Ils se revoltèrent du temps de Charles Martel, qui eut de grandes affaires contre Eude Duc d'Acquitaine ; aydé en ses entreprses du Duc de Gascongne. Vers lequel Gaifer et Hunault, enfans d'Eude, deshéritez du temps de Charlemaigne, se retirèrent, et en furent aydés. Souz Loys debonnaire, Loup Comte de Gascogne fut prins et confiné en perpetuel exil. En cestuy-cy finirent les Ducs de Gascogne. Despuis le pays d'Eude et de Loup furent remis souz la puissance de noz Roys. Comme il sera desduict cy apres : et dès lors le pays de Gascongne fut compris souz le Gouvernement d'Acquitaine. Et puis que le pays, et Seneschausée de Gascogne, sont compris souz le pays et Seneschausée d'Agenois, il est raisonnable de raporter en ce lieu un mot du discours de Pasquier (2). Malaisement (dict-il) que l'on puisse bien descouvrir en quel temps les Gascons plantèrent leur demeure en Aquitaine, pour estre leur demeure

(1) *Livre 9, chap. 7.*
(2) *Liv. 7, chap. 13.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

presque oubliée, ou par l'injure du temps, ou par le nonchaloir de nos ancestres. Blonde les dict issus des Wisigoths, qui pour quelque temps occuperent l'Aquitaine. De Wisigoth se fit le mot de Visgot, puis de Vascon, qu'on a dict en nostre langage Gascon, Languedoc langue de Goth (1). Premierement les Wisigoths, Puis apres les Ostrogoths y firent assez longue demeure. Et non de ceste diction oc pour ouy. Les anciens Autheurs de la France, parlant de ce païs là en latin l'appellent *linguam Gotthicam, terram Gotthicam*. Constantius chassa ces Goths de Narbonne, et les contraignit d'aller en Espagne. Les Ostrogoths d'Italie, despuis la mort d'Alaric leur Roy, se saisirent d'une partie du Languedoc, et de la Provence, souz l'ombre de la tutelle d'Almaric. Il n'est point hors de propos de dire que les Ostrogoths estoient les Goths Orientaux, et les Wisigots les Occidentaux ; souz la conduitte d'Maric, auxquels l'empereur Gratian octroya pour leur demeure le pays d'Aquitaine (2). Duquel se voulants mettre en possession, et passer les monts d'Italie, Stillicon leur donna un jour de Pasques à dos. Ils tournent visage vers l'Italie, qu'ilz mirent à sac, et prinrent Rome d'emblée. D'où ils s'acheminèrent en Aquitaine suyvant leur premier dessein, et s'en rendirent possesseurs, chassant les Wandales, qui peu auparavant l'avoient usurpée, et les faisant retirer aux Espagnes, comme nous avons dict cy dessus.

De ces Goths vint Theodoric, qui s'estant joint avec Aetius, et Merovée fut tué en la bataille contre Attila. Finalement Almaric fust aussi tué par Childebert Roy de France, auquel faillit en ceste Gaule, le nom et la puissance des Wisigoths, qui prindrent de là en avant leur accroissement ez Espagnes. *Aetius mullis Francis cæsis, quam occupaverant propinquam Rhæno partem recipit Galliarum*. Et peu après, *pax facta est cum Wandalis, data eis ad habitandum Africæ portione. Cundicharium Burgundionum regem Aetius bello subegit : pacem ei reddidit supplicanti : quem non multo post humi peremerunt.*

---

(1) *Pasquier, liv. 1, chap. 7.*
(2) *Liv. 1, chap. 8.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En l'an 440, Clodion le cheveleu, second Roy de France voyant les Romains bien empeschez en Afrique contre Genseric Roy des Wisegoths tenoient despuis Loire jusques en Espagne. (Et par conséquent ce pays d'Agenois.) Et les Bourguignons despuis Autun, jusques à Lyon. L'année apres Clodion revint en France et continua la guerre aux Royaumes voisins, et conquit sur eux, Bourgogne, Angoulesme, Aquitaine et Tholoze (1).

En l'an 451, ou 55, selon aucuns, Attila Roy des Huns, ou Hongrois, courut et ravagea l'Allemagne : accompagné de cinq cens mil hommes destruysant et saccageant plusieurs villes et Citez, Ayant ja faict la ronde par la plus grande partie de la France, met le siège devant Orleans. Il fut deffaict l'an quatre cens cinquante trois près de Chaalons, par Aetius. Lieutenant General de l'Empreur Romain ez Gaules, accompagné et assisté de Merovée Roy de France, avec son fils Childeric, et Theodoric Roy des Wisigoths, et Thorismond son fils.

L'an quatre cens octante, les Anglois sortans de leur Isle appellée pour lors Albion, cherchans nouveaux lieux, pour y faire leur demeure, employent la force de leurs armes à chasser hors de leurs terres les Poyctevins, Angevins, Manceaux, viennent en Aquitaine, qui estoit pour lors occupée, par les Wisegoths. Et ce fust la pemiere descente des Anglois, en France, quoy que quelques uns la mettent long-temps après (2).

Les Wisegoths encor en l'an cinq cens six occupoient et detenoient ce pays d'Agenois, Quercy, Perigord, Lymosin, Angoumois, Berry, Auvergne, Languedoc, Provence, et autres lieux circonvoisins, et bonne partie des pays de Gaule : sçavoir tous les pays le long de la rivière de Loyre, despuis Orleans jusques aux monts Pyrénées. Ces Wisegoths furent dès le regne de Chilperis alliés par mariage de la maison de France (3).

(A suivre.)

---

(1) *Du Till., ch. ab.*
(2) *Chron. abr. an 478*
(3) *Belleforest. Chron.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LISTE

DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS

dans le département de Lot-et-Garonne et les départements limitrophes

---

Dans son numéro du 18 avril dernier, le *Journal officiel* a publié la liste de tous les monuments de France, classés comme monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913. Il nous a paru utile d'y relever les noms de tous ceux du département de Lot-et-Garonne et des départements limitrophes, comme pouvant présenter quelque intérêt aux lecteurs de cette Revue.

Cette liste n'est pas limitative. En vertu de la nouvelle loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, elle sera considérablement augmentée, la nécessité s'imposant d'arracher aux mains des vandales, ou aux convoitises des antiquaires travaillant pour le compte de l'étranger, et de conserver ainsi à la France ses richesses artistiques, ses gloires nationales.

PH. L.

LOT-ET-GARONNE (1).

Agen : Cathédrale de Saint-Caprais.
Eglise des Jacobins.
Anciens hôtels de Vaurs et d'Estrades (actuellement le Musée).
Chapelle du collège Saint-Caprais.
Façade de la maison du Sénéchal, rue du Saumon.

Aiguillon : Tours dites « Tourasse » et « Peyrelongue ».

Aubiac : Eglise Sainte-Marie.

Barbaste : Moulin Henri IV.

Bonaguil : Château.

Bon-Encontre : Eglise de Sainte-Radegonde.

---

(1) Nous conservons l'ordre alphabétique adopté par l'*Officiel*, ainsi que les termes mêmes employés par ce journal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bruch : Ruines des deux tours de l'enceinte.
Cassencuil : Eglise.
Clermont-Dessous : Eglise Saint-Jean-Baptiste.
Fargues : Dolmen.
Gavaudun : Tour de l'ancien château.
Eglise Saint-Sardos de Laurenque.
Hautefage : Tour attenant à l'église.
Layrac : Eglise Saint-Martin.
Marmande : Eglise et cloître.
Mas-d'Agenais (Le) : Eglise.
Mézin : Eglise.
Moirax : Eglise.
Moncrabeau : Restes de la villa gallo-romaine de Bapteste.
Monflanquin : Ruines romaines.
Monsempron : Eglise.
Nérac : Mosaïques et ruines romaines.
Château d'Henri IV.
Port-Sainte-Marie : Eglise du Temple.
Eglise Notre-Dame.
Prayssas : Parois des voûtes et de l'abside de l'église, décorées de peintures murales classées.
Pujols : Eglise.
Saint-Maurin : Ruines de l'ancienne abbaye.
Sainte-Colombe : Chevet de l'église annexe de Mourens.
Sainte-Livrade : Eglise.
Tournon-d'Agenais : Façade d'une maison du XIII^e^ siècle (ancienne église).
Vianne : Enceinte et tours.
Eglise.
Villefranche : Restes de l'église de Saint-Sabin.
Villeneuve-sur-Lot : Tours de Paris et de Pujols.
Vaintrailles : Château.

GERS.

Auch : Cathédrale Sainte-Marie.
Bassoues : Donjon.
Belloc-Saint-Clamens : Chapelle.
Biran : Tour gallo-romaine.
Condom : Eglise Saint-Pierre (ancienne Cathédrale).
Fleurance : Eglise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lectoure : Eglise Saint-Gervais.
Lombez : Eglise.
Marciac : Eglise.
Clocher de l'ancien couvent des Augustins.
Romieu (La) : Eglise.
Cloîtres.
Saint-Créac : Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Saint-Lary : Tour gallo-romaine.
Simorre : Eglise.
L'Abbaye de Flaran a été classée depuis le 31 décembre 1913, par décret du 7 avril 1914.

LANDES.

Aire : Cathédrale.
Eglise du Mas-d'Aire.
Dax : Enceinte gallo-romaine.
Porche de l'ancienne cathédrale.
Geaune : Tour des Augustins.
Hagetmau : Crypte de l'église.
Lérignac : Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Mimizan : Portail de l'église.
Saint-Paul de Dax : Eglise.
Saint-Sever : Eglise.
Sorde : Eglise et cloître de l'ancienne abbaye.

GIRONDE.

Aillas : Façade de l'église.
Ruines du château.
Arsac : Portail de l'église.
Baran : Crypte de l'église.
Barsac : Eglise.
Bazas : Eglise Saint-Jean (ancienne cathédrale).
Bégadan : Chœur et abside de l'église.
Berson : Eglise.
Bellefond : Dolmen.
Birac : Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Blaignac : Portail et sculptures de l'église.
Blanquefort : Château.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Blasimont : Eglise Saint-Nicolas.
Blésignac : Croix de cimetière.
Bonzac : Croix de cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Bordeaux : Restes d'un amphithéâtre, dit « Palais Gallien ».
Cathedrale Saint-André.
Clocher de Pey-Berland.
Eglise Saint-Bruno.
Eglise Sainte-Croix.
Eglise Sainte-Eulalie (sauf la façade).
Eglise Saint-Michel.
Eglise Saint-Seurin.
Fontaine Sainte-Croix.
Fontaine de la place Saint-Projet.
Porte du palais ou du Cailhau.
Porte et tours de l'ancien hôtel-de-ville, dites « la Grosse Cloche ».
Grand-Théâtre.
Façades et grand salon de l'hôtel de la Marine.
Eglise Saint-Pierre (moins le clocher).
Eglise Notre-Dame.
Bouliac : Eglise.
Bourg : Crypte de l'église de la Libarde.
Cadillac : Château.
Remparts et portes.
Chapelle funéraire des ducs d'Epernon.
Camiran : Façade et campanile de l'église.
Cardan : Portail et abside de l'église.
Castelviel : Eglise.
Castres-Gironde : Abside de l'église.
Cérons : Portail et abside de l'église.
Cessac : Portail ouest de l'église.
Colmerès : Portail de l'église.
Cordouan : Phare.
Courpiac : Portail de l'église.
Coutras : Puits dit de Henri IV.
Francs : Eglise.
Gaillan : Eglise.
Guitres : Eglise.
Landiras : Chevet de l'église.
Langoiran : Château.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Langoiran : Eglise.
Léognan : Eglise.
Lesparre : Tour du château.
Libarde (*de la*) : Voir Bourg.
Libourne : Hôtel de ville.
Loupiac de Cadillac : Eglise.
Macau : Clocher de l'église.
Marcamps : Caverne de « Pair non Pair ».
Marcillac : Croix de cimetière.
Portail de l'église.
Marimbaut : Façade de l'église.
Mauriac : Croix de cimetière.
Mérignac : Tour de Veyrines.
Montagne : Eglise.
Moulis : Eglise.
Nérigean : Croix du cimetière.
Peulard : Eglise.
Petit-Palais : Eglise Saint-Pierre.
Pleine-Selve : Eglise.
Préchac : Eglise.
Puch (*Le*) : Eglise.
Pujols : Eglise.
Pujols-sur-Ciron : Porte de l'église.
Rauzan : Château.
Réole (*La*) : Eglise Saint-Pierre.
Hôtel de Ville.
Restes de l'enceinte.
Rions : Eglise.
Enceinte fortifiée.
Sadirac : Croix de cimetière.
Saillans : Croix de cimetière.
Saint-Christophe des Bardes : Portail de l'église.
Saint-Denis de Piles : Eglise.
Saint-Emilion : Eglise et cloître.
Eglise souterraine monolithe et son clocher.
Ermitage de Saint-Emilion ou chapelle de la Trinité.
Ancien palais Cardinal.
Remparts.
Donjon ou château du Roi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Emilion : Cloître des Cordeliers.
Saint-Ferme : Eglise.
Saint-Genès de Lombaud : Façade de l'église.
Saint-Germain de la Rivière : Croix de cimetière, pierre, XVI^e^ siècle.
Saint-Macaire : Eglise.
Maison Messidan.
Maison de Lanau.
Saint-Martin de Sescas : Portail de l'église.
Saint-Pey d'Armens : Croix de cimetière.
Saint-Sulpice de Cameyrac : Croix de cimetière, XVI^e^ siècle.
Saint-Sulpice de Falerens : Menhir de Pierrefite.
Saint-Vivien : Abside de l'église.
Saint-Vivien de Blaye : Croix de cimetière.
Sainte-Colombe : Portail de l'église.
Salles (*Les*) : Dolmen de Puy-Landry.
Saure (*La*) : Ancienne abbaye (aujourd'hui école normale).
Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Sauveterre : Anciennes portes de la ville.
Soulac : Eglise Notre-Dame de la fin des terres.
Uzeste : Eglise.
Vertheuil : Eglise.
Villandraut : Ruines du château.
Villegouge : Portail de l'église.

DORDOGNE.

Agonac : Eglise.
Ajat : Eglise de Bauzens.
Bayac : Gisement de la Gravotte.
Beaumont : Eglise.
Belvès : Tour de la Mairie.
Bernefal : Grotte.
Besse : Eglise.
Beynac : Eglise.
Boulouneix : Gisement à la Tabaterie.
Bourdeilles : Gisement au Bernou.
Bourniquel et Bayac : Gisement aux Champs-Blancs.
Brantôme : Dolmen, dit la Pierre-levée.
Eglise abbatiale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brantôme : Pavillon du corps de garde et Tour ronde de l'ancienne abbaye.
Castel de la Hierce, près Brantôme.
Pont coudé, Renaissance.
Trois reposoirs Renaissance.
Bussière-Badil : Eglise.
Cadouin : Eglise et cloître.
Carsac de Carlux : Eglise.
Cénac : Eglise.
Cercles : Eglise.
Chancelade : Eglise.
Chapelle Saint-Jean.
Chapelle-Gonaguet (*la*) : Ancien prieuré de Merlande.
Cherval : Eglise.
Couloumeix : Maladrerie ou maison des Anglais.
Couze : Gisement près de la gare des marchandises.
Domme : Porte des tours.
Ensemble des remparts, sauf le lieu dit « le château ».
Gisement et abri sous roches de Combe-Grenal.
Eyzies de Tajac (*les*) : Grotte de Font-de-Gaume.
Grotte des Combarelles.
Gisements préhistoriques.
Grand-Brassac : Eglise.
Hierce (*la*) : Voir Brantôme.
Larzac : Eglise.
Limeuil : Gisement.
Limeyrat : Eglise.
Lisle : Chœur et abside de l'église Saint-Martin.
Mareuil-sur-Belle : Château.
Eglise Saint-Pardoux.
Marquay : Eglise.
Frise préhistorique de Laussel.
Montagrier : Eglise.
Montcarret : Eglise.
Montpazier : Eglise.
Bastide (place).
Montpeyroux : Eglise.
Paussac-Saint-Vivien : Eglise.
Périgueux : Amphithéâtre.
Tour de Vésone.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Périgueux : Porte romaine.
Fragments romains dans le château Barrière.
Cathédrale Saint-Front.
Façade de l'église latine et cloître.
Eglise Saint-Etienne de la Cité.
Chapelle Sainte-Marthe.
Tour Mataguerre.
Château Barrière.
Maison de la Renaissance, rue Limogeaune, nos 3 et 5.
Maison, quai de l'Isle, nos 16 et 17.
Maison ancienne, rue Aiguillerie, n° 17.
Rampieux : Dolmen de Peyrelevade près Beaumont.
Rouffignac (canton de Montignac) : Eglise.
Saint-Amand de Coly : Eglise.
Saint-Aquilin : Dolmen de Peyrebrune.
Saint-Astier : Eglise.
Château de Puyferrat.
Saint-Avit-Senieur : Eglise.
Gisement de Palary.
Saint-Geniès : Chapelle du cimetière.
Saint-Jean-de-Cole : Eglise.
Saint-Léon-sur-Vézère : Gisement au lieu dit « Sous le Roc ».
Gisement à la Tuilière.
Saint-Martin de Gurçon : Eglise.
Saint-Privat des Prés : Eglise.
Sainte-Croix : Eglise.
Sarlat : Ancienne cathédrale.
Chapelle sépulcrale.
Maison de La Boétie, en face de la Cathédrale (Caisse d'épargne).
Maison du XIVe siècle, dite des Consuls, rue Gambetta.
Maison de la Renaissance, place des Halles.
Ancienne église Sainte-Marie (hôtel des Postes).
Façade de l'ancien hôtel de ville (place Peyrou).
Sergeac : Gisement des roches de Castelmerle.
Tajac : Eglise.
Terrasson : Pont ancien.
Teyjat : Grotte.
Tocane Saint-Apre : Donjon de Vernode.
Tour-Blanche (la) : Ruines du donjon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Trémolat : Eglise.
Vanxains : Eglise.
Vernode : (Voir Tocane Saint-Apre).
Vieux-Mareuil : Eglise.
Villars : Château de Puyguilhem.
Villetoureix : Tour romaine.
Vitrac : Dolmen.

LOT.

Assier : Eglise.
Restes du château.
Dolmen.
Aynac : Eglise.
Bourg (le) : Eglise.
Cahors : Cathédrale Saint-Etienne.
Maison dite de Henri IV.
Maison Renaissance, 10, rue des Boulevards.
Palais de Jean XXII.
Pont de Valentré.
Tour du Lycée.
Ancien archidiaconé.
Remparts de la ville, y compris la barbacane et la tour dite des Pendus.
Arc de Diane.
Camboulit : Ancienne chapelle.
Capdenac-le-Haut : Ruines des anciennes fortifications.
Croix de pierre (1667).
Carennac : Eglise et cloître.
Castelnau-de-Bretenoux (voir Prudhomat).
Catus : Eglise et salle capitulaire.
Duravel : Crypte de l'église.
Espagnac (Sainte-Eulalie) : Eglise.
Figeac : Eglise Saint-Sauveur.
Chapelle Notre-Dame de Pitié.
Obélisques.
Maison, rue Ortabadial.
Francoules : Parois de l'église de Saint-Pierre de Liverson, revêtues de peintures murales classées.
Ginges : (Voir Martel).
Gourdon : Eglise Saint-Pierre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gramat : Dolmen.
Hospitalet (*l'*) : Eglise.
Lacave : Eglise de Meyraguet.
Lamothe-Fénelon : Eglise.
Limogne : Dolmen.
Livernon : Clocher et abside de l'église.
Dolmen dit La Pierre Martine.
Luzech : Tour de l'ancien château.
Marcillac : Ruines des Cloîtres.
Eglise et ruines attenant aux cloîtres.
Martel : Eglise.
Hôtel de ville.
Restes de l'ancienne église de Gluges.
Montcuq : Tour.
Montat (*le*) : Eglise.
Prudhomat : Château de Castelnau de Bretenoux.
Eglise de Castelnau de Bretenoux.
Puy-l'Evêque : Clocher de l'église.
Rampoux : Chapelle décorée de peintures murales (dans l'église).
Rocamadour : Porte de la Mercerie.
Porte Malbec ou Salmon.
Porte du fond de Coustalou.
Porte du haut de Coustalou.
Porte du Figuier.
Parois de la chapelle Saint-Michel, décorées de peintures murales classées.
Parois de la chapelle de la Vierge, décorées de peintures murales classées.
Rudelle : Eglise.
Saint-Cirq Lapopie : Eglise.
Saint-Jean Lespinasse : Château de Montal et terres inscrites au cadastre sous les nos 538 à 549, 556 et 558, section B.
Eglise.
Saint-Laurent les Tours : Tours.
Saint-Pierre Toirac : Eglise.
Salviac : Eglise.
Souillac : Eglise.
Tauriac : Parois de l'église, décorées de peintures murales classées.
Thédirac : Eglise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vayrac : Eglise.
Vers : Eglise de Vèles.
Vigan (le) : Eglise.

TARN-ET-GARONNE.

Auvillars : Eglise.
Beaumont-de-Lomagne : Eglise.
Bruniquel : Ruines du château.
Caussade : Clocher de l'église.
Caylus : Eglise.
Halles.
Ginalds : Ancienne église de Beaulieu.
Lacapelle-Livron : Ancienne chapelle des Templiers.
Larrazet : Eglise.
Moissac : Eglise Saint-Pierre et Cloîtres.
Montauban : Cathédrale.
Galeries ou couverts bordant la place nationale.
Ancien hôtel de ville (ancien palais épiscopal, actuellement Musée Ingres).
Vieux pont.
Place nationale : Immeubles en bordure de la place, nos 3, 4, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20 et 21.
Montech : Eglise Notre-Dame.
Montpezat : Eglise.
Nègrepelisse : Clocher de l'église.
Nohic : Eglise.
Saint-Antonin : Ancien hôtel de ville.
Septfonds : Dolmen.
Varen : Eglise.
Verdun-sur-Garonne : Eglise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XLI

ARCHÉOLOGIE

Archéologie gallo-romaine

Les Fouilles de Sos, par A. Barthalès, 249.

Archéologie religieuse

Les reliques de Sainte Innocente et la famille de Valence, par R. Marboutin, 93.

Archéologie civile

La Font de Raché d'Agen, par Bitaubé, 168.

Chronique archéologique

Les fouilles de Vitrac, 72. — Le trésor de Saint-Antoine, 75. — Les vieilles églises de la Gironde, par M. Brutails, 77. (*R. Marboutin.*)

Numismatique

Sterling, par Allègre, 335.

BEAUX-ARTS

Objets d'art donnés par l'Etat à divers établissements de Lot-et-Garonne de 1829 à 1866, par R. Marboutin, 330.

HISTOIRE

Histoire religieuse

L'abbaye de Saint-Maurin, par le chanoine Durengues, 189.
Anciens établissements religieux du Port-Sainte-Marie, par le chanoine Durengues, 469.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Histoire régionale civile et militaire

La Société agenaise au xviii[e] siècle, par le chanoine Durengues, 1.

Un Centenaire, 12 avril 1814. — La prise de Nérac par Florian, par Jacques Amblard, 112.

Les Archives départementales de Lot-et-Garonne. Rapport au Préfet et au Conseil général (1912-1913), par R. Bonnat, 153.

L'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or et les Agenais, par R. Marboutin, 245.

La Vie au Château d'Aiguillon, au couchant de la monarchie, par Ph. Lauzun, 293, 374.

Histoire littéraire

Les chefs-d'œuvres anciens et modernes, traduits en langue gasconne, par G. Labadie-Lagrave, 253.

Mistral, par le comte de Dienne, 324.

Histoire scientifique

Boutique d'apothicaire au xvii[e] siècle à Port-Sainte-Marie, par R. Marboutin, 404.

DOCUMENTS INÉDITS

Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen depuis le 1[er] mars 1814 jusqu'à pareil jour 1817, de J.-Fl. B. de Saint-Amans, publié et annoté par R. Bonnat, 35, 119, 226, 420, 518.

Les Antiquités d'Agen par Darnalt, publiées et annotées par Ph. Lauzun, 342, 448, 532.

Infamies et excès commis par les Prussiens dans les Ardennes en 1870. Rapport du préfet Eugène Dauzon, 505.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Apostolat d'un prêtre lorrain; Gustave III et la rentrée du catholicisme en Suède, par MM. F. Fiel et A. Serrière (*Chanoine Durengues*), 88.

La Culture morale à l'école du village par M. le docteur Em. Labat (*Ph. Lauzun*), 170.

Commentaires de Blaise de Monluc, t. II, par M. Paul Courteault (*abbé J. Dubois*), 178.

Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, par M. Paul Courteault (*Ph. Lauzun*), 272.

Le Bienheureux Gabriel Maria et l'ordre de l'Annonciade, par le R. P. Othon (*abbé J. Dubois*), 274.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GÉNÉRALITÉS

Lois sur les Monuments historiques, 258.
Protestation du comte de Chaudordy contre les atrocités allemandes, en 1870 (*R. Marboutin*), 285.
Protestation de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen contre le vandalisme allemand au cours de la guerre actuelle de 1914-1915, 373.
Liste des Monuments classés comme monuments historiques dans la région du Sud-Ouest, 542.

NÉCROLOGIE

M. Charles de Batz-Trenquelléon, par Ph. Lauzun, 84.
M. l'abbé Destrac, par Ph. Lauzun, 85.
M. Adrien Lavergne, par Ph. Lauzun, 369.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Vœux de bonne année (*F. Ferrère*), 80.
Discours du président, M. G. Labadie-Lagrave, 82.
Société de Vesins, 83, 279.
La maison du Sénéchal, 86.
Eglise de Mézin, 87.
Congrès des Sociétés savantes, 87.
Congrès de Tarbes, 180.
L'église de Tayrac, 182.
Rues Couture et Bladé, à Toulouse, 184.
Un mandement inédit de Mgr Jacoupy, 184.
L'abbaye de Flaran classée monument historique, 185.
Histoire de la Gascogne par Puech, 276.
Archives historiques de la Gironde, t. XLVIII, 280.
Le Cinquantenaire de la mort de Jasmin, 280.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ (1914)

Séance du 8 janvier, 90.
5 février, 91.
5 mars, 186.
2 avril, 187.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séance du 7 mai, 282.
4 juin, 283.
2 juillet, 371.
5 novembre, 466.

TABLE DES PLANCHES

Messire Jules Mascaron, évêque d'Agen, 1.
Monseigneur d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, 8.
Madame Marie-Louise de Timbrune de Valence, religieuse et prieure du Paravis, 93.
Autel de Sainte Innocente, à l'église de Ligardes (Gers), 104.
L'abbaye de Saint-Maurin, 189.
Le château d'Aiguillon, 293.
Mademoiselle de Florensac, duchesse d'Aiguillon, 301.
Le duc et la duchesse d'Aiguillon, 383.
L'église du Temple à Port-Sainte-Marie, 469.

Commission d'Administration et de gérance : Ph. Lauzun, R. Marboutin, O. Granat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Google

Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles

This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9–Series 4939

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 245 482 5

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA